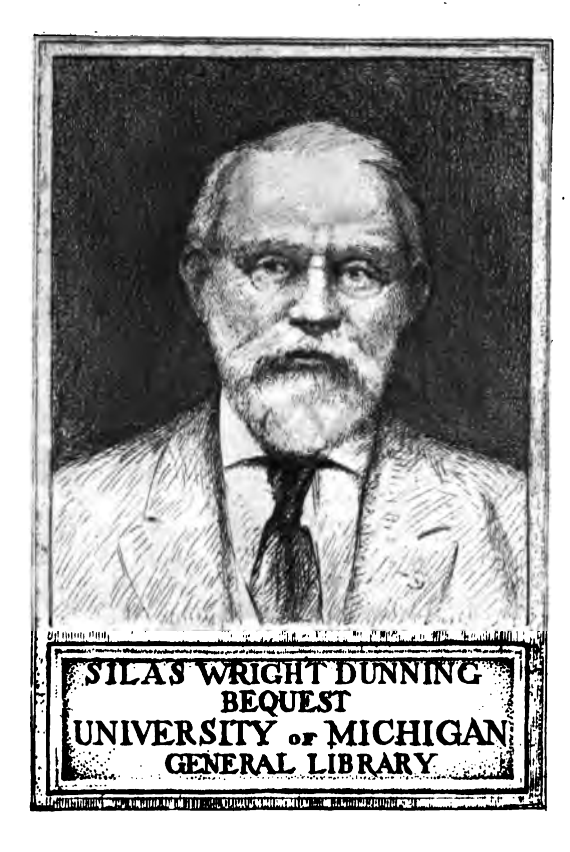



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

800,00

c/95 2 vols.

DICTIONNAIRE
TOPOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE,
GÉNÉALOGIQUE
ET BIBLIOGRAPHIQUE
DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE
DU MAINE,

PAR M. LE PAIGE, Chanoine de la Cathédrale;

Dédié à MONSIEUR, FRÈRE DU ROI.

TOME PREMIER.



AU MANS,
CHEZ TOUTAIN, Libraire, au Petit Pont-Neuf.
A PARIS,
CHEZ SAUGRAIN, jeune, Libraire, Quai des Augustins.

M. DCC. LXXVII.

Ce LIVRE se trouve :

A ANGERS,

Chez PARISOT, Libraire.

A VENDOME,

Chez MORARD, Libraire,

A LAVAL,

Chez ANDOUARD, Libraire.

A MAYENNE,

Chez DAVOUST & chez DUTERTRE, Libraires.

A SILLÉ,

Chez DEFORGE, Libraire.

A MAMERS,

Chez ABOT, Libraire.

A ALENÇON,

Chez JOUANNE, Libraire.

A MONSIEUR, FRERE DU ROI.

MONSEIGNEUR,

L'OUVRAGE que j'ai l'honneur de dédier à VOTRE ALTESSE ROYALE, ne peut mériter ses regards, que parce qu'il concerne une Province qui a l'avantage d'être sous sa protection, & qui se glorifie d'être du nombre de celles qui composent son Apanage.

C'EST, MONSEIGNEUR, une Description générale du Pays du Maine, en forme de Dictionnaire, à laquelle je m'étois occupé dans des momens de loisir,

ſans me flatter qu'elle ſeroit deſirée par mes Compatriotes.

Les inſtances que pluſieurs m'ont faites pour la mettre au jour, m'ont déterminé à la faire imprimer; trop heureux, ſi je puis en cela me rendre utile à ma Patrie, & lui donner une preuve de mon attachement.

Le plus grand objet de ſatisfaction, MONSEIGNEUR, en résulte déjà pour moi, puiſqu'il m'eſt permis de conſacrer cet Ouvrage à un Prince, dont le nom eſt gravé dans nos cœurs, honoré dans toute l'Europe, & célébré dans l'Univers entier, par la gloire de cette longue ſuite de nos Rois qui vous l'ont tranſmis.

Cet Auguſte Nom, MONSEIGNEUR, acquiert un nouvel éclat par vos qualités perſonnelles & par vos vertus, auxquelles tout François doit l'hommage de ſa vénération. Quelque foible que ſoit celui que j'oſe vous préſenter, je vous ſupplie, MONSEIGNEUR, de vouloir bien le recevoir avec bonté. Cette faveur eſt la plus précieuſe récompenſe de mon travail, & la ſeule qui fixe mon ambition.

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, LE PAIGE, Chanoine de l'Égliſe du Mans.

AVIS.

ON emploie, dans le Titre de ce Dictionnaire, les mots de Province & Diocèse du Maine, parce que le Diocèse contient environ cinquante Paroisses de plus que la Province, lesquelles relèvent du Parlement de Normandie.

Ce Dictionnaire contient autant d'articles qu'il y a de Paroisses dans le Diocèse du Mans.

Chaque article commence par le nom de la Paroisse, l'Archidiaconé & le Doyenné dans lesquels elle est située, l'Election dont elle relève, sa situation, soit au Nord, à l'Est, au Sud & à l'Ouest, à prendre de la Ville du Mans; au moyen de quoi on peut connoître la position de chaque Paroisse par rapport à toutes les autres de la Province.

On marque la distance de la Ville du Mans à chaque Paroisse, & la route qu'il faut tenir pour s'y rendre: route qu'on a tirée à vol d'oiseau sur la grande carte du Maine, dressée par Jaillot en 1706, & approuvée par les plus Savans Géographes. On marque aussi la distance de la Paroisse que l'on décrit à cinq ou six Paroisses qui en sont les plus proches, & où il y a marché, le jour que le marché y tient, ce que contiennent les mesures du blé; les foires, & le jour qu'elles tiennent; les rivières, ruisseaux, courans d'eau & étangs qui arrosent chaque Paroisse, & la qualité du poisson qu'elles fournissent. On trouve aussi à chaque article, les forêts, bois de haute-futaye, taillis, vignes, avec la qualité du vin qu'elles rapportent, arbres fruitiers, & la qualité du cidre qu'ils produisent; enfin l'espèce de blé qu'on recueille dans chaque Paroisse. On n'a pas oublié de faire mention des landes & terres incultes.

A l'article Maine, on trouve une Description générale de cette Province, de ses rivières, de ses forêts, de son étendue & de ses limites; une Liste Chronologique de ses Seigneurs, depuis le sixième siècle jusqu'à ce jour; la Généalogie de Son Altesse Royale, MONSIEUR, Duc du Maine, &c. depuis le Roi Hugue-Capet, qui commença à régner en France, l'an 987. On y trouve aussi une Liste des Auteurs Manceaux, avec le Catalogue de leurs Ouvrages, & une critique faite par les Savans sur quelques-uns.

A l'article Mans, on a donné un Abrégé Historique de tous les événemens remarquables qui sont arrivés dans cette ville; l'état de toutes les Eglises de la Ville & Fauxbourgs, des Communautés, Hôpitaux, Bénéfices, Hôtel-de-Ville & Jurisdiction; un Catalogue Chronologique des Evêques du Mans, tiré des Mémoires manuscrits de Dom Denis Briant, Religieux Bénédictin, intitulés, *Cenomania*; la Généalogie de la Maison Souveraine de Grimaldi des Princes de Monaco; les réglemens qui regardent l'Hôpital & l'Hôtel-Dieu; les différens priviléges accordés par nos Rois à la Ville du Mans, depuis l'an 1481 jusqu'à présent; une Liste Chronologique des principaux Officiers de l'Hôtel-de-Ville, depuis 1474 jusqu'à l'an 1775; une Liste Alphabétique des Villes Episcopales de France, l'Archevêché dont elles sont suffragantes, leur situation par rapport au Mans, leur éloignement de ladite Ville, & la route qu'il faut tenir pour s'y rendre; la distance de la Ville du Mans aux ports de mer du Royaume, & à toutes les principales Villes de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique & des Indes Orientales.

Après la Topographie, on vient à l'Histoire, tant Ecclésiastique que Civile de chaque Ville & Paroisse. On commence par marquer le revenu de la Cure, quel en est le Présentateur, & le nombre des Communians que contient la Paroisse. On passe ensuite aux

Abbayes, Prieurés, Chapitres, Collégiales & Chapelles, avec les Fondateurs, Présentateurs, & revenus de ces Bénéfices. (Il faut remarquer que l'estimation qu'on fait du revenu de ces Bénéfices, a été très-exactement tirée d'un Pouillé, dressé par ordre de feu M. de Froulai, dernier Evêque du Mans, mort en 1767). On donne, à l'article de chaque Abbaye, une Liste Chronologique & Historique des Abbés & Abbesses qui l'ont possédée depuis sa fondation.

De l'Histoire Ecclésiastique on passe à l'Histoire Civile, & l'on marque tous les siéges des Villes, Châteaux & Forteresses; les combats, rencontres, & autres événemens remarquables qui sont arrivés dans chaque Ville, Paroisse & environs.

On donne à chaque article le nom du Seigneur de la Paroisse, avec sa Généalogie, autant qu'on a pu se procurer des Mémoires pour la dresser. On est parvenu à donner à plus de 200 Paroisses la Généalogie de leur Seigneur actuel. On trouve dans un article séparé toutes les alliances, tant masculines que féminines, des Maisons dont on donne la Généalogie; & dans un autre article qui suit, le Blazon des Armes de toutes les Familles dont il est parlé dans ce Dictionnaire, autant qu'on a pu s'en procurer la connoissance.

On trouve aussi à l'article des Villes & Paroisses, le nom des Auteurs Manceaux qui y ont pris naissance, avec un Catalogue des Ouvrages qu'ils ont donné au Public, de ceux qui sont demeurés manuscrits, & le jugement des Savans modernes sur quelques-uns de ces Ouvrages.

Enfin on a mis à la tête du premier volume une Description sommaire des Provinces de Touraine & d'Anjou, tirée des Mémoires manuscrits de M. de Miroménil, Intendant de la Généralité de Tours, en 1697, dressée par ordre du Roi, pour l'instruction de Mgr le Duc de Bourgogne. Ce précieux Manuscrit m'a été communiqué par M. le Pelletier, Chanoine

& Grand-Archidiacre de l'Eglise du Mans, qui m'a donné plusieurs Notes sur la Ville de Laval & ses environs.

C'est dans les Mémoires de la savante Madame la Comtesse de la Chaux, que j'ai puisé les Généalogies de la plus grande partie de la Noblesse du Bas-Maine. M. le Tourneur de la Vennerie, Curé de Domfront, & Vice-Gérant de l'Officialité, m'a fourni des Mémoires sur la Ville de Domfront & les Seigneuries voisines. M. l'Abbé de Cabrière, Chanoine de l'Eglise du Mans, & Vicaire-Général du Diocèse, a bien voulu me communiquer l'Extrait qu'il a fait des Mémoires remis à Mgr notre Prélat, par tous les Curés du Diocèse, contenant les noms des Seigneurs & le nombre des Communians de chaque Paroisse.

On a employé, sur-tout dans la Topographie de cet Ouvrage, plusieurs abrégés, dont voici l'explication :

Les lettres N. E. S. O. signifient, N. Nord. E. Est. S. Sud. O. Ouest.

Nord, est la même chose que Septentrion; Est, que Levant; Sud, que Midi; & Ouest, que Couchant.

La position de toutes les Villes & Paroisses marquée par les lettres majuscules, ci-dessus expliquées, s'entend à prendre de la Ville du Mans.

La lettre l. signifie lieue; 1 $\frac{1}{4}$, une lieue un quart; 1 $\frac{1}{2}$, une lieue & demie; 1 $\frac{3}{4}$, une lieue trois quarts.

MS. mis après l'annonce d'un Ouvrage de Littérature, signifient manuscrit.



EXTRAIT

EXTRAIT sommaire des Mémoires de M. de MIROMÉNIL, Intendant de Tours, dressés par ordre de la Cour, en 1697, pour Monseigneur le DUC DE BOURGOGNE.

LA Généralité de Tours confine à l'est celles d'Orléans, de Bourges & d'Alençon; à l'ouest la Province de Bretagne; au sud, les Généralités de Bourges, & de Poitiers; & au nord, celle d'Alençon; son étendue de l'est à l'ouest est de 47 lieues, & du nord au sud de 44; elle est composée de trois provinces, la Touraine, l'Anjou & le Maine, qui furent unies en 818 sous un même département par l'Empereur Louis le débonnaire, lorsqu'il divisa ses Etats en dix portions, qu'on appeloit en ce temps là *Missatica*, qui répondent à nos Généralités: cette division subsista autant que la seconde race de nos Rois.

Sous les Rois de la troisième Race, les Comtes d'Anjou étant devenus Comtes héréditaires de la Touraine & du Maine, il n'y eut qu'un même Sénéchal, ce qui dura jusqu'au regne de Philippe XI de Valois, qui régna depuis 1328, jusqu'à 1350.

La Touraine, l'Anjou & le Maine ayant depuis été donnés en apanage à Charles de France, fils du Roi Jean, ce Prince apanagiste établit un même Bailli, pour connoître des cas Royaux & des causes des exempts de ces trois Provinces; ce qui arriva encore depuis, lorsqu'elles furent réunies à la Couronne, car alors on donna au Bailli de Touraine la connoissance des cas Royaux, des Ressorts & des Exemptions d'Anjou & du Maine. Enfin le Roi François Premier ayant établi seize Généralités dans le Royaume, & Charles IX dix-sept, par Edit du mois de Novembre 1570, la Touraine, l'Anjou & le Maine furent réunies sous le titre de Généralité de Tours.

Les Officiers de la Généralité de Tours sont, l'Intendant, le Grand-Maître des eaux & forêts, & les Trésoriers de France. Le Roi Louis XIII avoit aussi créé, en 1625, un Bureau des Trésoriers de France à Angers; mais il fut révoqué quelque temps après. Il y a dans la Généralité de Tours six Présidiaux, deux en Touraine, trois en Anjou, & un au Maine; seize Sièges, Bailliages ou Sénéchaussées Royales, & seize Elections composées de quinze cent soixante dix neuf Paroisses taillables, qui payent deux millions six cent trente-quatre mille deux cent livres de taille, non compris les Paroisses en franchise des villes de Tours, Angers & Richelieu.

Les feux de toutes les Paroisses de la Généralité de Tours,

tant en franchise que taillables, sont au nombre de deux cent soixante-six mille cinq cent vingt-quatre, qu'on met, par estimation, à un million soixante-six mille quatre cent quatre-vingt seize ames, cinq mille sept cent cinquante Prélats, Abbés, Prieurs, Curés, Dignités, Chanoines, & autres Bénéficiers & Prêtres; cinq mille deux cent soixante-dix Religieux & Religieuses, & dix-sept cent Gentilshommes; quarante-six greniers à sel, où il se consomme 1460 muids de sel par an; seize maîtrises des eaux & forets; deux Justices Royales des traites; deux Maréchaussées générales, huit provinciales, onze Résidences, & deux Lieutenans de robbe courte; trente Maires; deux Consulats ou Justices des Marchands; deux Chambres des monnoies; treize Duchés, compris la Touraine & l'Anjou, dont il y en a douze Pairies, & un qui n'est qu'un simple Duché, vingt Comtés, dont il y en a deux Pairies; plus de vingt Marquisats, dont il y en a un Pairie, plus de soixante Baronnies, dont il y en a deux Pairies; quinze Villes principales, & plus de cinquante autres, qui ne sont la plupart que de gros Bourgs renfermés de murs; soixante forêts, dont il y en a huit Royales, & plus de cinquante autres qui appartiennent à des Seigneurs particuliers.

On prétend qu'il y a en Touraine une mine de cuivre où il y a de l'or; il y a aussi des carrières de pierre de moulage, & des mines de fer. Il y a en Anjou des mines de charbon de terre, & des ardoisières. Il y a au Maine beaucoup de mines de fer, des carrières de marbre noir, jaspé noir, bleu & blanc, & rouge & blanc, auprès de Laval & de Sablé, & quelques carrières de mauvaises ardoises.

Les principales Manufactures de Touraine sont des étoffes de soie, des étamines de laine, des serges & des droguets.

Les Manufactures d'Anjou sont des étamines de laine sur soie, rayées d'or & d'argent, des camelots fins, des Etamines du Lude, des toiles de Château-gontier, des Blanchisseries de toile & de cire, & des Rafineries de sucre.

Les Manufactures du Maine, sont les étamines du Mans, les toiles de Laval, & les Blanchisseries de toiles & de cire.

L'Etat Ecclésiastique de la Généralité de Tours est composé d'un Archevèché, deux Evêchés, cinquante-sept Abbayes, tant d'hommes que de filles, de quatre cent quatre-vingt-quatre Prieurés, cinquante Chapitres, seize cent vingt-huit Cures, & de cent cinquante-huit Couvens de Religieux & Religieuses.

Province de Touraine.

La Touraine est composée des Elections de Tours, Amboise, Loches, Chinon, Loudun, & partie de Richelieu; elle confine à l'est au Blésois & au Berry, à l'ouest à l'Anjou, au sud au Poitou & au Berry, & au nord au Maine & au Vendô-

mois. Sa largeur de l'eſt à l'oueſt, depuis Vallières-les-grandes jusqu'à Candé, eſt de 22 lieues ; mais elle n'eſt pas égale partout ; du côté de la Loire, à la main gauche, elle n'eſt que de dix-huit lieues, & il y a des endroits au de-là de la même riviere, à la main droite, où elle n'eſt que de douze à treize lieues.

La Touraine eſt arroſée par dix-ſept rivières, dont il y en a trois, qui portent de grands bateaux, ſavoir la Loire, le Cher, & la Vienne. Les autres rivières ſont l'Indre, la Creuſe, la Ciſſe, la Choiſille, la Branſle, l'Indrois, la Maſſe, la Claiſe, l'Echandon, la Vaude, la Buſſe, la Brignon, la Breſne, la Clève, & pluſieurs ruiſſeaux qui ont leurs noms : il y a des ponts ſur une partie de ces rivières, deux de pierre ſur la Loire, à Amboiſe & à Tours. Cette rivière eſt bordée de levées des deux côtés, on donne leur origine à l'Empereur Charlemagne, & l'élargiſſement eſt dû au Roi Louis XIV. Il y a des Officiers qui ont ſoin de l'entretien de ces levées. Sur le Cher il y a cinq ponts, à Montrichard, à Blévé, à Pont-long, à Pontcher, & à Pontneuf ; les deux derniers ſont moitié de pierre & moitié de bois, & les trois autres de pierre. Sur la Vienne il y a un pont de pierre, à Chinon, il y en avoit un autrefois à l'iſle Bouchart.

Outre les levées de la Loire, il y a huit grands chemins Royaux en Touraine, le premier de Tours à la Flèche, le ſecond de Tours au Mans, le troiſième de Tours à Vendôme, le quatrième de Tours à Loches, le cinquième de Tours à Poitiers, le ſixième de Tours à Richelieu, le ſeptième de Tours à Chinon, le huitième d'Amboiſe à Poitiers & à Bordeaux.

La Province de Touraine fut ſubjuguée par les Romains, l'an de Jeſus-Chriſt 122. Environ l'an 420, elle fut priſe par les Wiſigots qui poſſédoient l'Aquitaine, & ſoumiſe à la domination des François, l'an 509. Depuis ce temps-là elle fut gouvernée par des Comtes, qui étoient amovibles à la volonté des Rois, juſqu'à ce que Hugues Capet, ayant été élû Roi des François, fut obligé, pour ſe maintenir, de leur en laiſſer la propriété héréditaire, à condition de la réverſion à la Couronne, au défaut d'hoirs mâles, ou pour felonie. En 1044 les Comtes d'Anjou la conquirent ; elle paſſa par ſucceſſion ſous la domination des Rois d'Angleterre, & fut réunie en 1204 à la Couronne, pour crime de félonie : elle fut érigée en Duché-Pairie, environ l'an 1356, en faveur de Philippe, depuis Duc de Bourgogne. Il y a eu neuf Fils de France & Princes du ſang, qui en ont joui par apanage, trois Reines de France & cinq Seigneurs étrangers, qui la plupart n'en ont eu que le titre.

Les VARENNES, qui ſont au long de la rivière de Loire, contiennent quinze à ſeize Paroiſſes en tout ou en partie, ce ſont des terres ſablonneuſes, toujours en valeur, qui produiſent du ſeigle, de l'orge, des légumes, du mil, de la gaude pour les Teinturiers, & des calebaſſes ou gourdes.

Le VERVON contient huit Paroisses auprès de Chinon. Le sol est à peu-près semblable aux Varennes, mais plus gras; on y recueille des bleds, des vins & de très-bons fruits, sur-tout d'excellentes prunes. La Champagne comprend quatorze ou quinze Paroisses entre les rivières du Cher & de l'Indre; le sol est gras, & produit du froment, du seigle, &c.

La BRENNE contient cinq ou six Paroisses, la terre est humide, marécageuse & remplie d'étangs.

Les coteaux, particuliérement sur les rivières de la Loire & du Cher, sont chargés de vignes qui rapportent de fort bon vin, sur-tout à Vouvrai.

Il y a plusieurs forêts en Touraine, celle d'Amboise est du Domaine du Roi, & contient plus de 16000 arpens; celle de Loches en contient 5000, & celle de Chinon environ 7000. Ces deux dernières sont aussi du Domaine du Roi, les autres appartiennent à différens Seigneurs; celle de Château-regnault est de 3000 arpens, celle de Preüilli de 4000, celles de Montbazon, de Crisai, de Boisérard, de Vilandri & plusieurs autres sont de peu d'étendue.

Les LANDES sont remplies de bruyères; il y en a beaucoup au Serrain, à Pervenai, à Ambillou, à Cléré, à S. Etienne de Chigné, à Ballen, à S. Pater, à Sublaine, à S. Laurent de Langeais & en beaucoup d'autres endroits.

On trouve des mines de fer en plusieurs endroits de la Touraine, & on en a découvert une de cuivre auprès de l'Abbaye de Noyers, dont le Roi a fait don à M. de Pointis. On prétend qu'il y a de l'or, on a fait plusieurs fois l'épreuve sur quelques morceaux de cette mine qu'on avoit trouvés à la superficie, ce qui fait juger qu'on en pourroit tirer de grands profits, si l'on fouilloit plus avant, les mines étant toujours plus fortes dans le fond.

On trouve du salpêtre dans les coteaux de la rivière de Loire exposés au midi: il y en a aussi aux environs de Chinon & en plusieurs autres endroits de la Touraine.

Il y a des pierres de moulage dans les Paroisses de Pernai, Ambillou, S. Etienne de Chigné, de S. Maur & de Mellerai.

On ne compte dans la Touraine, selon l'ordre de la Généralité, que 337 Paroisses divisées en cinq Elections, qui contiennent 53787 feux & 215148. ames; mais si on y ajoute 18 Paroisses du Duché de Touraine, qui sont dans l'Election de Richelieu, cinq autres dans l'Election de la Fleche, & 28 hors la Généralité de Tours, dans l'Election de Châteauroux, on en trouvera près de 400, qui contiennent environ 60000 feux, & 200040 ames.

Il y a en Touraine 1550 tant Abbés, Prieurs, Dignités, Chanoines, & Bas-chœur résidans dans leurs bénéfices, Curés, Prêtres habitués, Aumôniers & autres; & 1550 Religieux & Religieuses.

Les principales Maisons de Noblesse de Touraine sont celle de

Rasilli, le Marquis de Rasilli, Lieutenant général du Roi en Touraine a été sous-Gouverneur de M. le Duc de Berry, il étoit fils d'un Vice-Amiral de France. On prouve par titres qu'il y a sept cens ans que le Château de Rasilli, en Touraine, dont il porte le nom, est dans sa Maison.

Givri, le Marquis de Givri, grand Bailly de Touraine, a été Lieutenant Général des armées du Roi, en Italie.

Bueil, le Marquis de Bueil, la Maison de Bueil est ancienne, & a donné un Grand-Maître des Arbalêtriers, un Amiral de France, & plusieurs Chevaliers de l'Ordre. Le Marquis de Racan, de l'Académie françoise, étoit de Bueil.

Beauveau, le Marquis de Beauveau, Seigneur de Crissé, de S. Benoît, de Nueil, des Roches, Tranchelion & Mongeaugé, en Touraine, prouve que sa Maison est illustre depuis 800 ans, & alliée à la Maison Royale de France : elle tire son nom de la Paroisse de Beauveau en Anjou, dont elle est originaire.

Sanzai, Le Comte de Sanzai est issu des anciens Comtes de Poitou.

Menou, la Maison de Menou compte parmi ses ancêtres Pierre Menou, Amiral de France, sous le Roi Charles VI.

Neuilly, le Seigneur de Neuilly-le-noble, du nom de la Rochefoucault, est issu des puînés de cette Maison.

Chateaurenault, le Comte de Châteaurenault a été Lieutenant Général des armées navales.

Vassé, le Marquis de Vassé, Seigneur d'Azai-le-Rideau, est originaire du Maine, son Aïeul & son Bisaïeul ont été Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit.

Rozel, le Marquis de Rozel est Maréchal de Camp des armées du Roi.

Frezeau de la Frézeliere, M. Frézeau, Marquis de Mons, en Loudunois, est Lieutenant Général des armées du Roi.

Les principales Manufactures de Touraine sont la soyerie, la draperie & la tannerie.

Il y a eu autrefois deux Foires Royales à Tours, l'une au 8 de Mars, & l'autre au 15 Septembre; chacune duroit quinze jours : elles furent établies à l'instar des foires de Lyon, par Lettres-Patentes du Roi François I, données au mois d'Août 1543, & regîtrées, mais elles ne s'exercent plus. Il y a encore une Foire à la S. Barthélemi, qui se tient hors le fauxbourg du pont de Tours.

Il y a plusieurs foires en Touraine, savoir, trois à Amboise, quatre à Montrichard, deux à Loches, quatre à Châtillon, pareil nombre à Chinon, à la Haie, & à Langeais, huit ou neuf à Ste. Maure, cinq à S. Christophe, trois à Châteaurenault, deux à Blévé, trois à Cormeri, deux à Ambillou, deux

au Serrain, & une dans les Villes, Bourgs & lieux de Montbazon, Luines, Azai, Fontenailles, Lafresnais, la Chartre, Lancloitre, Limerai, Monnoie, Mont-Louis, Neufris, Legait, Cinqmars, S. Branchs, S. Etienne de Chigné, S. Michel sur Loire, Samblancé, Torigué & Vouvrai.

Les Marchés des principales villes de Touraine se tiennent à Tours, a Amboise, à Montrichard & à Preuilly, deux fois la semaine, le Mercredi & le Samedi; à Luines deux fois, le Lundi & le Mercredi; à Châtillon, deux fois, le Mardi & le Vendredi; à Busançois, deux fois, & dans tous autres lieux une fois, savoir, à Verets le Lundi, à Montresor, à Montbazon, à S. Christophe, a Châteauregnault & à Beaulieu le Mardi; à Azai-le-brûlé le Mercredi, a Chinon, à Cormery & à Ligueil le Jeudi, à la Haie, à Blevé & à Ste Maure le Vendredi, à Palleau & à Loches le Samedi.

La Touraine a été érigée en Gouvernement particulier en 1545. Il y a deux Présidiaux en Touraine, Tours & Châtillon; trois Siéges Royaux, à Loches, Chinon & Langest; trois Justices Royales, Amboise, Loudun & Montrichard; cinq Elections, Tours, Amboise, Loches, Chinon & Loudun; onze greniers à sel, Tours, Amboise, Loudun, Neufvis, Langêt, Loches, Chinon, la Haie, Montrichard, Ste Maure & Preuilli.

Il y a en Touraine vingt-sept villes, dont il y en a huit Royales, savoir, Tours, Amboise, Loches, Châtillon, Langêt & Montrichard. Le Domaine de toutes ces villes est engagé ou vendu, hormis celui de Tours; toutes les autres villes appartiennent à des Seigneurs particuliers, & ne sont pour la plupart que de gros Bourgs: on leur a donné le nom de villes, parce que les Seigneurs Barons ont droit, par la coutume, d'avoir villes closes.

Il y a dans la province de Touraine trois Duchés-Pairies, Loudun, Montbazon & Luines : il y en a deux autres, Richelieu & Vaujours dont la plus grande partie des dépendances est en Touraine. Il y a cinq Comtés, Loches, Montresor, Busançois, Tours & Palleau : sept Marquisats, Mézières, Villandri, Montgeaugé, Châteauregnault, Brézé, Mons & la Chartre sur Loire : trois Vicomtés, Paulmi, la Guerche & Azai : vingt-six Baronnies.

Election de Tours.

La ville de Tours est la Capitale du Duché de Touraine: il y a Archevêché, Présidial, Bureau des finances, Election, Grenier à sel, Généralité, deux Maréchaussées, une générale & une provinciale, une Chambre des monnoies, un Consulat, & un Hôtel de Ville.

Cette Ville est fort ancienne; dès le temps de Jules César elle avoit de grandes prérogatives sur les villes d'Angers, du Mans &

de la Bretagne; elle fut établie Métropole dans l'Etat civil environ l'an 380; & on suivit le même ordre dans l'Etat Ecclésiastique : elle étoit en ce temps-là peu étendue, & ne contenoit que ce qui est depuis la porte Hugon qu'on appeloit anciennement la porte d'Orléans, jusqu'au portail des prisons. La dévotion à l'intercession de S. Martin ayant attiré plusieurs personnes à l'entour de son Eglise, on y bâtit une petite Ville qui fut renfermée de murs l'an 903, & nommée Château-neuf; elle fut unie à l'ancienne Ville de Tours par des murs de communication, en vertu des Lettres-Patentes du Roi Jean, de l'an 1354.

Tours est la première Ville de France qui a eu des privilèges, & en faveur de laquelle les Rois de la première Race ont donné les premières Lettres-Patentes, c'est aussi la première qui envoya des Députés à Henri III, après les baricades de Paris; & c'est en cette considération, que le Roi y transféra le Parlement & les autres Cours Supérieures en 1589. Elles y demeurèrent jusqu'au mois de Février 1594, qu'elles furent révoquées par le Roi Henri IV qui les rappella à Paris. Pendant le séjour du Parlement à Tours, la Ville s'augmenta d'un tiers, ce qui fut cause qu'on joignit les fauxbourgs à la Ville, & qu'on les renferma de murs, en vertu des Lettres-Patentes du mois d'Avril 1591.

Le Roi Henri IV établit une Université à Tours, par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1594, mais la révocation du Parlement fut cause qu'elles ne furent point vérifiées.

L'Archevêché de Tours a toujours été sous la protection particulière des Rois de France, & soit que la Touraine ait été gouvernée par des Comtes héréditaires, ou sous la domination des Rois d'Angleterre & des Ducs de Touraine, les Archevêques n'ont jamais reconnu d'autres Seigneurs que les Rois de France.

Tours est la résidence des Intendans de la Généralité, qu'on nomme Commissaires départis. Ce titre répond aux anciens Commissaires que les Rois de la première & seconde Race envoyoient dans les Provinces, sous le nom de *Missi Dominici*. On trouve des Intendans à Tours depuis l'an 1565.

Le Grand-Bailly de Touraine est le Marquis de Givri.

Le Présidial de Tours est composé de deux Présidens, un Lieutenant Général, un Lieutenant Criminel, un Lieutenant Particulier, un Assesseur, vingt-sept Conseillers, dont il y en a un Chevalier d'honneur, & deux Conseillers honoraires, un Procureur du Roi, deux Avocats du Roi, & deux Greffiers, l'un Civil & l'autre Criminel.

Le Bureau des Finances de la Généralité de Tours est composé d'un Président & de vingt-trois Trésoriers de France, dont les quatre plus anciens prennent la qualité de Présidens, un Procureur du Roi, un Avocat du Roi & un Greffier; il y a aussi deux Contrôleurs-Généraux des Finances & deux Receveurs-Généraux de la Généralité, elle contient seize Elections & 1572 Pa-

roisses taillables. Les charges de Trésoriers donnent la Noblesse.

L'Election de Tours est composée de 90 Paroisses taillables, non compris celles de la ville de Tours, qui sont en franchise; il y a 23718 feux. Elle a un Président, un Lieutenant, un Assesseur, sept Elus, un Procureur du Roi & un Greffier. Il y a aussi deux Receveurs des tailles. L'Election paye 195120 liv. de taille.

Le Grenier à sel a un Président, un Grenetier, un Contrôleur, un Procureur du Roi & un Greffier. Il s'y est débité en 1696, 78 muids 8 septiers deux minots de sel.

Il y a encore un Grenier à sel à Neufvis, où il se consomme 22 muids de sel par an.

La Maréchaussée générale a un Prévôt, deux Lieutenans, un Assesseur, un Commissaire des Montres, un Procureur du Roi, un Greffier, deux Exempts & trente Archers.

La Maréchaussée provinciale a un Prévôt, deux Lieutenans, un Assesseur, un Commissaire des Montres, un Procureur du Roi, un Greffier & 19 Archers.

La Maitrise des eaux & forêts a un Maître particulier, un Lieutenant, un Procureur du Roi, un Garde-Marteau, un Greffier & deux Gardes.

La Juridiction Consulaire est composée d'un Grand-Juge, deux Consuls que les Marchands élisent tous les ans, & douze Conseillers à la nomination des Consuls.

La Chambre des Monnoies est une des anciennes de France, elle est composée de deux Juges-Gardes, un Procureur du Roi & un Greffier; il y a des Monnoyeurs & Taillereffes qui travaillent à cette Fabrique. Ce droit appartient à des familles particulieres par concession des Rois.

L'Hôtel de Ville a un Maire érigé en titre d'office par Lettres-Patentes du Roi Louis XIV, du 5 Février 1696; il y a douze Echevins, deux Assesseurs, un Procureur du Roi, un Substitut & un Greffier en titre d'office, & quatre élus de Ville.

On compte à Tours vingt-cinq à vingt-six mille Communians, non compris les Ecclésiastiques, Religieux & Religieuses qui sont au nombre de douze cent. On y compte 6578 feux, ce qui ne fait en tout que 33000 ames.

La description ci-dessus a été faite en 1697. Les choses ont bien changé.

Election d'Amboise.

La Ville d'Amboise est située sur la riviere de Masse & sur la Loire; cette Ville est Royale, & a toujours porté le titre de Baronnie, dont relévent deux Châtellenies, deux Prévôtés, & 146 Fiefs qui font hommage au Roi.

Il y a un château des plus anciens de la Province. La Baronnie d'Amboise a été possédée durant plus de cinq cens ans par une famille très-considérable, qui en portoit le nom, de la-

quelle sont sortis, entr'autres, un Grand-Maître de Malte, trois Cardinaux, une Duchesse de Bretagne, morte en réputation de Sainteté, un Maréchal & Amiral de France, & plusieurs Chevaliers de l'Ordre du Roi : elle fut confisquée pour félonie sur Louis d'Amboise, par Arrêt du Parlement de Poitiers, en 1431, & réunie à la Couronne par Lettres du Roi Charles VII, du mois de Septembre 1434.

Il y a dans le Château d'Amboise, un Chapitre composé d'un Doyen & de six Chanoines à la collation du Roi. Il y a aussi deux Vicaires héréditaires & onze Chapelains.

Il y a à Amboise deux Eglises paroissiales, l'une pour les Nobles, Officiers, Seigneurs & autre possédant fiefs, & pour tous les nouveaux venus avec leurs domestiques, pour la première année seulement; & l'autre pour le reste de la Ville. Ces deux Paroisses contiennent 800 feux, compris ceux des fauxbourgs & les Exempts.

La Justice est exercée par un Bailli de Robe longue, un Lieutenant, un Procureur du Roi, un Avocat du Roi & un Greffier. L'Election est composée d'un Président, un Lieutenant, quatre Elus, un Procureur du Roi, & un Greffier. Il y a 46 Paroisses qui en relèvent. Elle est composée de 7620 feux, qui payent 63179 liv. de taille.

Le Grenier à sel a un Président, un Grenetier, un Contrôleur & un Greffier; on y distribue par an 23 muids de sel.

La Maîtrise des Eaux & Forêts a un Maître particulier, un Lieutenant, un Procureur du Roi, un Garde-Marteau, un Greffier & quatre Gardes.

La Maréchaussée est composée d'un Lieutenant de Robe courte & de quatre Archers.

La Maison-de-Ville a un Maire, érigé en titre d'office en 1692.

La Ville a été affranchie de taille par Lettres du Roi Louis XI, données au Plessis-les-Tours, au mois d'Octobre 1482; mais elle paye 600 liv. pour la subsistance. Les fauxbourgs payent 616 liv. de taille. Il y a 325 feux dans la Ville, & 475 dans les fauxbourgs. Le nombre des ames, compris les Ecclésiastiques, Religieux & Religieuses, est de 4000.

Il y a quatre Foires par an à Amboise, le Mardi après la Notre-Dame d'Août, & les jours de S. Denis, de S. Simon & de Ste Catherine. On y fabrique beaucoup d'ouvrages de laine; il y a quatre Blanchisseries de cire.

Election de Loches.

La ville de Loches est située sur la rivière de l'Indre, & recommandable par son Château & par ses grandes mouvances. Le Comté de Montrésor, douze Châtellenies & plus de soixante Fiefs en relèvent. Elle tomba sous la puissance des

Comtes d'Anjou, par mariage, & fut réunie à la Couronne de France pour félonie en 1204.

Le Domaine est engagé à la Maison de Bracque.

Il y a au Château de Loches un Chapitre; il y a dans la ville cinq Couvens, un de Capucins, un de Cordeliers, un de Barnabites, un d'Hospitalières & un d'Ursulines.

Le Siége Royal est composé d'un Lieutenant Général, un Lieutenant-Particulier, un Lieutenant-Criminel, un Assesseur, huit Conseillers, un Procureur du Roi, un Avocat du Roi & un Greffier.

L'Election contient 76 Paroisses, & 10551 feux; elle a un Président, cinq Elus, un Procureur du Roi & un Greffier: elle paye 71176 liv. de taille

Le Grenier à sel a un Président, un Grenetier, un Contrôleur, un Procureur du Roi & un Greffier: il débite 46 muids par an.

La Maîtrise des Eaux & Forêts a un Maître particulier, un Lieutenant, un Procureur du Roi, un Garde-Marteau, un Greffier & deux Gardes.

Il y a un Lieutenant du Prévot provincial de Tours, un Assesseur, un Procureur du Roi, un Greffier, un Exempt & dix Archers.

L'Hôtel-de-Ville est régi par un Maire, deux Assesseurs, un Procureur du Roi & un Greffier créé en titre d'office.

La Paroisse est composée de 900 feux, 3800 ames, compris les Ecclésiastiques, Religieux & Religieuses, & leurs domestiques; elle paye 6828 liv. de taille.

Election de Chinon.

La ville de Chinon est située sur la rivière de Vienne; elle étoit du Domaine des anciens Comtes de Touraine, & suivit le sort de la Province, qui fut réunie à la Couronne en 1204. Le Château fut bâti par N... dit le Tricheur, premier Comte héréditaire, Henri II. Roi d'Angleterre, étant Comte de Touraine, y fit faire quelques fortifications, & le Roi de France Charles VII, acheva les grosses Tours.

La Ville de Chinon fut vendue au Cardinal de Richelieu, pour la somme de 60000 liv. en 1631, & la meme année elle fut unie au Duché de Richelieu. Le Gouverneur du Château est à la nomination du Duc de Richelieu, de même que les Officiers de Judicature & de finance; mais les provisions sont au nom du Roi.

Le Siége Royal est composé d'un Lieutenant Général, un Lieutenant-Particulier, un Lieutenant-Criminel, un Assesseur, huit Conseillers, un Procureur du Roi, un Avocat du Roi & un Greffier.

L'Election, qui contient 65 Paroisses & 8064 feux, a un Pré-

ſident, un Lieutenant, cinq Elus, un Procureur du Roi & un Greffier : elle paye 70660 liv. de taille.

Le Grenier à ſel eſt compoſé d'un Préſident, un Grenetier, un Contrôleur, un Procureur du Roi & un Greffier : il s'y débite par an quarante muids de ſel.

La Maîtriſe des Eaux & Forêts eſt compoſée d'un Maître Particulier, un Lieutenant, un Procureur du Roi, un Garde-Marteau, un Greffier & quatre Gardes.

Il y a auſſi un Lieutenant du Prévôt de Tours; il a un Lieutenant ſous lui, un Aſſeſſeur, un Procureur du Roi, un Greffier, un Exempt & neuf Archers.

L'Hôtel-de-Ville eſt régi par un Maire, deux Aſſeſſeurs, un Procureur du Roi & un Greffier.

Il y a quatre Paroiſſes, dans l'une deſquelles eſt un Chapitre de Chanoines : ces quatre Paroiſſes contiennent 9087 feux, non compris ceux qui ſont hors la Ville. Il y a cinq Monaſtères, un d'Auguſtins, un de Capucins, un d'Urſulines, un de Calvairiennes, & un d'Hoſpitalières. Il y a 5000 ames qui payent 4420 liv. de taille.

Il y a à Chinon trois Foires par an, le Jeudi de la Semaine Sainte, le jour de Saint Denis, & le Jeudi avant la Conception.

Election de Loudun.

Loudun & le Loudunois dépendent, pour le ſpirituel, du Diocèſe de Poitiers, & pour le temporel du Duché de Touraine ; ils ont une coutume particulière, qu'on prétend n'être que locale.

On trouve dans les anciens titres de Fontevrault de l'an 1117, un Gilbert de Loudun, & parmi les Chevaliers qui portoient Banière au temps de Philippe-Auguſte, Geoffroy de Loudun, & pluſieurs autres de ce nom.

Cette Ville appartenoit autrefois aux anciens Comtes d'Anjou, qui étoient Comtes de Touraine & du Maine. Geoffroy le Bel la donna par ſon teſtament, en forme de partage proviſionnel à Geoffroy ſon ſecond fils, juſqu'à ce que Henri, ſon frère aîné fut Roi d'Angleterre, & elle fut réunie à la Couronne de France en 1204, comme la Touraine & le Maine.

Le Roi Charles V la donna, au mois de Février 1366, à Louis, ſon frère, pour le récompenſer de Chantoceaux, qu'il avoit cédé au Duc de Bretagne; il lui donna depuis, en 1370, la Touraine en augmentation d'apanage, ſa vie durant; mais il déclara par ſes Lettres, que Loudun & le Loudunois, ſeroient unis au Duché de Touraine, après ſa mort & celle de ſon fils aîné, dont ils donnèrent leur reconnoiſſance le même jour.

Loudun & le Loudunois furent réünis au Domaine du Roi, en 1476; & en 1480, le Roi y établit un Siège Royal. Loudun

fut érigé depuis, en 1579, en Duché, en faveur de Françoise de Rohan, Dame de la Garnache, fille de René I, Vicomte de Rohan, & d'Elisabeth d'Albret, pour en jouir sa vie durant, ce qui fut confirmé par le Roi Henri IV, en Avril 1591 : ce Duché a été vèndu par engagement au Duc de la Trémoille.

On trouve dans l'Histoire, qu'en 1203, Philippe-Auguste donna Loudun à Aimery de Touars, Sénéchal de Poitou. La Juridiction s'étend sur 31 Paroisses & deux autres en partie, qui en relèvent en première instance, & sur 19 par appel : elle est exercée par un Bailli, un Président, un Lieutenant civil, un Lieutenant-Criminel, un Assesseur, dix Conseillers, deux Conseillers Vérificateurs des criées, un Avocat & un Procureur du Roi, un Substitut & un Greffier.

La Prévôté est composée d'un Juge-Prévôt, un Lieutenant, un Assesseur, un Conseiller Vérificateur des défauts, un Avocat & un Procureur du Roi, un Substitut & un Greffier : cette Juridiction ne s'étend que sur les Roturiers.

L'Election est composée d'un Président, un Lieutenant, trois Elus, un Procureur du Roi, un Substitut & un Greffier : elle contient 47 Paroisses, & 4834 feux, qui portent 32807 liv. de taille.

La Maréchaussée est provinciale pour le Loudunois, le Mirbalais, Montreuil-Bellai & les Mauges; elle est composée d'un Prévôt, un Lieutenant, deux Assesseurs, un Procureur du Roi, un substitut, un Commissaire, un Greffier, un Exempt & 17 Archers.

L'Hôtel-de-Ville est composée d'un Maire, quatre Echevins, dont deux en titre, un Procureur du Roi, un Substitut & un Greffier.

Il y a à Loudun deux Paroisses, qui contiennent 2280 feux, & payent 7533 liv. de taille.

Il y a un Chapitre dans l'Eglise de Ste. Croix, composé de dix Chanoines, sans aucunes dignités, trois Hebdomadiers, un Diacre & un Soudiacre.

Il y a un autre Chapitre au Château, composé de quatre Chanoines & de deux Hebdomadiers.

Il y a à Loudun neuf Communautés Religieuses; une de trois Jésuites, établie dans le Prieuré de Notre-Dame du Château; une de Carmes, composée de onze Religieux; une de Cordeliers, fondée par les Seigneurs de Beaussai, où il y a cinq Religieux; une de Capucins de quatorze Religieux; une d'Ursulines, où il y a 25 Religieuses; une du Calvaire, où il y a 30 Religieuses; une de la Visitation de 53 Religieuses; une de Filles de l'Union Chrétienne, composée de huit Religieuses, & une société de trois filles de S. Thomas de Villeneuve, qui gouvernent les pauvres de l'Hôtel-Dieu.

Il y a deux Foires par an à Loudun.

Villes considérables de la province de Touraine.

CHATILLON est une Ville Royale, située sur la Rivière d'Indre, dans le Duché de Touraine, & dans le Diocèse & la Généralité de Bourges ; elle fut unie à la Couronne de France, en 1204, comme le reste de la Touraine. Deux Reines de France en ont joui par apanage, & quelques Seigneurs particuliers par engagement. M. Jean-Baptiste Amelot, Maître des Requêtes, en jouit. (*1697.*)

En 1631, le Roi Louis XIII créa un Présidial à Châtillon; il y a deux Présidents, un Lieutenant Général, un Lieutenant-Criminel, un Lieutenant Particulier, un Assesseur civil, un Assesseur criminel, douze Conseillers, un Procureur du Roi, deux Avocats du Roi, & un Greffier.

Il y a aussi à Châtillon,

Un Juge Prévôt, un Procureur du Roi & un Greffier.

Un Lieutenant de Robe-courte, un Assesseur, un Procureur du Roi, un Greffier & dix Archers.

Un Chapitre composé de dix Chanoines.

Deux Couvens, un d'Augustins & un d'Ursulines.

La Paroisse est hors la Ville; il y a 270 feux, & environ 1100 ames: elle paye 3210 liv. de taille.

Les Foires tiennent le premier Lundi de Carême, le 20 Mai, à la Toussaint & le jour de S. André. On tient aussi une Foire à S. Théodore, auprès de Châtillon, le jour de S. Vital.

MONTRICHARD est une Ville Royale située sur la rivière du Cher, dont le Marquis d'Effiat jouit par engagement, comme héritier de la Marquise Dallaye, sa mère ; (en 1697) elle l'avoit eue du Comte de Limours, fils du Chancelier de Chiverni, qui l'avoit achetée du Roi Henri III, à faculté de rachat perpétuel, en 1585.

Le Château fut bâti en 1010, par Foulques Nerva, Comte d'Anjou. Les Seigneurs d'Amboise, qui étoient propriétaires du fond, s'en rendirent les maîtres, & en ont joui durant plus de 500 ans, jusqu'à ce que Louis d'Amboise vendit Montrichard à Guillaume d'Harcourt, son gendre, en 1448. Guillaume d'Harcourt l'échangea en 1461, avec le Roi Louis XI, pour le Vicomté de Gournay, en Normandie.

Il n'y a qu'une Paroisse, qui contient 326 feux, environ 1400 ames, compris les Ecclésiastiques, les Religieuses & leurs domestiques: elle paye 3094 liv. de taille.

Il y a à Montrichard un Couvent de Religieuses Ursulines.

La Justice est exercée par un Bailli, un Procureur du Roi & un Greffier.

Le Grenier à sel est composé d'un Président, un Grenetier,

un Contrôleur & un Greffier : il s'y consomme 20 muids de sel par an.

Il y a une résidence du Prévôt provincial de Tours ; il y a aussi un Lieutenant-Criminel de Robe courte, un Assesseur & huit Archers.

Il y a à Montrichard quatre Foires par an ; le Jeudi devant la mi-Carême, le Lundi avant la Madelaine, le jour de S. Matthieu & le jour de St Luc.

LANGEZ est une petite Ville dans l'Election de Tours, située sur la riviere de Loire : elle est renommée pour ses bons melons. Le Château fut bâti en 992, par Foulques Nerva, & depuis rebâti en l'état où il est par Pierre de la Brosse, Ministre d'Etat sous le Roi Philippe III le hardi.

Il y a une Châtellenie qui en releve, & les Francs-Aleus de Cléré.

Il y a une famille du nom de Langez, qui a duré l'espace de cent-cinquante ans, dont il y a eu un Archevêque de Tours.

Langez fut vendu au Maréchal d'Effiat, en 1631, par la Princesse de Conty, pour la somme de 59300 liv. Madame la Marquise de Belleford, fille de M. le Duc de Mazarin, en jouit. (1697).

Il y a un Siège Royal exercé par un Lieutenant Général, un Procureur du Roi & un Greffier.

Le Grenier à sel, régi par les Officiers ordinaires, consomme onze muids de sel par an.

Il y a un Lieutenant du Prévôt provincial de Tours ; les Officiers sont un Assesseur, un Exempt & cinq Archers.

Les deux Paroisses de la Ville contiennent 499 feux, & 2000 ames, qui payent 3380 liv. de taille.

Dans la paroisse de S. Jean, il y a un Chapitre de Chanoines.

On tient quatre Foires par an ; le Jeudi avant la S. Jean-Baptiste, le jour de S. Laurent, le premier jour d'Octobre & le quinze Novembre.

Duchés, Marquisats, Comtés, Vicomtés & Baronnies de Touraine.

MONTBAZON, situé sur l'Indre, fut érigé en Duché-Pairie, en 1588, par le Roi Henri III, en faveur de Louis de Rohan, Comte de Montbazon, Seigneur de Guimené. Le Duché est composé du Comté de Montbazon & des Baronnies de Ste Maure, la Haie & Nouastres. Montbazon avoit été érigé en Comté par le Roi Charles IX, en faveur de Louis de Rohan, Seigneur de Ste. Maure, Sénéchal d'Anjou. Le Château fut bâti au commencement du onzieme siecle, par Foulques Nerva, Comte d'Anjou, & Seigneur de Loches.

Il y a eu deux familles du nom de Montbazon ; Renaud de

Montbazon, Archevêque de Tours, étoit de la seconde. La Seigneurie passa dans la Maison de Craon, puis en celle de la Rochefoucault, de-là en celle du Fou, ensuite en celle de Rohan, par mariage. *Aujourd'hui, en 1774, Jules-Hercule Mériadec de Rohan, Prince de Guémené, titré Prince de Rohan, né en 1726, est Duc de Montbazon; il épousa en 1743, Marie-Louise-Henriette-Jeanne de la Tour d'Auvergne, née en 1725, dont un fils unique, Henri-Louis-Marie, appelé Prince de Guémené, né en 1745, marié en*

M. le Prince de Rohan a trois frères & deux sœurs, Louis-Armand-Constantin, Chevalier de Malte, appelé Chevalier de Rohan, né en 1730; Louis-René-Edouard, Coadjuteur de Strasbourg, Abbé Commendataire de la Chaise-Dieu, né en 1734; Ferdinand-Maximilien Mériadec, Chevalier de Malte, appelé Prince Ferdinand, né en 1738; Charlotte-Louise, mariée en Espagne, au Prince de Masseran; & Geneviève-Armande-Elisabeth, née en 1724, a été faite Abbesse de Marquette, au diocèse de Tournai, en 1753.

Il n'y a qu'une Paroisse à Montbazon, qui contient 186 feux, & 800 ames qui payent 1530 liv. de taille.

La Juridiction est exercée par un Bailli; il y a douze Paroisses qui en dépendent, en tout ou en partie: il y a à Montbazon une Foire le jour de S. Luc.

LUISNES, qu'on nommoit *Maillé*, est une Ville située sur la rivière de Loire, dans l'Election de Tours; elle fut érigée en Duché-Pairie par le Roi Louis XIII, en 1617, en faveur de Charles d'Albert, qui fut Connétable de France.

Le Duché de Luisnes est composé des Comtés de Maillé & de Tours, des Baronnies de la Rochecorbon, de Samblançai, de S. Michel sur Loire, & d'une Châtellenie; il y en a quatre autres qui en relèvent par appel.

Il y a à Luisnes deux Paroisses qui contiennent 528 feux, y compris ceux de la campagne: il y a environ 2200 ames; ces deux paroisses payent 5000 liv. de taille.

Le Comté de Maillé fut érigé en 1572, par le Roi Charles IX, en faveur de Jean de Laval, Capitaine des cent Gentilshommes de sa Maison. La Seigneurie de Maillé a donné son nom à une Maison qui l'a possédée durant 600 ans: cette Maison étoit très-puissante, & a produit de grands hommes. Jacquelin de Maillé, Chevalier Templier, qu'on appeloit le S. Georges des Chrétiens, en étoit issu; de Clémence de Maillé sont venus les Princes de Condé. Hardouin de Maillé & son fils suivirent les Rois Philippe Auguste & Philippe le Bel dans les guerres de Flandre; & un du même nom, Chambellan du Roi Charles VII, fit les fonctions de Duc & Pair de France au Sacre de ce Roi, en 1449. Il reste encore trois branches de cette Maison, qui portent le nom, l'une de la Tour-Landri, une autre de

Carman & l'autre de Bennehard. Maillé passa par mariage dans la Maison de Laval, & par acquêt dans celle de Luisnes.

La Juridiction de Luisnes s'exerce par un Bailli, un Lieutenant, un Procureur Fiscal & un Greffier : il y a dix paroisses qui en relèvent en premiere instance, en tout ou partie : elle connoît, par appel, du Comté de Tours, des Baronnies de Rochecorbon, de S. Michel, de Samblançai, & de six Châtellenies. Il y a une Foire à Luisnes le Mardi de la Pentecôte.

En 1773, Marie-Charles-Louis d'Albert, Duc de Luisnes, né en 1717 ; épousa 1°. en 1735, Thérèse-Pélagie d'Albert, morte en 1736, sans enfans : 2°. en 1738, Henriette-Nicole Pignatelli, née en 1719, dont il a eu Charles-Marie Léopold, né en 1740, & mort sans alliance, en 1758 ; Louis-Joseph-Charles-Amable, titré Duc de Luisnes, né en 1748 ; & Marie-Paule-Angélique, mariée au fils unique du Duc de Chaulnes.

Le Comté de BUSANÇOIS, situé sur la rivière de l'Indre, est du Duché de Touraine, & du Diocèse & de la Généralité de Bourges : il fut érigé, en 1533, par le Roi François I, en faveur de Philippe Chabot, Comte de Charni, Amiral de France. La Paroisse contient 200 feux, & 900 ames ; elle paye 2900 liv. de taille : il y a une Commanderie de l'Ordre de Malte.

Le Comté de MONTRESOR, situé sur l'Indre, dans l'Election de Loche, fut érigé en faveur de Claude de Bourdeilles. Le Château fut bâti par Foulques Nerva, Comte d'Anjou ; il y a quatre Châtellenies qui en relèvent, & environ 80 Fiefs.

Il y a un Chapitre composé de six Chanoines, compris le Doyen & le Chantre, & de quatre Sémi-Prébendés, à la collation de l'Abbé de Villeloin.

La Paroisse est hors la Ville, & se nomme Beaumont ; elle est composée de 136 feux, & environ 600 ames : elle paye 1395 liv. de taille. Outre la Paroisse, il y a dans la ville une Chapelle succursale & un Hôpital dans le Fauxbourg.

La Juridiction s'étend sur six Paroisses.

Le Comté de PALLUAU, situé sur l'Indre, est du Duché de Touraine pour le temporel, & du Diocèse & de la Généralité de Bourges, tant pour le spirituel que pour la finance ; il a été érigé en faveur de Henri de Buade, Viceroi en Canada.

Il y a à Palluau un Chapitre de Chanoines. La Paroisse contient 180 feux, & 800 ames ; elle paye 1630 liv. de taille.

Le Comté de Tours, situé dans la Ville, est composé de l'ancienne Justice des Comtes de Tours, qu'on nommoit auparavant

paravant Vicomté, & de la Châtellenie des Ponts : il fut érigé en faveur de Louis-Charles d'Albert, Duc de Luisnes : il n'y a qu'un Fief qui en relève, & qui appartient à l'Hôtel-Dieu de Tours.

Le Marquisat de MÉZIÈRES, situé sur la rivière de Claise, dans le Duché de Touraine, est, pour la Justice, dans le Diocèse & Généralité de Bourges ; il a été érigé en 1556, par le Roi Charles IX, en faveur de Nicolas d'Anjou, Seigneur de S. Fargeau ; il appartient à la Duchesse de Mortemar, par acquêt.

La Paroisse de Subiray Mézières, contient 150 feux, & 650 ames : elle paie 1150 liv. de taille.

Il y a un Chapitre de Chanoines.

Le Marquisat de CHATEAU-REGNAULT, dans l'Election de Tours, est situé sur la rivière de Branfle : le Château fut bâti en 1044, par Regnault du Château ; il est depuis un siècle dans la famille de Rousselet, dont est issu le Comte de Château-Regnault, Lieutenant-général des Armées du Roi sur mer.

Il y a dix-sept Paroisses qui relèvent de Château-Regnault, dont il y en a dix en première instance, & sept par appel.

Il y a trois foires par an ; le jour de S. Blaise, le jour de S. Luc, & le jour de S. André.

Il n'y a qu'une Paroisse, qui contient 466 feux, & 1900 ames : elle paie 4860 liv. de taille.

Il y a un Couvent de Récollets.

Le Marquisat de VILLANDRI, dans l'Election de Tours, a été érigé par Louis XIII, en 1619.

La Paroisse de Villandri contient 230 feux, & 930 ames ; elle paie 5800 liv. de taille.

La Jurisdiction s'étend sur les Paroisses de Villandri, de Savonnières & de Berthenay.

Le Marquisat de MONJAUGER, dans l'Election de Chinon, a donné le nom à une ancienne famille, fondue en celle de Sainte-Maure, par le mariage de N... de Monjauger avec un Seigneur de Sainte-Maure : cette Terre tomba depuis en partage aux puînés de cette Maison, qui a produit un Chancelier de France. N... de Sainte-Maure la porta en dot à N... Baraton ; elle passa, par acquêt, à Michel du Gast, Gouverneur d'Amboise, en faveur duquel elle fut érigée en Marquisat.

Le Marquisat de LA CHARTRE, sur Loir, est situé en Touraine pour la Justice, en Anjou pour la Finance, & au Maine pour le Spirituel : cette Terre appartenoit anciennement à la Maison de Maïenne ; elle entra en celle des anciens Comtes de Vendôme, par le mariage de Gervaise de Maïenne avec Pierre, Comte de

Vendôme, & fut donnée depuis en partage aux puînés de cette Maison, dont le dernier mourut en 560 : elle tomba ensuite dans la Maison de la Trémoille, & passa en celle de Beuil, par le mariage de Jacquine de la Trémoille avec Louis de Beuil, Comte de Sancerre, Grand-Echanson de France : elle appartient à N... Robert, en faveur duquel elle a été érigée en Marquisat par le Roi Louis XIV : il y a 26 Fiefs & Terres seigneuriales qui en relèvent. La Paroisse contient 180 feux, & paie 1280 liv. de taille.

Le Marquisat de BREZÉ, dans l'Election de Saumur, relève de Loudun. Cette Terre a donné le nom à une ancienne Famille, dont il y a eu de Grands-Sénéchaux de Normandie; elle entra dans la Maison de Maillé, par le mariage d'un puîné de Maillé avec l'héritière de Brezé, à la charge de porter le nom de Maillé-Brezé : il y a eu un Maréchal de France de cette Maison, & un Grand-Maître, Chef & Surintendant de la Navigation de France; mais ce qui l'a rendue plus illustre, est le mariage contracté, en 1641, entre M. le Prince Louis de Condé, & Claire-Clémence de Maillé-Brezé, unique héritière de cette Maison. La Terre de Brezé appartient à Thomas Dreux, Conseiller au Parlement. La Jurisdiction s'étend sur deux Paroisses; celle de Brezé contient 211 feux, & paie 1090 liv. de taille.

Le Marquisat de MONT, dans l'Election de Richelieu, relève de Loudun; il appartient à Thomas Frézeau de la Frézelière, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de l'Artillerie.

La Jurisdiction s'étend sur cinq Paroisses; celle de Mont contient 61 feux, & paie 300 liv. de taille.

Il y a un Couvent de Religieuses de S. François; il y a dix Religieuses.

Il se tient six foires par an à Mont; savoir, les jours de S. Nicolas, de S. Paul, de la mi-Carême, S. Cyr, S. Jean-Baptiste, & de S. François.

Le Vicomté de PAULMI, dans l'Election de Loches, situé sur la rivière de Brignon, a été possédé, pendant près de 400 ans, par la Maison de Voyer. Ce Vicomté appartient à la Comtesse d'Usez; il est dans la Paroisse de Ferrière-Larçon, qui est composée de 194 feux, & paie 1810 liv. de taille.

Il y a un Couvent d'Augustins, fondé par Louis de Voyer, Vicomte de Paulmi.

Le Vicomté d'AZAI, situé sur la rivière d'Indre, dans l'Election de Loches, est possédé par François Bastonneau, Maître des Comptes à Paris.

La Paroisse contient 78 feux, 312 ames, & paie 650 liv. de taille.

Le Vicomté de LA GUERCHE, situé sur la Creuse, dans l'Elec-

tion de Loches, fut érigé par le Roi Charles VII, en faveur de la belle Agnès Soreau; il passa dans la Maison de Villequier, par acquêt, & dans celle d'Aumont par alliance.

La Paroisse contient 104 feux, & 312 ames; elle paie 310 liv. de taille.

La Baronnie d'ARTANNES, située sur la rivière d'Indre, dans l'Election de Tours, est une dépendance de l'Archevêché de Tours; elle a une Châtellenie & cent Fiefs qui lui doivent hommage.

La Paroisse est composée de 330 feux, de 1400 ames, & paie 4060 liv. de taille.

La Baronnie de BEAULIEU, dans l'Election de Loches, est une Ville Abbatiale qui fut donnée, en 1010, avec la Justice, le droit de marché, le droit de faire battre monnoie, & plusieurs autres Priviléges, par Foulques Nerva, Comte d'Anjou, & Seigneur de Loches, lorsqu'il fonda cette Abbaye.

Il y a trois Paroisses, qui contiennent 460 feux, 1800 ames, & paient 2025 liv de taille.

La Baronnie de CHATEAUNEUF appartient au Trésorier de S. Martin de Tours; elle est située dans la Ville de Tours: il y a deux Châtellenies & dix Fiefs qui en relèvent.

La Baronnie de LA HAIE est située sur la rivière de Creuse, dans l'Election de Chinon; elle a été possédée pendant plus de 400 ans par une Famille qui en portoit le nom, & qui a donné un Archevêque à Tours: elle passa dans la Maison de Rohan par acquêt, & fut réunie au Duché de Monbason, en 1588.

Il y a deux Paroisses dans la Ville; René Descartes a été baptisé en celle de S. Georges: ces deux Paroisses contiennent 160 feux, & 700 ames, y compris ceux de la campagne: elles paient 780 liv. de taille.

Il y a un Grenier à sel qui consomme douze muids de sel par an.

La Jurisdiction s'étend sur six Paroisses, qui en relèvent directement, & sur deux autres par appel.

La Ville est régie par un Maire, un Procureur du Roi, & un Greffier: il y a quatre foires par an.

La Baronnie de L'ISLE-BOUCHARD est située sur la Vienne, dans l'Election de Richelieu; le Château fut bâti, environ dans le dixième siècle, par un Bouchard de l'Isle: cette Famille de l'Isle a possédé cette Baronnie l'espace de 400 ans; elle passa, par mariage, dans la Maison de la Trémoille, & en celle du Plessis-Richelieu par acquêt: il y a quatre Châtellenies qui en relèvent.

La Jurisdiction s'étend sur quinze Paroisses.

Il y a deux Paroisses dans la Ville, qui contiennent 346 feux, & 1300 ames, y compris ceux de la campagne: elles paient 1899 liv. de taille.

Il y a à l'Isle-Bouchard un Prieuré estimé 1000 liv. de revenu ; un Couvent de Récollets où il y a huit Religieux ; un d'Ursulines de trente-neuf Religieuses, & une Communauté dépendante du Grand-Prieuré d'Aquitaine, dans la Paroisse de Brisai, qui est de 5000 liv. de revenu.

Il y a dans l'Isle-Bouchard quatre foires par an ; savoir, le jour de S. Jean, le jour de S. Barthélemi, le lendemain de S. Denis, & le lendemain de S. Martin.

La Baronnie de LIGUEIL, dans l'Election de Loches, dépend du Doyenné de S. Martin : il y a 311 feux, & 1300 ames, qui paient 2950 liv. de taille.

La Baronnie de MAIRMANDE, dans l'Election de Chinon, a donné le nom à une Famille qui a duré près de 400 ans ; elle entra en celle de Sancerre par alliance, & en celle de Bueil par succession ; elle passa en celle de Pigarreau par le mariage d'Isabelle de Bueil, héritière de cette Baronnie : elle appartient au Comte de Clerambault, qui l'a achetée, par décret, sur les enfans du Marquis de Mairmande, son frère.

La Baronnie de NOUASTRES, sur la Vienne, dans l'Election de Chinon, n'est considérable que par son titre : il y a eu une ancienne Famille de ce nom, qui a duré 200 ans ; elle fut unie au Duché de Montbazon en 1588. Il y a dix-sept Paroisses qui en dépendent en première instance, neuf entières, huit en partie, & deux autres par appel.

La Paroisse contient 44 feux, & paie 530 liv. de taille.

La Baronnie du PALAIS ARCHIÉPISCOPAL DE TOURS, est une des anciennes Seigneuries de l'Archevêché : le titre de Baronnie lui a été attribué de même qu'à toutes les grandes Seigneuries des Archevêchés & Evêchés de France, qui relèvent du Roi : elle est située dans la Ville de Tours, & en fait partie : elle a cinquante-six Hommages, dont il y a dix Châtellenies : trois Paroisses vont par appel à cette Baronnie.

La Baronnie du GRAND-PRESSIGNI, située sur la rivière de Claire, dans l'Election de Chinon, a donné le nom à une ancienne Famille, dont du Tillet prétend qu'étoit issu Renauld de Pressigni, Maréchal de France sous le Règne de S. Louis. Honorat de Savoie, Comte de Villars, Maréchal & Amiral de France, sous le Règne de Henri II, en étoit Seigneur : c'est la Marquise de Nancré qui la possède.

Il y a au Château du Grand-Pressigni, un Chapitre de 7 Chanoines.

La Paroisse contient 196 feux, & 800 ames ; elle paie 1760 liv. de taille.

La Baronnie de PREUILLI, située sur la Claire, dans l'Election

de Loches : elle a appartenu, pendant plus de 500 ans, à une Famille qui en portoit le nom. Geoffroi de Preuilli fut le premier qui, selon les Historiens, inventa les Tournois ; c'est-à-dire, qu'il fut le premier qui les mit en usage, & y fit des loix. On reconnoît le Marquis de Surville, Colonel du Régiment du Roi, pour Baron de Preuilli, à cause d'Anne-Louise de Crévant d'Humières, puînée des filles du Maréchal d'Humières.

Le Château de Preuilli fut bâti, environ l'an 930, par le Vicomte Athon : il y a cinq Châtellenies qui en relèvent, & plus de cent Fiefs.

La Jurisdiction s'étend en vingt-sept Paroisses, dont il y en a sept en première instance, & vingt par appel.

Il y a un Grenier à sel, qui consomme quinze muids de sel par an.

Il y a cinq Paroisses dans la Ville, qui contiennent 379 feux, & 1500 ames, y compris ceux de la campagne, & qui paient 1930 l. de taille.

La Baronnie de ROCHECORBON, sur la Loire, a un Château qui fut bâti par Robert des Roches. Guillaume des Roches, Sénéchal de Touraine, d'Anjou & du Maine, sous Philippe-Auguste, étoit de cette Maison. Le Château fut nommé Rochecorbon, à cause de Corbon, Seigneur des Roches, auquel il appartenoit au commencement du onzième siècle. Cette Baronnie tomba dans la Maison de Dreux par confiscation ; elle passa en celle de Thouars, puis en celle d'Amboise, ensuite en celle de Maillé, & fut réunie au Duché de Luisnes en 1619.

La Jurisdiction s'étend sur trois Châtellenies, & sur vingt-deux Fiefs.

La Paroisse contient 315 feux, & 1400 ames ; & paie 3050 liv. de taille.

La Baronnie de SEMBLANÇAI, dans l'Election de Tours, a été unie au Duché de Luisnes ; elle a été long-temps dans la Maison de Beaune : l'ancien Château, qui est au milieu d'un étang, fut bâti par Foulques Nerva, Comte d'Anjou.

La Jurisdiction s'étend en deux Paroisses.

La Paroisse contient 200 feux & 800 ames, & paie 1330 liv. de taille.

La Baronnie de SÉNEVIÈRE, dans l'Election de Loches, fut érigée en faveur de Charles de Tranchelion, Seigneur de Sénevière & de Rochefort.

La Paroisse est composée de 69 feux, & d'environ 300 ames : elle paie 270 liv. de taille.

La Baronnie de SAINT-CHRISTOPHE, sur la rivière de Gravotte, dans l'Election de Tours : elle a été possédée par la Famille d'Alais durant 250 ans : elle passa dans la Maison de Montfort ; depuis en celle de Parthenai-l'Archevêque, par mariage ; &

en celle de Bueil, par acquêt : elle a été unie au Duché de Vaujours, en faveur de Louise-Françoise de la Beaume-le-Blanc, en 1667.

La Paroisse contient 330 feux, & 1320 ames; elle paie 4000 liv. de taille.

La foire tient à Saint-Christophe, le premier Jeudi avant la mi-Carême, le jeudi avant la S. Jean, & le jour de S. Jacques & S. Christophe : il y a aussi une foire à Saint-Gilles, auprès de Saint-Christophe; elle tient le jour de S. Gilles.

La Baronnie de SAINT-GENOUL, située sur l'Indre, dans le Duché de Touraine, Diocèse & Généralité de Bourges, est dans la Paroisse de N D. d'Estrées, qui contient 140 feux, & paie 2000 liv. de taille.

La Baronnie de SAINT-MICHEL sur Loire, dans l'Election de Chinon, a été unie au Duché de Luisnes.

La Jurisdiction s'étend sur trois Paroisses entières, & sur deux autres en partie.

La Paroisse contient 118 feux, & 500 ames; elle paie 445 liv. de taille.

La Baronnie de SAINTE-MAURE, dans l'Election de Chinon, a été possédée, durant 350 ans, par une Famille très-considérable, qui en portoit le nom. Guillaume de Sainte-Maure, Chancelier de France sous le Roi Philippe VI de Valois, étoit issu des puînés de cette Famille, de même que le Duc de Montausier : cette Baronnie a été unie au Duché de Montbazon en 1588.

Le Château de Sainte-Maure fut bâti, au commencement du onzième siècle, par Foulques Nerva, Comte d'Anjou.

La Jurisdiction s'étend sur trois Paroisses en première instance, & sur deux autres par appel.

La Ville contient 419 feux, & 1800 ames, y compris ceux de la campagne : elle paie 1660 liv. de taille. Il y a un Grenier à sel, qui consomme treize muids de sel par an : il y a foire le jeudi devant la mi-Carême, le jeudi devant la Pentecôte, le jeudi devant la Madelaine, le jour de l'Exaltation de Ste Croix, le jour des Morts, le lundi d'après la S. Luc, le jour de S. André, & le jour de S. Thomas.

Il y a à Sainte-Maure un Couvent de Religieuses Chanoinesses de l'Ordre de S. Augustin.

La Baronnie de CINQMARS, sur la Loire, dans l'Election de Tours, a été possédée, durant 340 ans, par une Famille de ce nom.

La Paroisse contient 345 feux, & 1500 ames; elle paie 2800 liv. de taille : il y a un petit Séminaire fondé par Joseph Sain, Prêtre du Diocèse, sous le nom de S. Charles.

La Baronnie de VERNON, sur la rivière de Bransle, dans l'Election de Tours, est une dépendance du temporel de l'Archevêché de Tours : il y a trois Châtellenies & dix Fiefs qui en relèvent.

La Paroisse est composée de 340 feux, & 1360 ames ; elle paie 4260 liv. de taille.

La Baronnie de VÉRETS, située sur le Cher, dans l'Election de Tours, a un beau Château, bâti par Jean de la Barre, Comte d'Estampes : elle appartenoit, il y a 300 ans, aux Lannoy-Trousseau, Seigneurs de Châteaux : de la Maison de la Barre, elle passa en celle de Frêne-Forget, Secrétaire d'Etat ; ensuite en celle de Chauvigni : elle appartient à M. Arnaud-Charles de la Porte, Duc de Rhételois Mazarin.

La Paroisse contient 249 feux, & paie 2300 liv. de taille.

La Baronnie de BEAUÇAY, dans l'Election de Loudun, a donné son nom à une ancienne Famille périe depuis un siècle. Un Hugues de Beauçay, surnommé le Grand, accompagna le Roi S. Louis dans son voyage de la Terre-Sainte. Jeanne de Beauçay, fille de Hugues, Seigneur de Beauçay & de Champigni, porta cette Terre dans la Maison Royale d'Artois, en 1360 ; mais elle retourna à ses héritiers par la mort de Louis d'Artois, son fils. Cette Baronnie est située dans les Paroisses de Monterve, Sillé & Chassaigne.

La Jurisdiction s'étend sur cinq Paroisses.

La Baronnie de BERVIE a été autrefois possédée par une ancienne Famille, qui quitta son nom pour prendre celui d'Amboise, après la mort de Mahaut d'Amboise, Comtesse de Chartres : elle appartient à Thomas Dreux, Conseiller au Parlement : elle est située dans la Paroisse de Nueil, sur la Dive, Election de Loudun.

La Baronnie de CURSAI, auprès de la Vire, dans l'Election de Loudun, appartient à François d'Aubusson, Duc de la Feuillade : il y avoit autrefois trois Paroisses, qui ont été réunies en une depuis dix ans, laquelle contient 113 feux, & paie 800 liv. de taille.

La Baronnie de SAINT-CASSIEN, dans l'Election de Loudun, a donné son nom à une ancienne Famille ; elle appartient au Duc de Richelieu.

La Paroisse contient 48 feux, & paie 405 liv. de taille.

Comme il y a des lieux titrés où il n'y a point de Ville murée, il y a aussi des Villes murées qui ne sont point titrées, comme AZAI-LE-RIDEAU, Ville située sur l'Indre, dans l'Election de Tours, fut prise par les Partisans du Duc de Bourgogne, sous le Règne de Charles VI, & reprise par le Dauphin, Duc de Touraine, en 1418. Elle appartient au Marquis de Vassé. La Paroisse

contient 342 feux, & 1400 ames; elle paie 5065 liv. de taille.

BLEVÉ, Ville située sur le Cher, dans l'Election d'Amboise, étoit autrefois si considérable, que les Rois y mettoient un Gouverneur, avec une Garnison: elle a appartenu long-temps à la Maison d'Amboise.

La Paroisse contient 349 feux, & 1400 ames; elle paie 1202 l. de taille. Il y a un Maire, créé en 1692: la foire y tient les jours de S. Gilles & de S. Michel.

CANDES, sur la Loire, dans l'Election de Chinon, est un des plus anciens patrimoines des Archevêques de Tours; il y a un Chapitre composé d'un Chevecier, d'un Chantre, d'un Prévôt, de dix Chanoines effectifs, & deux annexés, l'un au Grand-Archidiacre de Tours, & l'autre aux Religieux de Bourgueil: il y a quatre Vicaires perpétuels, un Diacre, un Sous-Diacre & vingt-trois Chapelains.

La Paroisse contient 102 feux, & environ 500 ames; elle paie 460 liv. de taille.

CHAMPIGNI sur Vœude, dans le Duché de Touraine, Election de Richelieu, est une petite Ville qui a été possédée, durant près de 400 ans, par des Princes du Sang Royal; elle tomba, par mariage, sous la puissance de Charles d'Artois, Comte de Longueville & de Pézenas, qui la vendit à Louis de France, Duc d'Anjou; & Louis, son fils, la revendit à Pierre de Beauveau, d'où elle passa dans la Maison de Bourbon-Vendôme, par le mariage d'Isabelle de Beauveau, sa petite-fille, avec Jean de Bourbon, Comte de Vendôme.

Il y a à Champigni une Sainte-Chapelle, avec un Chapitre composé d'un Doyen, un Chantre, un Trésorier, un Sous-Chantre, un Prévôt & onze Chanoines, qui ont environ 150 liv. de revenu chacun; un Couvent de Minimes, composé de treize Religieux; un Couvent de Religieuses de l'Ordre de S. François, où il y a 18 Religieuses, qui ont environ 900 liv. de revenu; & un Collége fondé.

La Paroisse contient 162 feux, & 500 ames; elle paie 577 liv. de taille. Il y a quatre foires par an; les jours de S. Néomaïe, de S. Aignan, de S. Louis & de la Madelaine.

CORMERI sur l'Indre, dans l'Election de Loches, est une Ville Abbatiale, dont les Abbés ont toujours été propriétaires depuis la fondation de l'Abbaye.

Il n'y a qu'une Paroisse dans la Ville, qui contient 130 feux, & environ 600 ames, tant dans la Ville qu'à la Campagne; elle paie 1010 liv. de taille.

* *Etat du Diocèse de Tours.*

Le Diocèse de Tours n'est pas si étendu que le Duché ; il est composé de 300 Paroisses, 17 Abbayes, 12 Chapitres, 98 Prieurés simples, & 191 Chapelles, non compris celles qui dépendent des Chapitres.

S. Gatien a été le premier Evêque de Tours, environ l'an 250 ; S. Martin le premier Métropolitain, vers l'an 380 ; & Landran le premier revêtu du titre d'Archevêque, au commencement du neuvième siècle.

L'Archevêque de Tours a pour Suffragans les Evêques du Mans, d'Angers, & les neuf de Bretagne : de ces neuf Bretons, sept ont refusé de reconnoître l'Archevêque de Tours pour leur Métropolitain, durant plus de 300 ans : quatre se soumirent volontairement, & les trois autres furent condamnés à le reconnoître, par Sentence du Pape Innocent III, en l'année 1199.

Il y a à Tours deux Officiaux, l'un pour la Métropole, & l'autre pour le Diocèse ; il y en a un autre résident à Rennes, pour les appellations des Evêchés de Bretagne.

L'Archevêché est de douze à treize mille livres de revenu : *aujourd'hui il est estimé* 48000 *liv. ; l'Abbaye de Marmoutier y a été réunie.*

Le Diocèse paie de décimes, &c. 32926 liv. 12 f.

Il y a à Tours deux Chambres Ecclésiastiques ; l'une pour la Métropole, composée de dix Commissaires ; & l'autre pour le Diocèse, qui n'est composée que de cinq Commissaires.

Abbayes du Diocèse de Tours.

AIGUEVIVE, de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, Congrégation de France, a été bâtie & fondée à une lieue de Montrichard, par Garlet, Gouverneur de Montrichard, en 1147 : le revenu est de 1029 liv. *modò* 2100 *liv.* Le Couvent est composé de cinq Chanoines ; leur revenu est de 1003 liv.

BEAUGERAIS, de l'Ordre de Cîteaux. Quelques personnes pieuses ayant bâti une Eglise dans ce lieu, en 1153, pour y faire le Service divin, Henri II, Roi d'Angleterre & Comte de Touraine, donna cette Eglise & ses dépendances aux Religieux de Louroux en Anjou, qui y établirent une Abbaye de leur Ordre, l'an 1173 : le revenu est de 2500 liv. *modò* 2000 *liv.*

BEAULIEU, près Loches, de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, bâtie & fondée, en 1010, par Foulques Nerva, Comte d'Anjou : le revenu est de 4000 liv. *modò* 3000 *liv.* Il y a dix Religieux : leur Mense vaut 3272 liv.

BEAUMONT-LES-TOURS, Abbaye de Religieuses Béné-

dictines, a été bâtie & fondée, l'an 1002, par Hervé, Trésorier de S. Martin; il y transféra les Religieuses du Monastère de l'Ecrignol de Tours, qui avoit été bâti dans le sixième siècle; il y a soixante Religieuses, y compris les Sœurs Converses: le revenu est de 8000 liv. *modò* 35000 *liv.*

BOISAUBRI, de l'Ordre de S. Benoît, à trois lieues de l'Isle-Bouchard, fondée par Brice de Cheillé, sous le titre de Prieuré, & depuis érigé en Abbaye: le revenu, tant pour l'Abbé que pour les Religieux, n'est que de 1400 liv. *modò* 1300 *liv. pour l'Abbé.* Il n'y a que deux Religieux.

CORMERI, sur l'Indre, à quatre lieues de Tours, de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fut érigé en Abbaye par Alcuin, Abbé de S. Martin, du consentement de l'Empereur Charlemagne, qui donna ses Lettres de confirmation en 781. Elle vaut 4000 liv. de revenu, *modò* 4270 *liv.* Il y a douze Religieux, dont la Mense vaut 4500 liv.

FONTAINES-LES-BLANCHES, de l'Ordre de Cîteaux, n'étoit autrefois qu'un Hermitage, qui fut érigé en Abbaye en 1127, & dotée par Renault, Seigneur de Château-Renault, & par quelques autres Gentilshommes voisins. Le revenu est de 4800 liv. tant pour l'Abbé que pour les Religieux, *modò* 7000 *liv. pour l'Abbé.*

GASTINES, de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, Congrégation de France, fut érigé en Abbaye, en 1138, par Hugues, Archevêque de Tours. Le revenu de l'Abbé est de 1800 liv. *modò* 2200 *liv.* Il y a cinq Religieux; leur Mense vaut 1400 liv.

LA CLARTÉ-DIEU, de l'Ordre de Cîteaux, bâtie, en 1240, par Jean, Abbé de Lépau, qui avoit reçu une somme d'argent de Pierre, Evêque de Winton en Angleterre. Le revenu de l'Abbé est de 2300 liv. *modò* 2500 *liv.* Il y a cinq Religieux, dont la Mense vaut environ 4000 liv.

Il y a dans cette Abbaye un ancien monument de la Famille de Courcillon, dont est issu M. le Marquis de Dangeau.

MARMOUTIER, de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée par S. Martin; elle fut détruite par les Normands, ensuite desservie par des Chanoines, puis remise aux Bénédictins, à la prière d'Eudes, Comte de Touraine: l'Eglise & les Bâtimens furent édifiés par les Abbés Réguliers. L'Abbaye a 16000 liv. de revenu: il y a vingt-deux Religieux, dont la Mense vaut 18000 l. par an. *L'Abbaye a été unie à l'Archevêché de Tours.*

MONCEY, Abbaye de Filles de l'Ordre de Cîteaux, fut bâtie

& fondée, l'an 1216, par un Bourgeois de Tours : il y a vingt Religieuses, y compris les Sœurs Converses : l'Abbaye a 4000 liv. de revenu, *modò* 4500 *liv.*

NOYERS, de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, a été fondée en 1030 : le revenu de l'Abbé est de 1200 liv. *modò* 2000 *liv.* Il y a neuf Religieux ; leur Mense vaut 2512 liv. par an.

PREUILLI, de l'Ordre de S. Benoît, fut bâtie, en 1001, par Effroy, Seigneur de Preuilli & de la Rocheposai : l'Abbaye vaut 2000 liv. de revenu, *modò* 2500 *liv.* Il y a sept Religieux, qui jouissent de 3500 liv. de revenu.

SAINT-JULIEN, de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, a été fondée dans le sixième siècle, rebâtie & dotée, en 945, par Thétol, Archevêque de Tours : le revenu de l'Abbé est de 7000 liv. Il y a treize Religieux, dont la Mense est de 4500 liv. de revenu. *Modò cette Abbaye est réunie.*

SULLI, de l'Ordre de S. Benoît, a été fondée par les Comtes d'Anjou, auxquels les Abbés prêtoient serment de fidélité : le revenu de l'Abbé est de 2000 liv. *modò* 4500 *liv.* Il y a sept Religieux, qui jouissent de 2400 liv. de revenu.

TURPENAI, de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, a été fondée par les Seigneurs de l'Isle-Bouchard, sur la fin du douzième siècle : le revenu de l'Abbaye est de 1500 liv. *modò* 2500 *liv.* Il y a cinq Religieux, dont la Mense produit 1500 liv. par an.

Cette Abbaye est célèbre par le tombeau de Henri-Clément, Seigneur de Mietz, Maréchal de France, nommé, à cause de sa taille, le petit Maréchal, qui mourut en Poitou, en 1214, commandant l'Armée Françoise contre les Anglois.

VILLELOIN, de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fut fondée, en 850, par Audacher, Abbé de Cormeri, à la prière de Ménard, Seigneur de Villeloin. Le revenu de l'Abbé est de 3000 liv. *modò* 4000 *liv.* Il y a neuf Religieux, dont la Mense vaut 4000 liv. par an.

Toutes ces Abbayes valent, de revenu, tant pour les Abbés que pour les Religieux, 85164 liv.

Prieurés de Touraine à la nomination du Roi.

Le Prieuré de N. D. DE BOISRAYER, qu'on nomme *Grandmont*, près Tours, de l'Ordre de Grandmont, a été bâti par Henri II, Roi d'Angleterre, Comte de Touraine ; il vaut 3000 l. de revenu. Les Religieux sont au nombre de six : leur revenu est de 1500 liv.

Le Prieuré de S. COSME, de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, fut fondé, en 1012, par cinq Chanoines de l'Eglise de S. Martin, qui s'y établirent : le revenu du Prieur est de 1200 liv. : les Chanoines sont au nombre de douze ; leur Mense vaut par an 3000 liv.

Le Prieuré de S. JEAN-DU-GRÈS a été fondé, en 1127, par Foulques, Comte de Touraine, d'Anjou & du Maine. Ce Prieuré vaut 1200 liv. par an.

Le Prieuré de POMMIERS-AIGRES, nommé communément *Grandmont*, près Chinon, a été bâti & fondé par Henri II, Roi d'Angleterre ; il vaut au Prieur, & à deux Religieux 1200 liv.

Le Prieuré de LA BOURDILLIÈRE, de l'Ordre de Cîteaux, a été fondé, en 1662, par Louis de Menou, Seigneur de Genilli, pour des Religieuses : le Roi, en confirmant la fondation, s'est réservé la nomination des Prieures. Le revenu est de 15000 liv. : il y a quarante-trois Religieuses, y compris les Sœurs Converses.

Le nombre des Prieurés du Diocèse de Tours est de 91.

Chapitres de Chanoines.

Le Chapitre de l'Eglise de Tours est un des plus anciens du Royaume : l'Eglise est desservie par cent quatre-vingt-treize Bénéficiers ; huit Dignités ; savoir, le Doyen, le Grand-Archidiacre, le Trésorier, le Chantre, le Chancelier, deux Archidiacres, l'un d'outre-Loire, & l'autre d'outre-Vienne, & le Grand-Archiprêtre ; quarante-neuf Chanoines, dont il y en a quatre réunis, l'un à l'Hôtel-Dieu, un aux Jesuites, pour l'entretien des Ecoles, & deux à la Psallette ; un Secrétaire, huit Personnats, seize Vicaires, deux Diacres, deux Marguilliers-Clercs, & plus de cent Chapelains ; un Maître de Psallette, un Sous-Maître, & dix-neuf Enfans de Chœur. Le Doyen est Electif par le Chapitre ; les Dignités & les Chanoines, hormis l'Archiprêtre, & les quatre Prébendes Licentiales, sont, de plein droit, à la collation de l'Archevêque : l'Archiprêtre est à la nomination du Grand-Archidiacre ; & les quatre Prébendes Licentiales à la nomination du Chapitre.

Le Chapitre de S. Martin est le plus grand & le plus riche ; il jouit des droits d'ordinaire, non-seulement sur les Chapitres de S. Pierre-Puillier & de S. Venant, sur le Prieuré & Couvent de S. Côme, & sur les Paroisses de S. Venant & de S. Pierre du Chardonnet, qui sont dans la Ville & aux environs, mais aussi sur les Chapitres de Lévé, S. Yvier, d'Aubusson & de Chablis, qui sont en Berri, Limousin, la Marche & Bourgogne : il y a deux cent cinquante Bénéficiers & Ecclésiastiques qui desservent l'Eglise ; onze Dignités ; savoir, le Doyen, le Trésorier, le Chantre, le Maître-Ecolle, le Sous-Doyen, le Célérier, l'Aumônier,

le Granger & le Chambrier : l'Abbé de Cormeri est la dixième Dignité, & le Prieur de S. Côme la dernière. Il y a quinze Prévôtés ; cinquante-un Chanoines, dont il y en a quarante-trois effectifs ; un affecté à la Psallette, un au Collége, un au Prédicateur, & quatre à huit Musiciens, qu'on nomme Sémi-Prébendés ; neuf Offices, le Sous-Chantre, le Sous-Peltier, le Sous-Ecolle, le Sénéchal, le Chevecier, l'Oblastier, & trois Prestimoines ; cinquante-six Vicaires, six Petits-Aumôniers, trois Clercs de l'Aumône, quatre Marguilliers, cent Chapelins, deux Pénitenciers, deux Inspecteurs, & autres petits Offices, que le Chapitre donne souvent aux Vicaires ; un Maître de Psallette, un Sous-Maître, & dix Enfans de Chœur.

Le Doyen & le Trésorier sont à la nomination du Roi, comme l'Abbé de S. Martin, & à la collation du Chapitre : le Doyen nomme aux Dignités de Chantre, de Maître-Ecolle, de Sous-Doyen, de Célérier, de Granger, aux quinze Prévôtés, aux Offices de Sénéchal & d'Oblastier, & aux trois Prestimoines. Le Trésorier nomme aux Dignités d'Aumônier & de Chambrier, & à l'Office de Chevecier : le Chantre nomme à la Sous-Chantrie, Sous-Pelterie & au Sous-Ecolle : le Sous-Doyen nomme aux six Petites-Aumôneries ; l'Aumônier nomme les trois Petits-Clercs de l'Aumône : le Chambrier nomme une des Marguilleries, & le Chevecier les trois autres. Les six premières Dignités & les Chanoines, en particulier ou en commun, confèrent les Vicariats & la plus grande partie des Chapelles. Le Roi est Abbé & Chanoine de S. Martin : les Ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Bretagne, de Vendôme, de Nevers, & les Comtes de Flandre, de Dunois, de Douglas en Ecosse, & les Seigneurs de Preuilli & de Parthenay sont aussi Chanoines honoraires, de même que plusieurs Prélats ; savoir, les Archevêques de Bourges, de Sens, de Cologne & de Maïence ; & les Evêques de Liége, d'Angers, de Poitiers, de Strasbourg & de Québec.

Outre les deux grands Chapitres ci-dessus, il y a à Tours & en la Province de Touraine :

Le Chapitre de la Basoche, composé de quatre Prébendes, qui sont à la collation du Chapitre.

Le Chapitre de S. Venant, de dix Chanoines & dix-huit Chapelains à la collation du Chapitre.

Le Chapitre de S. Pierre-Puellier, de dix Chanoines à la collation du Chapitre, & huit Chapelains.

Le Chapitre du Plessis-lès-Tours, fondé par le Roi Louis XI, à la collation du Roi : il y a un Doyen & dix Chanoines, deux Vicaires hebdomadiers, & onze Chapelains.

Le Chapitre de Poches, composé d'un Prieur, d'un Chantre & de dix Chanoines, à la collation du Roi : il y a vingt-trois Chapelains.

Le Chapitre de S. Mesme de Chinon, est composé d'un Chevecier, un Chantre, treize Chanoines, six Vicaires, trois Curés

[illegible], & douze Chapelains à la collation du Chapitre, un Maître de Psallette, & deux Enfans de Chœur.

Le Chapitre de Candes est à la collation de l'Archevêque; il y a un Chevecier, un Chantre, un Prevôt, six Chanoines effectifs, & deux autres, l'un au Grand-Archidiacre de l'Eglise de Tours, & l'autre à l'Abbaye de Bourgueil; il y a quatre Curés ou Vicaires perpetuels, un Diacre, un Sous-Diacre & vingt-trois Chapelains.

Tous les autres Chapitres sont à la collation des Seigneurs fondateurs: celui de Montrésor, composé de six Chanoines, compris le Doyen & le Chantre, & de quatre Semi-Prébendés; celui de Langez, de quatre Chanoines & cinq Chapelains; celui de Pressigni, de sept Chanoines.

Le nombre des Dignités, Chanoines & Bas-Chœurs de tous les Chapitres du Diocèse de Tours, est de 680.

Il y a dans le Diocese de Tours, quarante-six Monastères & Couvens de Religieux.

Trois de S. Benoît, à Boisaubri, Preuilli & Seuilli, composés de quinze Religieux.

Sept de la Congrégation de S. Maur, à Beaulieu, Cormeri, Marmoutier, Noyers, S. Julien, Turpenai & Villeloin, composés de soixante-douze Religieux.

Trois de S. Augustin, à Aigueville, Gastines & Saint-Côme, composés de vingt-deux Chanoines.

Trois de Cîteaux, à Beaugerais, Fontaine-les-Blanches, & la Clarté, composés de onze Religieux.

Trois de Grandmont, à Boisrayer, Pommiers-Aigres, & Villiers, composés de dix Religieux.

Un de Chartreux, au Liget, composé de sept Religieux.

Un de Carmes, à Tours, composé de vingt-quatre Religieux.

Un de Jacobins, à Tours, composé de quinze Religieux.

Trois d'Augustins, à Tours, à Chinon & à Paulmi, composés de trente-neuf Religieux.

Cinq de l'Ordre de S. François, à Tours, à Amboise, à Loches, au Croullai & à Seuilli, composés de cinquante-deux Religieux.

Trois de Capucins, à Tours, Château-Renault & ..... composés de cinquante-deux Religieux.

Un de Feuillans, à Tours, composé de quatre Religieux.

Un de l'Oratoire, à Tours, composé de huit Oratoriens.

Un de Barnabites, à Loches, composé de sept Religieux.

Quatre de Minimes, à Tours, au Plessis, à Amboise & à Monjauger, composé de cinquante-neuf Religieux.

Un de la Trinité des Captifs, à Saint-Sauveur; il n'y a qu'un Religieux & un Frère.

Deux Séminaires, à Tours & à Cinqmars, composés de neuf Ecclésiastiques.

Il y a dans le même Diocèse vingt-neuf Couvens de Religieuses; savoir:

Deux de l'Ordre de Cîteaux, à Moncé & à la Bourdillière, composés de soixante-quatre Religieuses, y compris les Sœurs Converses.

Trois de Fontevraut, à l'Encloître, à Relay & Rive, composés de soixante-dix-neuf Religieuses.

Un de Carmélites, à Tours, de vingt-huit Religieuses.

Six d'Ursulines, à Tours, à Amboise, à Montrichard, à Loches, à Chinon & à l'Isle-Bouchard, composés de deux cens soixante-douze Religieuses.

Deux du Calvaire, à Tours & à Chinon, contenant soixante-dix-huit Religieuses.

Cinq d'Hospitalières, à Tours, à Amboise, à Chinon, à Loches & à Luisnes, composés de soixante-deux Religieuses.

Un de la Visitation, à Tours, de cinquante-trois Religieuses.

Un de Chanoinesses, à Luisnes, de trente-six Religieuses.

Quatre d'Augustines, à Beaumont, à Loches, à Sainte-Maure & au Boullai, contenant cent cinquante Religieuses.

Un de Capucines, à Tours, de vingt-quatre Religieuses, & de sept Capucins.

Un de l'Annonciade, à Tours de vingt-une Religieuses.

Un d'Union-Chrétienne, à Tours, de douze Religieuses.

Et un de Filles-Grisettes, à Bléré.

Le nombre des Ecclésiastiques & Bénéficiers est d'environ 1450.

Le nombre des Religieux est de 492.

Le nombre des Religieuses est de 893.

ANJOU.

Province d'Anjou.

La Province d'Anjou est composée des Elections d'Angers, Beaugé, Château-Gontier, Montreuil-Bellai, Saumur, & de partie des Elections de la Flèche & de Richelieu : elle a la Touraine à l'Orient, la Bretagne à l'Occident, le Poitou au Midi, & le Maine au Septentrion. Sa plus grande étendue, du Levant au Couchant, est de vingt-six lieues ; &, du Midi au Septentrion, de vingt-quatre. Il y a six rivières navigables ; savoir, la Loire, la Vienne, la Toué, la Maïenne, le Loir & la Sarte.

L'Anjou a été long-temps gouverné par des Comtes : anciennement il y en avoit deux ; l'un demeuroit à Angers, & l'autre à Châteauneuf : ces deux Comtes furent réunis en un par Foulques le Roux, de l'ancienne Famille d'Anjou. Geoffroi Martel, Comte d'Anjou, conquit la Touraine.

L'Anjou fut réuni à la Couronne de France, en 1204, par la félonie de Jean, dit sans Terre, Roi d'Angleterre, qui assassina Artus, Duc de Bretagne, son neveu.

Le Roi S. Louis donna en apanage le Comté d'Anjou à Charles

de France, son frère, qui fut le Chef de la première branche d'Anjou-Sicile.

L'Anjou fut érigé en Duché-Pairie, en faveur de Louis de France, premier du nom, Chef de la seconde branche d'Anjou, qui est fondue dans la Famille Royale de Bourbon-Montpensier, par le mariage de Renée d'Anjou, Marquise de Mézière, avec Henri de Bourbon, Duc de Montpensier. Après la mort de René, Roi de Sicile, dernier Duc d'Anjou de cette Famille, Charles, Duc de Calabre, son neveu, renonça au Duché d'Anjou en faveur du Roi Louis XI, qui lui donna le Comté de Beaufort en Vallée, Mirebeau, Sablé & la Rocheguyon. Depuis, l'Anjou fut donné à Louise de Savoie, mère du Roi François I, & successivement en apanage à Henri de France, Roi de Pologne, & ensuite Roi de France (Henri III), à François, Duc d'Alençon, son frère : *aujourd'hui, MONSIEUR, frère du Roi, possède l'Anjou sous le même titre.*

On compte en Anjou trente-trois forêts : il y a beaucoup de vignes, dont le vin est vigoureux, & que les Hollandois viennent enlever : on y recueille du froment, du seigle, de l'orge; de l'avoine, des pois, des féves, des lins, des chanvres, des noix, quelques châtaignes, & des cidres dans le bas Anjou. Une des plus grandes richesses de la Province est le commerce des bestiaux : le Mirebalais & le canton de Richelieu produisent grand nombre de mulets & d'ânes : il y a dans les Paroisses de Concourson, de S. Georges, de S. Aubin, de Luigné, de Chaudefonds, de Chalonnes & de Mont-Saint-Jean sur Loire, des mines de charbon de terre. Il n'y a en Anjou que deux forges, parce que les eaux & les forêts ne se trouvent pas à la portée des mines de fer. Il y a des verreries à Chenu dans la forêt de Vezins, & en d'autres endroits. Il y a dans le Saumurois & le long de la rivière de Loire, plusieurs carrières d'excellent tuffeau : on y trouve aussi beaucoup de salpêtre, qu'on porte à la rafinerie de Saumur : il y a aussi plusieurs carrières de belle & bonne ardoise à l'entour d'Angers & dans les Paroisses de la Jaille, Marigné près Daon, & l'Hôtellerie de Flée, dans l'Election de Château-Gontier.

On compte trente-deux Villes dans l'Anjou ; les principales sont, Angers, Capitale de la Province & du Diocèse ; Saumur, Saugé, la Flèche & Château-Gontier : les moins considérables sont, Beaufort en Vallée, Beaupréau, Brissac, Bourgeuil, Candé, Chantoceaux, Chemillé, Châteauneuf, Cholet, Craon, Doué, Durtal, le Lude, Moncontour, Montreuil-Sellai, Passavant, Pouancé, le Pont-de-Cé, le Pui-Notre-Dame, Rillé, Richelieu, Segré & Vihiers.

Les principales foires sont, les quatre foires royales d'Angers, celle de Cholet, de Vihiers, de Marilais, de Doué & de Rochedirai

Les marchés les plus considérables sont, ceux de Brissac & de Beaufort pour les bleds ; de Doué, de Cholet & de Montreveau pour les bestiaux, & de Craon pour les fils.

Quoique

Quoique le Diocèse d'Angers ne contienne que quatre cens soixante-deux Paroisses, on en compte plus de six cens quarante, suivant l'ordre des Elections d'Anjou.

Il y a en Anjou un Gouverneur, un Lieutenant-général du Roi, & deux Lieutenans de Roi héréditaires; un Gouverneur à Beaufort, à la Flèche, à Château-Gontier & à Beaugé; un Sénéchal, trois Présidiaux à Angers, à la Flèche & à Château-Gontier; deux Prévôtés Royales à Angers & à Saumur; six Siéges Royaux à Angers, à la Flèche, à Château-Gontier, à Saumur, à Beaugé & à Beaufort; sept Elections, à Angers, à Saumur, à Beaugé, à Château-Gontier, à Montreuil-Bellai, à la Flèche & à Richelieu: ces sept Elections sont composées de sept cens vingt-une Paroisses, dont il y en a vingt-trois de Touraine, & soixante-neuf du Maine; de sorte qu'il n'y a que six cens vingt-neuf Paroisses d'Anjou, contenant 12273 feux, & 409000 ames, qui paient 172986 liv. de taille. Il y a aussi seize Greniers-à-sel à Angers, Saumur, Beaugé, Bourgueil, la Flèche, Château-Gontier, Richelieu, Beaufort, Candé, Cholet, Ingrande, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Remi, le Lude, Craon & Pouancé; six Maîtrises des Eaux & Forêts, à Angers, Beaugé, Brissac, Pouancé, Candé, Montreuil-Bellai & Beaufort: mais cette dernière a été réduite en Gruerie, sous le Ressort de Beaugé, en 1669. Trois Maréchaussées provinciales, à Angers, la Flèche & Château-Gontier; trois Résidences de Prévôt d'Angers, à Saumur, Beaugé & Pouancé, & un Lieutenant de Robe-Courte à Beaufort; une Maréchaussée générale pour l'Anjou & pour le Comté de Laval, créée en 1641; une Jurisdiction des Traites, établie par le Roi François I, en 1519, composée de deux Juges, un Procureur du Roi & un Greffier; une Justice Consulaire, une Chambre des Monnoies, huit Hôtels-de-Ville, à Angers, la Flèche, Château-Gontier, Richelieu, Montreuil-Bellai, Saumur, Beaugé & Mirebeau.

Les Terres titrées de la Province d'Anjou, sont six Duchés, dont il y en a cinq Pairies, Anjou, Brissac, le Lude, Richelieu, la Valière & Beaupréau, qui n'est que simple Duché; neuf Comtés, Beaufort, Chemillé, Durtal, la Chapelle-Lellouin, Maulevrier, Montsoreau, le Grand-Monrenau, Bassavant & Vihiers; trois Marquisats, Château-Gontier, Jarzé & la Varenne; un Vicomté à Sorges; & vingt-huit Baronnies, Blason, Briolé, Blou, Beaumont en Chemiré, Chantoceaux, Candé, Cholet, Châteauneuf, Craon, Doué, Faïe la Vineuse, Fontaine, Ingrande, Longué, Mirbeau, Montjean, Moncontour, Montreuil-Bellai, Mortiéverolle, le Plessis-Macé, Barcé, Pouancé, Rillé, Sceaux, Soucelle, Segré, Trèves & Vezins.

Les Maisons les plus remarquables d'Anjou, soit par leur ancienneté, soit par leurs exploits, sont celles de:

Cossé, qui a donné trois Maréchaux de France, sept Grands-Panetiers, quatre Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, & plusieurs Gouverneurs de Provinces.

LAVAL, d'où sont sortis trois Maréchaux de France, *modò quatre;* un Grand-Amiral, deux Chevaliers de l'Ordre du Roi, & deux Gouverneurs de la Province : le Marquis de Laval-la-Plesse est l'aîné.

BEAUVAU, qui est alliée à la Maison Royale de France, & qui a produit des Chevaliers de l'Ordre du Croissant.

BELLAI, qui est issue de celle de Montreuil-Bellai, qui étoit venue des anciens Comtes du Poitou : cette Maison a produit un Cardinal, un Chevalier de l'Ordre du S. Esprit, plusieurs Lieutenans-Généraux d'Armées, Ambassadeurs & Gouverneurs de Provinces.

MAILLÉ, qui est originaire de Touraine, & est alliée à la Maison Royale de France.

GOUFFIER, qui a produit un Cardinal, un Grand-Aumônier de France, un Grand-Amiral, un Grand-Maître, un Grand-Ecuyer, des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, & des Gouverneurs de Provinces.

TURPIN-CRISSÉ, qui est originaire de Touraine, est une des plus anciennes de cette Province.

DE LA RONGÈRE-QUATRE-BARBES, qui est une des plus anciennes d'Anjou : *elle est fondue en celle de Montecler.*

CLERMONT-GALERANDE, dite Clermont-d'Anjou, qui a eu un Chevalier du Croissant, & un Vice-Amiral de France.

BAUTOU, qui a eu un Lieutenant-Général d'Armée.

Le principal commerce de l'Anjou est en bestiaux : on fait commerce à Angers de belles étamines sur soie, de camelots, de raz & autres serges ; au Lude, de droguets ; à Château-Gontier, de toiles, qu'on transporte à Saint-Malo pour les pays étrangers, & à Cholet pour le Poitou, la Rochelle & Bordeaux ; à Saumur, de bagues, de boucles d'or, de médailles, de chapelets & autres quincailleries.

Élection d'Angers.

ANGERS, Ville Capitale du Duché d'Anjou, est située sur la rivière de Mayenne ; elle fut enfermée de murs au commencement du treizième siècle, par Jean-sans-Terre, Roi d'Angleterre, & Comte d'Anjou : elle fut prise, en 1214, par Louis, depuis Roi de France, fils de Philippe-Auguste, qui fit démolir les murs ; mais S. Louis, son fils, étant parvenu à la Couronne, les fit rebâtir.

Il y a à Angers, Evêché, Présidial, Prévôté, Université, Académie des Belles-Lettres, Election, Grenier-à-sel, Maîtrise des Eaux & Forêts, Prévôté générale & provinciale, Chambre des Monnoies, Jurisdiction Consulaire, & Hôtel-de-Ville.

Le revenu de l'Evêché est d'environ 16000 liv. par an, les charges déduites, *modò* 25000 *liv.*

La Chambre Episcopale est composée de six Ecclésiastiques.

Le gouvernement de la Ville & du Château, est uni au Gouverneur & Lieutenant-Général de la Province.

Il y a un Lieutenant de Roi de la Ville & du Château; un Major, & cinquante hommes de Garnison.

Il y a aussi un Lieutenant des Maréchaux de France, & Garde de la Connétablie, créé en 1693.

Le Présidial est composé de deux Présidens, un Lieutenant-Général, un Lieutenant-Criminel, un Lieutenant-Particulier, un Assesseur, un Chevalier d'honneur, & vingt-huit Conseillers, dont il y en a deux Conseillers d'honneur en titre; deux Avocats & un Procureur du Roi; un Substitut, un Greffier Civil & un Criminel. *La Prévôté Royale a été supprimée.*

L'Université a été érigée par S. Louis, à la prière de Charles I, Comte d'Anjou; elle a été réformée en 1395 & en 1397, par deux Arrêts du Parlement, & divisée en six Nations en 1432; savoir, d'Anjou, du Maine, de France, d'Aquitaine, de Bretagne & de Normandie; chacune composée d'un Procureur & des Suppôts régentans actuellement, ou étudians.

L'Université est composée d'un Recteur électif, d'un Chancellier perpétuel, ou Maître-Ecole; des quatre Facultés de Droit Civil & Canonique, de Théologie, de Médecine & des Arts.

Dans la Faculté de Droit, il y a quatre Docteurs-Régens, compris le Professeur de Droit François, & huit Docteurs aggrégés; dans celle de Théologie, deux Docteurs qui régentent actuellement, & plusieurs autres, quand ils sont nommés par leur Faculté; dans celle de Médecine, dix qui régentent tour-à-tour, deux par chaque année; dans celle des Arts, les Principaux des Colléges de Beuil & de la Nation d'Anjou. On a établi, depuis peu, une Chaire de Mathématiques au Collége des Pères de l'Oratoire.

Il y a quatre Officiers-Généraux de l'Université; savoir, un Procureur-Général électif, un Receveur, un Secrétaire, & un Grand-Bedeau électif.

L'Académie des Belles-Lettres fut fondée par le Roi Louis XIV, en 1685; elle est composée de trente-six personnes choisies dans tous les États de la Province.

L'Élection est composée d'un Président, un Lieutenant, un Assesseur, sept Élus & un Greffier; il y a 241 Paroisses dans l'Élection, compris quinze Paroisses de la Ville, non Taillables; elles contiennent 39718 feux, & payent 365828 liv. de Tailles.

Le Grenier à sel consomme 106 muids de sel par an.

La Maîtrise des Eaux & Forêts a un Maître particulier, un Lieutenant, un Garde-Marteau, un Procureur du Roi, un Substitut & un Greffier.

Le Prévôt Provincial, d'ancienne création, a sous lui les résidences de Saumur, de Beaugé, de Pouancé, deux Lieutenans, un Assesseur, un Procureur du Roi, un Contrôleur des Montrées, un Greffier, deux Exempts & trente Archers. *Il y a beaucoup de changemens dans cet ordre.*

La Chambre des Monnoies est composée de deux Juges-Gardes, d'un Procureur du Roi, &c.

Le Cosulat des Marchands, fut établi en 1564.

L'Hôtel-de-Ville est composé d'un Maire en titre d'office, & quatre Echevins, électifs de deux ans en deux ans, de douze Conseillers électifs & perpétuels, huit Assesseurs, un Procureur de Ville, un Commissaire & un Greffier, créés eu titre d'office. *Il y a de nouveaux réglemens.*

Il y a aussi une Jurisdiction pour les Manufactures de la Ville, Fauxbourgs & Banlieue.

La Ville d'Angers est franche, & composée de seize Paroisses, dont il y en a douze dans la Ville, & quatre dans les Fauxbourgs, dont il y en a une qui est taillable en partie. Il y a 9000 feux & 36000 ames.

État de l'Église d'Angers.

Le Diocèse d'ANGERS est de la Métropole de Tours, sous la Primatie de Lyon; il contient 462 Cures & 23 Succursales; il paye 25565 liv. 13 sols de Décimes; de ces 462 Cures, il y en a 16 qui relevent immédiatement de l'Evêque, indépendamment des Archidiacres, dont il y en a dix dans le Territoire de S. Florent-le-vieil, sur lesquelles l'Abbé de S. Florent prétendoit autrefois Loi Diocésaine; mais, par transaction du 23 Juin 1673, l'Evêque y est rentré, à la charge que le Prieur de S. Florent seroit le Grand Vicaire de l'Evêque dans ces dix Paroisses. Il y a six autres Paroisses sur lesquelles le Chapitre d'Angers a sa Loi Diocésaine; & deux où le Trésorier a cette Loi La Loi Diocésaine est une Jurisdiction Épiscopale, dont l'appel se relève à Tours, devant le Métropolitain, par Arrêts du 19 Mars, 5 Juin 1619, & 15 Juin 1626. Toutes les autres Paroisses du Diocèse sont sous la jurisdiction des Archidiacres.

L'Evêque a son Official, son Promoteur & son Greffier.

Le Chapitre & le Trésorier ont aussi chacun leur Official, leur Promoteur & leur Greffier dans leurs Jurisdictions, pour les matières Ecclésiastiques, & pour les matières Civiles entre les Ecclésiastiques.

Le Chapitre de l'Eglise Cathédrale d'Angers, est composé de huit Dignités; savoir, le Doyen, l'Archidiacre d'Angers, le Trésorier le Chantre, l'Archidiacre d'outre-Loire, l'Archidiacre d'outre-Mayenne, le Maître-Ecole, autrement nommé Chevecier, & le Pénitencier; de 30 Canonicats, dont il y en a un réuni à la Pénitencerie, un à la Psalette, & 28 effectifs, l'un desquels est au Théologal. Les Canonicats ne valent que 1000 liv. de revenu.

Le bas-Chœur est composé de deux sous-Chantres, un grand Corbelier, trois autres Corbeliers, quatre Maires-Chapelains, deux Diacres, deux grands Bedeaux. Les Gagistes sont le Maître de Musique, dix enfans de Chœur, un Organiste, dix Musiciens, un Sacriste, un sous-Sacriste, & deux petits Bedeaux.

Il y a dans la Ville d'Angers, outre le Chapitre de la Cathédrale, ceux de :

Saint-Lo, qui est Royal, est composé d'un Doyen, un Chantre, douze Chanoines & 27 Chapelains.

Saint-Martin, qui est Royal, est composé d'un Doyen, un Chantre, douze Chanoines, deux Maires-Chapelains & vingt-un autres Chapelains.

Saint Pierre, Collégial, composé d'un Doyen, un Chantre, un Sacristain, douze Chanoines & vingt-quatre Chapelains.

St. Maurille, Collégial, composé d'un Chantre, un Sacristain, douze Chanoines, deux Vicaires perpétuels & trente-quatre Chapelains.

St. Mainbeuf, autrefois nommé St. Saturnin, est composé d'un Chantre, un sous-Chantre, un Sacristain, huit Chanoines & douze Chapelains.

La Trinité, Collégial, composé d'un Doyen & de six Chanoines.

Saint Jean-Baptiste, Collégial, composé d'un Doyen, un Chantre, un Sacristain & huit Chanoines, a été réuni au Séminaire en 1696.

Outre les huit Chapitres établis dans la Ville d'Angers, il y en a seize autres dans le Duché d'Anjou: savoir,

Le Chapitre Collégial de Beaupreau, où il y a quatre Chanoines.

Le Chapitre de Blason, où quatre Chanoines ont chacun 300 liv. de revenu.

Le Chapitre de Saint Nicolas de Craon, composé d'un Chevecier, huit Chanoines, qui ont chacun 300 liv. de revenu, & quatre Chapelains.

Le Chapitre de Saint-Léonard de Chemillé, composé d'un Doyen, un Chantre, un Sacriste & huit Prébendés, ont chacun 800 liv. de revenu.

Le Chapitre Collégial de Saint-Just de Château-Gontier, composé de quatre Chanoines, qui ont chacun 200 liv. de revenu, un Maire-Chapelain, un Sacriste, & quatre Chapelains.

Le Chapitre de Saint-Denis de Doüé, composé de six Chanoines, qui ont chacun 300 liv. de revenu; vingt-quatre Chapelains.

Le Chapitre Collégial de Faïe-la-Vineuse, composé d'un Chevecier, un Chantre & neuf Chanoines, qui ont chacun 300 liv. de revenu, & deux Hebdomadiers, qui ont chacun 200 liv.

Le Chapitre de la Gréfille, composé d'un Chevecier & de quatre Chanoines, qui ont chacun 200 liv.; il fut fondé en 1455 par Anne de la Gréfille, Dame du lieu.

Le Chapitre Collégial de Jarzé, fondé en 1500, par Jean Bouré, Seigneur de Jarzé.

Le Chapitre Royal du Pui de la Garde, composé d'un Doyen & douze Chanoines, qui ont chacun 300 liv., & de douze semi-Prébendés, qui en ont chacun 100.

Le Chapitre de Montreuil-Bellai, composé de quatorze Cha-

noines qui ont chacun 300 liv., d'un Sacristain & de quatre enfans de Chœur.

Le Chapitre Collégial de Mirebeau, composé d'un Chevecier, un Chantre, un sous-Chantre & sept Chanoines, qui ont chacun 300 liv. de revenu, & deux Bacheliers.

Le Chapitre de Saint-Pierre de Rais à Monsoreau, composé d'un Doyen & de quatre Chanoines.

Le Chapitre de Martigni-Briand, composé d'un Doyen & six Chanoines, qui ont chacun deux à trois cent livres, & de six Chapelains.

Le Chapitre Collégial de Saint-Pierre de Maulimar, composé d'un Doyen & huit Chanoines, qui ont chacun trois cent livres de revenu.

Le Chapitre du Tremblai, composé de quatre Chanoines.

Il y a dans l'Anjou vingt Abbayes, tant d'hommes que de filles; savoir:

Asnières-Bellai, de l'Ordre de S. Benoît, dans la Paroisse de Cizé, Election de Saumur, fondée en 1134, par Giraud Bellai, deuxième du nom: il y a cinq Religieux; le revenu est estimé 1500 livres.

Bourgueil, de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée en 990 par Edme, fille de Thibaut-le-Ticheur, premier Comte héréditaire de Tours, de Chartres & de Blois, & femme de Guillaume, Duc d'Aquitaine, estimée 35000 livres de revenu, *modò* 16000 liv.; il y a 20 Religieux.

La Boissière, de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1131, estimée 6000 liv. *modò* 2000 liv.; il y a cinq Religieux.

Chalochè, de l'Ordre de Cîteaux, dans l'Election de Beaugé; Fillette de Savigni, a été fondée en 1119 par Hamelin d'Ingrande, & augmentée par Hugues de Matefelon, Jeanne de Sablé, sa femme, & Thibaut leur fils, en 1127; elle est estimée 3500 liv. de revenu: il y a trois Religieux Réformés.

Le Loroux, Ordre de Cîteaux, située sur le Lutan, dans la Paroisse de Vernantes, a été fondée en 1121, par Foulques V, Comte d'Anjou, & par Aramburge du Maine sa femme; elle est estimée 6500 liv. *modò* 6300. Il y a sept Religieux.

Fontevrault, Abbaye de filles, chef-Général d'Ordre, tant des Religieux que des Religieuses, située sur les confins d'Anjou, de Touraine & du Poitou, dans l'Election de Saumur, au Diocèse de Poitiers: elle fut fondée en 1100, par Robert d'Arbrissel, qui lui donna des Réglemens, & soumit les Religieux &

Religieuses de l'Ordre à l'autorité de l'Abbesse ; sur ces paroles, que J. C. dit à S. Jean, mon fils voilà votre Mère : cette fondation fut approuvée en 1106 par le Pape Paschal II, & autorisée par Pierre, Evêque de Poitiers ; elle est estimée 100000 liv. de revenu, *modò* 80000. Il y a 150 Religieuses & 60 Religieux. On y tient le Marché tous les Lundis.

MÉLINAIS, Ordre de S. Augustin, fondé par Henri II, Roi d'Angleterre, Comte d'Anjou. Cette Abbaye a été réunie au Collége de la Fléche. Il y a 8 Chanoines Réguliers.

NIOISEAU, Abbaye de filles, de l'Ordre de S. Benoît, située sur l'Araise, entre Craon & Château-Gontier ; elle est estimée 10000 liv. de revenu ; il y a 50 Religieuses, compris les Converses.

PONTRON, Fillette du Louroux, de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1134. Le revenu est de 4000 liv., *modò* 6000. Il y a neuf Religieux.

Le PERRAI, Abbaye de filles, appelée communément le Perrai aux Nonains, de l'Ordre de Cîteaux, à une lieue & demie d'Angers ; le revenu est de 2000 liv. Il y a 12 Religieuses.

LE PERRAI-NEUF, dans la Paroisse de Précigné, de l'Ordre des Prémontrés, fondée en 1189, dans un lieu nommé Boisrenou, autrement le Gaut, par Robert de Sablé, troisième du nom, & par Pierre de Brion, & transféré en 1209 au Perrai-neuf, par Guillaume des Roches, Sénéchal de Touraine, d'Anjou & du Maine, gendre de Robert de Sablé, & par Marguerite de Sablé sa femme ; le revenu est de 6000 liv. Il y a six Religieux.

LA ROE, Abbaye de Chanoines Réguliers de S. Augustin, dans la Paroisse de la Roë, où ils furent établis par Robert d'Arbrissel ; elle avoit été fondée en 1096, par Renault de Craon ; qui lui donna son bois pour y bâtir un Eglise. Cette donnation fut confirmée à Tours, le 21 Mars, par le Pape Urbin II. Le revenu est de 6000 liv., *modò* 4500 liv. Il y a huit Chanoines. Le Prieur fait la fonction de Curé de la Paroisse.

Le RONCERAI d'Angers, Abbaye de filles de l'Ordre de Saint Benoît, fondée en 1028, par Foulques Nerva, Comte d'Anjou ; & par Hildégarde, son épouse ; le revenu est de 34000 liv. Il y a trente Religieuses, non compris les Converses.

S. AUBIN d'Angers, Ordre de S. Benoît, fondée par le Roi Childebert, à la prière de S. Germain, Evêque de Paris. Le revenu est de 12000 liv. Il y a 14 Religieux.

c 4

S. Nicolas d'Angers, Ordre de S. Benoît, fondé par Foulques Nerva, Comte d'Anjou, en 1020; le revenu est de 10000 liv., *modò* 14000 liv. Il y a 20 Religieux.

S. Georges sur Loire, Ordre de S. Augustin; le revenu est est de 14000 liv. *modò* 4900 liv. Il y a sept Religieux.

S. Florent, de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de Saint Maur, fut fondée par l'Empereur Charlemagne, & rebâtie par l'Empereur Louis-le-Débonaire. Cette Abbaye fut détruite par les Normands en 947, & rebâtie en 950, dans le Château de Saumur, par Thibault-le-Vieil, premier Comte héréditaire de Tours, de Blois & de Chartres; en 1218, cette Abbaye fut transférée hors du Château, à demi quart de lieue de Saumur, sur la Rivière du Toüé, par Foulques V, Comte d'Anjou, & depuis Roi de Jérusalem; le revenu est de 20000 liv., *modò* 90000 liv. Il y a 20 Religieux.

S. Serge-les-Angers, de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée en 711 par le Roi Childebert II; le revenu est de 6500 liv., *modò* 8000 liv. Il y a 13 Religieux.

S. Maur sur Loire, de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, fondée en 542, par S. Maur, Disciple de S. Benoît; le revenu est de 1000 liv., *modò* 8000 liv. Il y a 12 Religieux.

Toussaint d'Angers, de Chanoines Réguliers de S. Augustin, fondée dans l'onzième siècle, par Gérard, Chanoine & Chantre de l'Eglise d'Angers. C'est pour cela que l'Abbé de Toussaint est Chanoine de l'Eglise d'Angers; le revenu est de 4000 liv., *modò* 3500 liv. Il y a 20 Chanoines.

Il y a 190 Prieurés dans le Diocèse d'Angers, dont il y en a dix Conventuels: savoir, cinq de l'ordre de S. Benoît; un de l'Ordre de S. Augustin; trois de l'Ordre de Grandmont; un de l'Ordre des Mathurins, & le Prieuré de S. Jean l'Evangéliste, uni à l'Hôtel-Dieu.

Le Prieuré de l'Evières à Angers, de l'Ordre de S. Benoît, fondé en 1056, par Geoffroi Martel, Comte de Touraine & d'Anjou, & Agnès de Bourgogne sa femme; le revenu est de 6000 liv.

Le Prieuré de Cunaut, sur la Loire, Ordre de S. Benoît, de Fondation Royale; le revenu est de 5000 liv.; celui de la Manse est de 2000 liv. Il y a cinq Religieux.

Le Prieuré de Saint Jean-Baptiste de Château-Gontier, de l'Ordre de Saint Benoît; le revenu est de 6000 liv., toutes charges acquittées. Il y a six Religieux.

Le Prieuré Conventuel de Saint Pierre de Chemillé, Ordre de Saint Benoît; le revenu est de 3000 liv.

Le Prieuré de Saint Clément de Craon, de l'Ordre de Saint Benoît, Congrégation de S. Maur ; le revenu est de 4500 liv. Il y a sept Religieux.

Le Prieuré de Benais, de l'Ordre de S. Augustin. Il y a trois Religieux.

Le Prieuré de Breuil-Bellai, Ordre de Grandmont, dans la Paroisse de Cizé ; le revenu est d'environ 1200 liv. Il y a quatre Religieux.

Le Prieuré de la Haye aux Bons-Hommes, de l'Ordre de Grandmont, est divisé en deux Maisons, l'une auprès de la Ville d'Angers, & l'autre dans la forêt de Craon.

Le Prieuré de la Primaudière, de l'Ordre de Grandmont, fondé en 1207, par Geoffroi, Seigneur de Châteaubriant, & par Guillaume de la Guerche, Seigneur de Pouancé.

Le Prieuré de Sainte-Croix au Verger, de l'Ordre des Mathurins.

Le Prieuré de Saint-Remi, de fondation Royale, situé sur la Loire, dans l'Election de Saumur ; le revenu est d'environ 900 livres.

Le Prieuré de Monnais, dans la Paroisse de Jumelle, Election de Beaugé, à la présentation du Roi, *modò*, *Monseigneur le Comte de Provence* ; le revenu est de 1200 liv.

Le Prieuré du Plessis aux Moines, Paroisse de Chouset, est de 2000 liv. de revenu.

Le Prieuré du Coudrai Monbaud, Paroisse Saint Hilaire du Bois, est de 3000 liv. de revenu,

Le Prieuré de Beauvais, dans la Paroisse de Cherves, est de 3000 liv. de revenu.

Il y a dans le Diocèse d'Angers cinq Archiprêtres, l'Archiprêtre d'Angers ; avec la Cure d'Andar, son annexe ; l'Archiprêtre de la Flèche, avec la Cure de Vion, son annexe ; l'Archiprêtre de Saumur, avec la Cure de Joigné, son annexe ; l'Archiprêtre du Lude, avec la Cure de Denezé, son annexe ; & l'Archiprêtre de Bourgueil, avec la Cure de Vernantes, son annexe.

Il y a aussi cinq Doyennés Ruraux ; celui de Candé, avec la Cure du Bourgdiré, son annexe ; celui de Chemillé, avec la Dignité de Maître-Ecole, son annexe ; celui des Mauges, avec la Cure de Lablais, son annexe ; celui d'outre-Saute & Mayenne, avec les Cures d'Ecuillé & de Changé, ses annexes ; & celui de Craon, avec la Cure de Saint-Quentin & Bourg-Philippe.

Il y a dans l'Anjou 1350 Chapelains, & 74 tant Couvents que Communautés Ecclésiastiques & Laïques ; savoir :

Sept Couvens de Cordeliers, un à Angers, de vingt Religieux ; un à Saumur, vingt Religieux ; un à Cholet, dix-huit Religieux ; un à Mirebeau, douze Religieux ; un aux Anges, fondé *par le Seigneur de Gré*, douze Religieux ; un à Précigné, huit Religieux, il est supprimé ; & un à Mont-Jean, six Religieux.

Un Couvent de Jacobins à Angers, de seize Religieux ; & un à Craon, de sept Religieux.

Trois Couvents d'Augustins, un à Angers, de dix-sept Religieux; un à Montreuil-Bellai, de 8 Religieux; & un au Pui de la Garde, de quatorze Religieux.

Deux de Carmes, un à Angers, de 26 Religieux; & un à la Fléche, de neuf Religieux.

Huit Couvents de Récollets, un à Angers, de vingt Religieux; un à la Basmette, à demie lieu d'Angers, de dix-sept Religieux; un à la Fléche, de vingt-sept Religieux; un au Lude, de huit Religieux; un à Saumur, de vingt Religieux; un à Doué, de quinze Religieux; & un Hospice à Chambrières, de neuf Religieux.

Cinq Couvens de Capucins, un à Angers, de vingt-cinq Religieux; un à Beaugé, de quinze Religieux; un à Saumur, de vingt Religieux; un à la Fléche, de onze Religieux; & un à Chateau-Gontier, de vingt Religieux.

Un Couvent de Minimes à Angers, de vingt Religieux.

Deux Communautés de Missionnaires de Saint-Lazare, une à Angers de six Prêtres, & une à Richelieu de treize.

Trois Communautés de l'Oratoire, une à Angers, de vingt-deux Sujets, & deux à Saumur: savoir, à Notre-Dame, où il y a quarante Prêtres; & une à Nantilli, où il y a dix Sujets pour le Collége.

Un Séminaire à Angers, où il y a six Prêtres Sulpiciens.

Une Communauté des Frères de la Charité, à Vezins, où ils sont quatre.

Trois Couvents d'Ursulines, un à Angers, de soixante-six Religieuses; un à Saumur de soixante-cinq, & un à Château-Gontier de quarante-neuf.

Trois Couvents de filles de Sainte Marie de la Visitation; un à Angers, de cinquante-quatre Religieuses; un à la Fléche, de quarante-neuf, & un à Saumur de soixante-cinq.

Trois Couvents de Bénédictines, un à Angers, de trente-six Religieuses; un à Saumur de soixante-cinq, & un autre au Ronceraì, de trente-six.

Trois Couvents de l'Ordre de Fontevraut, un à la Fléche, de quarante-deux Religieuses; un aux Loges, de vingt, & à l'Abbaye de Fontevraut, de cent cinquante, & soixante Religieux.

Deux Couvents de Calvériennes, un à Angers, de quarante-six Religieuses; & un à Beaugé, de trente.

Un de la Madelaine à Angers, de vingt Religieuses.

Deux Couvents de filles de Notre-Dame, un à la Fléche, de quarante-huit Religieuses, qui suivent la Régle de Saint Ignace; & un à Richelieu, de vingt-sept Religieuses.

Huit de Cordelières, un à la Fléche, de trente-huit Religieu-

ſes ; un à Mirebeau, de dix-ſept ; un à Château-Gontier, au Faux-bourg d'Azé, de quarante ; un à Cholet, de trente ; un au P[illegible]i de la Garde, de trente ; un à Vezins, de trente-trois ; un à Saint-Florent-le-Vieil, de vingt, & un au Pont de Cé, de ſeize.

Deux Couvents de la Fidélité, un à Angers ; & un à Saumur, de ſoixante-cinq Religieuſes.

Neuf d'Hoſpitalières ; un à Montreuil-Bellai, de quatre Religieuſes ; un à la Fléche, de quatorze ; un à Beaugé, de vingt-cinq ; un à Château-Gontier, de trente-quatre ; un à Beaufort, de cinq ; un à Craon de quatre ; un à Durtal, de quatre ; un à Candé, de quatre, & un à Saumur, de vingt.

Il y a à Angers un Hôpital pour les malades, fondé par Henri II, Roi d'Angleterre, Comte d'Anjou, &c., & un Hôpital-Général pour les Pauvres.

Élection de Beaugé.

La Ville de Beaugé eſt ſituée ſur la Rivière de Creſnon ; elle a été bâtie au commencement du douzième ſiècle, par Foulques Nerva, Comte d'Anjou. Richard, Roi d'Angleterre & Comte d'Anjou, la donna, en 1188, à Geoffroi, ſon frère naturel, Evêque de Lincoln ; & Jean-ſans-Terre, Roi d'Angleterre, frère de Richard, l'aſſigna à la Reine Iſabeau, ſa femme, pour partie de ſon douaire : le Roi Philippe Auguſte, en fit don à Guillaume des Roches, Sénéchal d'Anjou, de Touraine & du Maine, en 1206. Le Roi Philippe III le Hardi, aſſigna 2000 liv. de revenu ſur Beaugé & ſur Beaufort, à Marguerite de Provence, ſa belle-mère, en 1286.

L'Anjou ayant été réuni à la Couronne par la mort de René, Roi de Sicile, le Roi Louis II, donna Beaugé à Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Maréchal de Fance, en échange du Vicomté de Vire en Normandie ; mais depuis, en 1513, le Roi lui vendit Beaugé à rachapt perpétuel, moyennant vingt mille écus : mais il fut retiré en 1516, du conſentement du Roi, par Charles, Duc d'Anjou ; & après ſa mort, Françoiſe d'Alençon, femme de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, & Anne d'Alençon, femme du Marquis de Montferrat, ſes ſœurs, furent maintenues en la poſſeſſion de Beaugé, contre le Procureur Général du Roi, par Arrêt de la Cour, du 10 Avril 1548 : elle appartient (en 1697.) à Marie d'Orléans, veuve de Henri de Savoye, Duc de Nemours, à cauſe de Louiſe de Bourbon, ſa mère, petite-fille de Louis de Bourbon, Prince de Condé, premier du nom, ſeptième fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, & de Françoiſe d'Alençon.

Il y a à Beaugé, un Gouverneur de la Ville & du Château, & un Lieutenant-de-Roi héréditaire.

Le Siége Royal eſt compoſé d'un Préſident, un Lieutenant-Général, un Lieutenant-Criminel, un Aſſeſſeur, huit Conſeillers,

un Conseiller-Vérificateur des défauts, un Procureur du Roi, un Avocat du Roi, un Substitut, & deux Greffiers.

*La Jurisdiction de la Sénéchaussée s'étendoit autrefois dans le Vendômois; mais depuis que Vendôme a été érigé en Duché-Pairie, on a ôté la Justice aux Officiers de Beaugé, & on leur a seulement atttribué la connoissance des cas royaux.

L'Election est composée d'un Président, un Lieutenant-Civil, un Lieutenant-Criminel, quatre Elus, un Procureur du Roi, & un Greffier.

Il y a quatre-vingt-une Paroisses, qui contiennent 13800 feux, & paient 106889 liv. de taille.

Le Grenier-à-sel est composé d'un Président, &c.; il s'y consomme seize muids de sel par an.

La Maîtrise des Eaux & Forêts est composée d'un Maître particulier, un Lieutenant, un Garde-Marteau, un Procureur du Roi, & un Greffier: celle de Beaufort, qui a été réduite en Gruerie, ressortit de la Maîtrise de Beaugé par appel.

La Maréchaussée est composée d'un Lieutenant-Provincial, un Assesseur, un Procureur du Roi, un Greffier & six Archers.

L'Hôtel-de-Ville est composé d'un Maire, un Assesseur, un Commissaire aux Revues, un Procureur du Roi, & un Greffier.

La Paroisse de Beaugé est composée de 588 feux, & paie 2924 liv. de taille.

Il y a un Couvent de Capucins, au nombre de quinze Religieux.

Un Couvent de Bénédictines du Calvaire, où il y a trente Religieuses.

Un Hôtel-Dieu desservi par vingt-cinq Sœurs Hospitalières.

Ces deux dernières Communautés ont chacune 3000 liv. de revenu.

Élection de la Flèche.

La Flèche est une petite Ville fort agréable, située sur la rivière du Loir; elle a donné son nom à une Famille très-illustre: Elie de la Flèche, fils de Jean, Seigneur de la Flèche, & de Paule du Maine, devint Comte du Maine, en partie par conquête, & partie par acquêt des héritiers de ce Comté. Jean-sans-Terre, Roi d'Angleterre, & Comte d'Anjou, donna la Flèche en douaire à Isabeau d'Angoulême, sa femme: elle tomba en la Maison d'Alençon, de même que le Vicomté de Beaumont, dont elle dépendoit; de-là en celle de Bourbon, par le mariage de Françoise d'Alençon avec Charles de Bourbon, Comte de Vendôme. Beaumont-le-Vicomte ayant été érigé en Duché-Pairie, en 1543, il fut ordonné qu'il y auroit deux Siéges de Justice, l'un à la Flèche, où devoient ressortir la Flèche, Château-Gontier & Sainte-Suzanne; & l'autre à Beaumont: mais la Flèche ayant été unie à la Couronne, par l'élévation du Roi Henri IV, petit-fils de Charles de Bourbon, Comte de Vendôme, & de Françoise d'Alençon, la Flèche fut érigée en Présidial.

Il y a à la Flèche un Gouverneur de la Ville & du Château.

Le Présidial est composé de deux Présidens, un Lieutenant-Général, un Lieutenant-Criminel, un Lieutenant-Particulier, un Assesseur, un Chevalier d'honneur, deux Conseillers d'honneur, quatorze Conseillers, deux Avocats, un Procureur du Roi, & un Greffier.

L'Election est composée d'un Président, un Lieutenant, un Assesseur, cinq Elus, un Procureur du Roi, & un Greffier. Il y a cent-deux Paroisses qui en relèvent, dont il y-en a vingt-huit d'Anjou, soixante-neuf du Maine, & cinq de Touraine. Toutes ces Paroisses ensemble contiennent 20700 feux, & environ 100000 ames; elles paient 88703 liv. de taille.

Il y a dans l'Election cinq Abbayes.

Quarante-six Prieurés Commandataires, dont le revenu est de 27137 liv.

Cent-sept Cures, dont le revenu est de 64850 liv.

Le Grenier-à-sel consomme trente-six muids de sel par an; il y a deux autres petits Greniers qui en dépendent, & qui en consomment douze muids.

La Maréchaussée est composée d'un Prévôt provincial, un Lieutenant de Robe-Courte, un Lieutenant de Robe-Longue, un Commissaire des Montrées, un Procureur du Roi, un Exempt, un Greffier & dix Archers.

La Maison-de-Ville fut érigée en 1615; elle est composée d'un Maire, trois Assesseurs, un Procureur du Roi, un Commissaire, deux Echevins électifs, & un Greffier.

Il n'y a qu'une Paroisse, dont l'Eglise est dédiée à S. Thomas. On y compte 930 feux, qui paient 2530 liv. de taille.

Le Collége Royal, l'un des plus beaux du Royaume, étoit composé de cent-vingt Jesuites (*); il fut fondé en Mai 1607, par le Roi Henri IV, qui leur donna son Palais, où il avoit été conçu, pour bâtir leur Eglise, & assigna pour sa dotation 20000 liv. de revenu; auquel effet il leur donna l'Abbaye de Bellebranche, & celle de Mélinais, avec les Prieurés de Luché au Maine, & de S. Jacques à la Flèche. Il y a eu autrefois deux mille Ecoliers. *Depuis l'abolition des Jesuites, le Roi a établi ce Collége pour y instruire & entretenir trois cens jeunes gens, qui sont sous la direction de Prêtres & Régens séculiers.*

Election de Château-Gontier.

La Ville de Château-Gontier est un Marquisat; elle est située sur la rivière de Mayenne: elle fut bâtie, en 1007, par Foulques Nerva, Comte d'Anjou: elle fut nommée Château-Gontier à

(*) Depuis la destruction des Jesuites, ce Collége sert à donner les premières instructions aux jeunes Elèves destinés pour l'Ecole Royale Militaire.

cauſe de Gontier, Concierge du Comté. Foulques la donna à Yvon, qu'on dit fils d'Yves, Comte de Bellême & d'Alençon. La Famille de Château-Gontier ſubſiſta juſqu'au quatorzième ſiècle: Edme de Château-Gontier, fille de Jacques & d'Avoiſe de Montmorenci, porta cette Terre en dot à Geoffroi, Seigneur de la Guerche, de Pouancé & de Segré; & Jeanne, leur fille, la porta dans la Maiſon de Beaumont-Brienne, par ſon mariage avec Jean de Brienne, Vicomte de Beaumont & de la Flèche: elle paſſa dans la Maiſon de Chamaillard, par le mariage de Marie de Beaumont avec Guillaume Chamaillard, Seigneur d'Antenaiſe; Marie Chamaillard, femme de Pierre II, Comte d'Alençon, vint de ce mariage: Jean II, Duc d'Alençon, fut le dernier Seigneur de Château-Gontier de cette Famille. Cette Seigneurie fut ſaiſie, en 1431, ſur Louis, Seigneur d'Amboiſe, & unie à la Couronne par Lettres du Roi Charles VII, données au mois de Septembre 1434. Elle a été érigée en Marquiſat en faveur de Nicolas de Bailleul, Préſident-à-Mortier, qui l'avoit eue par engagement. Il y a deux Baronnies, ſept Châtellenies & trente-ſix Paroiſſes qui en relèvent.

Il y a à Château-Gontier un Gouverneur de la Ville & du Château; un Lieutenant des Maréchaux de France, & Garde de la Connétablie: cette dernière Charge a été créée en 1693.

Le Préſidial a été créé en 1639; il eſt compoſé de deux Préſidens, un Lieutenant-Général, un Lieutenant-Criminel, un Lieutenant-Particulier, un Aſſeſſeur, vingt-trois Conſeillers, compris les deux Conſeillers d'honneur, & un Chevalier d'honneur, deux Avocats, un Procureur du Roi, & un Greffier.

L'Election a un Préſident, un Lieuteant-Civil, un Lieutenant-Criminel, cinq Elus, un Procureur du Roi, & un Greffier: elle eſt compoſée de 69 Paroiſſes, qui contiennent 13284 feux, & paient 137132 liv. de taille.

Le Grenier-à-ſel conſomme trente-cinq muids de ſel par an.

La Maréchauſſée, qui n'étoit autrefois qu'une dépendance du Prévôt d'Angers, a été créée provinciale: il y a un Prévôt, un Chevalier du Guet, un Lieutenant, un Aſſeſſeur, un Commiſſaire des Montrées, un Procureur du Roi, un Exempt, un Greffier & quinze Archers.

La Mairie a été créée en 1692. Il y a trois Paroiſſes dans la Ville & les Fauxbourgs, qui contiennent 1428 feux & 5600 ames: elles paient 6429 liv. de taille.

Il y a à Château-Gontier quatre foires franches, le jour de la mi-Carême, le premier Mai, le jour de S. Fiacre, le 30 Août, & le premier Mardi d'après la Touſſaint.

Le commerce conſiſte en toiles, ſerges & cires: il y a trois blanchiſſeries de cire, qu'on va acheter en Bretagne; il y a auſſi trois blanchiſſeries de toiles.

Élection de Montreuil-Bellai.

Montreuil-Bellai, Ville & Baronnie située sur la rivière de Toué, fut bâtie, au commencement du onzième siècle, par Foulques Nerva, Comte d'Anjou : elle reçût son surnom d'un Seigneur nommé Bellai, qu'on dit être la souche de la Maison du Bellai. Anges de Montreuil-Bellai, fille unique & seule héritière de Girault du Bellai, troisième du nom, Seigneur du Montreuil-Bellai, porta cette Seigneurie en dot à Guillaume de Melun II, Vicomte de Melun : elle passa, en 1417, dans la Maison d'Harcourt, par le mariage de Marguerite de Melun, fille de Guillaume IV de Melun, Comte de Tancarville, & de Jeanne de Parthenai avec Jacques d'Harcourt, Seigneur de Montgommeri. Jeanne d'Harcourt, fille de Guillaume, porta Montreuil en dot, en 1471, à René II, Duc de Lorraine ; mais ayant été répudiée, elle laissa héritier de tous ses biens François d'Orléans, Comte de Dunois & de Longueville, fils de Jean, bâtard d'Orléans, Comte de Dunois, & de Marie d'Harcourt, son cousin-germain : elle appartient, (1697) à M. le Comte de Cossé.

En 1148, elle soutint le siége, jusqu'à 1150, contre l'armée de Geoffroi Plantagenets, Comte d'Anjou, qui fit démolir le château.

La Ville fut enceinte de murs par Jacques d'Harcourt, Comte de Montgommeri : elle a environ cent-vingt hommages.

La Jurisdiction s'étend sur plusieurs Paroisses, & est exercée par un Sénéchal, un Lieutenant, un Avocat-fiscal, un Procureur-fiscal, & un Greffier.

L'Election est composée d'un Président, un Lieutenant-Civil, un Lieutenant-Criminel, deux Elus, un Commissaire-Examinateur, un Procureur du Roi, & un Greffier : elle contient cinquante-sept Paroisses & 9125 feux, qui paient 146412 liv. de taille.

La Ville est composée de 310 feux, & paie 1600 liv. de taille.

La Paroisse est desservie par un Prieur de l'Ordre de S. Benoît, Congrégation de S. Maur, assisté de trois Religieux.

Il y a à Montreuil-Bellai une Maréchaussée, qui est une résidence du Prévôt de Loudun, composée d'un Prévôt, un Assesseur & cinq Archers.

Il y a aussi un Hôtel-de-Ville régi par un Maire, un Echevin, un Procureur du Roi, un Substitut & un Greffier.

L'Hôpital, fondé par les Seigneurs, est gouverné par quatre Religieuses Hospitalières.

Élection de Saumur.

La Ville de Saumur est située sur la Loire ; le Château fut bâti par Thibault, Comte de Touraine, qui le donna à Gelduin,

qu'on nommoit ordinairement le Diable de Saumur: Foulques Nerva, Comte d'Anjou, s'en rendit le maître en 1026, & l'unit au Domaine d'Anjou, dont il fait encore partie. Charles de France, Comte de Valois & d'Anjou, l'assigna, pour douaire, à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe, depuis Roi de France.

La Ville de Saumur fut engagée, en 1549, à François de Lorraine, Duc de Guise, & à Anne d'Est, sa femme, qui en jouit jusqu'en 1570, qu'elle fut retirée par le Roi, moyennant 64991 liv.

Il y a un Gouverneur & un Lieutenant-Général de la Ville & Château de Saumur & du Saumurois; un Lieutenant-de-Roi du Saumurois; un Lieutenant-de-Roi du Château; un Major, & cinquante Soldats en garnison.

Il y a à Saumur une Sénéchaussée Royale d'une grande étendue, composée d'un Sénéchal, un Président, un Lieutenant-Général, un Lieutenant-Criminel, un Lieutenant-Particulier, un Assesseur-Criminel, six Conseillers, un Avocat & un Procureur du Roi, & un Greffier.

L'Election est composée d'un Président, un Lieutenant, cinq Elus, un Procureur du Roi, & un Greffier. Il y a dans l'Election quatre Villes, Saumur, Monsoreau, Doué & Bourgueil; quatre-vingt-cinq Paroisses, vingt-cinq Villages ou Hameaux, & 13378 feux, qui paient 87711 liv. de taille.

Le Grenier-à-sel consomme quatre-vingt-seize muids de sel par an. Il y a aussi deux autres Greniers-à-sel dans l'Election, à Bourgueil & à Saint-Remi; il se consomme dans ce dernier douze muids de sel par an.

La Maréchaussée est une résidence du Prévôt d'Angers, composée d'un Prévôt, deux Assesseurs, un Procureur du Roi, un Exempt, un Greffier & dix Archers.

L'Hôtel-de-Ville est composé d'un Maire, deux Assesseurs, un Procureur du Roi, un Greffier, & un Contrôleur des deniers patrimoniaux en titre.

Il y a trois Paroisses dans la Ville; mais il n'y a qu'un Curé, qui a trois Vicaires.

Il y a dans la Ville de Saumur 1750 feux, & environ 6500 ames.

Le commerce consiste en une rafinerie de salpêtre, la meilleure de France, & une de sucre; & en une fabrique de chapelets, de médailles, de bagues, &c. qu'on transporte dans les pays étrangers.

Élection de Richelieu.

La Ville de Richelieu est située sur les rivières de la Vœude & de la Mable; elle a été érigée en Duché-Pairie, en 1631, en faveur du Cardinal de Richelieu, Ministre d'Etat, tant pour les mâles que pour les femelles, ses héritiers; avec union des Baronnies de Chinon, Mirebeau, l'Isle-Bouchard, Foie-la-Vineuse,

Seaux

Speaux & Comté de la Chapelle-Bellouin : ses appellations vont au Parlement, & au Présidial d'Angers au premier chef de l'Edit.

La Jurisdiction est exercée par un Sénéchal, un Lieutenant, un Avocat & un Procureur-Fiscal, avec un Greffier.

L'Election est composée d'un Président, un Lieutenant-Civil, un Lieutenant-Criminel, quatre Elus, un Procureur du Roi, & un Greffier : elle contient soixante-seize Paroisses, dont il y en a dix-huit du Diocèse & Duché de Touraine, & cinquante-huit d'Anjou. Il y a 7546 feux, dont il y en a en Touraine 1724, & 5822 en Anjou. L'Election paie 40611 liv. de taille.

Le Grenier-à-sel consomme cinquante-sept muids de sel.

La Paroisse de Richelieu contient 1440 feux, & ne paie point de taille.

Le Sénéchal est Maire de Ville : il y a trois Echevins électifs.

Duchés, Marquisats, Comtés & Baronnies d'Anjou.

BRISSAC, Ville & Duché-Pairie dans l'Election d'Angers, située sur la rivière d'Aubance ; elle est célèbre par une bataille donnée, en 1067, entre Geoffroi le Barbu, & Foulque Rechin, son frère. Elle a donné son nom à une ancienne Famille : elle passa depuis en la Maison de Chemillé, dans le treizième siècle ; &, sur la fin du quatorzième, en celle de Cossé, où elle est encore. Elle fut érigée en Comté en 1560, & en Duché-Pairie en 1611.

Les appellations de la Jurisdiction vont à la Sénéchaussée d'Angers.

Il y a une Maîtrise des Eaux & Forêts, établie par le Seigneur.

La Paroisse contient 61 feux, & paie 1360 liv. de taille.

BEAUPREAU, petite Ville située sur l'Isère, Election d'Angers, fut érigée en Marquisat en 1554 ; & depuis en Duché-Pairie, en 1662 ; elle tomba en la Maison des Roches, par le mariage de Jeanne de Beaupreau avec Jean de la Haie-Passavant, d'où elle passa en celle de Montpedon, par le mariage de Renée de la Haie avec Joachim de Montpedon, dont la fille unique la porta en dot à Charles de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, son second mari, en faveur duquel Beaupreau fut érigé en Duché ; mais étant morte sans enfans, Beaupreau & Chemillé retournèrent à la Maison de Speaux, par représentation de Louise de la Haie, femme de Jean de Speaux, père de François, Maréchal de France : Jeanne de Speaux, fille unique & héritière de Gui, Duc de Beaupreau, la porta en dot à Henri de Gondi, Duc de Rets ; & Catherine de Gondi, sa seconde fille, la porta à Louis de Cossé, Duc de Brissac, Maréchal de France.

Il y a deux Paroisses, qui contiennent 483 feux, & paient 6310 l. de taille.

LE LUDE, petite Ville dans l'Election de Beaugé, sur la rivière du Loir, a été érigée en Duché-Pairie en 1675, en faveur

de Henri de Daillon; ses Lettres n'ont point été vérifiées, & le Duché fut éteint par sa mort. Il y a eu une Famille du nom de Lude, qui a subsisté jusqu'à la fin du onzième siècle. Le Lude entra dans la Famille des Vicomtes de Beaumont, par mariage; il y étoit encore en 1355: il passa dans la Maison de Vendôme, par donation faite, en 1378, par Marguerite de Poitiers, femme de Jean, Vicomte de Beaumont, à Jean de Vendôme, son neveu, en faveur de son mariage avec Marie d'Orange: il fut acheté, peu de temps après par un de la Maison de Daillon.

La Jurisdiction s'étend en six Paroisses, en tout ou en partie.

Le Grenier-à-sel consomme quarante muids de sel par an.

La Charge de Maire est réunie à celle de Bailli.

La Paroisse contient 1000 feux, & paie 6700 liv. de taille.

LA VALLIÈRE, petite Ville dans l'Election de Beaugé, fut érigée en Duché-Pairie, en 1667, en faveur de Louise-Françoise de la Beaume-le-Blanc: elle avoit été achetée, par décret, sur les héritiers de la Maison de Bueil: le Château principal s'appeloit Vaujours, & la Paroisse Châteaux, qui a appartenu à la Maison d'Alais, puis à celle de Montfort, & ensuite de Parthenai-l'Archevêque: elle appartient à la Maison Royale de Conti.

La Jurisdiction s'étend sur douze Paroisses, en tout ou en partie.

La Paroisse contient 110 feux, & paie 780 liv. de taille.

JARZÉ, Marquisat situé dans l'Election de Beaugé, appartenoit, dans le onzième siècle, à la Maison de Beauveau. Girard & Raoul de Jarzé & de Beauveau, frères, rendirent aveu de ces deux Terres, en 1025, à Foulque Nerva, Comte d'Anjou. Un des fils de Geoffroi, Seigneur de Beauveau & de Jarzé, eut en partage Jarzé, dont il prit le nom: cette Terre passa, dans le treizième siècle, dans la Maison des Roches. Jean Bouré, Seigneur du Plessis-Bouré, Favori du Roi Louis XI, fit rebâtir le Château; il appartient au Marquis de Jarzé, qui en est issu.

La Jurisdiction s'étend sur deux Paroisses entières, & sur partie d'une autre.

La Paroisse contient 320 feux, & paie 2799 liv. de taille.

JALESNE, Marquisat dans la Paroisse de Vernantes, Election de Beaugé, appartient à la Maison de la Tour-Landri.

LA VARENNE, Marquisat dans l'Election & Paroisse de la Flèche, a été érigé en faveur de N. Fouquet, Baron de Sainte-Suzanne: il appartient encore à cette Famille.

BEAUFORT en Vallée, Ville & Comté dans l'Election d'Angers, fut démembrée du Domaine d'Anjou, en 1340, par le Roi Philippe de Valois, qui en fit don à Guillaume Roger, frère du

Pape Clément VI, sous le titre de Comté : Louis, Duc d'Anjou, la donna pareillement, en 1371, à Guillaume, fils dudit Guillaume Roger; & Antoinette, Vicomtesse de Turenne, sa petite-fille, la porta en dot à Jean Boucicaut, le jeune, Maréchal de France : étant morte sans enfans, le Comté de Beaufort retourna à Alix Roger, femme de Aimart de Poitiers; puis à Agnès Roger, femme de Hugues, Vicomte de Touraine, sur lesquels René, Duc d'Anjou, Roi de Sicile, retira, en 1469, le Comté de Beaufort, moyennant 30000 écus.

Louise de Savoie, mère du Roi François I, ayant eu le Duché d'Anjou, donna, en 1518, le Comté de Beaufort à René, bâtard de Savoie, Comte de Villars, son frère naturel, à la charge de rendre les 30000 écus aux héritiers de René, Duc d'Anjou; & son fils, Comte de Tende, en jouit jusqu'en 1569, qu'elle fut réunie à la Couronne, suivant l'Edit général de réunion, du mois de Mars précédent. Henri de Beaumanoir, II du nom, Marquis de Lavardin, en a joui jusqu'à sa mort, arrivée en 1644; puis le Maréchal de Brézé, & ensuite Claire-Clémence de Maillé, sa fille, Princesse de Condé. Elle a été réunie au Domaine du Roi.

Il y a à Beaufort un Gouverneur de la Ville & du Château.

Il y a aussi un Lieutenant des Maréchaux de France, Garde de la Connétablie, créé en 1693.

La Jurisdiction s'étend sur sept Paroisses ou Fillettes.

Le Grenier-à-sel consomme vingt-cinq muids de sel par an.

La Maréchaussée est composée d'un Lieutenant-Criminel de Robe-Courte, qui se qualifie de Prévôt; un Procureur du Roi, un Greffier & six Archers.

Il y a deux Paroisses dans la Ville, qui contiennent 983 feux, & paient 11470 liv. de taille.

CHEMILLÉ, Ville & Comté dans l'Election d'Angers, a donné son nom à une ancienne Famille; c'est une des quatre Baronnies qui doivent servir l'Evêque d'Angers le jour de sa première entrée : elle tomba en la Maison de la Haie-Passavant, & passa en celle de Nemours, par le mariage d'Ioland de la Haie, fille de Louis, avec Jean d'Armagnac, Duc de Nemours : ils la vendirent à Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, moyennant sept mille écus d'or; mais elle fut retirée & adjugée, par Arrêt de la Cour, à Joachim de Montespadon & Renée de la Haie, sa femme, comme plus proche héritière : elle passa ensuite dans la Maison de Speaux; de-là en celle de Gondi; puis en celle de Cossé-Brissac : elle appartient au Marquis de Brom.

Il y a deux Paroisses, qui contiennent 215 feux, & paient 2520 l. de taille.

DURTAL, Ville & Comté dans l'Election de la Flèche, située sur la Loire : elle fut bâtie, en 1040, par Foulque Nerva, Comte d'Anjou; il la donna, en 1055, à Hubert de Champagne de la

Suze : elle tomba dans la Maison de Parthenai, par le mariage de Jeanne de Mathefelon avec Jean l'Archevêque, Seigneur de Parthenai : Marie de Parthenai, leur fille, épousa Louis de Châlons d'Orange, dont Marguerite, qui porta Durtal en dot à Olivier Husson : elle passa dans la Maison de la Jaille, par le mariage d'Isabeau de Husson avec Hector de la Jaille : Marguerite de la Jaille la porta en dot en la Maison du Mas ; puis en celle de Speaux, par son second mariage avec Gui de Speaux, Seigneur de la Vieuville ; & Marguerite de Speaux, fille aînée de François, Maréchal de France, la porta en dot à Jean, Marquis d'Epinai. Elle passa dans la Maison de Schombert, par le mariage de Françoise d'Epinai avec Edmond Schombert, Maréchal de France, dont Charles, aussi Maréchal de France, après la mort duquel Durtal passa dans la Maison du Plessis, par le mariage de Jeanne Schombert, sœur de Charles, avec Roger du Plessis, Duc de Liancourt. Elle appartient à François de la Rochefoucault, à cause de Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, & d'Elisabeth de Launoi. Le Maréchal de Schombert remit à Timoléon, Comte du Lude, la mouvance du Lude, qui dépendoit de Durtal.

La Jurisdiction s'étend sur dix Paroisses entières, & sur huit autres en partie.

Il y a deux Paroisses dans la Ville, Notre-Dame & S. Pierre : elles contiennent 282 feux, & paient 2150 liv. de taille.

Le GRAND-MONREVEAU, Ville & Comté dans l'Election d'Angers, située sur la rivière d'Isère, dans le pays de Mauges : elle fut bâtie par Foulque Nerva, Comte d'Anjou : elle donna son nom à une Famille qui est fondue en celle de Beaumont, par le mariage de Edme de Monreveau avec Paul de Beaumont, Vicomte du Mans. Elle appartenoit, sur la fin du quatorzième siècle, à Olivier de Clisson, Connétable de France, qui fit la guerre au Duc de Bretagne. Elle fut assiégée par les Troupes du Duc en 1392 : elle passa depuis dans la Famille de Turpin-Crissé.

La Paroisse contient 60 feux, & paie 440 liv. de taille. Il s'y fait un grand commerce de bestiaux.

LA CHAPELLE-BELLOUIN, Comté dans la Paroisse de Elaunai, dans l'Election de Richelieu, érigé en faveur de François d'Escoubleau, Seigneur de Sourdis, depuis Marquis d'Alluie : le Cardinal de Richelieu l'acheta, en 1637, & l'unit à son Duché.

La Jurisdiction s'étend en quatre Paroisses.

MAULEVRIER, Comté dans le Diocèse de la Rochelle, & dans l'Election de Montreuil-Bellai, a été bâti par Foulque Nerva, Comte d'Anjou, qui le donna à un de ses Chevaliers, chef de la Famille de Maulevrier, qui a duré jusqu'à la fin du quatorzième siècle, que Marie de Maulevrier, fille aînée de Re-

nauld & de Béatrix de Craon, porta cette Terre en dot à Jacques Monberon, Seigneur d'Avoir : elle a passé, par acquêt, dans la Famille Colbert : ce fut en faveur d'Edouard-François Colbert qu'elle fut érigée en Comté.

La Jurisdiction s'étend sur sept Paroisses.

La Paroisse contient 155 feux & 638 ames : elle paie 1240 l. de taille.

MONSOREAU, petite Ville & Comté sur la Loire, dans l'Election de Saumur, a donné son nom à une ancienne Famille, dont Gautier de Monsoreau, Fondateur de l'Abbaye de Sulli, est nommé, dans les anciens titres, Prince très-Chrétien. Cette Baronnie tomba dans la Maison de Savari-Montbazon, par mariage ; puis en celle de Craon, & ensuite de Chabot, par le mariage de Marie de Craon avec Louis Chabot, Seigneur de la Goue : Catherine Chabot, fille de Thibaut, la porta en dot à Jean de Chambes. Monsoreau fut érigé en Comté, en faveur de Jean de Chambes, fils de Philippe de Chambes & d'Anne de Laval. Il appartient à M. du Bouchet, Marquis de Sourches, Grand-Prévôt de l'Hôtel, par alliance.

La Paroisse, appelée S. Pierre de Rats, contient 116 feux, & paie 296 liv. de taille. On y fait un grand commerce de bleds, que les Marchands apportent du Loudunois au marché.

PASSAVANT, petite Ville & Comté, situés sur la riviere de Layon, dans l'Election de Montreuil-Bellai, a été bâtie, sur la fin du dixième siècle, par Foulque Nerva, Comte d'Anjou : il y a eu une Famille de ce nom, dont étoit Guillaume, Evêque du Mans, qui mourut en 1187 : elle passa dans la Maison de la Haie, & de-là en celle de Nemours, par le mariage d'Yolan de la Haie avec Jean d'Armagnac, Duc de Nemours : elle prit une seconde alliance avec Pierre, bâtard d'Armagnac, Comte de l'Isle-Jourdain. Elle appartient à Louis Gouffier, Comte de Carabas.

La Jurisdiction s'étend sur quinze Paroisses ; il y a cent-vingt Fiefs qui en relèvent.

La Paroisse contient 64 feux, & paie 440 liv. de taille.

SERRANT, Comté situé dans la Paroisse de S. Georges sur Loire, dans l'Election d'Angers : il appartient à Guillaume Bautru.

VIHIERS, Ville & Comté situés dans l'Election de Montreuil-Bellai. Marguerite de Vihiers porta en dot la Terre de Vihiers à Guillaume, Vicomte de Thouars ; & le Roi Jean-sans-Terre, Roi d'Angleterre, & Comte d'Anjou, donna, en 1201, la Baronnie de Vihiers à Gui de Thouars : elle passa depuis dans la Maison de Rochefort, & de-là en celle de Turpin, Seigneur de Crissé, par le mariage de Marie de Rochefort avec Gui Turpin, quatrième Seigneur de Crissé. Elle est encore dans cette Maison.

La Jurisdiction s'étend sur quinze Paroisses; la Baronnie de Vezins en relève, & plus de cent Fiefs.

Il y a trois Cures dans la Ville, & une dans le Château, qui contiennent 1500 feux, & paient 1000 liv. de taille.

LORGES, Vicomté dans l'Election d'Angers, étoit dans l'ancien héritage des Vicomtes d'Angers; il fut cédé à Charles, Comte d'Anjou, en 1260, par Robert de Bomez, Vicomte d'Angers, auquel il donna, en échange, les Terres de Mirebeau & de Blason: M. Gohin en jouit par engagement.

La Paroisse contient 65 feux, & paie 500 liv. de taille.

BLASON, Baronnie située sur la rivière de Loire, dans l'Election de Saumur; c'est une des plus anciennes Baronnies d'Anjou: elle a donné son nom à une Famille illustre & très-puissante, dont un des premiers est nommé Proconsul dans une chartre de Saint-Maur, du onzième siècle. Charles d'Anjou, frère du Roi S. Louis, s'en rendit maître, prétendant que cette Baronnie, avec Mirebeau, Chemillé & le Port en Vallée, lui étoient dévolus par la mort de Thibault de Blason; mais il les rendit, en 1260, à Robert de Bomez, neveu de Thibault: elle passa dans la Maison de Rouci, par le mariage de Marguerite de Bomez avec Jean, Comte de Rouci, dont Jeanne de Rouci, femme de Charles de Montmorenci; & Jeanne de Montmorenci la porta à Gui II de Laval, dont Gui III de Laval, père de Gilles, Seigneur de Rets & de Blason, Maréchal de France. Elle appartient au Comte de la Garraye de Bretagne.

La Jurisdiction s'étend sur la Paroisse de Chemillé.

La Paroisse contient 160 feux, & paie 1140 liv. de taille.

BRIOLÉ, situé sur la rivière de Sarte, dans l'Election d'Angers, est une des quatre Baronnies qui doivent servir l'Evêque d'Angers le jour de son installation. Il y a eu une Famille de ce nom, fondue en celle de Sablé, par le mariage de Thifaine de Briolé avec Liliard, Seigneur de Sablé: Marguerite de Sablé la porta en dot à Guillaume des Roches, Sénéchal de Touraine, d'Anjou & du Maine: & elle passa dans la Maison de Craon, par le mariage de Jeanne des Roches avec Amauri de Craon: Marie de Craon, fille de Jean & de Béatrix de Rochefort, la porta, en 1404, à Gui de Laval, Seigneur de Chemillé, de Blason & de Rets, dont René, Seigneur de la Suze, qui épousa Anne de Champagne, qui donna Briolé à Brandelis de Champagne, son cousin. Elle appartient à Charles de Rohan, Prince de Guimené.

La Paroisse contient 157 feux, & paie 1490 liv. de taille.

BEAUMONT en Chemiré, autrement nommé, *Gratte-cuisse*, est une des quatre Baronnies qui doivent servir l'Evêque le jour de son installation: elle appartenoit autrefois à la Maison de Craon, & passa en celle de Beaumont, par le mariage de Marie

de Craon, avec Robert de Brienne, Vicomte de Beaumont, qui lui donna son nom ; elle passa dans la Maison de Laval-de-Retz & fut depuis achetée par Hardoüin de Bueil, Évêque d'Angers, qui la donna à son Evêché.

BLOU, dans l'Election de Beaugé, est pareillement une des quatre Baronnies qui doivent servir l'Evêque d'Angers à la cérémonie de son entrée : elle a donné son nom à une ancienne famille, dont les aînés ont été Seigneurs de Champigni en Touraine : elle passa depuis dans la Maison de Beauçai, par mariage ; &, par succession, en celle de Beaumets ; delà en celle de Laval, puis de Vendôme : elle appartient au Marquis de Chartres.
La Paroisse contient 190 feux, & paye 1600 liv. de taille.

CANDÉ, Ville & Baronnie dans l'Election d'Angers : elle fut assiégée en 1106, par Geoffroi Martel II, qui fut tué devant la Place. Cette Baronnie tomba dans l'ancienne Maison de Chemillé : on trouve un Pierre de Chemillé, Seigneur de Candé dans le treizième siècle. Jean de Laval, Seigneur de Châteaubriant en rendit Aveu à la Duchesse d'Anjou & d'Angoulême, en 1517 ; elle appartient à M. le Prince de Condé.
Il y a six Châtellenies & plus de quarante Terres en hautes Justices qui en relevent.
Le Grenier à sel consomme 31 muids de sel par an.
Il y a une Maîtrise des Eaux-&-Forêts, établie par le Seigneur du lieu.
La Paroisse contient 174 feux, & paye 1248 liv. de taille.

CHATEAU-NEUF, Ville & Baronnie, située sur la Rivière de Sarte, dans l'Election d'Angers ; c'étoit où les anciens Comtes d'Anjou Outre-Maine, faisoient leur demeure. Le Château fut bâti en 1131, par Geoffroi Plantegenets, Comte d'Anjou, contre les incursions des Seigneurs de Sablé ; Jean-sans-Terre, son petit-fils, donna cette Baronnie, en 1201, à Etienne du Perche ; & depuis, le Roi Philippe-Auguste en fit don à Guillaume des Roches, Sénéchal de Touraine, &c. Jeanne, sa fille aînée, la porta en dot à Amauri de Craon ; elle fut érigée en Baronnie en faveur de cette famille : elle appartient à M. le Marquis de Sablé.
La Paroisse contient 166 feux, & paye 1680 liv. de Taille.

CHANTOCÉ, Baronnie dans l'Élection d'Angers, située sur la Loire, étoit autrefois si considérable, que ses anciens Seigneurs prenoient le titre de Princes de Chantocé ; elle passa, en 1100, en la Maison de Craon, par le mariage de Maurice de Craon avec Thifaine, Dame de Chantocé & d'Ingrande, surnommée l'Anguille ; Marie de Craon la porta en dot à Gui de Laval, Baron de Rets ; elle fut vendue par le Maréchal de Rets, son fils, au Duc de Bretagne, & fut donnée en apanage à Gilles de Bretagne I,

& depuis à Gilles de Bretagne II. Elle appartient au Marquis d'Avaugour.

La Paroisse contient 270 feux, & paye 1836 liv. de taille.

CHOLET, Ville & Baronnie dans l'Election de Montreuil-Bellai, dans le Diocèse de la Rochelle, a donné son nom à une ancienne famille qui a duré jusqu'au treizième siècle; elle appartenoit anciennement à la Maison de Montulais; elle passa, dans le quinzième siècle, à Marguerite de Mignelais, favorite de François, Duc de Bretagne, mariée au Seigneur de Villequier. François de Brom, Marquis des Fourneaux, y a fait bâtir un Château à la fin du dix-septième siècle.

Le Grenier à Sel consomme 28 muids de sel par an.

La Paroisse contient 98 feux, & paye 1440 liv. de taille. On y fait un grand trafic de toiles, & de bestiaux.

CRAON, Ville & Baronnie dans l'Election de Château-Gontier, située sur la Rivière d'Oudon; c'est la première & la plus ancienne Baronnie d'Anjou, qui a donné son nom à deux familles très-illustres; la première a commencé à Lisois, parent de Foulques Nerva, Comte d'Anjou: Guérin de Craon, petit-fils de Lisois, ayant refusé de rendre la foi & hommage à Geoffroi Martel, Comte d'Anjou, & l'ayant fait à Conan II, Comte de Bretagne; Geoffroi Martel confisqua la Terre de Craon, & en donna la confiscation, à Robert le-Bourguignon, Seigneur de Sablé, ce qui causa une grande guerre entre ces deux Comtes, qui fut terminée par un double mariage, celui de Robert-le-Bourgüignon avec Beatrix de Craon, & de Renauld, fils de Robert avec la fille de Robert de Vitré & de Berthe de Craon.

Renauld, fils de Robert, fut le chef de la seconde famille de Craon, dont il prit le nom. Isabeau de Craon porta la Baronnie de Craon en dot à Louis de Sulli; & Marie de Sulli la porta à Gui de la Trimouille, son second mari; elle passa dans la Maison de Bourbon par le mariage de Charlotte-Catherine de la Trimoille avec Henri de Bourbon, Prince de Condé: elle appartient à Madelaine de Laval, Veuve de Louis d'Aloüigni, Marquis de Rochefort, Maréchal de France.

La Jurisdiction s'étend sur 24 Paroisses entières, & 5 autres en partie.

Le Grenier à sel consomme 60 muids de sel par an.

La Paroisse contient 397 feux, & 2000 ames; elle paye 1800 livres de taille. Il y a trois foires par an, le lendemain de la Pentecôte, le lundi après la Trinité, & le jour de saint Pierre aux Liens: il y en a aussi trois dans le Fauxbourg de saint Clément, le jour de saint Eutrope, le jour de saint Luc, & le jour de saint Clément.

CHANTOCEAUX, Ville & Baronnie dans l'Election d'Angers, & dans le Diocèse de Nantes, située sur la Loire, a été posse-

dée, durant quelque temps, par une famille de ce nom ; elle passa dans la famille de Briolé par le mariage de Garnache de Chanteceaux avec Geoffroi de Briolé, environ le douzième siècle, & tomba depuis sous la puissance des Ducs de Bretagne : elle fut prise en 1230 par le Roi saint Louis, qui avoit déclaré la guerre à Pierre, Duc de Bretagne, pour avoir fait alliance avec les Anglois; le fils de Jean-sans-Terre, Roi d'Angleterre s'en empara en 1342; elle fut remise à Charles, Comte de Blois, que le Roi avoit investi du Duché de Bretagne ; elle passa ensuite à Louis Duc d'Anjou, par son mariage avec Marie de Châtillon, fille de Charles, Comte de Blois ; mais le Roi la vendit au Duc de Bretagne en 1370 : elle fut prise la troisième fois en 1378, en conséquence de l'Arrêt de confiscation du Duché de Bretagne, jugé par la Cour des Pairs, le 4 Décembre, & vendue en 1380 par le Traité de paix de Guerrande, à condition d'en rendre la foi & hommage au Duc d'Anjou. Elle passa depuis dans la Maison de Clisson; elle fut prise par les troupes du Duc de Bretagne en 1392 ; & ayant été vendue à Marguerite de Clisson, veuve de Jean, Comte de Penthièvre, elle fut assiégée en 1419, par les Barons de Bretagne, & vendue en 1420 à Jean VI, Duc de Bretagne, qui fit démolir & raser le Château, en haine de ce que la comtesse de Penthièvre l'avoit fait arrêter prisonnier. Elle appartient à M. le Prince de Condé.

La Jurisdiction s'étend sur six Paroisses & quatre Succursales.

La Ville contient 212 feux, & paye 1340 liv. de taille.

DOUÉ, Ville & Baronnie dans l'Élection de Saumur, célèbre par son Amphithéâtre ; elle a donné son nom à une ancienne famille, fondue en celle de l'Isle-Bouchard ; elle passa en celle de de la Tremoille, par le mariage de Catherine de l'Isle-Bouchard avec Louis de la Trémoille ; elle appartient à N. Gouffier, Comte de Caravas.

La Paroisse contient 364 feux, & paye 4296 liv. de taille. On y fait un grand commerce de bestiaux.

FAYE la Vineuse, petite Ville & Baronnie dans l'Élection de Richelieu, fut bâtie par Foulques Nerva, Comte d'Anjou, qui la donna à un de ses Chevaliers ; elle passa dans la famille de la Haye, & de-là en celle de Marmande, par le mariage d'Isabelle de la Haye avec Pierre Marmande ; Marguerite de Marmande, leur fille, la porta en dot à Jean III, Comte de Sancerre ; & Marguerite, Dauphine, fille de Berard II, Dauphin d'Auvergne, la porta en la Maison de Beüil, d'où elle passa en celle de Gillier Pigarreau,

La Jurisdiction a été transférée à Richelieu.

Il y a deux Paroisses, l'une dans la Ville & l'autre dans le Fauxbourg, contenant 88 feux, qui payent 492 liv. de taille : on y tient treize foires par an.

FONTAINE-GUÉRIN, Baronnie située dans l'Election de Beaugé, sur la rivière de Coesnon, a donné son nom à une ancienne Famille dont elle a reçu son surnom. Guérin de Fontaine étoit à la bataille du Vieil-Beaugé, contre le Duc de Betfort, en 1422, & contribua au gain de la bataille. Cette Terre passa dans la Maison de Bueil; elle a été vendue par décret sur les enfans du Marquis de Racan, & adjugée à N. . . Rouillé.

La Paroisse contient 226 feux, & paie 2000 liv. de taille.

INGRANDE, Ville & Baronnie sur la Loire, dans l'Election d'Angers, tomba dans la Maison de Chantocé, d'où elle passa en celle de Craon. Quelques-uns prétendent qu'Ingrande appartenoit au Comte d'Anjou, qui en fit don à Maurice de Craon. Marie de Craon porta cette Terre en dot à Gui de Laval, Seigneur de Rets: Gilles de Laval, Seigneur de Rets, Maréchal de France, vendit Ingrande & Chantocé au Duc de Bretagne, d'où elle a passé aux Comtes de Vertus, bâtards de Bretagne: elle appartient à M. le Comte d'Avaugour. Elle relève du Roi, à cause du Duché d'Anjou: François, Duc de Bretagne, en rendit aveu à René, Roi de Sicile, Duc d'Anjou, en 1470; & François de Bretagne, II du nom, au Roi François I, en 1546.

La Jurisdiction s'étend sur deux Paroisses.

Le Grenier-à-sel consomme quarante-trois muids de sel.

La Ville contient 117 feux, & paie 535 liv. de taille.

LONGUÉ, Baronnie sur la rivière d'Authion, dans l'Election de Beaugé, fut donnée, par Philippe-Auguste, à Geoffroi des Roches: elle appartient à M. le Président Croiset.

Il y a une partie de la Paroisse en franchise, qui contient 492 feux; l'autre partie, hors la franchise, au nombre de 282 feux: le tout paie 5905 liv. de taille.

MIREBEAU, Ville & Baronnie dans l'Election de Richelieu, est dans le Diocèse de Poitiers, & dans le Duché d'Anjou; elle fut bâtie par Foulque Nerva, Comte d'Anjou, qui en fit don à Guillaume, chef de l'ancienne Famille du nom de Mirebeau. La Reine Aliénor d'Aquitaine, veuve de Henri II, Roi d'Angleterre, fut assiégée dans cette Place, en 1204, par Artus, Duc de Bretagne, son petit-fils; mais s'étant retirée dans le Château, elle fut secourue par Jean-sans-Terre, Roi d'Angleterre, son fils, qui reprit la Ville: elle tomba dans la Maison de Blason, & passa ensuite, par succession, en celle de Bomets; & de-là en celle de Rouci, par le mariage de Marguerite de Bomets avec Jean V, Comte de Rouci. En 1465, Jeanne, fille naturelle du Roi Louis XI, porta en dot la Seigneurie de Mirebeau à Louis, bâtard de Bourbon, Comte de Roussillon, Amiral de France; & Anne de Bourbon, leur fille aînée, la porta à Jean III, Baron d'Arpajon. Elle a été possédée par la Maison de Gouffier-Rouanais, & a été réunie au Duché de Richelieu par les Lettres d'érection de ce Duché.

La Jurisdiction s'étend sur vingt Paroisses; il y a quatre Châtellenies qui en relèvent.

La Ville est composée de cinq Paroisses ou Cures, contenant 374 feux : elle paie 1950 liv. de taille, & cent muids de sel. Il y a quatre foires par an ; une Aumônerie, une Maladerie, un Hôpital & un Hôtel de-Ville.

MONCONTOUR, Ville & Baronnie dans l'Election de Richelieu, relève du Château de Loudun : elle fut prise, en 1214, par Louis de France, fils aîné de Philippe-Auguste, qui la fit démolir. Elle tomba, par succession, à Guillaume II de Craon, Seigneur de Montbazon, qui la partagea avec Briand de la Haie-Joullain : elle passa dans la Maison de Chabot, par le mariage de Marie de Craon avec Louis Chabot, Seigneur de la Greüe ; & depuis, en celle de Châtillon. Ce lieu est célèbre par la défaite des Huguenots, arrivée le 13 Octobre 1568. Il appartient à François d'Aubusson, Duc de la Feuillade.

Il y a à Moncontour deux Paroisses, S. Nicolas & Notre-Dame, qui contiennent 113 feux, & qui paient 576 liv. de taille, & vingt trois minots de sel. Il y a quatre foires ; le jour de la Décollation de S. Jean, & les jours de S. Mathieu, de S. Vincent & de S. Clément.

MONTJEAN, Baronnie sur la Loire, dans l'Election d'Angers, a donné son nom à une Famille dont étoit René de Montjean, Maréchal de France. Il y a dans la Paroisse 236 feux, qui paient 1860 liv. de taille.

Le PLESSIS-MACÉ, Baronnie dans l'Election d'Angers, a donné son nom à une ancienne Famille, dont elle a reçu son surnom, à cause de Mathieu du Plessis, qui fit bâtir le Château de cette Terre, sur la fin du onzième siècle (Mathieu & Macé est le même nom). Elle appartient à Marguerite de Vaubrun, veuve de Nicolas, Marquis de Vaubrun.

La Paroisse contient 59 feux, & paie 165 liv. de taille.

MONTIERCROLLE, Baronnie dans la Paroisse de S. Quentin, dans l'Election de Château-Gontier, appartient à M. le Prince de Guimené.

La Jurisdiction s'étend sur quatre Paroisses ; il y a deux Châtellenies qui en relèvent.

PARCÉ, Baronnie située sur la rivière de Sarte, dans l'Election de la Flèche, a tiré son nom de Patrice, Seigneur Angevin, qui fit bâtir le Château. Elle appartient au Marquis de Mirepoix.

La Paroisse, qui est composée de 382 feux, paie 4000 liv. de taille.

POUANCÉ, Ville & Baronnie dans l'Election d'Angers, a donné son nom à une ancienne Famille. En 1063, Silvestre de Pouancé, fut défait par Conan II, Comte de Bretagne, qui le fit son

Chancelier, & lui rendit son Château. Jeanne de la Guierche, Dame de Pouancé & de Segré, fille de Geoffroi III., Seigneur de la Guierche, & d'Emmelte de Château-Gontier, porta Pouancé en dot à Jean I, Vicomte de Beaumont, d'où il passa dans la Maison de Chamaillard d'Alençon. Pouancé fut pris, en 1379, par le Duc de Bretagne, qui le rendit, par le Traité de Guérande, en 1380. Il appartient à M. le Duc de Villeroi.

La Jurisdiction s'étend sur onze Paroisses entières, & sur quelques autres en partie.

Il y a une Maîtrise des Eaux & Forêts, établie par le Seigneur.

Le Grenier-à-sel consomme vingt-sept muids de sel par an.

La Ville contient 428 feux, & paie 3400 liv. de taille.

ROCHEFORT, Baronnie située sur la Loire, dans l'Election d'Angers, appartenoit aux Comtes d'Anjou : Foulque Réchin la donna à Albon de Briolé, & ses enfans prirent le nom de Rochefort : elle passa dans la Maison de Craon, & fut achetée, en 1274, par le Roi S. Louis, pour la somme de 13500 liv. Elle appartient à l'Abbesse du Roncerai d'Angers.

La Paroisse contient 391 feux, & paie 3900 liv. de taille.

RILLÉ, Ville & Baronnie dans l'Election de Beaugé : elle appartient à l'Abbé Deffiat.

La Jurisdiction s'étend sur trois Paroisses entières, & sur trois autres en partie.

La Paroisse contient 80 feux, & paie 490 liv. de taille.

SCEAUX, Baronnie dans l'Election de Richelieu.

La Jurisdiction a été transférée à Richelieu.

La Paroisse contient 129 feux, & paie 849 liv. de taille.

SEGRÉ, Ville & Baronnie dans l'Election d'Angers, située sur la rivière d'Oudon : elle fut donnée à la Reine Bérengère de Castille, veuve de Richard, Roi d'Angleterre, Comte d'Anjou & du Maine, pour partie de son douaire, par le traité fait à Chinon, en 1201, avec Jean-sans-Terre, son beau-frère ; mais elle en fut dépossédée par Guillaume de la Guerche, auquel Jean-sans-Terre avoit donné la propriété de la Terre de Segré, sans en rien retenir que l'hommage, par Lettres datées à la Roche-aux-Moines, le 23 Juin 1215. Jeanne de la Guerche porta Segré dans la Maison de Beaumont-le-Vicomte.

Le Château de Segré fut démoli en 1424, rebâti, en 1591, par les Ligueurs, & ensuite démoli par Antoine de Silli, Comte de Rochepot, Gouverneur d'Anjou. Il appartient à Guillaume Beautru, Comte de Serrant.

La Paroisse contient 114 feux, & paie 575 liv. de taille.

SOUCELLE, Baronnie dans l'Election d'Angers, appartient au Baron de Soucelle : la Paroisse & deux Baronnies en relèvent.

La Paroisse contient 177 feux, & paie 1690 livres de taille.

TRÈVES, Baronnie sur la rivière de Loire, à deux lieues au-dessus de Saumur: elle fut bâtie par Foulque Nerva, Comte d'Anjou, dans un lieu qu'on appeloit auparavant, Clémentine. Cette Baronnie passa dans la Maison de Loudon, dont étoit Geoffroi de Loudon, Evêque du Mans, qui mourut en odeur de sainteté, en 1255: il avoit hérité la Baronnie de Trèves de Geoffroi de Loudon, son père: elle fut vendue, par décret, sur Jacques de Maubron, en 1417, pour la somme de 4000 liv., & adjugée à Robert le Maçon, Chancelier de France, auquel le Roi Charles, n'étant encore que Dauphin & Régent de France, donna, en 1442, le droit de percevoir dix deniers sur chaque pipe de vin, & cinq deniers sur chaque muid de sel passant par son Château de Trèves sur la Loire: il est inhumé à Trèves. Guillemette le Maçon, sa sœur & unique héritière, porta cette Terre en dot à Etienne Filastre, Seigneur d'Huilly, d'où elle passa successivement dans les Maisons de Montmar, de Villeprouvée & de Laval. Elle appartient à M. le Prince de Condé, à cause de Claire-Clémence de Maillé, sa mère, fille du Maréchal de Brezé, qui l'avoit achetée de la Maison de Beaumanoir-Lavardin.

La Paroisse contient 46 feux, & paie 117 liv. de taille.

Il y a quatre foires par an, où l'on fait trafic de porcs, de pruneaux & d'avoine.

VÉZINS, Baronnie dans l'Election de Montreuil-Bellai, du Diocèse de la Rochelle, dans le Duché d'Anjou; elle a long-temps appartenu à la Famille de la Porte: elle passa en celle qui portoit le nom du Porc, qu'elle changea en celui de la Porte, par le mariage de Marthe de la Porte avec Jean le Porc, Seigneur de Parchal, Villeneuve & le Plessis. Elle appartient au Marquis de Vezins, Seigneur de la Porte.

La Paroisse contient 143 feux, & paie 5000 liv. de taille.

Il y a un Hôpital, fondé par les Seigneurs de Vezins, & servi par quatre Frères de la Charité.

BOURGUEIL, Ville Abbatiale, dans l'Election de Saumur: il y a deux Paroisses, S. Nicolas & S. Germain. La Ville appartient à l'Abbé: elle contient 827 feux, & paie 4868 liv. de taille.

Le Grenier-à-sel consomme quinze muids de sel par an.

MONTFAUCON, Ville dans l'Election d'Angers, du Diocèse de la Rochelle, & du Duché d'Anjou: elle appartient à M. le Comte d'Avaugour, par succession de ses ancêtres, Ducs de Bretagne. Elle contient 105 feux, & paie 390 liv. de taille.

Le PONT-DE-CÉ, Ville sur la rivière de Loire, fut donnée à l'Abbaye de Fontevrault, par Foulque Nerva, Comte d'Anjou, &

par Aremburge du Maine, son épouse : Henri II, Roi d'Angleterre, leur petit-fils, renouvella le même don, & y ajouta la Justice avec les péages ; mais, en 1293, Charles, Comte de Valois & d'Anjou, & Marguerite de Sicile, sa femme, retirèrent cette Ville, moyennant trois cens septiers de froment, & 70 liv. de rente, qu'ils donnèrent en échange, les péages réservés à l'Abbaye. Philippe de Valois ayant succédé au Comté d'Anjou, en 1325, & étant devenu Roi de France en 1328, le Pont-de-Cé, qui étoit du Domaine d'Anjou, fut réuni à la Couronne.

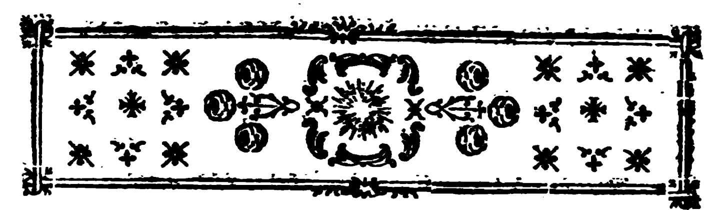
La Ville contient 316 feux, & paie 1120 liv. de taille. Il y a un Lieutenant-de-Roi.

Le PUI-NOTRE-DAME est une petite Ville renfermée de murs, dans l'Election de Montreuil-Bellai, dans le Diocèse de Poitiers. Le Roi Louis XI y a fondé un Chapitre de douze Chanoines, & douze Semi-Prébendés, dans une Eglise bâtie par Guillaume, Duc d'Aquitaine.

La Ville, qui contient 54 feux, & qui paie 2400 liv. de taille, appartient à M. le Comte de Caravas.

Les Mémoires manuscrits de M. de Miroménil m'ont été communiqués par M. l'Abbé le Pelletier, Grand-Archidiacre & Chanoine de l'Eglise du Mans.

FIN de l'Extrait des Mémoires de M. de Miroménil.



DICTIONNAIRE
TOPOGRAPHIQUE, HISTORIQUE, *GÉNÉALOGIQUE* ET BIBLIOGRAPHIQUE
DE LA PROVINCE ET DU DIOCÈSE DU MAINE.

AHUILLÉ, gros Bourg de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, O. p. S. du Mans, sur un petit ruisseau qui forme deux étangs; arrosé à l'E. par un autre qui en forme aussi deux, & au S. par un petit courant d'eau.

Il y a d'Ahuillé au Mans, l. 17; pour s'y rendre il faut aller à l'Huisserie, l. 2; Basougers, l. 3; S. Pierre d'Erve, l. 2 3/4; Torigné, l. 3/4; Loué, l. 3 1/4; Rouillon, l. 4 3/4; Mans, l. 1. Il y a d'Ahuillé à Laval, M. l. 2 1/4; à Cossé le Vivien, M. l. 1 1/4; à S. Ouen des Toits, M. l. 3 1/2; le Loiron, M. l. 1 1/4, à Mellay, M. l. 5 3/4; à Montigné, l. 1; à S. Bertevin, l. 1. 1/2; à Ruillé le Gravelais, l. 1 1/2; à Beaulieu, l. 2; à Montjean, l. 1 1/2; à Courbeville, l. 1/2 · à la Forêt de Conceise, l. 3/4.

Il y a à Ahuillé le Prieuré des Hermites, estimé 350 liv. à la présentation de l'Abbé de Vendosme.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 1000 Communians.

La Seigneurie temporelle de la Paroisse appartient à M. le Clerc de la Galotiére.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des prairies & des landes.

AIGNAN (S.), Bourg de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, N. N. E. p. E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts; pour s'y rendre, il faut aller à Courcebœufs, l. 2 ¼; Mans, l. 3 ½. Il y avoit autrefois marché à S. Aignan.

Il y a de S. Aignan à Ballon, M. l. 2; à Bonnestable, M. l. 1 ½; à S. Côme de Vair, M. l. 2 ¼; à René, M. l. 2 ¾; à Beaumont, M. l. 3 ¼; à Jaussé, l. ½; à Courcival, l. 1; à Pray, l. 1; à Marolles-les-Braux, l. 1; à Dissé, l. 1 à Ronthoüin, l. ¾; à Mézieres, l. 1; à Sables, l. ⅓.

La Cure estimée 1000 l. est à la présentation de l'Abbé de S. Lomer de Blois. La Paroisse, qui a environ une lieue de l'Est à l'Ouest & demie lieue du Nord au Sud, contient 500 Communians; elle est bornée au Couchant par la riviére d'Orne, qui nourrit du brochet, de la perche, de la cheverne & peu de carpes. Il y a des bois assez étendus, qui appartiennent au Seigneur & à l'Abbaye de Tironneau.

Au Nord de la Paroisse est l'Abbaye de Tironneau, fondée en 1151 par Patri de Chaourches, (Ménage dit dans son Histoire de Sablé, qu'on prononce aujourd'hui Chourches) Seigneur de S. Aignan, dans laquelle il mit des Religieux de l'Ordre de Citeaux, que S. Bernard lui envoya deux ans avant sa mort. On estime le revenu de l'Abbé 4000 liv. & celui des Religieux 3000 liv.

Le premier Abbé de Tironneau est:

1. Havaud, en 1154.
2. Guillaume de Conoliis.
3. Geoffroi, sous l'Evêque Guillaume Passavant.
4. Guarin, en 1201.
5. Hugue, en 1250.
6. Robert, vivoit encore en 1277.
7. Raoul, en 1300.
8. Simon, en 1302.
9. Michel, en 1326.

10. Jean, en 1341, Cartul Rouge de l'Evêché, fol. 49.
11. Robert, en 1361.
12. Jean Brundours, en 1364.
13. Jean, en 1406.
14. Jean Maillard, en 1413.
15. Nicole Beaufils, en 1458.
16. Gilles.
17. Thomas, pris à Perseigne, 1475.
18. Jean.
19. Raoul le Breton, 1488.
20. Louis le Breton. 1511. Il fut le dernier Régulier.
1. Alexandre Chaarai, fut le premier Abbé Commendataire en 1518.
2. Etienne Coulon; il étoit Religieux, en 1540.
3. François de Mauni, Evêque de S. Brieux, puis Archevêque de Bordeaux, mort en 1548.
4. Yves le Cirier, 1575.
5. Laurent de Fiefs, 1577.
6. Antoine de Subier, Evêque de Montpellier. 1580.
7. Macé Durant.
8. Pierre de Bouillé, 1614.
9. René Mussot, ou Massot, 1634.
10. Guillaume Thiersaut.
11. Augustin de Thiersault.
12. Etienne Texier de Haute-feuille, Chevalier de Malte, 1669.
13. Erard-Anne de la Madeleine de Ragni, 1674.
14. . . . . de Choiseul, Abbé en 1707.

Il y a à S. Aignan la Chapelle de S. Jean-Baptiste, estimée 70 liv. à la présentation du Seigneur: cette Chapelle a été fondée dans l'Eglise; le Service est transféré dans la Chapelle du Château.

Dans le Sanctuaire de l'Eglise, du côté de l'Evangile, il y a le mausolée, avec l'épitaphe de François de Mauni, Chevalier, Seigneur de S. Aignan, sorti de la Maison de Flandre, Officier Militaire, décédé le neuf de Février 1523.

La Seigneurie de Paroisse fut autrefois dans la Maison de Mauni. Mesnage, dans son Histoire de Sablé, p. 396, dit que Hervé de Mauni, Seigneur de S. Aignan au Maine, étoit frère d'Olivier de Mauni, Comte de Thorigni, dont la fille, nommée Marguerite, Dame de Thorigni, épousa Jean Gouyon, Seigneur de Matignon mort en 1450, dont descendent M. le Prince de Monaco & les Seigneurs de Matignon.

La Maison de Mauni a tiré son nom de la Baronnie

de Mauni, dans le Bailliage de Rouen. La Seigneurie de S. Aignan a passé depuis dans la Maison de Clermont-d'Amboise. La Demoiselle de Clermont, morte en 1761, est la dernière de son nom qui l'a possédée; elle appartient aujourd'hui à M. d'Esson, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Capitaine des Côtes de Normandie, dont il est originaire, l'un de ses héritiers collatéraux.

S. Aignan est une Châtellenie avec Juridiction.

Le sol produit du froment & du méteil; il y a depuis quelques années plus de pâturages que de terres labourables.

Il y avoit autrefois à S. Aignan un grand nombre de Calvinistes; ils y avoient un Temple, qui subsiste encore aujourd'hui, dont le fameux Moïse Amirault fut Ministre, avant que de succéder à Daillé au Ministère de Saumur.

M. Dandelle, Curé, m'a fourni un Mémoire.

AIGNAN, (S.) petit Bourg, de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Jauron, N. p. O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart; pour s'y rendre aller à Vilpail, l. 1 ¼; à S. Mars du Désert, l. 3 ¼; à Mont-S.-Jean, l. 1 ¼; à Pézé, l. 1 ½; à Neuville-Lalais, l. 1 ½; à Aigné, l. 3; au Mans, l. 2.

S. Aignan est arrosé à l'E. par un petit ruisseau; & à l'O. par la rivière d'Aine.

Il y a de S. Aignan à Pré-en-pail, M. l. 1 ¼; à Madré, M. l. 1; à Lassai, M. l. 3; à la Posté des Nids, M. l. 3 ½; à Couptrain, M. l. ¾; aux Chapelles, l. ½; à S. Cir, l. 1; à S. Calais du Désert, l. 1; à Chevaigné, l. 1 ¼.

La Cure estimée 900 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Julien de Tours. Il y a 665 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Cohardon, & relève de la Châtellenie de Couptrain.

Couptrain est la Succursale de S. Aignan. Voyez *Couptrain*.

Il y a dans la Paroisse de S. Aignan le Fief de la Bitousière, qui appartenoit autrefois aux sieurs de Couptrain, & relève de la Châtellenie.

En 1587 Ambroise de Loré, Seigneur de Couptrain, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, vendit à Jacques Garnier, sieur de la Bonnerie, la Terre, Fief & Seigneurie de la Bitousière, à condition de Grâce; ce Fief passa à Claude Mallet, Seigneur du Pui.

Il y a dans la même Paroisse le Fief de Lamboul, qui a donné son nom à une Famille qui subsiste aujourd'hui. En 1369, Guyon de Lamboul, passa contrat d'inféodation de la Métairie du bois à Vanneurs, au profit de noble Jean le Chapelais, Chevalier, Seigneur du Boishamelin. En 1390, Yves de Lamboul, Seigneur dudit lieu, prit, par inféodation de Dame Marguerite Bourelle, Dame du Boishamelin, le moulin aux Vanneurs. En 154.. la Terre de Lamboul appartenoit à Jean de Loré.

Le Fief de la Frénaie, situé dans la Paroisse de S. Aignan, relève de celui de Lamboul, & lui paye un denier de redevance. Jeanne de Lamboul, Dame de S. Ouën & de la Frénaie, épousa N... de Robillart, dont elle eut Jacques de Robillart, Seigneur de S. Ouen; Jean, René & Gilles. Barbe de Lamboul épousa René de Guibert, Seigneur de Boissai, à qui elle apporta la Seigneurie des Loges.

En 1455 Olive des Vaux épousa Jean Aupuis, Seigneur de S. Aignan.

Madame la Marquise de la Chaux m'a fourni un Mémoire.

AIGNÉ, petit Bourg dans les quintes du Mans, Election du Mans, au N. N. O. de cette ville, dont il est éloigné d'une lieue trois quarts; pour s'y rendre, il faut aller à S. Aubin, l. 1; au Mans, l. ¾.

Il y a d'Aigné à Conlie, M. l. 2 ½; Sillé, M. l. 5 ¾; Vallon, M. l. 3 ¾; Loué, M. l. 5; Milesse, l. ¾; la Bazoge, l. 1 ¼; la Chapelle S. Fray; l. 1 ½; Lavardin, l. 1; la Quinte, l. 1 ½; Degré, l. 1; Trangé, l. ¾.

Aigné est arrosé à l'O. & au S. par un ruisseau.

La Cure estimée 800 liv. est à la présentation du Chapitre Royal de S. Pierre. Il y a 300 Communians.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Marquisat de Lavardin. Voyez *la Généalogie, à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

Il y a la Terre & Fief de la Houltière.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'orge.

AILLIÈRES, Bourg dans l'Archidiaconé de Sonnois, Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. p. E. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts; pour s'y rendre, il faut aller à Vezot, l. 1 ½; Panon, l. ¾; Courgains, l. 1; Congé, l. 2 ½; S. Mars sous Ballon, l. ¾; Joué l'Abbé, l. 1 ¾; Coulaines, l. 2 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a d'Aillières à S. Côme de Vair, M. l. 3 ¼; Ma-

mers, M. l. 1 ¼; René, M. l. 3 ½; Alençon, M. l. 4 ¾; le Mesle, M. l. 2 ¾; Marollette, l. ¾; S. Aubin des Groies, l. ¼; Contilli, l. ½; Beauvoir, l. demi-quart; Neuchastel, l. 1 ½; Villaine la Carelle, l. ¼; la Forêt de Perseigne, l. ¼; le Perche, l. ½.

La Paroisse d'Aillières est arrosée au Nord par le ruisseau de Bienne.

La Cure estimée 500 liv. est à la présentation du Seigneur du lieu; il y a 150 Communians.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. d'Aillières.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'orge.

Robert, Duc de Normandie, fils de Guillaume le Bâtard, & frere aîné de Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, aidé de Robert Talvals, Comte de Bellême, fit bâtir en 1098 huit Forts dans le Sonnois; sçavoir à Blève, Peray, le Mont de la Nuë, Saone, S. Remi du Plain, Ortieuse, Aillières & la Motte-Gautier-de-Clinchamp; il fit de grandes tranchées de communication des uns aux autres, dont on voit encore des vestiges, & entre autres, d'une circonvallation qui commence au Fort de Peray, continue à Marolles, Monthoudoul, Saone, & finit à S. Remi du Plain, qu'on nomme les Fosses de Robert le Diable; d'où il failoit le dégat & ravageoit tout le pays voisin qu'occupoit Hélie de la Fléche, Comte du Maine. *Courvaisier, page 396. Ordevic Vital, page 770. Cenomania.*

AIRON, Bourg de l'Archidiaconné de Laval, Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. p. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts; pour s'y rendre, il faut aller à Ambers, l. 2 ½; Neuvi, l. 7 ½; Trangé, l. 2 ¾; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Airon à Mayenne, M. l. 1; Bais, M. l. 3; Ambrières, M. l. 2 ½; Evron, M. l. 4; Grazé, l. 1 ½; Marcillé la Ville, l. 1; S. Fraimbault, l. 1 ¼; Moulay, l. 1 ¾; la Basoge-Montpinçon, l. ¼; Belgéart, l. 1; la Forêt de Bourgon, l. 1 ½.

La Cure estimée 1500 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; il y a 1000 Communians.

Il y a à Airon, la Chapelle de Sainte Barbe, estimée 50 liv.; celle de Beauchesne, estimée 35 liv. à la présentation des parens du Fondateur; celle de la Chénardière estimée 120 liv.; celle de la Goupillière, estimée 90 liv., à la présentation des parens de Robert Lalton & de Sainte-Surgan, sa femme; celle de la Boyère, estimée

10 liv.; celle de la Moisière, estimée 35 liv.; celle de Notre-Dame de Piété, estimée 25 liv. à la présentation du Seigneur; celle de la Perrière, estimée 15 liv.

Le Bourg d'Airon est situé sur un ruisseau qui forme trois étangs dans la Paroisse; sçavoir, de Beaucoudray, du Vieil Aunay & de la Forge.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. du Mets, Comte de Rosnai.

Il y a dans la Paroisse d'Airon la Terre de Baladé, qui appartenoit autrefois à la famille du Tronchay: Baptiste du Tronchay, Seigneur de Baladé, Conseiller au Présidial du Mans, naquit à Sablé, en 1508, & mourut au Mans en 1557; il avoit épousé, en 1537, Jeanne Pamelot, Dame de la Paquerie en Anjou, fille de François Châtelain & de Renée le Roïer, de l'ancienne famille des le Roïer de la Flèche; il eut de ce mariage, 1°. Georges qui suit; 2°. Nicolas, Seigneur de Baladé & de Martigné, dans la Paroisse d'Avessé, qui fut Receveur des tailles au Maine; 3°. Felix, Sieur de la Noë, qui fut Ministre de la Religion prétendue Réformée; il mourut sans enfans; 4°. Baptiste-Louis, Sieur de la Forterie; 5°. Jacques, Sieur de Launay; 6°. Louise, femme d'Eustache Nepveu, Sieur de la Bataille & du Coudray; 7°. Charlotte.

George du Tronchay, étoit savant, sur-tout en la connoissance des médailles. Il en possédoit, au rapport de La Croix du Maine, pour la valeur de plus de vingt mille francs, somme très-considérable en ce temps-là. Il fut marié & mourut sans enfans au Mans en 1582, âgé de 43 ans.

Nicolas du Tronchay, second fils de Baptiste, épousa en 1581, Renée le Bret, fille de François, Sieur de Plainchamp, Conseiller au Présidial d'Angers, dont il eut François, Seigneur de Martigné; Charles, Président de la troisième Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris; Guillaume, connu sous le nom de M. de Martigné, Conseiller de la Grand'Chambre du même Parlement; Renée qui épousa Charles le Roi, Seigneur de la Poterie, successivement Conseiller au Parlement de Paris, Procureur du Roi au Châtelet, Maître des Requêtes & Conseiller d'État; & Catherine, qui fut mariée à Jean Gilles, Seigneur de la Grue, Président des Trésoriers de France à Tours, & Maître d'Hôtel de la Reine Marie de Médicis.

Baptiste - Louis du Tronchay, Sieur de la Forterie, quatrième fils de Baptiſte du Tronchay, Sieur de Baladé, nâquit au Mans en 1545; s'étant abſenté pour la Religion, il fut aſſaſſiné par des Soldats, au Village de Thou, près la Charité en Nivernois en 1569; C'étoit un ſavant. *La Croix du Maine. Biblioth. françoiſe. Blondeau, Homm. illuſt. Suite de l'Hiſt. de Sablé, M. S.*

ALESSAIN, ou Alexain, gros Bourg de l'Archidiaconné de Laval, dans le Doyenné de Maïenne, Election de Maïenne, à l'O. N. O. p. O. du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à St Germain d'Anxure. l. $\frac{1}{2}$; la Bazoge des Aleux, l. 1 $\frac{3}{4}$; St Ouen des Oies, l. 1 $\frac{1}{4}$; Neau, l. $\frac{3}{4}$; Neuvillette, l. 4 $\frac{1}{2}$; Ruillé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Chaufour, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a d'Aleſſain à Mayenne. M. l. 3. Laval. M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Eunée, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; St Ouen des Toits, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Monſeurs, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Commer, l. 2 $\frac{1}{4}$; Conteſt, l. 1 $\frac{3}{4}$; Placé, l. $\frac{3}{4}$; Chaillant, l. 1; la Bigottière, l. $\frac{1}{2}$; la Foreſt de Mayenne, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure eſtimée 1200 liv. eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 650 Communians.

Il y a à Aleſſain la Chapelle de Créans, eſtimée 50 l. à la préſentation du Seigneur de la Feillée; celle de la Feillée, eſtimée 200 liv. à la préſentation du Seigneur; celle de Ste Marguerite, eſtimée 50 liv. à la préſentation du Seigneur de Marigni; celle de la Miſendière, eſtimée 50 liv. à la préſentation du Seigneur de Marigni.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'orge & du carabin.

Il y a cinq étangs dans la Paroiſſe; deux dépendans de la Feillée, un de Marigni, un de Surgon, le cinquième du Ruiſſeau.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de la Feillée, qui appartient à M. le Comte Delua, à cauſe de la Dame Marie Deſnos, ſon épouſe.

La Terre de la Feillée a donné le nom à une Famille conſidérable qui eſt éteinte.

Un Thibault Seigneur de la Feillée, vivoit en 1263.

La Terre de la Feillée entra dans la Maiſon de Beaumanoir par le mariage d'Adéliſe de la Feillée avec Jacques, Sire de Beaumanoir, Vicomte de Beſſo, Seigneur de Jugon, Sévignac, la Motte du Parc, &c.

En 1515, Georges Dorange étoit Seigneur de la Feillée; cette Seigneurie passa dans la Maison du Bellai, par le mariage de Guionne Dorange avec Eustache du Bellai; de ce mariage vinrent Charles qui suit; Pierre, Seigneur de la Courbe, tige de la branche de la Courbe; Jacques, auteur de la branche de la Palu; Renée, mariée à Galois Daché, Baron de Loré; & Marquisa, mariée à *N*..... Seigneur de la Daubraie.

Charles du Bellai, Seigneur de la Feillée, épousa Radegonde de Rotours, dont René qui suit; Léonore, mariée à Jacques, Seigneur de Marigni, qui suivra; Gabrielle qui épousa Renaud de Sévigné, Conseiller au Parlement de Rennes; Guionne, Charlotte & Renée, Religieuses.

René du Bellai, Seigneur de la Feillée, Baron de Boisthibaut, épousa Marie de Thou, fille de Jacques-Auguste, Président au Parlement de Paris, & de Gaspard de la Chastre, dont René.

Léonore du Bellai, fille de Charles, rapporté ci-dessus, & de Radegonde de Rotours, épousa Jacques de Malnoë, Seigneur de Marigni, dont Susanne qui suit.

Susanne de Malnoë, devint Comtesse de la Feillée: elle épousa, en 1652, Gilles II. Desnos, dont il est parlé ci-après, C'est par cette Susanne que la Terre de la Feillée est entrée dans la Maison Desnos.

La Maison Desnos tire son origine de Bretagne; elle porte d'argent au lion de sable, armé, couronné & lampassé de gueule.

Philippe Desnos, Seigneur de Vaumeloisil en Bretagne, &c. épousa Thiéphaine de Bouasteri, de la Maison de Boisriou, dont Antoine ou Henri qui suit.

Antoine, ou Henri Desnos épousa, en 1322, Anastase, ou Catherine de la Touche, dont Jean qui suit, & Jean, tige des Seigneurs Desnos des Fossez.

Jean Desnos épousa Catherine Colas, Dame de la Motte-Colas, dont Jean II. qui suit.

Jean II. Desnos épousa Jeanne Goyon, fille de Bertran & de Marguerite Madène, dont Pierre qui suit.

Pierre Desnos épousa, en 1491, Catherine de la Ferrière, dont Jean III. qui suit.

Jean III. Desnos, Seigneur de Tourande, Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa, en 1538, Louise de Chasteaubriant, fille de Jean & de Marguerire des Planches, dont François qui suit.

François Desnos, Seigneur de Tourande, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentil-homme de sa Chambre, épousa, en 1568, Charlotte de Jousson, dont Gilles qui suit, & René, tige des Seigneurs de Panard, qui suivra.

Gilles Desnos, Seigneur de Hemepad, la Tanière, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1597, Charlotte de Buad, héritière de la Gerbaudière, &c dont Gilbert qui suit; & Marie, mariée, en 1629, à Charles des Vaux, Seigneur de Boisbraut, Ste Jasme-le-Robert, &c. morte en 1639.

Gilbert Desnos, Seigneur de la Gerbaudière, le Tabler, Hémenard, la Tannière, &c. épousa, en 1627, Françoise le Couturier, fille de David, & de Marie de Marbeuf, dont Gilles II. qui suit; *N*.... Seigneur de Tabler, qui laissa deux filles en Poitou; *N*...... Abbé de la Tannière; *N*..... Seigneur de Montigni, tige des Seigneurs de Montigni, dont le dernier est mort en 1722; *N*.... Religieuse à l'Abbaye du Roncerai à Angers; *N*.... dit le Chevalier de Hémenard, tué dans une rencontre en 1665; Marie morte sans alliance.

Gilles II. Desnos, Seigneur de Hémenard, &c. épousa, en 1652, Susanne de Malnoë, fille de Jacques, Seigneur de Marigni, & de Léonore de Bellac, dont Gilles-Charles, Comte de la Feillée, qui suit.

Gilles-Charles, Comte de la Feillée, mort en 1711, avoit épousé en 169.. Renée Viel, fille de Jean, Seigneur de Torbéchet, Juge du Duché de Mayenne, dont Jean-Baptiste qui suit; Vincente, mariée en 1722, à Alexis-Alexandre le Maire, Seigneur de Courtemanche, dont un fils marié à Mlle de Vassé, & une fille mariée en 173.. au Comte de Conidec en Bretagne; *N*... mariée en 1725 à *N*... Comte de Boisgelin.

Jean-Baptiste Desnos, Comte de la Feillée, &c. mort en 1747, avoit épousé, en 1724, Marie-Marguerite de Cordouan, morte en 1730, dont Marie qui suit; *N*... tué à la bataille de Fontenoy, en 1745, sans alliance; Marguerite-Vincente, mariée en 1748, à Joseph-François de Paule, Marquis de Préault, sans enfans; *N*... mort enfant; *N*... morte jeune; Charlotte-Susanne épousa, en 1763, Paul-Louis, Duc de Beauvilliers, mort sans enfans de ce mariage, des blessures reçues à la bataille de Rosbac, en 1757.

Marie Desnos, Comtesse de la Feillée, Dame d'Alessain, la Bigotière, &c. épousa, 1o. Gilles-Marie Desnos, Chef d'escadre, en 1747, dont plusieurs enfans morts

jeunes; 2°. en 1755, le Marquis de Marsilli; 3°. M. le Comte Delua, sans enfans.

Branche Desnos Champmeslin.

GILLES Desnos, Seigneur de Champmeslin, Lieutenant-Général & Commandant en Chef en 1720, dans toutes les mers, isles & terre-ferme de l'Amérique méridionale, mort en 1726. Il avoit épousé *N*.... morte en 1739, dont Charles qui suit.

CHARLES Desnos, Lieutenant-Général des armées navales, épousa *N*... le Roi, dont Charles-Pierre qui suit, & *N*.. Chevalier Desnos, mort sans alliance en 173...

CHARLES-PIERRE, Comte Desnos, Seigneur de la Danière, Chef d'escadre, épousa Thérèse-Catherine Desnos, morte en 1759, dont *N*.... mort Capitaine au Régiment de Lyonnois en 173.. sans alliance; Gilles-Marie qui suit; Henri-Louis, Evêque de Rennes, en 1760, transféré à Verdun en 1769; il avoit été Chanoine de l'Eglise du Mans, ensuite Abbé de Redon, puis de St Evroul, dont il s'est défait; Nicolas-Pierre, Chevalier de Malte; *N*.... morte à Ernée, en 173..

GILLES-MARIE, appelé d'abord, Comte de Champmeslin, puis Comte Desnos, mort en 1754, âgé de 43 ans.

Branche Desnos de Panart.

RENÉ Desnos, fils de René, Seigneur de Tourandé, petit-fils de François Desnos, Seigneur de Tourande, épousa, en 1602, Marie de Mégaudais, Dame de Panart, dont Jean-Baptiste, qui suit, & René, tige de la branche de Forbouas.

JEAN-BAPTISTE Desnos, Seigneur de Panart, épousa Gilonne le Jay, dont Charles qui suit.

CHARLES Desnos, Seigneur de Panart, épousa, en 1663, Marie de Malescot, dont Charles qui suit, & Charles-Philippe, mort jeune, Garde de la Marine.

CHARLES II. Desnos, Seigneur de Panart, mort en 173... épousa, 1°. Marie le Cler, dont Charles René qui suit, Marie & Charlotte, Religieuses aux Ursulines de Rennes; Charles II. épousa, 2°. Rose de la Corbières, dont *N*... qui fut d'abord Page de la Reine, ensuite Officier, & qui fut tué; *N*... mariée à *N*... Boisberanger, Seigneur de Boismarie,

CHARLES-RENÉ Desnos, Seigneur de Panart, épousa,

en 173.. *N....* Duprat, morte en 1754, dont un garçon & deux filles.

Il y a dans la Paroisse d'Alessain, outre le Château de la Feillée, celui de Marigni, & les Terres de la Marie, de Surgon & de la Barbotière.

Madame la Marquise de la Chaux, m'a fourni un Mémoire.

ALONNE, petit Bourg dans les quintes du Mans, Election du Mans, au S. S. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq quarts de lieues; pour s'y rendre, il faut aller au petit Saint-Georges, l. ½; Mans, l. ¾.

Il y a d'Alonne à la Suze, M. l. 2 ½; Ecomoi, M. l. 3 ¼; Vallon, M. l. 3 ½; Aunage, l. ¾; Spai, l. ¾; Estival; l. 1 ¼.

Alonne est arrosé au Nord par la Ravine de St Martin, & à l'Est par la rivière de Sarte, qui nourrit, dans un endroit nommé les Fondues, de très-belles carpes & de gros barbeaux.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine, du carabin, peu de vin, & passablement de cidre. Il y a beaucoup de bois taillis, entr'autres ceux des Teillaïs, & ceux de la Forestrie; on y trouve quelquefois des sangliers & toujours du lapin & du lièvre; il y a aussi dans la campagne des perdrix grises & rouges.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans, qui y perçoit les deux tiers des dîmes.

La Cure, estimée 800 l., est à la présentation du Chapitre.

L'Evêque Hoël qui siégea au Mans depuis 1085 à 1097, fonda l'Eglise d'Alonne, & la donna au Chapitre de son Eglise. *Courvaisier, page* 282; *Bondonnet, page* 334. *Cænomania.*

Ce fut dans les bois des Teillais que l'infortuné Roi Charles VI fut attaqué de phrénésie en 1392 ou 93, en allant pour combattre le Duc de Bretagne. *Courvaisier, page* 612. *Bondonnet, page* 626. *Cænomania. Les Histor. François.*

AMBLOI. Petit Bourg de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à L. E. S. E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues; pour s'y rendre il faut aller à Montoire, l. 2 ½; Troo, l. 1; Montreuil-le-Henri, l. 4 ¼; Parigné-l'Evêque, l. 4; Ruaudin, l. 1 ½; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a d'Ambloi à Montoire, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Laverdin, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Beſſé, M. l. 5 $\frac{1}{4}$; St Calais, M. l. 6 $\frac{1}{4}$; Vendoſme, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Villiers-Faux, l. $\frac{3}{4}$; Houſſé, l. 1; St Rimer, l. 1 $\frac{1}{2}$; Villarard, l. $\frac{1}{2}$; Sanières, l. $\frac{3}{4}$; le Bleſois, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure eſtimé 500 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 140 Communians.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

Il y a une pièce de bois taillis aſſez conſidérable, & environ 300 arpens de landes.

AMBRIÈRES, petite Ville murée, de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais au Maine, Election de Mayenne, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont elle eſt éloignée de quinze lieues trois quarts; pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Loup-du-Gaſt, l. $\frac{3}{4}$; la Chapelle au Riboul, l. 2 $\frac{3}{4}$; Vimarcé, l. 4 $\frac{1}{4}$; Rouez, l. 2; Verniette, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Quinte, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 3.

Il y a d'Ambrières à Gorron, M. l. 3; Mayenne, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Ceaulcé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Saint-Denis-de-Gaſtines, M. l. 4, Laſſai, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Chantrigné, l. 1; Cigné, l. $\frac{3}{4}$; Coueſme, l. 1 $\frac{3}{4}$; le Pas, l. 1 $\frac{1}{4}$; Brecé, l. 2 $\frac{1}{2}$; Saint-Mars-ſur-Colmont, l. 1 $\frac{1}{4}$; Grandoiſſeau, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Ambrières eſt ſitué ſur la Rivière de Parenne, arroſé à l'Eſt par celle de Mayenne, au Nord & à l'Oueſt par pluſieurs petits ruiſſeaux, qui forment pluſieurs étangs.

La Cure eſtimée 1700 liv. eſt à la préſentation du Seigneur Évêque du Mans.

Il y a deux Preſtimonies fondées dans l'Egliſe, dites des Freudières, eſtimées 60 liv.

Il y a cinq Foires par an à Ambrières, le 19 Mars, le 30 Avril, le 1 Août, le 29 Septembre & le 9 Décembre. Le Marché tient tous les Samedis.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

Sous le Conſulat de Guillaume le Bâtard, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & Comte du Maine, depuis 1067 juſqu'en 1087, le Bourg d'Ambrières appartenoit à Geoffroy de Mayenne, qui, ayant voulu troubler Guillaume dans la poſſeſſion du Comté du Maine, fut aſſailli par celui-ci, qui s'empara d'Ambrières, & y fit bâtir un Château, afin de s'emparer plus aiſément du Pays circonvoiſin. *Trouillard, Hiſt. des Comtes du Maine, page 65, Hiſt. de Mayenne.*

En 1266, la Seigneurie d'Ambrières étoit dans la Maiſon du Verger; elle étoit auparavant dans celle de Mayenne,

à laquelle elle avoit été donnée par Artus, Duc de Bretagne; Philippe II Auguste confirma cette donation en 1199. Voyez *Lobineau, Histoire de Bretagne. Ménage, Hist. de Sablé.*

Elle étoit en 1364, dans celle d'Avaugour; en 1460 dans celle de Maillé : en la même année, Jean Descalle, Anglois, Capitaine de Domfront, se disoit Seigneur d'Ambrières. En 1513, Olivier de Baraton, Seigneur d'Ambrières, de la Roche-Baraton, *&c.* reçut l'aveu de la Terre de la Bérandière; en 1575, Brice de Quincé rendit aveu de la Fenouillère à René du Bellay, Seigneur de la Flotte, de Hauterive, Tambouteau & Ambrières; en 1573, Jean de la Ferrière, Chevalier de l'Ordre du Roi, étoit Seigneur Baron de Tessé, de Vernie & d'Ambrières.

En 1596, le Roi Henri IV accorda à René, Baron de Froulai, des Lettres d'union des quatre Baronnies de Froulai, Tessé, Ambrières & Châteauneuf, dont les trois dernières lui étoient échues de la succession de Thomasse de la Ferrière sa mère, & d'érection en Comté, sous le nom de Tessé, sans changement de ressort ni de mouvance, qui est au Duché de Mayenne. Au mois d'Avril, ... M. le Maréchal de Tessé obtint, du Roi Louis XIV, de nouvelles Lettres d'érection de ces mêmes Terres en Comté. Voyez *Lavardin.*

Le Seigneur actuel d'Ambrières, est M. le Comte de Tessé.

Sous le règne du Roi Charles VII, les Anglois, au nombre de 1000 ou 1200, commandés par Henri Blanche, s'étant retranchés dans Ambrières, tenoient tout le Pays voisin en contribution. Ambroise de Loré entreprit de les combattre; il les surprit avec tant d'avantage, qu'avec quatre-vingt Cavaliers, & autant de Fantassins, il les battit & les contraignit d'abandonner leur camp; leur Commandant fut pris & conduit prisonnier au Château de Sablé. *Blondeau, Hommes Illustres, pag.* 13, *Supplément. Hist. de Sablé. M. S.*

Environ l'an 1451, les Anglois qui tenoient la Ville de Sainte-Susanne, ayant été défaits entre le Fort d'Ambrières & celui de la Croisille, furent obligés de se rendre aux Manceaux, qui les firent prisonniers de guerre. *Courvaisier, page* 726.

AMNÉ, gros Bourg de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. N. O. p. O. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues

& demie; pour s'y rendre, il faut aller à Fay, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a d'Amné à Vallon, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Loué, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Conlie, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 4; la Suze, M. l. 4; Coulans, l. 1 $\frac{1}{4}$; Saint-Julien en Champagne, l. 1; Bernay, M. l. 1; Ruillé, l. $\frac{1}{2}$; Épineu, l. 1; Longné, l. $\frac{1}{2}$; Brain, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure estimée 500 l. est à la présentation de l'Abbé de Fontgombaut. Il y a 450 Communians.

Il y a, dans l'Eglise, la Prestimonie des Monceaux, estimée 20 liv., à la présentation du Curé, du Procureur de Fabrice, & d'un parent du Fondateur.

Il y a dans la Paroisse le Prieuré de Montlivois, estimé 900 liv. à la présentation de l'Abbé de Fontgombaut; la Chapelle du Château de Milon, à la présentation du Seigneur; & celle du Château des Bordeaux, à la présentation du Seigneur dudit lieu.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'orge. Il y a quelques vignes, dont le vin est de petite qualité. Il y a aussi des bois. La Paroisse est arrosée à l'Est par le ruisseau de Doucelle, & à l'Ouest par la rivière de Végre, qui nourrit d'excellent poisson.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Milon, qui appartient à Madame la Marquise de Broc.

Il y a dans la Paroisse d'Amné, la Terre & le Château des Bordeaux; ce Château a été rebâti depuis quelques années, par M. de Courceriers, Chevalier de l'Ordre Militaire de St Louis, de la Maison du Bois. Voyez *sa Généalogie à l'article Courceriers.*

ANCINES, Bourg de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Chérence, l. 1 $\frac{1}{4}$; Teillé, l. 2 $\frac{3}{4}$; Montbisson, l. 1; la Guierche, l. $\frac{3}{4}$; Montreuil-sur-Sarte, l. $\frac{3}{4}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans $\frac{1}{4}$.

Il y a d'Ancines à Alençon, M. l. 2; Mamers, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Fresnay, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Souvigné, l. 1; Liget, l. $\frac{3}{4}$; Neuchâtel, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Rigomer-des-Bois, l. $\frac{1}{2}$; Chamfleuri, l. 1; Cherisay, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bourg-le-Roi, l. 1; Roessé-Fontaine, l. 1; la Forêt de Perseigne, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée par un petit ruisseau.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Rouvigni.

ANTENAISE (la Chapelle), Bourg de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Oüette, Election de Laval, à l'O. S. O. p. O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart ; pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle Rainsouin, l. 2 $\frac{1}{4}$; Estival, l. 4 $\frac{1}{2}$; Chemiré en Charnie, l. $\frac{3}{4}$; Epineu le Chevreuil, l. 1 $\frac{1}{4}$; Coulans, l. 2 $\frac{3}{4}$; Fay, l. 1 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de la Chapelle Antenaise à Laval M. l. 2; Monseurs, M. l. 2; Evron, M. l. 4 $\frac{3}{4}$; S. Ouen des Toîts, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Loiron, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Ceneré, l. 1; Génes, l. 1 $\frac{3}{4}$; Châlon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Sacé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Monfoulour, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Jean sur Mayenne, l. 1 $\frac{1}{2}$; Louverné, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Cure estimée 900 l. est à la présentation de l'Abbé de Saint-Vincent. Il y a 700 Communians.

Il y a au Château d'Antenaise, une Chapelle.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château qui appartient aux héritiers de M. de Montesson, mort sans enfans en 1770.

La Paroisse d'Antenaise est arrosée du S. au N. E. par le ruisseau de Barbé, & à l'O. par un autre petit ruisseau.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'avoine & du carabin.

Il y a des landes.

Il y a apparence que l'ancienne Maison d'Antenaise, tire son nom de cette Paroisse, ou le lui a donné.

La Maison d'Antenaise est, incontéstablement, une des plus anciennes de la Province du Maine. Le premier Seigneur d'Antenaise, dont on ait connoissance, est Guillaume, qui, selon de Quatre-barbes dans la Généalogie de sa Maison, vivoit en 880, & fut père de Hamelin d'Antenaise, qui fonda le Prieuré de Basougers près Laval.

Dans le catalogue des Seigneurs qui se croisèrent en 1158, avec Geofroi IV de Mayenne, on trouve *Henricus de Altanosa & Radulfus de Atanasia. Ménage, Hist. de Sablé, page 179.*

Les Seigneurs d'Antenaise firent de grands dons à l'Abbaye de Bellebranche, fondée en 1150 par Robert, Baron de Sablé. *Courvaisier, page 456. Bondonnet, page 551. Ménage, Supplém. Hist. de Sablé. M. S.*

La Seigneurie d'Antenaise a été possédée par l'ancienne Maison de Chamaillard, dont le Roi heureusement régnant est sorti. Voyez *l'article Beaumont-le-Vicomte.*

Les anciens Seigneurs d'Antenaise portoient d'argent à la croix

croix de gueule, cantonnée de quatre roſes de même. D'Antenaiſe moderne porte d'argent à trois bandes jumelées de gueule.

ANTOIGNÉ, Bourg de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de la Roche-Mabille, Election de Normandie, au N. P. O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſeize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Neuilli-le-Vicoin, l. $1\frac{3}{4}$; S. Aignan, l. 1; Vilpail, l. $\frac{3}{4}$; S. Mars-du-Déſert, l. $3\frac{1}{4}$; Mont S. Jean, l. $1\frac{1}{4}$; Pezé, l. $1\frac{1}{2}$; Neuville-lalais, l. $1\frac{1}{2}$; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a d'Antoigné à Madré, M. l. $1\frac{3}{4}$; Couptrain, M. l. $1\frac{1}{2}$; la Ferté-Macé, M. l. $1\frac{1}{2}$; Septforges, M. l. $2\frac{3}{4}$; Laſſai, M. l. 3; S. Ouën le Briſoul, l. $\frac{1}{2}$; Magni-le-Déſert, l. $1\frac{1}{4}$; Bagnolles, l. $1\frac{1}{4}$; Teſſé, l. $1\frac{1}{4}$; Couterne, l. $\frac{3}{4}$; Méhoudin, l. $\frac{1}{2}$; Bois de Magni, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure eſtimée 500 liv. eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 450 Communians.

Le Bourg eſt ſitué ſur un gros ruiſſeau nommé de Moré.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Montceaux, & relève de la Baronnie de la Ferté-Macé.

ARCHAMP (l'), Bourg dans l'Archidiaconé de Laval, du Doyenné d'Ernée, au N. O. P. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de vingt-une lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Commer, l. $6\frac{1}{2}$; Méſangé, l. $3\frac{1}{4}$; S. Julien-en-Champagne, l. $7\frac{1}{2}$; Chaufour, l. $1\frac{1}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de l'Archamp à Ernée, M. l. 2; à Landivi, M. l. $2\frac{3}{4}$; à S. Denis de Gaſtines, M. l. $2\frac{1}{4}$; à Montaudain, M. l. $\frac{1}{2}$; à Fougerolle, M. l. $2\frac{3}{4}$; à Gorron, M. l. $3\frac{1}{4}$; à Carelles, l. $1\frac{3}{4}$; à Lévaré, l. 2; à S. Bertevin, l. $1\frac{1}{4}$; à S. Elier, l. 1; à la Peletine, l. $1\frac{1}{2}$; ſur la Frontière de Bretagne.

La Cure eſtimée 600 liv. eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1500 Communians.

Il y a la Chapelle de la Poupardière, eſtimée 165 liv. à la préſentation du Seigneur.

Il y a dans la Paroiſſe de l'Archamp, dont le ſol produit du ſeigle, de l'avoine, du carabin & des fruits à cidre, deux petits ruiſſeaux, dont l'un, à l'Eſt, forme un petit étang, & l'autre à l'Oueſt, en forme trois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame la Mar-

quise de Créqui, qui est de la Maison de Froulay. Voyez *sa Généalogie à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

Généalogie de la Maison de Créqui.

La Maison de Créqui est très-ancienne ; elle a pris son nom de la Seigneurie de Créqui en Artois. On croit qu'Arnoul fut le Chef de cette Maison.

ARNOUL Sire de Créqui, dit le Barbu, mort en 897, eut Odoacre, qui suit:

ODOACRE de Créqui laissa Arnoul II, qui suit:

ARNOUL II de Créqui, dit le Borgne, parce qu'il perdit un œil en combattant pour le Comte de Flandre, en 937. Il épousa Valbruge d'Arquens, dont Baudouin, qui suit; Mahaud, femme d'Adolphe, Comte de Boulogne; Yoland & Constance.

BAUDOUIN I de Créqui, épousa Blanche d'Anguien, dont Baudouin II, qui suit; Valéran, Sieur de Ville, qui laissa postérité; & Yoland, mariée au Seigneur d'Atrie.

BAUDOUIN II de Créqui, épousa Rosette de Beaumont, dont Arnoul, qui suit; Blanche & Marie.

ARNOUL III de Créqui, dit le Chauve, épousa Adèle d'Artrel, dont Ramelin, qui suit; Arnoul, Seigneur de Marcoing; Pierre, Baudouin, Jean, Bertrand & Geoffroy.

RAMELIN I de Créqui, vivoit en 980. Il épousa Avoie d'Avesnes, dont Baudouin III, qui suit, & Amélabergue, femme de Hugues de Marle.

BAUDOUIN III de Créqui, fut fait Baron d'Artois en 1007; il prit ces mots pour devise (*nul ne s'y frotte*). Il épousa Marguerite de Louvain, Dame de Bierback, dont Bouchard, qui suit; Henri, Sieur de Bierback, qui laissa postérité; Anne, femme de Guérin de Craon; & Mahot, mariée à Baudouin de Saint-Omer.

BOUCHARD de Créqui épousa Richilde de Saint-Paul, Dame de Canaples, dont Ramelin, qui suit; Claude, mariée à Philippe, Vicomte d'Ypres; & Marguerite, femme de Robert Sieur de Lierre.

RAMELIN II de Créqui, Seigneur de Canaples, épousa Alix d'Oisy, dont, entr'autres, Gérard, qui suit:

GÉRARD de Créqui, Seigneur de Canaples, fit le voyage de la Terre-Sainte avec Godefroi de Bouillon; il épousa Yolande de Hainaut, dont entr'autres Raoul, qui suit:

RAOUL de Créqui, Seigneur de Canaples, épousa

Mahaud de Craon, dont Baudouin, qui suit; Geoffroi, Sieur de Boue, qui laissa postérité de Clémence de Vergi, son épouse; & Ide, femme d'Eustache de Rieux.

BAUDOUIN IV de Créqui, vivoit en 1178. Il épousa Clémence de Croy: dont Philippe, qui suit; Guillaume, Prévôt de S. Pierre d'Aire en 1241; Guillaume, Sieur de Torchi, &c.

PHILIPPE de Créqui vivoit en 1236. Il épousa, selon Aubert le Mire, la sœur de Aubert de Péquigni, dont Enguerrand, Evêque de Cambray. Mais d'autres soutiennent qu'il épousa Blanche de Rosni: dont Baudouin, qui suit; Philippe, Sieur de Freschin; Jean, tué à la bataille de Courtrai en 1302; & Hugues, tige des Seigneurs de Rimboual, de Rouvetel, de Langle, de Vriolant, &c.

BAUDOUIN V de Créqui, Seigneur de Canaples, mort en 1270, avoit épousé, 1°. Ide de Fosseux, 2°. Marie d'Amiens. Il laissa Jean, qui suit; & Enguerrand, Evêque de Cambray, puis de Thérouanne en 1306, mort en 1326.

JEAN I de Créqui, épousa 1°. Jeanne de Beauvais, 2°. Isabeau d'Ailli. Il laissa du premier lit Jean II, qui suit; Guillaume, mort sans alliance; Catherine, mariée en 1327 à Guillaume de Beaupré; Jeanne, femme du Seigneur de Boubers; Ide qui épousa Hugues de Monchi; & Marie, alliée, 1°. à Bertrand de Briançon, 2°. à Jean de Beauchamp.

JEAN II de Créqui, Seigneur de Fressin, mort en 1348, avoit épousé Jeanne de Péquigni, Dame de Canaples, dont entr'autres Jean, qui suit:

JEAN III de Créqui, Seigneur de Canaples, épousa Jeanne de Havesquerque: dont Jean, qui suit; Renault, tué à la bataille d'Azincourt en 1415; Jacques, Religieux à S. Jean-du-Mont; & Jeanne, mariée à Jean, Seigneur de Boudeauville.

JEAN IV de Créqui, Seigneur de Canaples, de Fressin, &c. épousa Jeanne de Roye: dont Raoul, ou Jean, dit Etendart, tué à la bataille d'Azincourt, laissant de N... de Montouvillers, sa femme, Antoine, mort jeune; Jean V qui suit; Ingelran, ou Enguerrand, Abbé de S. Jean-du-Mont, puis de Chercam, mort en 1484; Arnoul, Seigneur de Neuville, mort sans postérité; Raulequin, qui acheta la Terre de Douliers, & épousa Jacqueline de Lallain; Jeanne, seconde femme de Jean de la Tremoille, Baron de Dours; Jeanne, mariée, 1°. au Sire

de Vaurain, 2°. à Guillaume de Lallain, Seigneur de Bignicourt, Gouverneur & Bailli de Hainaut; Péronne, mariée à Adrien de Rambure; & Marguerite, Religieuse à Bettancourt.

Jean V de Créqui, Seigneur de Canaples, Chevalier de la Toison d'Or, à la première création qui se fit à Bruges en 1420 ou 1430. Il épousa, 1°. Marguerite de Bours, sans enfans; 2°. en 1430, Louise de la Tour-d'Auvergne: dont Jean VI, qui suit; Jacques, Sieur de Pontdormi, mort sans postérité; François, Seigneur de Dourriers, après Rauquelin, son oncle, qui épousa en 1473 Marguerite Blondel, Dame de Longuilliers, sans postérité; Louis, Seigneur de Fressin, Prévôt & Archidiacre de Sainte-Croix de Liéges en 1486; Bertrand, Chevalier de Rhodes; & Jacqueline, mariée, 1°. au Sieur de Haplaincourt, 2°. à Jacques de Beaufort, morte sans enfans.

Jean VI de Créqui, Seigneur de Canaples, &c. épousa, 1°. en 1478 Françoise de Rubempré; 2°. Marie d'Amboise, Dame de Rissé: il eut du premier lit Jean, qui suit; Antoine, Seigneur de Pontdormi & Coigni, surnommé le Hardi, qui épousa Jeanne de Saveuse, dont Anne, mariée à Guillaume du Bellai, Sieur de Langei, frère de Martin, & de René, Evêque du Mans; Philippe, qui épousa Louise de Lannoi, est tige des Seigneurs de Bernieules, de Bléquin & de Hémond; (c'est de cette branche de Hémond dont sont les enfans de Madame la Marquise de Créqui, Dame de l'Archamp); Catherine, femme de Jean de Neuville, Seigneur de Boubers, & Gabrielle, Dame du Mesnil, morte sans alliance; Jean VI de Créqui, eut de son second mariage Georges, qui fit la branche de Rissé.

Jean VII de Créqui, Seigneur de Canaples, Prince de Poix, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, épousa en 1497, Jossine de Soissons, Dame de Morveil, Princesse de Poix, &c. fille & héritière de Jean & de Barbe de Châtillon, dont Jean qui suit; François, Evêque de Thérouanne, mort en 1552; Louis, Chevalier de Malte; Antoine, Evêque de Thérouanne après son frère; Charles, Seigneur de Morveil, qui épousa Madeleine le Picard, sans postérité; François, Seigneur de Dourriens, qui fut marié à Jeanne de Cléri, sans enfans; Jacques, Abbé de Montolieu; & Marguerite, Religieuse.

Jean VIII de Créqui, Seigneur de Canaples, &c. mort en 1554, avoit épousé en 1525 Marie d'Assigni,

Dame de Boisjoli, dont Jean IX, qui mourut jeune, ayant été fiancé avec Henriette de Savoye; Antoine, Cardinal, Evêque de Nantes, puis d'Amiens, Abbé de S. Julien de Tours; Louis, Seigneur de Pontdormi, tué à la bataille de S. Quentin en 1557, & Marie qui suit.

Marie de Créqui, épousa Gilbert de Blanchefort, d'une noble & ancienne Maison, qui donna au commencement du seizième siécle un Grand Maître de Rhodes, nommé Gui; ils eurent Antoine qui suit.

Antoine de Blanchefort, dit de Créqui, devint héritier du Cardinal de Créqui, à condition que lui & sa postérité porteroient le nom & les armes de Créqui. Il épousa Christine d'Aguerre: dont Charles, qui suit; Christine d'Aguerre épousa en seconde noces François-Louis d'Agout, Comte de Sault, dont elle eut Louis & Philippe, morts sans postérité; Louis d'Agout donna ses biens à sa mère, & elle les donna à Charles de Créqui, son fils.

Charles de Créqui, Seigneur de Canaples, Prince de Poix, Duc de Lesdiguière, Pair & Maréchal de France, Comte de Sault, Chevalier des Ordres du Roi, fut tué d'un coup de canon à Brême, assiégé par les Espagnols en 1638. Il avoit épousé en 1595, 1°. Madeleine de Bonne, fille de François, Duc de Lesdiguière, Connétable de France, & de Claudine de Bérenger, 2°. Françoise, sœur de sa première femme: il eut de son premier mariage François, qui suit; Françoise, mariée en 1609 à Maximilien II de Béthune, morte en 1657; Madeleine qui épousa en 1617 Nicolas de Neuville, Maréchal, Duc de Villeroi; & Charles II de Créqui, dont il sera parlé ci-après.

François de Créqui, dit de Bonne, Duc de Lesdiguière, &c. Chevalier des Ordres du Roi, fut substitué au nom & aux armes de Bonne; il mourut en 1677. Il avoit épousé 1°. Catherine de Bonne, sa tante, sans enfans; 2°. en 1632 Anne de la Madeleine, Marquise de Ragni, fille unique de Léonor & de Hippolite de Gondi, dont il eut François-Emmanuel qui suit:

François-Emmanuel, Duc de Lesdiguière, épousa Paule-Marguerite-Françoise de Gondi, dont Jean-François Paul, qui suit.

Jean-François-Paul, Duc de Lesdiguière, né en 1678, épousa en 1686, Louise-Bernardine de Durfort, fille de Jacques-Henri, Duc de Duras; il mourut à Modène, sans enfans, en 1703, âgé de 24 ans. Al-

phonse de Créqui, Comte de Canaples, lui succéda au Duché de Lesdiguière, il mourut en 1711, âgé de 85 ans, sans postérité de Gabrielle-Victoire de Rochechouart, qu'il avoit épousée en 1702.

CHARLES II de Créqui de Canaples, fils de Charles I, Seigneur de Canaples, Prince de Poix, Duc de Lesdiguière, &c. & de Madeleine de Bonne, mourut en 1630, d'une blessure qu'il avoit reçue au siége de Chambéry. Il avoit épousé, en 1620, Anne de Roüre, morte en en 1686, dont il eut Charles III qui suit; François, mort jeune; Alphonse, Comte de Canaples, qui devint Duc de Lesdiguière, dont il est parlé ci-dessus; & François qui suivra.

CHARLES III de Créqui, Duc de Créqui, Pair de France, Prince de Poix, Chevalier des Ordres du Roi, mort en 1687. Il avoit épousé Armande de St-Gelais, fille du Seigneur de Lansac, Marquis de Balon, morte en 1709, dont Madeleine qui suit.

MADELEINE de Créqui, morte en 1707, avoit épousé, en 1675, Charles-Belgique-Holland de la Trémoille, Prince de Tarente & de Talmont, Duc de Thouars: dont Charles-Louis-Bretagne, aïeul de M. le Duc de la Trémoille, Comte de Laval. Voyez l'article *Laval*.

FRANÇOIS, Sire de Créqui, Marquis de Marines, Maréchal de France, quatrième fils de Charles II, mourut en 1687. Il avoit épousé Catherine de Rougé, fille de Jacques, Seigneur du Plessis-Bellière, & de Susanne de Brac: dont François-Joseph qui suit; & Nicolas-Charles, mort sans alliance en 1096.

FRANÇOIS-JOSEPH, Marquis de Créqui, tué au combat de Luzara en Italie, en 1702, avoit épousé, en 1683, Anne-Charlotte d'Aumont, dont il eut trois filles mortes jeunes.
Dictionnaire de Moreri, éditions de 1687 & 1759.

En l'an 1330. Gui de Laval, Evêque du Mans, présenta requête au Pape Jean XXII, pour lui demander qu'il lui fût permis d'annexer à la manse de l'Evêché, les Eglises paroissiales de l'Archamp, Segrie & St-Pierre-des-Landes; ce Pape la lui accorda, & lui en fit expédier les Bulles, l'onzième jour de Juin, la quatrième année de son Pontificat, *Courvaisier, p.* 568.

Le sol de la Paroisse de l'Archamp produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a des landes & des prairies.

ARÇONNAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé

de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Chérisai. l. $\frac{3}{4}$; Piacé, l. 2 $\frac{1}{2}$; Beaumont, l. 1; St-Marceau, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Bazoge, l. 2; le Mans, l. 2 $\frac{1}{2}$.

Il y a d'Arçonnai à Alençon, M. l. $\frac{1}{4}$; Frenay, M. l. 3; Beaumont, M, l. 4 $\frac{1}{4}$; Réné, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; la Posté-des-Nids, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Champfleur, l. $\frac{1}{2}$; St-Rigomer-des-Bois, l. 1; Lignière-la-Carelle, l. 1 $\frac{1}{2}$; le Chevain, l. 1; Hellou, l. 1 $\frac{1}{4}$; Berus, l. $\frac{3}{4}$; St-Germain-de-Corbie, l. $\frac{3}{4}$; St-Paterne, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'Est par un ruisseau, & à l'Ouest par un autre.

La Cure estimée 1000 liv. est à la présentation de l'Abbé de Tiron. Il y a 250 Communians.

Le sol produit du froment, de l'orge & du seigle.

Il y a des bois, des landes & des prairies.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Polmier de Bouillon.

L'Evêque Jean de Tanlai, partit du Mans en 1279, qui étoit la première année de son Pontificat, pour aller consacrer l'Eglise d'Arçonnai; ses ennemis, à la tête desquels étoient Amaulry de Juillé, Jean de Mondamer, Seigneur de Sept-Forges, & Jourdan de Beaupreaux, Seigneur de Fougeroles, l'ayant su, ils se cachèrent dans la vallée de Garenzières, & dans un bois qui étoit entre Champfleur & Chérisai, pour se saisir de lui au passage. L'Evêque en ayant été averti par Robert des Dusages & Guillaume de Malemouche, ses vassaux, prit le chemin de la Forêt de Perseigne, qu'il traversa; & s'en retourna au Mans, où à son arrivée, il lança ses excommunications contre eux. *Courvaisier*, *p*. 536.

ARDANGE, Bourg & Paroisse de l'Archidiacone de Passais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à St-Thomas-de-Courceriers, l. 2 $\frac{1}{4}$; St-Pierre de-la-Cour, l. 1 $\frac{1}{2}$; Cures, l. 4 $\frac{1}{4}$; Lavardin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3.

Il y a d'Ardange à Mayenne, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Lassai, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bais. M. l. 2; Villaine-la-Juhée, M. l. 2; Madré, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Champgénéteux, l. 1; Courcité, l. 2 $\frac{1}{2}$; Loufougère, l. 1; le Ham, l. 1 $\frac{1}{4}$; le Ribai, l. 1 $\frac{1}{2}$; le Horp, l. 1 $\frac{3}{4}$.

La Cure estimée 1000 liv. est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 530 Communians.

Ardange est situé sur un petit courant d'eau, & arrosé, à l'Est, par un petit ruisseau qui forme trois étangs.

Il y a dans la Paroisse des pâcages, des bois & des landes.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. On y cultive des arbres fruitiers.

La Seigneurie de Paroisse, appartient, par engagement du Roi, à M. le Duc de Praslin. *Voyez sa généalogie à l'article Ste Suzanne.*

ARDENAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Changé, l. 2; Ponthieue, l. 1 ¾; Mans, l. ½.

Il y a d'Ardenai à Montfort, M. l. 1 ½; Torigné, M. l. 2; Dolon, M. l. 2 ¼; Connerré, M. l. 2; Bouloire, M. l. 2; Surfont, l. ¼; Nuillé-le-Jalais, l. 1 ¼; le Breil, l. 1; Soulitré, l. ½; St-Denis-du-Tertre, l. ½; St-Mars-la-Brière, l. 1; Challes, l. 1 ½; Volnay, l. 1 ½; St-Mars-de-Loquenay, l. 1 ¼.

La Cure estimée 500 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; il y a 170 Communians.

L'étendue de la Paroisse est d'environ une lieue du Nord au Sud, & d'environ demi-lieue de l'Est à l'Ouest. Elle est arrosée du Nord à l'Ouest par le ruisseau de la Mérise, & de l'Ouest au Sud, par celui de la Sourisse. Le ruisseau de la Mérise passe par le Bourg & se décharge dans ceux de la Sourisse & du Narais, qui nourrissent de la truite & des écrevisses. Il y avoit autrefois plusieurs moulins sur ces ruisseaux, il n'y en a plus que deux qui dépendent de la Seigneurie.

Il y a dans la Paroisse sept Métairies & huit Bordages.

Le sol est varié: on y trouve de la Marne blanche & dure; sur les hauteurs, il produit du froment; dans la plaine, il produit du seigle & du carabin; il y a des prairies sur les ruisseaux; plus des deux tiers de la Paroisse sont en landes; on y nourrit des troupeaux de brebis dont la laine est très-fine. Le gibier est de bonne qualité; la perdrix grise y est plus commune que la rouge; il y a du lièvre & du lapin. La Seigneurie de Paroisse

eſt annexée au Château d'Ardenai, rebâti à la moderne depuis trente & quelques années, ſur les fondemens de l'ancien. Ce Château eſt entouré de beaux foſſés ſecs; il eſt accompagné d'un grand & beau Jardin, clos de murs, & d'un taillis d'environ cent-cinquante arpens.

Le Fief d'Ardenai s'étend dans les Paroiſſes de Soulitré, dont il donne la Seigneurie; de St-Denis-du-Tertre, dont il eſt Suzerain; de St-Mars-la-Brière, de Surfond, de Bouloire, de Torigné, du Breil, du Pont-de-Gènes, de Connerré & de Lombron, & a haute-Juſtice: la principale partie de ce Fief reporte à Montfort, & le reſte à St-Aignan.

La Terre d'Ardenai a donné ſon nom à une Famille qui vivoit dans le quinzième ſiècle; elle paſſa, en 1581, dans la Famille de Guyot, par le mariage de Charles de Guyot, avec Rolande d'Ardenai; & en 1587, en celle de Lenfernat, par le mariage de Jacques de Lenfernat avec *N*.... de Guyot. En 1654, les de Lenfernat vendirent cette Terre à Suſanne de Voiſins, veuve de Louis le Vaſſeur, & mère de Louis-Gaſpard le Vaſſeur qui ſuit.

Louis-Gaspard le Vaſſeur, Chevalier, épouſa Amarante Ouyer de Meyrop, dont un garçon; Amarante, morte Religieuſe; & Eliſabeth qui ſuit.

Elisabeth le Vaſſeur, épouſa François-Auguet de Sémonville, Commandeur des Ordres de Mont-Carmel & de St Lazare: dont Charles-François, qui ſuit.

Charles-François Huguet de Sémonville, Conſeiller d'honneur au Parlement de Paris, n'a point pris d'alliance. En 1767 il vendit la Terre d'Ardenai à M. Jean-Baptiſte-Jacques-le-Prince, Conſeiller, Secrétaire du Roi, & à Dame Marie Deſportes ſon épouſe.

Les anciens Seigneur d'Ardenai faiſoient profeſſion de la Religion prétendue réformée; ils avoient un Temple bâti proche l'Egliſe. Le 21 Mars 1665, la Chambre de l'Edit défendit aux Habitans Proteſtans de faire leurs exercices pendant la célébration du Service divin dans l'Egliſe Catholique, dont ils troubloient les cérémonies par le bruit de leurs chants; elle leur défendit auſſi de faire les enterremens en plein midi, mais ſeulement le matin & vers le ſoir, & de travailler publiquement les jours de Fêtes, & d'aller au Cabaret pendant le Service divin, le tout ſous peine de 500 livres d'amende. Le 14 Août de la même année, la même Chambre rendit un Arrêt ſur les concluſions du Procureur-Gé-

néral, qui condamne la Dame de Voisins, veuve le Vasseur, de faire démolir, à ses frais, le Temple d'Ardenai, jusqu'à la voûte qui avoit servi à mettre les corps des Seigneurs d'Ardenai, de leurs femmes & de leurs enfans décédés. Le même Arrêt permet à ladite Dame de Voisins de conserver environ trois toises dans l'emplacement dudit Temple, fermées de murailles de quatre pieds de hauteur, pour servir de Cimetière à ceux de ladite Religion, avec défense de s'en servir à d'autres usages; il permet aussi à ladite Dame, & à sa Famille, l'exercice de la Religion prétendue réformée dans son Château d'Ardenai; ce qui eut lieu jusqu'à la mort de Louis-Gaspard le Vasseur, en 1682.

M. le Prince, Seigneur actuel d'Ardenai, m'a fourni un Mémoire.

ARGENTRÉ, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, au de-là de Louette, Election de Laval, à l'O. S. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à l'Etang de la Ramée, l. 1 $\frac{1}{4}$; Longne, l. 7 $\frac{3}{4}$; Brains, l. $\frac{3}{4}$; Coulans, l. $\frac{1}{2}$; Fay, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a d'Argentré à Monseurs, M. l. 2; Evron, M. l. 4; Ste-Susanne, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Laval, M. l. 2; Mellay, M. l. 4; la Chapelle Rainson, l. 2; St-Ceneré, l. 1; la Chapelle Antenaise, l. 1; Louverné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonchamp, l. $\frac{1}{2}$; Louvigné, l. 1; Songé, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure qui est un Prieuré régulier de l'Ordre des Chanoines Réguliers, estimée 2400 liv. est à la présentation de l'Abbé de Toussaint d'Angers. Il y a 1400 Communians.

Il y a à Argentré trois Chapelles, 1°. celle de Martigné, estimée 200 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur; 2°. celle de St-Pierre, estimée 255 livres, à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; 3°. celle de la Terrasserie, estimée 35 liv., à la présentation de *N*.... le Bec, issu d'un Rousseau.

La Paroisse est arrosée au Nord par le ruisseau de Froide-Fontaine, à l'Est par la rivière de Jouanne, à l'Ouest par le ruisseau Barbé, & au Sud par un petit courant d'eau.

Le sol produit peu de froment, du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des prairies & des landes.

La Seigneurie de Paroisse, appartient à M. de Bercé, demeurant à Laval.

Courvaisier rapporte, sur la foi d'un manuscrit, que St Thuribe, second Evêque du Mans, consacra l'Eglise d'Argentré (de Argentorato), & la rendit sujette à l'Eglise du Mans, obligeant le Supérieur de payer tous les ans trois livres de cire, quatre pintes d'huile, & la quatrième partie des bleds & des vins qu'il recueilleroit, pour la nourriture des Prêtres & des Pauvres. *Courvaisier, pag. 79.*

ARNOUL (St), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château du Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château du Loir, au S. E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Artins, l. 3 ; la Chapelle-Gaugain, l. 1 ½; St-Georges-de-Lacoué, l. 2; Parigné - l'Evêque, l. 4 ¼; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de St-Arnoul à Montoire, M. l. 1 ¼; Lavardin, M. l. 1 ¼; Vendosme, M. l. 3 ¼; Bessé, M. l. 4 ½; la Chartre, M. l. 5 ¼; Ambloi, l. 1 ½; Sanières, l. 1; St-Oustrille, l. 1 ¼; St-Pierre-du-Bois, l. 1 ¼; le Blésois, l. ¼.

La Cure estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de St-Georges-du-Bois. Il y a 240 Communians.

Il y a une Chapelle dite de la Madeleine, près le Fresne, estimée 75 liv., à la présentation de l'Abbé de St-Georges-du-Bois.

St-Arnoul est situé sur un ruisseau qui coule du Sud-Est au Nord-Est.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des prés, des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Marizy.

ARQUENAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en de-çà de Louette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre il faut aller à Sauge, l. 2 ¼; Mareil en Champagne, l. 4; Crannes, l. 1 ¼; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a d'Arquenai à Laval, M. l. 3 ½; à Grez-en-Bouère, M. l. 2 ¼; à Chemeré-le-Roi, M. l. 2; à la Bazoge de Chemeré, l. 1; Basougers, l. ½; Parenay, l.

1 $\frac{3}{4}$; Entrames, l. 2; Maison-Celle, l. 1 $\frac{1}{2}$; le Bignon, l. 1. St-Denis-du-Maine, l. 1.

La Cure estimée 700 liv. est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier; il y a 700 Communians.

Il y a à Arquenai la Chapelle de la Charbonnière, estimée 70 liv.; celle de Marboué-la-Bruère, estimée 80 liv., & celle de Vaugautier ou Vauberger, estimée 45 liv.

L'Evêque Martin Berruyer, qui siégea au Mans depuis 1449 à 1464, conféra à Jean Echart ou Echivart, ou, selon le manuscrit de Coulaines, Esquevart, une prébende dans son Eglise; il fut ensuite pourvu d'une Prévôté en l'Eglise de S. Martin de Tours. Il étoit né à Arquenai, fils d'un Médecin, & frère de Michel Echivart, du conseil & du ministère duquel l'Evêque se servoit en ses affaires d'importance. Le Roi nomma Jean Echart à l'Evêché de Cisteron. Jean Echart prend la qualité de Prévôt de l'Eglise de Tours, dans la fondation qu'il fit d'un Hôpital dans le Bourg d'Arquenai, pour loger les Pelerins qui venoient visiter la Chapelle de S. Sulpice, bâtie dans le Cimetière; il donna l'administration de cet Hôpital à Jean Echart, son neveu, & à tous les aînés de sa Famille, les obligeant à une étroite résidence. Mais les pelerinages ayant cessé, & l'Aumônier (c'est ainsi que se nommoit le Chapelain) jouissant lui seul de tous les biens de cet Hôpital, le Curé d'Arquenai & le Procureur de la Fabrique, qui étoient devenus les présentateurs de cette administration par l'extinction de la Famille Echart, donnèrent, en 1682, du consentement des habitans, les biens de cette fondation à l'Hôpital de S. Louis de Laval, qu'on faisoit bâtir alors, pour élever & faire apprendre des métiers aux pauvres enfans, & se retinrent le droit d'en nommer un, & les fondations de la Chapelle. *Courvaisier, page 739. Cenomania.*

Le sol produit du froment, du méteil, du seigle, peu d'orge, peu d'avoine & peu de carabin; on y cultive beaucoup d'arbres fruitiers, dont le cidre est très-bon; il y a dans la Paroisse le bois Bergant, contenant environ trois cens arpens, dont on tire de beaux chênes pour la marine: ce bois se nommoit autrefois la Forêt de Guillery. On cultive du lin avec assez de succès.

Il n'y a dans la Paroisse qu'un courant d'eau qui sèche tous les étés. On a remarqué que quand l'eau coule par dessous une planche, qu'on appelle le Pont de la Grange, & ce avant Noël, l'année n'est pas fertile; & que lors-

qu'elle n'y coule point, elle est abondante : la raison en est sensible ; le pays est très-plat ; lorsqu'il arrive de grandes pluies avant Noël, l'eau croupit dans les champs & fait pourrir le blé.

Il y a dans la Paroisse 45 métairies, 72 closeries & beaucoup de maisons.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Champfleuri, qui appartient à M. de Farci, Seigneur de Pontfarci ; en 1660 la Seigneurie d'Arquenai appartenoit à Philippe de Bouillé, Comte de Créance. *Mémoire de Madame de la Chaux*. Le Château de Champfleuri, éloigné de demi-lieue du Bourg, est bien bâti & décoré de belles avenues, de promenades en charmilles & de fossés ; il y a une Chapelle fondée.

Il y a deux autres Terres dans la Paroisse, celle de Laubinière & celle de la Vaugottière ; il y a une Chapelle fondée dans cette dernière. Il y avoit autrefois deux autres Terre bâties, appartenantes à M. de Farci, l'une nommée Montavalon, laquelle a été démolie depuis trente ans ; l'autre la Grande Motte, dont il ne reste aucun vestige que les fossés : ce Château fut rasé en 1433, aussi bien que celui de Mailai, par le Comte d'Arondel, Anglois. Il y a encore des fortifications de ce temps-là en quatre différens endroits de la Paroisse.

On lit dans la Satire Ménippée qu'autrefois le Bourg d'Arquenai étoit considérable : mais que dans le temps de la Ligue, le Régiment de Commeronde, composé de sept à huit cents hommes, après avoir courru & pillé tout l'Anjou & le Comté de Laval, se logea sur la fin du mois d'Avril dans le Bourg d'Arquenai, appartenant à M. de Rambouillet ; qu'il pilla l'Eglise, y fit un meurtre & une infinité d'autres sacriléges abominables ; qu'il emporta les chapes, les bannières & les Reliquaires qu'il vendit aux Religieux d'Evron, & les calices, burettes & la croix d'argent à ceux de Veige : ce qui fut cause que le Service Divin fut interrompu pendant quelque temps. Depuis ce temps, l'Eglise a été bien réparée ; en sorte qu'elle est aujourd'hui une des mieux décorée du canton.

Les lièvres, lapins & perdrix, tant rouges que grises, sont très-communs dans la Paroisse d'Arquenai, dans laquelle passe le chemin Royal de Laval à Tours, entrepris en 1759.

M. Guérif, Curé, m'a fourni un Mémoire.

ARTINS, Bourg & Paroisse des quarante Cures du

Chapitre de l'Eglise du Mans, situé dans l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle Gaugain, l. 1 ½; S. Georges-de-Lacoué, l. 2; Parigné-l'Evêque, l. 4 ¾; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a d'Artins à Montoire, M. l. 1 ¼; Lavardin, M. l. 2 ¼; Bessé, M. l. 2; S. Calais, M. l. 3 ¾; S. Jacques-des-Guérets, l. ¼; Troo, l. 1; Sougé, l. ½; Poncé, l. 1 ½; Couture, l. 1; les Essarts, l. 1; les Hayes, l. 1; Ternai, l. ½.

La Cure estimée 800 liv. est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 300 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge & de l'avoine; il y a des vignes. Artins est situé sur la rivière du Loir, qui est bordée de bonnes prairies.

Courvaisier, p. 62, & Bondonnet, p. 71, rapportent que S. Julien, premier Evêque du Mans, détruisit à Artins, par le signe de la croix, un Temple dédié à Jupiter, brisa l'idole & chassa un effroyable dragon, à qui ce Temple servoit de repaire; que ce Saint délivra les prisonniers & ressuscita deux morts en présence d'Anastase & de Jouinien, deux puissans Seigneurs du pays. Dom Denis Briant, dans son Cenomania, regarde ces traits d'histoire comme inventés à plaisir.

ASNIÈRES, Bourg & Paroisse des quarante Cures de l'Eglise du Mans, dans l'Archidiaconé de Sablé, Doyenné de Brulon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pilmi, l. 2 ½; Chemiré-le-Gaudin; l. 1 ½; Grand S. Georges, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a d'Asnières à Sablé, M. l. 2; Ballée, M. l. 3; Poillé, M. l. 1; Brulon, M. l. 1 ¼; Grez en Bouère, M. l. 4 ½; Avoise, l. ½; Tassé, l. 1 ¼; Fontenai, l. ½; Juigné-Verdelle, l. 1; Auvers-le-Hamon, l. 2.

La Cure estimée 550 liv. est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 450 Communians.

Il y a à Asnières deux Chapelles fondées, celle de l'Onglée, estimée 30 liv. à la présentation du Seigneur du lieu; & celle de la Perrinière estimée 5 liv.

Le Bourg d'Asnières est situé sur la rivière de Végre, qui coupe la Paroisse du Nord au Sud; cette rivière nourrit d'excellent poisson, carpes, brochets, perches, bré-

mes, &c. elle eſt bordée de bonnes prairies, & fait tourner plusieurs moulins qui appartiennent au Seigneur.

Le ſol eſt de deux natures, l'une bonne & l'autre très-médiocre; dans la bonne on y recueille du froment, du méteil & de l'orge; la médiocre produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a beaucoup de landes dans une partie de la Paroiſſe; on les enſemence tous les vingt ans, & le Seigneur, qui en eſt propriétaire, lève le champart, qui eſt la ſeptième gerbe.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Prévôté Régale du Chapitre de l'Egliſe du Mans.

Il y a dans la Paroiſſe, la Terre de Moulinvieu, aſſez bien bâtie, & augmentée depuis peu, par MM. Deſpeaux, ou de Sépeaux, qui en ſont Seigneurs. La Maiſon de Sépeaux eſt très-ancienne, & alliée à celle de France, par le mariage de *N*.... de Monteſpedon, couſine germaine du fameux Maréchal François de Sépeaux, avec François de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon. Ce Maréchal étoit déjà allié à cette Royale Maiſon, par le mariage de ſa nièce, héritière d'Etouteville, avec François de Bourbon, Comte de S. Paul. Il y a pluſieurs branches de cette Maiſon; la principale eſt celle du Marquis de Beaupréau, qui reconnoit pour parens Meſſieurs de Sépeaux, ou Deſpeaux, Seigneurs de la Terre de Moulinvieu.

Il y a auſſi dans le Bourg d'Aſnières une grande Maiſon avec un Fief, dite la Cour d'Aſnières, qui appartient à la Famille Dandigné. Voyez *ſa Généalogie, à l'article Noyen.*

L'Evêque Geoffroi de Laval, qui ſiégea au Mans depuis 1231 juſqu'à 1234, compoſa à l'amiable un différend ſurvenu entre les Chanoines de ſon Egliſe, & Liſiard, Seigneur de Poillé, pour la féodalité d'une métairie dépendante d'Aſnières; le procès ſe devoit terminer par un duel, ſi Geoffroi n'eût obligé les Parties conteſtantes de remettre leur querelle à la déciſion des Arbitres. *Courvaiſier, page 496.*

Environ l'an 1140, Damaſe, Seigneur d'Aſnières, éprouva une punition terrible de la part de Dieu, pour avoir mépriſé les avis de Hugues de S. Calais, Evêque du Mans. Voyez *cette Hiſtoire à l'article Athenai.*

ASSÉ-LE-BÉRENGER, petit Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Euron, Election du Mans, au N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts, (le Mémoire fourni

par M. le Curé marque dix lieues). Pour s'y rendre, il faut aller à Parenne, l. 2; à Bernay, l. 2 ½; à Chaufour, l. 2 ¾; Mans, l. 2.

Il y a d'Assé à Evron, M. l. 1 ¾; à Monseurs, M. l. 3¾; à Sainte-Suzanne, M. l. 1 ½; à Sillé-le-Guillaume, M. l. 3; à S. Georges-de-Foulrorte, l. ½; à Voûtré, l. ¾; à Châtre, l. 2; à Sainte Jame-le-Robert, l. 1 ¾; à S. Martin de Connée, l. 2; à S. Pierre de la Court, l. 2; à Vimarcé, l. 1 ½.

La Cure estimée 700 liv. est une des quarante du Chapitre du Mans & à sa présentation. Il y a 400 Communians.

Le Bourg d'Assé est situé sur la rivière d'Eure, qui partage la Paroisse du Nord au Sud, & qui après avoir fourni de l'eau à la Forge de Moncor, à plusieurs moulins, à blé, à papier & à tan, se jette dans la rivière de Sarte, à Sablé.

Il y a dans le Bourg d'Assé une Fontaine nommée de S. Thuribe, qui fournit beaucoup d'eau, & se jette dans la rivière d'Eure, à trente pas de sa source. Voici l'origine que l'on donne à cette Fontaine: S. Thuribe, voyageant dans le Bas-Maine, s'arrêta dans un lieu nommé Axiacum, c'est aujourd'hui la Paroisse d'Assé-le-Bérenger, où, à la prière des Habitans, il fit naître une Fontaine miraculeuse. *Courvaisier, page 77. Bondonnet, page 91.* Chacun peut faire les réflexions qu'il jugera à propos sur cette Fontaine miraculeuse, qui a sa source à trente pas de la rivière; le manuscrit, dont cette Histoire est tirée, étant farci de fables.

L'Eglise d'Assé est dédiée à S. Thuribe. Le Chapitre de l'Eglise du Mans y envoie tous les ans, le jour de la Fête de ce Saint, qui se solennise le seize d'Avril, un Chanoine pour faire l'Office. Cette Eglise a été consacrée par S. Liboire, Evêque du Mans, qui l'obligea de fournir pour le luminaire de la Cathédrale une certaine quantité de cire & d'huile, & une somme d'argent pour les Gardes de l'Eglise. *Courvaisier, page 96.*

Il y a à Assé une Chapelle, dite de la Foucherie, fondée par Jeanne Cornillau, à la présentation du Seigneur de Roué.

Le sol de la Paroisse n'est pas de bonne qualité: on recueille cependant du froment, du méteil & du carabin aux environs du Bourg; dans tout le reste de la Paroisse on ne cultive que du seigle, de l'avoine & du carabin; dans les étés pluvieux les foins sont gâtés par le débordement des eaux. Les chanvres ne sont pas de bonne qualité;

lité; on cultive peu de lin; le peu de cidre que l'on recueille n'est pas bon.

Il y a dans la Paroisse beaucoup de bois taillis; sçavoir, ceux de la Frette, dépendans de la Seigneurie, & ceux de Crun, d'environ quatre-vingts arpens, dépendans de la Seigneurie de Sainte Jame-le-Robert.

L'étendue de la Paroisse est d'environ trois quarts de lieue autour du clocher; il y a dans cette étendue trois moulins à blé, dont deux sur la rivière d'Erne & un sur le ruisseau de Roupetroux. Le gibier de toutes espèces y est excellent, mais peu commun, les fiefs n'étant point gardés. Il y a quinze métairies & trente bordages.

La Seigneurie de Paroisse est une Châtellenie, appartenante au Chapitre de l'Eglise du Mans, qui est gros-Décimateur dans la Paroisse, avec haute, moyenne & basse justice, exercée par un Bailli, un Procureur-Fiscal & un Greffier, & reporte par appel à la Sénéchaussée du Maine.

Il y a à Assé la Terre de Roupetroux, appartenante au Chapitre du Mans, & celle de la Cour en Assé qui appartient à la famille de Mondagron.

Il est porté dans le livre blanc du Chapitre de l'Eglise du Mans, que du temps de l'Evêque Guillaume Passavant, environ l'an 1160, Herbert le Bérenger donna au Chapitre du Mans la Terre d'Assé, & que cette donation fut confirmée par Henri II, Roi d'Angleterre. Celui qui étoit alors Doyen du Chapitre se nommoit Hardouin. Les actes de cette concession & confirmation sont dans ce livre blanc, page 21. Courvaisier rapporte ce fait autrement. Il dit que Hugues, trente-septième Evêque du Mans, autorisa de son seing la transaction qui fut faite entre les Chanoines de la Cathédrale & Herbert Bérenger, touchant la partition du revenu d'Assé, le droit de prévôté & les traites foraines de cette Terre, qu'il avoit donnée, quelque temps auparavant, au Chapitre; cette transaction fut depuis confirmée par l'Evêque Guillaume, son successeur à l'Evêché, & vérifiée par Henri, Roi d'Angleterre. *Courvaisier, page 439.*

Feu M. de Moré, Curé alors d'Assé, m'a fourni un Mémoire.

ASSÉ-LE-BOISNE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à

Moitron, l. 2; Sainte Sabine, l. 2 ½; S. Saturnin, l. 2 ¾; Mans, l. 1 ½.

Il y a d'Assé à la Posté-des-Nids, M. l. 2 ½; Fresnai, M. l. 1; Beaumont, M. l. 3 ½; Sillé, M. l. 3 ½; Gesvres, M. l. 2 ½; Sougé-le-Ganelon, l. ¾; Douillet, l. 1 ¾; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1 ½; S. Victeur, l. ¾; Petit-Oiseau, l. 1 ½; Béton, l. 1 ¾; Gènes-le-Gandelin, l. 1; Moulins du Carbonnel, l. 1; S. Léonard-des-Bois, l. 1.

La Cure estimée 800 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 1000 Communians.

Il y a un Prieuré Régulier estimé 1200 liv. à la présentation de l'Abbé de S. Vincent.

Il y a à Assé cinq Chapelles fondées: celle de S. Christophe, estimée 40 liv. à la présentation du Seigneur; celle de Sainte Anne, ou Notre-Dame, estimée 15 liv. à la présentation du Seigneur; celle de Sainte Barbe, esmée 5 liv.; celle de Sainte Catherine, estimée 10 liv.

Il y a aussi les Prestimonies Belin, néant, de S. Matthieu, estimée 15 liv., & de Sainte Marguerite, néant.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte d'Argouges; en 1710 Jérôme d'Argouges, Chevalier, Baron du Plessis d'Argouges, &c. étoit Maître-des-Requêtes Honoraire, & Lieutenant Civil du Châtelet; en 1662 ou 63, le Marquis d'Argouges étoit Capitaine des Chevaux-Légers Dauphins & Brigadier d'Armée; en 1736, M. d'Argouges, Comte de Grateau, étoit Lieutenant de Roi au Bailliage de Caen; en 1748, le 10 de Mai, M. le Comte d'Argouges fut fait Maréchal de Camp. *Etat de la France de 1736. Etat Militaire de 1766.*

Il y a Marché à Assé-le-Boisne.

La Paroisse d'Assé est arrosée à l'Est par un ruisseau, qui forme deux étangs, à l'Ouest par un autre, & au Sud par la rivière de Sarte.

Le sol produit du froment, du seigle & du carabin; il y a beaucoup de prairies, de bois & de landes.

ASSÉ-LE-RIBOUL, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. p. O. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Jean d'Assé, l. 1; la Bazoge, l. 1 ½; Mans, l. 2 ½.

Il y a d'Assé à Beaumont, M. l. 1; Ballon, M. l. 2 ½; Fresnai, M. l. 2 ½; Sillé, M. l. 3 ½; Conlie, M. l. 2 ½; S. Marceau, l. ¾; S. Christophe-du-Jambet, l. 1 ½; Ségrie, l. 1; Vernie, l. 1; le Tronchet, l. ½.

La Cure, estimée 600 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers; le même présente le Prieuré estimé 700 liv. Il y a 730 Communians.

Il y a à Assé la Chapelle de S. Nicolas Passay, estimée 110 liv. à la présentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers; & celle de Notre-Dame de Lourneau de Radray, estimée 30 liv. à la présentation du Seigneur de Radray.

La Paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Sarte, & au Sud par le ruisseau de Longève.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Le Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Tessé. Voyez *l'article Beaumont-le-Vicomte.*

En l'an 1158, Foulque Ribolé, Seigneur d'Assé, d'où cette Paroisse a pris le nom de Riboul, se croisa avec Geoffroi IV de Mayenne, pour le voyage de la Terre-Sainte. *Ménage, Histoire de Sablé, page* 179.

On lit dans un Manuscrit, contenant le Catalogue d'une partie de la Noblesse Françoise qui prit les armes pour la conquête de la Terre-Sainte, sous la conduite de Geoffroi de Bouillon, qu'il y en avoit trois de la Maison d'Assé. Voici les termes du Manuscrit:

Aubris-Riboule-Mancel portoit l'écu parti d'argent & de noir endenté l'un dans l'autre.

Nous blasonnons à présent ces armes: émanché d'argent & de sable de huit pièces; ce sont les armes des Seigneurs d'Assé de Montfaucon, qui sont sortis de cette Maison, comme nous le disons à l'article Auvers-sous-Montfaucon.

Guillaume de Radray le porte au lambel de gueule Mancel; cela doit s'entendre qu'il portoit de même, au lambel de gueule, pour se distinguer de l'aîné.

Goffroix li Senessai d'Achi-le-Boisne, l'écu parti d'argent & de noir, endenté l'un dans l'autre à un bâton de gueule en bessline, besandé d'or Mancel.

C'est-à-dire, Geoffroi le Sénéchal d'Assé-le-Boisne, portoit emmanché d'argent & de sable au bâton de gueule peri en bande chargé de besans d'or, & étoit Manceau. Cette bande est aussi une marque distinctive des Cadets.

Geoffroi d'Assé, Evêque du Mans, qui siégea depuis 1269 à 1277, étoit de cette Famille. *Courvaisier, page* 589.

ASTILLÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. par S. de la ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Maf-

Joncelle, l. 3; Chemeré-le-Roi, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mareil, l. 3 $\frac{1}{2}$; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a d'Astillé à Cossé le Vivien, M. l. 1; Laval, M. l. 3; Mellai, M. l. 5; Châteaugontier, M. l. 4; S. Ouen-des-Toits, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Nuillé-le-Vicoin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Courbeville, l. 1; Côme, l. 1 $\frac{1}{4}$; Quelaine, l. 1 $\frac{1}{4}$; Entrames, l. 2 $\frac{1}{2}$.

La Cure, estimée 700 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Serge d'Angers; le même présente le Prieuré, estimé 550 liv. Il y a 900 Communians.

Il y a deux Chapelles fondées, celle de la Machefferière, estimée 90 liv. à la présentation du Seigneur du Château; & celle de la Ruchère, estimée 70 liv.

La Paroisse est arrosée à l'Est par un ruisseau, qui forme l'étang de la Saudraye, & à l'Ouest par un autre, qui forme celui des Aunais.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a des prairies & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient, par indivis, à la Maison de Préaux.

ATHENAY, petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, au S. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Léonard, l. 1 $\frac{1}{2}$; Grand S. Georges, l. 1; Petit S. Georges, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a d'Athenay à Vallon, M. l. 1; Loué, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; la Suze, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Brullon, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Louplande, $\frac{3}{4}$; Flacé, l. $\frac{1}{2}$; Souligné, l. $\frac{1}{4}$; Crannes, l. 1; Maigné, l. 1; Chemiré-le-Gaudin, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure, estimée 600 liv. est alternativement à la présentation du Seigneur Evêque du Mans, & du Chapitre de l'Eglise d'Angers. Il y a 220 Communians.

Il y a la Chapelle de la Groussinière, estimée 80 liv. à la présentation du Chapitre de l'Eglise d'Angers.

Athenay n'étoit avant l'année 1[illegible]69, qu'une Succursale de la Paroisse de Chemiré-le-Gaudin, dont le Prêtre desservant étoit amovible, & Vicaire du Curé de Chemiré, qui prenoit possession de l'Eglise d'Athenay, comme de celle de Chemiré. Il y a eu de temps immémorial dans l'Eglise & Paroisse d'Athenay, un Tabernacle, où reposoit le S. Sacrement, des Fonts batismaux, des Registres de Baptêmes, Mariages & Sépultures, un Cimetière, une Fabrique, dont j'ai vu un titre de la fin du quatorzième

siècle, concernant la propriété de deux quartiers de vignes situés dans le clos du Coudrai, de la Paroisse de Chemiré, ladite Fabrique possède aussi le droit de percevoir les grosses dixmes dans un canton de la Paroisse, sur une métairie, dite du Tronchai, appartenante, avec un petit Fief, à M. Poullard, à cause de la Dame de Montlouis, son épouse, qui la tient de la Dame Séru, femme de M. de Montlouis; il y a aussi toujours eu dans la Paroisse un Rôle particulier pour l'imposition des Deniers Royaux.

Monseigneur de Grimaldi, des Princes de Monaco, ayant été pourvu de l'Evêché du Mans après la mort de M. Charles-Louis de Froulay, arrivée le 30 de Janvier 1767, s'est, à son arrivée dans la Province, fait rendre compte de l'état de son Diocèse; il a vu que vers la fin du pontificat de son Prédécesseur, les Seigneurs, Propriétaires & Habitans de la Paroisse d'Athenay avoient présenté une Requête au défunt Prélat, dans laquelle ils lui remontroient l'utilité qu'il y auroit à ériger ladite Paroisse d'Athenay en Cure; ce Prélat, uniquement occupé du soin de procurer le plus grand bien à son Diocèse, ayant pesé les raisons déduites dans la Requête présentée à son Prédécesseur, & les ayant trouvées justes, a ordonné, sur une Requête, à lui présentée par les mêmes, que les Officiers de son Officialité dresseroient procès-verbal *de commodo & incommodo* de l'érection de la Paroisse d'Athenay en Cure, pour, sur icelui, ordonner ce qui lui paroîtroit le plus utile. En conséquence de son Ordonnance, le procès-verbal a été dressé par MM. Maulni, Curé de la Coulture, Vice-Gérant de l'Officialité du Mans, Dugast, Chanoine de l'Eglise Royale de S. Pierre de la Cour, Promoteur, & Roland, Greffier de ladite Officialité, qui se sont transportés sur les lieux le 20 Janvier 1768; & sur la remise qui en a été faite à mondit Seigneur Evêque, il a donné son décret d'érection de la Paroisse d'Athenay en Cure, le 23 Mars 1768.

Le vénérable Chapitre de l'Eglise d'Angers, Seigneur temporel, & possédant les meilleurs fonds de la Paroisse d'Athenay, présentateur de la Chapelle d'Athenay, estimée 480 liv. de revenu, connoissant l'utilité de cette érection, a consenti, par le ministère de M. Belin, Chanoine de l'Eglise du Mans, Archidiacre de Montfort, auquel il a donné procuration à cet effet, l'extinction du titre de ladite Chapelle, & la réunion du temporel à la nouvelle Cure érigée. En conséquence les requérans, nommés ci-dessus, se sont pourvus vers le Roi, pour obtenir

ses Lettres-Patentes, lesquelles leur ont été accordées en Mai 1768, & présentées au Parlement pour être enregistrées. Le Parlement, avant que de faire droit, a ordonné par son Arrêt de 1768, que procès-verbal seroit dressé par le Juge Royal des lieux, *de commodo & incommodo* de ladite extinction de titre, réunion de temporel, & érection de Cure. Le Juge Royal du Mans a dressé ledit procès-verbal, sur le vû duquel le Parlement a enregistré les Lettres-Patentes le 21 Novembre 1768.

Il est porté dans le décret d'érection que la nouvelle Cure sera présentée à l'avenir alternativement par le Seigneur Evêque du Mans & par le Chapitre de l'Eglise d'Angers ; il est aussi porté par le même décret que le Curé d'Athenay payera annuellement à l'Office du luminaire de l'Eglise du Mans, la somme de 5 sols ; & que les Curés de Chemiré-le-Gaudin auront droit, la première année qu'ils seront Curés, d'Officier dans l'Eglise d'Athenay le jour de la Fête de la Visitation de la Sainte Vierge, Patrone de ladite Eglise; & en outre qu'il sera payé annuellement la somme de dix sols à la Fabrique dudit Chemiré.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de la Cour, située dans ladite Paroisse ; il y a moyenne, haute & basse-justice, qui n'est point exercée, & qui relève de la Sénéchaussée du Maine ; cette Seigneurie appartient, comme on l'a dit, au Chapitre d'Angers, par le don que Louis II, Comte du Maine, en fit en 1414 ou 1415.

Joignant la métairie de la Testardière, dépendante de la Seigneurie d'Athenay, il y a un pâti, où, en creusant des fondemens pour augmenter l'habitation du Fermier, on a trouvé des souterreins qui occupoient un espace assez considérable. La goutte qui me tourmentoit alors m'empêcha d'aller visiter cette découverte, où j'aurois pu faire quelques remarques curieuses, d'autant plus que dans ce même pâti & dans le champ voisin, on trouve des cercueils de pierre rousse, dont quelques-uns ont des couvercles de même matière ; j'en ai examiné plusieurs, & je n'ai pu y remarquer aucune inscription. A l'extrémité de ce même champ, dans un carrefour qui distribue les chemins du Mans à Maigné, & de Chemiré à Athenay, j'ai trouvé en 1726, dans le temps que je desservois la Paroisse d'Athenay, des ossemens humains dans un cercueil formé de terre glaise, très-poli en dedans ; dans ce même carrefour on entretient de temps immémorial une croix, ce qui me fait croire que la coutume de planter des

croix dans les carrefours est du temps où on y enterroit les morts.

Il y a au Sud du Bourg d'Athenay le Château de Belle-Fille, qui, si l'on en croit nos Historiens, est très-ancien. Voici ce qu'en dit Courvaisier, p. 436; & Bondonnet, p. 545: Hugues de S. Calais, Evêque du Mans, qui a occupé le Siége depuis 1136 jusqu'à 1144, ayant excommunié Damase, Seigneur d'Asnières, qui entretenoit publiquement & avec scandale Damgérose, sa nièce, fille de Gaudin de Chemiré; cette censure fut signifiée à Damase, qui la méprisa, & envoya dire à l'Evêque que son excommunication ne lui empêcheroit point l'usage de l'eau ni du feu qu'elle lui interdisoit, Hugues étonné de son impudence & de son obstination, lui prédit que si dans six mois il ne chassoit pas sa concubine, le feu & l'eau lui ôteroient l'usage de la vie; ce qui arriva. Ce Seigneur, environ six mois après la prédiction, ayant passé la rivière de Sarte pour faire voler un faucon dans une plaine, que le Manuscrit dont cette Histoire est tirée dit être située *inter Parthe Naïum & Belsiacum*, peut-être *Parcé & Beaussé*, il survint un orage qui le surprit avec son Fauconnier, lorsqu'ils chassoient; Damase voulant gagner le couvert dans une maison qui paroissoit sur une roche de l'autre côté de la rivière, entra avec son Fauconnier dans un bateau qui se trouva sur le bord; à peine furent-ils embarqués, que le tonnerre brisa le bateau & coula ces deux hommes à fond. Quelque recherche qu'on fit, on ne put retrouver le corps de Damase; celui du Fauconnier fut trouvé auprès de l'Isle de Sablé, où le courant de l'eau l'avoit entraîné.

Damgérose, qu'on appeloit la Belle-fille, effrayée & touchée de cet accident, alla trouver l'Evêque, lui confessa ses fautes & lui en demanda l'absolution; ensuite elle se retira, avec deux de ses parentes, dans une Terre qu'elle tenoit de son père, où elle bâtit sur le penchant d'une petite colline, un Oratoire où elle fit pénitence pendant cinquante ans; c'est où est à présent le Château de Belle-fille. *Cette Histoire est tirée de la Légende dorée.*

Le Cardinal Pierre de la Forêt, Chancelier de France, dont il sera parlé à l'article de la Suze, a possédé pour son premier Bénéfice la Chapelle d'Athenay. *Courvaisier, page 575.*

Le Château de Belle-fille a appartenu à la Maison de Courthardi, ensuite à celle du Bellay, d'où il a passé dans celle de le Voyer de Lignerolle, puis en celle de Hautefort;

il est à présent en celle de Nepveu, par l'acquisition que M. Nicolas Nepveu, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, en a fait de M. le Marquis de Hautefort en 173. Voyez *la Généalogie de Nepveu à l'article Neuvilette.*

Je n'ai pu trouver dans nos Historiens le combat donné aux environs d'Athenay, comme il est marqué dans la grande Carte géographique de Jaillot. J'ai seulement appris par la Tradition du Pays, que dans les guerres de la Religion, le parti des Seigneurs de Peschereul vint pour combattre celui des Seigneurs des Epichelières; cette Terre joint la Paroisse d'Athenay.

Le Sieur Joseph Guitton, desservant la Paroisse d'Athenay pour le sieur Curé de Chemiré, en a été nommé le premier Curé en 1769, par Monseigneur Louis-André de Grimaldi, des Princes de Monaco, Evêque du Mans.

AUBIGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oisé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Bié, l. 3 ½; Laigné, l. 1 ¼; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a d'Aubigné au Château-du-Loir, M. l. 2 ½; Lude, M. l. 2; Mancigné, M. l. 2 ½; Pontualain, M. l. 2; Ecomoi, M. l. 3 ¼; Vaas, l. 1; Laverna, l. 1 ¼; Verneil, l. 1 ½; Sarcé, l. 1; Coulongé, l. 1 ¼; l'Anjou, l. ¼.

La Cure, estimée 1000 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Aubigné la Chapelle de Champmarin estimée, néant; celle de S. Jacques, estimée 20 liv. à la présentation du Seigneur Evêque; la Prestimonie de la Morlière, estimée 100 liv. à la présentation des héritiers de Jean l'Epinay.

La Paroisse est arrosée du Nord-Ouest au Sud-Ouest par un ruisseau qui fait moudre plusieurs moulins, & cottoyée au Sud par la rivière de Loir.

Le sol produit du froment, du méteil, du seigle & de l'orge; il y a dans la Paroisse beaucoup de vignes & de coteaux, dont le vin est de fort bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Comté du Lude.

AUBIN (la Chapelle S.), petit Bourg & Paroisse des quintes du Mans, Election du Mans, au Nord par Ouest

de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois quarts de lieue.

Il y a de S. Aubin à Coulaine, l. ¾; S. Pavace, l. ½; S. Saturnin, l. ¾; Aigné, l. 1; Chaufour, l. 1 ½; Fay, l. 1 ½; Rouillon, l. 1; le Bois de Milesse, l. ¼; le Bois de Pennetière, l. ¾.

La Cure, estimée 500 liv. est une des quarante du Chapitre de l'Eglise du Mans, & à sa présentation. Il y a 260 Communians.

Il y a à S. Aubin la Chapelle de Grenoux, estimée 50 liv., à la présentation du Seigneur Evêque; celle de Rébel-de-Chesneau, estimée 55 liv. à la même présentation; celle de Sainte Marguerite-du-Tertre, estimée 90 liv. à la présentation du Seigneur ci-dessus; & celle de Ste Marthe-Thévenard, estimée 400 liv. réunie à l'Hôpital du Mans.

La Paroisse est baignée à l'Est par la rivière de Sarte.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans, & fait partie de la Baronnie de la Troche.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine & du chanvre.

Aigilbert, quatorzième Evêque du Mans, qui a occupé le Siége depuis 679 jusqu'à 707, fit bâtir, à environ une petite lieue de la Ville, un Couvent, consacré à l'honneur de S. Aubin, dans lequel il établit des Religieuses, sous la Règle de S. Benoît, c'est aujourd'hui l'Eglise de S. Aubin. *Courvaisier, page* 248. *Bondonnet, page* 336.

L'Evêque Sigeffroy ou Siffroy, qui siégea au Mans depuis 971 à 994, donna, entr'autres, à Albéric, son fils, qu'il avoit eu d'Hildéburge, sa femme, la Chapelle S. Aubin. *Courvaisier, page* 323. *Bondonnet page* 397.

L'Evêque Gervais qui occupa le Siége du Mans depuis 1036 jusqu'à 1055, donna au Chapitre de sa Cathédrale la Seigneurie de la Paroisse de S. Aubin. *Courvaisier, p.* 350.

Hugues II, qui fut Comte du Maine depuis environ 1044 jusqu'à 1051, fils d'Azon, Marquis de Ligurie, & de Gersande, fille d'Herbert I, Comte du Maine, exempta, en réparation des dommages qu'il avoit causés à Hoel, Evêque du Mans, la Maison Episcopale, le Bourg & Château de Coulaines & la Chapelle S. Aubin, de tous péages & coutumes. *Courvaisier, page* 379. *Bondonnet, page* 433. *Le Livre Blanc du Chapitre. Cenomania.*

L'Evêque Geoffroi de la Chapelle, qui siégea au Mans depuis 1338 jusqu'à 1347, oncle du Cardinal Pierre de

la Forêt, étoit né de parens honnêtes, mais peu relevés, dans la Paroisse de S. Aubin. *Courvaisier*, *page* 570. *Bondonnet*, *page* 607.

AUBIN-DES-COUDRAIS (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Monfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 5 ½; Mans, l. 1.

Il y a de S. Aubin à la Ferté, M. l. 1; Tuffé, M. l. 1 ½; Bonnestable, M. l. 2 ¼; Connerré, M. l. 3; Dolon, M. l. 3; Bolssé-le-Sec, l. 1; S. Martin-des-Monts, l. ½; Chérré, l. 1; la Basse, l. 1 ¼; S. Denis-des-Coudrais, l. 1 ¼; S. Hilaire-le-Lieron, l. 1 ½.

La Cure, qui est un Prieuré Régulier, estimée 2400 liv. est à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 700 Communians.

Il y a à S. Aubin la Chapelle de Ste Catherine, estimée 90 liv. ou 150 liv. à la présentation du Seigneur de Paroisse.

On a donné à la Paroisse de S. Aubin le surnom des Coudrais, à cause du grand nombre de coudriers dont les haies étoient garnies anciennement.

La Paroisse est terminée à l'Est par la rivière d'Huisne; il passe un petit ruisseau dans le Bourg, & à peu de distance, coulent deux autres ruisseaux, l'un à l'Est, nommé de Haut, & l'autre à l'Ouest, nommé de Rosai.

Le sol produit du froment, de l'orge, de l'avoine, du chanvre, du cidre de petite qualité, & nourrit de la perdrix rouge & grise, du liévre & du lapin; ce gibier n'est pas excellent. Il y a de la marne, mais peu de personnes veulent faire la dépense de s'en servir.

Il y a beaucoup de montagnes couvertes de taillis & de bruières.

L'étendue de la Paroisse, qui contient trente métairies & soixante-dix bordages, a trois quarts de lieue de l'Est à l'Ouest, & environ autant du Nord au Sud.

La Seigneurie de Paroisse est en contestation entre M. de Dolon & M. de Louvigni. Le Château qui appartient à M. Dolon n'est habité que par un Fermier; il y a dans la Paroisse deux autres Terres fieffées; sçavoir, celle de la Ciroudié, qui appartient aux héritiers de M. le Lasleur Seigneur de la Viganière, qui en avoit fait l'acquisition en 1746; & celle de la Beaussevie, qui appartient à M. Richer de Montéard. Il y a d'autres petits Fiefs at-

tachés à des Terres particulières de peu de conséquence.
M. Louis, Prieur-Curé, m'a fourni un Mémoire.

AUBIN-DU-DÉSERT (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Jauron, Election du Mans, au N. N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pezé, l. 3 $\frac{1}{2}$; Neuville-Lalais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 3; S. Aubin, l. 1; Mans, l. $\frac{3}{4}$.

Il y a de S. Aubin à Villaine-la-Juhée, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; la Poſté-des-Nids, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Gêvres, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bais, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; S. Mars-du-Déſert, l. $\frac{1}{2}$; S. Paul-le-Gautier, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bourg d'Averton, l. $\frac{3}{4}$; Courcité, l. 1; S. Thomas-de-Courceriers, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Germain-de-Coulamer, l. 1; la Forêt-de-Pail, l. 1.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a environ 700 Communians.

La Paroiſſe de S. Aubin, dont l'étendue eſt d'environ une lieue & demie de l'Eſt à l'Oueſt, & de trois quarts du Nord au Sud, & dans laquelle il y a huit métairies & quarante bordages, eſt arroſée à l'Oueſt par le ruiſſeau du Cormier, qui nourriſſoit autrefois de bonnes truites.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Les prairies rapportent peu, manquant d'eau. On recueille du cidre de bonne qualité; le gibier, qui conſiſte en perdrix griſes & liévres, eſt de fort bon goût. Il y a quelques petits taillis qui appartiennent au Seigneur, & grand nombre de chênes champêtres.

La Seigneurie de paroiſſe eſt annexée à la Terre du Cormier, qui appartient à M. de Monteſſon; elle relève de la Juriſdiction du Bourg d'Averton, & par appel, de celle de Mayenne.

M. le Tourneur, Curé, m'a fourni un Mémoire.

AUBIN-FOSSE-LOUVAIN (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais-au-Maine, Election de Mayenne, au Nord-Eſt du Mans, dont il eſt éloigné de dix-neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Fraimbaut, l. 4 $\frac{3}{4}$; Marcillé-la-Ville, l. 1 $\frac{3}{4}$; Bourg du Teil, l. 1 $\frac{3}{4}$; Bais, l. $\frac{3}{4}$; Roueſſé, l. 2 $\frac{1}{2}$; Tennie, l. 2 $\frac{1}{2}$; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Aubin à Gorron, M. l. 1; Paſſais, M. l. 2; Fougerolles, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Montaudain, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Ambrières, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Lesbois, l. 1; Vaucé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Epinay-le-Comte, l. $\frac{1}{2}$; Deſertine, l. $\frac{1}{2}$; Vieuvi, l. $\frac{1}{2}$; Hercé, l. 1,

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 700 Communians.

Il y a à S. Aubin la Chapelle de la Plesse-la-Fontaine, estimée 80 liv., à la présentation des Héritiers du Fondateur; & celle de la Vallée Pouriel, estimée 100 liv. à la présentation du propriétaire des Fougèries & du Trignon.

La Paroisse de S. Aubin est arrosée par sept petits ruisseaux qui forment un étang, & par la rivière de Colmont à l'Est.

Le sol produit du seigle, de l'avoine, du carabin, & beaucoup de fruit à cidre.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. l'Abbé de Flavigni.

AUBIN-DES-GROIS (S.), petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pisieux, l. 1 ¾; Monhoudou, l. ¾; Dissé, l. 1 ¼; Pontoüin, l. ¾; Coulaines, l. 5; Mans, l. ¼.

Il y a de S. Aubin à Mamers, M. l. ¾; S. Côme, M. l. 3; René, M. l. 3 ½; S. Aignan, M. l. 4; Bonnestable, M. l. 5; S. Longis, l. ¾; Marollette, l. ½; Aillière, l. ¾; Contilli, l. ¼; le Perche, l. ¼.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque. Il y a 40 Communians.

La Paroisse de S. Aubin n'a qu'un quart de lieue de l'Est à l'Ouest, & environ autant du Nord au Sud, & ne contient que cinq Fermes ou Bordages; elle est formée de deux côteaux qui servent à pâcager les meilleurs moutons des environs de Mamers. La plaine entre ces coteaux, qui étoient autrefois plantés en vignes, a peu d'étendue; le sol produit de bon froment. Il y a au haut du coteau situé à l'Ouest, une Fontaine qui ne tarit jamais, dont l'eau est fort bonne; elle est la seule dans la Paroisse.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre du Hautbois, qui appartient par acquest à M. le Marquis de Vianné, Maréchal des Camps & Armées du Roi.

La Paroisse relève de la Juridiction de Contilli, & par appel, de Mayenne; & pour certains cas royaux, de Mamers; & pour d'autres, du Mans.

M. Chauvineau, Curé, m'a fourni un Mémoire.

AUBIN-DE-LOCQUENAI (S.), Bourg & Paroisse de

l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Tronchet, l. 2 ¼; S. Saturnin, l. 3 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a de S. Aubin à Fresnai, M. l. ½; Beaumont, M. l. 2; René, M. l. 3 ½; Sillé, M. l. 3 ¼; la Posté-des-Nids, M. l. 3 ½; Moitron, l. ¼; Piacé, l. 1 ½; S. Germain-de-la-Coûdre, l. 1 ¼; S. Oüen-de-Mimbré, l. ½; Douillet, l. 1 ½; Montreuil-le-Chetif, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers, qui présente aussi le Prieuré, estimé 900 liv. Il y a 560 Communians.

Il y a à S. Aubin la Chapelle de Ste Marguerite, estimée 30 liv., à la présentation du Seigneur de Paroisse.

La Paroisse est arrosée au Nord & à l'Est par la rivière de Sarte.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Perrochel.

AVEINES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Aignan, l. 1 ¼; Courcebeufs, l. 2 ¼; Mans, 3 ½.

Il y a d'Aveines à S. Aignan, M. l. 1 ¼; Bonnestable, M. l. 2; S. Cosme, M. l. 1 ¼; Mamers, M. l. 2; René, M. l. 2 ¾; Pray, l. ½; Nauvay, l. ½; Moncé en Sonnois, l. ½; S. Vincent-des-Prés, l. 1; Monhoudou, l. 1; Dangeul, l. 2; Marolles-les-Braux, l. 1 ½.

La Cure, estimée 400 liv., & érigée en Vicairie perpétuelle, dont on voit le décret dans le vingt-septième Registre des Insinuations Ecclésiastiques, folio 215, & dans le vingt-huitieme, fol. 31, est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent, qui présente aussi le Prieuré estimé 420 liv. Il y a dans un canton de la Paroisse 150 Communians, & dans l'autre 130, qui sont alternativement d'Aveines & de Marolles-les-Braux; on nomme cette alternative, être en tourne.

La Paroisse est arrosée à l'Est & au Sud par la rivière de Dive; elle l'est à l'Ouest par un ruisseau qui forme un étang.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine. Il y a de bonnes prairies & des bois.

Sous le Pontificat de Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 jusqu'à 1187, Guillaume de Cormes

& sa femme donnèrent à cet Evêque la troisième partie des dixmes, & les deux parts de tous les prémices qu'ils étoient fondés de prendre dans la Paroisse d'Aveines, avec le droit de patronage. L'Evêque céda incontinent ce don au Chapitre de son Eglise. Le tout fut ratifié par les enfans dudit Guillaume de Cormes, & agréé par Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, qui fit expédier ses lettres de vérification au Mans, en présence de Guillaume, Evêque d'Avranche, Geoffroi, son fils, Duc de Bretagne, à cause de Constance, sa femme, Guillaume de Manneville, son Chancelier, Etienne de Turnehan, Sénéchal d'Anjou, Eustache, fils d'Etienne le Chambrier, Guillaume & Durand d'Oustillé, & de plusieurs autres. Le Doyen de la Cathédrale se nommoit Nicolas, & le Chantre, Renaut. *Courvaisier, page* 451.

Je n'ai point trouvé comment cette donation faite au Chapitre de l'Eglise du Mans a passé à l'Abbaye de S. Vincent.

Les fossés, dits de Robert le Diable, commencent à Monhoudou, & finissent à Aveines.

La Seigneurie de Paroisse appartient à l'Abbaye de Ste Geneviéve de Paris.

AVENIÈRES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Louvigné, l. 2; Vaige, l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Denis-d'Orque, l. 3 $\frac{1}{2}$; Chassillé, l. 1 $\frac{3}{4}$; Auvers, l. $\frac{1}{4}$; Rouillon, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1.

Il y a d'Avenières à Laval, M. l. $\frac{1}{4}$; Loiron, M. l. 3; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Mellai, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Forcé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Louvigné, l. 2; Bonchamp, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Bertevin, l. 1; Ahuillé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Montigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; l'Huisserie, l. 1.

La Cure estimée 900 liv. est à la présentation de l'Abbesse du Roncerai d'Angers. Il y a un Prieuré, estimé 1800 liv., réuni à l'Abbaye du Roncerai. Il y a 300 Communians.

Il y a dans Avenières la Chapelle de S. Bonnaventure, estimée 25 liv. à la présentation des Administrateurs de l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu de Laval; celle de Froière ou S. Michel, à la présentation des Administrateurs de l'Hôpital de S. Julien-de-Laval; celle de la Fournerie, estimée 20 liv., à la présentation du sieur Foucault de Vauguion, propriétaire de la closerie de la Perrine; celle de S. Jacques-du-Bourghersent, estimée 150 liv. à la présentation

du Seigneur Evêque du Mans; celle de S. Laurent & S. Jacques-des-Landes, estimée 150 liv., à la présentation du Curé de Nuillé-le-Vicoin, à un parent du Fondateur; celle de Loisière, estimée 85 liv., à la présentation des parens du Fondateur; celle de S. Maur-Boisgamas, estimée 150 liv., à la présentation du Seigneur de Boisgamas; celle de S. Michel; celle de la Madeleine, estimée 10 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; celle de S. Jacques, estimée 50 liv., à la présentation du Seigneur de la Ribalière.

Le Bourg est situé sur la rivière de Mayenne, qui coupe la Paroisse du Nord au Sud. La Paroisse est arrosée à l'Est par le ruisseau Barbé, & au Nord par un autre petit courant d'eau.

Le sol produit du seigle, du froment, du carabin & du chanvre; il y a des bois.

La Seigneurie de Paroisse est de la composition du Comté de Laval, qui appartient à M. le Duc de la Trémouille. Voyez *sa Généalogie, à l'article Laval.*

AVERTON (le Bourg), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Jaron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Aubin-du-Désert, l. $\frac{3}{4}$; Pezé, l. 3 $\frac{1}{2}$; Neuville-Lalais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 3; S. Aubin, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a d'Averton à Villaine-la-Juhée, M. l. $\frac{3}{4}$; la Poste-des-Nids, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Sillé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Prez-en-Pail, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Gesvres, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Paul-le-Gautier, l. 2; Champgenetteux, l. 2 $\frac{1}{2}$; Courcité, l. $\frac{3}{4}$; la Forêt de Pail, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'Abbesse du Pré. Il y a 800 Communians.

Il y a à Averton la Chapelle de S. Barthelemi, estimée 150 liv., & celle de Fontaine-Bouillant, estimée 200 liv. à la présentation du Seigneur. Il y a aussi la prestimonie de la Louvelière, estimée 12 liv., à la présentation de l'héritier du Fondateur.

Le Bourg d'Averton est situé sur le ruisseau de Merdereau, qui coupe la Paroisse du N. O. à l'O. par S. La Paroisse est arrosée au S. O. par celui de Planche, & au S. par un autre.

Le sol produit du seigle, de l'avoine, du carabin & de bons arbres fruitiers. Il y a des prairies & des landes.

La Seigneurie de Paroisse, où il y a haute, moyenne &

basse-justice appartient à M. de Béthomas. Voyez *les anciens Seigneurs d'Averton, à l'article de S. Oüen-en-Belin.*

AVESSÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Vallon, l. 3 $\frac{1}{2}$; Souligné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Grand S. Georges, l. $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a d'Avessé à Brullon, M. l. $\frac{1}{2}$; Sablé, M. l. 3; Ballée, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Loué, M. l. 2; Vallon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Chevillé; l. $\frac{1}{2}$; Viré, l. 1; Cossé en Champagne, l. 1 $\frac{1}{2}$; Epineu-le-Seguin, l. $\frac{1}{2}$; Anvers-le-Hamon, l. 2; Poillé, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de la Roë; elle est estimée 1500 liv. Il y a 500 Communians.

La Paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Végre, qui fournit d'excellent poisson, & au Nord par le ruisseau de Poil.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge & de l'avoine. Il y a des prairies, des landes, dites de pochelle, & les bois d'Epaufort.

La Seigneurie de Paroisse, annexée à la Terre de Martigné, située dans la Paroisse, appartient à M. Chenon du Boullay, par acquisition qu'il en a faite de Mademoiselle Samson de Martigné.

AVÉZÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle S. Remi, l. 4 $\frac{1}{2}$; Yvré-l'Evêque, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a d'Avézé à la Ferté-Bernard, M. l. 1; le Teil, M. l. 1; Bonnestable, M. l. 4; S. Cosme, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Mommirail, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Cherreau, l. $\frac{3}{4}$; Cormes, l. 1 $\frac{1}{2}$; Téligni, l. 2 $\frac{1}{4}$; Ceton, l. 1 $\frac{1}{4}$; Gastineau Alias, Préval, l. 1; Souvigné, l. $\frac{3}{4}$; le Perche, l. $\frac{1}{4}$.

L'Eglise est dédiée aux Apôtres S. Pierre & S. Paul; la dédicace en a été faite le deux d'Octobre 1545, par René du Bellai, Evêque du Mans.

La Cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers, qui présente aussi le Prieuré, estimé 600 liv. Il y a environ 740 Communians.

Il y a à Avézé une prestimonie, nommée Nicole Bellême, estimée 110 liv.

Elle fut fondée en 1445 par Nicolas Bellême, Docteur en Théologie, pour un Prêtre, qui fera sa résidence actuelle dans la Paroisse; il est obligé de dire toutes les Fêtes & Dimanches la Messe matutinale, pour la commodité des habitans, & d'aider le Curé dans tous les Offices, tous les Dimanches & principales Fêtes de l'année; cette Prestimonie est à la présentation du Curé & des Habitans.

En 1637 Marguerite du Crochet fonda dans l'Eglise d'Avézé une Confrérie du Rosaire, laquelle n'est point revêtue de Lettres-Patentes, mais seulement approuvée par les Seigneurs Evêques du Mans; cette Fondatrice étoit femme d'Alcipiade de Courcelle, Seigneur de la Prousterie.

La Paroisse d'Avézé est arrosée au Nord & à l'Ouest par la rivière d'Huisne, au Nord-Est par un petit ruisseau, & au Sud par un autre qui forme deux étangs

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des prairies, des vignes & des bois.

Il y a de la marne de médiocre qualité, dont les habitans se servent utilement.

On nourrit beaucoup de bœufs, de vaches & de bons poulains, peu de moutons.

L'étendue de la Paroisse est de près de deux lieues de l'E. à l'O. & de deux lieues du Nord au Sud.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Duc de Richelieu. Voyez *l'article la Ferté-Bernard.*

Il y a dans la Paroisse deux Châteaux, celui de Glaïe, qui appartient à M. le Marquis de Turin, Seigneur de Ceton; ce Château est spatieux, bien bâti & bien accompagné. L'autre Château est celui de la Prousterie, qui appartient à M. Gayot, ci-devant Doyen de la Cour des Aides de Paris; il appartenoit autrefois à la Maison du Crochet, d'ancienne noblesse; il a passé dans celle d'Angennes, qui l'a vendu à M. Gayot. Ce Château est bâti sur le haut d'une colline, d'où l'on découvre les villes de la Ferté-Bernard & de Nogent, & plusieurs belles prairies.

Il y a dans la Paroisse plusieurs Fiefs, outre celui du Seigneur, entre autres ceux de Glaïe, de la Pirresterie, de l'Abbaye de la Pelice, & des Seilleries; ce dernier appartient à M. de Rosnivinin, qui a un Château dans la Paroisse de Ceton.

Une partie de la Paroisse relève de l'Election de Mortagne, Généralité d'Alençon.

M. l'Abbé de Tascher, Curé, mon plus ancien compagnon d'étude & de pension, m'a fourni un Mémoire.

AULAINES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Bonneſtable, Election du Mans, au N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Mellerai, l. demi-quart; Savigné-l'Evêque, l. 3 ½; Mans, l. 2 ¼.

Il y a d'Aulaines à Bonneſtable, M. l. ¾; la Ferté-Bernard, M. l. 3 ¼; Montfort, M. l. 3 ¼; Connerré, M. l. 3; S. Aignan, M. l. 1 ¼; Prevelle, l. 1; S. Denis-des-Coudrais, l. 1 ½; la Boſſe, l. 1 ½; S. Georges-du-Roſai, l. 1; Brione, l. ¾; la Forêt de Bonneſtable; l. ½.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Denis en France. Il y a 400 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée au Nord par un ruiſſeau qui forme un étang.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'orge & d l'avoine. Il y a des rochers.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt en litige.

AUNEAUX (les), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Villaine-la-Carelle, l. 1 ½; Saone, l. 1; Dangeul, l. 1 ¼; Ballon, l. 1 ¾; Joué-l'Abbé, l. 1 ¼; Coulaines, l. 2 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a des Auneaux à Mamers, M. l. 2; le Meſle, M. l. 2; Alençon, M. l. 4; René, M. l. 3 ¼; S. Côme, M. l. 4 ½; Beauvoir, l. ¾; Aillière, l. ¼; Contilli, l. 1 ¼; Bléves, l. ¾; Louze, l. ½; la Forêt de Perſeigne, l. ½; le Perche, l. ½; la Normandie, l. ¼.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 280 Communians.

Il y a la Chapelle, dite des Auneaux, eſtimée 100 liv.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'Oueſt par un ruiſſeau, qui forme un étang, & à l'Eſt par un autre, qui en forme deux.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & des arbres fruitiers; il y a des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Saint-Simon, Marquis de Courtomer.

La Maiſon de Saint-Simon de Courtomer ſe nommoit d'abord Simon de Cramaud. Vers l'an 1175, Robert Simon poſſédoit des biens dans la Paroiſſe de Beuzeville, en Normandie; il eut pour fils Jean-Simon, qui acquit des biens en la même Paroiſſe en 1250.

JEAN Simon, Seigneur de Grouſſi & de Beuzeville, qui vivoit en 1382, épouſa Marguerite de Patois, dont Michel, qui ſuit; & Jean qui a formé la branche des Seigneurs de Pleinmareſt, qui ſubſiſtoit encore dans le dernier ſiécle.

MICHEL Simon, Ecuyer, s'attacha au Roi Charles VI, pour quoi, en 1419, le Roi d'Angleterre confiſqua ſes biens & les donna à Jean de Robeſſart; il épouſa Deniſe de Paris, dont Thomas, qui ſuit:

THOMAS Simon, Seigneur de Dureſcu, épouſa Thomine Adigart, dont Richard, qui ſuit:

RICHARD Simon rentra dans ſes biens en 1470; il étoit mort en 1474; il avoit épouſé Marguerite Jouen, dont Jean II, qui ſuit:

JEAN Simon II, épouſa Marie de Houtteville, dont François, qui ſuit:

FRANÇOIS Simon, Seigneur de Ste Mère, Egliſe, &c. épouſa en 1523 Renée de Trouzeauville, dont Artus, qui ſuit; & François, Seigneur de Beuzeville, tige de la branche de Beuzeville, qui exiſte aujourd'hui:

ARTUS Simon, Seigneur de Ste Mère, Egliſe, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, dit de S. Michel, Chambellan du Duc d'Alençon, frère du Roi Henri III, dont il obtint la permiſſion d'ajouter le mot de Saint à ſon nom, & de porter dorénavant, lui & ſa poſtérité le nom de S. Simon, par Lettres-Patentes du 10 Mars 1585, regiſtrées au Parlement de Rouen en 1586; il avoit épouſé en 1562 Léonore de Beauvoiſien, Baronne de Courtomer, dont Jean-Antoine, qui ſuit:

JEAN-ANTOINE de S. Simon, Marquis de Courtomer, Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant-Général d'Armée, tué avec ſon fils aîné, au Siége de Bos-Leduc, en 1629; il avoit épouſé en 1595 Marie de Clermont Galerande, dont Léonard-Antoine, qui ſuit; & Cirus-Antoine, aîné, père de la Ducheſſe de la Force, morte en 1670.

LÉONARD-ANTOINE de S. Simon, Marquis de Courtomer, épouſa en 1646, Marie de la Noue, dont Claude-Antoine, qui ſuit; & Jacques-Antoine de Saint-Simon, appelé le Comte de Courtomer, mort en 1728, laiſſant de Marie Chardon, ſa femme, Raoul Antoine, & le Chevalier de Courtomer. Raoul-Antoine, Comte de Courtomer, Lieutenant-Général d'Armée, épouſa Marguerite Ferrand de S. Dizan, dont il eut Jacques-Etienne-Antoine de Saint-Simon, appelé Vicomte de Courtomer.

marié en 1741 à N.... Bernard, dont Matthieu-Olivier-Antoine, Comte de Courtomer, né en 1746, & Adélaïde-Olive, née en 1748.

Claude Antoine de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, fut père de Gui Antoine, qui suit:

Gui-Antoine de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, mort en 1739, avoit épousé en 1725 Marie-Madeleine de Saint Remi, dont N.... de Saint-Simon, qui suit; Louis-Charles-Antoine, Chevalier de Malte, mort en 1755, âgé de 21 ans; & N.... de Saint-Simon, mariée en 1758, à N..... de Coulonges, morte en 1767 à sa douzième couche.

N.... de Saint-Simon, Marquis de Courtomer, a épousé en 1749 Louise-Rose de Thiboutet, dont un fils unique.

S. Simon de Courtomer porte dans ses armes de sinople à trois lions d'argent, 2, 1. *Dictionnaire de Moréri, dernière édition.*

AVOISE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Fléche, situé à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller a Tassé, l. 1 ¼; Chemiré-le-Gaudin, l. 2 ½; Grand S. Georges, l. 2 ¾; Mans, l. 1 ¼.

Il y a d'Avoise à Sablé, M. l. 2; Ballée, M. l. 3 ½; Brullon, M. l. 2 ¾; la Suze, M. l. 4; Poillé, M. l. 1 ½; Noïen, l. 2; Fontenay, l. ¼; Asnières, l. ½; Juigné, l. 1 ¾; sur les confins d'Anjou.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 600 Communians.

Il y a à Avoise la Chapelle de S. Laurent, à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

Tancrède de Hommet, Châtelain de Champagne, auquel Guillaume le Conquérant avoit donné cette Seigneurie, en récompense des services qu'il lui avoit rendus, demeuroit proche Avoise. Damase, Seigneur d'Asnières, étoit allé le visiter, quand la funeste aventure, dont il est parlé à l'article Athenay, lui arriva. *Courvaisier*, *page* 335.

Sous le Pontificat de l'Evêque Sigefroi, qui siégea au Mans depuis 971 à 994, Gui d'Avoise fonda le Prieuré d'Auvers-le-Hamon. Voyez *l'article Auvers-le-Hamon.*

Le Bourg d'Avoise est situé sur la rivière de Sarte, qui coule du Sud-Est au Sud. La Paroisse est arrosée à l'Ouest par la rivière de Végre, qui se jette dans la Sarte, & au

Nord par un petit ruisseau. La rivière de Végre entretient dans la Paroisse d'Avoise un grand moulin à papier.

Le sol produit du froment, du méteil, du seigle, de l'orge & de l'avoine. Il y a des prairies, des vignes & des landes.

La Seigneurie de Paroisse fait partie de la Sirerie de Peschereul, qui appartient à M. le Marquis de la Galissonnière. Il y a dans la Paroisse deux Terres nobles bien bâties; sçavoir la Perrigne, qui appartient à M. de Cry, & Daubert, qui appartient à M. de Bastard de Fontenay, outre le Château de Peschereul.

AVRILLÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, situé au N. N.-O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Rennes, l. 2 1/4; Ste Marie-du-Bois, l. 3/4; le Ham, l. 2 1/2; Courcité, l. 2 1/2; Sillé, l. 3 3/4; Conlie, l. 2 3/4; Lavardin, l. 1 3/4; Mans, l. 3.

Il y a d'Avrillé à Domfront, M. l. 1 3/4; Passais, M. l. 2 1/2; Ceaulcé, M. l. 1 1/4; Sept-Forges, M. l. 2; Juvigni, M. l. 1 1/2; la Baroche sous Lucé, l. 1/2; Lucé, l. 1/4; S. Brice l. 1/2; Torchamp, l. 1 3/4; S. Denis-de-Villenette, l. 1 1/4; Beaulandais, l. 1.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 217 Communians.

Mathurin Fouquet, Prêtre, Principal du Collége de Sées à Paris, a donné, en 1738, une somme de 1000 liv. pour fonder un Collége de filles; la Maîtresse-d'Ecole est chargée, par la fondation, de soigner les pauvres malades & de leur donner du bouillon. Le Curé, & trois des principaux Habitans, au choix du Curé, nomment la Maîtresse-d'Ecole.

Deux petits ruisseaux prennent leur source à l'Est & à l'Ouest du Bourg, & coulent au Nord.

Le sol produit du seigle & du carabin.

Il y a dans la Paroisse une veine de marne, qui n'est pas de bonne qualité; elle ne réussit pas pour produire de bon froment, mais bien pour de bon carabin.

Le bois vient bien, & promptement dans toute la Paroisse.

La boisson ordinaire est le poiré, qui est délicieux & préférable au vin blanc, dit M. le Curé; on le conserve bon pendant cinq à six ans, & on en fait grand commerce

jusqu'à six lieues aux environs. Les poiriers y viennent très-grands, & rapportent presque tous les ans.

Le sol a peu de profondeur de même espèce de terre, & est très-difficile à cultiver.

L'étendue de la Paroisse est d'un grand quart de lieue du Nord au Sud, & autant de l'Est à l'Ouest.

Le Mont-Gargantin, qui produit le meilleur gibier de la Province, est situé dans cette Paroisse.

La Seigneurie est un membre du Marquisat de Domfront, dont Mgr le Duc d'Orléans est Seigneur. Voyez *Domfront*.

Le Fief de la Terre de Montcharneau, située dans la Paroisse de Céancé, s'étend dans la Paroisse d'Aurillé. *Mém. la Chaux*.

Un Mémoire qui m'a été fourni, porte que M. de la Barberie, de Falaise, est Seigneur d'Aurillé.

M. Thommeret, Curé, m'a fourni un Mémoire.

AUVERS-LE-HAMON, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Fléche, situé à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Poillé, l. 1 ½; Villedieu, l. 1 ¼; Souligné, l. 3; Grand S. Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a d'Auvers à Sablé, M. l. 1 ¼; Ballée, M. l. 1 ¾; Mellai, M. l. 3; Grez-en-Bouère, M. l. 2 ¼; Brullon, M. l. 2 ½; Asnières, l. 2; Epineu-le-Seguin, l. 1; Beaumont-Piédebeuf, l. 1 ¼; S. Loup, l. 1; Boessai, l. 1; Gastines, l. 1; Juigné, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture, qui présente aussi le Prieuré, estimé 2500 liv.

Hugues Premier, second Comte du Maine, depuis l'an 990 jusqu'à 1015, consentit une indemnité pour la fondation du Prieuré d'Auvers, faite par Gui d'Avoise, lequel lui assigna, outre une partie des terres de son Domaine, toute la Seigneurie & Féodalité de ce lieu; il approuva ensuite la donation que le même Fondateur en fit à l'Abbaye de la Coulture, laquelle fut acceptée par Asselin, Abbé, & ratifiée par Jean & Aimon d'Avoise, ses enfans, en présence de l'Evêque Sigeffroi, d'Avesgaud, Abbé de S. Calais, de Rodolphe de Vage, de Robert d'Entrames, de Guillaume d'Antenaise, de Henri de Pézé, de Robert de Fercé, de Herbert d'Ancines, de Geoffroi de

Ste Ofmane, de Lizandre d'Afnières, de Foulques de Chevillé, & de plufieurs autres Seigneurs de la Province, dont les feings font appofés au bas de cette donation. *Courvaifier, page 326. Bondonnet, page 398. Cenomania.*

Il y a à Auvers la Chapelle de la Chaberdière, eftimée 20 liv., à la préfentation des parens du Fondateur; & celle de Notre-Dame, eftimée 100 liv., à la préfentation du plus proche parent du Fondateur.

Le Bourg d'Auvers eft fitué fur la riviere d'Erve, qui produit de bon poiffon; la Paroiffe eft arrofée au Nord-Oueft par le ruiffeau de Toulon.

Le fol produit du méteil, du froment, de l'orge, du lin & du chanvre.

La Seigneurie de Paroiffe, Baronnie, eft annexée au Prieuré.

Dans le douziéme fiécle, Robert d'Auvers figna un titre de donation, faite au Prieuré de Solême, par Geoffroi de Sablé. Il y a apparence que ce fut le même Robert qui contribua à la fondation de l'Abbaye de Boifrenou, *modo* le Perrai neuf, faite en 1189 par Robert de Sablé, troifième du nom. *Ménage, Hift. de Sablé.*

Dans le quatorzième fiècle, Robin d'Auvers fut Procureur de Guillaume de Craon, dans un accord fait entre ledit Guillaume & le Comte de Dreux. *Ménage, Hiftoire de Sablé.*

Claude Dugué, Prêtre, né à Auvers, a traduit en François le Concile Provincial de Cologne; la Règle du Novice Spirituel, compofée par l'Abbé Louis de Blois; l'Hiftoire Tragique des Hérétiques, écrite par Lindanus. Il a compofé des livres de dévotion; un recueil de Prophéties de plufieurs Auteurs fur le Gouvernement de l'Eglife, &c. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine.*

AUVERS-SOUS-MONTFAUCON, Bourg & Paroiffe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'Oueft par Sud de la Ville du Mans, dont il eft éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Fay, l. 2 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a d'Auvers à Loué, M. l. 1 ½; Vallon, M. l. 1 ¼; Conlie, M. l. 3; Brullon, M. l. 3; la Suze, M. l. 3 ½; Brains, l. ½; Amné, l. ½; Longne, l. ½; Chaffillé, l. ½; Taffillé, l. ½; Crannes, l. ½; Coulans, l. 1 ½.

La Cure, qui eft un Prieuré de Chanoines Réguliers de S. Auguftin, eftimée 700 liv., eft à la préfentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 300 Communians.

Il y a à Auvers le Prieuré de Beaulieu, estimé 350 liv. à la présentation de l'Abbé de Tiron ; & une Chapelle fondée au Château de Montfaucon, estimée 165 liv., à la présentation du Seigneur.

La Paroisse est arrosée à l'Est par le ruisseau de Doucelle.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge & de l'avoine. Il y a quelques vignes & des bois.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Montfaucon, qui est un Château bien bâti, dans une exposition charmante. Cette Terre appartient à Madame la Marquise de Gironde, fille aînée de feu M. le Marquis d'Assé.

La Maison d'Assé est une des plus anciennes & des plus nobles de la Province du Maine. Voyez *l'article Assé-le-Riboult.*

La Généalogie qui suit m'a été communiquée par feu M. le Marquis d'Assé, mon ancien compagnon d'études.

JEAN d'Assé-le-Riboult est reconnu pour tige d'une branche cadette des Riboult, Seigneurs d'Assé, dit le Riboult, du nom de ses anciens Maîtres ; il eut en partage la Terre de Changé & celle de l'Epinai, en S. Marceau. Il laissa de N. . . sa femme, Hubert, qui suit :

HUBERT d'Assé, Chevalier de l'Ordre de la Genéte, institué par le S. Roi Louis IX ; il mourut dans le treizième siécle ; il avoit épousé Béatrix de Tussé, dont Guillaume qui suit :

GUILLAUME d'Assé, Seigneur de Changé & l'Epinai, épousa Béatrix, sœur de Raoul de Beaumont, qui fonda en 1235 la Chartreuse du Parc Dorque, dont il eut Hugues, qui suit :

HUGUES d'Assé épousa, 1°. Gillette de Séguir, dont il eut Geoffroi, qui fut Evêque du Mans, où il siégea depuis l'an 1269 jusqu'en 1277, & qui mourut à l'Epinai ; 2°. Agnès de la Coulture, dont il eut Guillaume, qui suit. Hugues mourut en 1237, & fut inhumé, avec sa femme, dans l'Eglise de l'Abbaye de Champagne.

GUILLAUME d'Assé, inhumé, avec sa femme, à S. Marceau, avoit épousé Béatrix de Forel, dont Hubert II, qui suit :

HUBERT II d'Assé, épousa en 1340 Agnès du Guesclin, dont Jean I, qui mourut en 1437, sans laisser d'enfans vivans, & sans postérité. Geoffroi, qui suit ; & Jeanne, qui épousa Pierre Telais, Ecuyer, Seigneur d'Argenson & de la Cesnevie : ils n'eurent qu'une fille, nommée Fran-

çoise, qui fut mariée à Jean de Clinchamp. Messieurs de Clinchamp d'aujourd'hui descendent de ce mariage.

GEOFFROI d'Assé, Seigneur de l'Epinai, épousa Guillaume de la Salle, dont il eut Jean, qui suit. Geoffroi s'attacha, avec la meilleure partie de la Noblesse d'Anjou & du Maine, à Louis II, Duc d'Anjou, Comte du Maine, Roi de Naples & de Sicile, dont la fortune ne fut pas heureuse.

JEAN II d'Assé, Seigneur de l'Epinai & de Montfaucon, Chevalier du Croissant, dont on voit les armes dans la Chapelle de cet Ordre, en l'Eglise d'Angers. Après la mort du bon Roi, René, Duc d'Anjou, &c. Jean d'Assé servit le Roi Charles VIII, qui le fit Capitaine de quarante Lances. Il épousa Agnès, fille unique de Robin de la Motte, Seigneur de Montfaucon, & de Jeanne Bignon, laquelle épousa depuis Ambroise de Clinchamp. Ils eurant François, qui suit; Ambroise, qui fut Ecclésiastique, à qui Anne Gaudin, Dame d'Assé & Lavardin, donna la Chapelle du Château d'Assé-le-Riboult; Marie, qui épousa Jean de Montécler; Jeanne, qui fut mariée à Guillaume de la Disnaie, Seigneur de la Chovasapière; & Marguerite, qui s'allia à François de Laval, Seigneur de Boisdauphin, sans enfans. Jean mourut en 1502, âgé de 101 ans.

FRANÇOIS d'Assé, Seigneur de l'Epinai, Montfaucon, &c. épousa en 1474 Marie de Mondoucet; elle étoit fille de Pierre de Mondoucet & d'Agathe de Cleraunai. Ils eurent Gui, qui suit; Baudouine, qui épousa le Seigneur de Tollaine; Françoise, mariée au Seigneur de Montevain, en Beauce; Béatrix, alliée au Seigneur de la Pinelière; Louise épousa Jean d'Enfernai, Seigneur de Villiers; Anné, mariée à N... Gruet, Seigneur de la Frette, son cousin; N... mariée au Seigneur des Bourguinières.

GUI d'Assé, Seigneur de Montfaucon, l'Epinai, &c. épousa en 1501 Jacquine, fille de Jean de Maridor, Seigneur de Château-Sénéchal, la Freslonnière & S. Ouen, en Champagne; le contrat de mariage est signé de Jean de Beaumanoir, Baron de Lavardin, Seigneur d'Antoigné. Ils eurent René, qui suit; Marguerite, mariée à François, fils aîné du Seigneur de Montesson, sans enfans; Françoise épousa le cadet de Montesson, d'où MM. de Montesson.

RENÉ d'Assé I, Seigneur de Montfaucon, l'Epinai, &c. épousa en premières noces Madeleine, fille de Jean Morin, Seigneur de Loudon, dont Madeleine, mariée à

Jacques de Harcourt, Comte de Franqueville, d'où une seule fille qui épousa Gilles du Bailleul, Seigneur de Montreuil; Françoise, mariée 1°. à Lancelot de Roni, Seigneur de Brunelle; 2°. à Louis Servin, Avocat-Général au Parlement de Paris, à qui elle donna la Terre de Gréve, au Perche, à présent Comté; Ambroisine épousa Jacques de Courceuil, Seigneur de S. Remi-sur-Seine, sans enfans; trois filles Religieuses. René d'Assé épousa en secondes noces, en 1568, Anne du Parc, fille du Baron d'Ingrande, sans enfans; il prit une troisième alliance en 1572, avec Françoise le Clerc de Coulaine, dont René, qui suit.

René II d'Assé, Seigneur de Montfaucon, l'Epinai, &c. épousa en 1620 Renée, fille de Julien Thiéri, Seigneur de la Prévalais, & de Ester du Bouchet de Sourches; ils eurent Charles, qui suit; Hubert, mort sans alliance; Nicolas, mort jeune; & trois filles, mortes jeunes.

Charles I d'Assé, Seigneur de Montfaucon, l'Epinai, &c. épousa Renée Goddes, fille de Charles, Conseiller au Parlement de Bretagne, dont Charles, qui suit; Henriette, qui épousa N.... de Gironde, Comte de Buron & de Néronde en Auvergne.

Charles II d'Assé, Marquis de Montfaucon, épousa Marie-Louise Chevalier, fille de N.... Seigneur de Seaux, en Poitou, de la Guierche S. Amant, &c. dont Armand, qui suit; François, Prieur d'Avoise, en Poitou; Louis-Denis, mort Chevalier de Malte; Antoinette, mariée à Jacques de Gaignon, Marquis de Vilenne, Lieutenant-Général des Armées du Roi; (voyez *l'article Louplande*). N... Abbesse d'Arcisse.

Armand d'Assé, Marquis de Montfaucon, épousa, 1°. en 1729, Geneviève de Montmorin-Saint-Hérem, fille de N.... Marquis de Saint-Hérem, Gouverneur de Fontainebleau, dont un fils, mort jeune, au Collége de la Fléche; & N.... mariée à N.... Comte de Gironde, dont un fils mort jeune. Armand épousa, 2°. N.... Montmorin est une ancienne Maison d'Auvergne, connue dès le dixième siècle. Gaspard de Montmorin, Gouverneur de la Haute & Basse Auvergne, épousa la fille unique de François de Joyeuse, fils de François de Bourbon, Comte de Vendôme, huitième aïeul du Roi Louis XV.

AVI ou ISLE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de

Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, l. 2; Louvigné, l. 2; S. Jean-sur-Erve, l. 3 ½; Mareil, l. 3 ¾; Crannes, l. 2; Fay, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Avi à Laval, M. l. 2 ¼; Cossé-le-Vivien, M. l. 3; Loiron, M. l. ½; Entrames, l. 3 ½; Genest, l. ½; S. Bertevin, l. 1 ½; la Brullatte, l. ½; Olivet, l. 1; la Forêt de Concise, l. ½.

La Cure, estimée 550 liv. est à la présentation de l'Abbé de la Roë. Il y a 208 Communians.

La Paroisse est arrosée au Nord par la rivière de Vicoin, & à l'Ouest par un ruisseau.

Le sol produit du seigle, de l'orge & du froment.

La Seigneurie de Paroisse fait partie du Comté de Laval.

BACCONNIÈRE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Ceneré, l. 4 ½; la Grande Charnie, l. 5; Amné, l. 3 ½; Fay, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de la Bacconnière à Laval, M. l. 3 ¾; S. Ouen-des-Toits, M. l. 1; Loiron, M. l. 3; Ernée, M. l. 3; Andouillé, l. 1 ½; S. Germain-le-Guillaume, l. 1 ¼; la Bigottière, l. 1 ¼; Chaillant, l. 1 ¼; S. Hilaire-des-Landes, l. 1 ½; Bourneuf-de-la-Forêt, l. 1 ½; Launaivilliers, l. 2; S. Germain-le-Fouilloux, l. 1 ¼; la Forêt de Mayenne, l. 1 ½.

La Cure, estimée 1800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1100 Communians.

Il y a à la Baconnière la Chapelle de Ste Barbe, estimée 25 liv., à la présentation du Curé.

La Paroisse est arrosée au Nord par un ruisseau qui forme un étang, & au Sud par l'étang des Jalonnières. Il y a des bois & des landes.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Fresnai.

BAILLOU, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château du Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Coudrecieu, l. 3; Yvré-l'Evêque, l. 5 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Baillou à Montdoubleau, M. l. 1; Vibraie, M. l. 2; Dolon, M. l. 5; Bouloire, M. l. 5 ¾; S. Calais, M. l. 3; Rahai, l. ½; S. Cir-de-Sargé, l. ¾; Soudai, l. 1 ½; Valaine, l. 1 ¼; le Bléſois, l. ½.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 400 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'Eſt & au Sud par le ruiſſeau de Graine, à l'Oueſt par la rivière de Braie, & au Sud par un petit courant d'eau.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'orge & de l'avoine. Il y a de bonnes prairies.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Courtalvert. Voyez *l'article Pezé*.

BAIS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. de la ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Roueſſé, l. 3 ½; Tennie, l. 2 ¼; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Bais à Evron, M. l. 2 ¼: Monſeurs, M. l. 3 ¼; Sillé, M. l. 4 ¾; Villaine-la-Juhée, M. l. 2 ¼; S. Thomas-de-Courceriers, l. 1 ¼; Trans, l. 1; Champgenetteux, l. 1; le Bourg-du-Teil, l. ¾; Hambers, l. ¾; Jublains, l. 1 ¾; Deuxévailles, l. 2 ¾; Meſangé, l. 1 ¼; Ste Jame-le-Robert, l. 1 ¼; Yſé, l. ¾.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 1300 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée au Sud & à l'Oueſt par un ruiſſeau, qui forme deux étangs, & à l'Eſt par un autre qui en forme auſſi deux.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine, du carabin & des arbres fruitiers. Il y a des bois & des landes.

Il y a à Bais un marché toutes les ſemaines, & quatre Foires par an, le 23 Avril, le 11 Juin, le 20 Juillet & le 29 Septembre.

Il y a dans la Paroiſſe une eſpèce de camp, nommé la bataille de Bais, qui porte dans la carte du Maine la marque d'une bataille.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Monteſſon, ſituée dans la Paroiſſe, qui appartient aux

héritiers de M. de Montesson, décédé, sans enfans, en 1759.

BALLÉE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, Election de la Fléche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chevillé, l. 3; Vallon, l. 2 ¼; Grand S. Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Ballée à Brullon, M. l. 3; Sablé, M. l. 2 ¾; Mellay, M. l. 2; Grez-en-Bouère, M. l. 2 ¼; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 ¼; Epineu-le-Seguin, l. 1; Sauge, l. 1 ¼; la Cropte, l. 1 ½; Fréaux, l. ¼; le Buret, l. 1 ¼; Beaumont-Pié-de-bœuf, l. ½; Auvers-le-Hamon, l. 1.

La Cure, estimée 450 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier, ainsi que le Prieuré, estimé 600 l. Il y a 600 Communians.

Il y a à Ballée la Chapelle de la Goupillière, estimée 40 liv., à la présentation du Seigneur; celle du Haïet, estimée 5 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; & celle de Prérond, estimée 185 liv.

La Paroisse est arrosée au Nord-Est par la rivière d'Erve, & à l'Ouest par celle de Vaige.

Le sol produit du méteil, du seigle & du froment. Il y a des prairies.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Farci. Ancelme Girard, aïeul du Marquis de Charnacé, étoit fils de Jean Girard, Seigneur de Ballée, de Lignières, de Coins, &c. & de Madeleine Daubigné. Le Marquis de Charnacé changea son nom, qui étoit Girard en celui de Charnacé. *Ménage, Histoire de Sablé. Continuation du même M. S.*

Le Marquis de Charnacé avoit trouvé le moyen, par sa vanité & ses hauteurs, de se faire beaucoup d'ennemis, qui avoient porté leurs plaintes contre lui jusqu'au pied du Trône; mais inutilement: le Roi Louis XIV le protégeoit. Ce Prince ne put à la fin tenir contre la narration naïve que lui fit un jour le nommé Pioger, qui depuis long-temps lui dressoit des chiens couchans, & lui en présentoit tous les ans: un jour que le Roi avoit essaié un de ces chiens en présence de Pioger, il en fut si content qu'il marqua sa satisfaction à ce dresseur; celui-ci, qui avoit toujours conservé un air de simplicité rustique, dit au Prince qu'il étoit bien aise qu'il en fût content, parce que c'étoit le dernier qu'il lui présenteroit. Le Roi surpris

lui demanda quelle raison il avoit de ne pas continuer de travailler pour lui : Pioger lui répondit, que Monseigneur de Charnacé ne le trouvoit pas bon, & que quoiqu'il eût fait graver sur les coliers de ses chiens (je suis au Roi) cela n'avoit pas empêché Monseigneur de Charnacé de tirer dessus, & qu'il appréhendoit que quelque jour le coup ne tournât de son côté. Le Roi ne lui dit pas un mot; mais il fit expédier une lettre d'exil pour M. de Charnacé, qui, malgré tout son crédit, ne put jamais parvenir à la faire révoquer. Pioger demeuroit à Auvers-le-Hamon, & M. de Charnacé, qui faisoit sa résidence à son Château de Bouillé, éloigné de cinq lieues d'Auvers & de quatre & demie de Ballée, chassoit souvent dans ces cantons. Je tiens cette anecdote d'une personne à qui Pioger l'a rapportée.

Le marché tient à Ballée tous les Jeudis. Il y a trois Foires par an; sçavoir, le 6 Mai, le 25 Juin & le 14 Septembre.

BALLON, petite Ville & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, Chef-Lieu du Doyenné de Ballon, au N. E. par E. de la Ville du Mans, Election du Mans. Pour s'y rendre, il faut aller à Souligné-sous-Ballon, l. 1; Joué-l'Abbé, l. $\frac{1}{4}$; Coulaines, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Ballon à Beaumont, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 2; Bonnestable; M. l. 3; René, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Ouen-sous-Ballon, l. $\frac{1}{4}$; Teillé, l. $\frac{1}{4}$; Chevaigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mont bisot, l. 1 $\frac{1}{4}$; Courcebeufs, l. 1 $\frac{1}{2}$; Beaufai, l. 2 $\frac{1}{4}$; Courcemont, l. 2; Sables, l. 2 $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 450 Communians.

Il y a à Ballon la Chapelle de S. Jean-Baptiste, dans l'Hôpital, estimée 60 liv., à la présentation des Administrateurs; celle de la Maison-Dieu, estimée 40 liv., à la présentation du Seigneur; & celle de la Trinité, au Château, estimée 80 liv., à la présentation du Seigneur.

Ballon est un Marquisat, qui entra dans la Maison de Vassé par le mariage de N... Marquis de Vassé, avec N... de S. Gelais-Lansac, fille aînée & héritière de Gilles de S. Gelais, Marquis de Ballon, & de N... Desfossez; il étoit entré dans la Maison de S. Gelais par le mariage de Gilles de S. Gelais, Seigneur de Lansac, avec Antoinette, fille & héritière de François Rafin, Seigneur d'Azai-le-Rideau, en Touraine, & de Nicole le Roi Chauvigni, Dame de Ballon.

La Juridiction s'étend en cinq ou six Paroisses, & est exercée par un Bailli, un Procureur-Fiscal & un Greffier. En 1700 les deux Paroisses de S. Georges & de S. Mars de Ballon contenoient 483 feux, & payoient 3800 liv. de tailles. Dans le même temps on consommoit 14 muids de sel par an au Grenier à sel de Ballon. *Mém. de Miromeni. M. S.*

Le Marquisat de Ballon appartient aujourd'hui à M. le Comte de Sourches, à cause de Madame le Vayer de la Davière, son épouse, à qui il est venu par succession du feu sieur le Vayer de la Davière, son frère, qui avoit acquis cette Terre de M. le Marquis de Vassé.

Afin qu'on se tienne sur ses gardes, pour éviter le funeste accident qui a causé la mort à M. le Vayer de la Davière; il ne sera pas déplacé d'en rapporter ici les tristes circonstances.

M. le Vayer étoit un homme fort & robuste, âgé d'environ quarante-cinq ans. Un jour il lui prit envie de prendre le bain dans un salon construit à cet effet dans son Château de la Davière, Paroisse de Sablé. Son Domestique ayant tout préparé pour le bain, ce Seigneur y entra, & donna ordre au Domestique de se retirer; mais il n'y fut pas long-temps sans être suffoqué par la vapeur du charbon employé pour échauffer le bain. Ce même Domestique étant rentré dans le salon environ deux heures après y avoir laissé son Maître, le trouva mort dans la baignoire. Ce qui confirme que la vapeur du charbon causa ce terrible événement, c'est qu'un chien qui avoit suivi son Maître, & qui étoit resté avec lui dans le salon, fut suffoqué comme lui.

M. le Vayer de la Davière descendoit de Charles le Vayer, Seigneur de la Sauvagère, Terre située en la Paroisse de Chemiré-le-Gaudin, & de Françoise Dagues; ils eurent pour enfant François le Vayer, Lieutenant-Général au Mans. François fut père de René, Lieutenant-Général après son père; René fut père de François II, qui succéda à son père dans la même Charge; de Michel, Doyen de l'Eglise du Mans; de Jacques, qui fut Lieutenant-Général après son frère François II; de Roland, qui fut Maître-des-Requêtes à Paris, dont est issue Madame la Comtesse de Sourches; & de Charles, Grand Archidiacre de l'Eglise du Mans, Doyen de l'Eglise Royale de S. Pierre de la Cour. Jacques fut père d'Auguste-Jacques, Doyen & Chanoine de l'Eglise du Mans, mort en 1733. *Continuation de l'Histoire de Sablé. M. S.* Voyez *la Généalogie de M. le Comte de Sourches, à l'article S. Simphorien.*

La Paroiſſe de Ballon eſt arroſée au Nord par la rivière d'Orne, qui coule du Nord-Eſt à l'Oueſt.

Il y a une Foire le jour de S. Laurent, & marché tous les Mercredis.

Le ſol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a auſſi des vignes, dont le vin a plus de renom que de qualite.

Sous le Conſulat de Herbert, Comte du Maine, dit Eveille-Chien, ſurnom qui lui fut donné à cauſe de ſa vigilance dans les expéditions de guerre; ſous ce Conſulat, dis-je, qui commença l'an 1015 & finit en 1036, il ſe donna un grand combat près de Ballon, entre les troupes du Comte Herbert, aſſiſté des Normands, & celles de Guillaume, Comte d'Alençon & de Belléme, où les Manceaux remportèrent une pleine victoire, & où Foulques, fils aîné du Comte Guillaume, fut tué, & Robert, ſon puîné percé de coups & fait priſonnier. Le Comte Guillaume en mourut de chagrin. *Gilles Bry, Hiſtoire du Perche. Courvaiſier, page 331. Trouillart, Hiſtoire des Comtes du Maine.*

Ce Robert, dont nous venons de parler, ayant recouvré ſa liberté & ſa ſanté, continua de faire la guerre au Comte Herbert; il aſſiégea le Château de Ballon, & l'emporta: mais incontinent après, le Comte Herbert, toujours ſecouru des forces de Robert, Duc de Normandie, le reprit & y retint Robert d'Alençon priſonnier. Deux ans après la Nobleſſe du Perche & tous les Barons & Vaſſaux du priſonnier Robert, levèrent une armée, dont ils donnèrent le commandement à Guillaume Giroïen, que quelques Hiſtoriens nomment de Giroir ou Giroié, avec laquelle ils battirent le Comte du Maine, & prirent Gautier de Sardeine, Chevalier Manceau, & deux de ſes fils qu'ils firent pendre, malgré les remontrances de Guillaume Giroïen: trois autres enfans de Guillaume de Sardeine, qui étoient reſtés à la garde de Ballon, ayant appris le cruel traitement qu'on avoit fait à leur père & à leurs frères, courrurent à la priſon où Robert d'Alençon étoit retenu, & l'aſſommèrent à coups de Maſſues. Ce Robert ne laiſſa point d'enfans, & le cruel Guillaume, dit Talvas, ſon frère, lui ſuccéda. *Gilles Bry, Hiſt. du Perche. Courvaiſier, page 337.*

Robert, Duc de Normandie, frère de Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, ayant pris ombrage contre Robert de Belleſme, petit-fils de Guillaume Talvas, & l'ayant fait traduire priſonnier à Ceulli, il aſſiégea Ballon, qui appartenoit

appartenoit audit Robert; & après un long siége, soutenu par Païen de Montdoubleau, Osmond de Guépré ayant été tué à la défense de la Place, les assiégés se rendirent par composition. *G. Bry, Hist du Perche. Trouillart, Hist. des Comtes du Maine, page* 74.

Ballon fut vendu à Robert de Bellesme, qui en 1099 fit fortifier le Château, contre les entreprises d'Hélie de la Fléche, qui s'empara de la Ville du Mans sur Guillaume, Roi d'Angleterre, dont le Comte de Bellesme prenoit le parti. *Trouillart, page* 74.

On trouve dans les souscriptions de la donation que Robert de Bellesme fit en 1092, de l'Eglise de S. Léonard aux Religieux de Marmoutier, celle de Gunebauld de Ballon.

Guillaume II, dit le Roux, Roi d'Angleterre, depuis l'an 1087 jusqu'à 1100, ayant fait le dégât aux environs la Ville du Mans, occupée par Foulques Réchin, Comte d'Anjou, se disposoit à repasser en Angleterre, & en passant; Païen de Montdoubleau lui livra le Château de Ballon, qui fut aussi-tôt blocqué par Foulques Réchin: celui-ci fut mal mené par les assiégés, qui firent une sortie pendant qu'il prenoit son repas, dans laquelle Gaucher de Montsoreau, Geoffroi de Briolai & Berlai de Montreuil furent faits prisonniers, avec environ 200 soldats du Comte Foulques: le Roi Guillaume revint au Mans pour secourir la Place: enfin ils firent la paix. *Courvaisier, page* 398. *Bondonnet, page* 447. *Trouillart, page* 88.

Environ l'an 1200, le Roi Philippe-Auguste s'empara du Château de Ballon, que tenoit le Comte Jean-sans-terre, & où commandoit Guillaume de Burelin: le Roi le fit démolir; il fut rebâti depuis. *Courvaisier, page* 476. *D. Lobineau, Hist. de Bretagne.*

En 1417 les Anglois s'emparèrent de Ballon, & le rendirent par le traité de paix de Colombiers. *Courvaisier, page* 669.

BANNES, petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Oustillé, l. 5; Teloché, l. $\frac{1}{2}$; Mersenne, l. $\frac{1}{2}$; Pontlieux, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Bannes au Château-du-Loir, M. l. $\frac{1}{2}$; la Chartre, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; le Lude, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Pontvalain, M. l. 4 $\frac{1}{2}$;

Mansigné, M. L. 5; Diffai, L. $\frac{1}{2}$; Vouvrai-sur-Loir, L. 13 Montabon, L. $\frac{3}{4}$; Nogent, L. $\frac{1}{2}$; S. Père, L. $\frac{3}{4}$.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans: il y a 240 Communians.

Le Bourg de Bannes est situé sur la rivière du Loir; la Paroisse est arrosée à l'Est par la même rivière.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge & de l'avoine; il y a des prairies & beaucoup de vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Chapitre du Mans.

En l'année 1219, Guillaume des Roches, Sénéchal d'Anjou, fonda dans la Paroisse de Bannes l'Abbaye de Bonlieu, pour des Filles de l'Ordre de Cîteaux. On trouve dans l'Histoire de Sablé, par Ménage, & dans le Cenomania l'acte de cette fondation, & les dons qui furent faits à cette Abbaye, par les Seigneurs qui assistèrent en 1222 aux obsèques de Guillaume des Roches, inhumé dans le Chœur de l'Eglise de Bonlieu, par Guillaume, Evêque d'Angers, & Maurice, Evêque du Mans; ces Seigneurs sont, Amauri de Craon, Guillaume de Châteaudun, Joscelin de Champchevrier, Hugues de la Ferté-Bernard, Païen de Chéhénare, Geoffroi de Mathefelon, Turselin de Hespagné, Hugues de Locé, Hugues de Bellai, Renaud de Mallevrer, René de Saint-Michel, Th. de Blazon, Geoffroi de Ponsé, Foulques de Mastac, Guillaume de Marson, G. de Cléhers, Geoffroi & J. de la Jaille, Olivier le Dain, Matthieu de Bouloire & P. de Chéhénare. *Ménage, Hist. de Sablé, page* 366.

On voit dans le Chœur de l'Eglise de Bonlieu, du côté de l'Evangile, le mausolée de Guillaume des Roches, où il est représenté en relief avec ses deux filles, Jeanne & Clémence: Jeanne avoit épousé Amauri de Craon; & Clémence fut mariée en premières noces à Thibaud VI, du nom, Comte de Blois & de Chartres, sans enfans, & en secondes noces, en 1220, à Geoffroi VI, Vicomte de Châteaudun. Les Religieuses de Bonlieu, disent qu'elles possèdent dans leur Eglise le Cœur de Marguerite de Sablé, femme de Guillaume des Roches, leur Fondateur. *Ménage, Hist. de Sablé, page* 201.

Dans la même Eglise, du côté de l'Epître, est un autre tombeau, sous lequel sont inhumés Jean de Matefelon & Guillaume de Neuvi, &c. *Cenomania.*

1. Odeline étoit Abbesse de Bonlieu en 1232.

2. Pétronille en 1260 & 1263.
3. Julienne en 1277.
4. Agnès de Champchevrier, fille de Simon, Chevalier, un des bienfaiteurs de l'Abbaye, en 1288.
5. Isabelle, en 1315.
6. Philippine de Blais ou de Blois, de Blodo, en 1344; elle portoit en ses armes, d'or à une face de gueules à l'orle de six merlettes.
7. Marguerite, en 1386 & 144
8. Gervaise de Vendomois, en 1404, elle résigna à la suivante; elle portoit d'hermine au chef fascé de gueules.
9. Isabelle de Chemme, en 1462; elle portoit dans son écu trois molettes & une croix chargée de cinq coquilles.
10. Madeleine de Dureil, en 1504, morte le 30 Janvier 1518.
11. Marie de Broc, en 1518; en 1543 elle fut nommée Abbesse du Pré, & elle céda cette Abbaye à Catherine de Chouvres, sa concurrente, en 1560; elle mourut au Pré. Elle portoit de sable à la bande fuselée d'argent.
12. Guionne de Martigné, en 1554.
13. Louise de Büeil.
14. Madeleine de Bueil, jusqu'en 1623.
15. Catherine le Roi, en 1624.
16. Claude de Vaussai, jusqu'en 1633; elle portoit d'azur à trois besans d'hermine.
17. Jacqueline d'Illiers de Balsac.
18. Claiée d'Illiers, nièce de la précédente, depuis 1696.
19. Elisabeth d'Illiers, sœur de la précédente.
20. de Muy,

En l'an 841, le Roi Charles II, dit le Chauve, se trouva à Bannes, où il dépouilla Sigemond de l'Abbaye de S. Calais, & la donna à S. Aldric, Evêque du Mans. *Baluze, Miscellanea, Li. 3 page* 141. *Cenomania.*

BANNES, petit Bourg de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Fléche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 3; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Bannes à Brullon, M. l. 2; Sablé, M. l. 3 ½; Mellai, M. l. 3; Ballée, M. l. 1 ¼; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 ½; Toriguè, l. ½; Cossé-en-Champagne, l. ½; Viré, l.

1 $\frac{1}{4}$; Sauge, l. $\frac{1}{4}$; Epineu-le-Seguin, l. 1; S. Pierre-d'Erve, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 160 Communians.

Un petit ruisseau, qui forme un étang, prend sa source au Nord du Bourg, & coule au Sud par Ouest; un autre ruisseau coule de l'Ouest au Sud.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge & de l'avoine. Il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Guitteau.

BANVOU, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, de la Généralité d'Alençon, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Méhoudin, l. 4 $\frac{1}{4}$; les Chapelles, l. 1 $\frac{3}{4}$; Vilpail, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mont-S. Jean, l. 4 $\frac{1}{2}$; Pezé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuville-Lalais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 3; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Banvou à la Ferrière, M. l. $\frac{1}{2}$; Domfront, M. l. 2; Lonlai, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Juvigni, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; la Ferté-Macé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Dompierre, l. $\frac{1}{2}$; la Coulonche, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Bommer, l. $\frac{3}{4}$; Normandie, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation des Prieur & Religieux de S. Martin de Sées. Il y a 700 Communians.

Banvou est situé à l'Ouest & sur la lisière des bois de la Ferrière, & arrosé à l'Ouest par un ruisseau qui forme l'étang de la Chaussée, qui fait travailler la forge de la Gaudinière.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de bois.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Lambert, & relève de la Seigneurie de la Ferrière.

BAROCHE-GONDOUIN (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Charchigné, l. 1; Villaine-la-Juhée, l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Germain-de-Coulamer, l. 2 $\frac{1}{2}$; Sillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Conlie, l. 2 $\frac{1}{4}$; Lavardin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3.

Il y a de la Baroche à Madré, M. l. 1; Coupetrain, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Lassai, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Sept-Forges, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Prez-en-Pail, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Chevaigné, l. 1; S. Aignan, l. 2; les Cha-

pelles, l. 1 ¼; Tubeuf, l. 1; Rennes, l. 1 ¾; Ste Marie-du-Bois, l. ¾; le Houfféau, l. 1 ¼; S. Fraimbaut, l. ¼; S. Julien-du-Terroux, l. ½.

La Cure, qui eſt un Prieuré des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 600 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'Eſt par le ruiſſeau de Courberi, & à l'Oueſt par un autre ruiſſeau qui forme deux étangs.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoïne & du carabin; il y a des prairies.

La Seigeurie de Paroiſſe appartient à M. du Bois de la Drouardière.

BAROCHE-SOUS-LUCÉ (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, de la Généralité d'Alençon, au N. N. O. p. O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis-de-Villenette, l. 1; Charchigné, l. 3; Villaine-la-Juhée, l. 2 ½; S. Germain-de-Coulamer, l. 2 ½; Sillé, l. 1 ¼; Conlie, l. 2 ¼; Lavardin, l. 1 ¾; Mans, l. 3.

Il y a de la Baroche à Juvigni, M. l. 1; Domfront, M. l. 1 ½; Sept-Forges, M. l. 1 ½; Céaulcé, M. l. 1 ½; Madré, M. l. 3 ¼; Beaulandais, l. ½; Lucé, l. ¼; Avrilli, l. ½; la Forêt d'Andaine, l. 1.

La Cure, qui eſt un Prieuré des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 1200 Communians.

Il y a la Chapelle de S. Julien, à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le Bourg eſt ſitué ſur deux petits courans d'eau, qui forment deux étangs. La Paroiſſe eſt arroſée au Sud, par deux autres qui en forment chacun un, & à l'Eſt par un petit ruiſſeau.

Le ſol eſt humide, & produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des prairies.

La Seigneurie de Paroiſſe fait partie de celle de Domfront, qui appartient, par engagement, à Mgr le Duc d'Orléans.

Il y a à la Baroche les Terres & Fiefs de Boisblondet, de Boisjoſſelin & de Quincé.

En 1551, Guillaume Millet, Seigneur de Boisblondet, fut taxé à l'Arrièreban; en 1635, Jacqueline Pottier, veuve Charles Millet, Seigneur de Boisblondet, donna déclaration dudit Fief. En 1764, M. le Marquis de S.

Germain-d'Olançon étoit Seigneur de Boisblondet. En 1469, Robert de Rais, Seigneur du Boisjoſſelin, maria Julienne, ſa fille, à Jean Deſprez, Seigneur de Vaujois. En 1530, Jean Deſprez, Seigneur de Boisjoſſelin, Jean le Verrier, Seigneur de Chamſegré, & Guillaume Leſné, partagèrent la ſucceſſion de Robert Roger, leur oncle. Jean Deſprez eut le Boishamelin; Jean le Verrier eut le Boisjoſſelin, & Guillaume Leſné eut Collières. En 1634, Simeon des Landes, Seigneur de Boisjoſſelin & de S. Denis-de-Villenette, donna déclaration de ces deux Seigneuries.

Brice des Landes, Seigneur de Boisjoſſelin, épouſa Marie de Roïers, fille de Charles III, Seigneur de la Briſollière & de N..... du Bouchet de Sourches, ſa ſeconde femme; il n'eut point d'enfans. Marquiſe, fille aînée de François Pitard, Seigneur de Boudé, mort en 1658, épouſa Julien des Landes, Seigneur de Boisjoſſelin. Aujourd'hui le Boisjoſſelin appartient à M. Doiſnel, Marquis de S. Quentin.

La Terre de Quincé a été poſſédée par les Seigneurs du même nom; les Comtes de Quincé ont été ſucceſſivement Officiers Généraux & Comtes du S. Empire; le dernier eſt mort en 1715, il étoit Gouverneur de Domfront. Il a fait des legs à l'Egliſe de Domfront, à l'Hôpital & au Collége de la même ville. *Mém. de la Chaux. Mém. du Curé, Doyen de Domfront.*

BASOGE (la), Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, au N. par O. de la Ville, dont il eſt éloigné de deux lieues & demie.

Il y a de la Baſoge à Beaumont, M. l. 3 ½; Ballon, M. l. 2 ½; Conlie, M. l. 3 ½; Neuville, l. 1; Montreuil-ſur-Sarte, l. 1; Joué-l'Abbé, l. 1 ½; la Guierche, l. ½; Soullé, l. ¾; N. D. des-Champs, l. 1 ½; Ste Sabine, l. 1 ½; la Chapelle S. Fray, l. 1 ¾; Lavardin, l. 1 ½; Aigné, l. 1 ½; Mileſſe, l. 1; S. Saturnin, l. 1.

La Baſoge eſt de l'Election du Mans.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation du Chanoine Scolaſtique de l'Egliſe du Mans; c'eſt une des quarante Cures du Chapitre.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'Eſt par la rivière de Sarte, à l'Oueſt par un ruiſſeau, au Sud par un autre, qui forme un étang, & au Nord par un petit courant d'eau.

Le ſol eſt naturellement maigre; les ſoins & les travaux des Agriculteurs l'ont bien amélioré en le marnant; il ne

produisoit autrefois que du seigle & du carabin, aujourd'hui il produit du froment; il y a beaucoup de bonnes prairies; il y a aussi des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Marquisat de Lavardin, qui appartient à M. le Comte de Tessé. Voyez *sa Généalogie, à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

BASOGE-DES-ALEUX (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Ouen-des-Oïes, l. 1 ¼; Neau, l. ¾; Neuvillette, l. 4 ½; Ruillé, l. 2 ¼; Chaufour, l. 2 ¾; Mans, l. 2.

Il y a de la Basoge à Monseurs, M. l. 1 ¾; Mayenne, M. l. 2 ¾; Laval, M. l. 3 ¾; Evron, M. l. 3 ½; S. Ouen-des-Toits, M. l. 5; Martigné, l. ¾; Commer, l. 1 ¾; Montourtier, l. 1; Gênes, l. 1; Châlon, l. ½; Monfoulour, l. 1 ¾; Sacé, l. 1 ¼.

La Cure estimée 1200 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 650 Communians.

La Paroisse est arrosée au Sud-Ouest par le ruisseau du Frêne, qui forme un étang; au Nord-Ouest par celui Douvrain, qui en forme aussi un; au Nord-Nord-Est, & à l'Est par un autre qui en forme trois; & au Sud, par un petit courant d'eau.

Le sol est marécageux, & produit du seigle, du méteil, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des landes.

Il y a à la Basoge la Chapelle de la Gendrie, estimée 80 liv., à la présentation du Seigneur.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Thuré, qui appartient à M. de la Ferronnaye.

BASOGE-DE-CHEMERÉ (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Viré, l. 3 ½; Mareil, l. 2; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de la Basoge à Sablé, M. l. 4 ½; Brullon, M. l. 4 ½; Mellai, M. l. 1 ½; Chemeré-le-Roi, M. l. 1; Ballée, M. l. 2; Vaige, l. 1 ½; S. Pierre d'Erve, l. 1 ¾; S. Denis-du-Maine, l. ¾; Arquenai, l. 1; Basougers, l. 1 ¼; S. Georges-le-Fléchart, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 850 Communians.

Il y a à la Basoge, la Chapelle de la Prêterie, estimée 15 liv.; celle de la Roche-Telluère, estimée 30 liv., & celle du S. Sacrement, estimée 30 liv.

Le Bourg est situé à l'Ouest du grand étang de la Basoge, arrosé au Sud & à l'Ouest par un ruisseau qui se jette dans la rivière de Vaige.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine; il y a quelques bois.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Coustard.

BASOGE-MONPINÇON (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Jubleins, l. 1 ½; Ste James-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 ½; Neuvi, l. 2 ½; Trangé, l. 2 ¾; Mans, l. 1 ½.

Il y a de la Basoge à Mayenne, M. l. 1; Bais, M. l. 3; Ambrières, M. l. 3 ¼; Monseurs, M. l. 3 ¼; Evron, M. l. 3 ¼; Airon, l. ¼; Grazé, l. 1 ½; Belgéart, l. 1; Commer, l. 1; Moulai, l. 1.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 200 Communians.

La Paroisse est arrosée du Nord au Nord-Est par un ruisseau qui forme trois grands étangs, à l'Est & à l'Ouest par deux autres petits ruisseaux.

Le sol est froid & produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des prairies & des landes.

La Seigneurie de Paroisse est une dépendance de Mayenne, qui appartient à M. le Duc de Mazarin. Voyez *la Généalogie, à l'article Mayenne.*

BASOUGERS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Pierre-d'Erve, l. 2 ¼; Taffillé, l. 5; Rouillon, l. 3 ¾; Mans, l. 1.

Il y a de Basougers à Laval, M. l. 3; Mellai, M. l. 1 ¾; Monseurs, M. l. 3 ¼; Chemeré-le-Roi, M. l. 2 ¼; Ballée, M. l. 3 ¼; Maisoncelle, l. 1 ¼; Entrames, l. 2; Parenai, l. 1 ¼; Louvigné, l. 1 ¼, Sougé-le-Bruant, l. 1 ¾; S. Geor-

ges-le-Fléchart, l. 1 ¼; la Basoge-de-Chemeré, l. 1 ¼. Arquenai, l. ¼.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent, aussi bien que le Prieuré, estimé 1300 liv. fondé par Hamelin d'Antenaise, fils de Guillaume, qui est le premier de cette Maison dont on ait connoissance: ce Guillaume, selon Quatre Barbes, dans la Généalogie de sa Maison, vivoit en 980. *Ménage, Hist. de Sablé.* Il y a 1200 Communians.

Il y a à Basougers la Chapelle de la Bourgonnière, estimée 320 liv.; celle de la Bossée, estimée 40 liv., à la présentation de l'héritier du Fondateur; celle de Chélé, ou des Echelles, estimée 180 liv., à la présentation de l'aîné de la famille de Jean Bodard; & celle des Etrichés, estimée 165 liv.

Basougers est situé sur un petit ruisseau, qui se jette dans la rivière d'Ouette, qui arrose la Paroisse du Nord-Ouest au Sud-Ouest; elle est encore arrosée au Sud par un autre petit ruisseau.

Le sol est froid & produit du seigle, du méteil & de l'avoine; il y a des prairies & des bois.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Duc de la Trémoille. Voyez *la Généalogie, à l'article Laval.*

Une Odeline de Ste Suzanne, épousa Hugues d'Amboise, & eut Basougers en mariage. *Ménage, Histoire de Sablé.*

BAUDELLE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiacon de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, Election d Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloignt de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Moulai, l. ¼; Assé-le-Bérenger, l. 5 ½; Bernai; l 4 ½; Chaufour, l. 2 ½; Mans, l. 2.

Il y a de S. Baudelle à Mayenne, M. l. ¼; Ambrières, M. l. 3; Lassai, M. l. 4 ½; Bais, M. l. 4; Evron, M. l. 4 ¼; la Basoge-Monpinçon, l. 1; Airon, l. 1 ¼; Parigné sous-Braie, l. ¼; S. Georges de Butavant, l. 1; Contest, l. ½.

La Cure, estimée 700 liv. est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 500 Communians.

Le Prieuré de Bernai, estimé 2500 l., fondé par Juhel III de Mayenne, environ l'an 1198, est dans la Paroisse de S. Baudelle, à la présentation de l'Abbé d'Evron.

Il y a à S. Baudelle la Chapelle de la Croisnière N..; celle de la Vannerie, estimée 15 liv., à la présentation

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Clerc.

BEAUMONT-LA-CHARTRE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Forêt de Berſai, l. 2 ¾; S. Mars-d'Ouſtillé, l. 3 ¾; Pontlieue, l. 3; Mans, l. ½.

Il y a de Beaumont au Château-du-Loir; M. l. 2 ¾; la Chartre, M. l. 1; le Lude, M. l. 7; Grand-Lucé, M. l. 4 ¾; Beſſé, M. l. 5; Epeigné, l. 1; les Pins, l. 1 ½; Marçon, l. 1; Vouvrai, l. 2; Bannes, l. 2 ½; Diſſai, l. 2 ¾; la Touraine, l. ¾.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Julien de Tours, ainſi que le Prieuré, eſtimé 600 liv. Il y a 600 Communians.

Il y a à Beaumont, la Chapelle de Ste Catherine, eſtimée 10 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

La Paroiſſe eſt arroſée du S. E. au N. O. p. E. par le ruiſſeau de Domée.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'orge & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt de bonne qualité; il y a auſſi des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré.

BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Marigné, l. 1 ¾; Téloché, l. 2; Mercenne, l. ½; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Beaumont à Écomoi, M. l. 2 ½; Lucé, M. l. 2 ½; Château-du-Loir, M. l. 2; la Chartre, M. l. 4; Pontvalain, M. l. 3 ½; Jupille, l. ¾; Maïet, l. 2; Verneuil-le-Chétif, l. 1 ½; Luceau, l. 1 ¼; Quincampois, l. ½; Toiré, l. 1; la Forêt de Berſai l. ¼.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 550 Communians.

Il y a à Beaumont le Prieuré de Salles, eſtimé 200 liv., à la préſentation de

La Paroiſſe eſt arroſée à l'Eſt par le ruiſſeau de Dinan, & à l'Oueſt par celui de Yré, qui forme quatre étangs, & par un petit courant d'eau qui en forme un.

l. $\frac{1}{4}$; Torcé, l. $\frac{1}{2}$; Sillé-le-Brûlé, l. 1; S. Remi-des-bois, l. 1 $\frac{1}{2}$; Courcebeufs, l. 1.

La Cure, estimée 1800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 1200 Communians.

La Paroisse est arrosée au Nord & à l'Ouest par un ruisseau, & au Sud par un autre petit, qui forme un étang.

Le sol produit du froment, de l'orge & du seigle; il y a des vignes, dont le vin est de médiocre qualité.

La Seigneurie de Paroisse est un membre de celle de Bonnestable, qui appartient à M. le Duc de Chevreuse. On trouve parmi ceux qui ont souscrit l'acte de la donation, que Robert de Bellesme fit, en l'an 1092, de l'Eglise de S. Léonard aux Religieux de Marmoutier, Guillaume de Beaufay. Cette Eglise avoit été fondée par Guillaume, dit Talvas, Comte de Bellesme, bisaïeul de ce Robert, qui chassa les Chanoines qui la possédoient, à cause de la vie scandaleuse qu'ils menoient. *Ménage, Hist. de Sablé.*

BEAULIEU, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Montjean, l. $\frac{1}{2}$; Nuillé-le-Vicoin, l. 3; Entrames, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Basoge-de-Chemeré, l. 3; Viré, l. 3 $\frac{1}{2}$; Loué, l. 2; Rouillon, l. 4 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1.

Il y a de Beaulieu à Laval, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Cossé-le-Vivien, M. l. 2; Loiron, M. l. 2; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Craon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Cir-le-Gravelais, l. 1; Ruillé-le-Gravelais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Ahuillé, l. 2; la Forêt de Concise, l. 2 $\frac{1}{4}$; l'Anjou, l. $\frac{1}{4}$; la Bretagne, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Jouin-de-Marne. Il y a 600 Communians.

Il y a à Beaulieu la Chapelle des Cointières, estimée 70 liv., à la présentation du Seigneur d'Audrai; celle de S. Nicolas, estimée 25 liv., à la présentation du Curé; celle de la Brasse, estimée 120 liv., à la présentation du sieur Marquis de Vassé; la prestimonie de Burde, estimée 150 liv., à la présentation du Seigneur; & la prestimonie de la Butte, estimée 5 liv.

La Paroisse est arrosée à l'Est par un ruisseau qui forme l'étang de la Gubelière.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge, de l'avoine & du carabin; il y a des landes & des bois.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Clerc.

BEAUMONT-LA-CHARTRE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Forêt de Berſai, l. 2 ¾; S. Mars-d'Ouſtillé, l. 3 ¼; Pontlieue, l. 3; Mans, l. ½.

Il y a de Beaumont au Château-du-Loir, M. l. 2 ¾; la Chartre, M. l. 1; le Lude, M. l. 7; Grand-Lucé, M. l. 4 ¼; Beſſé, M. l. 5; Epeigné, l. 1; les Pins, l. 1 ½; Marçon, l. 1; Vouvrai, l. 2; Bannes, l. 2 ½; Diſſai, l. 2 ¼; la Touraine, l. ¼.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Julien de Tours, ainſi que le Prieuré, eſtimé 600 liv. Il y a 600 Communians.

Il y a à Beaumont, la Chapelle de Ste Catherine, eſtimée 10 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

La Paroiſſe eſt arroſée du S. E. au N. O. p. E. par le ruiſſeau de Domée.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'orge & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt de bonne qualité; il y a auſſi des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Prieuré.

BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Marigné, l. 1 ¼; Téloché, l. 2; Mercenne, l. ½; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Beaumont à Écomoi, M. l. 2 ½; Lucé, M. l. 2 ½; Château-du-Loir, M. l. 2; la Chartre, M. l. 4; Pontvalain, M. l. 3 ½; Jupille, l. ¼; Maïet, l. 2; Verneuil-le-Chétif, l. 1 ½; Luceau, l. 1 ¼; Quincampois, l. ½; Toiré, l. 1; la Forêt de Berſai l. ¼.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 550 Communians.

Il y a à Beaumont le Prieuré de Salles, eſtimé 200 liv., à la préſentation de

La Paroiſſe eſt arroſée à l'Eſt par le ruiſſeau de Dinan, & à l'Oueſt par celui de Yré, qui forme quatre étangs, & par un petit courant d'eau qui en forme un.

Le sol produit du seigle, du froment & du carabin; il y a des prairies, des vignes & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Milord Thomond.

Charles ô Brien, Lord-Comte de Thomond, Baron d'Ybrican, Lord-Vicomte de Clare, &c. au Royaume d'Irlande, Chevalier des Ordres du Roi en 1747, Maréchal de France en 1757, fait Commandant en Languedoc la même année, né à S. Germain-en-Laye en 1699, épousa en 1755 Marie-Geneviève-Louise Gautier, fille de Louis-François, Marquis de Chiffreville, en basse-Normandie, Seigneur de Beaumont au Maine, &c. Lieutenant-Général d'Armée; dont ô Brien qui suit; & Antoinette-Charlotte, née à Montpellier en 1759.

ô Brien, né en 1757.

BEAUMONT-PIED-DE-BŒUF, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de la Fléche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Ouen en Champagne, l. 3 ¾; S. Pierre-des-Bois, l. 1; Souligné, l. 2 ½; Grand S. Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Beaumont à Sablé, M. l. 2; Ballée, M. l. ½; Mellai, M. l. 2; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 ¼; Grez-en-Bouère, M. l. 1 ¾; Auvers-le-Hamon, M. l. 1 ¼, S. Loup, l. ½; S. Brice, l. 1 ¼; Le Buret, l. 1 ½; Préaux, l. ¼.

La Cure, estimée 1100 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 350 Communians.

La Paroisse est arrosée du N. N. O. au S. E. par la rivière de Vaige.

Le sol est bon & produit du froment, du méteil, du seigle, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Abbaye de Bellebranche. Voyez *l'article S. Brice.*

Il y a à Beaumont la Terre de Fresnai, qui appartient à & celle de Moulins. En 1608, Renée, Dame de la Terre de Moulins, fille de Gui II Baglioni, de la Dufferie, Seigneur d'Hierre, & de Marie de Fontenaille, fut mariée, 1°. à Gui de Vahaie, Seigneur de S. Ouen, & autres lieux en Bretagne; 2°. à François de Beauregard, Seigneur de Fresne. M. de Vahaie, Seigneur de Vologer, descend de ce premier mariage. *Mém. de la Chaux.* Voyez *l'article Fercé.*

BEAUMONT-LE-VICOMTE, Ville & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, Chef-Lieu du Doyenné de même nom, Election du Mans, au N. p. O. de la Ville du Mans, dont elle est éloignée de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Marceau, l. 1 ¼ la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Beaumont à Ballon, M. l. 5; Conlie, M. l. 3 ½; Fresnay, M. l. 2 ¾; Sillé, M. l. 4 ½; S. Aignan, M. l. 3 ¾; Vivoin, l. ½; Juillé, l. ½; Moitron, l. 1 ¾; S. Christophe-du-Jambet, l. 1 ¼; Ségrie, l. 1 ¼; Assé-le-Riboul, l. 1; Mareſché l. ½.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Prieur de Vivoin. Il y a 1200 Communians.

Il y a à Beaumont le Prieuré de Pont-neuf, estimé 600 liv., à la présentation de l'Abbé de Cluni; il y a à ce Prieuré une Chapelle dédiée à S. Pierre, où l'on dit la Messe les Dimanches & Fêtes.

Il y a dans la Paroisse une Chapelle Succursale, dédiée à S. Laurent, située à une demi-lieue de la Ville, où l'on dit la Messe tous les Dimanches & Fêtes, & où l'on fait l'Eau-bénite, le Prône, les Catéchismes & l'Absolution dans le Carême. Il y a encore la Chapelle du Grand Cimetière, estimée 33 liv.; celle de S. Michel-de-la-Lardière, estimée 50 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur; celle de S. Jean, desservie à la Commanderie du Gueliant, près Fresnay; & la prestimonie de Grenet, estimée 120 liv., à la présentation du Prieur de Pontneuf, desservie dans la Chapelle du Prieuré.

Charles de Beaumanoir, soixante-dixième Evêque du Mans, aidé des libéralités des Sieur & Dame des Brunelières, établit à Beaumont des Religieuses de Ste Claire, dites Urbanistes. En 1700 il y avoit 29 Religieuses. Cette Communauté est supprimée.

Beaumont est situé sur la rivière de Sarte, qui coule du N. N. O. au S. O. par E. Il est aussi arrosé au N. O. par le ruisseau de Gommer.

Le sol est bon & produit, au moyen de la marne, du froment, du méteil, du seigle, de l'orge & de l'avoine; il y a de bonnes prairies.

La Ville de Beaumont a été bâtie par les anciens Vicomtes du Mans; ils étoient les Lieutenans des Comtes du Maine, c'est pourquoi on a dit jusqu'à notre siècle Beaumont-le-Vicomte.

Il y a à Beaumont une Jurisdiction Royale, composée d'un Lieutenant-Général, un Avocat, un Procureur du

Roi, un Subſtitut & un Greffier. Il y a auſſi une Maréchauſſée, composée d'une Brigade, qui eſt du diſtrict du Mans; un Hôtel-de-Ville, composé d'un Maire, d'un Commiſſaire, d'un Procureur du Roi & d'un Greffier. Beaumont étoit de l'ancien reſſort du Mans; aujourd'hui il relève de la Flèche.

En 1700 la Paroiſſe contenoit 425 feux, 1200 Communians, & payoit 3600 liv. de tailles. *Mém. Miroméni.*

Il y a à Beaumont quatre Foires par an; le Mardi d'après le premier Dimanche de l'Avent, le Mardi le plus proche du 18 Janvier, le Mardi le plus proche du 25 Mars, le Mardi le plus proche du 25 Mai, & le Mardi le plus proche du 4 Octobre. Le marché tient tous les Mardis.

La Seigneurie de Beaumont eſt une Baronnie Pairie, poſſédée aujourd'hui par M. le Comte de Teſſé, dont vous trouverez la Généalogie ci-après.

Environ l'an 1070 Guillaume le Bâtard, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, qui avoit uſurpé le Comté du Maine, aſſiégea Beaumont, qui lui fut rendu par Hubert de Sainte-Suzanne, qui en étoit Seigneur; celui-ci le reprit, & en 1072 Guillaume l'aſſiégea de nouveau, & s'en rendit maître; Hubert le reprit encore, & Guillaume l'aſſiégea une troiſième fois, & après s'en être rendu maître, il fit la paix avec Hubert, & lui rendit Beaumont en 1073. *Courvaiſier, pages* 359, 365, 374.

Suivant une chartre de l'Abbaye de Marmoutier, ce fut en 1087 que Guillaume fit ſa paix avec Hubert de Sainte-Suzanne.

En 1145, Roſſelin, Vicomte de Beaumont, fut préſent, & ſouſcrivit l'acte de fondation de l'Abbaye de Perſeigne, faite par Guillaume Talvas, Comte du Perche, pour les Religieux de l'Ordre de Cîteaux. *Bry, Hiſt. du Perche.*

En 1412, Artus, Comte de Richemont, frère de Jean VI, Comte de Bretagne, prit d'aſſaut la Ville de Beaumont, en allant au ſecours du parti d'Orléans contre celui de Bourgogne, *D. Laubineau, Hiſt. de Bretagne.*

En 1417, les Anglois s'emparèrent de Beaumont; mais Ambroiſe de Loré, un des plus braves Manceaux que la Province ait produit, mit le ſiége devant cette Place, & s'en rendit maître après huit jours de réſiſtance; cette priſe fut cauſe de la reddition de dix ou douze forteresses voiſines, occupées par les Anglois. *Courvaiſier, page* 669.

En 1433, le Comte d'Arondel, Anglois, se rendit maître de Beaumont. *Continuation de l'Histoire de Sablé. MS.*

En 1543, le Roi François Premier, érigea le Vicomté de Beaumont en Duché, en faveur de Françoise d'Alençon, femme de Charles de Bourbon, premier Duc de Vendôme, mère des Ducs de Vendôme & d'Anguien; cette érection, qui est la premiere qui ait été faite en faveur des femmes, fut enregistrée au Parlement dans le même-temps. *Courvaisier. Ménage, Hist. de Sablé.*

En 1589, après la prise de la Ville du Mans, par le Roi Henri IV, Beaumont, & plusieurs autres Villes & Forteresses de la Province, se rendirent à ce Prince. *Ménage, continuation de l'Hist. de Sablé, MS.*

La Maison de Beaumont possédoit dans le Maine, Beaumont, Fresnay, Ste Suzanne & le Sonnois; & dans l'Anjou, la Fléche, le Lude, Châteaugontier & Pouancé; elle portoit dans ses armes, d'azur semé de fleurs de lis d'or au lion de même. *Ménage, Histoire de Sablé.*

Je mets ici la Généalogie historique des anciens Seigneurs de Beaumont, afin qu'on connoisse comment cette Seigneurie est tombée dans la Maison Royale.

Raoul Premier, Vicomte du Mans, Seigneur de Beaumont, donna en l'an 994, du consentement de Cana, sa seconde femme, l'Eglise de Ste Hypolite de Vivoin aux Religieux de Marmoutier; il donna aussi en 1053 l'Eglise de S. Remi de Mauge, en Anjou, aux Religieux de S. Serge d'Angers: (je pense qu'il y a erreur dans cette date ou dans la premiere) ce même Seigneur donna & vendit en partie l'Eglise & Prieuré de Luché aux Religieux de S. Aubin d'Angers: le Prieuré de Luché a été réuni au Collége de la Fléche, du temps que les Jésuites l'occupoient. Raoul épousa, 1°. Emmeline, Dame de Montrouveau & du Lude, morte le 12 Septembre, & inhumée dans le Cimetière de S. Serge d'Angers, avec ses père & mère; ils eurent quatre enfans.

1°. Hubert, qui suit; 2°. Raoul, Vicomte du Lude, qui se soumit, à des conditions honorables, à Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, qui fit la guerre aux Manceaux vers l'an 1098. Le Vicomte du Lude épousa Agathe, fille de Fouque, dit l'Oison, Comte de Vendôme, dont il eut Rosselin, dont il a été fait mention ci-devant, & qui eut guerre contre Geoffroi, dit Plante-Genets, Comte d'Anjou & du Maine. Rosselin épousa

Conſtance d'Angleterre, fille naturelle de Henri I, Roi d'Angleterre, dont deux enfans : Guillaume qui fut marié à N.... de Rieux; & Hermengarde, qui épouſa Guillaume, Roi d'Ecoſſe.

3°. Fouque, Vicomte de Montreveau, qui eſt nommé avec ſon père dans un acte du 21 Juin 1086, fait en faveur du Monaſtère de S. Florent de Saumur; Fouque fut père de Roſſelin, qui épouſa Petronille de Beaupréau.

4°. Geoffroi, qui fut préſent en 1062 avec Raoul de Juvigné, à la confirmation que fit Hubert, ſon frère aîné, du don que Raoul, leur père, avoit fait de l'Egliſe de S. Hypolite de Vivoin au Monaſtère de Marmoutier. Geoffroi épouſa Adélaïs, dont Dreux, Seigneur du Coudrai au Maine; Dreux fut père de Herbert, qui épouſa Teſſeline, dont Guillaume, cinquantième Evêque d'Angers en 1202, mort le 2 Septembre 1240. Raoul Premier épouſa, 2°. Cana, dont il eſt fait mention dans deux titres du Cartulaire de Marmoutier; ils eurent Savari, qui étoit encore enfant lorſqu'il conſentit en 1060 qu'un Prêtre, nommé Robert, donnât ſes biens aux Religieux du Prieuré de Vivoin.

Hubert, Vicomte du Mans, de Beaumont, de Sainte Suzanne & de Freſnai, ſuivit le parti du Comte d'Anjou, contre Guillaume le Bâtard, Roi d'Angleterre, qui s'étoit emparé du Maine. On a rapporté ci-devant leur guerre & leur paix. Hubert épouſa, ſuivant une Charte de Marmoutier, Ermengarde de Nevers avant l'an 1067; ils eurent quatre enfans, 1°. Raoul II, qui ſuit; 2°. Guillaume, qui approuva le don que Raoul, ſon frère, fit aux Religieux de Vivoin; 3°. Hubert; 4°. Godéchilde, qui fut Abbeſſe d'Eſtival en Charnie. *Trouillard, Comptes du Maine, pages* 68, 71.

Raoul II, Vicomte du Mans & de Beaumont, Seigneur de Ste Suzanne, de Montreveau & du Lude, fonda en 1109 l'Abbaye d'Eſtival en Charnie; il ſe trouva en 1118 à la bataille de Sais, dite d'Alençon, où il tenoit le parti de Foulques V, Comte du Maine, contre Henri Premier, Roi d'Angleterre: on ne ſait de quelle Maiſon étoit ſa femme. Il fut enterré en l'Abbaye d'Eſtival, laiſſant deux enfans; Richard, qui ſuit; & Raoul, qui fut Evêque d'Angers en 1179, & mourut le 3 Mai 1197, ſuivant la chronique de S. Aubin d'Angers.

Richard I, Vicomte de Beaumont, Seigneur de Ste Suzanne, du Lude & de Freſnay, accorda en 1180 aux

Religieux de S. Martin de Sées, une exemption dans ses Terres; il épousa N.... de Laigle; il mourut après l'an 1194. Il laissa quatre enfans, 1°. Richard II, mort en 1202, enterré à Marmoutier; 2°. Raoul III, qui suit; 3°. Geoffroi qui se croisa avec Geoffroi, Comte du Perche en 1200, suivant l'histoire de Ville Hardouin; 4°. Pétronille, qui fut mariée à Alain, Comte de Tréguier, de Pentièvre, de Goello, de Guingamp & d'Avaugour.

Raoul III, Vicomte de Beaumont, &c. donna en 1202 cent sols de rente aux Religieux de Marmoutier, pour prier Dieu pour l'ame de Richard, son frère aîné; il confirma en 1215 l'exemption que son père avoit donnée à l'Abbaye de S. Martin de Sées, & fonda en 1218 le Prieuré de Loué, qu'il donna à l'Abbaye de la Coulture du Mans; il fut un des Seigneurs de France qui écrivirent au Pape Grégoire IX, au mois de Septembre 1235, contre les Prélats du Royaume & leur Jurisdiction; cette Lettre porte plus de quarante souscriptions, & est scellée de 28 sceaux. Voyez *les Preuves des Libertés de l'Eglise Gallicanes, imprimées, 1°. en 1651, 2°. en 1731, en 3 vol. in-fol. Chap. 7 N°. 7.* Raoul donna en 1235, du consentement de Richard & de Guillaume, ses enfans, à Marguerite, Comtesse de Fif, sa niéce, son Parc d'Orque, où elle fonda, au mois de Juin 1236, une Chartreuse: le Roi S. Louis confirma cette donation en 1236, à la sollicitation de Raoul, qui mourut la même année, & fut inhumé dans l'Abbaye d'Estival, avec Raoul II, son aïeul. Raoul III épousa, 1°. Lucie, qui fit une donation à l'Abbaye de la Trappe, & mourut avant l'an 1227: ils eurent quatre enfans, 1°. Raoul, mort jeune; 2°. Richard, nommé dans plusieurs titres de l'Abbaye de Marmoutier, & qui donna en 1242 trois livres de rente sur sa Baronnie de Ste Suzanne à la Chartreuse du Parc d'Orque; il n'eut point d'enfans de sa femme Mathilde, Comtesse de Chartres, fille unique de Sulpice, Seigneur d'Amboise & de Montrichart, & d'Elisabeth de Blois, Comtesse de Chartres; Richard mourut en 1249, & fut inhumé en l'Abbaye d'Estival; Mathilde, sa femme, mourut en 1256. 3°. Guillaume, nommé dans la donation du Parc d'Orque de l'année 1235; il fut inhumé dans l'Abbaye d'Estival. Raoul III épousa en secondes nôces Agnès, dont Agnès, qui suit.

Agnès, Vicomtesse de Beaumont, après ses frères, Dame de la Flèche, de Fresnay, de Ste Suzanne, du Lude & de Château-Gontier, épousa avant l'an 1253

Louis de Brienne, troisième fils de Jean, Roi de Jérusalem, Empereur de Constantinople, & de Bérengère de Castille. La postérité de Louis de Brienne prit le surnom de Vicomte de Beaumont. Environ l'an 1263, Louis augmenta la fondation de la Chartreuse du Parc de cent livres de rente, à prendre sur les Baronnies de la Flèche, de Fresnai, de Ste Suzanne & de Château-Gontier. (dans ce siècle, vers l'an 1256, le marc d'argent ne valoit que 56 sols de la monnoie courante). Louis de Brienne fut inhumé dans cette Chartreuse. Louis & Agnès eurent, entre autres enfans Jean, qui suit :

Jean I, Vicomte de Beaumont, &c. épousa Jeanne, Dame de la Guierche, Pouancé & Château-Gontier, fille de Geoffroi de la Guierche & d'Emme de Château-Gontier, dont entre autres Robert, qui suit.

Robert, Vicomte de Beaumont, Baron de Ste Suzanne, &c. épousa, par contrat du 25 Août 1303, Marie de Craon, fille de Maurice & de Mahaud de Malines : il mourut le 28 Septembre avant l'an 1312; car il est fait mention de son anniversaire dans le compte des Anniversaires de l'Eglise du Mans, de l'année 1312. Robert laissa entre autres enfans Jean II, qui suit.

Jean II, Vicomte de Beaumont, &c. Chevalier Banneret, épousa en premières nôces Isabeau de Harcourt, fille de Jean III & d'Alix de Brabant, dont deux filles, Jeanne, Dame du Hommet, & Marie, qui suit. Jean II épousa en secondes nôces Marguerite de Poitiers, fille de Aimar IV, Comte de Valentinois & de Sibille de Baux, dont il eut Louis, Vicomte de Beaumont, &c. qui fut tué à la bataille de Cocherel en Bretagne, le 28 Mai 1364, sans laisser d'enfans d'Isabelle, fille de Jacques de Bourbon, Comte de la Marche & de Ponthieu, & de Jeanne de Châtillon.

Marie de Beaumont épousa Guillaume Chamaillard, Seigneur d'Antenaise, dont Marie, qui suit.

Marie Chamaillard, Vicomtesse de Beaumont, après la mort de Louis, son oncle, épousa le 20 Octobre 1371, Pierre II, Comte d'Alençon, du Perche & Porhoet. Marie mourut au Château d'Argentan le 18 Novembre 1425, & fut inhumée dans l'Eglise de l'Hôtel-Dieu de cette Ville. Pierre, son mari, étoit mort le 20 Septembre 1404; son corps fut inhumé dans l'Eglise des Chartreux du Valdieu, au Perche; ils eurent Jean, qui suit.

Jean I, Vicomte de Beaumont, Duc d'Alençon, &c.

Ce fut en sa faveur que le Roi Charles VI érigea le Comté d'Alençon en Duché-Pairie, par Lettres du premier Janvier 1414. Jean mourut à la bataille d'Azincour, où il avoit le principal commandement de l'armée en 1415; il avoit épousé, le 26 Juillet 1396, Marie de Bretagne, dont Jean II, qui suit.

Jean II, Duc d'Alençon, Pair de France, Comte du Perche, Vicomte de Beaumont, Seigneur de la Flèche, Pouancé, Château-Gontier, &c. surnommé le Bon, né au Château d'Argentan le 2 Mars 1409, épousa en premières nôces Jeanne d'Orléans, sans enfans; il prit une seconde alliance avec Marie d'Armagnac, fille de Jean IV & d'Isabelle de Navarre, dont René, qui suit. Jean II mourut à Paris, & fut inhumé aux Jacobins de la rue S. Jacques.

René, Duc d'Alençon, Pair de France, Vicomte de Beaumont, &c. épousa, par contrat passé à Toul le 14 Mai 1488, Marguerite de Lorraine, fille de Ferri II, Comte de Vaudemont, & de Yolande d'Anjou, Reine de Sicile. René mourut à Alençon le premier Novembre 1492. Il eut deux enfans de son mariage, Charles, & Françoise, qui suivent. Charles, Duc d'Alençon, Vicomte de Beaumont, &c. né à Alençon le 2 Septembre 1489, épousa, par contrat du neuf Octobre 1509, Marguerite d'Orléans, sœur du Roi François I, Princesse célébrée par tous les Poëtes de son temps. Il mourut à Lyon, le 5 Avril 1524, sans enfans.

Françoise, Duchesse d'Alençon, Vicomtesse de Beaumont, &c. épousa, 1°. en 1505, François d'Orléans, Duc de Longueville, sans enfans; 2°. le 18 Mai 1513, Charles de Bourbon, Comte, puis Duc de Vendôme, qui mourut à Amiens en 1536. Françoise obtint du Roi François I, l'érection du Vicomté de Beaumont, des Terres, Baronnies & Seigneuries de Ste Suzanne, Fresnay, la Fléche & Château-Gontier en Duché-Pairie, sous le nom de Beaumont, pour elle & ses successeurs mâles & femelles, à la charge de le tenir à une seule foi & hommage de la Couronne; que les appellations ressortiroient au Parlement de Paris, avec attribution de tout pouvoir & juridiction aux Officiers de ce Duché, excepté les Cas Royaux: les Lettres-Patentes d'érection sont données à Ste Menou, au mois de Septembre 1543, registrées au Parlement le 16, & à la Chambre des Comtes le 20 Octobre suivant. Par ces Lettres, le Roi établit deux siéges,

l'un à la Flèche & l'autre à Beaumont; c'est, comme j'ai marqué ci-devant, le premier Duché érigé en faveur des femmes. La Baronnie de Château-Gontier fut distraite du ressort du siége de la Flèche, & on établit un siége du Sénéchal du Duché de Beaumont dans la ville de Château-Gontier, par Lettres données à Watteville au mois de Juillet 1545, registrées le 25 Janvier suivant. La Duchesse Françoise mourut à la Flèche le 14 Septembre 1548; son corps fut inhumé dans le chœur de l'Eglise de S. Georges de Vendôme, près de son mari; elle laissa de son mariage Antoine, qui suit.

Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, de Beaumont, &c. épousa Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, dont Henri IV, qui suit.

Henri IV, Roi de France & de Navarre, Duc de Beaumont, &c. Ce Prince porta le titre de Duc de Beaumont après la mort de son frère. Voyez *la suite de la Généalogie, à l'article Maine.*

En 1701, le 25 Mai, le Roi Louis XIV donna, par échange à René, troisième du nom, de Froulai, Comte de Tessé, les Domaines de Beaumont & de Fresnai, pour en jouir du premier Juillet 1700. Le Roi fit bâtir la ménagerie dans le terrein que le Maréchal de Tessé lui avoit cédé en échange de Beaumont & de Fresnay.

Froulai est une Terre considérable dans la Paroisse de Coesmes.

Roland, Seigneur de Froulai, vivoit vers 1140. Les armes de cette Maison sont d'argent au sautoir de gueules dentelé de sable. Roland fut père de Guillaume, qui suit.

Guillaume, Seigneur de Froulai, épousa Osanne; ils firent une fondation pour l'Abbaye de Savigni, en 1185; on y voit encore la chartre de cette fondation, scellée des armes de Froulai; ils eurent Gervais, qui suit.

Gervais, Seigneur de Froulai, vivoit en 1222; il fit aussi des dons à l'Abbaye de Savigni.

Guillaume II, Seigneur de Froulai, augmenta les fonds de l'Abbaye de Fontaine-Daniel; il se croisa pour la Terre-Sainte en 1244. Il fut père de Guillaume III, qui suit.

Guillaume III, Seigneur de Froulai, Chevalier, tué à la bataille de Blangis en 1317. Sa tombe est dans l'Eglise de Coesmes, sur laquelle on remarque seulement une

épée, & l'écusson de ses armes; il avoit épousé Jeanne Desplanches, de la Maison de Liscoüet, en Bretagne, dont Michel, qui suit.

MICHEL, Seigneur de Froulai, Monflaux, &c. épousa en 1371 Jeanne de la Ferrière, dont Ambroise, tué à Argentan, dans un combat de trente François contre trente Anglois, sans laisser d'enfant; Guillaume, qui suit; Raoulette, mariée en 1389 à Guillaume, Seigneur du Boisbérenger; & Marie, qui épousa en 1401, Jean de Bouillé, Chevalier.

GUILLAUME IV, Seigneur de Froulai, Monflaux, S. Denis de Gastines, &c. tué à la bataille de Châtillon en 1453, avoit épousé en 1442 Marguerite le Sénéchal, de la Maison de Kercado, dont Jean, qui fut Gouverneur de Domfront, & Chambellan du Duc d'Alençon en 1488, mort sans enfans, de N.... de la Maison de Marbeuf; Guillaume, qui suit; Michel, qui épousa Françoise Essirard, fille de Guyon, Seigneur de la Palud, sans enfans: après la mort de Michel, elle se remaria à Guillaume de Courtalvert, dont elle eut des enfans; Ambroise, mort sans enfans de N.... de Châteaubriant; Marie, mariée à N.... de Houssemaine; & Guillemette, qui épousa Jean de Marcillé, Seigneur de Brilhaut.

GUILLAUME V, Seigneur de Froulai, &c. épousa en 1494, Catherine de Chauvigné, Dame de S. Loup-du-Gast, dont Jean, qui suit; & Françoise mariée à Jacques d'Antenaise, Seigneur du Fresne en Champeon.

JEAN II, Seigneur de Froulai, &c. épousa en 1517 Catherine de Brée, fille de Gilles, Seigneur de Fouilloux, dont Louis, qui suit; Gilles, Religieux; & deux filles Religieuses.

LOUIS de Froulai, Seigneur de Monflaux, S. Denis de Gastines, &c. épousa en 1540 Louise de la Vairie, dont André, qui suit; Jean, Seigneur de Poillé & du Plessis, Paroisse de Contest, sans postérité; Jeanne mariée en 1566 à René Poissel, Seigneur de Chaudebeuf, en Bretagne.

ANDRÉ de Froulai, Seigneur de Monflaux, &c. épousa en 1567, 1°. Thomasse de la Ferrière, fille de Jean, Baron de Tessé & d'Ambrières, & de Françoise de Raveton, dont René, qui suit; Marie, qui épousa en 1598 Urbain, Marquis de Montécler. André épousa, 2°. Anne d'Epaigné.

RENÉ I, Seigneur de Froulai, Comte de Tessé, Baron d'Ambrières & de Vernie, Seigneur de Monflaux, épousa

en 1596 Marie d'Escoubleau, fille de François, Marquis de Sourdis, & d'Isabelle Babou de la Bourdaisière, dont René II, qui suit; François, Baron d'Ambrières, mort en Savoye en 1628; Louis, Chevalier de Malte, mort en Allemagne en 1632; Charles, dit le Comte de Froulai, qui suivra; Gabriel-Philippe, Evêque d'Avranche en 1669, mort en 1689; Emmanuel, Chanoine-Comte de Lyon; Françoise, mariée à Gabriel de Falaise; Marie, Abbesse de la Saussaïe, près Paris; Madeleine, Coadjutrice de sa sœur, Isabelle, Religieuse Ursuline, morte au Mans.

René II, Seigneur de Froulai, Comte de Tessé, Baron d'Ambrières, & Vernie, Lieutenant-Général des Armées du Roi, épousa Madeleine de Beaumanoir, fille de Jean, Marquis de Lavardin, & de Marguerite de la Baume Suze, dont René III, qui suit; Philbert Emmanuel de Froulai, Baron d'Ambrières, Lieutenant-Général des armées du Roi, mort à Crémone en 1701; Marie, Religieuse, Marguerite, Religieuse; Philberte-Emmanuelle; Madeleine, mariée à François Gautier, Marquis de Chiffreville.

René III de Froulai, Comte de Tessé, Baron d'Ambrières & Vernie, Marquis de Lavardin, Seigneur de Beaumont & de Fresnai, Maréchal de France en 1703, Chevalier des Ordres du Roi, & Grand-d'Espagne en 1704, mort chez les Camaldules de Grosbois en 1725; avoit épousé en 1674 Marie-Françoise Aubert, fille du Baron d'Aunay, morte en 1711, dont René Mans, qui suit; René-Louis, qui fut d'abord Abbé de Savigni, & qui, ayant quitté l'état Ecclésiastique en 1711, prit le nom de Marquis de Tessé, & se maria à Lyon à N.... Castan, dont Marie-Françoise, mariée à Charles-Michel-Gaspard, Comte de Saulx Tavannes, Lieutenant-Général des Armées du Roi, la Marquise de Tessé mourut en 1753; René-François, Chevalier de Malte, mort Lieutenant-Général des Armées du Roi en 1734; Françoise, mariée, d'abord au Marquis de la Varenne, Gouverneur de la Flèche, ensuite à N... Marquis de Briqueville, dont un garçon & une fille; Gabrielle, Religieuse à Caen; Marthe-Henriette, mariée à Jean-Baptiste Colbert, mort en 1706; Philbert, mort à Paris sans alliance.

René-Mans, Comte de Tessé, Seigneur de Beaumont, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Grand-d'Espagne, Lieutenant-Général des armées du Roi, né en 1681, mort au Mans en 1746, avoit épousé en 1706 Marie-Elisabeth Boucher, Marquise de l'Essart, fille de Jean-

Etienne, Conſeiller d'Etat, & d'Eliſabeth Rouillé, dont René-Mans, qui ſuit; René-François, nommé d'abord Eliſabeth René, Chevalier de Malte, Colonel du régiment de la Reine, Infanterie, mort des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Plaiſance en 1746; François-René-Marie, Chevalier de Malte, Lieutenant de vaiſſeaux, mort en 1734, âgé de 23 ans; Anne-Angélique, mariée en 1738, à Gilles Henri, Marquis de Chavagnac, Capitaine de vaiſſeaux, mort en 1741, en revenant de la Jamaïque; morte en 1771, ſans enfans.

René-Mans, Comte de Teſſé, Marquis de Lavardin, Seigneur de Beaumont, &c. Grand-d'Eſpagne, Colonel du Régiment de la Reine, Brigadier des armées en 1740, tué à la fameuſe ſortie de la garniſon de Prague, le 22 Août 1742, avoit épouſé en 1735 Marie-Catherine de Béthune Charôt, fille de Paul, Duc de Charôt, dont René-Mans, qui ſuit: Armand-Eliſabeth, mort en 1763, ſans alliance.

René-Mans, Comte de Teſſé, Marquis de Lavardin, Vicomte de Beaumont & Freſnay, Baron de Vernie & d'Ambrières, Grand-d'Eſpagne, Lieutenant-Général pour le Roi dans le Maine, le Perche & Laval, Premier Ecuyer de la Reine, né en 1736, épouſa en 1755 Adrienne-Catherine de Noailles, fille du Duc de Noailles & de Catherine Françoiſe de Coſſé-Briſſac, ſans enfans.

Froulay, Branche de Monflaux.

Charles, Comte de Froulay, quatrième fils de René I, Comte de Teſſé, & de Marie d'Eſcoubleau, fut Seigneur de Monflaux, Ste Souline, le Boisbérenger, S. Denis de Gaſtines, &c. Grand Maréchal-des-Logis de la Maiſon du Roi, en 1650, Chevalier des Ordres en 1666, mort en 1671, avoit épouſé Angélique de Beaudeau de Parabère, fille de Charles, Comte de Neuillan, & de Françoiſe Tiraqueau, dont Charles-Philippe, qui ſuit; Louis, Grand Maréchal-des-Logis de la Maiſon du Roi, tué, ſans alliance, au combat de Conſurbric en 1691; Louis, dit le Commandeur de Froulai, mort en 1730; Pierre, Commandeur d'Ière-le-Temple, mort en 1718; Marie-Thérèſe, mariée, 1°. à Claude le Tonnelier de Breteuil; 2°. à René-François de la Vieuville, morte en 1740; Gabrielle-Anne, alliée à Louis-Nicolas le Tonnelier Breteuil, Marquis de Preuilli, Introducteur des Ambaſſadeurs, morte en 1740.

CHARLES-PHILIPPE, Comte de Froulai, Seigneur de Monflaux, &c. Lieutenant de Roi au Gouvernement du Maine & Comté de Laval, mort en 1697, avoit épousé en 1680, Marie-Anne de Mégaudais, fille de Bertrand, Seigneur de Marolles, Carelles, Yvoi, l'Archamp, Dompierre, &c. dont Charles-François, qui suit; N.... morte à Paris sans alliance; Marie-Anne Angélique, Abbesse de Cordillon en 1716; Charles-Louis, né en 1686, Evêque du Mans en 1723, mort le 31 Janvier 1767; Marie-Louise, mariée en 1712 à René du Tertre de Mée, Comte de Montalais, sans enfans; Louis Gabriel, Chevalier, Grand Croix de Malte, de majorité, Ambassadeur de l'Ordre en France, mort à Paris en 1766; Pierre-Gabriel, dit le Marquis de Froulai, Enseigne de Vaisseaux, mort en 1717; Charles-Emmanuel-Thérèse, Abbé Comte de Lyon, mort en 1730.

CHARLES-FRANÇOIS, Comte de Froulai, Seigneur de Monflaux, Marolles, la Pélerine, Mégaudais, Carelles, &c. Lieutenant-Général des armées du Roi, Ambassadeur à Venise, mort à Paris en 1744, avoit épousé en 1713 Anne-Jeanne Sauvaget des Elaux, dont Charles-Elisabeth, qui suit; deux garçons morts au berceau; deux filles, mortes sans alliance; N.... Chevalier de Malte, mort au collége; & Renée Charlotte, née en 1714, mariée en 1735 à Louis-Marie de Créqui Hémont, appelé le Marquis de Créqui, mort en 17 , dont Marie-Charles, né en 1737, marié en 1768 à N... de Mui.

CHARLES-ELISABETH, Marquis de Froulai, Maréchal de Camp, épousa en 1745 Jeanne-Gabrielle de la Motte-Houdancourt, mort, sans enfans, des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Laufeld en 1747. Voyez *Crequi à l'article S. Denis de Gaſſines*.

La Généalogie de la Maison de Froulai m'a été communiquée par Madame la Comtesse de la Chaux.

M. Yvard, Curé, m'a fourni un Mémoire.

BEAUVOIRS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans; c'est la même situation Topographique que Aillière, sinon que Beauvoirs est situé à un demi-quart de lieue au N. N. O. d'Aillière, à trois quarts de lieue de la Normandie.

La Cure, estimée 300 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Martin de Sées. Il y a 1000 Communians.

Le Bourg est situé à l'Ouest de la forêt de Perseigne.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Roi.

BEILLÉ Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, Doyenné de Montfort, Election du Mans à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Fatines, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Beillé à Montfort, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Connerré, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Torigné, M. l. 1; Dolon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Bonnestable, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Duneau, l. $\frac{1}{4}$; Vouvrai-sur-Huisne, l. $\frac{1}{2}$; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1, Tuffé, M. l. 1; la Chapelle S. Remi, l. 1; Lombron, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Cure, estimée 700 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 220 Communians.

La Paroisse est arrosée à l'Est & au Sud par la rivière d'Huisne & par un ruisseau, & à l'Ouest par un petit courant d'eau.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge & de l'avoine; il y a des prairies, & un bois nommé le bois de la Perche.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Broc, & est annexée au Château de Bresteau. Il y a 300 ans que Bresteau appartenoit à la Famille Papillon, d'où il passa en celle de Saint-Mars, puis en 1538 en celle de Laval; il fut érigé en Comté en faveur d'Urbain de Laval Boisdauphin; il a passé dans la Maison de Turbilli, dont M. le Comte de Broc a épousé une héritière. *Mém. le Pelletier.*

La Jurisdiction s'étend en six Paroisses: il y a vingt Fiefs qui en relèvent.

En l'an 1235, le bienheureux Geoffroi de Loudon, Evêque du Mans, autorisa l'Hôpital qui avoit été ci-devant bâti proche l'Eglise de S. Maurice de Beillé. *Cartul. rouge de l'Evêché, fol.* 121. *Canomania.*

En 1158, Garin de Beillé & Simon son fils, se croisèrent avec Geoffroi IV de Mayenne, pour la conquête de la Terre-Sainte. *Ménag, hist. de Sablé, pag.* 179.

BELGÉARD, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. par O. de la Ville du Mans, , dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Jubleins, l. 1 $\frac{3}{4}$; Sainte-Jame-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 $\frac{1}{2}$; Bernai, l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Julien en Champagne, l. 1; Chaufour, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Belgéard à Mayenne, M. l. 1 ½; Evron, l. 3 ¼; Monseurs, M. l. 2 ¼; Bais, M l. 2 ¼; Laval, M. l. 5 ¼; la Basoge-Monpinçon, l. ½; Airon, l. 1; Grazé, l. 1 ½; Montourtier, l. 1 ½; Commer, l. 1; la Forêt de Bourgon, l. 1 ½.

La Cure, Prieuré Régulier des Chanoines de S. Augustin, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 400 Communians.

La Paroisse est arrosée à l'Ouest par un petit ruisseau qui forme un étang, par un autre qui en forme deux; & au Nord par les étangs du Vieil Aunay & de Beaucoudrai.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Rosnai.

BELLOU-LE-TRICHARD, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Bonnestable, Election du Mans, au N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Bonnestable, l. 3; Savigné-l'Evêque, l. 3 ¼; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Bellou à S. Cosme, M. l. 1 ½; S. Aignan, M. l. 3 ½; Bonnestable, M. l. 3; le Teil, M. l. 2; la Ferté, M. l. 2 ½; Nogent-le-Bernard, l. 1 ½; la Chapelle-du-Bois, l. ½; Gastines, l. ¼; Pouverai, l. ¼; Contres, l. 1 ¼; le Perche, l. ¼; la Forêt-de-Halais, l. ½.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Le Prieuré de Halais, estimé 280 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Denis en France, est dans la Paroisse de Bellou.

La Paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Mesme, & au Sud par un petit courant d'eau.

Le sol produit du froment, du méteil & de l'avoine; il y a des bois. La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Bouret de la Courbonnes.

Si l'on s'en rapporte à l'Abbé Goujet, dans son supplément au Dictionnaire de Moréri de l'édition de 1735, Bellou-le-Trichard fut le lieu de la naissance de Marin Liberge.

La Croix du Maine, dans sa Bibliothéque des Auteurs François, dit que Marin Liberge étoit né à la Chapelle Scef, en Anjou. Je m'en rapporterois plus volontiers à la

Croix du Maine, Manceau, qu'à l'Abbé Goujet, parce que le premier vivoit du temps de Marin Liberge, & que la famille & le nom de Liberge subsistent encore en Anjou, & possèdent les titres qui prouvent qu'ils sont de la même famille que Marin. Marie Liberge, Angevine, mon aïeule paternelle étoit de cette famille, ainsi que Anne Liberge épouse de M. Trotté, Avocat au Mans, & le sieur Liberge, Apothicaire, Associé, en qualité de Chimiste, de la Société Royale d'Agriculture du Mans.

Marin Liberge professoit le Droit à Poitiers lors du siége de cette ville; il écrivit l'Histoire de ce siége, qui fut imprimée à Paris en 1569; on a encore de lui une lettre à Gui de Lerrat, Lieutenant Général d'Angers, imprimée à la tête des Harangues de ce Magistrat. On croit que Liberge fut un des Députés aux États de Blois, & qu'il composa les cahiers pour l'Anjou. Le Maréchal d'Aumont le fit Echevin perpétuel d'Angers, lorsqu'il eut réduit cette Ville sous l'obéissance du Roi Henri IV, quoiqu'il eût changé tous les Officiers Municipaux.

Liberge harangua le Roi Henri Quatre, lorsqu'il passa par Angers en 1595. Ce Prince fut si content de la harangue, qu'il embrassa l'Orateur, & donna à l'Université d'Angers le droit d'appétissemens des pintes, pour servir de gages aux Professeurs de Droit. L'Université jouit encore de ce privilége. La Croix du Maine dit que Liberge professoit le Droit à Angers en 1584.

Liberge mourut en 1599, & fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers d'Angers.

BENOIT-SUR-SARTE, (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, au S. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Louplande, l. 1; Grand S. Georges, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de S. Benoît à la Suze, M. l. $\frac{1}{4}$; Malicorne, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Vallon, M. l. 2; Loué, l. 3 $\frac{1}{4}$; Chemiré-le-Gaudin, l. $\frac{3}{4}$; Roezé, l. 1; Fercé, l. $\frac{1}{2}$; S. Jean-du-Bois, l. 1.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 100 Communians.

Il y a dans l'Eglise de S. Benoît, la Chapelle de S. Avertin, estimée 15 liv., fondée par Jean Varenne en 1505, à la présentation des héritiers du fondateur.

La Paroiſſe eſt arroſée au Sud par la rivière de Sarte, qui, dans cet endroit fournit d'excellent poiſſon, ſurtout de la perche, du brochet, du barbeau, de la brème & quelques carpes. Cette Paroiſſe eſt de très-petite étendue & preſque entièrement environnée par celle de Chemiré-le-Gaudin; il y a peu de terres labourables; elles produiſent du froment & de l'orge; il y a beaucoup de vignes qui produiſent du vin de bonne qualité; j'en conſerve quelques bouteilles de dix-ſept à dix-huit feuilles, dont le vin n'a pas changé, le rouge conſerve ſa belle couleur pendant ſix à ſept ans.

L'Évêque Aveſgaud, qui a ſiégé au Mans depuis l'an 994 juſqu'à 1036, donna aux Religieux de l'Abbaye de la Coulture le droit d'Autel, qu'il avoit coutume de prendre ſur l'Egliſe de S. Benoît, & ſur d'autres, à la charge d'aller tous les ans à l'Egliſe Cathédrale, le jour de la Fête de S. Julien, pour chanter Matines dans le Chœur, dont ils occupent une partie des ſtalles pendant la Grande Meſſe de ce jour; & d'envoyer une partie de leurs Religieux, pour aſſiſter & chanter à la Grand'Meſſe le jour de la Tranſlation des SS. Martyrs Gervais & Prothais.

Ce droit d'Autel, qui s'appeloit en latin *Relevatio*, ou *Redemptio*, quelquefois *Recompenſatio altaris*, conſiſtoit en une certaine ſomme que l'Évêque levoit ſur les Egliſes Paroiſſiales de ſon Diocèſe, lorſque les Curés venoient à vacquer, laquelle étoit dûe par les nouveaux titulaires, pour racheter les Autels, qui, par la mort de leurs prédéceſſeurs, étoient tombés & dévolus entre les mains de l'Ordinaire. Ce droit n'a plus été en uſage depuis le Concile de Clermont, aſſemblé en l'an 1095, qui l'a condamné comme abuſif & ſimoniaque. *Courvaiſier, page* 344.

Il y a à S. Benoît, le Château de Préaux, auquel eſt annexée la Seigneurie de Paroiſſe; qui appartient à M. le Comte de Villaine. Voyez *la Généalogie à l'article Louplande.*

BERFAY, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ardenai, l. 5 ½; Changé, l. 2; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Berfay à Vibraie, M. l. 1 ½; S. Calais, M. l. 1 ½; Bouloire, M. l. 3 ½; Dolon, M. l. 3; Mondoubleau,

M. l. 2 ¼; Vilaine, l. ¾; Soudray, l. 2; Sémur, l. 1 ½; Coudecieu, l. 2; Ecorpain, l. 1 ¼; Montaillé, l. 1 ½; Conflans, l. 1; Rahai, l. 1 ¼; la Forêt de Vibraie, l. ¼.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 300 Communians.

Le Bourg est situé sur le torrent de Boutri, qui sèche quelquefois dans l'été. La Paroisse est arrosée du N. O. à l'E. par N. par le ruisseau de Fresnai, & à l'O. par les sources de la rivière d'Anille, qui forment deux étangs.

Le sol produit du froment, du méteil, peu d'orge & d'avoine; il y a des bois de hautes futaies, & plus de cent arpens de taillis, qui dépendent de la Cour des Défais & des Violières; il y a aussi environ cent-cinquante arpens de bruyères.

L'étendue de la Paroisse est de cinq quarts de lieues de l'Est à l'Ouest, & de trois quarts du Nord au Sud; ce terrein contient quinze métairies & trente-cinq bordages.

Il y avoit autrefois une Maison Priorale, il n'en reste aucuns vestiges. Les Religieux de l'Abbaye de St Calais perçoivent la moitié des dixmes de la Paroisse.

M. le Curé pense qu'il y a de la marne, mais dont on n'a point encore fait d'usage.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de la Cour-des-Défais, où il reste quelques vestiges de château, aussi bien qu'aux Grandes-Louppes: ces Terres appartiennent à M. Jean-Louis de Courtaruel, ancien Capitaine au Régiment du Roi, Infanterie, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis. Elles lui sont venues de Hardouin de Coutance, décédé âgé de 99 ans, qui en avoit hérité de Joseph de Coutance, son frère, mort âgé de 85 ans; ni l'un ni l'autre n'ont été mariés: ils étoient les oncles maternels de M. Louis, Marquis de Courtaruel. Voyez *la généalogie de Courtaruel, à l'article Pezé.*

Berfay relève de la Jurisdiction de Saint-Calais.

Il y a dans la Paroisse, outre les Fiefs de la Cour-des-Défais & des Grandes-Louppes, ceux du Luffant & des Menis, qui appartiennent à la Demoiselle de Guérin de Villiers-Rosière, & celui de Clavignole, qui appartient au sieur Vincent Cottereau.

On trouve dans la Paroisse, du cerf, du chevreuil, & du sanglier; qui viennent de la forêt de Vibraye; on y trouve aussi, en petite quantité, de la perdrix rouge & grise; du liévre & du lapin; le tout d'une médiocre qualité.

M. Rouillard, Curé, m'a fourni un Mémoire.

BERNAI, gros Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-Julien-en-Champagne, l. 1; Chaufour, l. 1 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Bernai à Conlie, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 3; Brullon, M. l. 4; Neuvi, l. $\frac{3}{4}$; Cures, l. 1 $\frac{1}{4}$; Amné, l. 1; Ruillé, l. 2; Saint-Simphorien, l. $\frac{3}{4}$; Tennie, l. 1.

On a établi a Bernai un marché qui tient tous les Lundis, & deux foires qui tiennent le lendemain des Rois, & le lendemain de l'Octave de la Fête-Dieu.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture, ainſi que le Prieuré, poſſédé par les Religieux de cette Abbaye. Il y a 400 Communians.

Il y a une Chapelle bâtie dans le grand cimetière, fondée par N. Brouſtin, Curé de Bernai, dans laquelle on dit une Meſſe par ſemaine, depuis Pâque juſqu'à la Touſſaint. Il y a un collége fondé pour l'inſtruction des enfans, par N. Matignon, Prêtre, à la préſentation du Curé, des Religieux de la Coulture, & du Procureur, Syndic de la Paroiſſe.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. à l'O. par la rivière de Végre, qui coule au bas du Bourg, & qui fournit d'excellent poiſſon, entr'autres, de la perche & du brochet: elle eſt auſſi arroſée au N. E. par un petit ruiſſeau, qui forme un étang, & à l'E. par la rivière de Gée, qui prend ſa ſource dans la Paroiſſe.

Il y a à Bernai deux fameuſes carrières de pierre-de-taille; l'une appartient à M. le Marquis de Sourches, & l'autre à M. Thébaudin de Bordigné: la première n'eſt exploitée aujourd'hui que pour la bâtiſſe du château de Sourches, à laquelle on travaille depuis pluſieurs années; la ſeconde eſt affermée: les Perreyeurs y travaillent l'hiver & le printemps; les pierres qu'on en tire ſe voiturent, ſur-tout au Mans.

Le ſol de la Paroiſſe eſt ſur un tuf, & produit du froment, du méteil, de l'orge & peu de chanvre; l'étendue du Nord au Sud eſt d'environ trois quarts de lieue, & de l'Eſt à l'Oueſt d'environ un tiers. Il y a dix-huit métairies & vingt bordages. Il y a quelques bois taillis, dont le plus conſidérable eſt celui de Bordigné, qui contient en-

viron dix journaux; c'eſt dans ce taillis qu'eſt la carrière de Bordigné, dont on vient de parler : à côté de ce taillis il y a plus de trente journaux de terres incultes, qu'on nomme les Caves, dont on a tiré anciennement des quantités immenſes de pierres-de-taille.

Il y a au midi de la Paroiſſe, le Tertre de la Bouſlerie, fort étendu, & d'une ſi grande élevation, que du ſommet on voit tout l'horiſon à neuf à dix lieues de diſtance : les fourches patibulaires du Marquiſat de Sourches ſont établies ſur cette élévation.

Le gibier, ſavoir la perdrix rouge & griſe, le liévre & le lapin, y eſt aſſez commun, & bien conſervé.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Fief de Bieſt, réuni au Marquiſat de Sourches ; dont M. du Bouchet, Marquis de Sourches, Grand-Prevôt de France, Lieutenant-Général des armées, eſt Seigneur.

Il y a une Juriſdiction, exercée par un Bailli, un Procureur-fiſcal & un Greffier. Les appels vont à Sainte-Suzanne & à la Flèche.

Il y a, dans la Paroiſſe de Bernai, le Fief de la Roche-Tabari, réuni à la Terre de Bordigné : cette Terre eſt conſidérable; la maiſon eſt bien bâtie, & les dehors en ſont fort agréables ; elle eſt dans la famille de MM. Thébaudin de Bordigné depuis plus de 200 ans. Cette famille originaire du Maine a occupé, depuis ce temps, des places diſtinguées, tant au Préſidial du Mans, que dans les Cours Supérieures à Paris.

Le Fief de Quincé, poſſédé par M. de Tilly, Écuyer, à cauſe de N... Champion, ſon épouſe ; & celui de Chaſſai, qui appartient aux Religieux de la Coulture. Tous ces Fiefs relévent du Marquiſat de Sourches.

La nef de l'Egliſe de Bernai a été rebâtie par les fondemens en 1766.

Sous le Pontificat de l'Évêque Hoel, qui ſiégea au Mans depuis 1085 à 1097, Patri de Chaource ayant tué dans une rencontre le fils de Geoffroi de Brullon, fut condamné de ſe deſſaiſir entre les mains de Geoffroi, de la propriété & Seigneurie de l'Egliſe & cimetière de Bernai, & des dixmes & autres profits qu'il avoit droit de percevoir en cette Paroiſſe.

Auſſi-tôt que Geoffroi en eut pris poſſeſſion, il donna toutes ces choſes à l'Abbé & aux Religieux de la Coulture, à la charge de prier Dieu pour le repos de l'âme de ſon fils : cette donation fut miſe ſur le grand Autel de l'Egliſe de la Coulture, & acceptée par Johel, Abbé, en préſence

de

de Geoffroi de Brullon, de Patri de Chaource, de Bon & Foulques de Montfaucon, de Robert de Folletorte, &c.

Quelque temps après, ce même Patri étant sur le point de faire le voyage de la Terre-Sainte, recommanda son fils aux Religieux de cette même Abbaye, & leur donna la propriété de quelques terres, vignes & prairies qu'il possédoit encore dans la Seigneurie de Bernai, avec un moulin & tous les droits féodaux qu'il y pouvoit prétendre. Cette donation fut ratifiée par Hugues de Chaource, son fils. Voyez *la généalogie du Bouchet à l'article Saint-Simphorien.*

M. Gaugain, Curé, m'a fourni un Mémoire.

BERTEVIN (Saint), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, l. $\frac{1}{4}$; Louvigné, l. 2 $\frac{1}{4}$; Vaige, l. 2 $\frac{1}{4}$; Saint-Denis-d'Orques, l. 3 $\frac{1}{4}$; Chassillé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Auvers, l. $\frac{1}{4}$; Fay, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Saint-Bertevin à Laval, M. l. $\frac{1}{4}$; Saint-Ouen-des-Toits, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Loiron, M. l. 2; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Mellai, M. l. 5 $\frac{1}{4}$; Grenoux, l. $\frac{1}{2}$; Avenières, l. 1; l'Huisserie, l. 1 $\frac{1}{2}$; Ahuillé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Saint-Avi, l. 1 $\frac{1}{2}$; le Genest, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt de Concise, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 1300 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Saint-Bertevin la Chapelle de la Coquelinière, estimée 10 liv., à la présentation du Seigneur de la Coquelinière.

La Paroisse est arrosée à l'Ouest par la rivière de Vicoin.

Le sol produit du méteil, du froment & de l'avoine: il y a des bois.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Comté de Laval, qui appartient à M. le Duc de la Tremoille.

Hugues Penec de Saint-Bertevin, & Aubert, son frère, se croisèrent pour le voyage de la Terre-Sainte, avec Geoffroi de Mayenne en 1158. *Basnage, Histoire de Sablé.*

BERTEVIN (Saint), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Laval, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Saint-George-de-Butavant, l. 4 $\frac{3}{4}$; Belgéart, l. 2 $\frac{1}{4}$; Jubleins,

l. 1; Sainte-Jame-le-Robert, l. 1; Parenne, l. 3 ½; Trangé, l. 5 ¾; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Saint-Bertevin à Gorron, M. l. 2 ¾; Montaúdin, M. l. ¾; Fougerolles, M. l. 1 ½; Landivi, M. l. 2; Ernée, M. l. 2 ¾; Lévaré, l. ¾; la Dorée, l. ¾; Saint-Mars-sur-la-Futaye, l. 1 ¼; la Tanière, l. ½; Carelles, l. 1; Colombiers, l. 1 ½.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'Abbé de Saint-Michel-du-Mont. Il y a 626 Communians.

Il y a à Saint-Bertevin la Prestimonie de la Valette, estimée 15 liv.

Quatre petits ruisseaux prennent leur source dans la Paroisse; ils coulent vers le Nord, & forment trois étangs.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Montécot. Cette Seigneurie est entrée dans la Maison de Doynel de Montécot par le mariage de Jacques Doynel, Chevalier, Marquis de Montécot, avec Henriette-Thérèse-Olive de Vaux, Dame de Lévaré, Saint-Bertevin, Hercé, Vienni, &c. De ce mariage est issue Mde Renée-Françoise-Olive Doynel, épouse de M. le Comte de la Chaux; laquelle m'a fourni plusieurs Mémoires généalogiques. Voyez *la généalogie de la Famille de Vaux, à l'art. Champéon, celle de la Chaux à l'art. Nuillé-le-Vandin.*

BÉRUS, petit Boug & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, Dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au petit Oisseau, l. ¾; à Saint-Germain-de-la-Coûdre, l. 1 ¾; Beaumont, l. 1 ½; Saint-Marceau, l. 1; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 ½;

Il y a de Bérus à Alençon, M. l. 1 ¾; Beaumont, M. l. 3 ½; Fresnay, M. l. 2; Arconnai, l. ¾; Champfleur, l. 1; Béton, l. ½; Gesnes-le-Gandelin, l. ¾; Hellou, l. ½; Saint-Germain-de-Corbie, l. 1.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'Abbé de St-Martin de Sées. Les Religieux Bénédictins de cette Abbaye perçoivent la moitié des dixmes de la Paroisse, qui contient environ 150 Communians.

Les deux tiers de la Paroisse, dont l'étendue est d'une lieue de l'E. à l'O., & d'une demie du N. au S., sont l'un en bois taillis, qui dépendent pour la plus grande partie de la Terre de Vaux; l'autre en landes, qui sont presque la seule ressource pour nourrir les bestiaux. Le

reste du sol est bon, & produit du froment, de l'orge & de l'avoine. On cultive des pommiers & des poiriers, & beaucoup de chanvre, qui est de bonne qualité. L'on y nourrit peu de troupeaux, quoique la laine qu'ils fournissent soit très-bonne.

Les lapins, dont la quantité est trop grande, désolent le Cultivateur; il y a aussi de la perdrix rouge & grise, du liévre, & de la bécassine; le tout d'assez bonne qualité.

Le chemin royal du Mans à Alençon passe à l'Est de la Paroisse.

La Seigneurie de Paroisse est réunie depuis long-temps à la Terre de Vaux, dont M. le Comte d'Argouges, Maréchal de Camp, est Seigneur.

M. le Fessier, Curé, m'a fourni un Mémoire.

BESSÉ, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Saint-Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Challe, l. 6; Pontlieue, l. 3 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Bessé à Saint-Calais, M. l. 2; Montoire, l. 2 ¾; Bouloire, M. l. 4 ½; la Chartre, M. l. 4; Grand-Lucé, M. l. 4 ½; Bonnevau, l. ½; Sellé, l. ¼; la Chapelle-Huon, l. ½; Lavenay, l. 1 ¼; Vancé, l. 1 ¼; la Chapelle-Gaugain, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Chapitre de St Pierre de Saint-Calais. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Bessé un Collége, estimé 50 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur. Il y a aussi une Chapelle au château de Courtenvaux, estimée 60 livres, à la présentation du Seigneur.

La Paroisse est arrosée à l'Est par la riviere de Braye; au Nord & au Sud par deux petits courans d'eau.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a des prairies, des bois & des landes.

Le marché tient à Bessé tous les Lundis.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au château de Courtenvaux, situé dans ladite Paroisse, appartenant à M. le Tellier, Marquis de Courtenvaux.

Courtenvaux fut érigé en Marquisat en 1610, en faveur de Gilles de Souvré, Chevalier des Ordres du Roi, Grand-Maître de sa Garde-Robe, & Maréchal de France. Cette Terre lui étoit venue de Françoise de Berziau, son aïeule paternelle: elle passa dans la famille le Tellier par

le mariage d'Anne de Souvré, née Posthume de Charles de Souvré, Marquis de Courtenvaux, & de Marguerite Barentin, avec François-Michel le Tellier, Marquis de Louvois, Chancelier des Ordres du Roi, Ministre & Secrétaire d'Etat. *Mém. de Miroméni.*

Généalogie.

Michel le Tellier, Seigneur de Chaville, Conseiller en la Cour des Aides, épousa Claude Chauvelin, dont Michel, qui suit: Madeleine mariée à Gabriel de Cassagnet, Marquis de Tilladet; Claude alliée à Jean-Baptiste Colbert, Seigneur de Saint-Pouange, Intendant de Justice en Lorraine, Conseiller d'Etat.

Michel le Tellier, né en 1603, Chancelier de France, & Garde des Sceaux en 1677, avoit été fait Secrétaire d'Etat en 1645; épousa Elisabeth Turpin, fille de Jean, Conseiller d'Etat, dont François-Michel, qui suit: Charles-Maurice, qui fut Archevêque de Rheims, mort en 1710; & Madeleine-Fare, mariée à Louis-Marie d'Aumont, Duc & Pair de France.

François-Michel le Tellier, Marquis de Louvois, Ministre & Secrétaire d'Etat, de la Guerre, né en 1641, mort en 1691, avoit épousé en 1662 Anne de Souvré, Marquise de Courtenvaux, fille unique & héritière de Charles, & de Marguerite Barentin, dont Michel-François, qui suit: Louis-Nicolas, tige des Marquis de Souvré & de Rebenus, qui suivra: Louis-François-Marie, Marquis de Barbésieux, Secrétaire d'Etat, qui épousa, 1°. en 1691 Catherine-Louise de Crussol, fille d'Emmanuel, Duc d'Uzès, & de Marie-Julie de Sainte-Maure-Montausier; 2°. en 1696 Marie-Thérèse d'Alègre, fille d'Yves & de Jeanne de Garand de Caminode; il eut du premier lit Anne-Catherine, mariée en 1713 à Sigismond de Montmorenci Luxembourg, Duc d'Olonne; & du second, Marie-Madeleine, mariée en 1717 à François, Duc d'Harcourt; & Louise-Françoise, qui épousa en 1718 Emanuel-Théodore de la Tour, Duc d'Albret; Elisabeth-Anne, née en 1666, morte jeune; Madeleine-Charlotte, née en 1665, mariée en 1679 à François, Duc de la Rochefoucaud, Prince de Marcillac; Camille, né en 1675, connu sous le nom d'Abbé de Louvois, de l'Académie Françoise, de celle des Sciences & des Inscriptions, mort de la pierre en 1718; Marguerite, née en

1678, mariée en 1694 à Louis-Nicolas de Neuville, Duc de Villeroi, morte en 1711.

MICHEL-FRANÇOIS le Tellier, Marquis de Courtenvaux, Capitaine des Cent-Suisses de la Garde, né en 1663, mort en 1721, avoit épousé en 1691 Marie-Anne-Catherine d'Estrées, fille de Jean, Maréchal de France, & de Marguerite Morin; dont François Macé, qui suit; Louis, mort en 1709 en sa quinzième année; Louis Cesar, Marquis de Courtenvaux, Baron de Montmiral, en Brie, Maréchal de France, & Ministre d'Etat en 1757, appelé Maréchal d'Estrées, né en 1695; épousa, 1°. en 1739, Catherine de Champagne Villaine, fille de René Brandelis, morte sans enfans en 1742; 2°. en 1744 Adélaïde-Félicité Brulart, fille unique du Marquis de Puisieux.

FRANÇOIS-MACÉ le Tellier, Marquis de Louvois, &c. mort en 1719, âgé de 26 ans, avoit épousé en 1716, Anne-Louise de Noailles, fille de Anne-Jules, Duc, Pair & Maréchal de France, & de Marie-Françoise de Bournonville, dont François César, qui suit:

FRANÇOIS-CÉSAR le Tellier, appelé Marquis de Courtenvaux, né en 1718, Capitaine-Colonel des Cent-Suisses de la Garde, épousa en 1732 Louise-Antonine de Gontaut Biron, fille de Louis-Antoine, dont Charles-François qui suit; & Félicité-Louise, mariée en 1759 à Louis-Alexandre, Duc d'Aumont-Roche Baron, titré Duc de Villequier.

CHARLES-FRANÇOIS-CÉSAR le Tellier, appelé Marquis de Montmirel, Capitaine-Colonel des Cent-Suisses de la Garde, né en 1734.

Moréri, dernière édition.

BÉTON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Germain-de-la-Coudre, l. 1 ½; Beaumont, l. 1 ¼; S. Marceau, l. ¼; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Béton à Alençon, M. l. 1 ¾; Beaumont, M. l. 2 ¼; Fresnai, M. l. 2; René, M. l. 3; Gesvres, M. l. 4; Petit-Oisseau, l. ¾; Bourg-le-Roi, l. ¼; Cherisai, l. ½; Bérus, l. ¼; Gesnes-le-Gandelain, l. 1 ¼; Assé-le-Boisne; l. 2 ¼; la Forêt-de-Jupille, l. ½.

La Cure, estimée 5 à 600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 100 Communians.

Il y a à Béton une Preftimonie ou Chapelle, dite de Ste Barbe, eftimée 50 liv., à la préfentation des Sieurs Curés de Béton & de Chamfrémont.

Le fol de la Paroiffe eft de Groüas, ce qui fait qu'il rapporte peu, mais le bled qu'il produit, qui eft le froment, l'orge & l'avoine, eft de bonne qualité; il n'y a qu'un petit ruiffeau qui prend fa fource à l'Oueft de la Paroiffe; comme on recueille très-peu de foin, on sème fur les guérets des javotes, des ferres & des veffes, pour nourrir le bétail. On cultive du chanvre, qu'on fait roüir dans des fontaines, qui ne fervent qu'à cet ufage.

La Paroiffe a environ une lieue de circuit; il y a dans cette enceinte plus de vingt journaux de landes, qui font d'un grand fecours pour pâcager les vaches & les moutons.

Le grand chemin royal du Mans à Alençon paffe dans la Paroiffe, & en occupe une grande partie.

La Seigneurie de Paroiffe eft en litige entre les propriétaires du grand & du petit Béton, ce font deux fermes poffédées autrefois par la famille du Bouchet; aujourd'hui le Grand Béton, appartient à M. du Bouillon, & le petit à M. de la Joffière.

La tradition porte qu'il y avoit autrefois à Béton un château, nommé *Ongrie*; il n'en refte aucun veftige.

M. Dumont, Curé, m'a fourni un Mémoire.

BIÉS (S.), petit Bourg & Paroiffe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oife, Election du Mans, au S. S. E. par S. de la Ville du Mans, dont il eft éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Laigné, l. 1 ¼; Pontlieue, l. 2; Mans, l. ½.

Il y a de S. Biés à Ecomoi, M. l. ¼; Grand Lucé, M. l. 4 ¼; la Suze, M. l. 3 ¼; Pontvalain, M. l. 2; Manfigné, M. l. 2 ½; S. Ouen en Belin, l. ½; Yvré-le-Polin, l. 1 ¼; Oyfé, l. 2; Châteaux-l'Hermitage, l. ¼; Requeil, l. 1 ¼; Maïet, l. 1 ½.

La Cure, eftimée 500 liv., eft à la préfentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 300 Communians.

La Chapelle de S. Sébaftien, dans ladite Eglife de S. Biès, dépend de la Terre de Chardonneux.

Il y a auffi à S. Biés une preftimonie, nommé Loret, eftimée 70 liv.

La Paroiffe eft arrofée à l'Eft & au Sud-Eft par un ruiffeau qui forme un étang, & à l'Oueft par un autre, qui forme l'étang de Clairefontaine.

La Paroisse étoit autrefois presque toute couverte de bois, de prairies, d'étangs & de landes; on y a depuis quelque temps fait beaucoup de défrichemens, où l'on recueille du seigle, de l'avoine, du carabin, & beaucoup de chanvre, sur-tout dans la partie du Nord.

Il y avoit autrefois à S. Biés une forge, qui a été changée en un moulin à blé, qui dépend de la Terre de Chardonneux.

Les Chanoines Réguliers de Châteaux-l'Hermitage possèdent dans la Paroisse des domaines, des bois considérables & de beaux étangs, relevant de la terre de Chardonneux, ci-après; le patronage de l'Eglise est annexé à la métairie du Plessis, qui appartient à la Demoiselle Monrobin d'Angers.

Il n'y a à S. Biés qu'une Terre, nommée Chardonneux, qui appartient à M. Rivault, Conseiller à la Cour des Monnoies de Paris.

Les jardins de la Terre de Chardonneux sont entourés de grands fossés remplis d'eau vive; les dehors en sont gracieux, à cause des bois, prairies & pièces d'eau qui s'y trouvent; les Fiefs en sont étendus & relèvent du Roi, à l'entier.

BIGNON (le), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Mellai, l. 1; Brullon, l. 5; Vallon, l. 2 ¼; Souligné, l. 1 ¼; Grand S. Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a du Bignon à Laval, M. l. 4; Mellai, M. l. 1; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 ½; Grez-en-Boüere, M. l. 2; Ballée, M. l. 3; S. Denis du Maine, l. 1 ½; Arquenai, l. 1; Maisoncelle, l. 1; Villiers-Charlemagne, l. 1 ¼; Ruillé en Anjou, l. 1 ½.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 370 Communians.

Il y a au Bignon, la Chapelle de la Guihairière, estimée 80 liv., à la présentation du Curé & du Procureur Fabricier; & la prestimonie Bouttier, estimée 30 liv., aussi à la présentation du Curé & du Procureur-Fabricier, *Pleno-Jure*.

La Paroisse est arrosée du Nord à l'Est par le ruisseau de Pontmartin, qui forme un étang, & à l'Ouest par un autre.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a des landes.

La Seigneurie de Paroisse, qui est une Châtellenie, appartient à M. de la Jupillière, & relève de celle de Mellai. Elle a donné le nom à une Famille éteinte depuis longtemps.

En 1463, André de Laval, Chevalier, Seigneur de Loheac, étoit Seigneur du Bignon.

En 1495, Jean Boufré possédoit cette Seigneurie; elle appartenoit en 1528 à Antoine d'Arquenai; & en 1581, Julienne d'Arquenai, Dame du Bignon, Champfleuri, Maisoncelle, le Bourg-neuf, &c. étoit femme de Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, Chevalier des Ordres du Roi.

Philippe de Bouillé, Comte de Créance, étoit Seigneur du Bignon, d'Arquenai, Maisoncelle, &c. en 1660. *Mém. de la Chaux.*

BIGOTTIÈRE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, Election de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Brée, l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Christophe-du-Luat, l. $\frac{3}{4}$; Ruillé en Champagne, l. 6 $\frac{1}{4}$; Charfour, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de la Bigottière à Mayenne, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ernée, M. l. 3; Laval, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Monseurs, M. l. 4 $\frac{3}{4}$; S. Oüen-des-Toits, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; S. Germain-le-Guillaume, l. $\frac{1}{2}$; S. Germain d'Anxure, l. 1; Alexain, l. $\frac{1}{2}$; Chaillant, l. 1 $\frac{3}{4}$; la Baconniére, l. 1 $\frac{3}{4}$.

La Cure, estimée 1400 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 720 Communians.

Il y a un Collége fondé, estimé 200 liv.

La Paroisse est bornée au Nord-Ouest par la Forêt de Mayenne, & arrosée à l'Ouest & au Sud par un ruisseau, & à l'Est par un autre, qui forme deux étangs.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a des prairies.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte d'Elva.

BLÉVES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beauvoir, l. 1 $\frac{1}{4}$; Verot, l. 1 $\frac{3}{4}$; Panon, l. $\frac{1}{4}$; Courgains,

l. 1; S. Mars-sous Bullon, l. ¾; Joué-l'Abbé, l. 1 ¾; Coulaines, l. 2 ¼; Mans, l. ¼.

Il y a de Bléves à S. Côme, M. l. 4 ¾; Mamers, M. l. 2 ½; René, M. l. 4 ½; Alençon, M. l. 4 ¼; le Mesle, l. 1 ½; les Auneaux, l. ½; Roulée, l. ¾; la Frénais, l. 1 ½. le Perche est limitrophe du Bourg.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 124 Communians.

Il y a à Bléves un Cimetière-Dieu, estimé 100 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

Bléves est sur un petit ruisseau, qui coule du S. O. au N. E. & forme un étang; la Paroisse est arrosée à l'Est par le ruisseau d'Autréche, qui en forme aussi un.

Le sol produit du froment, de l'orge & du seigle.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Bersin, Ancien Audiencier de France. M. Jean-Baptiste Bersin étoit en 1736 un des quatre Grands Audienciers de France; il servoit le quartier de Juillet. La principale fonction des Grands Audienciers est d'examiner les lettres à sceller & d'en faire rapport à M. le Chancelier ou à M. le Garde-des-Sceaux, & de les taxer au contrôle; ils ont les mêmes priviléges que les Sécretaires du Roi, & en font les fonctions.

Dans les dernières années du onzième siècle, Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, fit, avec Robert Talvas, Comte du Perche, bâtir huit Forts dans le Sonnois, pour se fortifier contre Hélie de la Fléche, Comte du Maine; sçavoir, Bléves, Pérai, le Mont-de-la-Nue, Sonne, S. Remi-du-Plain, Ortieuse, Aillères & la Motte-Gautier de Clinchamp; ils firent de grandes tranchées & lignes de communication des uns aux autres, dont on voit encore des vestiges, & entr'autres d'une circonvallation qui commence au bord de Pérai, continue à Marolles, Monhoudoul, Sonne & finit à S. Remi du Plain, entourant tout ce pays de retranchemens qu'on appelle encore aujourd'hui les Fossés de Robert-le-Diable. *Courvaisier, page 396. Cenomania.*

BOESSÉ-LE-SEC, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Hilaire-le-Lierru, l. ¾; Lombron, l. 2 ¼; Mans, l. 3 ¾.

Il y a de Boessé à la Ferté, M. l. 1 ½; Bonnestable, M. l. 2 ½; Connerré, M. l. 2; Dolon, M. l. 2 ½; Torigné, M. l. 2 ½; Seaux, l. ½; Villaine-la-Gonais, l. ½; S. Martin-des-Monts, l. ½; S. Aubin-des Coudrais, l. 1; S. Denis-des Coudrais, l. 1 ½; Tuffé, M. l. ½.

La Cure, estimée 1300 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Boessé est sur un petit courant d'eau; la Paroisse est arrosée à l'E. & au S. par la rivière d'Huisne.

Le sol produit du froment, de l'orge, du seigle & de l'avoine; il y a des bois & des vignes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de la Goupillière.

Le Pontificat porte que S. Thuribe, second Evêque du Mans, fit bâtir une Eglise au village de Boessé. *Courvaisier, page 75.*

Juhel de Boessé se croisa en 1158, pour le voyage de la Terre-Sainte, avec Geoffroi IV de Mayenne. *Cenomania. Histoire de Sablé.*

BOESSAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de la Flèche, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantenai, l. 4 ½; Maigné, l. 1 ½; Grand S. Georges, l. 2 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Boessai à Sablé, M. l. 1 ½; Brullon, M. l. 3 ½; Ballée, M. l. 1 ½; Grez en Boüére, M. l. 2; Mellai, M. l. 2 ½; Gastines, l. ½; Auvers-le-Hamon, l. 1; S. Loup, l. ½; Boüére, l. ½; S. Brice, l. 1.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 300 Communians.

Il y a à Boessai la Chapelle de S. Laurent, estimée 40 l., à la présentation du Seigneur des Chesnais; la Chapelle de S. Laurent est aujourd'hui en ruine, & le Service a été transféré à la Chapelle domestique des Chesnais. l'Eglise de Boessai ayant été détruite par les Huguenots, on fit l'Office Divin dans la Chapelle de S. Laurent jusqu'en 1624, que l'ancienne Eglise fut rebâtie; & celle de N. D. estimée 40 liv. à la même présentation.

A un quart de lieue du Bourg il y a une Chapelle dédiée à S. Jacques, dont la nef est en ruine; les habitans voisins y viennent en pélerinage.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Vaige, au

N. par un petit courant d'eau, & au S. par trois étangs. Il y a trois moulins à blé.

Le sol produit du méteil, du seigle, du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a des bois dépendans du Prieuré de Solesme; quelques vignes & des prairies.

La Paroisse contient dix-huit métairies, dix-sept bordages & trois moulins à blé, à trois quarts de lieue du N. au S. & environ autant de l'E. à l'O.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Prieuré de Solesme.

Il y a dans la Paroisse de Boessai la Terre des Chesnais, dont M. de Cry est propriétaire par la Dame sa mère, du nom & de la Maison de Longueil.

M. Deshaies de Cry, qui y fait sa résidence, a fait détourner le cours de la rivière de Vaige pour rendre l'arrivée de sa maison plus commode.

Il y a à Boessai un Fief qui relève de la Terre de la Roche Thalbot, située dans la Paroisse de Souvigné, appartenant à la Maison de Montesson.

Au pied d'une montagne, dont les pierres paroissent marbrées, il y a une fontaine minérale dont on fait usage contre plusieurs infirmités.

Durant les dernières guerres de la Ligue, l'Abbaye de Bellebranche, située dans le voisinage de Boessai, fut conservée par Robert Vachereau, Seigneur des Chesnais; mais après qu'il en fut sorti, elle fut prise, pillée & demi brûlée par de Bressant, Huguenot, qui fit maltraiter, & même pendre plusieurs Religieux. *Courvaisier, page 457. Ménage, contin. de l'Hist. de Sablé. M. S.*

Ce Bressant se nommoit René de la Rouvraye, Ecuyer, Seigneur de Bressant; Terre située dans la Paroisse de Mesnil en Anjou: il descendoit de Pierre de la Rouvraye, Chevalier, Seigneur de Bressant, & d'Ysabeau de Villeprouvée, fille de Jean de Villeprouvée & d'Ysabeau de Courceriers. Il portoit pour armes d'argent à trois têtes de cheval percées de sable. *Cont. Hist. de Sablé. M. S.*

C'est de ce Bressant dont Brantôme entend parler, en disant qu'un Gentilhomme d'Anjou portoit un baudrier couvert d'oreilles de prêtres; & c'est lui qui est représenté en taille douce avec une chaîne d'oreilles en forme de baudrier, à la page 36 du livre intitulé: *Théâtre des cruautés des Hérétiques de notre temps*, imprimé à Anvers chez Adrien en 1588. Ses cruautés furent terminées par son supplice; Jean Hiret dit dans ses Antiquités d'Anjou,

danger de sa vie; ce Prince lui accorda ce qu'il demandoit de la part de son Evêque, & le combla de présens, qu'il employa à la construction d'une Eglise dans le lieu de sa solitude; après sa mort son corps fut inhumé dans cette Eglise, & y a demeuré jusqu'au temps des guerres des Normands, qu'il fut transporté à Senlis, où il est encore à présent dans l'Eglise de S. Fraimbault, à l'exception de l'os coronal, des deux pariétaux & de l'etmoïde qui se sont trouvés dans son tombeau lorsqu'on en fit l'ouverture dans le dernier siècle *Courvaisier*, *page* 129. Bondonnet dit, page 161, que ce fut vers le Roi Childebert que S. Innocent députa S. Bommer.

BOMMER (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Généralité d'Alençon, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Juvigné, M. l. 3; la Chapelle-Moche, l. $\frac{1}{2}$; S. Julien-du-Terroux, l. 1 $\frac{1}{2}$; Jauron, l. 2; Crennes-sur-Fraubai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bourg d'Averton, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Aubin-du-Désert; l. $\frac{3}{4}$; Pezé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Neuville-la-Lais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de S. Bommer à Domfront, M. l. 1; Lonlai, M. l. $\frac{1}{4}$; la Ferté-Macé, M. l. 4; Ceaulcé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Passais, M. l. 4; Champsegré, l. 1 $\frac{1}{2}$; Dompierre, l. 1 $\frac{3}{4}$; Banvou, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Haute-Chapelle, l. 1; la Normandie, l. 1.

La Cure, estimée 7 à 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 1200 Communians.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Varenne, au N. & à l'O. par le ruisseau de Boudoüet.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des prairies.

La Seigneurie de Paroisse, suivant un Mémoire qui m'a été fourni, est annexée à l'Abbaye de Lonlai; suivant d'autres il paroît qu'elle l'est à la Terre de Jumilli; je trouve dans ces Mémoires que des Seigneurs de Jumilli prennent la qualité de Seigneurs de S. Bommer.

La Paroisse de S. Bommer a donné son nom à une ancienne Famille qui est éteinte. N.... de S. Bommer, épousa Renée de Royers de la Brisolière, fille de Charles; elle se maria en secondes noces, en 1587, à Hercule Desvaux, à qui elle donna la Terre de Sainte Jame-le-Robert.

Le Fief de Jumilli, dans la Paroisse de S. Bommer, a donné le nom à une ancienne Famille éteinte depuis long-temps.

En 1240 Guillaume & Simon de Jumilli firent un don à l'Abbaye de Lonlai.

Le 13 Juin 1582, Joachim Josselin, Seigneur de Martigni, Valet-de-Chambre du Roi, fut autorisé par Arrêt du Parlement à retirer Jumilli, sur Jean Barjot, Seigneur de Marqueville, avec lequel il transigea le 18 du même mois.

Jacques & Joachim Josselin, fils du précédent, vendirent, en 1602, le Fief de Jumilli à Henri Barré, Sieur Deshayes, Lieutenant-Général de Domfront; ledit Henri prit le nom de Jumilli avec le sien, & François, son fils, laissa celui de Barré, pour ne porter que celui de Jumilli; ledit François épousa Antoinette Cormier, dont il eut Henri, qui suit; & Marquise mariée en 1621 à Simeon Pitard.

Henri II, Barré de Jumilli, Seigneur de S. Bommer, &c. épousa Marie des Moulins, dont il eut Henri-Claude, qui suit:

Henri-Claude Barré de Jumilli, fut Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Colonel-Général; il mourut sans alliance en 1680. Marquise Barré, sa tante, femme de Simeon Pitard, fut son héritière; elle eut François Pitard, Seigneur de Boudé & de Jumilli, qui mourut en 1658; il avoit épousé Adrienne de Saint-Maurice, Dame de S. Jean du Cerais, dont il eut Julien.

Le dernier Seigneur de Jumilli étoit Alexandre de la Rivière, qui n'a laissé qu'une fille. Cette Terre est aujourd'hui en régie pour créances dûes au Roi. Les Fiefs de Jumilli & de la Nocherie relèvent du Roi. Il y a encore dans la Paroisse de S. Bommer le Fief de la Nocherie. *Mém. de la Chaux. Mém. du Curé de Domfront.*

BONCHAMP, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sougé, l. 2; S. Denis d'Orques, l. 4 ½; Auvers-sous-Montfaucon, l. 3; Rouillon, l. 3 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Bonchamp à Laval, M. l. 1 ¼; Chemeré-le-Roi, M. l. 4 ¾; Monseurs, M. l. 2 ¼; Meslai, M. l. 3 ¾; Evron, M. l. 5; Forcé, l. 1; Louvigné, l. 1 ½ Argentré,

l. $\frac{1}{4}$; Chapelle-Antenaiſe, l. 1 $\frac{1}{4}$; Louverné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Sainte Melaine, l. 1.

La Cure, eſtimée 1500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Roncerai d'Angers. Il y a 900 Communians.

Il y a à Bonchamp la Chapelle de la Beaudière, eſtimée 400 liv.; celle de la Froiſſière, eſtimée 40 liv., à la préſentation du Seigneur de Vautorte, & celle de la Louvrais, eſtimée 40 liv., à la préſentation de l'héritier du Fondateur.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un petit ruiſſeau; à l'O. par le ruiſſeau de Barbé, qui forme un étang de même nom, au N. & au S. par deux petits courans d'eau.

Le ſol produit du méteil, du froment & de l'avoine; il y a des prairies.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Comté de Laval.

BONNESTABLE, Ville & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, Chef-lieu du Doyenné de Bonneſtable, Election du Mans, au N. E. par E. de la Ville du Mans, dont elle eſt éloignéé de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Savigné-l'Evêque, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Bonneſtable à la Ferté-Bernard, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; S. Coſme, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Tuffé, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Ballon, M. l. 3; Briône, l. $\frac{1}{2}$; Bourg de Mellerai, l. demi-quart; Aulaines, l. $\frac{1}{4}$; S. Georges du Roſai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Rouperroux, l. 1; Terrehaut, l. $\frac{3}{4}$; Sables, l. $\frac{3}{4}$; Courcemont, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt de Bonneſtable, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure, eſtimée 3000 liv., eſt à la préſentation du Prieur de S. Gauburge, ainſi jugé au Mans en 1624. Il y a eu à la dernière vacance un procès entre les Préſentateurs, lequel a été jugé en faveur du dernier. Il y a 3500 Communians.

Il y a à Bonneſtable le Prieuré de Moncaulin, eſtimé 400 liv., à la préſentation de l'Abbé du Gué de Laune, & celui de Guémançais, eſtimé 200 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Pelice; la Chapelle de S. Julien, eſtimée 65 liv.; celle de la Lande, eſtimée 130 liv., à la préſentation du Seigneur; celle de Monfellet, eſtimée 135 liv., à la préſentation du Seigneur; & celle de Rieux, eſtimée 105 liv., auſſi à la préſentation du Seigneur.

Bonneſtable eſt arroſée à l'E. au S. & à l'O. par un ruiſſeau.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge & de l'avoine.

Il y a marché tous les Mardis, & foires le Mardi d'après la Purification, le Mardi avant la Mi-carême, le Mardi avant la S. Gervais, (si elle se trouve au Mans le même jour, on la remet au Mardi suivant) le Mardi avant la Nativité de la Vierge, le Mardi avant la S. Michel, le Mardi après la Toussaint & le Mardi avant la S. Nicolas.

Bonnestable est une Baronnie, & se nommoit anciennement Malestable; elle appartenoit autrefois aux Seigneurs de la Ferté-Bernard; elle passa dans la Maison de Parthenai l'Archevêque; & Jeanne de Parthenai la porta en dot à Jean I, Comte d'Harcourt; Gabrielle d'Harcourt la porta dans la Maison de Coesmes, par son mariage avec Jean de Coesmes; de la Maison de Coesmes; elle passa dans celle de Montafié, par le mariage de Jeanne de Coesmes avec Louis de Montafié; elle a appartenu au Comte de Soissons, à cause de Marie de Bourbon, son aïeule maternelle, fille de Charles de Bourbon, Comte de Soissons, & de N.... de Montafié; elle appartient aujourd'hui à M. le Duc de Chevreuse, dont on donne ici la Généalogie.

La Jurisdiction de Bonnestable s'étend en quinze Paroisses; elle est exercée par un Bailli, un Lieutenant, un Procureur-Fiscal & un Greffier, ressortit au Présidial du Mans.

Il y a à Bonnestable un Grenier à Sel, régi par un Président, un Grenetier, un Contrôleur & un Greffier. En 1700 il s'y consommoit dix-huit muids de sel par an; la Ville contenoit alors six cents quatre-vingt-quatorze feux, & payoit trois mille cinq cents livres de tailles; on y comptoit 3000 Communians. Il y a un Hôtel-de-Ville, & une Brigade de Maréchaussée. *Mémoire de Miromeni.*

L'Evêque Hugues, qui siégea au Mans depuis 1136 à 1144, ratifia le décret de la fondation de l'Abbaye de Halais, faite par le Seigneur de la Ferté & de Malestable (aujourd'hui Bonnestable); cette Abbaye n'est à présent qu'un Prieuré dépendant de l'Abbaye de la Pélice. *Courvaisier, page* 437. *Cenomania.*

Généalogie d'Albert Chevreuse.

La Maison d'Albert Chevreuse tire son origine, selon un grand nombre d'Historiens, de celle d'Albert de Florence,

Florence, qui, dans les troubles causés par les factions des Guelphes & des Gibelins, au commencement du quinzième siècle, se retira dans le Comté Vénaissin.

THOMAS I Alberti, eut pour fils Louis, qui suit:

LOUIS eut, entre autres enfans, Thomas II, qui suit:

THOMAS II Alberti, ou d'Albert, suivant la terminaison Françoise, Panetier du Roi Charles VII en 1429, mort en 1455, fut marié trois fois; 1°. vers 1427 avec Rainaude Felix, fille de Jean & de Louise-Martin. 2°. Avant 1440 avec Armandette d'Auvergne, fille de Pierre & de Audoave de Merles. 3°. En 1448 avec Phanette ou Étiennette Champel, dont il n'eut point d'enfans. Il eut du premier mariage Hugues, qui suit; Jean qui forma la branche des Seigneurs de Boussargue, de laquelle est sortie celle de Mondragon; Jean, Chevalier, Seigneur de Montclus; Jacques, Docteur ès Loix, Protonotaire du S. Siége, mort en 1505; Catherine, mariée à Geoffroi de Bodillon; Louise, alliée à Jean de Claris, sans enfans. Thomas d'Albert eut, de son second mariage, trois garçons morts sans alliance; & Dauphine, mariée en 1453 à Pierre de Marroan.

HUGUES d'Albert, Seigneur de Sagriés, &c. épousa Catherine de Malingris, fille de Jean & d'Antoinette de Caires, dont Jacques, qui suit; & Guillaume, légataire de 2000 liv. tournois, par le testament de son père.

JACQUES d'Albert, Seigneur de Sagriés & de Sabran, &c. épousa en 1492 Douce de Sarrats, fille de Jacques & de Marie de Pibolliers, dont Léon, qui suit; Louis, mort sans alliance; Antoinette, qui épousa en 1531 Jean de Brignoc; N.... posthume.

LÉON d'Albert, fut tué à la bataille de Cérisolles en 1544; il avoit épousé Jeanne de Ségur, fille d'Antoine & de Jeanne de Glandèves. En faveur de ce mariage, Louise de Ségur, sa tante, lui céda, & à son mari, tous les droits qu'elle avoit dans la Seigneurie de Luynes; il eut de son mariage Honoré d'Albert, qui suit:

HONORÉ d'Albert, Seigneur de Luynes en Provence, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, s'est rendu célèbre sous le nom de Capitaine de Luynes; il mourut en 1592. Il avoit épousé en 1576 Anne de Rodulf, fille d'Honoré & de Louise de Beneau de Ville-Neuve: dont Charles, qui suit; François aîné, mort jeune; Honoré, Seigneur de Cadenet, Duc de Chaulnes, qui forma la première branche des Ducs de Chaulnes; Léon, Duc de Luxembourg & de Pinei, qui forma la branche de Luxembourg; Marie,

qui épousa en 1599 Claude de Grimoard de Beauvoir du Roure; Antoinette, mariée, 1°. en 1605, à Barthelemi de Vernet, 2°. à Henri-Robert de la Mark, Duc de Bouillon; Louise, alliée à Antoine de Villeneuve; & Anne, Religieuse.

CHARLES d'Albert, Duc de Luynes, Chevalier des Ordres du Roi, Garde-des-Sceaux & Connétable de France en 1621, mort la même année; son corps fut inhumé à Maillé, Terre située près de Tours, qu'il avoit fait ériger en Duché Pairie sous le nom de Luynes en 1619. Il avoit épousé en 1617 Marie de Rohan, fille d'Hercule, Duc de Montbason, & de Madeleine de Lénoncourt: dont Louis-Charles, qui suit; une fille, morte en bas âge; Anne-Marie, morte sans alliance.

LOUIS-CHARLES d'Albert, Duc de Luynes, Pair & Grand Fauconnier de France, Chevalier des Ordres du Roi, né en 1620, mort en 1690, fut marié trois fois, 1°. avec Marie-Louise Séguier, Marquise d'O, fille de Pierre, Maître des Requêtes, & de Marguerite de la Guesle; 2°. par dispense du Pape, en 1661, avec Anne de Rohan, sa tante & sa filleule, fille d'Hercule, Duc de Montbason & de Marie de Bretagne, Comtesse de Vertus, sa seconde femme; 3°. avec Marguerite d'Aligre, fille d'Etienne, Chancelier de France, & de Jeanne l'Huillier d'Interville, sans enfans. De son premier mariage il eut Charles-Honoré, qui suit; N.... morte jeune en 1645; deux fils, morts en bas âge; Françoise-Paule, mariée en 1667 à Henri-Charles, Sire de Beaumanoir, Seigneur de Lavardin; (leur fille unique épousa Louis, Marquis de la Châtre, Comte de Nançay); Marie-Louise, Religieuse; Henriette-Thérèse & une autre fille morts jeunes. Louis-Charles eut de son second mariage Louis-Joseph, Prince de Grimberghen & du S. Empire, qui donna de grandes preuves de courage pendant qu'il servit en France, & qui n'en donna pas moins au service de l'Empereur Charles VII, qui le créa Prince du S. Empire en 1642; il fut marié à Madeleine-Marie, Princesse de Berghes, dont il n'a eu que Thérèse-Pélagie, mariée en 1735 à Marie-Charles-Louis d'Albert, Duc de Chevreuse, son arrière-neveu; Charles-Hercule, Chevalier de Luynes, mort sans alliance en 1734; Marie-Anne, mariée en 1678 à Charles de Rohan, Prince de Guémené, Duc de Montbason; Charlotte-Victoire, mariée en 1682 à Alexandre Albert, Prince de Bournonville; Catherine-Angélique, mariée en 1694 à Charles-Antoine Gouffier, Marquis de

Heilli; Jeanne-Baptiste, marié en 1683 à Marie-Josephe Ignace Scaglia, Comte de Verrue; Jeanne-Thérèse, mariée en 1698 à Louis Gaston de Castelnau, Comte de Clermont Lodêve. Jeanne-Thérèse n'ayant point d'enfans en 1748, fit Marie-Charles-Louis d'Albert, Duc de Chevreuse, son légataire universel.

Charles-Honoré d'Albert, Duc de Luynes, de Chevreuse & de Chaulnes, connu sous le nom de Duc de Chevreuse, Chevalier des Ordres du Roi, mort en 1712, avoit épousé en 1667 Janne-Marie Colbert, fille de Jean-Baptiste, Ministre d'Etat, & de Marie Charron de Menars, dont Charles-Jean-Baptiste, mort âgé de quatre ans; Honoré-Charles, qui suit; N.... Marquis d'Albert, & Paul, Comte de Châteaufort, morts en bas âge; Louis-Auguste, qui a formé la seconde branche des Ducs de Chaulnes, qui suivra; Louis-Nicolas, tué au combat de Carpi en 1701; Marie-Thérèse, morte en bas âge; Marie-Anne, mariée en 1686 à Charles-François de Montmorenci-Luxembourg, Duc de Luxembourg, Prince de Tingri; Marie-Thérèse, alliée, 1°. en 1693, à Michel Albert, Comte de Morstein, Marquis d'Arcq, 2°. à Ismidon-René, Comte de Sassenage; Marie-Françoise, mariée en 1698 à Charles-Eugène, Duc de Levis.

Honoré-Charles d'Albert, Duc de Chevreuse-Montfort, tué en 1704 près de Bellikeim, avoit épousé en 1694 Marie-Anne de Courcillon, fille de Philippe de Dangeau, & de Françoise Morin: dont Charles-Philippe qui suit; Paul, Evêque de Bayeux en 1729, Archevêque de Sens en 1753, Cardinal en 1756, mort en ; Charlotte-Mélanie & Marie-Eustochie, Religieuses.

Charles-Philippe d'Albert, Duc de Luynes & de Chevreuse, mort Chevalier des Ordres du Roi en 1758. Il avoit épousé, 1°. en 1710, Louise Léontine Jacqueline de Bourbon, Princesse de Neuchâtel, fille de Louis-Henri, légitimé de Bourbon-Soissons, & d'Angélique Cunégonde de Montmorenci-Luxembourg, 2°. en 1732, Marie Brulart, fille de Nicolas, Premier Président du Parlement de Bourgogne, & de Marie Bouthillier de Chavigni, qui est devenue Duchesse de Choiseul: il a eu de son premier mariage Marie-Charle-Louis, qui suit; Angélique-Elisabeth & Charlotte, mortes en bas âge.

Marie-Charles-Louis d'Albert, Duc de Chevreuse, Seigneur de Bonnestable, &c. mort en 1770, avoit épousé, 1°. en 1735, Thérèse-Pélagie d'Albert Grimberghen, sa cousine, morte en couche en 1736; 2°. Henriette-Nicole

Pignatelli d'Egmont, fille de Procope-Marie-Antonin, Duc de Gueldres & de Juliers, &c. & de Henriette-Julie de Durfort de Duras: dont Charles-Marie-Léopold, né en 1740, mort en 1758; Louis-Joseph-Charles-Amable, qui suit; Charle-Casimir-Joseph, né en 1753, appelé Comte de Montfort, mort peu de jours après sa naissance; Marie-Paule-Angélique, née en 1744, mariée en 1758 à Marie-Joseph-Louis d'Albert d'Ailli, appelé Vidame d'Amiens.

Joseph-Charles-Amables d'Albert, Duc de Chevreuse, &c. Seigneur de Bonnestable, né en 1748.

Branche d'Albert Chaulnes.

Louis-Auguste d'Albert, cinquième fils de Charles Honoré, Duc de Luynes & de Chevreuse, prit la qualité de Vidame d'Amiens; Duc de Chaulnes en 1711, Chevalier des Ordes du Roi en 1724, Maréchal de France en 1741, mort en 1744. Il avoit épousé en 1704 Marie-Anne-Romaine de Beaumanoir, fille de Henri-Charles, Marquis de Lavardin, & de Louise-Anne de Noailles: dont Louis-Marie, mort sans alliance en 1724, âgé de dix-neuf ans; Charles-François, Duc de Péquigni, mort en 1731, qui de son mariage avec Marie-Sophie de Courcillon Dangeau, n'eut qu'une fille qui mourut en bas âge; Louis-Joseph, mort enfant; Michel-Ferdinand, qui suit; Marie-Thérèse, mariée à Louis de Rougé, Marquis du Plessis-Bellière; & deux filles mortes jeunes.

Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailli, Duc de Chaulnes, &c. né en 1714, épousa en 1734 Anne-Joseph Bonnier, fille de Joseph, Baron de la Mosson, dont Louis-Marie-Joseph, qui suit:

Marie-Joseph-Louis d'Albert d'Ailli, appelé Vidame d'Amiens, né en 1741, épousa en 1758 Marie-Paule-Angélique d'Albert Luynes, née en 1744, fille du Duc de Chevreuse.

Morèri, dernière édition.

BONNEVAU, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par Sud du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Challe, l. 6 ½; Pontlieure, l. 3 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Bonnevau à Bessé, M. l. ½; S. Calais, M. l. 2 ½.

½; Montoire M. l. 2 ¾; la Chartre, M. l. 4; Grand Lucé, M. l. 5; Fontaine, l. 1 ¼; Sellé, l. ½; la Chapelle Gaugain, l. 1 ½; Lamenai, l. 1; Sougé, l. 1 ¼; Troo, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Chapitre de Troo. Il y a 300 Communians.

Il y a à Bonnevau la Chapelle de S. Pierre, estimée

Bonnevau est entre deux petits ruisseaux, qui se joignent à l'Ouest. La Paroisse est arrosée à l'Ouest par la rivière de Braye.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge & de l'avoine; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Courtanvaux. Voyez *sa Généalogie à l'article Bessé.*

BOSSE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Prévelle, l. ¾; à la Chapelle S. Célerin, l. 1; Yvré-l'Evêque, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de la Bosse à la Ferté, M. l. 2; Bonnestable, M. l. ½; S. Aignan, M. l. 3; Connerré, M. l. 2 ½; Dolon, M. l. 3 ¾; S. Martin-des-Monts, l. 1 ½; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1 ¼; Dehaut, l. 1; S. Georges-du-Rosai, l. ½; S. Denis-des-Coudrais, l. ½; la Forêt de Bonnestable, l. ½.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Pelice. Il y a 200 Communians.

La Paroisse de la Bosse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Rosai, au N. par un petit courant d'eau & un étang, à l'O. par un ruisseau, & au S. par un étang, qui forme le ruisseau de Vimai.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des prairies, & une montagne, nommée de Montdragon.

La Seigneurie de Paroisse appartient aujourd'hui au Chapitre de l'Eglise du Mans; elle a été autrefois possédée par les Seigneurs de Craon. Amauri III de Craon, Seigneur de Sablé, la Ferté, &c. Sénéchal héréditaire de Touraine, d'Anjou & du Maine, acheta de Guillaume des Usaiges, Vidame du Mans, pour six vingt livres de rente, la Seigneurie de la Bosse. Le contrat d'acquêt est dans le trésor des Chartes du Roi, au titre de la Ferté-Bernard. *Ménage, Hist. de Sablé.* Voyez *à l'article Sablé ce qui regarde la Maison de Craon.*

BOUAIR, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Connerré, l. 2; Montfort, l. 3 ½; Mans, l. 3 ½.

Il y a de Bouair à Dolon, M. l. 1; Torigné, M. l. 1 ¾; Vibraye, M. l. 1 ¾; Montfort, M. l. 3 ½; Bouloire, M. l. 2 ½; S. Maixant, l. ½; S. Quentin, l. ¼; Seaux, l. ¾; Rouvrai, l. 1 ½; Duneau, l. ½; le Luar, l. ¾; Lavarai, l. ½.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 200 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau qui forme deux étangs; il y a le Château de Bouair & celui de Grosbois.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'orge & de l'avoine; il y a les bois, nommés de la Barne, & des Monticules, appelées les Buttes de Bouair.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Gras, Famille originaire du Maine. Antoine le Gras fut Secrétaire du Roi, du Grand Collége en 1719. Jean-Baptiſte le Gras fut Conſeiller-Correcteur de la Chambre des Comtes de Paris en 1710. N... le Gras, ancien Echevin de la Ville de Paris, fut fait Conſeiller de Ville; François le Gras du Luart fut Maître-des-Requêtes en 1719.

BOUÈRE ou BOIRE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantenai, l. 3 ¾; Maigné, l. 1 ½; Grand S. Gorges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Bouère à Grez en Bouère, M. l. ½; Sablé, M. l. 2 ½; Brullon, M. l. 4 ¾; Chémeré-le-Roi, M. l. 2 ¼; Ballée, M. l. 2; S. Brice, l. ½; Beaumont-Pié-de-Bœuf, l. 1 ½; Boeſſai, l. 1 ½; S. Loup, l. 1 ¼; Gennes, l. 1 ¾; l'Anjou, l. ¼.

La Cure, eſtimée 900 l., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 1200 Communians.

Le Prieuré de Bouère, eſtimé 2800 liv., a été réuni à l'Abbaye de Marmoutier.

Il y a à Bouère la Chapelle de S. Jean, eſtimée 110 liv. à la préſentation de l'héritier du Fondateur; celle du Château du Boisjourdan, eſtimée 70 liv., à la préſentation

du Seigneur, & la prestimonie de la Vezouzière; estimée 60 liv., à la présentation du Seigneur de la Vezouzière.

La Paroisse de Bouère est arrosée du N. O. à l'E. par N. par le ruisseau de Taude, & du S. O. à l'E. par celui de Fondereux, qui forme deux étangs.

Le sol produit du méteil, du froment & de l'avoine; il y a des prairies, où l'on pâcage de très-belles vaches.

Il y a à Boire une blanchisserie de toiles; on y en fabrique aussi de très-belles.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château du Boisjourdan, appartenant aux enfans de M. le Comte de la Motte, à cause de la Dame leur mère, fille unique de N..... de Boisjourdan & de N..... de Bonnaire, son épouse.

La Maison de Boisjourdan est d'une ancienne noblesse. On trouve dans l'armée du Marquis de Pontamousson, dont la montre fut faite à Ancénis en l'an 1468, un Fouques de Boisjourdan, Chevalier, qui avoit sous lui vingt-deux hommes d'armes & cent quatre-vingt-onze Archers & Brigadiers. *D. Lobineau, Hist. de Bretagne.*

Dans les montres de l'Election d'Angers, de 1471, pardevant Gui de Laval, Seigneur de Loué, il est fait mention de Pierre de Boisjourdan, Procureur de Jean de Boisjourdan, son père, au nom duquel il déclare tenir de sept à huit vingt livres de rente, dont il dit devoir trente livres de rente aux Seigneurs des Fiefs, quinze livres de rente à Béatrix de Boisjourdan, sa fille, mariée avec Jean de Ganeville, dix livres de rente à Catherine, sa fille, Religieuse à l'Abbaye d'Estival, & à trois autres filles à marier; & servira le Roi..... en brigandine. *Ménage. Continuation de l'Histoire de Sablé MS.*

Bèse, Livre 7 de son Histoire Ecclésiastique, à l'an 1563; Brantôme, p. 104 & 220 de son Traité des Colonels; de Thou, Livre 30 de son Histoire, rapportent les fanatiques cruautés que Jean de Boisjourdan, qui fut Capitaine du Château de Sablé, & Lieutenant de la Compagnie de Jean de Champagne, Seigneur de la Suze, Peschereul, &c. surnommé Grand Godet, exerça contre les Huguenots, dont on trouva 50 à 60 cadavres dans les fossés de son Château. *Ménage.*

Dans l'onzième siècle Foulques de Bouère fit, avec l'autorisation de Simon, son fils, des dons à l'Abbaye de Marmoutier. Ce Foulques étoit fils d'Auger de Bouère; ils sont tous deux établis témoins de la part des Religieux de Marmoutier, dans l'accord fait entre ces

Religieux & ceux de la Coulture du Mans, par Raoul, Archevêque de Tours. *Ménage, Hist. de Sablé.*

En 1239, Jean de Toci, ou de Torci, mari d'Anne de Laval, donna à Jacques de Château-Gontier tout fief dans la Forêt de Bouère. *Ménage, Hist. de Sablé.*

L'infortuné Urbain Grandier, Curé de l'Eglise de Ste Croix, Chanoine de Loudun, qui fut brûlé vif à Loudun en 1634, pour crime de magie, étoit né dans la Paroisse de Bouère. La plupart des gens sensés regardent à présent la prétendue possession des Religieuses de Loudun comme une fable inventée pour satisfaire la vengeance d'un puissant, à qui les ennemis de Grandier rapportèrent qu'il étoit auteur d'une Satire injurieuse à sa personne & à sa naissance. Plusieurs auteurs ont écrit pour soutenir la réalité de la possession des Religieuses, tels que celui de l'Histoire du Procès de Grandier, imprimée dans le vingtième volume du Mercure François; Deniau, Conseiller au Présidial de la Flèche, Procureur de la Commission établie pour juger Grandier, qui a fait un traité de la possession de Londun; Henri de Sponde, Evêque de Pamiers, continuateur des Annales de Baronius, à l'an 1634.

D'autres ont écrit contre cette prétendue possession, tels que Séguin, Médecin de Tours, dans une Lettre imprimée dans le même volume du Mercure François; Duncan, Ecossois, père du fameux Cérisante, résidant en France de la part de Christine, Reine de Suède; Jacques Boutreux, sieur d'Estiau, &c. *Ménage, contin. de l'Hist. de Sablé.*

Pierre de Bouhère, dit en latin *Bouherius*, a fait imprimer un Livre de Conrad intitulé: *Magistri Conradi Thuriensis magnum Elucidarium, omnes Historias & Poeticas fabulas continens, &c.* Conrad vivoit en 1273: ce Livre a été imprimé *in*-4°. à Paris en 1513, chez Germont. *Ménage, contin. de l'Hist. de Sablé. MS.*

BOULLAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Roche-Mabile, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Douillet. l. 3 ½; Vernie, l. 2 ½; Milesse, l. 3 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Boullai à Prez-en-Pail, M l. 1 ½; la Pôté-des-Nids, M. l. ¼; Gesures, M. l. 1 ½; Villaine-la-Juhée; M. l. 3; Alençon, M. l. 4; Champfrémont, l. ¼; S. Cir, l.

2; Villepail, l. 2; S. Cénerie, l. 1 ½; la Ferrière Bouchart, l. 2; Ravigni, l. 1 ½; Bois des Monts de Tonne, l. ½.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 250 Communians.

La Paroisse est arrosée au N. par un courant d'eau qui forme deux étangs, au S. O. par deux étangs, à l'O. & au S. par le ruisseau de Boullai, & à l'E. par celui de la Sourdière, qui forme un étang.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Baron de Cohardon.

En 1672 Jacques de Royers obtint des lettres d'érection en Marquisat, sous le nom de la Brisolière, des Fiefs de Septforges, Boullai, Juvigni, Rouenceftre, des Defais, &c. Il paroît que ce Marquisat a été démembré; les Fiefs qui le composoient appartiennent aujourd'hui à différens Seigneurs. *Mém. la Chaux.*

BOULOIRE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Château-du-Loir, à l'E. S E. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ardenai, l. 2; Yvré-l'Evêque, l. 2 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de Bouloire à Montfort, M. l. 2 ¼; Connerré, M. l. 2 ¼; Torigné M. l. 1 ½; Dolon, M. l. 1 ½; S. Calais, M. l. 2 ¼; Maisoncelle, l. ¾; Coudrecieu, l. 1 ¼; les Loges, l. 1; S. Michel de Chavaigne, l. 1; Nuillé-le-Jalais, l. 1 ½; Surfond, l. 1 ½; Volnai, l. 1 ½; S. Mars de Loquenai, l. 1 ¼; le Breil, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 600 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 800 Communians.

Le Bourg est situé sur un petit ruisseau qui forme un étang. La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau Tortue.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des montagnes & des landes; le marché tient tous les Mardis. Il y a foire le Mercredi d'après les Fêtes de Pâques, le Mardi d'après la S. Georges & le mardi d'après la S. Matthieu.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Balincourt.

Henri Testu, Marquis de Balincourt, Baron de Bouloire, mort en 1710, avoit épousé, 1°. Claude-Marguerite de Sève, morte en 1680, dont Claude-Guillaume,

Marquis de Balincourt, Baron de Bouloire, né en 1680, Maréchal de France en 1746, mort en . Il avoit épousé en 1715 Marguerite-Guillemette-Alleman de Montmartin, sans enfans. Henri Testu épousa, 2°. en 1682 Marie-Thérèse-Susanne de Masparault de Chenevière: dont François, qui suit; Bernard & Jean-Baptiste, Chevalier de Malthe; Jean-Dominique, Prêtre, Chanoine Régulier de l'Ordre de Ste Croix de la Brétonniere.

François, Marquis de Balincourt, Seigneur de Hédouville, Lieutenant-Général des armées du Roi en 1748, Commandeur de l'Ordre de S. Louis en 1755, mort en épousa en 1715 Rosalie Cœuret, ou Cuévret: dont Charles, qui suit; Claude-Guillaume, qui étoit Mousquetaire de la Garde en 1759; Marie-Rosalie, mariée à Victor Wicquet, Baron d'Ordre, mort Maréchal de Camp; Agnès Henriette Félicité, alliée à Antoine-Henri-Claude, Marquis des Barres; Marguerite Guillemette, mariée à Antoine Rancher, Conseiller Honoraire au Parlement de Paris; Odille-Hélène-Thérèse-Monique-Rosalie.

Charles, Comte de Balincourt, né en 1728, Mestre-de-Camp de Cavalerie en 1759, a épousé en 1752 Anne-Claudine de Rochefort d'Ailli, fille du Comte de Saint-Point, en Maconnois, née en 1725, dont Amédée-Claude-Guillaume, né en 1753.

Moréri.

BOURG-LE-ROI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulombiers, l. 1 ¼; Beaumont, l. 1 ¾; S. Marceau, l. 1 ¾; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 ½.

Il y a du Bourg-le-Roi à Alençon, M. l. 2; Beaumont, M. l. 3; Fresnai, M. l. 2 ½; René, M. l. 2 ½; Mamers, M. l. 4 ½; Roessé-Fontaine, l. 1 ¼; Ancines, l. 1; Champfleur, l. ¾; Chérisai, l. ½; Béton, l. ¾; Petit-Oisseau, l. ¾; Fié, l. 1; la Forêt de Perseigne, l. 1.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 280 Communians.

Il y a au Bourg-le-Roi la prestimonie de Minier, estimée 15 à 25 liv.; celle de S. Mathurin, estimée 40 liv., à la présentation du Seigneur; & celle de Tête d'Or, estimée 40 liv.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Rosai,

connu dans les anciens titres sous le nom de la rivière ou ruisseau de Moire.

Le Bourg & la Paroisse sont entourés de murs, qui sont ruinés pour la plus grande partie.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Maridort.

Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre, qui vivoit en 1087, après avoir chassé de la Ville du Mans Hélie de la Flèche, Comte du Maine, méditant son retour en Angleterre, fit un échange avec les Chanoines de l'Eglise du Mans, de vingt livres Mançais à prendre sur quelque Bénefice Ecclésiastique, ou sur le revenu d'une de ses Terres, & de dix livres de rente de même monnoie à recevoir de ses Fermiers, qu'ils avoient coutume de lever dans la Ville; & quinte, droit qui se nommoit Chenfillagium; avec une Terre, qu'on appeloit le Bourg-l'Evêque, & qui, depuis ce temps-là, a porté le nom de Bourg-le-Roi, sur laquelle il bâtit un Château, pour tenir en respect les Manceaux qui étoient sur la frontière, & se donner une facile entrée dans la Province. Ceci se passa environ l'an 1099. *Courvaisier, page* 400, *Cenomania.*

Henri II, qui fut Roi d'Angleterre depuis 1154 jusqu'à 1189, se proposa de faire une Place considérable de ce Château; & pour y attirer des habitans, il accorda à ceux qui s'étoient établis ou qui s'y établiroient à l'avenir, une exemption de droit de chevalerie, des tailles & des coutumes qui lui étoient dûes. Ces priviléges furent depuis confirmés par Charles V, Roi de France, & par Charles VI, son Successeur. La chartre de ce privilége est dans le Château du Bourg-le-Roi.

La Maison de Maridort est très-noble & très-ancienne dans la Province du Maine, alliée à plusieurs grandes Maisons, entre autres à celles de Chambes, de Montsoreau, de Matignon, &c. Quelques-uns de cette Maison se sont établis en Anjou; Marie de Maridort fut mariée par François, son frère, à Hamelin de la Grandière, avant l'an 1370. *Ménage, Hist. de Sablé, page* 419.

Cette Maison prétend tirer son origine d'Angleterre, & descendre des anciens Comtes de Warvic, aliàs de Maldoc; ils vivoient à Londres en 1346; il y en eut un qui accompagna Edouard, Roi d'Angleterre, & le Prince de Galles, son fils, à la bataille de Creci; il y a apparence que ce fut celui-là qui s'établit en France, & qui

sur la tige des deux branches du Maine, dont nous sommes sur le point de voir périr le nom, n'y ayant que des filles dans ces deux branches. Les Maridort d'Angleterre portent les mêmes armes que ceux du Maine, qui sont d'azur à trois gerbes d'or.

JACQUES I de Warvic, Maldoc ou Maridort, épousa en France, Marie Becquet, fille de Guillaume, Chevalier, Conseiller, Maître-d'Hôtel de la Reine de Sicile, Seigneur de la Châtellenie de Vaux, qu'il donna pour dot à sa fille, vers l'an 1370. Jacques & Marie eurent Jacques II, qui suit; & Guyon.

JACQUES II de Maridort épousa Perrine d'Orvaux en 1421, dont Jacques III, qui suit :

JACQUES III de Maridort, Seigneur de Vaux, du Château-Sénéchal & de la Fresionnière, épousa en 1451 Laurette de Coesnon, fille de Guillaume & de Gilette du Hardas d'Hauteville : dont Jean, qui suit; Antoine, Curé de Souligné; René; & Marie, qui fut mariée à Christophe du Bailleul, Seigneur de Bauvoir & de Boissonnel.

JEAN de Maridort épousa Marguerite de Maulni, fille de Jean de Maulni, des Comtes de Flandre, dont Payen d'Averton, Comte de Belin, avoit épousé la sœur en 1381; leurs tombeaux existent encore dans l'Eglise de S. Oüen en Belin. Ils eurent Hercule, qui suit; Guillaume, qui épousa en 1504 Renée de Maulni, des Comtes de Flandre, fille de Pierre, Seigneur de S. Aignan, du Bourg-le-Roi, &c. & de Françoise de Beaumanoir : dont Olivier, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre, Ecuyer Tranchant de la Reine de Navarre, qui fut marié en 1552 à Anne de Matignon, fille de Jacques, Maréchal de France, dont il eut trois filles, Françoise, Anne & Philippe. Françoise fut mariée, 1°. en 1574, à Jean de Coesme, Seigneur, Baron de Lucé & de Bonnestable, frère de la Princesse de Conti, & oncle de la Comtesse de Soissons, 2°. en 1576, à Charles de Chambes, Comte de Montsoreau & de Pont-Château. Anne, deuxième fille d'Olivier, épousa en 1579 Antoine d'Haraucourt de Logueval; Philippe, troisième fille d'Olivier, fut mariée en 1580 à Yves du Lifcouet, fils de Charles, Grand Sénéchal du Maine; Jean, fils de Guillaume & de Renée de Maulni, mourut au service du Roi; son corps est au Grands Cordeliers de Paris. Guillaume de Maridort & Renée de Maulni eurent aussi trois filles, Madeleine, Radegonde & Antoinette : Ma-

deleine, l'aînée, épousa en 1536 Joachim de Keradreux, Vicomte de Neuvillette; cette Maison descend des Comtes de Dreux: Radegonde fut mariée en 1535 à Louis du Fresneau, Chevalier, Seigneur de Cranes & de Pringé. Jean I de Maridort & Marguerite de Maulni, eurent, outre Hercule, qui suit, & Guillaume, dont on vient de parler, Jacquine, mariée à Gui d'Assé de Montfaucon; Jeanne, qui épousa Jean de Chalunai; Radegonde, alliée, 1°. à Jeannot d'Yverses, Seigneur de Ballan, 2°. au Seigneur de Chillon, Vice-Amiral de France; & Marie, mariée, 1°. en 1527, à Christophe de Poncé, 2°. à René de Maulni, des Comtes de Flandre.

Hercule de Maridort épousa en 1532 Guillemine de Maulni, fille de François & de Renée Villebranche, sœur d'Hélène, femme de Jean de Beaumanoir de Lavardin: dont Jean, qui suit; François, mort sans alliance au siége de Lusignan; Marie, Renée & N.... mortes sans alliance.

Jean II de Maridort, Gentilhomme de la Chambre de Monsieur, Frère unique du Roi, Seigneur de S. Ouen en Champagne, du Breil, de Lucé, de Doucelles & du Bourg-le-Roi, épousa en 1572 Claudine de Tillon, dont David, qui suit; & Jean qui épousa Jeanne de Briçonnet.

David de Maridort, Chevalier, Gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monsieur, Frère unique du Roi, épousa en 1583 Germaine de Riants, fille de Gilles, Président à Mortier au Parlement de Paris, & de Madeleine de Fermel: dont Gilles, qui suit; Jean, qui mourut sans enfans; Marguerite, qui épousa François des Champs, Ecuyer, Seigneur d'Ingrande, Président à la Cour des Aides de Paris; Barbe, Abbesse de Sainte Claire d'Alençon; Madeleine, Religieuse au Roncerai d'Angers, & Prieure d'Avesnières en 1603; Louise, l'aînée des filles, épousa en 1614 Michel de Gibot, Chevalier, Seigneur de Moulinvieu, fils de François & de Louise de Courcarvelt.

Gilles de Maridort, Chevalier, Lieutenant aux Gardes, Seigneur de Bourg-le-Roi, le Breil, Châtelain-de-Lucé, Doucelles & Chérencé, épousa en 1613 Françoise de Vignoles, fille de Pompée, Seigneur de la Rochère, & de Louise de Ludai, dont dix-huit enfans, dont douze moururent jeunes. Il ne resta que Pompée, mort sans enfans; Gilles, qui fut tué au siége de Coulioure, commendant les Enfans Perdus; Louis, qui suit;

& François, Seigneur de Lucé, qui épousa Louise de Bergiau, dont François qui suivra.

Louis de Maridort, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Seigneur de S. Ouen en Champagne, Vildieu, le Bourg-le-Roi, &c. épousa en 1661 Suzanne de Crosselai, fille de Michel, Seigneur de la Violaye, & d'Anne de Biraud, dont N.... mort sans alliance; & Louis-Charles, qui suit:

Louis-Charles de Maridort, Seigneur de Bourg-le-Roi, S. Ouen en Champagne, &c. Sénéchal du Maine, épousa N... de Perrochelle, dont Charles-Louis-Auguste, qui suit; & N.... mariée à N.... de Rochefort, dont N... de Rochefort, qui est mariée à N... de Touchepres, sans enfans.

Charles-Louis-Auguste de Maridort, Chevalier, Seigneur de Bourg-le-Roi, & ci-devant de la Terre de S. Ouen, en Champagne, qu'il vient de vendre à M. des Londes d'Alençon, Secrétaire du Roi, a épousé Julie-Hortence Colbert, dont N.... mort jeune; N.... morte jeune; & N.... mariée à N.... Comte de Champagne, sans enfans.

Seconde branche de Maridort.

Giles de Maridort, fils de David, fut père, entre autres, de François, Chevalier, Seigneur de Lucé, qui épousa Louise de Bergiau, dont François, qui suit, & N.... morte Religieuse à l'Abbaye du Pré, au Mans.

François de Maridort, Chevalier, Officier des Vaisseaux du Roi, épousa, 1°. N.... de Sarrasin, de la Maison de Vezins, sans enfans; 2°. Scolastique Richard: dont François, qui suit; & Louise, mariée à Marin Rottier de Madrelle, Ecuyer, Seigneur des Comtés de Belin & Vaux: dont Marin-Louis Rottier de Belin, Conseiller du Roi, Président, Lieutenant-Criminel en la Sénéchaussée du Maine, qui n'a pas encore pris d'alliance; Joseph-Auguste Emmanuel de Moncé, Ecclésiastique; & Marine-Françoise-Emilie, alliée à Charles-Felix Moreau, Chevalier, Seigneur de la Poissonnière, Coursillon, &c. sans enfans. Voyez *la Généalogie de la Famille Moreau, à l'article S. Ouen en Belin.*

François de Maridort, Chevalier, Seigneur de Sainte Marie-aux-Bois, épousa, 1°. Henriette Boucher, dont Henriette, mariée à Neveu, Ecuyer, Chevalier

de l'Ordre Militaire de S. Louis, Seigneur du Vicomté de Neuvillette, &c. sans enfans. François epousa 2°. Charlotte Chouet de Vilaine: dont un fils; mort jeune, & N.... mariée en 1768 à N... de Baigneux de Courcival, dont un fils.

Cette Généalogie de la Maison de Maridort m'a été fournie par un de la Famille.

BOURGNEUF-LA-FORÊT, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Antenaise, l. 4 $\frac{1}{2}$; la Chapelle-Rainsouin, l. 2 $\frac{3}{4}$; Estival en Charnie, l. 4 $\frac{1}{4}$; Epineu-le-Chevreuil, l. 1 $\frac{3}{4}$; Coulans, l. 2 $\frac{1}{4}$; Fai, l. 1 $\frac{3}{4}$ Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a du Bourgneuf à Laval, M. l. 4; Ernée, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; S. Oüen-des-Toits, M. l. 1; Loiron, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Mayenne, M. l. 6 $\frac{1}{4}$; la Baconnière, l. 1 $\frac{1}{4}$; Juvigni-Montanadais, l. 2; Chaillant, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Hilaire des Landes, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Croisille, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bourgon, l. 1 $\frac{1}{2}$; Launai-Villiers, l. 1 $\frac{3}{4}$; Olivet, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 1800 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a environ 1000 Communians.

Il y a au Bourgneuf la Chapelle de la Fresnaie, estimée 45 liv., à la présentation du Seigneur.

La Paroisse est arrosée à l'E. par un courant d'eau, au S. E. par l'étang de la Chaine, au S. par un autre courant d'eau & un petit étang.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Balli, Comte de Fresnai.

En l'an 1423 ou 24, le Comte d'Aumale, Lieutenant de Roi dans l'Anjou, la Touraine & le Maine, ayant été averti qu'Alexandre de la Poule, frère du Comte de Suffolc, Anglois, venoit d'Anjou chargé de butin, d'ôtages & de prisonniers, & qu'il devoit passer par la Gravelle, partit de Laval, accompagné d'Ambroise de Loré, Capitaine de Sainte Suzanne, de Louis de Tromargon, ou Tremigon, & de Pierre le Porc, Gouverneur de Mayenne, & vint loger au Bourgneuf, où Gui, Seigneur de Laval, & André, Seigneur de Lohéac, son frère, le vinrent joindre avec les Communes du pays. Là, le

Comte ayant appris que la Poule devoit passer par un village, appelé la Brossinière, à une lieue du Bourgneuf, il s'y en alla, & livra bataille aux Anglois, qu'il battit, malgré une vigoureuse défense de leur part; il fit prisonnier la Poule, leur Commandant, Thomas Ausbuc & Cliffeton, Capitaines, avec plus de cent gentilshommes & soldats, & il reprit les ôtages & le butin qu'ils emmenoient. *Courvaisier, page 676. Cenomania.*

BOURGON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Jean sur Mayenne, l. 4 ¾; Louverné, l. ¾; Estival en Charnie, l. 7 ¼; Epineu-le-Chevreuil, l. 1 ¾; Coulans, l. 2 ¼; Fai, l. 1 ¼; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Bourgon à Laval, M. l. 5; Ernée, M. l. 3 ½; S. Ouën-des-Toits, M. l. 2 ¼; Loiron, M. l. 3; le Bourgneuf-la-Forêt, l. 1 ½; S. Hilaire-des-Landes, l. 2 ½; la Croisille, l. 1; S. Pierre-la-Cour, l. 1 ¼; Launai-Villiers, l. 1 ¼; la Bretagne, l. ¼.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Cerge d'Angers. Il y a 630 Communians.

Il y a au Château de Bourgon une Chapelle, estimée 60 liv., à la présentation du Seigneur.

La Paroisse est arrosée au S. par un ruisseau qui forme quatre étangs, au N. E. par un autre qui en forme trois, & à l'O. par la rivière de Villaine.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a un bois & beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame de la Corbinaie.

BRAINS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulans, l. ¾; Fai, l. 1 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Brains à Vallon, M. l. 2 ½; Loué, M. l. 2 ¼; Conlie, M. l. 2 ½; Brullon, M. l. 3 ¼; la Suze, M. l. 3 ¾; Crannes, l. 2; Tassillé, l. 1 ¼; Auvers sous Montfaucon, l. ½; Longne, l. ¾; Amné, l. ¼; S. Julien en Champagne, l. 1; Degré l. 2.

La Cure, estimée 1200 liv., est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de Saint Augustin, à la présentation

sentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 580 Communians.

Guillaume Passavant, qui fut Evêque du Mans depuis 1145 à 1187, donna la Paroisse de Brains à l'Abbaye de Beaulieu.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Gée, & à l'O. par le ruisseau de Doucelle.

Le sol produit du froment, de l'orge, du seigle & de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de médiocre qualité.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Montfaucon, qui appartient à Madame de Gironde, à cause de M. d'Assé, son père. Voyez *la Généalogie d'Assé, à l'article Auvers-sous-Montfaucon.*

Il y a à Brains la Terre des Touchés, dans une des plus gracieuses expositions qu'on puisse desirer; elle appartient à M. Prud'homme de la Boussinière. Le Seigneur des Touches prétend être co-Seigneur de la Paroisse de Brains.

BRÉCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand-Oisseau, l. 2 $\frac{1}{4}$; Hambers, l. 4 $\frac{1}{2}$; la Forêt de Sillé, l. 3 $\frac{1}{2}$; Degré, l. 5 $\frac{1}{2}$; Trangé, l. 1; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Brécé à Gorron, M. l. $\frac{1}{2}$; Ambrières, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Mayenne, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ernée, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Denis-de-Gatines, M. l. 2; S. Mars-sur-Colmont, l. 1 $\frac{1}{4}$; le Pas, l. 1 $\frac{1}{4}$; Waucé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Colombiers, l. 1; Châtillon-sur-Colmont, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 3000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque. Il y a 1800 Communians.

Il y a à Brécé la Chapelle de l'Isle, estimée 10 liv.; celle de l'Écluse, estimée 30 liv.; & celle du Parc d'Avaugour, estimée à la présentation du Seigneur du lieu.

La Paroisse est arrosée du N. O. au S. E. par O. par la rivière de Colmont, & au N. par le ruisseau de Saunière.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

En 1158, Geoffroi de Brécé se croisa pour le voyage de la Terre Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne, *Ménage, Hist. de Sablé, page* 179.

Il y a dans la Paroisse de Brécé le Fief de Favières, qui a donné son nom à une Famille qui est éteinte, il y a long-

temps. En 1406 Guillaume de Favières, en épousant Catherine des Vaux, eut pour 15 liv. de rente, le Fief de la Tiercelinaie, qui rapporre 92 boisseaux de froment & 42 sols de rente.

En 1758 Armand-Mathurin, Marquis de Vassé, vendit Favières à M. Jacques-François le Frère, Sieur de Maisons, Juge Général, Civil & Criminel de la barre Ducale de Mayenne, mort en 1760, laissant de Françoise Treton, qu'il avoit épousée en 1748, un garçon & deux filles.

M. de Maisons est Seigneur de la Paroisse de Brécé. *Mém. de la Chaux.*

BRÉE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Christophe-du-Luat, l. $\frac{3}{4}$; Châtre, l. $\frac{1}{2}$; Torcé en Charnie, l. 2 $\frac{1}{4}$; Ruillé en Champagne, l. 3; Chaufour, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Brée à Monseurs, M. l. $\frac{1}{2}$; Evron, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Laval, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Chemeré-le-Roi, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Ste Suzanne, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Neau, l. $\frac{1}{2}$; Deux-Evailles l. $\frac{3}{4}$; S. Ouen-des-Oyes, l. $\frac{1}{2}$; Gênes, l. 1; S. Ceneré, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Cure estimée 1000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque. Il y a 800 Communians.

Il y a à Brée la chapelle de la Courbe S. Yves, estimée 40 liv., à la présentation du Seigneur; la prestimonie Noé Doyen, estimée 30 liv.; & celle des Sauneries, estimée 105 liv.

La Paroisse est arrosée à l'E. par un petit courant d'eau, au S. par la rivière de Jouanne, & à l'O. par celle de Deux Evailles.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a des landes.

Brée a donné son nom à une Famille considérable qui est éteinte depuis long-temps.

Robert de Brée épousa N... de Goué, fille d'Edmond, qui avoit été mariée en 1010 avec Makïe de la Vauguyon, de la Maison de Laval. *Mém. de la Chaux.*

En 1158 Hubert de Brée se croîsa pour le voyage de la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne. *Ménage Hist. de Sablé, page* 179.

En 1390 Guillaume de Brée, Seigneur du Rocher & de Fcuilloux, épousa Marie des Vaux.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château de la Courbe en Brée, qui appartient aujourd'hui à Madame la Comteſſe de Preyſſing, & avant elle à Madame la Comteſſe de Rémond. Cette Terre étoit anciennement dans la Maiſon le Cornu; ſes armes, qui ſont d'or au maſſacre de cerf de gueule, à un aigle éployé de ſable entre le bois, ſont au grand Autel de l'Egliſe de Brée: une branche de cette Maiſon a porté le nom de le Cornu de la Courbe.

La Maiſon le Cornu étoit, ſelon Quatre-Barbes dans la Généalogie de ſa Famille, une noble & ancienne Maiſon d'Anjou, dont il exiſte des deſcendans en MM. le Cornu du Pleſſis de Coſme. Dom Lobineau, dans ſon Hiſtoire de Bretagne, rapporte qu'en l'an 1176 Payen Cornu fut pris par les Barbançons, & envoyé priſonnier à Pontorſon.

Il eſt dit dans la Généalogie de Quatre-Barbes, que Renaut le Diable, qui en 1330 changa ſon nom de Diable en celui de le Cornu, épouſa Jeanne Barbot, iſſue d'une Famille alliée ſur la fin du dixième ſiècle & au commencement du ſuivant à la Maiſon de Sablé & à celle du Pleſſis-Macé, comme il paroît par un Cartulaire de S. Cerge d'Angers.

Henri Clément, Maréchal de France, qui mourut à Angers lorſque cette Ville fut aſſiégée & priſe en 1214 par Louis de France, fils du Roi Philippe-Auguſte, avoit une ſœur qui fut mariée à N.... le Cornu, dont elle eut Gaultier le Cornu, qui fut Archevêque de Sens. *Soror autem hujus Henrici peperit Magnum Galterum Cornutum qui fuit Epiſcopus poſt modum Senonenſis*: ce ſont les termes d'Alberic. *Ménage, Hiſt. de Sablé, pag.* 30, 197.

En 1592 Pierre le Cornu, Seigneur du Pleſſis de Coſme, Gouverneur de la Ville de Craon en Anjou, ſe défendit avec tant de valeur dans cette place, où le Prince de Conti & le Duc de Montpenſier l'aſſiégeoient, qu'ils furent obligés d'en lever le ſiége. *Ménage, Hiſt. de Sablé, page* 30.

En 1766 on trouva dans le chœur de l'Egliſe de Sens le corps de Gaultier le Cornu & celui de N.... le Cornu, ſon neveu, qui lui avoit ſuccédé dans l'Archevêché, & on les tira du caveau où ils étoient pour y dépoſer celui de Monſeigneur Louis Dauphin de France.

Ceux de la Maiſon le Cornu ont fait alliance par mariage avec les Maiſons de Gehré de Montflaux, de Vaſſé, de Rugles, de Villaine-Gaignon, de Chompagnette, du nom de l'Abbé, de la Jaille, de Gaſtines, du nom d'Avoines,

de Mortelève, du nom de Corbière, du Vau du Bouchet, de l'Enfant, d'Orange, de la Courbe, de la Chapelle Rainsouin, de le Picard, de Baglion, de la Dufferie. *Généalogie de la Duffèrie, par d'Hosier, imprimée à Paris chez Ch. Cramoisi en 1662.*

BREIL (le), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Soulitré, l. $\frac{1}{2}$; S. Denis-du-Tertre, l. $\frac{1}{2}$; Yvré-l'Evêque, l. 2; Mans, l. 1.

Il y a du Breil à Torigné, M. l. 1; Connerré, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Montfort, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bouloire, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Dolon, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Surfont, l. $\frac{3}{4}$; Nuillé-le-Jalais, l. $\frac{3}{4}$; S. Mars-la-Brière, l. 1 $\frac{3}{4}$; Ardenai, l. 1.

La Cure, estimée 800 liv., est une des quarante à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 550 Communians.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Merise, qui nourrit de bon poisson, & qui forme un étang.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge & de l'avoine.

L'Evêque S. Aldric, qui siégea au Mans depuis 832 à 856 ou 57, ayant mérité & gagné l'affection de l'Empereur Louis-le-Débonnaire, qui le vint voir au Mans, où il passa les Fêtes de Noël, se servit de l'autorité de ce Prince pour faire rendre à l'Eglise la propriété des Seigneuries du Breil & de Neuville, qui avoient été usurpées par un Seigneur, nommé Erembault. *Courvaisier, page 278.*

L'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 à 1187, donna au Chapitre de son Eglise le patronage de celle du Breil. *Courvaisier, page 451. Cenomania.*

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Pescherai, que M. le Marquis de Broc a vendu à M. de Biré en 1769.

Mathurin Héret, Médecin, né dans la Paroisse du Breil, a traduit en François les problêmes d'Alexandre Aphrodisée, avec des notes, imp. à Paris en 1555; le symposé, ou banquet de Platon; les Histoires de Dictis, de Crète & de Darès Phrigien: il vivoit encore en 1584. *La Croix du Maine.*

BRETIGNOLES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé

de Passais, dans le Doyenné de Lassai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Lassai, l. ½; Courcité, l. 5; Sillé, l. 3 ¼; Conlie, l. 2 ¼; Lavardin, l. 1 ¾; Mans, l. 3.

Il y a de Bretignoles à Ambrières, M. l. 2 ¾; Lassai, M. l. ¾; Mayenne, M. l. 4; Céaulcé, M. l. 1 ½; Madré, M. l. 2 ½; le Housseau, l. ¼; Rennes, l. ½; Sept-forges, M. l. ½; Loré, l. ½; Mellerai, l. ¼; Niort, l. ½.

La Cure, estimée est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 366 Communians.

La Paroisse est arrosée au S. O. & à l'O. par le ruisseau de Chastenai, qui forme l'étang du Boulai, & au N. O. par le ruisseau de Mayenne.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des montagnes & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame la Marquise de la Brisolière.

BRETTE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oysé, Election du Mans, au S. S. E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Brette au Grand Lucé, M. l. 3; Ecomoi, M. l. 2; Bouloire, M. l. 4; Montfort, M. l. 3 ½; la Suze, M. l. 4 ½; Parigné-l'Evêque, l. ¾; Mersenne, l. 1; Teloché, l. ¼; S. Mars d'Oustillé, l. 1.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 350 Communians.

La Paroisse est arrosée au N. & au S. par deux ruisseaux; il y en a un autre qui y prend sa source & se jette dans celui de l'Arche aux Moines.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a quelques vignes, dont le vin n'est pas estimé; il y a aussi des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Longueval.

Environ l'an 867 ou 69, la Ville du Mans fut pillée & saccagée par les Normands, joints avec les Bretons, qui, en s'en retournant chargés de butin, furent rencontrés par l'armée du Roi en un lieu nommé Brieserta; Trouillart croit que c'est Brette: le combat fut très-sanglant, &

Robert (peut-être Robert-le-Fort) fut tué, & Renault blessé à mort. *Trouillart, Hist. des Comtes du Maine.*

BRICE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Fontenai, l. 4; Chantenay, l. 1 $\frac{1}{4}$; Maigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Grand S. Georges, l. 2 $\frac{1}{4}$; M. l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a environ 400 Communians.

La Paroisse est arrosée au N. & à l'E. par le ruisseau de Taude, & au Sud par un autre.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a quelques landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Chauvigné.

En l'an 1173, Maurice de Craon II du nom, commendant l'armée de Henri II, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & Comte du Maine, prit S. Brice, où il y avoit une forteresse qu'il détruisit; on en voit encore des vestiges. *La Chron. d'Anjou, de l'Abbaye de S. Aubin. Ménage, Hist. de Sablé, page* 144. *Ménage, Supplément de l'Histoire de Sablé.*

En l'an 1152 Robert II, Baron de Sablé, fonda dans la Paroisse de S. Brice l'Abbaye de Bellebranche, de l'Ordre de Cîteaux; sa dotation fut augmentée par Alain de Châteaugontier, & confirmée par le Pape Alexandre III, en 1165.

Les Seigneurs d'Antenaise firent aussi des dons considérables à cette Abbaye.

Le Seigneur des Chênes de Longueuil, sauva du pillage des Huguenots l'Abbaye de Bellebranche, comme on l'a rapporté à l'article....

Le Roi Henri IV ayant fondé, par son Edit du mois de Mai 1607, le Collége de la Flèche, à l'instigation de Guillaume Fouquet de la Varenne, son favori, né à la Flèche; il assigna à sa fondation 2000 liv. de revenu, (je pense qu'on doit dire 20000 liv., quoique dans l'Histoire de Sablé il soit répété une seconde fois 2000 liv., & qu'il n'y ait point de correction à ce sujet dans l'errata), & non pas, dit Ménage dans la même Histoire, onze mille écus, comme l'a écrit Mezerai; & pour faire ces 2000 liv., il

donna aux Jésuites, auxquels il avoit conféré ce Collége, l'Abbaye de Bellebranche, celle de Mélinais en Anjou, le Prieuré de S. Jacques, près la Flèche, celui de Luché au Maine, & quelques revenus sur le Papegai de Bretagne; il leur donna aussi son Palais de la Flèche, où ils ont bâti leur Eglise.

Depuis l'expulsion des Jésuites en   le Roi Louis XV a fondé, dans la maison superbe que ces Religieux occupoient, un Collége Royal, où l'on élève gratis 300 jeunes gens de condition; & pour la dotation, le Roi lui a abandonné ce que les Jésuites possédoient.

BRICE (S.), Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Généralité d'Alençon, au N. N. O. par E. du Mans, dont elle est éloignée de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Aurilli, l. ½; Renne, l. 2 ¼; Sainte Marie du Bois, l. ¼; le Ham, l. 2 ½; Courcité, l. 2 ½; Sillé, l. 3 ¾; Conlie, l. 2 ¼; Lavardin, l. 1 ¾; Mans, l. 3.

Il y a de S. Brice à Domfront, M. l. ¾; Juvigni, M. l. 2; Passais, M. l. 2 ¾; Ceaulcé, M. l. 1 ½; Lonlai, M. l. 2 ½; Lucé, l. ¾; S. Gille des Marais, l. 1; S. Jacques de la Brasse, l. 2; Torchamp, l. ¾; Montgargantin, l. ¼.

La Cure, estimée   liv., est à la présentation du Seigneur de Paroisse. Il y a 220 Communians.

La Paroisse est arrosée du N. O. à l'E. par un ruisseau, & à l'O. par la rivière de Varenne. On trouve au N. E. & à l'E. les Marais de Lude.

Le sol produit du seigle, de l'orge & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Gaudin de Menibeux.

BRIONE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Monfort, dans le Doyenné de Bonnestable, Election du Mans, au N. E. de la ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaufai, l. ¼; Sargé, l. 3 ¾; Mans, l. 1.

Il y a de Briône à Bonnestable, M. l. ½; Montfort, M. l. 3; Connerré, M. l. 3; Torigné, M. l. 3 ¾; Ballon, M. l. 2 ¾; Mellerai, l. ½; Terrehaut, l. 1; Sables, l. ½; Courcemont, l. ¾; Torcé, l. 1; la Chapelle S. Celerin, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 300 Communians.

Deux ruisseaux prennent leur source à Briône, l'un

coule au N. & se jette dans la rivière d'Orne, l'autre coule au Sud & se perd dans celle d'Huisne.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'orge; il y a des vignes, dont le vin est petit.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Joli de Fleuri.

BARTHELEMI JOLI II du nom, Greffier en Chef au Parlement de Dijon, eut, entre autres enfans, François, qui suit:

FRANÇOIS Joli s'étant établi à Paris à la fin du seizième siècle, acquit la Terre de Fleuri-Mérosgis, près Montléri, celle de la grande & petite Mousse, & Briône, au pays du Maine. Il eut, entre autres enfans, Charlotte, mariée à Denis de Bouthillier, Seigneur de Rancé; François, Conseiller d'Etat au Conseil Privé du Roi & des Finances en 1651; & Jean, qui suit:

JEAN Joli, Seigneur de Fleuri, &c. Conseiller au Grand-Conseil, épousa Charlotte Bourbon, fille de Matthieu, Maître des Comptes à Paris, & de Chrétienne Bailli: dont entre autres, Jean-François, qui suit; Jean-Matthieu, Chanoine de Soissons, mort au Séminaire de S. Sulpice; Anne, mariée à François de Godet de Soudé, Maître des Comptes.

JEAN-FRANÇOIS Joli, Seigneur de Fleuri, Conseiller au Parlement de Paris, épousa Madeleine Talon, fille d'Omer, Avocat-Général du même Parlement, & de Françoise Doujat: dont Joseph Omer, Avocat-Général au Parlement de Paris, mort en 1704, (laissant de Louise Bérart, sa femme, Jean-Omer, Abbé de Chézi & d'Aumale, Chanoine de l'Eglise de Paris, mort en 1755; & Jeanne-Louise, mariée à Claude-François Bidal, Marquis d'Asfeld, mort Maréchal de France); Françoise-Madeleine, mariée à Louis de l'Epine, Seigneur de Grainville, Conseiller au Parlement; & Guillaume-François, qui suit.

GUILLAUME-FRANÇOIS Joli de Fleuri, Procureur-Général au Parlement de Paris, né en 1675, mort dans la retraite en 1756, avec la réputation d'un des plus éclairés, des plus intègres & des plus éloquens Magistrats qui aient paru au barreau. Il avoit épousé Marie-Françoise le Maître: dont Guillaume-François-Louis, qui suit; Omer, Premier Avocat-Général du Parlement de Paris, qui a épousé Madeleine-Geneviève Desvieux, dont Françoise-Bonne-Geneviève, Omer-Louis-François & Armand-Guillaume-Marie. Guillaume-François Joli de Fleuri a laissé un troisième fils, Jean-François, Maître des Requêtes & Intendant de Bourgogne.

Guillaume-François-Louis Joli de Fleuri, Procureur-Général du Parlement de Paris, Seigneur de Briône, &c. a épousé Marie-Renée le Lièvre de la Grange, dont Marie-Renée.

BRULATTE (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'Oueſt du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, l. 3; Louvigné, l. 2 ¼; Vaige, l. 2 ¼; S. Denis d'Orque, l. 3 ½; Chaſſillé, l. 2 ¼; Auvers-ſous-Montfaucon, l. ¼; Fay, l. 2 ¾; Mans, l. ¾.

Il y a de la Brulatte à Loiron, M. l. ¼; S. Ouen-des-Toits, M. l. 1 ½; Coſſé-le-Vivien, M. l. 3 ½; S. Avi, l. ¾; le Geneſt, l. 1; Launai-Villiers, l. 1 ¼; S. Pierre-la-Cour, l. 1 ¼; la Gravelle, l. 1 ¼; Ruillé-le-Gravelais, l. 1.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans Il y a 450 Communians.

Le Bourg de la Brulate eſt ſitué ſur un petit ruiſſeau qui prend ſa ſource dans la Paroiſſe, qui eſt arroſée au N. par la rivière de Vicoin, & à l'O. par un ruiſſeau qui forme un étang; un autre petit courant d'eau en forme deux autres.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des prairies, des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient aux héritiers de M. de Monteſſon.

BRULLON, gros Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, Chef-lieu du Doyenné de ſon nom, Election de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vallon, M. l. 3; Grand S. Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Brullon à Sablé, M. l. 3 ½; Loué, M l. 1 ½; Ballée, M. l. 3; Auvers-le-Hamon, M. l. 2 ½; Poillé, l. 1 ¼; Chevillé, l. ½; Mareil, l. 1 ¼; Viré, l. 1; Coſſé en Champagne, l. 1 ¼; Epineu-le-Séguin, l. 2; Aveſſé, l. ½.

La Cure, eſtimée 750 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 900 Communians.

Il y a un Prieuré, eſtimé 1100 liv., dépendant de l'Abbaye de la Coulture.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière de Vegre, qui nourrit de fort bon poiſſon, à l'E. par le ruiſſeau de Bayet, à l'O. par celui de Poil.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge & de l'avoine; il y a des prairies. Les bois de l'Isle sont au N. E. du Bourg, & ont trois quarts de lieue de long du N. au S.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Viré. Cette Seigneurie a changé plusieurs fois de propriétaire depuis quelques années. M. de Sassenage, à qui elle appartenoit, la vendit à un Commerçant de Laval, d'où elle a passé, à MM. Maulni, Conseiller au Présidial du Mans, & Vasse, Avocat au même Présidial, lesquels l'ont vendue à

En 1068 l'Evêque Arnauld, Guillaume, Roi d'Angleterre, & Robert, son fils, Comte du Maine, furent présens à la donation que Geoffroi, fils de Burchard, fit du Château de Brullon à l'Abbaye de la Coulture. *Cenomania.*

Amauri IV de Craon, Seigneur de Sablé, mort sans enfans en 1373, donna la Terre de Brullon à Guillaume de Mathefelon. *Ménage, Hist. de Sablé.*

En 1500 les Seigneuries de Viré & de Brullon, étoient possédées par Pierre de Courthaudi, mort Premier Président du Parlement de Paris en 1505. *Courvaisier, page* 756. Voyez *l'article Athenai & Chemiré-le-Gaudin.*

Il y a foire à Brullon le premier Vendredi d'après Pâques, la surveille de la S. Pierre, & le 25 Octobre. Le marché tient tous les Samedis.

BURET (le), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà l'Ouette, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballée, l. 1 $\frac{1}{4}$; Cheville, l. 3; Vallon, l. 2 $\frac{1}{4}$; Grand S. Georges, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a du Buret à Sablé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Mellai, M. l. $\frac{3}{4}$; Grez-en-Boüère, M. l. 1; Chemeré-le-Roi, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Beaumont-pied-de-Bœuf, l. 1; Preaux, l. 1; le Biguon, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Charles, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 580 Communians.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Pontmartin, à l'Ouest par un courant d'eau qui forme deux étangs, nommés des Arcis, & au S. par un autre ruisseau.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient aux héritiers de M. le Marquis de Montesson, mort à Paris, en 176

CALAIS (S.), Ville murée de l'Archidiaconé de Montfort, Chef-lieu du Doyenné de même nom, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par Sud du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouloire, M. l. $3\frac{1}{4}$; Ardenai, l. 2; Yvré-l'Evêque, l. $2\frac{1}{4}$; Mans, l. $1\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Calais à Connerré, M. l. $5\frac{1}{2}$; Dolon, M. l. 4; Vibraie, M. l. 3; Bessé, M. l. 2; Vic, l. $\frac{3}{4}$; Marolle, l. $\frac{1}{2}$; Rahai, l. $1\frac{1}{2}$; Conflans, l. $\frac{3}{4}$; Montaillé, l. $\frac{3}{4}$; Ste Cérotte, l. 1.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 3000 Communians.

S. Calais est bâti sur la petite rivière d'Anille, & a long-temps été appelé Anille, à cause de sa situation. C'est une Baronnie qui a anciennement donné son nom à une Famille, qui a duré jusqu'à la fin du douzième siècle; Hugues de S. Calais, qui fut Evêque du Mans depuis 1136 à 1144, étoit de cette Maison.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Baronnie de S. Calais appartenoit en 1697 à M. le Duc de Vendôme; aujourd'hui elle appartient au Roi, & est de l'apanage de Monsieur. La jurisdiction s'étend en quinze Paroisses; elle est exercée par un Lieutenant-Général du Bailli de Vendôme, un Avocat & un Procureur-Fiscal avec un Greffier. Cela peut être changé depuis l'apanage.

Il y a un Grenier à Sel, où, en 1697, il se consommoit quinze muids de sel par an; dans ce temps la Paroisse étoit composée de 492 feux, qui payoient 5781 liv. de taille. *Mém. Miroméni.*

Il y a un Hôtel-de-Ville, & une Brigade de Maréchaussée.

Il y a quatre foires par an, le jour de S. Sébastien, le jour de la Mi-carême, le jour de S. Barnabé & le lendemain de S. Calais. Le marché tient tous les Jeudis.

L'ancienne Histoire rapporte que Gajan, riche Seigneur de la Province du Maine, converti à la foi chrétienne par un miracle que S. Thuribe, second Evêque du Mans, opéra sur sa personne, donna à ce Saint sa maison Seigneuriale, bâtie sur la rivière d'Anille; que ce Saint y

fit bâtir une Chapelle à l'honneur de N. D. & de S. Pierre, où il établit des Prêtres, sous la conduite d'un nommé Thirrus. Courvaisier présume, en son Histoire des Evêques du Mans, p. 73, que c'est aujourd'hui l'Eglise Collégiale de S. Calais.

Sous le Pontificat de l'Evêque S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515 à 560, un S. Anacorette, Compagnon de S. Avit, nommé Calais, en latin *Calesius* ou *Karilephus*, établit sa demeure sur la petite rivière d'Anille, en latin *Anisola*. Le Roi Childebert I, chassant un buffle dans la forêt, cet animal se trouvant pressé, s'alla jeter dans la cellule de Calais; le Prince mit pied à terre, entra dans la cellule & trouva l'animal qu'il poursuivoit hors d'haleine & tremblant auprès du Saint Solitaire; le Roi, surpris de cette merveille, eut une conférence avec Calais, dont il fut si content qu'il lui donna de son Domaine autant qu'il pouvoit en parcourir dans un jour, monté sur un âne. Après cette libéralité, son Oratoire fut changé en un Monastère, dans lequel plusieurs Solitaires s'assemblèrent & vécurent sous sa direction.

L'Evêque S. Innocent, ayant appris que Calais avoit fait un grand établissement de Moines dans son Diocèse, sans sa permission, le fit blâmer de ce procédé; Calais vint le trouver à Connerré, où pour lors il faisoit son séjour, il lui fit ses excuses; & pour justifier ses intentions, il soumit toutes les choses présentes & à venir de son Monastère à la jurisdiction de l'Evêque & de son Eglise, & obligea son Couvent de fournir tous les ans quatre livres de cire, deux chopineaux ou petits flacons d'argent, remplis de vin, à l'Eglise Cathédrale, & le Jeudi-Saint un boisseau d'œufs. Il consentit, par le même acte, que le droit d'élire les Abbés appartiendroit à l'Evêque; qu'après leur réception, ils seroient tenus de faire serment tous les ans pour la prestation des rentes susdites.

Le même S. Innocent dédia l'Eglise à S. Pierre & à S. Martin. *Courvaisier, page 124 & suivantes.*

L'Evêque Francon le Jeune, qui siégea au Mans depuis 816 jusqu'à 832, dédia une nouvelle Eglise qu'Alain, Abbé de S. Calais, avoit fait bâtir, dans laquelle il fit transporter le corps de S. Calais, qui, du temps des guerres des Normands, fut enlevé & déposé dans la Chapelle Royale du Château de Blois. Depuis quelque temps son chef a été restitué à l'Abbaye de S. Calais. *Courvaisier, page 127.*

L'Evêque Gui de Laval, qui siégea au Mans depuis 1326

à 1338, unit, à la requête des habitans, la Léproserie de S. Calais à l'Eglise Paroissiale. *Courvaisier, page 567.*

Le Monastère de S. Calais est occupé par des Bénédictins de la Congrégation de S. Maur; ils jouissent d'environ 9000 liv. de rente, compris les offices claustraux, & l'Abbé, qui est Commendataire, d'environ 1000. En 1697, il y avoit huit Religieux. *Mém. de Miromeni. MS.*

Dom Denis Briant, Religieux Bénédictin, rapporte dans le manuscrit, intitulé *Cenomania*, la Chartre de la fondation de l'Abbaye de S. Calais, par Childebert I; dans cette Chartre, il donne en aumône pour lui & pour Clovis, son père, à S. Calais & aux Moines qui habiteront ce Monastère, une grande étendue de terres, dont les bornes sont marquées. L'acte est daté du 13 des calandes de Février, la quatrième année de son règne (c'est-à-dire 525).

Daumer succéda à S. Calais.

Gallus succéda à Daumer; il obtint des lettres de protection & d'immunités pour son Monastère, du Roi Chilpéric. Ce Prince fit tonsurer Mérouée, son fils, dont il étoit mécontent, le fit ordonner Prêtre, & l'envoya dans le Monastère de S. Calais pour s'y instruire des devoirs de son état; mais il n'y demeura pas long-temps.

S. Sigirant, Manceau, succéda à Gallus; cet Abbé avoit d'abord été marié, & avoit eu de son mariage S. Siviard, qui lui succéda.

S. Siviard fut Abbé de S. Calais après S. Sigirant, son père; il édifia & orna l'Eglise de son Abbaye; il mourut dans un hermitage, où il s'étoit retiré, dans la Paroisse de S. Georges de Lacoué en 681.

Ibbolen succéda à S. Siviard; il fit confirmer les priviléges de son Monastère par le Roi Clovis II, en 692.

Didon fut Abbé de S. Calais environ l'an 720.

Sigobaud, Abbé de S. Calais, obtint du Roi Pepin, en 752, qu'on ne consacreroit point d'Abbé qu'il n'eût été élu par les Moines de son Monastère.

Nectaire, qui fut Abbé après Sigobaud, obtint du même Roi Pepin en 760, la confirmation & une augmentation des priviléges de son Abbaye.

Rabibaud succéda à Nectaire; il fit confirmer par le Roi Charlemagne les priviléges & immunités de son Monastère en 771.

Ebroin fut Abbé de S. Calais après Rabibaud. Ebroin mourut en 801; après sa mort l'Evêque Francon le Vieil,

qui siégea au Mans depuis 793 à 816, fut pourvu par Charlemagne de l'Abbaye de S. Calais, comme d'un bénéfice en commende, & il s'en démit après neuf années de jouissance.

A Francon succéda Adalghise.

Alborne succéda a Adalghise, & obtint en 825, de l'Empereur Charlemagne, la permission d'établir dans son Monaitère la Règle de S. Benoit; cet Abbé rebâtit & augmenta son Eglise; Francon le jeune, qui siégea au Mans depuis 816 à 832, y déposa le corps de S. Calais. Ce fut à S. Calais, nommé en ce temps Matüal, que Lothaire, qui s'étoit révolté contre Louis-le Débonnaire, son père, se joignit à Mafrid, Lambert & autres, qui avoient pris son parti. *Cordemoi, page* 68.

Raimond succéda à Alborne ou Alboin; il souscrivit au Concile de Wormes en 833.

Sigémond succéda à Raimond; S. Aldric obtint l'Abbaye comme bénéfice, & en jouit pendant deux ans & demi; il eut de grands différends avec l'Abbé Sigémond.

Rainauld succéda à Sigémond; cet Abbé eut de grandes & longues discussions avec l'Evêque Robert, successeur de S. Aldric, au sujet de la jurisdiction que l'Evêque prétendoit sur son Abbaye.

Environ l'an 865, les Anglois pillèrent & brûlèrent l'Abbaye de S. Calais.

Le Nécrologe fait mention de treize Abbés qui furent élus pendant ces troubles; savoir, Ingelbaud, Pierre, Lambert, Constantin, Garnier, Gardoin, Ildebert, Matthieu, Fédéric, Geoffroi, Aucher, Martin & Clément.

Genês, Abbé de S. Calais vers le commencement du onzième siècle, mourut le 4 d'Octobre.

Foulques, successeur de Genês, fit bâtir la tour du clocher.

Ebrard, succéda à Foulques.

Herbert, successeur d'Ebrard; ce fut de son temps, vers le milieu du onzième siècle, que fut bâti le Château de S. Calais.

Avesgard succéda à Herbert.

Guillaume, d'Abbé de S. Calais fut fait Evêque de Durham, en Angleterre; il fut tué en 1075.

Gauscelin, succéda à Guillaume. Il fut présent avec Geoffroi de Chartre & Arnaud du Mans à la dédicace de l'Eglise de S. Denis de Nogent. *Bry. page* 148.

Evrard, successeur de Gauscelin; il signa comme té-

moin, la donation que Elie, Comte du Maine, fit de l'Eglise de Boéçai à l'Abbaye de Pruillé en 1097. *Ménage, Histoire de Sablé.*

Gaultier succéda à Evrard.

Robert succéda à Gaultier.

Raginard, successeur de Robert, fit en 1218 un traité d'association avec Guillaume, Abbé de Saint Vincent du Mans.

Guillaume, successeur de Raginard, forma une société entre les Religieux de son Abbaye & ceux de la Coulture du Mans.

Philippe du Bois, Abbé de S. Calais en 1340; ce fut de son temps que le Roi Philippe de Valois, permit qu'on fît des fortifications autour du Monastère de S. Calais.

Philippe de Putron succéda à Philippe du Bois en 1365; il fonda dans son Abbaye la Chapelle de N. D. de Putron.

Michel succéda à Philippe de Putron en 1370; en 1376, il y avoit dans l'Eglise de l'Abbaye une fontaine, qu'on nommoit la fontaine S. Calais, auprès de laquelle Matthieu de Valeine demanda d'être inhumé, & pour cela il donna la métairie de la Godelière.

Jean Tibergeau, successeur de Michel en 1390, fit faire un recueil des revenus & des privilèges de son Abbaye, dont ce qui suit a été extrait.

L'Abbé est Doyen & Archidiacre en la ville & Paroisse de S. Katlez & de Meroles, de S. Jean de Montaillier & de Rahai; y a visitation & procuration & connoissance de toute justice d'Eglise, comme peut avoir le Grand Doyen du Mans en son Doyenné, tant de toutes sommes de correction de pères Clercs & Laïcs, comme de mariaiges, sortiléges & futaiges, & peut avoir son Official, Clercs & Notaires, & pilori, & pour icelle court, y a deux sennes, un grand & un petit que son Prévôt doit prendre, &c. quand il vaque aucune desdites 4 Eglises dudit Archidiacre, lesquelles sont en son patronage, ledit Abbé liéve les fruits & fait servir jusqu'à ce qu'il y ait Curé paisiblement; ledit Abbé doit tenir la senne quand M. l'Evêque est absent de son Diocèse, & lui doit l'en faire à savoir huit jours d'avant, & mondit sieur l'Evêque doit à dîner audit Abbé & à ceux qui le servent audit senne. *Item* ledit Abbé est Chanoine du Mans, & doit être à la Fête de M. S. Julien en chape de soie, ou s'en excuser par Lettres-Patentes, & a une prébende en ladite

Eglise à Gourgenait, & prend autant comme un des autres prebendés audit lieu.

Ce même Abbé acquit le Fief de la Margerie, & mourut en 1415.

Environ l'an 1424, le Monastère de S. Calais & ses fortifications furent brûlés par les Anglois, commandés par le Duc de Bethford; il ne resta que la tour, où les Religieux se retirèrent à leur retour, & firent bâtir une Chapelle pour célébrer l'Office Divin.

Pierre Thomin étoit Abbé en 142

Jean Garreau succéda à Pierre Thomin.

Jean de Cormerai étoit Abbé en 1451 & 1463; il fit faire une Enquête en 1460, pour la conservation des priviléges de son Abbaye.

Christophe de Cormerai succéda à Jean en 1469.

Jean Millette succéda à Christophe de Cormerai, & mourut en 1480.

Jean Ronsard, successeur de Jean Milette, travailla beaucoup au rétablissement de son Monastère, commencé par ses prédécesseurs; ses armes, qui sont trois poissons, se voient sur le portail de l'Eglise. Il souscrivit en 1508 à la réformation de la Coutume du Maine, & mourut en 1517.

Antoine de Crévant fut transféré de l'Abbaye de Ferrière à celle de S. Calais, & mourut en 1518.

Hugues de Chandiou succéda à Antoine de Crévant en 1519; après qu'il eut pris possession, les Religieux élurent Catherin de Chaunai; Hugues fut maintenu dans la possession de l'Abbaye par Arrêt du Conseil. Ce fut lui qui acheva les bâtimens de son Abbaye.

Marin de Broc fut le dernier Abbé Régulier de S. Calais, il vivoit en 1530.

Abbés Commendataires de S. Calais.

Nicolas Rainsé fut le premier Abbé Commendataire de S. Calais en 1533; il se démit de son Abbaye en faveur de Nicolas, qui suit, se retenant seulement la collation des bénéfices.

Nicolas Thibaut succéda à Nicolas Rainsé; il étoit Abbé lors qu'en 1562 les Calvinistes mirent le feu à l'Abbaye de S. Calais.

Dix ans après, on trouva dans une cave une croix précieuse enrichie de diamans, qu'on voit aujourd'hui dans ce

ce Monaſtère, & qu'on prétend lui avoir avoir été donnée par l'Empereur Charles-le-Chauve, qui régnoit au milieu du neuvième ſiécle. On dit que dans ce ravage, fait par les Huguenots, des ſoldats s'emparèrent d'une grande légende du monaſtère, qu'ils rendirent au Vicaire du Cardinal de Joyeuſe.

Julien Graſſin prit poſſeſſion de l'Abbaye de S. Calais en 1568.

François Rabeau lui ſuccéda en 1588. Ces deux derniers n'avoient que le nom d'Abbé; Emilie de Caurienne, Seigneur de Neuville & de Vitrix, dans l'Orléanois, percevoit tout le revenu, qu'il conſervoit pour ſon fils, à qui le Roi avoit deſtiné l'Abbaye.

Samuel de Caurienne fut nommé Abbé de S. Calais dans le temps qu'il faiſoit ſon noviciat pour être Religieux dans la même Abbaye; il fut conſacré Abbé en 1599, & gouverna ſon Abbaye régulièrement. Cet Abbé étoit d'une taille giganteſque; on conſerve encore ſa chaiſe & ſon gobelet de verre. Il répara la maiſon Abbatiale, fit faire une nouvelle couverture à l'Egliſe, dans laquelle il plaça des ſtalles & des orgues; il y mit auſſi un grand calice, un bénitier, des chandeliers & des encenſoirs, le tout d'argent. L'Abbé Samuel mourut univerſellement regretté en 1614. Il eſt inhumé entre le chœur & la lampe.

En 1599 l'Abbé & les Religieux de S. Calais ſe plaignirent au Conſeil du Roi des viſites de l'Evêque; ils obtinrent un Arrêt qu'ils firent ſignifier en 1600.

Gilles de Souvré ſuccéda à Samuel de Caurienne en 1614; il étoit fils du Maréchal de Souvré; il fut Evêque de Cominges en 1617, & mourut Evêque d'Auxerre en 1631.

Charles de Souvré ſuccéda à Gilles en 1632.

Honorat Barentin ſuccéda à Charles Souvré en 1646; deux ans après, ayant été fait Premier Préſident du Grand-Conſeil, il ſe démit de ſon Abbaye.

Michel Amelot ſuccéda à Honorat Barentin en 1642; il étoit Conſeiller au Parlement. Le 4 Novembre 1659, Michel Amelot mit les Religieux de la Congrégation de S. Maur en poſſeſſion du Monaſtère de S. Calais, après avoir fait un traité avec eux. Ces nouveaux Religieux commencèrent à conſtruire leur dortoir en 1662.

Charles de Lionné de Leſſeins ſuccéda à Michel Amelot en 1671, & mourut en 1699.

Charles-François des Monſtiers de Mérinville, ſucceſſeur de Charles de Lionné, partagea en 1707 les biens

du Monaſtère avec les Religieux. Il fut fait Evêque de Chartres en 1709.

Jean-Baptiſte Clément, fils du Chirurgien du Roi, ſuccéda à Charles-François des Monſtiers en 1709, condamné à mort à la fin du mois d'Août 1723, par la Chambre établie par commiſſion à l'Arſenal, avec confiſcation de tous ſes biens, pour avoir prévariqué dans les fonctions de ſa commiſſion & emploi au ſujet des liquidations & actions de la Compagnie des Indes. Le Roi commua la peine de mort en une priſon perpétuelle; l'Abbé Clément fut enfermé à Pierre-en-Ciſe à Lyon.

N.... de Vichi-Chamron, Abbé de S. Calais.

L'Abbaye de S. Calais eſt eſtimée 7500 liv.

Tout ce qui eſt dit ci-deſſus de l'Abbaye de S. Calais, eſt tiré du Cenomania MS. de Dom Denis Briant.

Il y a à S. Calais pluſieurs chapelles fondées dans l'Egliſe Paroiſſiale, dans l'Abbatiale, dans la Collégiale & au Château; celle de Sainte Catherine, eſtimée 15 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans; celle de Couliers ou les Menards, eſtimée à la préſentation des héritiers du Fondateur; celle de S. Jacques, eſtimée 130 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans; celle de S. Jean Courlieu, eſtimée 130 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur; celle de Ste Catherine-des-Vaſſeurs, dans l'Abbaye, eſtimée 100 liv., à la préſentation des Religieux; celle de S. Jacques, dans l'Abbaye, eſtimée 100 liv., à la préſentation du Couvent; celle de N. D. des Saiſſes, en la Collégiale, eſtimée 35 liv., à la préſentation de l'Abbé; celle de S. Pierre-le-Sacriſte, en la Collégiale, eſtimée 200 liv., à la préſentation du Chapitre; celle de Ste Apoline, au Château, eſtimée 40 liv., réunie à la Maiſon-Dieu; celle de S. Nicolas au Château, eſtimée 130 liv., à la préſentation du Roi; & celle de Putron, en l'Abbaye, eſtimée 50 liv., à la préſentation des Religieux.

CALAIS-DU-DÉSERT (S.), de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Jauron, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Gêvres, l. 3 ½; Douillet, l. 2 ½; Vernie, l. 2 ¼; Mileſſe, l. 3 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a de S. Calais à Prez-en-Pail, M. l. 1; Coupetrain, M. l. ½; Mâdré, M. l. 2; Laſſai, M. l. 4; la Poſté-des-Nids, M. l. 3 ½; S. Samſon, l. 1; Linières-la-Doucelle,

M. l. 1 ½; Neuilli-le-Vicoin, l. 1 ¼; S. Aignan, l. 1; les Chapelles, l. 1 ½; S. Cir, l. 1.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent; ainsi que le Prieuré, estimé 800 liv. Il y a 750 Communians.

La Paroisse est arrosée à l'E. & au N. par la rivière de Mayenne, à l'O. & au S. par un ruisseau.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Châtellenie de Resné, de la Paroisse de Lignières-la-Doucelle, dont M. le Comte de Tillière est Seigneur.

Il y a, dans la Paroisse de S. Calais, le Fief & Seigneurie de la Réveillère, qui appartient à la Famille de Herbelin; cette Seigneurie est entrée dans cette Famille avant l'an 1550, par le mariage de Claude de Herbelin, Ecuyer, Sieur de la Hurlière avec Roberde Hérisson.

Charles-Jacques de Herbelin, Seigneur de la Réveillère, &c. mort en 1769, avoit épousé en 1740 Jeanne le Fébure, dont il a eu Jeanne-Elisabeth, mariée en 1766 à Pierre-René-Marie, Sieur du Rocher; Charles-Jacques épousa en secondes nôces N.... Mésange, dont il a eu Marie, née en 1653. *Mém. de la Chaux.* Voyez *la Généalogie de Tillière à l'article Lignières-la-Doucelle.*

CALAIS-DU-MAINE (S.), de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballon, l. 3 ½; Montreul-sur-Sarte, l. 2 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de S. Calais à Mamers, M. l. 1 ½; Beaumont, M. l. 3 ½; Ballon, M. l. 3 ½; René, M. l. 1; Fresnai, M. l. 4 ½; Monthoudou, l. ½; Commerveil, l. ½; Puisieux, l. ½; Montrenaut, l. ¼; Saone, l. ½; les Mées, l. 1 ¼; Courgains, l. ¼.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 230 Communians.

La Paroisse est arrosée au N. à l'E. & au S. par deux petits ruisseaux. Les Fosses, dites de Robert-le-diable, passent à l'O. de la Paroisse. Il y a à l'O. les bois des Patis, & au N. O. l'étang des Marais de Saone.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à l'Abbé de Ste Geneviève de Paris.

CARELLE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de

Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Georges Butavant, l. 3 ½; Jublains, l. 3 ½; Ste Jame-le-Robert, l. 2; Paranne, l. 3 ½; Bernai, l. 2 ½; Degré, l. 2; Mans, 2 l. ½.

Il y a de Carelle à Ernée, M. l. 2; Mayenne, M. l. 4 ¾; S. Denis de Gastines, M. l. 1; Fougerolle, M. l. 2 ½; Landivi, M. l. 3; Colombiers, l. 1; Levaré, l. 1; S. Bertevin, l. 1; Montaudin, M. l. 1 ½; l'Archamp, l. 1 ½.

La Cure, estimée 1100 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 530 Communians.

La Paroisse est arrosée à l'E. au S. & à l'O. par deux petits ruisseaux; celui qui est à l'E. forme plusieurs étangs, & fait tourner un moulin à blé; celui qui est à l'O. en fait tourner deux.

Le sol de la Paroisse produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des prairies.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame la Marquise de Créqui, à cause de Marie-Anne de Mégaudais, son aïeule, fille de Bertrand de Mégaudais, Seigneur de Carelle, &c. Voyez *la Généalogie de Créqui à l'article S. Denis de Gastine.*

CEAULCÉ, petite Ville & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont elle est éloignée de dix-sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lassai, M. l. 2 ½; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ¼; Domfront, l. 1; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Ceaulcé à Ambrières, M. l. 2 ½; Gorron, M. l. 4; Juvigni, M. l. 2; Passais, M. l. 2; Mellerai, l. 1 ¼; Loré, l. ¾; Sept-Forges, l. 1 ¼; S. Denis de Villenette, l. 1; Aurilli, l. 1 ¼; Torchamp, l. 1 ½; S. Fraimbault, l. 1 ½; Soucé, l. 1.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 2300 Communians.

Il y a à Ceaulcé un Collége, estimé 100 liv., à la présentation des parens du Fondateur; la Chapelle du Collége, estimée 200 liv.; celle de la Vieillerie, estimée 20 liv., à la présentation du Procureur de Fabrice & des Habitans à un parent du Fondateur; celle de Ste Anne des Brosses, estimée néant, à la présentation du Seigneur des Brosses; & la prestimonie Rémon, estimée 30 liv.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Ortelle, à

l'O. par celle de Varenne, au N. & au S. par deux petits courans d'eau.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des prairies. Il y a foire à Ceaulcé le 23 Avril, le premier Août & le 28 Octobre; & marché tous les Jeudis.

Le Roi Clotaire I, fils de Clovis I, qui vivoit dans le sixième siècle, allant en Bretagne pour châtier la rebellion de Cramne, son fils bâtard, passa par Ceaulcé, où il vit deux Saints Hermites, Alnée & Erinée, avec lesquels il eut une conférence; & avant son départ il leur fit quelques présens, au moyen desquels ils augmentèrent leur possession dans le territoire que l'Evêque S. Innocent leur avoit donné: S. Alnée fut enterré dans la Paroisse de Ceaulcé. *Courvaisier, page* 138. *Bondonnet, page* 167. *Cenomania.*

L'Evêque Francon, qui siégea au Mans depuis 793 à 816, consacra une Chapelle dans la Paroisse de Charné ou de Ceaulcé, en laquelle il déposa le corps de S. Erinée. *Courvaisier, page* 273. *Bondonnet, page* 358.

Les Evêques du Mans avoient un Château à Ceaulcé, que l'Evêque Geoffroi de Loudon, qui siégea au Mans depuis 1234 à 1255, fit réparer. *Courvaisier, page* 510.

Il est dit, dans le Martyrologe de l'Eglise du Mans, que l'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 à 1125, acquit pour son Eg[illegible]celle de Ceaulcé. *Cenomania.*

La Seigneurie de Par[illegible]e est annexée à l'Evêché du Mans.

Il y a à Ceaulcé plusieurs Terres & Fiefs qui ont causé plusieurs procès entre les Seigneurs propriétaires de ces Fiefs; il y a entr'autres la Terre de la Béraudière, celle de Monchoveau, la Bunache, le Fief de Régale, celui de la Rouillière, celui des Brosses & celui de Macheis.

La Terre de la Béraudière a un Château avec des fossés, qui furent en partie comblés en 1590 par les ennemis du Seigneur; il y a dans la cour une Chapelle très-ancienne. En 1465 Jean Cornillau, Seigneur de la Béraudière, reconnut que Guillaume Cornillau, son père, avoit fondé la Chapelle de la Béraudière, pour la somme de quinze livres, à la charge d'y célébrer deux Messes par semaine. Il y a aussi non loin du Château un étang assez considérable.

Les plus anciens Seigneurs de la Béraudière sont ceux de la Maison de Cornillau. En 1330 Guillaume Cornillau, Seigneur de la Béraudière, acheta le Fief de Régale, tenu de la Baronnie de Touvoye, auquel est annexée la Sei-

gneurie de la Paroisse de Vancé. En 1383 Colin Cornillau acquit de Braut de la Haye, Sire de la Haye Joblain, le Franc-fief de la Haye; & il acheta en 1391, de Guillaume Brodiar, Seigneur de Houssemaine, le Franc-fief de Macheis, en Ceaulcé. En 1458 Jean Cornillau rendit son aveu à Touvoye du Fief de la Régale & de la Seigneurie d'Ambrières, pour quoi reconnoît devoir à l'Evêque du Mans & à ses successeurs, une paire de gants blancs du prix de quatre deniers quand le cas y advient.

La Terre de la Béraudière passa de la Maison de Cornillau en celle de Féchal, & de celle de Féchal en celle de Moreau, par le mariage de Louise de Féchal avec François Moreau. En 1581 Louise de Féchal donna procuration à François Moreau, Seigneur de la Poissonnière, son fils aîné, pour donner à Jean Moreau, Seigneur du Grez, son second fils, la Terre de la Béraudière en propriété, en faveur de son mariage avec Renée de Crux, fille de Jacques, Seigneur de Crux, proche Avranche, & de Renée de Monchoveau.

En 1588 le Roi donna à Jean Moreau, Seigneur de la Béraudière, une compagnie de 200 hommes de guerre à pied, du régiment que commandoit auparavant le Sieur de Vauluisant. Voyez *la Généalogie de Moreau à l'article S. Oüen Belin.*

Jean Moreau, Seigneur de la Béraudière, se joignit aux Ligueurs qui assiégèrent Mayenne en 1590, sous la conduite du Sieur de Lansac; & ayant été blessé mortellement à la tête, on le transporta dans une maison au haut de la ville, proche la porte. Le Sieur de Torchamp en étant informé, s'y rendit en diligence, & le fit achever de tuer par un nommé Juguin, qui lui coupa la barbe, dont il se fit des moustaches; ensuite le sieur de Torchamp, accompagné de Guillaume & Jonas, ses fils, allèrent piller le Château de la Béraudière, dont Renée de Crux, femme du défunt, s'étoit retirée, en apprenant la mort de son mari. Ceci est vérifié par l'information qui en fut faite en 1622 à la requête de François Moreau, Seigneur de la Poissonnière, &c. pour la conservation des droits de Jean & de Françoise Moreau, ses neveu & nièce.

En 1622 il y eut procès entre Charles de Beaumanoir, Evêque du Mans, & Jean Moreau, Seigneur de la Béraudière; ledit Seigneur Evêque demandant la réformation de l'aveu rendu par ledit Moreau, & reçu par les Officiers de Touvoye, en ce qu'il y avoit employé que le Curé de

Ceaulcé tient de lui son Presbytère, & chose de l'ancienne fondation de l'Eglise de Ceaulcé. La Cour faisant droit ordonna que ledit aveu demeureroit en la forme qu'il avoit été rendu & reçu par les Officiers dudit Seigneur Evêque, & qu'il y seroit ajouté les sujets & vassaux du Fief de Régale, lesquels y avoient été omis; à la charge que toutes fois & quantes que ledit Seigneur Evêque & ses successeurs visiteroint leur Doyenné de Passais, ledit Moreau & ses successeurs seront tenus les assister, tant & si long-temps qu'il plaira auxdits Seigneurs Evêques y séjourner.

Sur le Procès mû aux Requêtes du Palais en 1626, entre le Sieur Tesson, Seigneur de Monchoveau, à cause de sa femme, & le Sieur Moreau, Seigneur de la Béraudière, au sujet des honneurs dans l'Église de Ceaulcé, la Cour commit le Sieur Edouard Colbert, Seigneur de Vilacerf, Conseiller au Parlement, pour aller faire information sur les lieux; & sur son rapport, il y eut Sentence qui adjugea les honneurs au Sieur Tesson, le 26 Février 1627. Y ayant eu appel de cette Sentence, le Parlement la confirma par Arrêt du 8 Juillet 1628.

François de Saint-Denis, Baron de Hellende, frère aîné du fameux de Saint-Évremont, avoit épousé Renée Moreau, Dame de la Béraudière, dont il eut deux filles; dont la cadette, mariée au Seigneur de la Caharie, mourut sans enfans en 1672; l'aînée fut mariée à René de Montreul, Seigneur de la Chaux, Vaujeois, Mondotez, & lui apporta les Terres de Crux, la Béraudière & Contilli.

Le Fief des Brosses, dans la Paroisse de Ceaulcé, dépend de la Terre de la Béraudière, par le Fief du Ménage, réuni par acquêt, en 1647, à la Beraudière, dont il étoit dépendant. Il a donné le nom à une famille qui est éteinte.

En 1491, René de Salaine, Seigneur des Brosses, eut procès avec Jean Cornillau, Seigneur de la Béraudière, pour un Banc dans l'Église de Ceaulcé.

En 1533, René de Salaine rendit aveu des Brosses à Guillemine de Sahur, Dame de Torbechet & du Ménage, veuve de Charles de Monteclair, Seigneur de Bourgon.

En 1630, il y eut Sentence à Ambrière, qui condamnoit Rose Pitard, veuve René de Salaine; René de Salaine, Prêtre; & Jacques de la Haïes, Écuyer, à exhiber en vertu de quoi ils jouissoient des Brosses: en conséquence, ledit de Salaine fit la foi & hommage.

En 1714, Catherine de Champagne, héritière de René de Salaine son grand oncle, offrit foi & hommage des Brosses, & rendit aveu la même année.

La Terre & Fief de la Bunache, dans Ceaulcé, dépend de la Seigneurie de Cigné. Le Fief de la Rouillière, qui fait partie de la Terre de la Bunache, a donné son nom à une ancienne famille, éteinte depuis environ deux siècles; ce Fief releve de la Béraudière.

En 1497, il y eut accord de mariage entre Pierre de la Bunache, Seigneur de Fontenai, & Françoise des Vaux, fille de Gui, Seigneur de Lévaré.

En 1546, Guillaume de Villiers, Écuyer, Seigneur de la Bunache & de la Rouillière, en rendit aveu à Jean de Féchal, Seigneur de la Beraudière: depuis ce temps-là Bunache a toujours resté dans la famille de Villiers.

En 1743, M. René de Villiers, Seigneur de Hulou, Sainte-Jame & la Bunache, rendit son aveu du Fief de la Rouillère au Seigneur de la Beraudière.

Monchoveau, Terre & Fief dans la Paroisse de Ceaulcé, au canton de Normandie, du Bailliage d'Alençon; ce Fief de haubert s'étend dans les Paroisses d'Aurilli, Saint-Front, Chame, Grez & Saint-Brice.

Le Seigneur de Monchoveau doit la foi & hommage au Roi, & le garder avec quatre de ses Vassaux, au temps de guerre, en son Château de Domfront, dans une Tour nommée Monchoveau, détruite depuis long-temps; il a droit d'herbage & de pernage en toutes saisons, de prendre bois mort, sec, &c. pour son chauffage, celui de ses Fermiers, & pour les réparations dudit lieu de Monchoveau, dans la Forêt d'Andaine, &c.

En 1394, Guillaume de Frettaud étoit Seigneur de Monchoveau; il prit vers ce même temps à fief, du Seigneur de la Béraudière, le four à ban du Bourg de Ceaulcé, pour trois fers bordelés.

Avant l'an 1543, les Frettauds quittèrent leur nom pour prendre celui de Monchoveau.

En 1543, Ambroise de Monchoveau rendit aveu de cette Terre au Duc d'Alençon, à cause de son Comté de Domfront.

En 1575, Ambroise de Monchoveau épousa Louise Moreau, fille de François, Seigneur de la Poissonnière en Saint-Ouen en Belin, &c. & de Louise de Féchal, Dame de la Beraudière; ils eurent un fils qui mourut jeune, & quatre filles, dont Louise l'aînée fut mariée à Pierre de Poilvillain, Seigneur de la Rochelle, proche

Avranche; Françoise la cadette épousa Adrien Tesson, Seigneur du Ménil-Balisson, sans enfans. Ambroise de Monchoveau mourut en 1603, ou 4.

Après la mort d'Adrien Tesson, Jacques de Poilvillain devint Seigneur de Monchoveau.

En 1666, François de Poilvillain étoit Seigneur de Monchoveau.

Thibaut-François-Henri de Poilvillain, Marquis de Montaigu, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant & Aide-Major des Gardes Françoises, second fils de Sébastien de Poilvillain, Marquis de Crénai, & de Charlotte de la Brousse de Vertillac, a acheté la Terre de Monchoveau, & en est le Seigneur actuel. *Mém. de la Chaux.*

Ambroise Pacori, Diacre du Diocèse du Mans, étoit né à Ceaulcé. L'Évêque du Mans, Louis de Tressan, le fit Principal du Collége de Ceaulcé, & le chargea de régenter les Humanités & la Rhétorique. Pacori fut empoisonné en mil six cent quatre-vingt-quatre par un de ses écoliers qui mit du vert-de-gris dans sa soupe; il s'en apperçut assez tôt pour qu'on pût lui sauver la vie, mais il s'en ressentit le reste de ses jours. En 1685, Pacori se retira en Anjou. M. de Coislin, Evêque d'Orléans, l'attira dans son Diocèse, & le fit Supérieur de son petit Séminaire, qui étoit alors à Meun, quatre lieues au-dessus d'Orléans. Après la mort de ce Prélat, arrivée en 1704, Pacori se retira à Paris, où il mourut en 1730, âgé d'environ quatre-vingt un ans. Ses Ouvrages sont: Avis salutaires aux pères & mères pour bien élever leurs enfans. Règles Chrétiennes pour faire saintement toutes ses actions. Abrégé de la Loi nouvelle. Journées Chrétiennes. Devoirs des Vierges Chrétiennes. Plusieurs autres Ouvrages de Piété. Il a aussi donné une édition des Histoires choisies de M. Génevaux, & une des Épitres & Évangiles par M. Perdoux, augmentée de plus de moitié. Voyez les Mémoires du temps. *L'Abbé Goujet, Suppl. de Moréri.*

CÉCILE-SUR-LOIR (Ste), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Élection de même; au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Toiré, l. 1 ¼; Jupille, l. 1 ½; Brette, l. 3; Ruaudin, l. 1; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Ste Cécile au Château-du-Loir, M. l. 1 ¼; Grand Lucé, M. l. 3 ½; la Chartre, M. l. 2. Ecomoi, M. l. 4 ½; Pontvalain, M. l. 5. Marçon, l. ¾. Lhomme, l.

1 ½; Chahaigne, l. 1; Toiré, l. 1 ¾; Flie, l. ½; Vouvrai-sur-Loir, l. ¾.

La Cure, estimée 400 liv. est à la présentation du Seigneur du Château-du-Loir. Il y a 400 Communians.

La Paroisse est arrosée au Sud par la rivière du Loir, & à l'Ouest par le ruisseau de Dinan.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine : il y a des prairies, & beaucoup de vignes, dont le vin est des meilleurs de la Province, mais les tonneaux sont petits.

En 1296, l'Évêque, Pierre le Roïer, faisant la visite de son Diocèse, mourut à Ste Cécile; son corps fut apporté au Mans, & inhumé dans l'Église Cathédrale. *Courvaisier, pag. 544.*

Michel Foulques, & selon quelques-uns Fouqué, Prêtre, & Vicaire perpétuel de S. Martin de Tours, étoit né à Ste Cécile; il a écrit en vers François la Vie de Jesus-Christ, les Actes des Apôtre, la Vie de la Sainte Vierge, & celle de S. Martin de Tours. Je ne sçais si ses Ouvrages ont été imprimés. Il vivoit en 1540. *La Croix du Maine.*

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Tresve.

CELERIN ou CENERIC (Saint), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. N. E. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Savigné, l. 2 ½; Mans, l. 2. ¼.

Il y a de S. Célerin à Montfort, M. l. 2 ¾; Connerré, M. l. 1 ¼; Torigné, M. l. 2 ½; Bonnestable, M. l. 1 ¾; Ballon, M. l. 3 ½; la Chapelle-Saint-Remi, l. ½; Prévelle, l. 1, Briône, l. 1 ½; Torcé, l. ½; Tuffé, l. 1 ¼; Sillé-le-Philippe, l. 1 ¼; Lombron, l. 1 ½.

La Cure, estimée 400 liv. est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 400 Communians.

Il y a un Prieuré estimé 3000 liv. à la présentation de l'Abbé de S. Florent de Saumur.

La Paroisse est arrosée à l'Est, au S. & à l'O. par deux ruisseaux.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a des prairies, & quelques vignes, dont le vin a peu de qualité.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Prieuré.

CELLÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du

Château-du-Loir, à l'E. S. E. p. S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ste Osmane, l. 3 ½; S. Mars-de-Loquenai, l. 2 ¼; Changé, l. 3 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Cellé à Bessé, M. l. ½; S. Calais, M. l. 2; Montoire, M. l. 2 ½; la Chartre, M. l. 4 ½; Troo, l. 1 ½; Fontaine l. 1; Savigné, l. 1 ¼; Vic, l. 1 ½; la Chapelle Huon, l. 1; Bonnevau, l. ½.

La Cure estimée 300 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Laumer de Blois. Il y 200 Communians.

Il y a un Prieuré.

La Paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau, & au N. O. par la rivière de Braïe.

Le sol produit du froment, de l'orge, & de l'avoine: il y a des prairies.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Prieuré.

CENERÉ (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Élection de Laval, à l'O. N. O. p. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ste Suzanne, l. 3 ¼; Amné, l. 5 ½; Fai, l. 2 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de S. Ceneré à Montseurs, M. l. 1; Evron, M. l. 3 ½; Laval, M. l. 3; Mellai, M. l. 4 ½; Argentré, l. 1; la Chapelle Rainsoin, l. 1 ¼; Brée, l. 1 ½; Gênes, l. ¼; la Chapelle Antenaise, l. 1.

La Cure, estimée 1200 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 800 Communians.

Il y a à S. Ceneré la prestimonie Dextrière, estimée 50 liv. & celle de la Richerie, estimée 20 liv.

La Paroisse est arrosée au N. & à l'O. par la rivière de Joüanne.

Le sol produit du méteil, du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des prairies.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. du Chemin.

CERANS, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oisé, Élection du Mans, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Parigné-le-Polin, l. ¼; Arnage, l. 2 ¼; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Cerans à la Suze, M. l. 1 ½; Ecomoi, M. l. 2 ½; Malicorne, M. l. 2 ½; Pontvallain, M. l. 2 ½; Yvré-le-Polin, l. 1; Mezeré, l. 1 ½; Oisé, l. ½.

La Cure estimée 800 liv. est à la présentation du Prieur d'Oisé. Il y a 1400 Communians.

Il y a dans l'Église de Cerans, la Fondation de la première Messe des Dimanches & Fêtes, estimée 40 liv. à la présentation du Curé; & la Chapelle de N. D. aussi à la présentation du Curé.

Il y a à Cerans, à environ un demi-quart de lieue de l'Eglise, un gros Village nommé Foultourte, où est la Chapelle de Ste Catherine, estimée 80 liv. à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Cette Chapelle a été possédée par Gille de Luxembourg, Prêtre, Protonotaire du S. Siége. J'ai entre les mains une copie en forme de la déclaration que ledit de Luxembourg rendit de cette Chapelle, le sixième jour d'Avril 1502, par Amellon, Notaire, à Jean le Maczon, Chevalier, Seigneur de Foultourte, d'Auvers & de Berue.

Il y a sept Décimateurs dans la Paroisse, 1°. Le Curé, 2°. Le Prieur d'Oisé prend les deux tiers dans environ la moitié de la Paroisse. 3°. le Prieur de Roésé prend le tiers dans l'autre moitié. 4°. La Chapelle de Ste Catherine de Foultourte. 5°. Le Prieuré Conventuel de la Fontaine S. Martin. 6°. La Chapelle de Saint-Lazare d'Oisé. 7°. Le Prieuré de Châteaux en l'Hermitage, prend le tiers du bled qui vient au Curé.

Le Bourg de Cerans est situé sur un petit courant d'eau, qui coule du N. O. à l'O. S. O. La Paroisse est arrosée par le ruisseau de Fessard; il y a quelques vignes dont le vin est de petite qualité.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a une grande quantité de landes, entr'autres, celles nommées de Cerans & d'Oisé, qui contiennent environ 150 arpens, dont 50 dans la Paroisse d'Oisé: ces landes sont dans un terrein élevé, d'où l'on peut voir au N. la Ville du Mans, à l'O. les montagnes des Coévrons, au S. la Fontaine S. Martin, & à l'E. Oisé, & une partie d'Yvré-le-Polin. Il y a aussi les landes nommées des Fauconnières, qui contiennent environ 350 arpens.

Au midi du Bourg de Cerans, il y a une montagne, dite du Bruon, dont la pente est d'environ un demi-quart de lieue, du sommet de laquelle on voit la ville du Mans, celle de Ste Suzanne, celle de la Suze & plusieurs Bourgs. Au N. O. de cette montagne il y a une très-grande pierre plate, élevée de trois à quatre pieds d'un bout, & de deux à trois de l'autre, sur trois grosses pierres; on la nomme la table de Vignolle. Cette montagne est entourée d'une

grande lande, nommée le Bouré, qui joint les Paroisses de Cerans, Parigné-le-Polin, Roésé, Fillé, Guécelard, Yvré-le-Polin, S. Oüen-en-Belin, Moncé & autres. Les Rivagers de cette lande prétendent qu'elle leur a été donnée par la Reine Blanche, mère de S. Louis, à la charge de faire tous les Dimanche la Prière pour le repos de son ame: cette Prière se fait dans l'Église de Cerans.

En bêchant la terre aux environs du Bourg de Cerans, on trouve une grande quantité d'ossemens humains, ce qui fait juger qu'il s'y est donné un combat.

Le grand chemin royal du Mans à Angers traverse la Paroisse du N. au S. & passe à Foultourte.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Vicomté de Foultourte, où il y a un vieux Château qui appartient à M. le Marquis de Broc, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

Il y a dans la Paroisse un très-petit Fief à la Métairie de la Jeunaisière, qui appartient au Sieur Charles le Paige, mon neveu, Président au Grenier à Sel de la Flèche.

J'ai tiré une partie de cet article d'un Mémoire fourni en 1693, à M. de Tressan, Évêque du Mans, pour la confection de la grande carte du Maine.

CEROTTE (Ste), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Élection du Château-du-Loir, à l'E. S. E. p. S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Maisoncelle, l. 2 ½; Changé, l. 4 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Ste Cérotte à S. Calais, M. l. 1; Bessé, M. l. 1 ¼; Montoire, M. l. 4 ½; Bouloire, M. l. 3 ¼; Grand-Lucé, M. l. 4; Congners, l. 1; la Chapelle-Huon, l. 1; Vic, l. ¾; Montaillé, l. ¾; Écorpain, l. 1; Evaillé, l. 1 ¼.

La Cure estimée 800 liv. est à la présentation du Chapitre de S. Calais. Il y a 300 Communians.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de la Borde, à l'O. par celui de Connet, & à l'E. par un petit courant d'eau.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Tremault.

CETON, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, Doyenné de la Ferté, Élection du Château-du-Loir, à l'E. N. E. p. E. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues & demie.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Fonſpertuis.

CHALONS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Élection de Laval, à l'O. N. O. p. O. du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Châtre, l. $3\frac{1}{4}$; Viviers, l. $2\frac{1}{2}$; Ruillé, l. $3\frac{1}{4}$; Chaufour, le $2\frac{3}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Chalons à Monſeurs, M. l. $1\frac{1}{2}$; Evron, M. l. $3\frac{1}{2}$; Laval, M. l. $3\frac{1}{2}$; Ste Suzanne, M. l. $4\frac{1}{4}$; Bais, M. l. $4\frac{1}{2}$; la Chapelle Antenaiſe, l. $1\frac{1}{2}$; S. Ceneré, l. 1; Gênes, l. $\frac{3}{4}$; S. Oüen-des-Oies, l. $1\frac{1}{4}$; Deuxévailles, l. $1\frac{3}{4}$; Montourtiers, l. $1\frac{1}{4}$; la Baſoge-des-Aleux, l. $\frac{1}{2}$; Sacé, l. 1.

La Cure eſtimée 600 liv. eſt à la la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il a 370 Communians.

Du temps de l'Évêque S. Berar, qui ſiégea au Mans depuis 644 à 679, il y avoit à Chalons un Monaſtère dédié à la Sainte Vierge, & à S. Pierre. Voyez *les Analectes de Dom Mabillon, p. 213, & le Cenomania.*

La Paroiſſe eſt arroſée au N. & au S. par deux courans d'eau.

Le ſol produit du ſeigle, du méteil & du carabin. Il y a de la mine de fer.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à la famille de Monteſſon.

CHAMES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, Élection du Mans, à l'O. N. O. p. O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Eſtival-en-Charnie, l. $2\frac{1}{2}$; Epineu, l. $1\frac{3}{4}$; Brains, l. $1\frac{1}{2}$; Coulans, l. $\frac{3}{4}$; Fai, l. $1\frac{1}{4}$; Mans, l. $1\frac{3}{4}$.

Il y a de Chames à Ste Suzanne, M. l. 1; Monſeurs, M. l. 3; Brullon, M. l. $3\frac{1}{2}$; Chemeré-le-Roi, M. l. $2\frac{1}{4}$; Evron, M. l. $2\frac{3}{4}$; S. Jean-ſur-Ervé, l. Vaige, l. $1\frac{3}{4}$; S. Leger, l. 1; Viriers, l. $1\frac{3}{4}$; Neuvillette, l. $2\frac{3}{4}$.

La Cure eſtimée 750 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 600 Communians.

La Paroiſſe eſt ſituée ſur la rivière d'Erve, qui coule du N. N. E. au S. Elle eſt arroſée à l'Oueſt par deux petits ruiſſeaux.

Le ſol produit du méteil, du froment & de l'avoine.

Il y a des prairies, la Forge, dite de Moncor, deux grandes pièces de bois, & beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Chamas.

CHAMPAGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Élection du Mans, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues.

Il y a de Champagné à Montfort, M. l. 1 ½; Connerré, M. l. 2 ½; Torigné, M. l. 3; Dolon, M. l. 4; Bouloire, M. l. 3 ¾; S. Mars-la-Bruyère, l. ½; Fatines, l. ½; Sargé, l. 1 ½; Yvré-l'Évêque, l. ¼; Changé, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a entre quatre à cinq cents Communians.

Il a à Champagné un Prieuré estimé 523 liv. à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. La Chapelle du grand Cimetière a été bâtie & fondée environ l'an 1530, par Jean Crepon, dont la tombe, qui est à rez-de-chaussée, représente un Ecclésiastique revêtu d'habits Sacerdotaux à l'antique.

En 1663, Christophe Termeau, ancien Curé, Roger du Plessis, Seigneur de Liancourt, Jeanne de Elsamber, son épouse, & Jeanne-Charlotte du Plessis, leur petite fille firent une fondation en l'honneur du S. Sacrement.

On voit dans l'Église de Champagné les Épitahes de Jean & Gabriel Mourai, d'un Seigneur d'Auvour, & de Marguerite de Vologier, Dame de Champagné; les Armes de cette dernière sont à la voûte de la Chapelle des Seigneurs.

En 1603, Gilles de Retrix, Curé de S. Corneille, fonda à Champagné un Collége pour les garçons; les Curés & Gabrielle, Anne & Françoise Brossard en ont fondé un pour les filles.

Le jour que l'on solemnise la Fête de S. Desiré, Patron de la Paroisse, le Curé du Pont-de-Gênes, avec son Clergé & quelques-uns de ses Habitans, se rendent processionnellement, la croix levée, à l'Église de Champagné; lorsqu'ils arrivent sur le pont, on distribue du pain & du vin aux assistans, aux dépens de la Cure du Pont-de-Gênes, qui a été aumônée pour cela d'un contrat de dixme inféodée dans le clos des Piloïères de la Paroisse d'Yvré, par un Seigneur d'Auvour.

Le Dimanche des Rameaux, on apporte solemnellement de la Chapelle du grand Cimetière à l'Église, un Christ; & après la Grand'Messe, la jeunesse va à cheval,

tirer la lance sur le poteau du Seigneur ; à l'entrée de la lande.

Le Bourg de Champagné est situé sur la rivière d'Huisne, qui partage la Paroisse de l'E. à l'O. Un gros ruisseau y coule aussi au N. O.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a des prairies, beaucoup de vignes, dont le vin est vigoureux & très-bon, quand on l'attend deux ans, & des landes. On a remarqué que ceux qui font habituellement usage du vin de Champagné, n'ont jamais été attaqués de la maladie du calcul, qu'on nomme la Pierre.

En 1709, les Vicaires de Champagné ont été maintenus, par une Sentence du Présidial, dans un ancien usage de jouir de la plus grande partie des regains des prairies de la Paroisse; les Parties contredisantes, entr'autres le sieur de Lorme, Receveur des Tailles, furent condamnées aux dépens : le sieur Hérisson, Avocat, plaidoit pour les Vicaires.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. César de Murat, Marquis de Montfort.

Il y a à Champagné, outre les Fiefs du Seigneur, ceux de Malthe, du Prieuré, d'Auvour, de la Lande & de la Gachetière.

Il y a aussi plusieurs Maisons de campagne, sçavoir, le Vivier, Beauregard, la Gachetière, Mondésert, Ribermond, Briolai, Reveillon & la Bevrelière.

En 1652, dans les troubles de la Fronde, les ponts de Champagné, d'Yvré & du Pont-de-Gênes furent rompus; cette anecdote est consignée dans les registres des Baptêmes de Champagné.

L'Évêque Engilbert, qui siégea au Mans depuis environ 679 à 707, fut Grand Aumônier, sous le Roi Théodoric, fils de Clovis II, auprès duquel il eut un grand crédit, ce qui le retenoit d'ordinaire à la Cour ; le Roi voulut qu'il eût un Coadjuteur pour faire les fonctions épiscopales ; il choisit un nommé Pierre, fils d'un paysan, mais recommendable par sa science & par sa probité : ce Pierre étoit né à Champagné. *Courvaisier, page 247. Bondonnet, p. 336.*

CHAMPAISSANT, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Bonnestable, Élection du Mans, au N. N. E. p. E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcival, l. 1 ½; Sable, l. 1, Courcemont, l. 1 ½; Sargé, l. 3 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Champaissant à S. Cosme, M. l. 1 ¼; Bonnestable, M. l. 2 ½; la Ferté-Bernard, M. l. 4; Mamers, M. l. 2; S. Aignan, M. l. 2 ½; Contre, l. ½; S. Vincent-des-Prez, l. 1; Moncé-en-Sonnois, l. 1; Nauvai, l. 1.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque. Il y a 200 Communians.

La Paroisse est arrosée du N. au S. par la rivière d'Orne.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a des prairies.

La Seigneurie de Paroisse fait partie de la Terre de Bonnestable, qui appartient à M. le Duc de Chevreuse. Voyez *la Généalogie, à l'article Bonnestable.*

CHAMPÉON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Jauron, Election de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Champgenéteux, l. 3; S. Martin de-Conneé, l. 3; Cures, l. 4 ½; Lavardin, l. 1 ½; Mans, l. 3.

Il y a de Champéon à Lassai, M. l. 1 ¼; Ambrières, M. l. 1 ½; Mayenne, M. l. 2; Madré, M. l. 3 ½; Villaine-la-Juhée, M. l. 3 ¼; S. Fraimbaud-de-Prières, l. 1; Airon, l. 1 ¼; Marsilli-la-Ville, l. 2; Hardange, l. 2; le Horp, l. 1 ½; Poullai, l. ½; S. Loup-du-Gast, l. 1.

La Cure, estimée 750 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 900 Communians.

Il y a à Champéon la Chapelle de S. Etienne, estimée 100 liv. à la présentation du Seigneur de Buler, pour un parent du Fondateur; & celle des Vaux, estimée 500 liv. à la présentation du Seigneur des Vaux.

La Paroisse est arrosée au Nord par le ruisseau de Gast, & au Sud par un autre petit ruisseau.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Mrs. des Vaux & du Fresne, sont co-Seigneurs de la Paroisse.

La Terre & Seigneurie des Vaux est située dans la Paroisse de Champéon; cette Terre est considérable, & relève du Duché de Mayenne; elle fut substituée à perpétuité le 20 Juillet 1429, au plus proche lignager, portant le nom & les armes des Vaux, par Jean I. des Vaux, Chevalier, Chambellan du Roi Charles VI. & Capitaine du Château de Mayenne: cette substitution n'a cessé qu'à la mort de Pierre-René Gilbert des Vaux, mort à Lévaré en 1747, & celle de Pierre Honoré son fils, mort en 1743, sans avoir renouvelé la substitution par aucun acte, ce

qui étoit nécessaire. Voyez *la Généalogie des Vaux, à l'art. Lévaré.*

La Terre & Fief du Fresne sont situés dans la Paroisse de Champéon.

Depuis l'an 1506 jusqu'en 1594, la Terre du Fresne fut dans la Maison d'Antenaise, d'où elle passa en celle de Beauregard, originaire de Touraine, par le mariage de Madeleine d'Antenaise, avec Honorat-Benjamin de Beauregard, dont François qui suit:

François de Beauregard, Seigneur du Fresne, épousa N... dont René, qui suit:

René de Beauregard, Seigneur du Fresne.

CHAMPFLEUR, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Bourg-le-Roi, l. ¾; Coulombier, l. 1 ½; Vivoin, l. 1 ¾; Monbisot, l. 2 ¼; la Guierche, l. ¾, Montreuil-sur-Sarte, l. ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de Chamfleur à Alençon, M. l. 1; Mamers, M. l. 4 ½; Fresnai, M. l. 3; Beaumont, M. l. ¾; René, M. l. 3, Cherisai, l. ½, S. Rigomer-des-Bois, l. ½; Ancines, l. 1; S. Paterne, l. ¼; Arconnai, l. ½; Bérus, l. 1; la Forêt-de-Perseigne, l. ¼.

La Cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 450 Communians.

Il y a dans l'Eglise de Champfleur, les Prestimonies Louvel, & Paris-Corbin, estimées chacune 10 liv.

Il y a dans la Paroisse des montagnes & des bois.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Menjot.

CHAMPFRÉMONT, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sougé-le-Ganelon, l. 4; Ste Sabine, l. 4 ½; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Champfrémont à la Pôté-des-Nids, M. l. ¼; Prez-en-Pail, M. l. 2; Coupetrain, M. l. 3 ½; Linières, M. l. 3; Villaine-la-Juhée, M. l. 3 ½; Ravigni, l. ½; la Lacelle, l. 1 ¼; Boulai, l. ¼; les Bois-des-Monts-de-Tonne, l. ½; la Forêt-de-Pail, l. 1 ½.

La Cure, estimée 1100 liv., est à la présentation du

Chapitre du Mans ; elle étoit ci-devant à celle du Sacriste & des Sonneurs ou Sergens de l'Église du Mans. Il y a 600 Communians.

Il y a à Champfrémont la Chapelle de Ste Anne, estimée 100 liv. à la présentation du Curé ; & la Prestimonie de S. Jacques, estimée 55 liv.

L'Évêque Gui d'Estampes, qui siégea au Mans depuis 1126 à 1136, racheta & retira des mains laïques l'Église de Champfrémont, (les anciens titres disent Champfourmeux), & la remit en la possession des Chanoines de son Église, à la charge qu'ils assisteroient tous les ans à son Anniversaire. *Courvaisier, page 429.*

Dom Denis Briant dit, dans le *Cenomania*, que Gui d'Estampes donna aux Serviteurs de l'Église du Mans, l'Église de Champfrémont, qu'il avoit acquise, à la charge qu'ils fourniroient tous les ans à l'Évêque, une oublie, une décime de vin comme à un Chanoine.... & 20 sols.... ou deux boisseaux de seigle.

Dom Denis a tiré ceci des Analectes de D. Mabillon.

La Paroisse est arrosée à l'Ouest par le ruisseau de Sourdière, & à l'E. par les étangs de la Beslière.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Vauxelle de Ravigni.

CHAMPGENÉTEUX, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à S. Martin de Connée, l. 3 ; Cures, l. 4 $\frac{1}{2}$; Lavardin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans l. 3.

Il y a de Champgenéteux à Bais, M. l. 5 ; Villaine-la-Juhée, M. l. 2 ; Evron, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Mayenne, M. l. 4 ; Lassai, M. l. 4 ; Trans, l. 1 ; Courcité, l. 1 $\frac{1}{4}$; Loufougère, l. 1 $\frac{1}{4}$; Hardange, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Chapelle-Moche, l. 1 $\frac{1}{4}$; le Teil, l. 1.

La Cure estimée 700 liv. est à la présentation de l'Abbé d'Evron.

Il y a un Prieuré, estimé 2000 liv. aussi à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 1250 Communians.

Il y a à Champgenéteux la Chapelle de la Hulenière, estimée 140 liv. à la présentation du Seigneur de la Hulenière.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Planche, au N. O. par un autre, & au S. par celui de Cuiſſe-Belle.
Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'avoine & du carabin.
Michel Bureau, Abbé de la Coulture, & Évêque de Hiéropolis, né à Champgenéteux, a composé un Livre, *de Libertate ecclesiasticâ*, non imprimé; il eſt le dernier Abbé Régulier de l'Abbaye de la Coulture; il eut pluſieurs conteſtations avec le Cardinal de Luxembourg, dans leſquelles il eut toujours l'avantage.
La Seigneurie de Paroiſſe appartient à la Maiſon de Monteſſon.

CHAMPSEGRÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Coutérne, l. 3; Madré, l. 1; les Chapelles, l. 1; S. Mars-du-Déſert, l. 4 ½; Mont-Saint-Jean, l. 1 ½; Pezé, l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Mileſſe, l. 3; Mans, l. 1 ½.
Il y a de Champſegré à Domfront, M. l. 1 ¼; la Ferrière, M. l. 1 ¼; Lonlai, M. l. 2 ¼; la Ferté-Macé, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 3; S. Front, l. 1 ½; S. Brice, l. 1 ¼; Juvigni, M. l. 1 ½; S. Maurice, l. 2 ½; la Sauvagère, l. 2; la Coulonche, l. 1 ½; Dampierre, l. ½; la Forêt d'Andaine, l. ½.
La Cure eſtimé 1600 l. eſt à la préſentation du Seigneur de la Ferrière. Il y a 1500 Communians.
L'Évêque Guillaume Roland, qui ſiégea au Mans depuis 1255 à 1258, autoriſa la donation faite au Chapitre de l'Égliſe du Mans, par Jean de la Ferrière, d'une dixme de bled qu'il poſſédoit en la Paroiſſe de Champſegré, ainſi qu'il l'avoit acquiſe de Guillaume de Roiſſel, dont il aſſigna une moitié pour le pain des Chanoines, & l'autre pour la fondation de l'Anniverſaire de Alicie, ſa mère, *Courvaiſier, page* 617 *ou* 517.
Il y a à Champſegré un fourneau à tuile.
La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de la Barberie, réſidant à Falaiſe.
Champſegré eſt ſitué entre deux petits courants d'eau. La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la petite rivière de Varenne, & au S. par un ruiſſeau; elle a la forêt d'Andaine à l'E. & au S. Il y a des forges.
Le ſol qui produit du ſeigle, du froment & de l'avoine, eſt très-difficile à cultiver, ainſi que dans tout le reſſort

de Domfront; pour recueillir de gros bled, il faut préparer la terre en y semant d'abord du carabin.

CHANGÉ, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, Election du Mans, à l'O. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné d'une lieue & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 1. Mans, l. ½.

Il y a de Changé à Montfort, M. l. 1 ½; Ecomoi, M. l. 3 ½; Torigné, M. l. 4; Grand-Lucé, M. l. 4; Ruaudin, l. ½; Parigné-l'Evêque, l. 1 ½; Ardenai, l. 2; S. Denis-du-Tertre, l. 1 ¾; S. Mars-la-Bruïère, l. 1 ½; Champagné, l. 1; Yvré-l'Evêque, l. ¾.

La Cure estimée 1200 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1200 Communians.

Il y a à Changé la Chapelle de la Busardière, estimée 150 liv. à la présentation du Seigneur, & celle du Rossai, estimée 80 liv. à la présentation de l'Abbé de la Pelice.

La Paroisse est arrosée au N. par la rivière d'Huisne, & à l'E. par un petit ruisseau.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de la Busardière, qui appartient à M. le Chevalier de Murat.

CHANGÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, même Election, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues un quart. Pour s'y rendre il faut aller à Argentré, l. 2 ½; Chapelle-Rainsouin, l. 2; Chemiré-en-Charnie, l. 5; Amné, l. 2 ¼; Fay, l. 2 ¼; Mans, l. 2.

Il y a de Changé à Laval, M. l. 1; Monseurs, M. l. 4; Mellai, M. l. 5 ½; Cossé-le-Vivien, M. l. 4 ½; Loiron, M. l. 2 ¼; Grénoux, l. ½; Louverné, l. 1 ½; Saint-Jean-de-Mayenne, l. ¼; S. Germain-la-Fouilloux, l. ¼; le Genest, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 800 liv. est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 1300 Communians.

Il y a à Changé un Prieuré estimé 2800 liv. à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a aussi la Chapelle de Fontaine, estimée 70 liv. à la présentation du Propriétaire de la Gaudrés.

Changé est situé sur la rivière de la Mayenne. La Paroisse est arrosée au N. & au S. par deux petits ruisseaux.

Le sol produit du seigle, du méteil & de l'avoine. Il y a de bonnes prairies.

La Seigneurie de Paroisse fait partie du Comté de Laval,

qui appartient à M. le Duc de la Tremoille. Voyez *la Généalogie, à l'article Laval.*

CHANTENAI, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Maigné, l. 1 ½; le Grand S. Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Chantenai à Sablé, M. l. 3 ½; Brullon, M. l. 1 ½; Loué, M. l. 1 ¼; Poillé, M. l. 2; Vallon, M. l. 2; Tassé, l. ¼; Pilmi, l. ¼; Ville-Dieu, l. ½; Fontenai, l. 1 ¼.

La Cure estimée 1000 liv. est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 700 Communians.

Il y a à Chantenai un Prieuré, estimé 1200 liv., à la présentation de l'Abbé de la Coulture, fondé par le Seigneur de Thomasin. L'acte de cette Fondation est rapporté dans l'Histoire de Sablé par Ménage; il y a aussi la Chapelle d'Entre-les-eaux, estimée 105 liv. à la présentation du Seigneur Evêque du Mans, & un Collége pour l'éducation des garçons, estimé 100 liv. à la présentation du Curé & des Habitans.

La Paroisse est arrosée au N. & à l'O. par le ruisseau de Denfort, qui passe près du Bourg.

Le sol produit de bon froment, de l'orge & de l'avoine. Il a des vignes dont le vin est de médiocre qualité: il y a quelques bois taillis.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Coudreuse, qui appartient à M. Hardouin de la Girouardière. Cette Seigneurie a été disputée, il y a quelques années, à M. de Chantenai, par le sieur de Pontôme, comme Propriétaire, par la Demoiselle de Guesne son épouse, de la Terre de Thomasin, située dans la Paroisse de Chantenai. Arrêt est intervenu qui a confirmé le Seigneur de Coudreuse dans la possession de cette Seigneurie, & débouté celui de Thomasin.

JEAN Hardouin, premier Seigneur de la Girouardière, en Touraine, épousa Roberte du Tertre; ils vivoient au mois d'Octobre 1400. Ils eurent Jean II. qui suit:

JEAN II Hardouin, Seigneur de la Girouardière, épousa Catherine du Bare, dont Jean III, qui suit:

JEAN III, Hardouin, Seigneur de la Girouardière, épousa en 1492 Marguerite d'Orvaux, fille de Jean, Seigneur d'Orvaux & de la Rapinière, dont Guillaume, qui suit:

GUILLAUME Hardouin, Seigneur de la Girouardière,

épousa en 1525, Alienor de la Corbière, fille de Bertrand & de Ambroise de Charnacé: dont Bertrand, qui suit; Jean-François, Seigneur des Villates; René, Prêtre, Curé de la Paroisse de Peuston.

BERTRAND Hardouin, Seigneur de la Girouardière, épousa en 1550, Jeanne de S. Yon, fille d'Antoine, Seigneur de Russi en Valois, & de Louise de Hergues, dont Eustache, qui suit:

EUSTACHE Hardouin, Seigneur de la Girouardière, épousa en 1571, Françoise de Champagné, fille de François, Seigneur de la Motte-Ferchaut, & de Marie de la Roussière: dont Urbain, qui suit; Charles, qui servit l'Empereur contre les Turcs, à la défense de Strigonie en 1604; Perronelle, Dame de la Roussière; & Louise, Dame de la Rivière, qui épousa en 1624, Jean Guérin, Ecuyer, Sieur de Cesse, dans la Paroisse de Preaux, au Maine.

URBAIN Hardouin, Seigneur de la Girouardière, servit, en qualité de Capitaine, dans les troupes de l'Empire en 1607. Il épousa en 1720, Madeleine Bastard, fille de Guillaume, Seigneur de la Paragère, & de Marie de Segraie: dont Philippe Emanuel, qui suit; & Françoise, mariée à Hercule-François du Bois-Jourdain, Seigneur du Bois-Jourdain, mort avant 1680.

PHILIPPE-EMANUEL Hardouin, Seigneur de la Girouardière, épousa en 1652, Jacquette Jaquelot, fille de Philippe, Vicomte de la Motte, Conseiller au Parlement de Bretagne: dont René, qui suit; Louis Lancelot, Seigneur de la Roussière, qui eut postérité; Jacquette, mariée en 1681, à Charles de Saugère, Seigneur de Champagné, &c. Madeleine, Religieuse Cordelière à Château-Gontier; & Philippe-Charlotte, mariée à René d'Hélian, Seigneur d'Ampoigné, mort avant 1718.

RENÉ Hardouin, Seigneur de la Girouardière, la Roussière, &c. épousa en 1681, Renée-Anselme de Saint-Remi, Dame de Preaux, du Pui, de la Roche S. Bault, de Champagné, de Coudreuse, de Chantenai, &c. fille unique de René, Seigneur du Pui, &c. & de Marie Bastard; ils acquirent en 1693, le haut & le bas Vernai, dans la Paroisse de Chantenai: ils eurent Philippe-René, qui suit; Jacques-Samuël, Ecclésiastique, mort en 1721; Joseph, mort Garde-Marine en 1713; Pierre, mort Prêtre; Charles-Henri, Capitaine des Vaisseaux du Roi, mort en 1772; Françoise, Religieuse à la Pervigne; Marie-Anne, Religieuse, Prieure au Roncerai d'Angers; An-

celme-Hyacinthe, mariée en 1718 à Joseph Poiret, Seigneur du Boisauril, près Falaise.

PHILIPPE-RENÉ Hardouin, Seigneur de la Girouardière, Chantenai, fut Page de la Grande Ecurie du Roi, Mousquetaire, & enfin Enseigne des Gardes-Françoises; il épousa en 1707 Angélique-Charlotte de la Saugéré, sa cousine germaine, fille de Charles & de Jacquette Hardouin: dont René-Charles-Hyacinthe, qui suit; Urbain-Séraphin, mort Eccléfiastique; Joseph-René-Jacques-Charles-Louis-Ancelme, mort Capitaine d'Infanterie; Jacquine-Angélique, née en 1710, élevée à S. Cir; Louise-Françoise, mariée à N.... Jodon, Seigneur de Ségrais, sans enfans.

RENÉ-CHARLES-HYACINTHE, Seigneur de la Girouardière, Chantenai, &c. épousa Anne de Broc de Chemiré, en Anjou, dont N... épousa N... Dame de la Freslonnière.

La Terre de Thomasin, avec une grande maison & un beau parc, dans la Paroisse de Chantenai, a été possédée par la Famille de le Gendre, d'où elle a passé dans celle de Guesne, par le mariage de N.... le Gendre, Dame de Thomasin, avec N.... de Guesne, Seigneur de Classé, Secrétaire du Roi du grand Collége: duquel mariage sont venus trois garçons & trois filles; l'aîné des garçons fut marié à N.... Dadie de la Rainière, sans enfans; le cadet, Capitaine dans le régiment de Piémont, a été tué au siége de sans alliance; le plus jeune est mort Curé de S. Pierre-la-Cour; l'aînée des filles a été mariée, 1°. à N , dont un garçon, mort jeune sans alliance, 2°. à N.... de Létang, Avocat du Roi au Présidial du Mans; la cadette est morte jeune, sans alliance; la troisième a été mariée, 1°. à N.... de Cailleau, Capitaine dans le régiment de , tué au siége dont un garçon, 2°. à N.... Maulni, Garde-du-Corps du Roi, en 1771.

Julien Taboué, ou plutôt Tabouet, étoit né dans la Paroisse de Chantenai dans le seizième siècle; il fut fait Avocat & Procureur Général du Parlement de Chamberri, en Savoye. Il eut un grand procès criminel contre Raimond Pélisson, Premier Président de ce Parlement, dont la fin fut funeste à Tabouet; on peut le voir dans M. de Thou. On croit que Tabouet mourut en 1562. Voyez *ses Ouvrages.*

Juliani Tabouetii Actiones Forenses. Lugduni 1541.

Juliani Tabouetii filii apud Allobroges patroni, orationes forenses. Parisiis 1555 in-8°.

Ephemerides Historica, &c. *Lugduni* 1559. Ce livre a été condamné à l'Index de Rome.

Topica Methodus Divini Juris, &c. *Lugduni* 1559, in-4°.

De Magistratibus post diluvium institutis, &c. *Lugduni* 1599, in-4°.

Historica Regni Francia Genesis, &c. *Lugduni* 1560.

Sabaudia Principum Genealogia. Lugduni, 1560, in-4°.

Paradoxa Regum, & Summi Magistratûs privilegia, Dignitates & Axiomata. Lugduni 1560.

Epistola Christiana, Familiares, &c. *Lugduni* 1561.

Fiduciaria, Christiana, Civilis & Politica Jurisprudentia, in artem, seu potius artis ideum & methodus. Tolosa 1561.

De Primigenia Magistratuum Diathesi, &c. *Parisiis* 1562. D. Liron, la Croix du Maine.

Jean Sounor, autrement Rousson, Curé de Chantenai, est auteur *du Dialogue des Trois Vignerons*. Au Mans chez Olivier, 1627.

CHANTRIGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Lassai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Hardange, l. 2; Trans, l. 2; S. Pierre de la Cour, l. 2 ¾; Conlie, l. 3 ¼; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Chantrigné à Jauron, M. l. 3 ¼; Ambrières, M. l. 1; Lassai, M. l. 1 ¼; Mayenne, M. l. 2 ¼; Madré, M. l. 3 ½; Villaines, M. l. 4 ½; S. Loup-du-Gast, l. 1; Montreul-du-Gast, l. ¾; le Horp, l. 1 ¾; Courberie, l. 1 ¾; Niort, l. ¾; Cigné, l. ½.

La Cure, estimée 1800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1300 Communians.

Il y a à Chantrigné la chapelle de N. D., à la présentation du Seigneur de S. Loup-du-Gast, au plus proche parent du Fondateur. On la nomme la chapelle des Rois; elle a été fondée en 1506 par Maurice le Roi, Prêtre de la Paroisse; & celle de la Pogoière fondée en 1501 par Guillaume Millet, Vicaire de la Paroisse, à la présentation du Seigneur du Coudrai, aussi au plus proche parent du Fondateur.

Par acte du six Octobre 1569, les Seigneurs de l'Isle du Gast se sont obligés de payer aux pauvres de la Paroisse une rente annuelle de dix livres.

En 1594, Guillaume Ménage & sa femme ont légué aux mêmes pauvres quatorze livres de rente; & en 1737

Jean-Baptiste Mouſſai, Prêtre de la Paroiſſe, leur en a légué une de vingt livres.

Julien Brault, Curé de Jublains, & Etienne du Chemin, Curé de Chantrigné, ont fondé le Collége pour les garçons, & ont chargé le Maître d'Ecole d'une Meſſe par ſemaine & d'un Service par an.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Vienne, & à l'O. par la rivière de Mayenne.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des prairies.

Robert de Chantrigné ſe croiſa pour la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne en 1158. *Ménage, Hiſtoire de Sablé.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. d'Ampuigné, par ſon mariage avec Dame Renée-Auguſtine de Juigné de la Broſſinière, iſſue de Charlotte de l'Iſle-du-Gaſt. Cette Seigneurie a été pendant pluſieurs ſiècles dans la Maiſon de l'Iſle-du-Gaſt.

Il y a dans la Paroiſſe la Terre du Coudrai, qui appartient à M. de Hercé, & qui appartenoit autrefois à la Maiſon des Vaux de Lévaré.

La Paroiſſe, qui contient onze métairies & ſoixante bordages, a deux lieues de l'E. à l'O. & demie lieue du N. au S.

CHAPELLE-DU-BOIS (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à de Haut, l. $\frac{1}{2}$; la Chapelle S. Célerin-le-Géré, l. 1 $\frac{1}{4}$; Savigné, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a de la Chapelle-du-Bois à la Ferté, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonneſtable, M. l. 2; Connerré, M. l. 4; Dolon, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Coſme-de-Vair, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Souvigné, l. $\frac{1}{4}$; Préval, l. $\frac{1}{4}$; Bellou-le-Trichard, l. 1 $\frac{1}{2}$; Nogent-le-Bernard, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Pelice. Il y a 600 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Même, & à l'O. par le ruiſſeau de Haut.

Le ſol, lorſqu'il eſt marné, produit de bon froment, de l'orge & du trefle; lorſqu'il ne l'eſt point il ne produit que du ſeigle, du méteil & de l'avoine.

On trouve de la marne blanche à 40 & même 50 pieds de profondeur dans la partie méridionale de la Paroiſſe, & point du tout dans la ſeptentrionale.

Il y a quelques bois taillis qui appartiennent à l'Abbaye de la Pelice, au Seigneur de Préval, & à quelques particuliers.

Il y a de la perdrix rouge & grise, du liévre & du lapin, le tout d'assez bonne qualité.

L'étendue de la Paroisse, qui contient environ cent bordages, dont cinq à six plus grands que les autres se nomment Terres, est de sept quarts de lieues du N. au S. & d'environ demie de l'E. à l'O.

La Seigneurie de Paroisse est un membre de la Baronnie de la Ferté, qui appartient à M. le Maréchal Duc de Richelieu. Voyez *la Généalogie de Richelieu à l'article la Ferté.*

Il y a le Fief de la Marche annexé à la Seigneurie de Préval.

M. Billiard, Curé, m'a fourni un Mémoire.

CHAPELLE-SAINT-FRAI (la), Boug & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Milesse, l. 1 ½; Mans, l. ¾.

Il y a de la Chapelle-Saint-Frai à Conlie, M. l. 2; Beaumont, M. l. 3; Ballon, M. l. 3 ½; Lavardin, l. 1; la Basoge, l. ¾; Souillé, l. 1 ¼; N. D. des Champs, l. 1; Ste Sabine, l. ¾; Poché, l. ½; Domfront en Champagne, l. 1.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Chapitre de S. Pierre du Mans. Il y a 213 Communians.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de le Vrai, & bornée à l'E. par les Bois de Calones & de Lessard.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Tessé Voyez *la Généalogie de Tessé à l'article Beaumont.*

CHAPELLE-GAUGAIN (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Georges-de-Laqoué, l. 2; Parigné-l'Evêque, l. 4 ¾; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de la Chapelle à Bessé, M. l. 1 ¼; Montoire, M. l. 3; la Chartre, M. l. 2 ½; S. Calais, M. l. 3; Bouloire, M. l. 5; Lavenai, l. ½; Bonnevau, l. 1 ½; Vancé, l. 1; Courdemanche, l. 1 ¼; Poncé, l. 1; Sougé, l. 1,

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 300 Communians.

Il y a la chapelle de Ste Catherine, estimée N.... à la présentation des habitans.

Vers le milieu du dix-septième siècle, Jacques Groisil, Curé de la Chapelle, légua un fonds pour la dotation d'un Collége; ce fonds, qui est administré par le Procureur de Fabrique, peut rapporter soixante livres par an.

Le Bourg de la Chapelle est situé à l'E. de la rivière de Tusson, qui nourrit d'excellentes truites. La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Braye. Il y a trois moulins à blé.

La marne est commune dans la Paroisse; depuis quelques années on marne les terres avec succès, & elles produisent du froment, du méteil, de l'orge & de l'avoine; il y a quelques prairies, peu de vignes, quelques bois taillis, & beaucoup de landes; il n'y a point de commerce.

La Paroisse a d'étendue une lieue du N. au S. & demi lieue de l'E. à l'O.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au château, qui appartient à M. Massue, Lieutenant-Général au Bailliage du Château-du-Loir. Cette Seigneurie, qui relève de la Baronnie de Bouloire, à foi & hommage simple, étoit possédée autrefois par Jacques des Loges & Catherine de Broc, son épouse; elle fut vendue en 1632 à Jean de Rothelin de Saintrailles, Chevalier de l'Orde du Roi, Gentilhomme ordinaire de la Chambre, Seigneur de Rothon, Aide-de-Camp dans les armées du Roi, &c. ses héritiers la vendirent à Louis-François Massue, Procureur du Roi en la Sénéchaussé & aux Eaux & Forêts du Château-du-Loir, d'où elle a passé au Seigneur actuel, son neveu.

Il y a dans la Paroisse deux autres Fiefs assez considérables; celui du Tertre, qui appartient aux PP. Bénédictins de S. Calais; & celui des trois Seigneurs, qui dépend de la Baronnie de la Flotte, dans la Paroisse de Lavenay.

M. Isambart, Curé, m'a fourni un Mémoire, dans lequel il se plaint amèrement, fondé sur plusieurs exemples, des injustices qui se commettent dans l'égail arbitraire des tailles.

CHAPELLE-HUON (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais; Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans,

dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ste Osmane, l. 2; S. Mars-de-Locquenai, l. 2 ½; Changé, l. 3 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a de la Chapelle-Huon à Bessé, M. l. ½; Bouloire, M. l. 4, Grand-Lucé, M. l. 4 ½; Vibraye M. l. 4 ½; S. Calais, M. l. 1 ½; Savigné-sur-Braye l. 1 ½; Vic, l. ¾; Ste Cérotte, l. 1; Cogners, l. 1 ¼; Vancé, l. 1 ½.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 450 Communians.

L'Evêque Geoffroi d'Assé, qui siégea au Mans, depuis 1269 à 1277, acheta le patronage de l'Eglise de la Chapelle-Huon. *Cenomania*, *MS*.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Anille, & au N. par le ruisseau de Hédonne, qui forme trois étangs.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Courtenvaux. Voyez *la Généalogie à l'article Bessé.*

CHAPELLE-MOCHE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Intendance d'Alençon, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Julien-du-Terroux, l. 1 ½; Jauron, l. 2; Cranne-sur-Fraubé, l. 1 ½; Bourg d'Averton, l. 1 ½; S. Aubin-du-Désert, l. ½; Mont-Saint-Jean, l. 2; Pezé, l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Milesse, l. 3; Mans, l. 1 ½.

Il y a de la Chapelle-Moche à la Ferté-Macé, M. l. 2 ½; Domfront, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 2 ½; Lassai, M. l. 2 ¼; Madré, M. l. 2; Halaines, l. ½; Couterne, l. ¼; Tessé, l. ½; Juvigni, M. l. ½; Beaulandais, l. 1; Genellai, l. 1; la Forêt d'Andaine, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 1300 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 2000 Communians.

La Paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau de la Cour, & à l'E. par un autre.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Mgr le Duc d'Orléans, & à M. Bersin, Grand Audiencier de France.

En 1662 Jacques de Mégrigni, Conseiller d'Etat, & Louise de Rochechouart, son épouse, vendirent à Claude Mallet, Seigneur de Coulfru, & à Marie de Montreul, sa femme, la Terre, Fief & Seigneurie de Tessé, & droit de fondation des Eglises de Tessé, la Chapelle-Moche &

Geneslai, avec l'usage dans les Forêts d'Andaine; la Ferté-Macé & Magni, pour la somme de 90000 liv.

Claude Mallet & Marie Montreul eurent Jeanne-Marie, mariée à Jean-Baptiste de Boivin, Seigneur de Bonnetot, Basqueville, &c. Voyez *l'article le Boishamelin, dans la Paroisse de S. Ouen-le-Brisoul.*

Du mariage de Jean-Baptiste de Boivin avec Marie-Jeanne Mallet est descendu Jean-François de Boivin, Marquis de Bacqueville, Colonel d'un régiment d'Infanterie de son nom, qui vendit la Terre & Seigneurie de Tessé à Claude-Marcial Régnier, Avocat à Paris, prête-nom de Vincent le Blanc, riche Agioteur: lequel ayant été taxé par la Chambre de Justice, sous la Régence, à douze millions de restitution envers le Roi; cette taxe fût réduite à huit millions. Tessé, Conflou, la Tornerie, &c. furent mises en sequestres pendant le temps nécessaire pour le payement de cette somme. Le sieur le Blanc étant mort, M. de Bersin, Grand Audiencier de France, un de ses neveux, a eu la Terre de Tessé, qui demeure en régie jusqu'au payement de ladite somme de huit millions. *Mém. de la Chaux.*

CHAPELLE-RAINSOUIN (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Oüette, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Estival en Charnie, l. 4 ½; Chemiré en Charnie, l. ½; Epineu-le-Chevreuil, l. 1 ¼; Fay, l. 3 ½; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de la Chapelle à Ste Suzanne, M. l. 2; Monseurs, M. l. 1; Evron, M. l. 2 ¼; Laval, M. l. 4 ¼; Mellai, M. l. 4; Nuilli-sur-Oüette, l. ¾; S. Georges-le-Fléchart, l. 1 ½; Vaiges, l. 1 ½; S. Léger, l. 1; Châtres, l. 1 ½; S. Christophe-du-Luat, l. 1 ¼; Argentré, l. 2; Sougé-le-Bruant, l. 1 ½; Livet, l. 1.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 500 Communians.

La Paroisse est arrosée au N. & à l'O. par un petit ruisseau & un étang, & à l'O. par l'étang de la Ramée.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de bois. L'étang de la Ramée, qui appartient au Seigneur, est un de plus grands de la Province.

Il y a à la Chapelle le Prieuré de la Ramée, estimé 550 l., à la présentation de l'Abbé d'Evron; il y a aussi la chapelle

chapelle de l'Annonciation, dite de Beauchêne, estimée 120 liv. ; celle de la Chaluère, estimée 120 liv. ; & celle du Sépulchre ; toutes trois à la présentation du Seigneur.

On trouve dans le Catalogue des Seigneurs qui se croisèrent pour la Terre Sainte en 1158, avec Geoffroi IV de Mayenne, un Payen de la Chapelle.

La Baronnie de la Chapelle appartenoit, dans le dernier siècle, à une très-ancienne Maison, qui portoit le nom de la Chapelle.

Jeanne, fille d'Olivier de la Chapelle-Rainsouin, porta cette Terre en dot à Baudouin de Champagne, Seigneur de la Suze, fils de Brandelis de Champagne, Sénéchal & Gouverneur d'Anjou & du Maine.

Nicolas le Prêtre, Premier Président de la Cour des Aides, ayant fait l'acquisition de cette Terre, lui voulut faire porter son nom ; pour cet effet il obtint des Lettres-Patentes du Roi qui changèrent le nom de la Chapelle en celui du Bourg-le-Prêtre : c'est sous ce dernier nom que ce Bourg est marqué dans la grande carte du Maine, gravée par Jaillot en 1706. Ce fut en sa faveur que la Terre de la Chapelle fut érigée en Baronnie.

Cette Terre est passée de la Famille de le Prêtre en celle de Gaignon de Vilenne, par le mariage de Jacques de Gaignon avec une Demoiselle le Prêtre ; elle est aujourd'hui en celle de Bailli, par l'alliance d'une Demoiselle le Prêtre avec un Bailli, le fils unique du premier lit de Jacques de Gaignon avec une Demoiselle le Prêtre, étant décédé sans alliance. Voyez *l'article Louplande.*

Il y a une Jurisdiction exercée par un Bailli, un Procureur-Fiscal & un Greffier.

En 1697 la Paroisse contenoit 114 feux, & payoit 1495 l. de tailles. *Mémoire de Miroménil.*

CHAPELLE-SAINT-REMI (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Cornelle, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Remi à Montfort, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Connerré, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Torigné, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Dolon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Bonnestable, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Beillé, l. 1 ; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1 $\frac{3}{4}$; Tuffé, l. 1 ; S. Denis-des-Coudrais, l. 1 $\frac{1}{4}$; Préveille, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Chapelle S. Célerin-le-Géré, l. 1 $\frac{1}{2}$; Sillé-le-Brullé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Lombron, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 600 Communians.

La Paroisse est arrosée au S. par un étang & un courant d'eau, & à l'E. par un ruisseau.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigeurie de Paroisse appartient à M. de la Chénardière.

CHAPELLE-AU-RIBOUL (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, faut aller à Vimarcé, l. 4 ¼; Rouez, l. 2; Cures, l. 2; Lavardin, l. 1 ¼; Mans, l. 3.

Il y a de la Chapelle à Mayenne, M. l. 2 ¼; Lassai, M. l. 3; Madré, M. l. 4 ¼; Bais, M. l. 1 ¼; Villaine-la-Juhée, M. l. 2 ¼; Marcillé-la-Ville, l. 1; Grazé, l. 1; Bourg-du-Teil, l. 1; Champgenéteux, l. 1 ¼; Hardange, l. ¼; Poulai, l. 2.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 770 Communians.

La Paroisse est arrosée au N. & à l'O. par deux petits ruisseaux, au S. & à l'E. par deux autres.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Duc de Praslin. Voyez *la Généalogie à l'article Ste Suzanne.*

Il y a à la Chapelle-au-Riboul, la chapelle de Longarette, estimée 400 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

Au commencement du dix-huitième siècle la Dame... veuve du sieur Tullard, Notaire-Royal, établit, dans la Paroisse de la Chapelle, une Communauté de Filles, que les Seigneurs Evêques du Mans envoyent dans les Paroisses de leur Diocèse, pour instruire les jeunes filles & soigner les pauvres malades; les habitans qui les demandent sont obligés de leur fournir un logement & un fonds pour leur entretien & subsistance: on donne à ces filles le nom de Tullardines.

CHAPELLES (les), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Vilpail, l. 1 ¼; S. Mars-du-Désert, l. 3;

Mont-Saint-Jean, l. 1 $\frac{3}{4}$; Pezé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Neuville-Lalais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a des Chapelles à Prez-en-Pail, M. l. 2; Couptrain, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Villaine-la-Juhée, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Laſſai, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; la Pôté-des-Nids, M. l. 4; Javron, l. $\frac{1}{2}$; S. Cir, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Aignan, l. $\frac{1}{2}$; Mâdré, M. l. 1; Chevaigné, l. $\frac{1}{4}$; Charchigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; les Bois de Magni, l. 2.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 577 Communians.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière d'Aine.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

René, Seigneur des Chapelles, épouſa 1°. Roſe du Hardas d'Hauteville, dont N.... mariée à N... de Clinchamp, Seigneur de S. Marceau, dont un fils, mort dans l'enfance; 2°. Louiſe-Renée-Gabrielle Régnard de la Brainière, dont N.... qui ſuit, & N... Demoiſelle ſans alliance.

N... des Chapelles, Dame des Chapelles & des Epichelières, morte en 1754, avoit épouſé en 1744 N.... du Buat, dont un fils & une fille.

CHARCHIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatorze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Villaine la-Juhée, l. 2 $\frac{3}{4}$; Sillé, l. 4 $\frac{1}{2}$; Conlie, l. 2 $\frac{1}{2}$; Domfront, l. 1; Aigné, l. 2; Mans, l. 2.

Il y a de Charchigné à Laſſai, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Javron, M. l. 1; Mâdré, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Coupetrain, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Prez-en-Pail, M. l. 3; le Horp, l. 1; le Ribai, $\frac{3}{4}$; le Ham, l. 1; Chevaigné, l. $\frac{1}{2}$; S. Fraimbaut, l. 1; Courberie, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Fnolenne, qui fait tourner cinq moulins à blé.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au château de Hauteville, ſitué dans la Paroiſſe; il y a dans ce château une chapelle, eſtimée 170 liv., à la préſentation du Seigneur.

La Terre d'Hauteville réunit les Fiefs de la Lorie, Arondeau, Guchaigné, le Tenet, le Mélangie, la Malindrière, le Routaunay, &c.

Samson, Seigneur d'Hauteville, avoit épousé Marguerite de Lorc, dont Catherine, qui suit; & Suzanne.

Catherine d'Hauteville fut donnée par ses père & mère, en qualité de fille d'honneur, à la Duchesse de Savoye; ce qui occasionna son mariage avec le Cardinal de Châtillon, qui quitta sa religion, son Evêché de Beauvais & sa patrie pour se retirer avec sa prétendue femme en Angleterre, où il mourut en 1571. Ce mariage fut déclaré nul par Arrêt du Parlement. Après la mort du Cardinal, Catherine repassa en France, & se maria à Urbain de Tillon. C'est ainsi que quelques Historiens le rapportent; ce qui est contradictoire avec un acte du 22 Décembre 1561, pour la tutelle des enfans d'Ambroise de Loré, Seigneur de Couptrain: dans cet acte, qui est conservé dans le trésor du château de Vaujois, Urbain de Tillon prend la qualité de mari de Catherine d'Hauteville.

Il y a apparence que la Terre d'Hauteville passa dans la Maison d'Arquenai par le mariage de Claude d'Arquenai avec Madeleine du Bourgneuf, Dame d'Hauteville; car Julienne, fille unique & héritière de Claude d'Arquenai & de Madeleine du Bourgneuf, prend la qualité de Dame d'Hauteville; cette Julienne étoit femme, en 1581, de Nicolas d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant pour Sa Majesté à Metz & pays Messin: de ce mariage vint Charles, qui suit; Julie, & Madeleine, mariée 1°. à Pierre du Bellai, Prince d'Yvelot, 2°. à Louis de Barbançon, Seigneur de Cani & de Varenne.

Charles d'Angennes, Marquis de Rambouillet, Vidame du Mans, Chevalier des Ordres du Roi, Ambassadeur en Piémont & en Espagne, épousa Catherine de Vivonne, fille de Jean, Marquis de Pisani, Ambassadeur à Rome, dont Léon, tué à la bataille de Nortlingue en 1645, sans alliance; & Julie-Lucie, Gouvernante du Roi Louis XIV, qui fut mariée en 1645 à Charles de Sainte-Maure, Marquis de Montausier, dont Angélique, qui suit, & deux filles Religieuses.

Angélique de Sainte-Maure épousa François Ademar de Montiel, Comte de Grignan.

Thomas du Hardas, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Louise de Couterne, sa femme, acquirent des Seigneurs d'Angennes de Rambouillet, la Terre d'Hauteville, & la donnèrent en mariage, par contrat de 1623, à Claude du Hardas, leur fils, qui épousa Julienne des Vaux, &

mourut sans enfans en 1642. Jacques du Hardas, qui suit, frère de Thomas, fut le principal héritier de Claude, son neveu.

Jacques du Hardas, Seigneur d'Hauteville, mort en 1725, avoit épousé du Liscoüet, morte en 1760: dont Charles, mort en 1763, sans enfans de Jeanne de Cathei, sa femme; N... qui suit; N.... Abbé de l'Epau; N... mariée à N... du Bosc, Marquis de Pincé, sans enfans; N... mariée à N... de Courcival, & trois filles Religieuses.

N... du Hardas, Marquis d'Hauteville, mort en 1744, avoit épousé en 1740 ou 41 N... d'Houlière, morte en 1770: dont N... Marquis d'Hauteville, qui suit; N... mariée en 1764 à N.... de Grand-Champ; N... née en 1744, morte sans alliance en 1770.

N... du Hardas, Marquis d'Hauteville, a épousé en 17) N... de la Corbière, fille unique de M. le Marquis de ...vigné.

Madame la Comtesse de la Chaux m'a fourni un Mémoire pour cet article.

CHARLES-LA-FORÊT (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballée, l. 2 ½; Chevillé, l. 3; Vallon, l. 1 ¼; Soulìgné, l. 1 ¼; Grand S. Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Charles à Château-Gontier, M. l. 3; Sablé, M. l. 3 ¼; Mellai, M. l. 1; Laval, M. l. 5; Grez-en-Boüere, M. l. ¼; le Buret, l. ½; Villiers-Charlemagne, l. 1 ¼; Ruillé en Anjou, l. 1 ¼; Froidefont, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 500 liv. est à la présentation

Il y a 400 Communians.

La Paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau qui forme un étang, au S. par le ruisseau de Taude, & à l'O. par celui de Mansoue.

Le sol produit du méteil, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Comté de Laval, qui appartient à M. le Duc de la Trémoille. Voyez *la Généalogie à l'article Laval.*

CHARNÉ ou ERNÉE, Ville & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est

éloigné de vingt lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montenai, l. ½; Placé, l. 2 ¾; Montourtié, l. 3 ¾; Deux Evailles, l. ½; Evron, l. 2 ½; Voutré, l. 2 ¼; Bernai, l. 4; Chaufour, l. 2 ¾; Mans, l. 2.

Il y a d'Ernée à S. Denis-de-Gatines, l. 1 ½; Montaudain, M. l. 2 ½; Gorron, M. l. 3 ½; Mayenne, M. l. 5; Vautorte, l. 1 ½; l'Archamp, l. 2; la Pélerine, l. 1 ¼; Dompierre, l. 1 ¼; S. Hilaire-des-Landes, l. 1 ½; Chaillant, l. 2; la Forêt de Mayenne, l. 1 ½.

La Cure d'Ernée, à laquelle Charné a été réuni, eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans, & eſt eſtimée 6500 liv. de revenu. Il y a 3000 Communians.

Il y a à Ernée un Prieuré, eſtimé 700 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Jouin de Marne; la chapelle de S. Georges, eſtimée , à la préſentation des habitans; celle de S. Pierre de Charné, eſtimée 120 liv.; & celle de eſtimée 300 liv.

Ernée eſt ſitué ſur la rivière d'Ernée, la Paroiſſe eſt arroſée de pluſieurs petits ruiſſeaux.

Le ſol produit du ſeigle, du méteil, de l'avoine & du carabin.

Il y a par an ſept foires à Ernée, le Jeudi de la Mi-carême, le 2e jour de Mai, le jour de S. Gervais, le jour de Ste Anne, le 24 Août, le jour de l'Exaltation de Sainte Croix & le 17 Octobre. Le marché tient tous les Mardis.

Un pieux Solitaire, venu d'Aquitaine, ſous le Pontificat de S. Innocent, peut bien avoir donné ſon nom à Ernée. *Courvaiſier, page* 139.

L'Evêque Guillaume Paſſavant, qui ſiégea au Mans depuis 1145 à 1187, fit reſtituer au Chapitre de ſon Egliſe le patronage de celle de Charné, & lui donna cent ſols de rente annuelle, à prendre ſur l'Egliſe de Charné, pour la fondation de ſon anniverſaire, de ceux de ſes père & mère, & de Renaut, Archevêque de Rheims, ſon oncle. *Courvaiſier, page* 551 & 32. *Cenomania.*

L'Evêque Denis Benaiſton, qui ſiégea au Mans depuis 1296 à 1299, autoriſa en 1297 la fondation de l'Hôpital d'Ernée, faite par Richard Morin, Prêtre. *Courvaiſier, page* 546. *Bondonnet, page* 596. *Mémoire de Miroménil.*

Les Religieuſes Bénédictines furent établies à Ernée au mois de Mai 1631, par la Dame du Boul; l'Evêque Charles de Beaumanoir autoriſa cet établiſſement. *Courvaiſier, page* 880. En 1708 il y avoit 23 Religieuſes. *Mémoire de Miroménil.*

Le Prieuré de S. Jacques d'Ernée fut fondé vers le com-

mencement du dixième siècle par Aubert, Seigneur de Sablé. *Ménage, Histoire de Sablé.*

Dans le douzième siècle, Hamelin II, fils de Hubert de Mayenne, étoit Seigneur d'Ernée. *Histoire de Mayenne, MS.*

La Ville d'Ernée est un membre dépendant du Duché de Mayenne, dont la Seigneurie appartient à M. le Duc de Mazarin. Voyez *la Généalogie à l'article Mayenne.*

Il y a une Jurisdiction qui s'étend sur dix Paroisses, elle est exercée par un Bailli, un Lieutenant, un Procureur-Fiscal & un Greffier.

Le Grenier à Sel est composé d'un Président, &c.; il s'y consommoit en 1700 trente-trois muids de sel par an.

Il y a un Hôtel-de-Ville.

La Paroisse d'Ernée contenoit, en 1700, 540 feux, & payoit 5240 liv. de taille. *Mémoire de Miroménil.*

M. Vaulorte étoit né à Ernée, & en fut Curé; ensuite il devint Evêque de Vannes. On a de lui un Traité sur les Oiseaux qu'on ne doit pas manger aux jours maigres. *Conférences d'Angers.*

CHARTRE (la), gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, du Doyenné de la Chartre; Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé-l'Eguillet; l. 4 ¼; Brette, l. 2 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 2; Mans, l. ½.

Il y a de la Chartre au Château-du-Loir, M. l. 3; Montoire, M. l. 5; Bessé, M. l. 3 ¼; Grand-Lucé, M. l. 4; Châtillon, l. ¼; Tréhet, l. ¼; Ruillé-sur-Loir, l. 1 ¼; Lhomme, l. ½; Marçon, l. 1 ½.

La Chartre est composé de trois Paroisses, qui se joignent, sçavoir, la Chartre-la-Madeleine, Prieuré-Cure de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, qui contient 130 Communians; la Chartre-Châtillon, Prieuré-Cure du même Ordre, qui a 350 Communians; & la Chartre S. Vincent, qui contient 350 Communians.

Il y a le Prieuré de S. Nicolas de la Chartre, estimé 620 liv. à la présentation de l'Abbé de Vendosme.

Environ l'an 1071, Geoffroi de Mayenne, tuteur du jeune Hugues, Comte du Maine, appréhendant quelque mauvais tour de la part des habitans du Mans, qui le détestoient, envoya le jeune Comte à Azon, Marquis de Ligurie, son père, qui étoit en Italie, & lui se retira dans

son Château de la Chartre-sur-Loir. *Bondonnet, page 422. Cenomania.*

Sous le Pontificat de Michel de Breche, qui siégea au Mans depuis l'an 1355, à 1363, ou 66, ou 67, un nommé Robert Marcau s'étant mis à la tête de quelques soldats Anglois, & d'autres vagabonds, appelés les Tard-venus, pillèrent le Château de la Chartre & les Bourgs voisins. Ce Marcau avec grand nombre de scélérats, étant venu un jour pour piller le Château Episcopal de Touvoie; ceux qui le gardoient en ayant été avertis, arrachèrent les pivots du pont-levis, détachèrent les clouds & les chevilles de toutes les mortaises, & rassemblèrent les planches sans liaison : ce stratagême réussit, Marcau & grand nombre des siens se jetèrent en foule sur le pont, qui fondit sous eux, & ils se noyèrent. *Courvaisier, p. 593.*

Le Marquisat de la Chartre relève de la Touraine pour la Justice, de l'Anjou pour la Finance, & du Maine pour le Spirituel. Cette Terre appartenoit autrefois à la Maison de Mayenne, elle entra dans celle des anciens Comtes de Vendôme par le mariage de Gervaise de Mayenne avec Pierre, Comte de Vendôme; elle fut donnée en partage aux puînés de cette Maison, dont le dernier mourut en 1560; elle passa ensuite dans la Maison de la Trémoille & de-là en celle de Bueil, par le mariage de Jacqueline de la Trémoille avec Louis de Bueil, Comte de Sancerre, Grand Echanson de France; elle appartenoit en 1700 à N... Robert, Intendant des turcies & levées, en faveur duquel elle fut érigée en Marquisat par le Roi Louis XIV; aujourd'hui elle appartient à M. le Marquis de Gauville. Il y a 26 Fiefs & Terres Seigneuriales qui en relèvent.

En 1700 la Paroisse contenoit 180 feux, & payoit 1280 liv. de tailles. *Mémoire de Miroménil. MS.*

Il y a Marché à la Chartre tous les Jeudis.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge & de l'avoine.

Il y a des vignes dont le vin est de bonne qualité.

CHASSÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Toiré, l. 3 ½; Murcé, l. 2; Teillé, l. 1 ¼; la Guerche, l. 1 ½; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Chassé à Alençon, M. l. 2; Mamers, M. l. 4;

Beaumont, M. l. 5 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 4 $\frac{3}{4}$; Fresnai, M. l. l. 5 $\frac{1}{4}$; S. Paul-le-Vicomte, l. $\frac{1}{2}$; Montigni, l. $\frac{1}{2}$; Chenai, l. $\frac{1}{4}$; Linières-la-Carelle, l. 1; la Forêt-de-Perseigne, l. $\frac{1}{4}$; la Normandie, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 140 Communians.

Il y a à Chassé la Chapelle de Saint Antoine, estimée 50 liv.

La Paroisse est arrosée au Nord par la rivière de Sarte.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Roi.

CHASSILLÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'Ouest de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Fai, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2.

Il y a de Chassillé à Vallon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Conlie, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Loué, M. l. $\frac{1}{4}$; Brullon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Tassillé, l. $\frac{1}{4}$; Longne, l. $\frac{1}{4}$; Epineu-le-Chevreuil, l. $\frac{1}{2}$; Montreuil, l. 1; Auvers sous Montfaucon, l. $\frac{1}{4}$; Amné, l. 1; Brains, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Cure, Prieuré Régulier des Chanoines de S. Augustin, est à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 300 Communians. La Cure est estimée 500 liv.

La Paroisse est arrosée au Nord, à l'Est & au Sud par la rivière de Vègre, qui nourrit d'excellent poisson.

Le Bourg est situé dans une presqu'isle formée par la même rivière.

Le sol produit du froment de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse, appartient à M. le Bourdais de Chassillé, Mousquetaire de la Garde du Roi.

CHATEAU-DU-LOIR, Ville murée & Paroisse, Chef-Lieu de l'Archidiaconé & Election de Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecomoi, l. 4 $\frac{3}{4}$; Mulsenne, l. 2; Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a du Château-du-Loir au Grand-Lucé, M. l. 4; la Chartre, M. l. 3; Pontvalain, M. l. 4; le Lude, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Nogent-sur-Loir, l. $\frac{1}{4}$; Benne, l. $\frac{1}{2}$; Vouvrai, l. $\frac{1}{4}$; Luceau, l. $\frac{1}{2}$; Laverna, l. 1 $\frac{1}{2}$; Vaas, l. 1 $\frac{3}{4}$; Montabon, l. $\frac{1}{4}$; Ste Cécile, l. 1; Forêt-de-Bersai, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a deux Cures dans la Ville de Château-du-Loir; la plus ancienne, de l'Eglise de laquelle partent les Pro-

cessions, est celle de S. Guingalois, estimée 800 liv. à la présentation du Prieur du Château-du-Loir. Il y a 1100 Communians : l'autre Cure est celle de S. Martin, estimée 500 liv. à la presentation du Chapitre de S. Martin de Tours. Il y a 900 Communians.

Le Prieuré Régulier du Château-du-Loir, estimé 800 liv. est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier ; la Sacristie de ce Prieuré est estimée 300 liv. L'Eglise du Prieuré est sous le même toît que celle de S. Guingalois.

Il y a dans l'Eglise de S. Martin la Prestimonie Veau, estimée 50 liv.

En 1616, les Religieux Récollets prirent possession de l'Eglise Paroissiale de S. Laurent au Château-du-Loir, & s'y établirent, avec la permission de l'Evêque Charles de Beaumanoir, du consentement du Prieur & des Habitans, *Courvaisier, page* 877.

En 1630, les Religieuses Bénédictines s'établirent au Château-du-Loir, par la permission du même Evêque. *Courvaisier, page* 880.

La Ville du Château-du-Loir, est située sur le confluent du ruisseau d'Ive & d'un autre petit ruisseau ; la Paroisse est arrosée au Sud par la rivière du Loir, qui nourrit d'excellent poisson ; sçavoir, de la truite, de la carpe, du brochet, de la perche, de la tanche, &c.

La Paroisse de S. Guingalois, contient environ la moitié de la Ville, & s'étend dans la campagne environ une lieue.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge & de l'avoine.

Il y a beaucoup de vignes, dont le vin a la meilleure réputation de tous les vins de la Province.

Il y a aussi des landes qui sont d'une grande utilité pour le pâcage des bestiaux. Il y a dans ces landes beaucoup de gros cailloux.

La perdrix rouge, la grise, le liévre & le lapin y sont communs & d'assez bonne qualité.

Il y a dans la Paroisse de S. Guingalois quelques taillis qui dépendent de la Commenderie d'Artins.

On tient le marché tous les Samedis au Château-du-Loir ; il y a foire le jour de S. André, le Lundi de Quasimodo, le Mercredi des Rogations & le jour de Saint Louis.

Il y a au Château-du-Loir un Siége Royal, une Election, un Grenier à Sel, une Maîtrise des Eaux & Forêts, une Maréchaussée, un Gouvernement, un Hôtel-de-Ville & un Lieutenant de Roi.

Le Siége Royal étoit composé, en 1700, d'un Lieutenant-Général, un Lieutenant-Criminel, un Assesseur, six Conseillers, un Avocat du Roi, un Substitut & un Greffier.

L'Election étoit composée d'un Président, un Lieutenant, cinq Elus & un Greffier; 83 Paroisses en dépendoient, elles contenoient 14382 feux, qui payoient 179603 liv. de tailles.

Le Grenier à Sel étoit composé d'un Président, &c.; il s'y consommoit 32 muids de sel.

La Maîtrise des Eaux & Forêts avoit un Maître Particulier, un Lieutenant, un Conseiller, un Garde-Marteau, un Procureur du Roi & un Greffier.

La Maréchaussée étoit composée, d'un Lieutenant du Prévôt Provincial du Mans, un Assesseur, un Exempt & six Archers.

Les deux Paroisses du Château-du-Loir contenoient 366 feux, & payoient 3516 liv. de tailles.

L'Hôtel-de-Ville est composé d'un Maire, d'un Commissaire & d'un Procureur de Ville. *Mém. de Mirôménil. MS.*

Le Gouvernement appartenoit à M. de Goüin, Marquis de Fontenailles, mort depuis environ deux ans; le Lieutenant de Roi est M. de la Poterie Châlerie.

Les appels de la Jurisdiction du Château-du-Loir vont au Présidial du Mans, pour les cas Présidiaux, au premier & second chef de l'Edit.

La Ville du Château-du-Loir a donné son nom à une ancienne & très-illustre Famille.

Aimon du Château-du-Loir avoit épousé Hildeburge, sœur de Guillaume, Comte de Bellême: dont Gervais, qui fut Evêque du Mans, où il siégea depuis 1016 jusqu'à 1055, qu'il fut transféré à Rheims; & Robert Buschard, qui suit:

Robert Buschard du Château-du-Loir fut père de Gervais, qui suit:

Gervais du Château-du-Loir eut, de son mariage avec N... , Mathilde, qui suit:

Mathilde du Château-du-Loir, fut mariée à Elie de la Flèche, à qui elle porta la Seigneurie du Château-du-Loir.

Elie de la Flèche, Comte du Maine, pour tenir la Ville du Mans contre Guillaume, Duc de Normandie, se retira au Château-du-Loir. *Courvaisier, page Bondonnet, page 448. Trouillard, page 94, 98. Cenomania.*

Le Comte Elie, mécontent de l'Evêque Hoel, qui siégea au Mans depuis 1085 à 1097, & qui favorisoit Guil-

laume le Bâtard, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, le retint prisonnier au Château-du-Loir. *Courvaisier p.* 381.

Herbert, dit Éveille-Chien, qui fut Comte du Maine depuis l'an 1015 à 1036, tint le Château-du-Loir assiégé pendant sept ans. *Ménage, Hist. de Sablé, pag.*

Geoffroi, Comte du Maine & d'Anjou, fils de Eremburge, fille d'Elie de la Flèche, mourut au Château-du-Loir en 1150 ou 1151; son corps fut apporté au Mans, & inhumé dans l'Eglise Cathédrale, au pied du pénultième pilier de la nef, à main gauche en entrant, où l'on voit sa représentation peinte en émail sur une plaque de cuivre. Vous trouverez son épitaphe à l'article Mans. La Chronique latine de Normandie dit qu'il a été le premier inhumé dans l'enceinte de la Cité, suivant la Loi des Douze Tables, qui dit: *Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito. Courvaisier, page* 444. *Histoire de Sablé, page* 208. *Bondonnet, page* 551. *Cenomania.*

En l'an 1189, le Roi Philippe-Auguste s'empara de la Ville du Mans & de celle du Château-du-Loir, & les rendit peu de temps après à Richard I, Roi d'Angleterre, qui les donna en douaire à la Reine Bérengère de Castille, son épouse. *Courvaisier.*

Après la mort de la Reine Bérengère, le Maine ayant été réuni à la Couronne de France, le Roi Philippe-Auguste donna en propriété le Château-du-Loir à Guillaume des Roches, Sénéchal de Touraine, d'Anjou & du Maine, qui le donna en partage à Clémence, sa fille puînée, mariée en secondes nôces à Geoffroi VI, Vicomte de Châteaudun: dont deux filles; Jeanne, l'aînée, épousa Jean I, Comte de Montfort-l'Amauri, dont Béatrix de Montfort, qui porta en dot le Château-du-Loir à Robert IV, Comte de Dreux. Cette Seigneurie fut rachetée en 1337, de Pierre, Comte de Dreux, par le Roi Philippe de Valois, pour la somme de trente-un mille livres. Depuis elle fut donnée en apanage avec le Maine, & suivit le même sort de cette Province, qui fut réunie à la Couronne par le Roi Louis XI.

Le Roi Charles VIII donna le Château-du-Loir à Jean-Jacques Trivulce, Lieutenant-Général des Armées en Lombardie, & Maréchal de France, sous titre de Baronnie, tant pour lui que pour ses enfans, avec pouvoir de nommer & présenter aux Offices; ce qui fut ratifié par lettres du Roi Louis XII, à la charge de la réversion à la Couronne, en lui rendant quinze mille écus. Le Maréchal Trivulce donna depuis en échange,

la Baronnie du Château-du-Loir à Pierre de Rohan, Seigneur de Gié, Maréchal de France en 1500; mais le Roi la retira des héritiers du Seigneur de Rohan, pour la somme de quinze mille écus: elle a été engagée depuis à la Maison de Soissons, à celle de Clermont-Galerande, & en 1765 elle l'étoit à Madame Sophie de Courcillon, épouse non commune en biens de M. le Prince de Rohan Soubise. L'engagiste a ses parties casuelles pour les Offices du Siége lorsqu'ils sont vacquans.

Aujourd'hui la Baronnie du Château-du-Loir, appartient, sous le même titre d'engagement, à M. le Duc de Chevreuse, comme descendant de Marie-Anne de Courcillon de Dangeau, épouse de Honoré-Charles d'Albert, Duc de Chevreuse. Voyez *la Généalogie, à l'article Bonnestable.*

Blondeau, dans la première table de ses Portraits des Hommes illustres de la Province du Maine, dit que Nicolas Coiffeteau, Jacobin, nommé à l'Evêché de Merseille, étoit du Château-du-Loir; mais comme presque tous les autres Historiens disent qu'il étoit de S. Calais, on le trouvera à l'article S. Calais.

Chassebras de Breau, prétend que Robert le Maçon, Chancelier de France, Baron de Trèves en Anjou, étoit né au Château-du-Loir.

L'Abbé le Maçon des Rabines, Abbé de S. Jean-en-Vallée, Diocèse de Chartres, Chanoine du Mans, Archidiacre de Sablé, Aumônier de M. le Duc d'Orléans, Régent du Royaume, fils d'un Avocat du Château-du-Loir, prétendoit être de la Maison du Chancelier le Maçon; cet Abbé mort à Paris dans le Palais Royal en 1723, a donné une version Françoise de l'Imitation de Jesus-Christ.

CHATILLON-SUR-COLMONT, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyené de Mayenne, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Jublains, l. 4 ½; Ste Jame-le-Robert, l. 2; Neuvi-en-Champagne, l. 6; Trangé, l. 2 ¾; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Châtillon à Mayenne, M. l. 2 ¼; Ernée, M. l. 3 ½; Goron, M. l. 2; Saint-Denis-de-Gastine, M. l. 2; Montaudin, M. l. 4 ¾; Ambrières, M. l. 2 ½; S. George-de-Buravant, l. 1; Grand-Oisseau, l. 1 ¾; Colombier, l. 2; Vautorte, l. 2; Forêt-de-Mayenne, l. ½.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation du

Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1700 Communians.

Il y a à Châtillon le Prieuré de Fontaine-Géhard, estimé 6000 liv. fondé en 1205 par Juhel III, de Mayenne; il y a aussi la Chapelle de S. Martin, estimée 100 liv. à la présentation de M. des Aunois des Bignons, & la Prestimonie l'Hostellerie, estimée 20 liv.

La Paroisse est arrosée au Sud par le ruisseau d'Anvore, à l'E. au N. & à l'O. par deux autres petits ruisseaux.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Terre de Chatillon fut érigée en Marquisat en 1620, par le Roi Louis XIII, en faveur de François du Plessis-Châtillon; & en 1629, Charles de Gonzague, Duc de Mantoue & de Mayenne, lui transporta tous les droits de haute & basse Justice, qu'il avoit dans les Terres du Plessis-Châtillon, la Pounière, Cragon, Nauci & Montguerré, lui permettant de la faire exercer par ses Officiers, à la charge de ressort, en cas d'appel, de la Justice de Mayenne, & d'indemniser le Duc de Mayenne & ses enfans de la diminution que cette cession pourroit causer au Greffe de Mayenne; & à ce moyen, érigeoit les Terres ci-dessus, & celle de Lumo-Colombiers, & la Gauberdière, en Baronnies, sous le nom de Plessis-Châtillon, dont la Justice s'exerceroit tous les mardis à Châtillon sur-Colmont.

L'érection en Marquisat, faite par Louis XIII, fut confirmée par Louis XIV, en 1698, avec permission d'y tenir des Foires & Marchés, supposé qu'il n'y en eût à pareil jour à quatre lieues à l'entour.

Louis du Plessis-Châtillon, épousa Catherine des Aubiers, dont Pierre, qui suit:

Pierre du Plessis-Châtillon, épousa N... Dame de la Roche, près Clisson, dont Pierre II, qui suit:

Pierre II, épousa N... Dame de Mathan en Normandie, dont Louis, mort sans alliance, & René, qui suit:

René du Plessis-Châtillon, épousa N... d'Anglure, dont François, qui suit: & Louis, qui épousa en secondes nôces Anne-Renée de Pisieux, dont vint Madeleine, qui épousa Charles Gautier, Seigneur de Chiffreville.

François du Plessis dont nous avons parlé ci-dessus.

Louis épousa, 1°. Charlotte de Scepeaux, sœur de François, Maréchal de France, sans enfans; 2°. Amée du Bellai, Dame de Courcelles, fille de Jean V, Seigneur de la Flotte, & de Françoise de Villeprouvée, dont Jacques, qui suit: *Ce Louis pourroit bien être fils de ce François, en faveur duquel le Plessis-Châtillon fut érigé en Marquisat. Je n'ai pas bien compris le Mémoire qui m'a été fourni.*

JACQUES du Plessis, Seigneur des Vaux, mourut sans alliance; il avoit une sœur nommée Gilette, qui fut mariée au Seigneur de Plusigneu, en Dauphiné, 2°. à Jacques de Ligneville en Lorraine.

JACQUES du Plessis-Châtillon, Marquis de Nonant, mort en 1707, épousa en 1674, Jeanne-Marie Fradet: dont Louis, qui suit; Anne-Hilarion, Chevalier de Malthe; & Anne, mariée à Charles, Comte d'Estampes.

LOUIS, Marquis de Nonant, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mort en 176 , avoit épousé en 1718, Catherine-Pauline Colbert de Torcy: dont Louis-Henri-Félix, Comte de Château-Meillan, mort en 1754 sans enfans, de Madelaine-Louise de Barberin, son épouse; & Marie-Félicité, qui suit:

MARIE-FÉLICITÉ du Plessis-Châtillon, née en 1723, épousa, 1°. le vieux Comte de Chabanne, sans enfans; 2°. en 1760, à N... Comte de Narbonne-Pelet: elle lui a apporté la Seigneurie de Châtillon. *Mémoire de la Chaux.*

La Maison de Narbonne-Pelet est une des plus anciennes & des plus illustres de Languedoc; elle descend des Vicomtes de Narbonne de la première race, qualifiés dans leurs actes, Vicomtes par la grâce de Dieu, parce qu'ils étoient Souverains dans leurs Etats.

Le Chef de cette Maison est Raimond de Narbonne, fils de Béranger & de Garsinde, qui vivoient au commencement du onzième siècle.

On rapporte, à la gloire de cette Maison, ce mot, prononcé en pleine Assemblée des Etats de Languedoc, par Armand de Bourbon, Prince de Conti, Gouverneur de la Province: *Si je n'étois Bourbon, je voudrois être Pelet.*

Il subsiste encore aujourd'hui plusieurs branches de cette Maison. Je ne sçai de quelle branche est le mari de Madame du Plessis-Châtillon de Narbonne-Pelet.

Bahier, Prêtre de l'Oratoire, né à Châtillon, a composé diverses poésies latines & françoises; il vivoit en 1707.

Mathieu Hubert, né à Châtillon, de parens honnêtes mais peu riches, entra dans la Congrégation de l'Oratoire à l'âge de 21 ans; il prêcha successivement à Paris, en Province & à la Cour, avec applaudissement.

Ses Sermons ont été imprimés en 1725, en six volumes in-douze, par les soins du Père Monteuil, son Confrère.

Le Père Hubert mourut à Paris en 1717, âgé de 77 ans.

CHATILLON, petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo,

Election du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lhomme, l. 1; Pruillé-l'Eguiller, l. 3 $\frac{1}{4}$; Brette, l. 2 $\frac{1}{2}$; Pontlieue, l. 2; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Châtillon à la Chartre, M. l. $\frac{1}{4}$; Bessé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Grand-Lucé, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Bouloire, M. l. 5 $\frac{1}{4}$; S. Calais, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; les Pins, l. 1; Ville-Dieu, l. 1; Tréhet, l. $\frac{1}{2}$; Ruillé-sur-Loir, l. 1.

La Cure est un Prieuré Régulier de la Congrégation des Chanoines Réguliers de S. Augustin.

Châtillon est situé au S. de la rivière du Loir, & arrosé à l'E. par un petit courant d'eau. Il y a beaucoup de vignes dont le vin est de bonne qualité.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

CHATRE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre il faut aller à Torcé-en Charnie, l. 2 $\frac{3}{4}$; Ruillé, l. 3; Chaufour, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Châtre à Evron, M. l. $\frac{3}{4}$; Monseurs, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Ste Suzanne, M. l. 1; Bais, M. l. 3; Laval, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; Livet, l. $\frac{1}{2}$; Voutré, l. 2; la Chapelle-Rainsouin, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Christophe-du-Luat, l. $\frac{1}{2}$; Neau, l. 1.

La Cure, estimée 1000 liv. est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 400 Communians.

Il y a dans l'Eglise de Châtre une Confrérie du Rosaire établie en 1626, autorisée par l'Evêque Charles de Beaumanoir.

Il y a au Château de Montécler, la Chapelle de la Fontaine, *alias* Launaipéan, estimée 20 liv. à la présentation du Seigneur.

M. l'Abbé d'Estrées, Abbé d'Evron, devenu Archevêque de Cambray, a légué aux pauvres de la Paroisse de Châtre une somme de 1800 liv. dont il leur revient 75 liv. de rente par an, qui sont distribuées par le Curé.

Il y a dans l'Eglise de Châtre un caveau, sous la Chapelle de S. Joseph, destiné pour la sépulture des Seigneurs de Montecler; ils y sont de rang dans des cercueils de plomb, posés sur des tréteaux de bois.

Il y avoit ci-devant dans le Chœur de l'Eglise, deux tombes, l'une de pierre dure, élevée sur quatre piliers de pierre de taille, sur laquelle est gravée la figure de Jean, Seigneur de la Saugère, Paroissien de Châtre, & à l'entour une

une écriture gothique, usée, & si effacée qu'on ne peut la lire; sous ces quatre piliers & cette tombe, en étoit une autre de pierre de taille, sur laquelle sont gravés une Croix avec son bâton, un bouclier & une épée: ces deux tombes sont à présent au rez-de chaussée.

Ce Seigneur de la Saugère a fondé une Messe basse à perpétuité, tous les lundis de chaque semaine, & donné pour rétribution, tout ce qui peut lui appartenir des dixmes de Calmes & de Mairmoutier; M. le Curé n'a pu, depuis 40 ans, connoître, ni par titres, ni par les anciens, ce que c'est que ce droit de dixmes.

Le Château de la Saugère, situé dans la Paroisse, à la distance de demi-lieue du Bourg, tombe en ruine & ne sert qu'à loger le Fermier.

La Seigneurie de Paroisse est attachée au Fief de Châtre, qui, avec celui de la Saugère, est annexé au Fief du Marquisat de Montécler. Mlle de Montécler est devenue Dame de Châtre, par la mort de Joseph-François, Marquis de Montécler, son père, mort le 6 Août 1766.

Il y a encore dans la Paroisse deux autres Fiefs, sçavoir, de la Cambie, & de la Sacristie, qui appartiennent aux Religieux Bénédictins d'Evron.

La moitié du Château de Montécler, & du jardin, est de la Paroisse de Châtre du côté de la Saugère.

Il y a deux bois taillis dans cette Paroisse; le premier est celui de la Saugère, qui contient 25 à 30 arpens: le second, d'environ trois arpens, n'est qu'un brouss de bois blanc; il dépend de la Cure.

La Paroisse est arrosée à l'E. au S. & à l'O. par un ruisseau, & au N. le bois de Guinegaud, & au S. O. celui de la Chapelle Rainsouin.

Une partie du sol de la Paroisse produit du froment, une autre du seigle, & l'autre du carabin; toute la Terre au N. N. E. est remplie de mine de fer, que l'on tire journellement pour les forges de Hermet & d'Airon; on cultive du chanvre, & du lin d'assez bonne qualité.

Il y a dans la Terre de Montécle, un source d'eau vive qui fournit toujours de l'eau, même dans les années les plus sèches.

Il y a dans la Paroisse, dont l'étendue est d'une petite lieue, de l'E. à l'O. & autant du N. au S. de la perdrix, du lièvre & du lapin de bonne qualité.

La Seigneurie de Launai au Maine, fut érigée en Marquisat, sous le nom de Montécler, en 1716, en faveur d'Urbain de Montécler, Baron de Charnai. La Terre de

Launai lui étoit venue de Renée Nepveu, sa mère.

Joseph-François de Montécler obtint en 1738, d'autres Lettres qui ordonnent l'enregistrement des premières; elles furent enregistrées à la Chambre des Comptes de Paris en 1739. Il épousa Hyacinte de Menon de Turbilli, morte en 1742: dont Hyacinte-François-Georges, qui suit: Joseph-François-Georges, Grand Vicaire & Doyen de l'Eglise d'Angers, mort en 1769; Henri-François, Chevalier de Malthe, Capitaine de Dragons, dans Beaufremont; Louis-Augustin, dit le Chevalier de la Rongère, Enseigne de Vaisseaux; Jean-Gaspard, Abbé de la Rongère; Charlotte Hyacinte, & Charlotte-Suzanne.

Hyacinte-François-Georges, (M. le Curé le nomme Jacques-François) Brigadier des Armées du Roi, mort en 1766, avoit épousé en 1740, Marie-Charlotte de Monthulé, dont une fille unique, aujourd'hui Dame de Châtre.

M. Daugeard, Curé, m'a fourni un Mémoire.

CHAUFOUR, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues.

Il y a de Chaufour à Conlie, M. l. 4 ½; Loué, M. l. 4; Vallon, M. l. 3; Sillé, M. l. 5 ¼; Fai, l. ½; Trangé, l. ½; Aigné, l. 1; Degré, l. ¾; Coulans, l. 1 ¼.

Chaufour est un Prieuré Régulier des Chanoines de S. Augustin.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 450 Communians.

Chaufour est situé sur le ruisseau de Domée, qui fait tourner deux moulins à bled dans la Paroisse, qui est arrosée au N. par le ruisseau d'Ingrande.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est un membre de la Baronnie de Coulans, dont M. Pasquier, Conseiller au Parlement de Paris est Seigneur.

CHEMERÉ-LE-ROI, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, de l'Election de Laval, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sauge, l. ½; Banne, l. ¾; Viré, l. 1 ½; Mareil, l. 2; Cranne, l. 2; Fai, l. 2 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Chemeré à Sablé, M. l. 3 ½; Brullon, M. l. 3 ½; Mellai, M. l. 1 ½; Ballée, M. l. 1 ¼; Grez-en-Bouère,

M. l. $2\frac{3}{4}$; la Cropte, l. $\frac{3}{4}$; Saint-Pierre-d'Erve, l. $1\frac{1}{4}$; la Basogé-de-Chemeré, l. 1; S. Denis-du-Maine, l. 1.

La Cure, estimée 750 liv. est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 800 Communians.

Il y a à Chemeré un Prieuré, estimé 200 liv. à la présentation de l'Abbé d'Evron; la Chapelle de S. Antoine ou Ste Anne, estimée 150 liv. celle de la Bessonnière, fondée par René le Cousturier, estimée 120 liv. à la présentation du principal héritier du Fondateur; & celle de la Place, estimée 75 liv.

La Paroisse est arrosée à l'Est par la rivière d'Erve, & à l'O. par celle de Vaige.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'orge & de l'avoine.

Le marché [illegible]nt à Chemeré tous les lundi il y a foire le lundi d'après le 4 Juillet & le 15 de Mai.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Baron de la Roche-Lambert. En 1714, Jean-Joséph de la Roche-Lambert étoit Conseiller à la Cour des Aides de Clermont-Ferrand; j'ignore si c'est la même Famille.

CHEMILLÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Lhomme, l. $2\frac{1}{2}$; Pruillé-l'Eguiller, l. $3\frac{3}{4}$; Ruaudin, l. $3\frac{1}{2}$; Mans, l. $1\frac{1}{2}$.

Il y a de Chemillé à la Chartre, M. l. $1\frac{3}{4}$; Château-du-Loir, M. l. $4\frac{1}{4}$; Grand-Lucé, M. l. 6; Bessé, M. l. $4\frac{1}{2}$; Montoire, M. l. $4\frac{1}{2}$; les Ermites, l. $1\frac{3}{4}$; Marcé, l. $1\frac{1}{4}$; Rortre, l. $\frac{1}{2}$; Beaumont-la-Chartre, l. $1\frac{1}{2}$; la Forêt-de-Gatines, l. $1\frac{1}{2}$; la Forêt-de-Bersai, l. $3\frac{1}{2}$; la Touraine, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure, estimée 300 liv. est à la présentation de l'Abbé de Vendosme. Il y a 800 Communians.

Chemillé est situé sur le ruisseau de Domée, qui fait tourner deux moulins à bled dans la Paroisse, qui est arrosée au Nord par le ruisseau d'Ingrande.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a des prairies.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Lusignan.

Il y a à Chemillé le Prieuré de Gastineau, estimé 100 l. à la présentation de l'Abbé d'Evron.

CHEMIRÉ-EN-CHARNIE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Elec-

tion du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Epineu-le-Chevreuil, l. 1 $\frac{1}{4}$; Fai, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Chemiré à Loué, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Brullon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Conlie, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Sillé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ste Suzanne, M. l. 3; Joué-en-Charnie, l. 1; Montreuil, l. 1; Chassillé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Ruillé, l. 2; S. Simphorien, l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuvillette, l. 1; Etival, l. $\frac{1}{2}$; S. Denis-d'Orque, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 600 liv. est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 300 Communians.

La Paroisse est arrosée au Nord par un grand étang, qui fait travailler des forges qui appartiennent à M. le Marquis de Sourches; d'ailleurs cette Paroisse est entourée de ruisseaux, excepté au N. E. Une partie de la petite Charnie est située dans cette Paroisse. Il y a des landes.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Sourches. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

CHEMIRÉ-LE-GAUDIN, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans Doyenné de Vallon, Election du Mans, au S. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand S. Georges, l. 2 $\frac{1}{4}$; Petit S. Georges, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Chemiré à la Suze, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Vallon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Brullon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Maliçorne, M. l. 3; S. Benoist-sur-Sarte, l. $\frac{1}{4}$; Louplande, l. $\frac{1}{4}$; Flacé, l. $\frac{1}{4}$; Roisé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Souligné, l. 1; Athenai, l. $\frac{1}{2}$; Maigné, l. $\frac{1}{4}$; Pilmi, l. 1 $\frac{1}{2}$; Fercé, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 2000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 700 Communians.

Il y a dans l'Eglise de Chemiré, la Chapelle de S. Michel, estimée 15 liv. à la présentation de l'Archidiacre de Sablé; celle de S. Michel-du-Tronchai, estimée 250 liv. à la présentation du Seigneur de la Sauvagère; & celle de N. D. de Chauvigné, estimée 170 l. à la présentation du Seigneur de la Sauvagerie, qui doit presenter au plus proche parent du Fondateur. *Foucaïer.*

Il y a une Chapelle fondée au Château de Vilenne, à la présentation du Seigneur.

Il y a dans l'Eglise de Chemiré, une Confrérie du S. Sacrement, établie par le Pape, & autorisée par les Evêques du Mans.

Au commencement du dix-huitième siècle, Jean Barrier,

Prêtre, René Peſchard & Geneviève Vologé, ſa femme, léguèrent des fonds pour les pauvres de la Paroiſſe. Ces fonds qui peuvent produire environ 120 liv. par an, ſont adminiſtrés par un Procureur, nommé par le Curé & les habitans : le temps de ſon adminiſtration n'eſt point fixé.

Le même René Peſchard & ſa femme, ont fondé deux Colléges dans la Paroiſſe ; l'un pour l'inſtruction des garçons, & l'autre pour celle des filles, le premier eſt eſtimé 150 liv. & le ſecond 50 liv. Le Curé & les Procureurs, Syndic & Fabricier, nomment à ces deux Colléges.

Il y a dans une Chapelle, qui fait une des croiſées de l'Egliſe de Chemiré, & que les Seigneurs de Belle-Fille prétendent leur appartenir, une tombe à rez-du-pavé, au tour de laquelle eſt incruſtée une bande de marbre blanc qui porte cette inſcription :

Cy-gît Noble & ſage Homme, Me. Pierre de Courthardi, Seigneur dudit lieu, de Viré, de Brullon & de Belle-Fille, Premier Préſident du Parlement de France, lequel décéda à Paris, le 25 Octobre, l'an 1505.

Sur le mur eſt incruſtée une table de marbre noir, entourée d'un ornement de pierre, avec les armes de Courthardi, qui ſont de ſable, à deux épées d'argent poſées en ſautoir, les pointes en bas. Sur cette table eſt gravée l'Epitaphe qui ſuit ; que les ſçavans regardent comme un chef-d'œuvre en ce genre.

Nemo ſuis certam ſpem ponere dotibus auſit ;
Senſum, robur, opes, mors truculenta domat.
Tot natura Petrum donis cumulaverat, illo
Fauſtior ut toto nullus in orbe foret.
Eloquio Marcum referens, gravitate Catonem ;
Conſilio Fabius, Scævola jure fuit.
Non unum, plures ergo mors atra peremit,
Quos ſimul incluſos hæc brevis urna capit.

Pierre de Courthardi étoit né au Château de Belle-Fille, dans la Paroiſſe d'Athenai, qui étoit alors ſuccurſale de celle de Chemiré-le-Gaudin, & qui vient d'être érigée en Cure. (Voyez *l'article Athenai*). La Terre de Courthardi eſt dans la Paroiſſe de Roueſſé, dans la Champagne du Maine.

Pierre de Courthardi étoit d'une Maiſon très-noble, & très-illuſtre & très-ancienne, ſuivant le témoignage de Fauſte Andrelini, célèbre Poëte Italien, qui vivoit à

la fin du quinzième siècle & au commencement du suivant. Voici ce qu'il en dit :

Et Petrum innumeris nactum virtutibus addas
*Eximiis prælatum atavis ***.*
Nec procul hinc alto Petrus de sanguine cretus
Emicat ; hi etiam divino afflatus honore
Natales illustret agros.

Pierre de Courthardi fut Avocat Général du Parlement de Paris en 1486, & Premier Président du même Parlement en 1497. Il alla visiter par dévotion la fameuse Chapelle de N. D. de Lorette, & y offrit pour le Roi, son Maître, un présent digne de sa libéralité. Il prit lui-même les dimentions de cette Chapelle, & en fit bâtir une de la même symmétrie, dans le Couvent des Jacobins du Mans, où son cœur fut mis après sa mort. Il fut bienfaiteur de cette Maison, qu'il fit réparer ; il augmenta l'Eglise d'une aile, au haut de laquelle est construite la Chapelle dont on vient de parler.

Pierre de Courthardi fit exhausser sa Maison de Belle-Fille ; il accrut & acheva son Château de Viré ; il fit bâtir dans le Fauxbourg de la Coulture du Mans, l'Hôtel de Courthardi, avec une Chapelle ; cet Hôtel appartient aujourd'hui à M. Richer de Monthéard.

Pierre de Courthardi avoit un frère, nommé Guillaume, Conseiller au Parlement de Paris, mort en 1515. Il y avoit dans le même temps au Mans Jacques de Courthardi, Chanoine Scolastique de l'Eglise Cathédrale, qui fit bâtir un pavillon vis-à-vis l'Eglise ; & après son retour du pélerinage de S. Jacques, une maison voisine, sur laquelle ses armes sont sculptées en plusieurs endroits ; cette maison s'appelle la maison des Morets. Il y avoit aussi au Mans, Pierre de Courthardi, Juge du Maine, lors de la rédaction de la Coutume du Maine, en 1508. On ne sçait si ces deux de Courthardi étoient fils ou neveux du Premier Président. *Dom Liron, singularités historiques & littéraires, édition de* 1738.

La Maison de Courthardi a fondu en celle de Taron.

Le ruisseau de Renon, qui prend sa source dans les bois des Maillards, Paroisse de Souligné, à cinq quarts de lieue de Chemiré, passe par le milieu du Bourg, coupe la Paroisse en deux parties du Nord au Sud, & se jette dans la rivière de Sarte, au-dessus du Bourg de Fercé ; lors des crues

d'eau, il monte quelques brochetons & gardons dans ledit ruisseau, qui autrefois faisoit tourner quatre moulins à bled, dont deux ont été supprimés.

La rivière de Sarte baigne au Sud une des extrémités de la Paroisse; elle nourrit en cet endroit d'excellent poisson, le fond étant une grave; les moulins de Thévalle sont construits sur cette rivière; ils sont pour le spirituel & le temporel, deux années de la Paroisse de Chemiré, & la troisième de celle de S. Benoist: cela se nomme Tournes, ou Communautés; il n'est pas difficile de concevoir combien cet usage, qui est presque universel dans tout le Diocèse, est abusif; il seroit de la sagesse du Ministère de réformer cet abus. La Paroisse de Chemiré est toute entourée de ces Tournes ou Communautés.

La rivière de Gé baigne aussi quelques terres à l'Ouest de la Paroisse, & y fait tourner deux moulins; elle nourrit du brochet & de la perche, de bonne qualité.

Les terres de la Paroisse, situées à l'Ouest du ruisseau de Renon, produisent de bon froment, du méteil, de l'orge & de l'avoine; celles qui sont situées à l'Est, ne produisent, pour la plus grande partie, que du seigle, de l'avoine & quelque carabin; il y a des prairies sur les rives de la rivière & des ruisseaux.

Le principal produit de la Paroisse, après le froment, est le vin, y ayant dans son étendue plus de deux mille quartiers de vignes, dont le vin est de bonne qualité; la quantité du blanc passe de beaucoup celle du rouge.

Le gibier, sçavoir, la perdix rouge, la grise & le lièvre, y est assez abondant, & d'assez bonne qualité; le lapin y est trop commun.

Il y a, à peu de profondeur, dans presque toute l'étendue de la Paroisse, de bonne pierre, qui se taille aisément, en sortant des carrières, & qui se durcit à l'air sans se dissoudre; il y a aussi de bon roussard dans les environs de la Sauvagère; & on exploite une carrière de pierre de taille au lieu de Champfleuri, dépendant de cette Terre.

L'étendue de la Paroisse est d'environ trois quarts de lieue du N. au S. & d'environ cinq quarts de l'E. à l'O.

Il y a à l'extrémité de la Paroisse, à l'E. une fontaine vive, dont l'eau est salée: dans les chaleurs de l'été le sable sur lequel cette eau coule est couvert d'un petit sel blanc très-âcre, ce qui y attire beaucoup de pigeons & de tourterelles.

Il y a dans la Paroisse plusieurs pièces de bois taillis, qui dépendent des Terres de Vilenne, de la Sauvagère, de

Belle-Fille, du Mée, du Chapitre de l'Eglise d'Angers, &c.

Il y a un fourneau à chaux & à tuiles.

La Seigneurie de Paroisse faisoit autrefois partie de la Baronnie de Pilmi; le Baron de Pilmi vendit à la Dame de Lignerolle, veuve le Voyer, Dame de la Terre de Belle-Fille en Athenai, la douzième partie de sa Baronnie, consistant en la Seigneurie de l'Eglise & de la Paroisse de Chemiré, & quelques fonds pour servir de glèbe; depuis ce temps, la Seigneurie de Chemiré avoit été annexée à la Terre de Belle-Fille, jusqu'à ce qu'en 17 M. le Marquis d'Hautefort vendit la Terre de Belle-Fille à M. Nepveu de la Motte, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, qui sépara de cette Terre la Seigneurie de Chemiré, & la vendit à M. de Gaignon, Comte de Vilenne, qui avoit les droits cédés de M. le Duc de la Roche-Foucault, Baron de Pilmi, pour faire le retrait de cette Seigneurie.

M. le Comte de Vilenne étant mort sans alliance, la Seigneurie de Chemiré a passé à M. le Comte de Vilenne, son frère paternel. Voyez *sa Généalogie, à l'art. Louplande.*

Le Château de Vilenne, auquel la Seigneurie de Chemiré est aujourd'hui annexée, par l'érection de la Terre de Vilenne en Comté, comme il est marqué à l'article Louplande, est, pour le spirituel, de la Paroisse de Louplande, par la traslation qu'en fit Louis de la Vergne de Tressan, Evêque du Mans, en l'année , à la requisition de Jacques de Gaignon, Marquis de Vilenne, Baron de Louplande, Lieutenant-Général des Armées du Roi. Il n'y pas dans la Province du Maine de Château qui ait de plus gracieux dehors que celui de Vilenne.

Outre les Fiefs de la Seigneurie, il y en a plusieurs autres dans la Paroisse, sçavoir, de Belle-Fille, qui appartient à M. Nepveu, de la Sauvagère, de Champfleuri & du Mez, à M. Rivault; du Chesnai, au Chapitre de l'Eglise d'Angers, de la Chapelle du Tronchai, de Meniau, de Vilclair, &c.

La Sauvagère est bien bâtie, sur une élévation qui présente à la vue un spectacle charmant, & qui dans l'avant-cour a un grand bassin d'eau vive. Les Seigneurs de cette Terre ont le privilége d'être recommandés aux prières nominales de l'Eglise. Cette Terre a été originairement possédée par la famille le Vayer, d'où elle a passé par les femmes, en celle de Seguin; un Seguin la vendit à N... Miaulais de Maurepart, Lieutenant-Général d'Artillerie, & à la Dame le Jeune de la Furjonnière, son épouse; leurs héritiers la vendirent à Bon de Jupille, Seigneur de Mou-

fins du Carbonnet, qui avoit épousé la fille unique de N. Bouchet, dont les héritiers la vendirent à Etienne de Monceaux, Seigneur de Monceaux, Officier de la Maison du Roi, & à la Dame du Bosc, son épouse; elle appartient aujourd'hui aux enfans mineurs de la défunte Dame Rivault, fille unique & seule héritière dudit Etienne de Monceaux.

CHENAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Rigomer-des-Bois, l. $\frac{1}{2}$; Roessé-Fontaine, l. 1 $\frac{1}{4}$; Doucelle, l. 1 $\frac{1}{4}$; Vivoin, l. $\frac{3}{4}$; Montbisot, l. 2 $\frac{1}{4}$; la Guerche, l. $\frac{1}{2}$; Montreuil-sur-Sarte, l. $\frac{1}{4}$; S. Parâce, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Chenai à Alençon, M. l. 1; Mamers, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; René, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Fresnai, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Linières, M. l. $\frac{1}{4}$; Montigni, l. $\frac{1}{4}$; Chassé, l. $\frac{1}{4}$; le Chevain, l. $\frac{1}{2}$; la Forêt-de-Perseigne, l. 1; la Normandie, l. demi-quart.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation du Seigneur de la Paroisse. Il y a 100 Communians.

La Paroisse qui a un quart de lieue d'étendue, de l'Est à l'Ouest, & demi-quart du N. au S. est arrosée à l'E. par un courant d'eau, qui prend sa source dans la forêt de Perseigne, au N. & à l'O. par la rivière de Sarte, qui y forme une presqu'isle, dont les prairies sont sujettes aux inondations; cette rivière nourrit, en petite quantité, de la carpe, du brochet, de la perche, &c. le tout d'assez bonne qualité; elle fait tourner un moulin.

Le sol produit du froment, de l'orge & peu d'avoine. La Seigneurie de Paroisse a été possédée pendant tout le seizième siècle par la famille de Caradreux, qui possédoit le Vicomté de Neuvillette; elle l'a été depuis 1600, par celle du Hardas, & en 1697, Pierre Paillard de Beauséjour, Trésorier de France à Alençon, acheta cette Seigneurie de Léonor du Hardas; elle est possédée aujourd'hui par M. Pierre-Toussaint-Jacques Paillard, qui porte le nom de Chenai. Le Château Seigneurial se nomme Chenai.

M. Garnier, Curé, m'a fourni un Mémoire.

CHÉRENCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est

éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Doucelle, l. ¾; Vivoin, l. ¾; Montbisot, l. 2 ¾; la Guerche, l. ¼; Montreul, l. ¾; S. Pavace, l. 1 ¾; Mans, l. ¾.

Il y a de Chérencé à Beaumont, M. l. 1 ¾; Fresnai, M. l. 2 ½; Balon, M. l. 3; Mamers, M. l. 3 ½; S. Côme, M. l. 4 ¾; René, M. l. ¾; Toigné, l. 1; Grandchamp, l. ½; Coulombier, l. ¾; Pincé, l. 1 ¾; la Forêt de Perseigne, l. 2.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Il y a à Chérencé la chapelle de S. Avertin, fondée par Gui Drouet en 1470, estimée 16 liv.; celle de S. Jacques Nicole, estimée 15 liv., à la présentation du Propriétaire de la métairie de Loché en Cherencé; & celle de N. D. estimée 20 liv., à la présentation de l'héritier du Fondateur.

Chérencé est situé sur la rivière de Bianne, qui coupe la Paroisse du N. O. au S. O.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Faudoas. Voyez *la Généalogie à l'article Juillé.*

CHÉRISAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Piacé, l. 2 ½; Juillé, l. ¼; Beaumont, l. ½; la Basoge, l. 3 ¼; Mans, l. 2 ¾.

Il y a de Chérisai à Beaumont, M. l. 3 ¼; René, M. l. 3; Fresnai, M. l. 2 ¼; Alençon, M. l. 1 ½; Linières, M. l. 2; Béton, l. ½; Ancinne, l. 1 ¾; Bourg-le-Roi, l. ½; Champfleur, l. ½; Arçonnoi, l. ¾; Bérus, l. 1; la Forêt de Perseigne, l. 1.

La Cure, estimée 5 à 600 liv.; est à la présentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers. Il y a 230 Communians.

Le Prieuré de Chérisai, estimé 350 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Rosai; un autre petit ruisseau prend sa source au S. du Bourg.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Monsieur de Bouillon.

CHÉRON (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle S. Frai, l. $1\frac{1}{4}$; Milesse, l. $2\frac{1}{4}$; Mans, l. $1\frac{3}{4}$.

Il y a de S. Chéron à Sillé, M. l. 3; Fresnai, M. l. 3; Conlie, M. l. $1\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. $2\frac{1}{4}$; Loué, M. l. $5\frac{1}{2}$; Poché, l. 1; Sainte Sabine, l. 1; S. Jean d'Assé, l. $1\frac{1}{4}$; le Tronchet, l. $\frac{3}{4}$; Mésière-sous-Lavardin, l. $\frac{1}{4}$; Neuville-Lalais, l. $\frac{3}{4}$; Domfront en Champagne, l. $1\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 48 Communians.

S. Chéron est situé sur les confins de la Forêt de Sillé; la Paroisse est arrosée à l'O. par un ruisseau; trois autres petits prennent leur source dans la Paroisse.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Tessé. Voyez *la Généalogie à l'article Beaumont*.

CHERRÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Tuffé, l. $2\frac{1}{2}$; Lombron; l. 2; S. Corneille, l. 1; Mans, l. 3.

Il y a de Cherré à la Ferté, M. l. $\frac{1}{4}$; Bonnestable, M. l. $3\frac{1}{2}$; Vibraie, M. l. 3; Connerré, M. l. $3\frac{1}{2}$; Montfort, M. l. 5; S. Martin-des-Monts, l. 1; S. Jean-des-Echelles, l. $1\frac{1}{4}$; Courgenard, l. $1\frac{1}{2}$; Cormes, l. $\frac{3}{4}$; la Chapelle du Bois, l. $1\frac{3}{4}$; de Haut, l. $1\frac{3}{4}$; la Bosse, l. 2; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1.

La Cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 750 Communians.

Le Prieuré de Cherré, estimé 1030 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a à Cherré la chapelle de la Borde, estimée 20 liv., à la présentation du Procureur de Fabrice.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Valmer, à l'O. par la rivière d'Huisne, & au S. par le ruisseau de Gradon; elle est bornée à l'E. par les bois de Lorme.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a beaucoup de prairies.

La Seigneurie de Paroisse est un membre de celle de la Ferté, dont M. le Maréchal Duc de Richelieu est Seigneur. Voyez *l'article de la Ferté-Bernard*.

CHERREAU, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Ferté, M. l. ¼; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1; la Chapelle S. Remi, l. 2 ½; Sargé, l. 4; Mans, l. 1.

Il y a de Cherreau à Montmiral, M. l. 2 ½; le Teil, M. l. 1 ¾; Vibraie, M. l. 3 ¾; Bonneſtable, M. l. 4 ¾; Cormes, l. ¾; Téligni, l. 2; Ceton, l. 1 ½; Avezé, l. ¼; Souvigné, l. 1.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Pelice. Il y a 360 Communians.

L'Egliſe de Cherreau, dédiée à S. Simphorien, a été nouvellement décorée par les ſoins & libéralités du ſieur Curé, d'un autel de marbre conſtruit à la Romaine, avec un tabernacle, ſurmonté d'une expoſition, couronnée en cuivre doré & ſoutenue par ſix colonnes de marbre blanc d'Italie veiné; le chœur eſt boiſé à huit pieds & demi de hauteur, la boiſure eſt ſurmontée d'une friſe ſculptée; il y a 14 ſtalles avec le banc du Seigneur: cette boiſure, en y comprenant un autel, a cent pieds de long. Il y a auſſi deux petits autels très-bien exécutés en bois, auſſi bien que la chaire à prêcher; de ſorte que cette Egliſe de campagne eſt une des plus belles du Diocèſe.

En 1722 Marie-Nicole Bouvet donna, par ſon teſtament olographe à l'Hôpital de la Ferté-Bernard la métairie de la Chevalerie, ſituée Paroiſſe de S. Martin-des-Monts, à la charge de recevoir dans ledit Hôpital les pauvres malades des Paroiſſes de Cherreau, de Cherré & de S. Martin-des-Monts. Le 12 Mars 1727, Pierre-Denis de Renuſſon, Conſeiller au Préſidial du Mans, exécuteur teſtamentaire de ladite Bouvet, conſentit, par un acte devant Boſſé, Notaire à la Ferté, que le nombre des pauvres ſeroit fixé à deux, ſavoir un étranger, & l'autre des Paroiſſes déſignées dans le teſtament.

L'Abbaye de la Pelice, de l'Ordre de S. Benoît, qui n'avoit point reçu la réforme, fut fondée dans la Paroiſſe de Cherreau par les Seigneurs de la Ferté-Bernard, & miſe ſous la protection du S. Siége, par une Bulle du Pape Clément III, de l'an 1189. L'Evêque Hamelin, qui ſiégea au Mans depuis 1190 à 1214, donna ſes lettres, par leſquelles, du conſentement du Chapitre du Mans, de l'Abbé, des Moines & de Bernard de la Ferté, le Monaſtère de la Pelice fut uni à celui de Tiron.

La Mense claustrale de l'Abbaye de la Pelice a été réunie au Séminaire Hôpital de S. Charles du Mans en 1731, sous le Pontificat de Charles-Louis de Froulai, Evêque du Mans, à la charge d'entretenir dans l'Abbaye quatre Prêtres pour y continuer l'Office Divin, & acquitter les fondations, & en outre de fournir un Vicaire à Cherreau.

La Paroisse de Cherreau est baignée au N. par la riviere d'Huisne, elle a trois quarts de lieue du N. au S. & autant de l'E. à l'O. Le ruisseau de S. Simphorien prend sa source au S. du Bourg.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a de la marne grise, dont on a tort de négliger l'utilité; il y a un fourneau à tuile.

Le grand chemin royal du Mans à Paris passera le long de la Paroisse.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de la Plesce, qui fait partie de la Baronnie Pairie de la Ferté, dont M. le Maréchal Duc de Richelieu est Seigneur. Voyez *sa Généalogie à l'article la Ferté.*

Il y a dans la Paroisse le Fief de Glaye, qui appartient à M. de Turin, celui de l'Abbé de la Pelice, & quelques mouvances de celui de Panet, appartenant à M. Prunier de Simiane.

Il y a dans la Paroisse les bois taillis de la Plesce, d'environ cent arpens, & environ cent autres arpens qui appartiennent à l'Abbé de la Pelice & à différens particuliers.

M. le Riche, Curé, m'a fourni un Mémoire.

CHEVAIGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Montbisot, l. ½; la Guerche, l. ½; S. Pavace, l. 2; Mans, l. ¼.

Il y a de Chevaigné à Beaumont, M. l. 1 ½; Balon, M. l. 1 ¾; Bonnestable, M. l. 4 ½; Montfort, M. l. 5 ½; Conlie, M. l. 3 ½; Teillé, l. ½; S. Marceau, l. ½; S. Jean d'Assé, l. 1; Sainte Jame-sur-Sarte, l. ½.

La Cure, estimée 5 à 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 90 Communians.

La Paroisse est entourée à l'E., au N. & au S. par la riviere de Sarte.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a beaucoup de prairies.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Riche.

CHEVEIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. de la Ville du Mans. Pour s'y rendre, il faut aller à Javron, l. 1; Crennes-ſur-Fraubé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mont-Saint-Jean, l. 4; Neuville-Lalais, l. 3; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Cheveigné à Villaine-la-Juhée, M. l. 3; Prez-en-pail, M. l. 3; Madré, M. l. 1; Coupetrain, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Laſſai, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Charchigné, l. 1; les Chapelles, l. $\frac{3}{4}$; S. Aignan, l. 1; la Baroche-Gondouin, l. 1; S. Fraimbaut de Laſſai, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure eſt un Prieuré de la Congrégation des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu, elle eſt eſtimée 1300 liv. Il y a 645 Communians.

Il y a à Cheveigné une chapelle fondée par Suzanne Euluzane, eſtimée 15 liv., & la Preſtimonie Cruchet, eſtimée 20 liv., que le Prieur de Charchigné met dans ſa Paroiſſe. Voyez *l'article Charchigné.*

La Paroiſſe eſt arroſée du N. O. à l'O. par la rivière d'Englenne, qui fait tourner deux moulins, & par un petit ruiſſeau qui forme trois petits étangs & fait tourner un moulin.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis d'Hauteville. Voyez *la Généalogie à l'article Charchigné.*

CHEVAIN (le), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Bourg-le-Roi, l. 2; Beaumont, l. 3; S. Marceau, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Baſoge, l. 2; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a du Chevain à Alençon, M l. $\frac{1}{2}$; Linières, M. l. $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 5; René, M. l. 4; Freſnai, M. l. 4; Chenai, l. $\frac{1}{2}$; S. Paterne, l. $\frac{1}{2}$; Champfleuri, l. $\frac{1}{4}$; S. Rigomer-des-Bois l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt de Perſeigne, l. $\frac{1}{4}$; Normandie, l. demi-quart.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 167 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par la rivière de Sarte, & au S. par le ruiſſeau de Chandon.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des prairies.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Mademoiſelle du Pleſſis.

CHEVILLÉ, en Champagne, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Vallon, l. 2 $\frac{3}{4}$; Souligné, l. 2 $\frac{1}{4}$; Grand-Saint-Georges, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Chevillé à Brullon, M. l. $\frac{1}{2}$; Sablé, M. l. 3; Ballée, M. l. 3; Loué, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Poillé, M. l. 1; Fontenai, l. 1; S. Ouen en Champagne, l. $\frac{1}{2}$; Aveſſé, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Il y a à Chevillé une chapelle fondée par un Curé de Chevillé, eſtimé 95 liv.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière de Végre, qui nourrit de fort bon poiſſon, & au S. par un petit ruiſſeau.

Le ſol produit du froment, du méteil, de l'orge & de l'avoine; il y a de bonnes prairies.

Hugues I, Comte du Maine, depuis l'an 970 à 1015, approuva la donation que Gui d'Avoiſe, Fondateur du Prieuré d'Auvers-le-Hamon, fit de ce Prieuré à l'Abbaye de la Coulture; cette donation fut ratifiée par ſes enfans en préſence, entr'autres, de Foulques de Chevillé. *Courvaiſier, page 327.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame Teſtard, Américaine.

CHEVILLÉ, DIT S. PÈRE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de même nom, Election du Château-du-Loir, au S. par E. du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Nogent-ſur-Loir, l. $\frac{3}{4}$, Ecomoi, l. 4 $\frac{1}{2}$; Merſenne, l. 2; Pontlieue, l. 1 $\frac{3}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Chevillé au Château-du-Loir, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; le Lude, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; la Chartre, l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Chriſtophe en Tourain, M. l. 1; Diſſai, l. $\frac{1}{2}$; Benne, l. $\frac{3}{4}$; Touraine, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure, eſtimée 5 à 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Vaas. Il y a Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. E. par le ruiſſeau de Gravot, & à l'O. par un autre qui fait tourner un moulin.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'orge; il y a beaucoup de vignes, dont le vin eſt de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Duc de la Vallière. Voyez *la Généalogie à l'article Marçon.*

CHRISTOPHE EN CHAMPAGNE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Vallon, l. 1 ¼; Souligné, l. 1 ¼; Grand S. Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de S. Chriſtophe à Loué, M. l. ¾; Brullon, M. l. 1 ½; la Suze, M. l. 3 ¼; Poillé, M. l. 2 ½; S. Pierre-des-Bois, l. ¼; Crannes, l. 1 ½; Taſſillé, l. 1; Mareil, l. ½; S. Ouen en Champagne, l. 1 ½.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Pré. Il y a 260 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière de Végre; le petit ruiſſeau de Riolai prend ſa ſource dans la Paroiſſe.

La Seigneurie de Paroiſſe appartenoit ci-devant à Madame la Marquiſe d'Aſſé, comme Dame de la Terre de Coulaine, en la Paroiſſe de Loué; elle vient de vendre cette Seigneurie.

Il y a à S. Chriſtophe la Terre fieffée de Monceaux, qui appartient à M. Prudhomme de la Bouſſinière; la Terre fieffée de la Maſſonnière eſt auſſi ſituée dans la Paroiſſe de S. Chriſtophe; elle appartenoit à M. de Vaugiraut, qui vient de la vendre à M. Dupont, Officier en Cour.

Le ſol de la Paroiſſe de S. Chriſtophe produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

CHRISTOPHE-DU-JAMBET (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Tronchet, l. 1 ½; Ste Sabine, l. 1; Mileſſe, l. 2; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Chriſtophe à Beaumont, M. l. 1 ¾; Freſnai, M. l. 1; Sillé, M. l. 2 ½; Conlie, M. l. 3; Ballon, M. l. 3 ¾; Ségrie, l. ¼; Aſſé-le-Riboul, l. 1 ½; Juillé, l. 1 ½; Placé, l. 1 ½; Moitron, l. demi-quart; Montreuil-le-Chétif, l. 1 ¾; la Forêt de Sillé, l. 1 ¼.

La

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 400 Communians.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Boutri, & au S. par celui de Gommer.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Tessé. Voyez *la Généalogie à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

CHRISTOPHE-DU-LUAT (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Laval, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Châtre, l. $\frac{1}{2}$; Torcé, l. 2 $\frac{1}{2}$; Ruillé en Champagne, l. 3 $\frac{3}{4}$; Chaufour, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de S. Christophe à Evron, M. l. 1; Ste Suzanne, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Monseurs, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bais, M. l. 3; Sillé, M l. 5 $\frac{1}{2}$; Neau, l. $\frac{1}{2}$; Brée, l. 1; la Chapelle-Rainsouin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Livet, l. $\frac{3}{4}$; la Forêt-Neuve de Sillé, l. 3.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 600 Communians.

Il y a à S. Christophe la Chapelle de la Piczaye, à la présentation du Seigneur de Bouillé; & la prestimonie Morand, estimée 15 liv.

La Paroisse est traversée de l'E. à l'O. & au S. par trois ruisseaux.

Le sol produit du seigle, du froment & de l'avoine; il y a dans la Paroisse les bois de Guinegaut.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame de Montecler.

CIGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil-du-Gast, l. 1 $\frac{1}{4}$; Champgenéteux, l. 3 $\frac{1}{4}$; Trans, l. 1; S. Martin de Connée, l. 2; Conlie, l. 3 $\frac{1}{4}$; Cure, l. $\frac{3}{4}$; Mans, l. 4 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Cigné à Ambrières, M. l. $\frac{1}{4}$; Gorron, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Lassai, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Sept-Forges, M. l. 2; Geaulcé, M. l. 2; S. Loup-du-Gast, l. 1; Chantrigné, l. $\frac{1}{2}$; Mellerai, l. $\frac{3}{4}$; Soucé, l. 1 $\frac{1}{2}$; le Pas, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentatio du Seigneur de la Ferrière. Il y a 800 Communians

Il y a à Cigné la prestimonie de l'Etondellière-Beauchêne, à la présentation du Seigneur de la Jupillière; & celle des Tonneliers, estimé 5 liv.

Le Bourg de Cigné est situé sur la rivière de Mayenne, qui coule du N. au S.; la Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Varenne, au N. & au N. O. par deux petits ruisseaux.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de prairies.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Vauxelle de Ravigné.

En 1585 Bernard de Logé, Seigneur de Cigné, fils de Jacques Equier, acheta une rente de 88 deniers sur Julien de Martigné; Louis de Logé, son fils, la vendit en 1607. La Seigneurie de Cigné a toujours resté depuis ce temps dans la famille de Logé jusqu'à Gui-Martin de Logé, mort depuis 1743, ne laissant que des filles Religieuses, excepté l'aînée qui fut mariée en 1764 à M. de Ravigné, Seigneur de Champfrémont, la Pôte, &c. dont une fille.

Il y a dans la Paroisse de Cigné la Terre & Fief de Torcé, qui a donné son nom à une Famille éteinte depuis long-temps. Torcé dépend de la Seigneurie de Montcorbeau.

Avant l'an 1464 la Seigneurie de Torcé appartenoit à Pierre du Bailleul, à cause de Jeanne de Torcé, sa femme.

En 1534 André du Bailleul étoit Seigneur de Torcé; il avoit épousé Jeanne de Rais, Dame de Mellerai: dont entre autres Guillaume du Bailleul, qui épousa Ambroisine, Dame des Echerêts, dont Nicole, mariée à Joachim, Seigneur de Mondot; Françoise, leur fille aînée, épousa en 1585 Michel de Montreul, lequel, avec sa femme, donna à Madeleine, sa fille aînée, la Terre & Seigneurie de Torcé, en la mariant à François de la Cigogne, Seigneur du Bois de Maine, Montruchet & Ville-Blanche.

En 1648 Madeleine de Montreul, veuve de François de la Cigogne, & Joachim de la Cigogne, son fils, vendirent la Terre de Torcé à René de Bâtard, Ecuyer, Seigneur de la Roche Paragère, à neuf ans de grâce pour le retrait.

Il y a aussi à Cigné la Terre de la Barberie. Il y a en Anjou une Famille noble qui tire son nom de la Terre de la Barberie.

Henri de la Barberie, Ecuyer, Seigneur de Maleville, dans la Paroisse du Bailleul, en Anjou, épousa Marie le Cornu, ma grande tente maternelle: dont Henri, Capi-

taine de Vaiſſeau, tué dans un combat naval, ſans alliance; Ambroiſe, qui ſuit; Alexis, Ingénieur, tué au ſiége de Charleroi en montant une batterie de canon; Auguſtin, mort Religieux à l'Abbaye de la Trappe; Marie, Madeleine-Thérèſe, & Agnès, toutes trois ſans alliance.

Ambroiſe de la Barberie prit femme en Flandres, dont Ambroiſe, qui s'eſt marié à Laval, & qui n'a qu'une fille. Ce dernier a vendu la Terre de Maleville; il a une ſœur qui n'eſt point mariée.

CIR-LE-GRAVELAIS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Forcé, l. 5 $\frac{1}{2}$; le Creux, l. 6 $\frac{1}{4}$; Fay, l. 5 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2.

Il y a de S. Cir à Laval, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Coſſé-le-Vivien, M. l. 3; Mellai, M. l. 7; Ernée, M. l. 6 $\frac{1}{2}$; Craon, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Beaulieu, l. 1; Montjean, l. 1 $\frac{1}{2}$; Ruillé-le-Gravelais, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Brulatte, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Gravelle, l. 1; la Forêt de Conciſe, l. 2 $\frac{1}{4}$, ſur les confins de la Bretagne.

La Cure, eſtimée 650 liv., eſt à la préſentation de de l'Abbé de S. Jouin de Marnes. Il y a 450 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée par quatre ruiſſeaux & 7 ou 8 étangs.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Clerc de Terchand.

CIR-EN-PAIL (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Paul-le-Gautier, l. 3 $\frac{1}{4}$; Méſières, l. 4 $\frac{1}{2}$; la Chapelle S. Frai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mileſſe, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de S. Cir à Prez-en-Paille, M. l. 1; Linières-la-Doucelle, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Pôté-des-Nids, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Madré, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Laſſai, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Coupetrain, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Vilpail, l. 1; S. Sanſon, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Calais-du-Déſert, l. 1; S. Aignan, l. 1; les Chapelles, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt de Pail, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure, eſtimée 900 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Julien de Tours. Il y a 800 Communians.

Le Prieuré de S. Cir, eſtimé 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Julien de Tours.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un petit ruiſſeau; trois autres prennent leur ſource dans la Paroiſſe.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Monhavoult, ſituée dans ladite Paroiſſe, dont M. de Vilpail eſt Seigneur.

Avant 1624 Louis de Cordouan, mari d'Eliſabeth de Beaumanoir, étoit Seigneur de Mimbrai & de Monhavoult.

En 1652 Jacques de Mimbrai afferma le domaine de Monhavoult.

Les Terres de la Régelière & de la Robinière ſont ſituées dans la Paroiſſe de S. Cir. Claude du Bailleul, Seigneur de la Régelière & de la Robinière, épouſa Françoiſe du Meſnil, dont il eut trois filles; Françoiſe-Louiſe l'aînée, qui ſuit; la ſeconde fut mariée à N.... Guion, demeurant au Bourg de S. Cir; la troiſième n'a point pris d'alliance.

Françoise-Louise du Bailleul épouſa Jacques-Louis Achard, Seigneur de Hautenos, dont François, qui ſuit.

François Achard, acheta en 1763 la Terre de Villerai, & vendit en 1766 le Fief de la Régelière à M. de Vaux Landri. Il a un fils nommé Emmanuel-Marie-Louis-François. *Mémoire de la Chaux.*

CIR-DE-SARGÉ (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Confians, l. 1 ¼; Bouloire, l. 3 ½; Ardenai, l. 2; Mans, l. 3 ¾.

Il y a de S. Cir à S. Calais, M. l. 1 ¼; Bouloire, M. l. 5 ¼; Montoire, M. l. 4; Dolon, M. l. 5 ½; Connerré, M. l. 6 ¼; S. Martin-de-Sargé, l. ½; Baillou, l. ¼; Rahai, l. ½; Bleſois, l. 1.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Denis en France. Il y a 800 Communians.

Il y a à S. Cir un Prieuré, eſtimé 1000 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Calais.

La Paroiſſe eſt coupée du N. E. au S. O. par le ruiſſeau de Graine, & arroſée à l'O. par la rivière de Braye; il y a au N. E. un autre petit ruiſſeau qui forme deux etangs.

Guillaume Paſſavant, qui fut Evêque du Mans depuis 1145 à 1187, ratifia en 1183 le don fait par Hugues, Vicomte de Châteaudun, de l'Egliſe de S. Cir de Sargé au

Monastère de S. Denis de Nogent. *Courvaisier, page* 450. *Bry, Histoire du Perche.*

CIRAIL, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Généralité d'Alençon, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Ceneric, l. 3 ¼; Assé-le-Boisne, l. 1 ½; Fresnai, l. 1 ¼; Assé-le-Riboul, l. 2 ½; N. D. des Champs, l. 1; la Basoge, l. 1 ¼; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Cirail à Linières-la-Doucelle, M. l. 1 ¾; Prez-en-Pail, M. l. 1 ¼; la Pôté-des-Nids, M. l. 2 ¼; Coupetrain, M. l. 2 ½; Alençon, M. l. 4 ¼; la Lacelle, l. ½; Gandelain, l. ¼; Roche-Mabille, l. 1 ½; S. Elier, l. 1; S. Samson, l. ¾; la Forêt d'Ecouves, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 1600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 800 Communians.

Deux petits ruisseaux prennent leurs sources à l'E. & à l'O. de la Paroisse & l'arrosent au N.

Il y a à Cirail une chapelle estimée 35 liv.

Il est porté dans les Registres du Pontifical, que S. Pavace consacra l'Eglise de Ciral, *de Cerallo. Courvaisier*, *page* 89.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Châtellenie de Resné, dans la Paroisse de Linières-la-Doucelle, dont M. de Tillière est Seigneur. Voyez *la Généalogie à l'article Linières-la-Doucelle.*

CLERMONT, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, Chef-lieu du Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ligron, l. 1 ½; Foultourte, l. 1 ¼; Arnage, l. 3 ¼; Pont-lieue, l. 1; Mans, l. ¼.

Il y a de Clermont à la Flèche, M. l. 1; au Lude, M. l. 3 ½; Duretal, M. l. 4; Sablé, M. l. 5 ¼; Malicorne, M. l. 2 ¼; Mareil, l. ½; Luché, l. 1 ½; Pringé, l. 1; S. Jean de la Motte, l. 1 ½; Courcelles, l. 1 ½; Anjou, l. demi-quart.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentatton de l'Abbé de la Coulture. Il y a 900 Communians.

Le Prieuré de Clermont, estimé 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a aussi dans la Paroisse de Clermont le Prieuré du Château Sénéchal, es-

timé cent vingt liv., à la présentation de l'Abbé de la Coulture; ce Prieuré est une espèce de Succursale, desservie par un Pretre nommé par le Prieur; il y a un petit Bourg & une Eglise.

Il y a à Clermont la chapelle de S. Thibaut, estimée 90 liv., à la présentation des Curés de Clermont & de Sérens, alternativement.

La Paroisse est arrosée par trois ruisseaux qui coulent du N. au S. qui se joignent & n'en font qu'un, qui se jete dans le Loir au dessus de la Flèche.

Le sol produit du froment, de l'orge, du seigle & de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est bon.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame Louise-Diane-Françoise de Clermont Galerande, Duchesse de Brancas.

La Maison de Clermont, divisée en plusieurs branches, tire son nom du Bourg de Clermont.

Louis, Seigneur de Clermont, fut fait Chevalier de l'Ordre du Croissant, au temps de son institution, par le Roi René de Sicile, Duc d'Anjou, en 1448; il mourut avant l'an 1477; il avoit épousé Marie Malet, fille de Jean & de Marie de Monbron, dont René, qui suit:

René, Seigneur de Clermont & de Galerande, Vice-Amiral de France, mort en 1527, avoit épousé, 1°. Perrette d'Estouteville, fille de Michel & de Marie de la Rocheguion; 2°. Jeanne de Toulongeon, fille de Claude & de Guillemette de Vergi: il eut du premier lit, Louis, qui suit; René, tige des Seigneurs de S. Georges; Christophe, Abbé de S. Corneille; Avoye, femme de Jacques de Pellevé; & Jeanne, Abbesse de la Trinité de Poitiers: il eut du second mariage, François, Seigneur de Traves, qui épousa Hélène de Gouffier, fille d'Artus, dont Hélène, appelée la belle de Traves; Claude, frère puiné de François, & dit Toulongeon, n'eut aussi qu'une fille, qui ne laissa point d'enfans de trois maris qu'elle épousa successivement.

Louis, Seigneur de Clermont & de Galerande, fut Maître d'Hôtel du Roi François I; il épousa Renée d'Amboise, sœur de George, Cardinal, Archevêque de Rouen, fille de Jean, Seigneur de Bussi & de Catherine de S. Belin: dont Georges, qui suit; Louis, Seigneur de la Celle; Jacques, tige des Seigneurs de Bussi d'Amboise; Jean, Abbé de Cerisai; & Renée, Abbesse de Ste Croix de Poitiers.

Georges, Seigneur de Clermont, Marquis de Galerande, &c. fut marié trois fois; il eut de son premier mariage, avec Perrenelle de Blanchefort, fille de François & de Renée de Prie, Georges qui suit; & Louise, mariée à Joseph d'Oisneau.

Georges II, Seigneur de Clermont, Marquis de Galerande, épousa Marie Clutin de Ville-Parisis: dont Henri, qui suit; Marie, mariée à Jean-Antoine de Saint-Simon de Courtaumer; Judith, alliée à Centurion de Pardieu, Seigneur de Boudevillé; Charlotte, femme en premières nôces de Jean Chabot, Seigneur de Ste Aulais, & en secondes de Georges d'Argenson, Seigneur d'Avenne; & Elisabeth ou Louise, mariée 1°. à Gédéon de Botzélaer, Baron du S. Empire; 2°. à Jacques Nompar de Caumont, Duc de la Force.

Henri I, Seigneur de Clermont, Marquis de Galerande, épousa 1°, Louise de Polignac, fille de Gabriel; 2°. Charlotte Hatte, fille de Pierre: du premier lit vint Henri II, né en 1621, marié à Renée Monet, dont il eut N.... Marquis de Galerande, mort sans enfans de son mariage avec N... de Hautepeine Flamande; Louise, qui fut mariée à Gaspard de Champagne, Comte de la Suze; & N.... morte Abesse de S. Remi-des-Landes en 1696; le second fils de Henri I, fut Georges, qui suit; le troisième fut Louis, qui a fait la branche de Loudon & Galerande.

Georges de Clermont, Comte de S. Aignan, né en 1622, épousa Madeleine Gaudon, fille de Samuel, Secrécrétaire du Roi, morte en 1717, dont un fils mort jeune; & Georges-Henri, qui suit.

Georges-Henri de Clermont, Seigneur de S. Aignan, Maréchal de Camp, mort d'une blessure qu'il reçut au blocus d'une Place en 1702; il avoit épousé Marie-Madeleine Bitaut de Chisai, fille unique de René, Seigneur de Riou, & de Madeleine de Coulange: dont Georges-Jacques, qui suit; une fille, morte au Mans sans alliance en 1727; & Louise-Françoise, Demoiselle de Clermont, morte sans alliance à S. Aignan en 176

Georges-Jacques, dit le Comte de Clermont, Marquis de S. Aignan, mort en 1734, avoit épousé en 1728 Louise-Diane-Françoise de Clermont, fille de Pierre-Gaspard, Marquis de Clermont-Galerande, & de Gabrielle-Françoise d'O, sans enfans.

Branche de Loudon & Galerande.

Louis de Clermont, Baron de Méru, troisième fils de Henri I, Marquis de Galerande, épousa N.... Morin, héritière de la Maison de Loudon: dont Charles-Léonor, qui suit; & N... Chevalier de Clermont, tué à la bataille de Nervinde en 1693.

Charles-Léonor, Marquis de Clermont & de Galerande, Baron de Loudon, &c. mort en 1715, avoit épousé en 1681 Madeleine de Mormes, fille d'Armand, Seigneur de S. Hilaire, & de Madeleine de Jaucourt, dont Pierre-Gaspard, qui suit; Louis-Georges, né en 1684; N... Chevalier de Clermont, né en 1688; Madeleine-Henriette, née en 1687; & Charlotte Léonor, née en 1696.

Pierre-Gaspard, Marquis de Clermont-Galerande, Seigneur de Loudon, &c. né en 1682, Premier Ecuyer du Duc d'Orléans, Régent, Chevalier des Ordres du Roi, épousa Gabrielle-Françoise d'O, fille de Gabriel-Claude, Marquis de Franconville, & de Marie Anne de la Vergne de Guillerague: dont Louis-Georges Hyppolite, mort âgé de cinq ans en 1719; & Louise-Diane-Françoise, mariée, 1°. en 1728, à Georges-Jacques de Clermont-Saint-Aignan, sans enfans; 2°. en 1738 à Louis, Duc de Brancas, mort sans enfans de ce mariage en 1739.

Branche de Clermont d'Amboise, de Bussi.

Jacques de Clermont, dit d'Amboise, à cause de Renée d'Amboise, sa mère, troisième fils de Louis de Clermont, fut Seigneur de Bussi & de Saxe-Fontaine, épousa, 1°. Catherine de Beauveau, fille de René; 2°. Jeanne de Romecourt, fille de Jean: du premier lit sortirent Louis, Seigneur de Bussi, dit le brave de Bussi, Gouverneur d'Anjou, Abbé de Bourgueil, massacré en 1579, âgé de 30 ans, par Charles de Chambes, Comte de Montsoreau, par une rage de jalousie; Hubert, Seigneur de Moigneville, tué au siége d'Issoire en 1577; Georges, qui suit; Renée, femme de Jean, Maréchal de Monluc; Catherine, mariée à Olivier, Seigneur de Chatelus; & Françoise, alliée au Seigneur de la Ferté-Imbaut: du second lit nâquit Renée, mariée à Jean de la Fontaine d'Ognon.

Georges de Clermont d'Amboiſe, Baron de Buſſi, &c. épouſa Lucréce-Caſtel San-Nazare, fille de Jean: dont Charles, qui ſuit; & Hélène, mariée à Henri de Quinquampoix, Comte de Vignori.

Charles de Clermont d'Amboiſe, Baron de Buſſi, mort en 1615, épouſa Jeanne de Monluc-Balagni, dont Henri, qui ſuit.

Henri de Clermont d'Amboiſe, Baron de Buſſi, fut tué dans un duel, à la Place Royale, en 1627, par François de Roſmadec.

Branche de Saint-Georges.

René de Clermont, Seigneur de S. Georges, ſecond fils de René, Seigneur de Galerande, & de Perrette d'Eſtouteville, Chevalier de l'Ordre du Roi, épouſa, 1°. en 1517, Philberte de Goux, fille de Jean, Baron de Rupt, & de Catherine de Vienne; 2°. Françoiſe d'Amboiſe, fille unique de Jacques, Seigneur de Buſſi, & d'Antoinette d'Amboiſe, Dame de Rénel: du premier mariage nâquit Thomas, qui ſuit: du ſecond vinrent Antoine, tige des Marquis de Rénel; Antoine, le jeune, dit le Moine de Buſſi, qui, ayant jeté le froc aux orties, épouſa Charlotte de Mirémont, dont François, Seigneur de Geux; Jacques, père de Jacques II, tué à la bataille de Nordlingue en 1645. Les filles du ſecond lit de René furent, Anne, mariée à Antoine de Vienne de Beaufrémont, Marquis de Liſtenois; Adrienne, Abbeſſe de Ste Menehout; & Françoiſe, Religieuſe.

Thomas de Clermont, Seigneur de S. Georges, &c. épouſa en 1581 Jeanne de Périers, Dame de la Jaille-Yvon, fille de Jacques, & d'Ambroiſine de Maillé-Brezé, dont Hardoüin, qui ſuit; & Ambroiſine, mariée à Amauri de Saint-Offenge.

Hardouin de Clermont, Seigneur de S. Georges, &c. mort en 1633, épouſa en 1568, Jeanne de Harlai, fille de Robert, Baron de Monglat, dont François-de-Paule, qui ſuit, & Victor, Seigneur de S. George, Souverain de Delain, mort ſans alliance.

François-de-Paule de Clermont, Marquis de Monglat, Chevalier des Ordres du Roi, mort en 1675, avoit épouſé en 1645, Cécile-Eliſabeth Hurault, fille de Henri, Comte de Chiverni, dont Louis, qui ſuit; Anne-Victoire, ſans alliance; & Cécile-Claire-Eugénie, mariée en

1681, à Jean-Etienne de Thomassin, Marquis de Saint-Paul.

Louis, Marquis de Montglat, &c. mort en 1722, avoit épousé Marie Johanne, fille de Jacques-François, Marquis de Saumeri, & de Catherine Charron de Menars, sans enfans.

Branche de Renel.

Antoine de Clermont, fils aîné du second lit de René, Seigneur de S. Georges, & de Françoise d'Amboise, prit le nom d'Amboise, Marquis de Renel, tué à la S. Barthelemi, en 1572, par Louis de Clermont d'Amboise, Seigneur de Bussi, son cousin; il avoit été marié, 1°. à Jeanne de Longuejoue, fille de Thibaut & de Madeleine Briçonnet; 2°. à Anne de Savoie-Tende: du premier lit vint Louis, qui suit: du second lit sortirent Louise, mariée au Seigneur de Pontcallier; & Marthe, alliée à Balthasar Flotte de Montauban, Comte de la Roche, en Dauphiné.

Louis I, de Clermont d'Amboise, Marquis de Renel, tué à l'Armée en 1615; il avoit épousé Anne l'Allemant, fille de Jean, & de Marie Luillier, dont Louis, qui suit; & Jeanne, mariée à Michel de Fayolle de Mellet.

Louis II, de Clermont d'Amboise, Marquis de Renel, épousa en 1621, Diane de Pontallier, fille de Jean-Louis, & de Anne de Vergi, dont Bernard, Marquis de Renel, tué au siége de la Motte en 1645; Cleriadus, Maréchal de camp, tué à Valenciennes en 1656; Louis, qui suit; Nicolas & Georges, morts jeunes; François, Mestre de camp, puis Abbé de S. Clément, & enfin marié à Françoise de la Rochette; Jean, tué au siége de Chauni; Just, dit le Chevalier de Renel, qui se rendit recommendable dans les guerres de son temps, & mourut en 1702, retiré chez les Minimes de Braquencourt; Madeleine, Chanoinesse à Ste Glossinde de Metz; & Anne, femme de Robert d'Anglebelmer, Comte de Lagny.

Louis III, Comte de Clermont d'Amboise, Marquis de Renel, Lieutenant-Général des Armées du Roi, tué d'un coup de canon au siége de Cambray, en 1677; il avoit épousé Marie-Angélique de Cousin, fille du Marquis de S. Denis: dont Louis, qui suit; Louis-Just, dit l'Abbé de Renel; & Marie-Isabelle, Abbesse de N. D. de S. Paul, près de Bauvais.

Louis IV, de Clermont d'Amboise, Marquis de Renel, mort à Liége en 1702, avoit épousé en 1701, Marguerite-Thérêse Colbert, fille de Charles, Marquis de Croissy, Ministre & Secrétaire d'Etat, dont Jean-Baptiste-Louis, qui suit :

Jean-Baptiste-Louis de Clermont d'Amboise, Marquis de Renel, né en 1702, a épousé en 1722, Henriette Fitz-James, fille de Jacques, Duc de Bervick, & de Anne Bucklei, dont un fils né en 1723, & Diane Jacquette-Louise-Henriette, née en 1733.

COEFFORT est une petite Paroisse, au S. S. E. par S. à l'extrémité de la Ville du Mans, dont il est éloigné d'un quart de lieue. Il y a de Coeffort à Pontlieue, l. ½; au petit S. Georges, l. ¼; l'Épau, l. ¾; Yvré-l'Evêque, l. 1 ¼.

Sous le Pontificat de Charles de Beaumanoir, qui siégea au Mans depuis 1610 à 1637, les Prêtres de la Congrégation de S. Vincent de Paule, furent établis dans la Maison de Coeffort, & furent chargés du soin de diriger la Paroisse, qui ne contient

& les pauvres de l'Hôtel-Dieu, dont la maison joignoit la leur; ils sont déchargés de ce soin, depuis que ces pauvres furent transférés en dans le nouvel Hôtel-Dieu, bâti près l'Hôpital-Général.

Il y a à Coeffort la Chapelle des Allats, estimée 180 liv. à la présentation des Lazaristes de Coeffort; celle de Ste Anne, estimée 150 l.; celle de la Bodinière, estimée 120 l.; celle de la Bérardière, estimée 140 liv.; celle de la Godelinière, estimée 130 liv.; celle de S.Georges, estimée 50 liv.; celle de S. Jacques, estimée 650 liv.; celle de S. Martin, estimée 60 liv.; & celle de S.Michel, estimée 60 liv. toutes à la présentation des Lazaristes de Coeffort.

C'est une tradition commune dans la Province, que Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, fit bâtir dans le douzième siècle, l'Église de Coeffort, qui étoit un Hôpital dirigé par des Frères de Charité. Dom Denis Briant, dans le Cenomania, dit qu'on n'a pas de titres suffisans pour prouver cette tradition, & qu'il n'a pu voir ni découvrir la charte du Roi Henri II.

Jean Vaalin, Chanoine Régulier, ayant été fait Maître dans la Maison-Dieu de Coeffort, voulut astreindre les Frères de cette Maison à suivre la règle des Chanoines Réguliers; il y eut à ce sujet des grande contestations, qui furent terminées en 1397, par Gilles, Evêque d'Avignon,

Légat du S. Siége, qui leur donna une règle de vie, laquelle est inscrite dans le cartulaire rouge de l'Evêché, *fol.* 268. *Cenomania, MS.*

COESME, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, Doyenné de Laval, Election de Mayenne, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Quelaine, l. 1 $\frac{3}{4}$; le Bignon, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mellai, l. $\frac{3}{4}$; Brullon, l. 5; Vallon, l. 2 $\frac{3}{4}$; Souligné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Grand S. Georges, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Coesme à Cossé-le-Vivien, M. l. $\frac{3}{4}$; Laval, M. l. 4 $\frac{3}{4}$; Loiron, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Mellai, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; Craon, M. l. 2; Astillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Gaud, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Coesme est un Prieuré-Cure, dépendant de la Congrégation des Chanoines Réguliers de S. Augustin; il est estimé 1000 liv. & est à la présentation de l'Abbé de la Roë. Il y a 400 Communians.

Le Bourg est situé sur un petit ruisseau qui coupe la Paroisse du N. O. au S. E.; elle est arrosée au N. par un autre ruisseau, & à l'O. par la rivière de Oudon.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Deshaies.

L'Evêque S. Liboire, consacra l'Eglise de Coesme. *Courvaisier, page 96. Registre du Pontifical.*

On trouve parmi ceux qui se croisèrent en 1158 avec Geoffroi IV, de Mayenne, pour le voyage de la Terre-Sainte, Augelbaud & Eléazar de Coesme. *Hist. de Sablé, page* 179.

COUEMES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ambrières, l. 1 $\frac{3}{4}$; la Chapelle-au-Riboul, l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Martin de Connée, l. 4; Rouez, l. 2 $\frac{1}{4}$; Cures, l. 2; Mans, l. 4.

Il y a de Couemes à Lassai, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Sept-Forges, M. l. 3; Gorron, M. l. 2; Ceaulcé, M. l. 2; le Pas, l. $\frac{1}{2}$; Soucé, l. $\frac{3}{4}$; S. Fraimbault-sur-Pisse, l. $\frac{1}{2}$; Vaucé, l. $\frac{1}{2}$; Lesbois, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Cure estimée 600 liv. est à la présentation de l'Abbesse du Pré. Il y a 950 Communians.

La Paroisse est coupée de l'E. à l'O. par un ruisseau qui

forme plusieurs étangs, & arrosée à l'E. par la rivière de Varenne, & au S. par un petit ruisseau.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a dans la Paroisse de Couemes, la Terre de Froulai, à laquelle est annexée la Seigneurie de Paroisse. Voyez *la Généalogie de la Maison de Froulai, à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

COIGNERS, petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Tresson, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Mars de Loquenai, l. 1 $\frac{1}{2}$, Changé, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Coigners à S. Calais, M. l. 2; Bouloire, M. l. 3; Montoire, M. l 4 $\frac{1}{2}$; Grand-Lucé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Bessé, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; la Chapelle-Huon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Vic, l. 1 $\frac{1}{2}$; Sainte-Cerotte, l. 1; Ste Osmane, l. $\frac{3}{4}$; S. George-de-Lacoué, l. 1 $\frac{1}{4}$, Vancé, l. 1.

La Cure estimée 500 liv. est à la présentation du Chapitre de S. Pierre de la Cour. Il y a 330 Communians.

Coigners est situé sur le ruisseau de Tusson, qui coupe la Paroisse du N. au S.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Musset.

En 1720, Olivier-César de Musset étoit Chevalier de S. Lazare; j'ignore si c'est de la même famille.

COMMER, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Mésangé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Bernai, l. 5 $\frac{1}{4}$; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Commer à Mayenne, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Bais, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Monseurs, M. l. 3; Evron, M. l. 4; Ste Suzanne, M. l. 5; Martigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montourtier, l. 1 $\frac{1}{2}$; Jublains, l. 2; Belgéart, l. 1; la Basoge-Monpinçon, l. 1; Moulé, l. $\frac{3}{4}$; Contest, l. $\frac{3}{4}$; S. Germain d'Anxure, l. 2.

La Cure estimée 1100 liv. est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 800 Communians.

Il y a à Commer la Chapelle de la Cour de Commer, estimée 35 liv. à la présentation du Seigneur; & celle du Bois-au-Parc, estimée 20 liv. à la présentation du Seigneur.

La Paroisse est arrosée au Sud par le ruisseau de Barberie, au Nord, par un autre petit ruisseau, & a l'Ouest, par la rivière de Mayenne.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin; il y a le bois Liver, qui contient 33 arpens.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Rosnai.

COMMERVEIL, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au Nord par Ouest de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mézières, l. 3; S. Remy-des-Bois, l. 2; Coulaines, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Commerveil à Mamers, M. l. 1; Ballon, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Bonnestable, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; S. Côme-de-Vair, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Vincent-des-Prez, l. $\frac{1}{2}$; S. Pierre-des-Ormes, l. 1; S. René-des-Monts, l. $\frac{1}{2}$; Pisieux, l. $\frac{1}{2}$; S. Calais-du-Maine, l. $\frac{1}{4}$; Monhoudou, l. l. $\frac{1}{4}$; Moncé-en-Sonnois, l. 1.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 180 Communians.

La prairie est arrosée à l'Est par la rivière de Dive; au Sud & à l'Ouest par un ruisseau.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine; il y a les bois de Moiré.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Rouvigny.

CONCEPTION (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Election de Normandie,

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de M. le Duc d'Orléans, Seigneur de la Paroisse. Il y a 1750 Communians.

Le sol produit du seigle, du carabin & de l'avoine.

CONGÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au Nord par Est de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Mars-sous-Ballon, l. ¼; Souligné-sous-Ballon, l. ¾; Joué-l'Abbé, l. ¾; Coulaines, l. 2; Mans, l. ¾.

Il y a de Congé à Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. ½; Bonnestable, M. l. 2 ¾; Connerré, M. l. 5; Mamers, M. l. 4; Méziéres-sous-Ballon, l. ¼; Pontouin, l. ¾; Nouans, l. 1; Meurcé, l. 1 ¼; Lucé-sous-Ballon, l. ¾; S. Oüen-sous-Ballon, l. ¾.

La Cure, estimée 1700 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 550 Communians.

Il y a à Congé la Chapelle de la Madeleine, estimée 260 liv. à la présentation du Curé & de l'Aumônier du Seigneur Evêque du Mans, alternativement.

Congé est situé sur la rivière d'Orne, qui coupe la Paroisse du N. E. au S. E. & arosé au Nord par le ruisseau de Bécon.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Sourches. Voyez *la Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

CONLIE, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lavardin, l. 1 ¼; Mans, l. 3.

Il y a Marché à Conlie tous les jeudis, & Foire le jeudi gras, & le jeudi d'après la S. Martin.

Il y a de Conlie à Beaumont-Marché, l. 3 ½; Sillé, M. l. 2½; Loué, M. l. 4; Vallon, M. l. 4; Ballon, M. l. 4 ½; Verniette, l. ½; Domfront en Champagne, l. 1; S. Cheron, l. 1 ½; Mézières-sous-Lavardin, l. 1 ½; Neuville-La-lais, l. ¾; Crissé, l. 1 ¼; Rouez, l. 1 ½; Tennie, l. ¾; la Forêt de Lavardin, l. 2.

La Cure, estimée 900 liv. est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 800 Communians.

Il y a à Conlie un Collége estimé 240 liv. à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; la Chapelle de S. René de Latouche, estimée 30 liv. à la présentation des Religieuses Ursulines du Mans; & la Prestimonie Noel Menon, au Château de Conlie, estimée 40 liv. Le Procureur de Fabrice la présente à un parent du Fondateur; il y a aussi un collége pour les filles.

Le ruisseau de Gironde prend sa source dans deux fontaines, dont l'une est à l'Est & l'autre à l'Ouest du Bourg de Conlie.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

Environ l'an 1432, Louis, Duc d'Anjou, Comte du Maine, le Duc d'Alençon, le Connétable de Richemont, les Seigneurs de Lohéac, de Coétivi, de Graville, de Bueil, &c. logèrent à Conlie avec leur Armée, en venant au secours de la Garnison de Sillé, assiégée par les Anglois. *Courvaisier, page* 708.

Joachim Bouvet, Jésuite Missionnaire, étoit né à Conlie; il a composé plusieurs Ouvrages; il expliqua à l'Empereur de la Chine les Elémens de la Géométrie. Voyez *Moréri, & les Œuvres de Fontenelle, sur l'éloge de Duhamel.*

La Seigneurie de Paroisse fait partie du Marquisat de Lavardin; c'est à Conlie que s'exerce la Jurisdiction. M. le Comte de Tessé est Seigneur. Voyez *sa Généalogie, à l'article Beaumont.*

CONNÉE (S. Martin de), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouez, l. 2 $\frac{1}{4}$, Cures, l. 2; Lavardin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3.

Il y a de Connée à Sillé, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Conlie, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Evron, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Bais, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Villaine-la-Juhée, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Vimarcé, l. $\frac{1}{4}$; Saint-Pierre de la Cour, l. $\frac{1}{4}$; S. Thomas de Courceriers, l. 1 $\frac{1}{4}$; Trans, l. 2; Ysé, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Georges de Foultourte, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Forêt de Sillé, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure estimée 1600 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1150 Communians.

Il y a à Connée la Chapelle de la Renaudière, ou Raimbaudière, estimée 90 liv. celle de Pinsbolintère, estimée & les Prestimonies du Nom de Jesus, *alias* la Rue du Bois, & de la Perrière, estimées

Connée est situé sur une montagne. La Paroisse est arrosée au Nord par la rivière d'Orthe qui forme deux étangs.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Vidame de Vassé.

CONNERRÉ,

CONNERRÉ, petite Ville murée, & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'Est par Est de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Montfort, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Connerré à Bonnestable, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; la Ferté, M. l. 4; Vibraie, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Bouloire, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Torigné, l. $\frac{3}{4}$; Dolon, M. l. $\frac{3}{4}$; le Luart, l. 1 $\frac{1}{2}$; Duneau, l. $\frac{1}{4}$; Beillé, l. $\frac{1}{2}$; Lombron, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure estimée 800 livres, est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 850 Communians.

Il y a à Connerré, un Prieuré estimé 620 liv. qui dépend de l'Abbaye de S. Vincent, & une Chapelle dédiée à Ste Marguerite, estimée 6 liv. à la présentation de l'héritier du Fondateur.

Connerré est situé sur la rivière d'Huisne, qui partage la Paroisse du N. E. au S. O. Elle est aussi arrosée par les ruisseaux du Gué aux Anes, & de Dué.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Le Marché tient tous les Mercredis; il y a Foire la vigile de l'Ascension, le Mercredi de la semaine où se trouve la Fête de S. Simon, & le Mercredi de celle où se rencontre celle de S. Sébastien. Il y a un Grenier à Sel.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Chapitre de l'Église du Mans, par donation que lui en fit le Roi Charles VI, au mois d'Avril 1407, à la charge de célébrer tous les ans, après son décès, un Service solemnel pour le repos de son ame, & une Messe chaque jour à perpétuité, pour son salut, & celui de ses prédécesseurs & successeurs, Rois de France. Cette Messe se célèbre tous les jours par un Chanoine, à l'issue de Matines; elle est annoncée par trente coups de la grosse cloche. Le Roi Charles VI, avoit acheté cette Terre de Connerré de Bouchard de Courtremblai. *Courvaisier, page 636.*

L'Evêque S. Innocent faisoit quelquefois son séjour à Connerré; c'est dans ce lieu que S. Calais le vint trouver, pour lui faire ses protestations qu'il n'entendoit en aucune façon préjudicier aux droits de l'Evêque; qu'au contraire, il vouloit soumettre toutes les choses présentes & à venir de son Monastère, à la Jurisdiction de l'Evêque & de son Eglise. S. Innocent s'étoit plaint de l'aggrandissement de ce Monastère. *Courvaisier, page 126.*

Ceux qui sous le Pontificat de S. Aldric, transportèrent le corps de l'Evêque S. Liboire, du Mans à Paderborn,

arrivèrent à Connerré le lendemain de leur départ, où plusieurs personnes furent guéries de leurs infirmités; entr'autres, une femme de condition qui étoit possédée du démon, un paralitique, & un homme si contrefait qu'on le regardoit comme un monstre. *Courvaisier, page* 290, *Bondonnet, page* 119, *Cenomania, MS.*

L'Evêque Hugues de S. Calais, qui siégea au Mans depuis 1136 jusqu'à 1144, fut inhumé dans le Chapitre de l'Abbaye de S. Vincent, où il fonda l'entretien d'une lampe, pour éclairer continuellement devant le sépulcre des Evêques qui y étoient enterrés; & pour cette fondation, il se démit, en faveur de cette Abbaye, du droit qu'il avoit dans l'Eglise de Connerré. *Courvaisier, p.* 440, *Bondonnet, page* 546. *Cenomania.*

L'Evêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1258 à 1269, affecta au revenu de l'Evêché, les Cens qu'il avoit droit de percevoir dans la Paroisse de Connerré. *Courvaisier, page* 522. *Cenomania.*

La nuit du premier au second Décembre 1589, le Duc de Brissac, qui étoit du parti de la Ligue, partit de la Ferté-Bernard pour venir à Connerré, où les Reistres s'étoient retirés; y étant arrivé sur le soir, il y entra par une petite porte, à laquelle il n'y avoit ni corps-de-garde ni sentinelle; il fit charger les Reistres, qui étoient à table ou au lit, pilla leurs chariots, emmena 80 chevaux, prit trois Drapeaux & leur Cornette, & conduisit le tout à la Ferté. *Trouillard, Comtes du Maine, page* 191.

Dom Julien Garnier, Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, étoit né à Connerré; il entreprit une nouvelle édition des Ouvrages de S. Basile, dont il n'a pu voir, avant sa mort, arrivée le 3 Juin 1725, que les deux premiers volumes imprimés. Dom Prudent Maran a continué cet Ouvrage, dont l'excellente préface, où l'on trouve une critique si judicieuse, & un discernement si sûr, est de Dom Garnier. *Goujet, supplément de Moréri.*

CONTEST, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Commer, l. $\frac{3}{4}$; Mésangé, l. 3; Assé-le-Bérenger, l. 2; Bernai, l. 4 $\frac{1}{2}$; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Contest à Mayenne, M l. 1 $\frac{1}{2}$; Ambrières,

M. l. 3 ½; Laval, M. l. 5; Bais, M. l. 4 ½; Ernée, M. l. 4 ½; Moulay, l. ½; S. Baudelle, l. ½; Placé, l. 1 ½; Alexain, M. l. 1 ¾; Saint Germain d'Anxure, l. 1 ½; la Forêt de Mayenne, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Prieur de Fontaine Géhard. Il y a 850 Communians.

Il y a à Contest la Chapelle de Poillé, fondée dans le quinzième siècle par Jeanne de Féchal, épouse de François de Brée, dont Catherine, qui fut mariée en 1517, à Jean II, Seigneur de Froulai, dont Marie, qui épousa Urbain de Montécler, dont les petits enfans vendirent la Terre de Contest à Isaac de la Matraie, lequel maria Anne, sa petite fille, à George-François de Montécler, ce qui a fait rentrer la Seigneurie de Contest dans la famille dont elle étoit sortie; cette Chapelle, estimée 160 liv. est à la présentation du Seigneur. Il y a aussi la Chapelle de N. D. des Bois, fondée au commencement du quinzième siècle, par Marie Betteblanche, femme d'Adam Deschamps; cette Chapelle estimée 170 liv. est à la présentation de l'aîné du Fondateur; on trouve aussi dans le Poulier Manceau, la Chapelle du Bois, estimée 200 liv.

Il y a dans l'Eglise une Confrérie du Rosaire, érigée en 1621, & approuvée par l'Evêque Charles de Beaumanoir.

Il y a à Contest un collége fondé pour l'éducation des garçons, dont le revenu consiste en une maison, & environ 20 liv. de rente; il y en a aussi un pour celle des filles, fondé par le sieur Deschamps, Curé actuel; il y a établi deux Sœurs de la Communauté de la Chapelle au Riboul, auxquelles il a donné une maison meublée, & 120 liv. de rente, remboursable pour 3000 liv.

On voit dans un jardin du Bourg de Contest, un chemin sous terre, bien vouté, dans lequel se trouve un canal de pierres de taille, & à côté une citerne fermée d'une porte de fer, qu'on n'a pas encore eu la curiosité d'ouvrir, sans doute par quelque terreur panique.

Il y a dans la Paroisse deux vieux Châteaux, celui de Poillé & celui de la Matraie, moitié ruinés; celui de la Matraie appartient à Madame la Marquise du Bailleul, comme héritière de Georges-François de Montécler, son père.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Montécler.

La Paroisse est arrosée à l'Est par la rivière de Mayenne, qui fait tourner un moulin à bled, & nourrit beaucoup

de carpes, brochets, truites, barbeaux & anguilles; elle est aussi arrosée à l'Ouest par le ruisseau d'Anette, qui forme un étang, & fait tourner deux moulins.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; le principal commerce est celui du fil, surtout de lin, qui se vend à Laval.

La perdrix grise, le lièvre & le lapin, ni sont pas rares, & sont de bonne qualité.

Il y a, dans plusieurs endroits de la Paroisse, de belles pierres de taille, mais dures & difficiles à travailler.

Une partie de la forêt de Fontaine-Daniel est dans la Paroisse, qui a environ deux lieues du N. au S. & trois quarts de lieue de l'E. à l'O. Il y a aussi quelques petits taillis, des landes & plusieurs fontaines d'eau douce.

M. Deschamps, Curé, m'a fourni un Mémoire.

CONTILLY, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Calais du Maine, l. 2; Ballon, M. l. 3 ½; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 ¼; S. Parace, l. 1 ½; Mans, ¼.

Il y a de Contilly à Mamers, M. l. 1; Bellesme, M. l. 3; Alençon, M. l. 5; René, M. l. 3 ½; Saint-Cosme, M. l. 3 ¼; Marollette, l. ½; S. Aubin des Groies, l. ¼; Aillères, l. ½; les Auneaux, l. 1 ¼; Beauvoir, l. 3 ¼; la Normandie, l. demi-quart.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 350 Communians.

La rivière de Dive prend sa source à Contilly.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Courtaumer. Voyez *la Généalogie, à l'article les Auneaux.*

L'Evêque Hildébert, qui siégea au Mans depuis l'an 1097 à 1124, donna à l'Abbaye de S. Vincent la Paroisse de Contilly. *Courvaisier, page* 415, *Bondonnet, page* 456.

CONTRES, Bourg & Paroisse, sur les confins du Chartrain, de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Bonnestable, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Terrehaut, l. 2 ½; Sargé, l. 5; Mans, l. 1.

Il y a de Contres à Bonnestable, M. l. 3; la Ferté-Bernard, M. l. 3 ½; Mamers, M. l. 2 ½; Ballon, M. l. 5;

S. Côme-de-Vair, M. l. ½; Pouvrai, l. ½; Marcilli, l. 1; S. Vincent-des-Prez, l. 1 ½; Bellou-le-Trichard, l. 1 ¼; la Forêt-de-Halais, l. ¼.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 250 Communians.

La Paroisse est arrosée au Sud par un petit ruisseau.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame de Sevigni.

CORMES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Martin des Monts, l. 1 ¼; Boessé-le-Sec, l. ½; Saint-Hilaire-le-Lierru, l. ½; Lombron, l. 2 ¼; S. Corneille, l. 1; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Cormes à la Ferté Bernard, M. l. 1; Montfort, M. l. 5 ½; Bonnestable, M. l. 4 ½; Vibraie, M. l. 2 ½; Connerré, M. l. 4 ¼; Cherré, l. 1; Courgenart, l. ¾; Téligni, l. 1 ¼; Cherreau, ¼.

La Cure estimée estimée 700 liv. est à la présentation du Chapitre de S. Pierre-la-Court. Il y a 400 Communians.

La Paroisse est arrosée au Sud par le ruisseau de Valmer; à l'Est, par trois petits courans d'eau, & à l'Ouest, par un autre.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Simiane.

CORNEILLE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Monfort, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues & demie.

Il y a de S. Corneille à Montfort, M. l. ¼; Connerré, M. l. 2 ¼; Bonnestable, M. l. 3 ¼; Ballon, M. l. 3 ½; Bouloire, M. l. 3 ½; Fatines, l. ½; Saussé, l. ¼; Sillé-le-Brûlé, l. 1 ¼; Savigné-l'Evêque, l. ¼; Sargé, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 900 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 500 Communians.

Il y a dans la Paroisse de Saint-Corneille, l'Abbaye de la Perrigne, occupée par des Religieuses de l'Ordre de Saint Augustin: c'étoit autrefois un Prieuré, fondé sous le nom de N. D. par un de la Famille des Usages. En 1393 Guillaume des Usages augmenta la fondation de 40 liv. de rente & obtint que ce Prieuré seroit changé en Abbaye,

fous le nom de S. Louis. En 1700 il y avoit douze Religieuses. Le revenu de cette Abbaye eſt eſtimé 4000 liv.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Crocieux, au S. par celui de Merdeſeau, & à l'O. par un autre aſſez conſiderable.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à l'Evêché du Mans, par le Fief de Touvoie.

COSME-DE-VAIR (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, du Doyenné de Bonneſtable, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Courcival, l. 1 ½; Sable, l. 1 ¼; Courcemont, l. ½; Sargé, l. 3 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de S. Coſme à Bonneſtable, M. l. 2 ½; la Ferté, M. l. 3 ¼; Mamers, M. l. 2 ½; Ballon, M. l. 4 ½; Connerré, M. l. 5 ½; Nogent-le-Bernard, l. 1 ½; Bellou, l. 1 ½; Pouvrai, l. ¼; Contres, l. ½; Champaiſſant, l. ¾; Moncé en Sonnois, l. 1; Nauvai, l. 1.

La Cure, eſtimée 1600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Tiron. Il y a 450 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau, & à l'O. par la rivière d'Orne.

Le ſol produit du froment, du ſeigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Saint-Coſme.

COSSÉ-EN-CHAMPAGNE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 2 ¼; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Coſſé à Brullon, M. l. 1 ¼; Loué, M. l. 3; Vallon, M. l. 4 ½; Mellai, M. l. 3 ¼; Ste Suſanne, M. l. 3 ½; Epineu-le-Séguin, l. ¼; Aveſſé, l. 1 ½; Viré, l. 1; Banne, l. ½; Sauge, l. 1.

La Cure, eſtimée 500 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il a 450 Communians.

Il y a à Coſſé un Prieuré, eſtimé 700 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Coulture, la chapelle de la Colomne, eſtimée 30 liv.; celle de Ste Croix, eſtimée 170 l.; la preſtimonie du Bois Cornu, eſtimée 30 liv., à la préſentation du Seigneur; & celle des Mignots eſtimée 5 l.

En 1409 le Parlement rendit un Arrêt qui attribue à l'Evêque du Mans la correction des Prieurs de Cossé & de Fontenai, membres de l'Abbaye de la Coulture. *Cartul. rouge, fol.* 81. *Cenomania.*

La Paroïsse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Trulon, au S. & à l'O. par un autre ruisseau.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Guitau; M. Guitau, son père, Lieutenans-Général du Siége Présidial de Château-Gontier, en avoit fait l'acquisition.

COSSÉ-LE-VIVIEN, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Maisoncelle, l. 4 ¾; S. Denis du Maine, l. 2; Mareil, l. 5 ¼; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Cossé à Laval, M. l. 4; Loiron, M. l. 3; Mellai, M. l. 6; Craon, M. l. 4 ½; Château-Gontier, M. l. 4 ½; Cosme, l. ¼; Astillé, l. 1; Courbeville, l. 1 ¼; Montjean, l. 1 ½; la Forêt de Concise, l. 2 ¼; Anjou, l. ¾.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Florent. Il y a 4000 Communians.

Il y a à Cossé un Prieuré, estimé 3000 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Florent de Saumur; la chapelle des Alleux Bretonnière, estimée 100 liv., fondée en 1578, à la présentation du Seigneur des Alleux; celle des Courtois, estimée 20 liv., à la présentation du Seigneur; celle des Dormets, estimée 55 liv., à la présentation des Parens du Fondateur; celle des Herbertières, estimée 30 l.; celle de la Normandière, estimée 15 liv.; & celle de S. Pleine, estimée 60 liv.

S. Pavace consacra l'Eglise de Cossé. *Courvaisier, page* 86.

En 1380, l'armée Angloise séjourna pendant quatre jours à Cossé. *Froissart, chap.* 59. *Le Baud, Hist. de Bretagne. Supplém. de l'Histoire de Sablé. MS.*

Cossé est situé au S. d'un petit ruisseau, qui coule de l'E. à l'O. La Paroisse est arrosée à l'O par la rivière de Oudon, & au S. par un ruisseau.

Le sol produit du méteil, du froment & de l'avoine; il y a des bois. Il est marqué sur la carte qu'il s'y est donné une bataille.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Comté de Laval, qui appartient à M. le Duc de la Trémoille. Voyez

sa Généalogie à l'article Laval. M. de Terchaud prétend que cette Seigneurie lui appartient.

Le marché tient tous les Jeudis à Cossé; il y a foire le premier Jeudi de Carême, le Jeudi d'après la Pentecôte, le Jeudi d'après le 28 Août, & le Jeudi d'après le neuf Octobre.

COUDRECIEUX, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 5 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Coudrecieux à Bouloire, M. l. 1 ¼; Connerré, M. l. 2 ½; Montfort, M. l. 3 ¼; Vibraie, M. l. 2 ½; S. Calais, M. l. 2 ½; Maisoncelle, l. 1; Ecorpain, l. 1 ¼; Couflans, l. 2 ¼; Berfai, l. 2; Semur, l. 1; S. Michel de Chavaigne, l. 1; les Loges, l. ¼; la Forêt de Vibraie, l. ¼.

La Cure, estimée 450 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque. Il y a 400 Communians.

Deux petits ruisseaux prennent leur source dans la Paroisse, & l'arrosent à l'E. & à l'O.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Gras, Marquis du Luart.

COUFLANS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouloire, l. 3 ½; Ardenai, l. 2; Yvré-l'Evêque, l. 2 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Couflans à S. Calais, M. l. ¼; Vibraie, M. l. 2 ¼; Bessé, M. l. 2 ½; Dolon, M. l. 3; Rahai, l. 1 ½; Valaine, l. 1 ¼; Berfai, l. 1; Ecorpain, l. 1 ¼; Montaillé, l. ¼; la Forêt de Vibraie, l. 1 ½.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 700 Communians.

Couflans est situé dans une presqu'Isle, formée par la rivière d'Anille, & par un petit ruisseau, qui partent du N. & se joignent au S.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Roi.

COULAINES, Bourg & Paroisse des Quintes du

Mans, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné d'un quart de lieue.

Il y a de Coulaines à Yvré-l'Evêque, l. 1; Sargé, l. ½; S. Pavace, l. ½; la Chapelle S. Aubin, l. ¼; Bois de Milesse, l. 1; Bois de Penneciére, l. 1.

La Cure, estimée 400 livres, est à la présentation de

Coulaines est situé sur le ruisseau des Fontenelles; la Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Sarte.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine, & beaucoup de foin & de légumes.

La Seigneurie de Paroisse

S. Pavace consacra l'Eglise de Coulaines. *Courvaisier, page* 86.

En 843, l'Evêque S. Aldric assembla un Concile à Coulaines, dont on trouve les décisions au vingt-troisième volume des Conciles, de l'impression royale; le Roi Charles le Chauve étoit alors au Mans. *Courvaisier, page* 298. *Bondonnet, page* 369. *Cenomania. MS.*

Hugues III, qui fut Comte du Maine en 1089, & qui vendit son Comté à Hélie de la Flèche en 1090, déchargea le Bourg & Château de Coulaines, &c. de tous péages & coutumes, en réparation des torts qu'il avoit faits à l'Evêque Hoel. *Courvaisier, page* 379. *Bondonnet, page* 433.

Le même Evêque Hoel, augmenta le Bourg de Coulaines de plusieurs maisons, rebâtit l'Eglise, qu'il dédia à S. Nicolas, répara la maison Episcopale, qui étoit située sur le ruisseau de Gironde, touchant une grande prairie, bornée par la rivière de Sarte, accompagnée des jardins, parterres, vergers & fontaines, dont on voit encore les regards & les aquéducs de pierre dans les côteaux de Banjan & dans la Paroisse de S. Pavace; il fit aussi construire sur la Sarte deux moulins, qu'on nomme *les moulins-l'Evêque. Courvaisier, page* 382. *Bondonnet, page* 434. *Cenomonia.*

Guillaume le Roux, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, leva une armée de cinquante mille hommes pour réduire les Manceaux; il entra dans le Maine par Alençon, & le troisième jour il vint camper dans les prairies & sur les côteaux de Coulaines; les Historiens ne disent point s'il se rendit maître alors de la Ville du Mans. *Courvaisier, page* 397. *Trouillart, page* 87. *Bondonnet, page* 447 *Cenomania. MS.*

Le même Guillaume ayant engagé l'Evêque Hildebert

à consentir la démolition de la grosse tour de l'Eglise, & ce Prélat l'ayant refusé, Guillaume irrité, fit ravager les terres de l'Evêque & saccagea le Bourg de Coulaines. *Courvaisier, page* 401. *Bondonnet, page* 449.

En 1300 l'Eglise & le Bourg de Coulaines furent réduits en cendres; le feu se communiqua jusqu'auprès de l'Abbaye de S. Vincent. *Courvaisier, page* 549. *Bondonnet, page* 598.

COULANS, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Fai, l. 1 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Coulans à Vallon, M. l. 1 ¾; Loué, M. l. 2 ¼; Brullon, M. l. 4 ¼; la Suze, M. l. 3; Conlie, M. l. 2 ½; Crannes, l. 1 ¼; Souligné, l. 1 ½; Chaufour, l. 1 ¼; Degré, l. 1 ¾; la Quinte, l. 1 ¾; S. Julien en Champagne, l. 1; Brains, l. ½.

La Cure estimée 1600 liv. est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a Communians.

Il y a à Coulans la chapelle du Châtelier, estimée 100 liv., à la présentation du Seigneur du lieu, alternativement avec le Seigneur de la Nérourie; celle de la Fermerie, estimée 100 liv.; celle de la Faverie, estimée 120 l., à la présentation du Seigneur; celle de la Peignerie, estimée 150 liv., celle de Rouperroux, estimée 50 liv., & celle de Tertarde Rozai, estimée 40 liv., à la présentation du propriétaire de la Métairie de la Cave.

L'Eglise de Coulans a été consacrée par S. Liboire. *Courvaisier, page* 96; *Regiſtre du Pontifical.*

L'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 à 1187, donna au Chapitre de son Eglise le droit de présenter la Cure de Coulans. *Courvaisier, page* 451. *Cartul. du Chapitre, fol.* 45. *Cenomania.*

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 à 1125, retira des mains Laïques, & fit restituer à son Eglise la moitié de la Cure de Coulans. *Analectes, page* 326. *Cenomania.*

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Gée, & au S. par un courant d'eau.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de bois taillis, de landes & de vignes, dont le vin est de petite qualité.

La Seigneurie de Paroisse est une Baronnie qui faisoit autrefois partie du Comté de la Suze; elle en fut séparée

lors du démembrement de ce Comté, occasionné par le dérangement des affaires de Gaspard de Champagne, Comte de la Suze. N... Gautier en fit l'acquisition, & elle a passé dans la Famille de M. Pâquier, Conseiller au Parlement, par le mariage de N... Pâquier avec la nièce dudit Sieur Gautier.

COULOMBIERS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont, l. 2; S. Marceau, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Coulombiers à Frênai, M. l. 2; René, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Ballon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Alençon, M. l. 3; Piacé, l. 1; Doucelle, l. 1 $\frac{1}{4}$; Chérencé, l. $\frac{3}{4}$; Grandchamp, l. 1; Roessé-Fontaine, l. $\frac{3}{4}$; Fié, l. 1; S. Germain-de-la-Coudre, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Il y a à Coulombiers la prestimonie le Gras, estimée 5 liv.

L'Evêque Robert de Clinchamp, qui siégea au Mans depuis 1299 à 1309, racheta des mains de Guarin Harent la dixme qu'il possédoit en la Paroisse de Coulombiers. *Courvaisier, page* 552. Selon Dom Denis Briant, ce rachat, qui se fit en 1303, lui coûta 120 liv. tournois.

Coulombiers est situé sur le ruisseau de Huchepoche, qui forme deux étangs; il y a des bois.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Perrochel.

COULONCHE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Rochemabille, Election de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Sauvagère, l. 1; la Ferté-Macé, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Calais-du-Désert, l. 3; Gêvre, l. 3 $\frac{1}{2}$; Montreuil-le-Chétif, l. 3 $\frac{1}{4}$; Vernie, l. 1 $\frac{3}{4}$; Milesse, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de la Coulonche à la Ferrière, M. l. 1; Donfront, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Madré, M. l. 4 $\frac{1}{4}$ Coupetrain, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Banvou, l. 1 $\frac{1}{4}$; Dompierre, l. 1 $\frac{1}{2}$; Champsegré, l. 1 $\frac{1}{2}$; Juvigni, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Normandie, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure estimée 700 liv. est à la présentation du Roi.

Il y a 1000 Communians. Il y a la preſtimonie de Ste Barbe eſtimée 100 liv.

La Paroiſſe, ſituée entre les forêts d'Andaine, de Dieufi & du Mont-de-Hére, eſt arroſée du N. O. au S. E. par le ruiſſeau de Vée, & à l'E. par un autre ruiſſeau.

Le ſol produit du ſeigle, du l'avoine & du carabin; il y a des bois & des montagnes. Il y a marché tous les Vendredis.

Les Terres de la Coulonche & de la Sauvagère ont été poſſédées par les Seigneurs de Varembras depuis environ l'an 1457 juſqu'à 1748, que N... de Varembras, Marquis de Ségrie, vendit la Terre de la Coulonche à Louis d'Argouges, Marquis de Rannes, d'où elle a paſſé à Louis-François d'Argouges, Comte de Rannes, ſon ſecond fils, qui mourut en 1767, ne laiſſant de N... du Doucei, ſon épouſe, que Mademoiſelle de Rannes, Dame de la Coulonche & de la Sauvagère. *Mém. de la Chaux. MS.*

COULONGÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oiſé, Election du Château-du-Loir, au S. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontvalain, l. 1 ½; S. Ouen-en-Belin, l. 2 ¼; Moncé, l. 1 ½; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Coulongé au Lude, M. l. 1 ¼; Château-du-Loir, M. l. 3 ½; Ecomoi, M. l. 3 ½; Malicorne M. l. 5; la Suze, M. l. 5; Aubigné, l. 1 ¼; Verneil-le-Chétif, l. 2; Sarcé, l. 1; Mancigné, l. 1 ½; Luché, l. 2; la Forêt de Bercé, l. 3 ½; Anjou, l. 1.

La Cure, eſtimée 700 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 360 Communians.

Il y a à Coulongé la chapelle de Ste Barbe, au Château, eſtimée 100 liv., à la préſentation du Seigneur; la preſtimonie de la Piquerie, eſtimée 180 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent, & celle de Rimbaut, eſtimée 10 liv., à la préſentation du même Abbé.

L'Evêque Robert, qui ſiégea au Mans depuis 857 à 883, retira, par la protection du Roi Charles le Chauve, les Egliſes de Coulongé & de Sarcé, & les fit reſtituer à l'Abbaye de S. Vincent. *Courvaiſier, page 307. Bondonnet, page 384.*

Sigéfroi, ce mauvais Evêque, qui occupa le ſiége du Mans depuis 971 à 994, donna à Albéric, ſon fils bâtard, les villages de Sarcé & Coulongé, qu'il uſurpa ſur les Re-

ligieux de S. Vincent, sous prétexte d'un contrat de vendition faite pour la somme dix-huit livres de deniers, dit le Cartulaire. *Bondonnet, page 397. Cenomania.*

La Paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir; il y a plusieurs ruisseaux, des landes & des vignes qui produisent de très-bon vin.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient aux Religieux de l'Abbaye de S. Vincent.

COUPETRAIN, gros Bourg, Succursale de S. Aignan, de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieuës & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Cir, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Paul-le-Gautier, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mezière sous Lavardin, l. 4 $\frac{1}{4}$; Milesse, l. 3; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Coupetrain à Prez-en-Pail, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Linières, M. l. 2; la Ferté-Macé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Madré, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; la Pôté-des-Nids, M. l. 4; S. Aignan, l. $\frac{1}{4}$; S. Calais-du-Désert, l. $\frac{1}{2}$; Nuilli-le-Vandin, l. $\frac{1}{4}$; la Forêt-de-Pail, l. 2; la Forêt-d'Andaine, l. 2 $\frac{1}{2}$.

Il y a un Prieuré, estimé 800 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Julien de Tours; & la chapelle de la Hurelière, à la présentation du Seigneur du lieu.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a marché tous les Mardis.

Coupetrain, situé sur la rivière de Mayenne, est une Châtellenie; les Paroisses de S. Cir-en-Pail, de S. Samson, de Javron, de S. Aignan, &c. en relèvent, ou médiatement ou immédiatement.

En 1605 la Châtellenie de Coupetrain fut saisie réellement sur Ambroise de Loré, & fut adjugée en 1611 à Louis Pottier, Comte de Trêmes, Baron de Gêvres. Elle appartient aujourd'hui à M. de Cohardon.

Suivant une inscription, posée sur la porte de la chapelle de la Madeleine de Coupetrain, Thiéphaine de Doucelle, Dame de la Ferrière & de Resné, femme de Bernard de la Ferrière & de Resné, donna en 1362 la chapelle de la Madeleine de Coupetrain aux Religieux de S. Ursin; ce que le Pape Grégoire XII confirma: il est porté dans la même inscription, qu'en 1723 ladite chapelle a été rebâtie.

Il y 400 Communians à Coupetrain.

COURBERIE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Laſſai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Loufougère, l. 2 $\frac{1}{4}$; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 $\frac{1}{2}$; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Courberie à Laſſai, M. l. $\frac{3}{4}$; Ambrière, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Madré, M. l. 2; Villaine-la-Juhée, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Prez-en-Pail, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; le Horp, l. $\frac{1}{4}$; Charchigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Baroche-Gondoin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Niort, l. $\frac{3}{4}$; Chantrigné, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure eſt un Prieuré de la Congrégation des Chanoines de S. Auguſtin, eſtimée 500 liv., à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 130 Communians.

La première Meſſe des Dimanches a été fondée en 1646 par François Gautier, Prêtre, & celle des Fêtes, en 1711 par N... de la Marre.

Courberie eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Châtenai, qui arroſe la Paroiſſe au Nord; il y en a un autre qui l'arroſe à l'E.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Boiſthibaut, vieux château ruiné, ouvrage du Cardinal du Bellai, ſitué en la Paroiſſe de S. Fraimbault de Laſſai: cette Seigneurie appartenoit en 1666 aux enfans mineurs de René de Pennart, Seigneur de Chantepie, & de Anne de Foſſeu; elle appartient aujourd'hui à M. de Tourneli.

M. Loriot, Prieur-Curé, m'a fourni un Mémoire.

COURBEVILLE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. p. S. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Entrames, l. 3; la Baſoge de Chemeré, l. 3; Viré, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mareil, l. 2; Crannes, l. 2; Mans, l. 4.

Il y a de Courbeville à Laval, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Coſſé-le-Vivien, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Mellai, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; Loiron, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Oüen-des-Toits, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Aſtillé, l. 1; Montigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ahuillé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Montjean, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Forêt-de-Conciſe, l. $\frac{3}{4}$.

La Cure eſtimée 1000 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 950 Communians.

Il y a à Courbeville la Preſtimonie de la Haiſtelière, eſtimée 130 liv. à la préſentation du Seigneur; celle des petites Noës, eſtimée 20 liv. à la même préſentation; & celle de la Perrinière, eſtimée 20 liv. à la préſentation des héritiers du Fondateur; celle-ci eſt peut-être dans la Paroiſſe de Vimarcé.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par le ruiſſeau de Galpié, au S.O. par un autre petit ruiſſeau, & au Nord par un autre.

Le ſol produit du méteil, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Comté de Laval, qui appartient à M. le Duc de la Tremouille. Voyez *la Généalogie, à l'article Laval.*

COURCEBEUFS, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Élection du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaines, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Courcebeufs à Ballon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Montfort, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Connerré, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Bonneſtable, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Remi des Bois, l. $\frac{1}{2}$; Sillé-le-Brûlé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Torcé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Beaufai, l. 1; Souligné-ſous-Ballon, l. 1; la Guierche, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Pré. Il y a 450 Communians.

Il y a à Courcebeufs le Prieuré de Belle-Saule, eſtimé 150 liv. à la préſentation de l'Abbeſſe de S. Sulpice de Renne.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par un étang, & à l'E. par un ruiſſeau. Il y a beaucoup de landes & bois taillis.

Le ſol produit du froment, du ſeigle, de l'orge & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de la Freſlonnière, qui appartient à de Briqueville.

La Maiſon de Briqueville, originaire de Normandie, eſt illuſtre & ancienne; elle porte dans ſes armes, pallé d'or & de gueule de ſix pièces.

Almerède, Sire de Briqueville & de Laune, vivoit au commencement du douzième ſiècle; il épouſa Amicie de Montfort, parente du fameux Simon, Comte de Montfort, dont Osberne, qui ſuit:

Osbern, Sire de Briqueville, &c. épouſa Rohais de Calligny, dont Guillaume, qui ſuit:

Guillaume I, Sire de Briqueville, &c. épouſa Matilde de Couci, dont Robert, qui ſuit:

Robert, Sire de Briqueville, &c. se fit Religieux dans l'Abbaye de Lessai de Coutance; il avoit épousé, auparavant, Mahaud de Painel, dont Thomas, qui suit :

Thomas de Briqueville, mourut avant son père, en 1214; il avoit épousé Adeline Bertrand-de-Bridebec, dont Guillaume, qui suit, & Thomas, qui céda en 1221 à l'Abbaye de Lessai, le droit des dixmes de la Paroisse de S. Cyrille.

Guillaume II, Sire de Briqueville, &c. épousa Agnès de la Ferrière, dont Guillaume III, qui suit :

Guillaume III, Chevalier, Sire de Briqueville, vivoit encore en 1374; il avoit épousé Jeanne de Meullent, fille de Raoul, petit fils de Robert & d'Elizabeth de Vermandois, petite fille de Henri I, Roi de France, dont Guillaume, qui avoit épousé Jeanne de Meoutis, sans postérité; Roger, qui suit; Nicolas, tige de la branche de Caligny, qui est éteinte; Thomas, chef d'une autre branche, qui est aussi finie; & Jeanne, mariée en 1417, à Vigor, Seigneur de Clinchamp.

Roger de Briqueville, Chevalier, mort en 1404, avoit épousé Jeanne Campion, Baronne de la Haie, dont Guillaume IV, qui suit; Roger, qui épousa Huguette de la Haie, sans lignée; Eustache; Jeanne, mariée à Bertrand de la Rivière; & Jacquette, qui fut alliée à Artus de Vierville.

Guillaume IV, Sire de Briqueville, &c. épousa Guillemette Pelerin, Dame d'Amanville, dont Guillaume V, qui suit :

Guillaume V, de Briqueville, épousa en 1494, Jeanne Hauart, fille de Georges, Vicomte de Dreux, & d'Antoinette d'Estouteville, sœur utérine de Jean de Roie, dont la postérité a fini en Leonor de Roie, femme de Louis de Bourbon, Prince de Condé: dont François, qui suit; Jean, Seigneur de Colombière, tige de la branche de Colombière.

François I, Sire de Briqueville, Seigneur de Laune, épousa Florence de Clére, fille de Georges, & d'Anne de Brezé: dont François II, qui suit; Guy, Seigneur de Ste Croix-Grantonne, tige de la branche de ce nom; & Marthe, d'abord Abbesse de N. D. de Lisieux, qui ayant été relevée de ses vœux, épousa, 1°. Charles de Harcout-Beuveron, 2°. en 1608, Pierre de Harville.

François II, Sire de Briqueville de Laune, &c. épousa Marie de Chenivelle, dont Isaac, qui suit:

Isaac, Sire de Briqueville, de Laune, &c. épousa Françoise

Françoise de Quesnel-Coupigny, dont Françoise, mariée à Fabien de Biran, Seigneur de Castel-Jaloux en Gascogne.

Branche des Seigneurs de Ste Croix-Grantonne.

Guy de Briqueville, Seigneur de Ste Croix-Grantonne, fils puîné de François I, Sire de Briqueville, épousa Jeanne de Recusson, Dame de Montcanisi, dont Jean, qui suit:

Jean de Briqueville, épousa Jeanne de Quesnel-Coupigny, dont Marie, alliée à Gilles Vipar, dont un fils, qui fut père d'une fille unique, mariée à Louis de Madaillan, Marquis de Montataire.

Branche des Seigneurs de Colombières.

Jean de Briqueville, fils puîné de Guillaume V, épousa en 1534, Françoise Blosset, qui, après la mort de son mari, devint mère de François d'Orléans, Marquis de Rothelin. Jean de Briqueville & Françoise Blosset, eurent François, qui suit:

François de Briqueville, Baron de Colombière, &c. servit avec valeur dans le parti Huguenot; & il fut tué, en 1574, sur la brèche de S. Lo, Place qu'il défendoit alors. Il avoit épousé Gabrielle de la Luzerne: dont Paul, qui suit; Gabriel, chef de la branche des Marquis de la Luzerne; & Marie, mariée a Robert du Bosc, Seigneur de Radepont.

Paul de Briqueville, Baron de Colombière, &c. embrassa la Religion Catholique; il avoit épousé en 1574, Jeanne de Monchy, fille de Jean, & de Claudine de Longueval-Haraucourt: dont Paul, mort en 1615, sans enfans de Jeanne de la Luzerne-Beuzeville, son épouse; Gédéon, mort jeune; & Gabriel, qui suit:

Gabriel de Briqueville, Marquis de Colombière, &c. épousa, 1°. Ane d'Annet; 2°. Hélène Marec: il eut de son premier mariage, Gilles, mort sans postérité: il eut du second, Gabriel, mort sans lignée; César, mort sans alliance; Cyrus-Antoine, qui suit; Esther, femme de Louis Cornet, Seigneur de Bussi; Marguerite; & Hélène, mariée, 1°. à Tanegui de S. Oüen, Seigneur de Magny, 2°. à N... de Madaillan, Comte de Montataire.

Cyrus-Antoine de Briqueville, Marquis de Colom-

bière, mort à Paris en 1706, avoit épousé Henriette de Malortie, dont Anne-Henriette.

Branche des Marquis de la Luzerne.

Gabriel de Briqueville, Seigneur de la Luzerne, &c. Chevalier, de l'Ordre du Roi, Maréchal de Camp, fils puîné de François de Briqueville, Baron de Colombière, & de Gabrielle de la Luzerne, épousa en 1593, Gilette d'Epinai: dont Henri, qui suit; Robert, Baron de Montfreville, tué en 1626; Bernardin, Seigneur d'Occaleu, tige de la branche qui suit; Gabrielle, mariée à Jacques Morin, Seigneur d'Escaïeul; & Amaurie, femme de Jacques d'Espinai, Marquis de Vaucouleurs.

Henri de Briqueville, Marquis de la Luzerne, &c. Maréchal de Camp, épousa en 1626, Claire Lhuillier, fille de Paul: dont Gabriel, qui suit; & Claire, mariée à Louis d'Argouges, Baron de Gratot.

Gabriel de Briqueville, Marquis de la Luzerne, &c. Maréchal de Camp, Lieutenant de Roi de Basse-Normandie, avoit épousé en 1656, Marguerite de Bonvoust, fille de Julien & de Marguerite Courtin: dont Louis-Gabriel, mort en 1684; Henri, Evêque-Comte de Cahors; François, qui suit; François, Seigneur de Montfréville, Capitaine de Vaisseaux; Marguerite-Catherine, & deux autres filles Religieuses.

François de Briqueville, Marquis de la Luzerne, &c. Maréchal de Camp, épousa en 1691, Catherine d'Aix, de la Chaise, fille de François, Capitaine des Gardes de la Porte, nièce du fameux Père la Chaise, Jésuite, Confesseur du Roi Louis XIV: dont Henri de Briqueville; François-Antoine; Gabriel, Chevalier de Malthe en 1706; Philippe, & deux filles.

Branche d'Occaleu, de la Luzerne.

Bernardin de Briqueville, Seigneur d'Occaleu & de la Luzerne, &c. fils de Gabriel & de Gillette d'Epinai, épousa Jeanne de Boispiron: dont Henri, qui suit; nommé le Comte de Briqueville, père de François, Capitaine de Cavalerie, & de N... Mousquetaire du Roi; François, Colonel d'un Régiment d'Infanterie; N... Abbesse de N. D. de Protection; & N... Religieuse.

Henri de Briqueville, Comte de la Luzerne, a laissé de Bonne d'Echervi, N... qui suit, & N...

N... de Briqueville

COURCERIERS (S. Thomas de), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Sillé, M. l. 2 ½; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Courceriers à Evron, M. l. 3, ¾; Bais, M. l. 2 ¼; Vilaine-la-Juhée, M. l. 2; Conlie, M. l. 5; Connée, l. 1 ¾; S. Germain de Coulamer, l. 1 ½; Saint-Aubin du Désert, l. 1 ½; Courcité, l. 1; Trans, l. ¾; Isé, l. 1; la Forêt de Sillé, l. 2.

La Cure estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a

Il y a à Courceriers la Chape le du Château, à la présentation du Seigneur; celle de S. Jean, estimée 50 liv. à la présentation du Chapitre; cel e de N. D. estimée 30 liv. à la présentation du Seigneur.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Vaudelle, & baignée par trois ou quatre autres, qui y prennent leur source.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Environ l'an 1417, Ambroise de Loré étant un jour dans le Château de Courceriers, se mit en embuscade pour surprendre un Capitaine Anglois, nommé Guillaume de Bours; il l'attaqua, tua une partie de ses Soldats, & fit les autres prisonniers. *Courvaisier, page 669.*

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Courceriers, du nom de du Bois.

La Maison de du Bois est une très ancienne Maison noble de la Province du Maine; elle tire son nom de la Terre du Bois, située dans la Paroisse de Flacé, à 3 lieues & demie du Mans, qu'elle a possédée jusqu'à nos jours, & qui en est sortie par vendition. Voyez *l'article Flacé.*

GUILLAUME I, du Bois, étoit Seigneur du Bois dès l'an 1250; il épousa Tifaine: dont Guillaume II, qui suit: Macé, qui eut pour son partage, en 1290, plusieurs héritages, & une rente de cinq sols que les Seigneurs de Souligné devoient lui payer, à cause d'une acquisition qu'ils avoient faite dans le Fief de Guillaume du Bois, son père; il eut encore trois autres enfans, qui ne sont pas connus.

GUILLAUME II, du Bois eut des différens avec ses frères pour les partages des biens de leurs père & mère; Huet d'Auvers & Guyon de Monceaux les réglèrent par une Sentence arbitrale, le lundi après la Chandeleur 1290,

Guillaume III, Seigneur du Bois & de Maupertuis, étoit petit-fils, ou arrière-petit-fils de Guillaume II; il épousa, vers l'an 1400, Anne du Bouchet, sœur de Jean, Seigneur de Buffe, & des Mortiers en Anjou, fille de Jean & de Jeanne, Dame de Buffe; il est inhumé dans l'Eglise de Flacé: ils eurent Jean, qui suit; & Jeanne, mariée à Jean de Grandmoulin; elle eut la Châtellenie de Maupertuis pour sa dot.

Jean, Seigneur du Bois, épousa, environ l'an 1430, Perrine de Champagné, laquelle étoit issue de Louis de Brienne, surnommé d'Acre, fils de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem, & de Berengère de Castille, sœur de Blanche, mère de S. Louis. Voici les descendans de Louis de Brienne. Louis de Brienne & Agnès, Vicomtesse de Beaumont, eurent Jean, Vicomte de Beaumont, & Jeanne de la Guerche, eurent Robert, Vicomte de Beaumont, & Marie de Craon, eurent Jean II, Vicomte de Beaumont, & Marguerite de Poitiers, eurent Marguerite de Beaumont & Bouchard de Vendôme, eurent Pierre de Vendôme, & N... eurent Roberte, & Olivier de Champagné, eurent Perrine de Champagné, & Jean, Seigneur du Bois, eurent Thibaut, qui suit; Louis, qui eut son partage en Anjou, Catherine & Jeanne, Religieuse dans l'Abbaye du Pré, au Mans.

Thibaut du Bois, Seigneur du Bois, épousa, 1°. en 1455, Perrine de la Hune, fille de Gilles, Seigneur de la Hune, & de Catherine Clévelle, Dame du Bois-Gilbert en Anjou; 2°. Marguerite Coainon, veuve de Robert, Seigneur de Maquillé en Anjou. Thibaut ordonna par son testament, que son corps seroit inhumé dans l'Eglise de Flacé, auprès de son père, de son aïeul, de Perrine de Champagné, sa mère, & de Perrine de la Hune sa première femme; il laissa de son second mariage, Jacques, qui suit; N...qui épousa Lézin Garnier, Seigneur de la Chovinière; & Louise, Religieuse au Pré, avec sa tante.

Jacques I, Seigneur du Bois, & de Maquillé en Anjou, épousa Renée de Maquillé, fille unique de Robert: dont François, qui suit; & Antoinette, mariée en 1511, avec Jacques du Hardas, Seigneur de Lintes.

François I, du Bois, Seigneur du Bois & de Maquillé, épousa en 1510, Catherine de Quatre-Barbes, Dame de Marson, fille de Guillaume, Seigneur de la Rongère, & de Guillemette de Rossignol, Dame de Chanevas, dont Jacques, qui suit; François, né en 1517, fut Prêtre; Guillaume, fut Seigneur de Bois-Guilbert, dont on verra

la postérité ci-après ; Julien ; René, né en 1534 ; & Guillemette, née en 1532.

Jacques II, du Bois, Seigneur du Bois, d'Estival, de la Ferrière & de Maquillé, né en 1512, épousa, après 1552, Perrine de Champlais, fille de Christophe, Seigneur de Vandœuvre & de Courcelles, & de Hélène de Pui-Jourdain, dont François II, qui suit ; Claude, Seigneur de Maquillé, tige de cette branche ; & Perrine, mariée à René de Vallée, Seigneur de Chevain.

François II, Seigneur du Bois, &c. fut député de la Noblesse du Maine, aux Etats tenus à Blois en 1588 ; il épousa Suzanne de Courtaruel, fille de Charles, Seigneur de Montérestin, & de Catherine de la Rouhaudière : dont Urbain & René, qui moururent sans enfans ; Suzanne, mariée à Claude de Couterne, Seigneur de la Barre du Horp, en 1597 ; & Anne, Dame de Marson, alliée en 1606, à Gilles de la Dufferie, Seigneur de la Dufferie.

Branche des Seigneurs de Maquillé.

Claude du Bois, Seigneur de Maquillé, second fils de Jacques II, & de Perrine de Champlais, épousa Louise Thuillier, fille de René, Seigneur de la Martinière, & de Marie Imbert, dont Claude II, qui suit ; Charles, Seigneur de la Touche, marié avec Anne Alovi, de la ville de la Flèche, dont Charles, mort Religieux Récollet, & Louise, morte sans enfans, de N... de Beaurepaire, son mari ; & Hélène, mariée à Charles Malineau, Seigneur du Plessis.

Claude II, du Bois, Seigneur de Maquillé, épousa Jeanne de Sorhoette, fille de Jean, Seigneur de Pomérieux, & de Simonne de Portebise : dont Mathurin, qui suit ; Jeanne, mariée à Charles Sibile, Seigneur de la Buronnière, sans enfans ; Renée, alliée à Urbain de la Lande, Seigneur des Plaines.

Mathurin du Bois, Seigneur de Maquillé, épousa Angélique de Peigné, fille de Louis, Seigneur de la Charouillère, & de Anne Richerot, dont Pierre, qui suit ; Marie-Angélique, Religieuse ; & Marguerite.

Pierre du Bois, Seigneur de Maquillé, épousa en 1684, Charlotte Sibile, fille de Charles, Seigneur de la Buronnière en Anjou, & de Anne le Cornu, dont dix-sept enfans : il ne reste de ces dix-sept enfans que N... du Bois, Chanoine d'Angers, & Antoine, qui suit :

Antoine du Bois, Seigneur de Maquillé, la Baronniere, &c. épousa en 1748, Françoise du Bois-Jourdan, dont Antoine-Séraphin, qui suit, & cinq filles.

Antoine-Séraphin du Bois de Maquillé, qui, dans le cas où M. le Marquis de Courceriers n'auroit point d'enfans, représenteroit les deux branches du Bois.

Branche des Seigneurs des Bordeaux.

Guillaume I du Bois, Seigneur du Bois-Gilbert, né en 1527, troisième fils de François I du Bois & de Catherine Quatre-Barbes, épousa en 1565 Jeanne de Mandon, fille d'Ambroise, Seigneur de Valette, & de Catherine d'Aron, Dame des Bordeaux : dont Pierre, qui suit; Jacques, Seigneur du Bois-Gilbert; René, & Anne.

Pierre du Bois, Seigneur des Bordeaux, Guidon d'une Compagnie de Gendarmes, épousa en 1594 Marie de Launai, fille de Jean, Seigneur d'Onglée, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Louise de Villiers, Dame de Mondan, de la Valpéan & de la Bouesche: dont Guillaume, qui suit; & Marie, Religieuse à Fontevraut.

Guillaume II du Bois, Seigneur des Bordeaux, de Longué, du Bois-Gilbert & de Châteaus, épousa en 1621 Nicole du Plessis-Châtillon, Dame de Chauvigni en Anjou, & de Courceriers au Maine, fille de René, Baron de Courceriers, Vicomte de Rugle, Seigneur de la Ponnière, Colombiers, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Renée de Poisieus: dont René, mort Page de la Grande Ecurie du Roi; Jacques, mort Page de M. le Comte de Soissons; Guillaume, tué au siége de Dunkerque, Lieutenant dans le régiment de Piémont; André, qui suit; Renée, mariée en 1645 à Charles Galois Labbé, Seigneur de Champagnette, au Maine; Marie, alliée en 1652 à Pierre Carré, Seigneur de Bellemare & de la Forêt, au Maine; Anne, qui épousa en 1669 Claude de la Bônnière, Seigneur des Châteliers en Touraine; Marguerite, Religieuse à N. D. de la Flèche; Marthe, Religieuse aux Clairets; Nicole, Religieuse à Chinon; Marie & Charlotte, Religieuses au Pré

André du Bois, Seigneur de Courc[illegible] Bordeaux, de Longne, du Plessis-le-C[illegible] Valpean, Conseiller du Roi au Grand-Co[illegible] 1°. en 1661, Elisabeth Miron, sans enfans [illegible] Elisabeth-Henriette de la Porte, fille d'A[illegible]

Marie Herſant : dont Claude, qui ſuit ; Henri-François ; Jean ; Anne, Religieuſe au Pré, & Marie-Eliſabeth.

Claude du Bois, Seigneur de Courceriers, des Bordeaux, &c. épouſa en 1712 Geneviève le Maire de Courdemanche : dont André, qui ſuit ; & Claude, mort ſans alliance.

André du Bois, Seigneur de Courceriers, Iſé, Longne, les Bordeaux, &c. a épouſé

Voyez *l'article Longne.*

Courceriers ſe dit en latin, *Curia Cæſaris ;* la tradition dit que ce lieu a pris ſon nom de la demeure que Jules-Céſar y a faite dans le temps de ſa conquête des Gaules.

La Généalogie de la Maiſon du Bois, rapportée ci-deſſus, a été dreſſée en 1670 par Charles d'Hoſier, Juge Général des Armes & des Blaſons de France ; elle eſt ſur velin, & *Signée* d'Hoſier. M. le Marquis de Courceriers me l'a communiquée.

Comme la Maiſon du Bois a pris la plus grande partie de ſes alliances dans l'Anjou & le Maine, j'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché de trouver ici le blaſon des armes de ces alliances.

Les Bois porte emmenché d'argent & de ſable, du chef à la pointe.

Du Bouchet porte d'argent à trois annelets de ſable, 2, 1.

Champagné, porte d'hermine au chef de gueule.

La Hune porte d'argent à deux chevrons de ſable, accompagnés de trois coquilles de gueule, 2 en chef & 1 en pointe.

Couainon porte de ſable, à la bande fuſelée d'argent, de cinq pièces & deux demies.

Du Hardas porte d'argent, à ſix tourteaux de gueule, 3, 2, 1.

Maquillé porte de gueule à un pairlé renverſé d'argent ſéneſtré de cinq beſans de même poſés en croix.

Quatre-Barbes porte de ſable à une bande d'argent, cotoyée de deux cotices de même.

Champlais porte faſcé d'argent & de gueule de ſix pièces, à trois aigles de ſable en chef.

Valée porte de gueule à un chevron parti d'or & d'argent, accompagné de trois molettes d'or remplies d'argent, 2 en chef & une en pointe.

Courtarvel porte d'azur au ſautoir d'or, accompagné de ſeize billettes couchées de même, poſée, 1, 2, 1.

Courterne porte d'azur à deux faces d'argent, & un lion en chef lampaſſé & armé de gueules.

La Dufferie porte de ſable au chevron d'or & un trèfle de même en pointe.

L'Huillier porte parti d'argent & de gueule, au lion de l'un en l'autre couronné d'or.

Malineau porte d'argent à la face de gueule, fretée d'or, accompagnée en chef de trois molettes de ſable, & d'une ancre de même; & deux molettes de ſable en pointe.

Sorhoette porte d'or à un chêne de ſynople & un ſanglier de ſable, paſſant au-deſſous, au chef d'argent, chargé d'un aigle à deux têtes de ſable, couronnées à l'impériale d'or.

Sibile porte d'azur à la bande d'or, chargée de trois quintes-feuilles de gueule.

Peigné porte de ſable à une épée d'argent, la pointe en bas, accompagnée de trois fers de cheval, de même, 2, 1.

Mandon porte d'azur au lion d'or, couronné, lampaſſé & armé de gueules, accompagné de ſix larmes d'or, trois en chef, deux en flanc & une en pointe.

De Launai porte d'or au chêne de ſynople, accoté de deux aigles éployées, les têtes affrontées de ſable, becquées & onglées de gueule.

Pleſſis-Châtillon porte d'argent à trois quintes-feuilles de gueule, 2, 1.

L'Abbé porte d'argent à un lion couronné de gueule.

Carré de Bellemare porte d'azur à une bande d'or, accompagnée de deux étoiles d'argent, au chef d'or, chargé de trois billettes couchées de gueule.

La Bonninière porte d'argent à une fleur de lys de gueule.

Miron porte de gueule à un miroir rond à l'antique, d'argent, pointé d'or.

La Porte porte d'argent à un croiſſant d'azur, coupé de gueules, à une tête de lion d'or, couronnée de même.

COURCELLES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Foultourte, l. 1 $\frac{3}{4}$; Arnage, l. 3 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Courcelles à Malicorne, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; la Suze, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Ecomoi, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; la Flèche, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Sablé, M. l. 5; Ligron, l. $\frac{1}{2}$; Fontaine S. Martin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Oiſé, l. 2; Mezéré, l. 1; Anjou, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure, eſtimée 550 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 500 Communians.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par le ruiſſeau de Ribou, & au N. par un autre petit ruiſſeau. La forêt du Defais de Vaidré eſt en partie dans la Paroiſſe. Il y a des landes.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de la Suze. Voyez *la Généalogie à l'article la Suze.*

Le château de Courcelles eſt grand, les Seigneurs l'habitent lorsqu'ils ſont en Province.

COURCEMONT, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sargé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1.

Il y a de Courcemont à Ballon, M. l. 2; Bonneſtable, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 4; S. Aignan, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Connerré, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Beaufai, l. $\frac{1}{4}$; Briône, l. $\frac{1}{4}$; Sables, l. $\frac{1}{2}$; Mézière-ſous-Ballon, l. 1; Souligné-ſous-Ballon, l. 2; Courcebeuf, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure, eſtimée 1300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Courcemont la chapelle de la Davière, eſtimée 20 liv., à la préſentation du Seigneur.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. & à l'O. par deux petits ruiſſeaux.

Le ſol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Sourches, à cauſe de Madame le Vayer, ſon épouſe. Voyez *l'article Ballon.* C'eſt au château de la Davière que M. le Vayer fut ſuffoqué, comme il eſt rapporté à cet article.

COURCITÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Jauron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre il faut aller à Sillé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Conlie, l. 2 $\frac{1}{4}$; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Courcité à Villaine-la-Juhée, M. l. 1; Sillé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Freſnai, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Bais, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Aſſé-le-Boiſne, M. l. 4; Courceriers, l. 1; S. Aubin-du-Déſert, l. 1; Bourg d'Averton, l. $\frac{1}{4}$; Louſougère; l. 1 $\frac{1}{4}$; Hardange, l. 2 $\frac{1}{2}$; Champgenéteux, l. 1 $\frac{1}{4}$; Trans, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt de Sillé, l. 2 $\frac{1}{4}$; la Forêt de Pail, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Cure, eſtimée 3000 liv., eſt un Prieuré de la Cou-

grégation des Chanoines Réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 1600 Communians.

Il y a à Courcité la chapelle des Budors, estimée 100 L., à la présentation des héritiers de Moré & de Marcenai, alternativement; le Collége, dit de la Coutardière, estimé 150 liv., à la présentation du Seigneur; la chapelle des Mezérettes, estimée 30 liv., à la présentation du Seigneur de la Forêt; celle de Montméard, estimée 150 liv, à la présentation du Prieur & des Religieux de Beaulieu; la prestimonie de la Maison de la Forêt, estimée 25 liv., à la présentation du Seigneur dudit manoir; celle fondée par le sieur le Blanc, estimée 10 liv.; celle de la Tardivière, estimée 80 liv.; & celle, dite Vaujolie, estimée 8 liv., à la présentation des parens de Charles Rondeau.

Courcité est situé dans une presqu'isle, formée par deux petits ruisseaux qui se joignent au N.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Béthomas.

Jean Orri, Avocat au Mans, né à Courcité, est auteur de quelques Poésies, qui ont été imprimées avec celles de Charles Fontaine, Parisien; il a fait quelques Mémoires sur les Antiquités du Maine; il a aussi composé quelques vers François sur la mort de Guillaume de Langei du Bellai, & un Art Poétique François; il vivoit en 1544. *La Croix du Maine.*

COURCIVAL, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Bonnestable, Election du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Jausé, l. ½; Sables, l. ½; Courcemont, l. ½; Sargé, l. 3 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de Courcival à S. Cosme, M. l. 1 ½; S. Aignan, M. l. 1; Bonnestable, M. l. 1 ¼; la Ferté, M. l. 4; Ballon, M. l. 3; Terrehaut, l. ½; Rouperroux, l. ½; Nogent-le-Bernard, l. 1 ¼; Nauvai, l. ½; Prai, l. ¾.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 240 Communians.

La Paroisse est arrosée au S. & à l'O. par un petit ruisseau.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Baigneux.

COURDEMANCHE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la

Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand Lucé, l. 2 ¼; Parigné-l'Évêque, l. 2 ½; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Courdemanche à Bessé, M. l. 2 ¼; S. Calais, M. l. 3 ¼; la Chartre, M. l. 2 ¼, Château-du-Loir, M. l. 4; Ruillé-sur-Loir, l. 1 ¼; Poncé, l. 1 ¼; Vancé, l. 1 ¼; S. Georges-de-Laquoé, l. ¼; le Lorrouer, l. 1; la Forêt de Bersai, l. 1.

La Cure estimée 1200 liv. est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Courdemanche un Collége, fondé en 1593 par l'Abbé de S. Prix; il est estimé valoir 500 liv. de revenu. Il est porté par la fondation que le dernier enfant sorti de la psalette de l'Eglise du Mans, aura une place dans ce Collége pour achever ses études. Il y a aussi la chapelle de N. D. de Consolation, estimée 4 liv., à la présentation du Curé & du Principal du Collége; & la prestimonie le Comte, estimée 24 liv.

Courdemanche est situé sur le ruisseau d'Etang-Fort, qui arrose la Paroisse au S., elle est aussi arrosée à l'O. par la rivière de la Veuve.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

L'Evêque Gauziolène, qui siégea au Mans depuis 730 à 770, avoit un frère qui avoit fait assassiner plusieurs Seigneurs de la Province; ce méchant homme, nommé *Charisius* ou *Charivisius*, s'en retournant sur le soir de la chasse en sa maison, qu'il faisoit appeler *Curiam Domini*, aujourd'hui Courdemanche, fut assassiné par les enfans d'un Seigneur qu'il avoit fait massacrer, dans le même endroit où le meurtre de leur père avoit été commis, au Champdelfe, où le ruisseau de Tresson se décharge dans la rivière de la Veuve. *Courvaisier, page* 258.

La Seigneurie de Paroisse appartient, sous le titre de co-Seigneurie, aux enfans de M. de Lucé & à M. de Gauville.

COURGAINS; Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Dangeul, l. 1; Ballon, l. 1 ¼; Montreuil, l. 2 ¼; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Courgains à Beaumont, M. l. 3; S. Aignan,

M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bonnestable, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Mamers, M. l. 2; Dangeul, l. 1; Marolle-lès-Braux, l. 1; Aveine l. 1 $\frac{3}{4}$; Monhoudou, l. $\frac{3}{4}$; S. Calais du Maine, l. $\frac{1}{4}$; Saone, l. $\frac{3}{4}$; Toigné, l. $\frac{1}{2}$; René, M. l. 1; la Forêt de Perseigne, l. 2 $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 700 Communians.

Il y a dans le Château de Biars la chapelle de N. D., non décrétée, à la présentation du Seigneur, elle est estimée 100 liv.

Le ruisseau de Malherbe prend sa source à Courgains; la Paroisse est arrosée à l'E. par un autre ruisseau.

Il y a à Courgains le Mont de la Garde.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Pinceloup, Commerçant au Mans.

COURGENARD, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sceaux, l. 3; Beillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Fatines, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Courgenard à la Ferté, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Montfort, M. l. 6; Connere, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Montmiral, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Vibraie, M. l. 2; S. Jean des Echelles, l. $\frac{1}{2}$; Grez, l. 1 $\frac{1}{4}$; Téligny, l. 1 $\frac{1}{2}$; Cormes, l. $\frac{3}{4}$; Cherré, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 350 Communians.

Il y a à Courgenard une Chapelle dédiée à S. Jean-Baptiste, dans la maison de la Merrerie, estimée 100 liv. à la présentation des successeurs de . . . Guilmin, sieur de la Merrerie, qui est le Fondateur. Il étoit Conseiller d'Etat.

La Paroisse est arrosée à l'E par la rivière de Braie; au S. & au S. O. par le ruisseau de Gradon; un petit courant d'eau prend sa source près du Bourg.

Le sol produit du froment, du méteil, de l'orge & de l'avoine; il y a une petite vigne d'environ un arpent; on cultive des arbres fruitiers. Le gibier, sçavoir, la perdrix rouge & grise, le lièvre & le lapin, y est assez commun.

La Paroisse a du Nord au Sud environ une demi-lieue, & de l'E. à l'O. trois quarts de lieues. Il n'y a qu'un moulin à blé, situé sur le petit ruisseau du Bignon; elle contenoit, en 1700, 90 feux, & payoit onze cent quatre-vingt livres de tailles.

La Seigneurie de Paroisse, qui est une Baronnie, appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans, auquel elle a été donnée par Mainard, qui a siégé au Mans depuis l'an 951 à 970. La Terre de Courtangis, située dans la Paroisse de S. Jean des Echelles, est comprise dans cette donation, quoique le Chapitre n'en jouisse plus. *Courvaisier, p. 318, 390. Cenomania.*

Henri de Juham, & Philippe son fils, Seigneur de Montmiral, donnèrent au Chapitre du Mans un moulin à Courgenard, en dédommagement des torts causés par leurs hommes sur la Terre de Courgenard : ils avoient été obligés, par des Lettres du Pape Innocent, de faire cette restitution satisfactoire. *Registres du Chapitre.*

En 1217, Hugues de Colonce, de Colonceïo, prétendoit que la Prévôté & la Prébende de Courgenard lui appartenoit; mais il se désista de cette prétention sur l'Autel de S. Julien. *Registres du Chapitre.*

En 1236, Guillaume, Sieur de Céton, vendit au Chapitre tous les droits qu'il avoit sur Courgenard, Cormes & la Cordelière. *Registres du Chapitre.*

En 1273, Pierre, Comte d'Alençon & de Chartres, donna au Chapitre du Mans, en qualité de Seigneur de Bellesme, l'immunité de la Terre de Courgenard. Il étoit fils du Roi Philippe III. *Registres du Chapitre.*

Environ l'an 1239, le Seigneur de Montmiral assura au Chapitre tout le moulin de Courgenard. *Registres du Chapitre.*

En 1279, la Métairie de Chêne-Linard en Courgenard, fut vendue au Chapitre pour 45 liv. tournois, par Pierre, Majeur de Courgenard, *(Majorem). Registres du Chapitre.*

En 1595, le Chapitre donna soixante arpens de landes en Courgenard, à rente annuelle & perpétuelle, à Jean Robillard & Pierre Binet, sans pouvoir, par eux & leurs héritiers, en faire exponce, pour vingt sols tournois de rente, & le rachat abonné à un écu sol, relevant le tout à foi & hommage de la Seigneurie de Courgenard.

Il n'y a point d'autres Fiefs dans la Paroisse, que celui de la Baronnie; il y a seulement deux Métairies hommagées, qui sont du Domaine de la Merrerie, Terre dont les dehors sont très-beaux, laquelle appartient à M. François de Paris, Marquis de Montbrun.

Il y a à Courgenard le mont Chauvet, qu'on nomme vulgairement la bruyère de S. Fiacre, contenant environ trois cents arpens de terre inculte; cette montagne est la plus haute des environs.

En l'an 1070, le Samedi d'après le Dimanche qu'on chante dans l'Eglise, *Invocavit*, Guillaume de Cormes fit appeler en duel Berthelot Covilel, devant le Doyen & Chapitre du Mans : ces deux Chevaliers combattirent dans le champ pendant quelque temps, sans avantage de part ni d'autre, en présence de Guillaume Roil, Doyen, de Jean de Cormes & son frère, Ecuyers, de Guillaume de Bouair, Gervais de Chevreau, Richard de Bray, & autres hommes & sujets du Chapitre. On ordonna aux combattans de jeter leurs lances. Ce combat se passa à Courgenard. *Courvaisier, page* 524.

M. Morin, ancien Curé, m'a fourni un Mémoire.

COUTERNE, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenne de Passais en Normandie, Généralité de Normandie, au N. N. O. du Mans, dont il est eloigné de quinze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Madré, M. l. 1; les Chapelles, l. 1; S. Mars du Desert, l. 4 ½; Mont S. Jean, l. 1 ½; Pezé, l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Milesse, l. 3; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Couterne à Prez-en-Pail, M. l. 3 ¾; la Ferté-Mace, M. l. 2; Lassai, M. l. 2 ¼; Ceaulcé, M. l. 3; Tubeuf, l. ½; S. Julien du Terroux, l. 1; Méhoudin, l. ½; S. Oüen-le-Brisoul, l. ¼; Antoigné, l. ¼; Tessé, l. ¼; la Chapelle-Moche, l. ¾; Halaines, l. ½; la Forêt d'Andaine limitrophe.

La Cure, estimée 1400 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 800 Communians.

Il y a une Chapelle à Ligou, dédiée à la Ste Vierge, où l'on fait l'Office tous les premiers Dimanches du mois; il y a dans cette Chapelle une Confrairie du Rosaire, établie par l'Evêque Charles de Beaumanoir en 1622.

Il y a dans l'Eglise la Confrairie de la Charité, qui jouit de quatorze livres de rente.

La Paroisse, qui a environ trois quarts de lieue de l'E. à l'O. & autant du N. au S. est arrosée au S. par la rivière de Mayenne, & à l'O. par celle de Vée; la Mayenne nourrit de la carpe, du brochet & de la perche, le tout de bonne qualité.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; on y cultive beaucoup de poiriers & de pommiers; il y a plus de 300 journaux de terre plantés de ces arbres, sans y comprendre ceux qui sont sur les pièces de terre.

Les bains de Bagnolle, fréquentés en été par ceux qui sont attaqués de douleurs, de paralysies, &c. sont à trois

quarts de lieues du Bourg de Couterne. Il y a une Chapelle pour la commodité des malades.

La Paroiſſe de Couterne a donné le nom à une famille conſidérable.

Environ l'an 1300, Guillaume de Vaux, Capitaine de Mayenne, épouſa Annette de Couterne, Dame de la Barre du Horp, Poulai & Montreul.

En 1568, René de Couterne, Seigneur de la Barre du Horp, étoit Capitaine & conducteur des Gentilshommes qui faiſoient le ſervice de l'arrière-ban du Maine.

En 1684, François de Couterne, Seigneur d'Eſtival & du Bois de Maquillé, épouſa dans la chapelle de la Sauvagère, de la Paroiſſe de Chemiré-le-Gaudin, Elizabeth de la Rivière, ſans enfans : je crois que c'eſt le dernier du nom de Couterne. Voyez *l'article Flacé.*

La Maiſon d'Aligny poſſéda la Terre de Couterne, & la vendit en 15... à Jean de Frotté, Chancelier de la Reine Marguerite de Navarre; il fit bâtir en brique le Château de Couterne, tel qu'on le voit aujourd'hui. Jean de Frotté profeſſoit la Religion proteſtante; il eut pour fils, René, qui ſuit :

René de Frotté, Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi, eut Benjamin, qui ſuit :

Benjamin de Frotté, eut Gabriel, qui ſuit :

Gabriel de Frotté vivoit en 1666, lui ou ſon fils, de même nom, épouſa Madeleine de Cabménil, dont Gabriel, qui ſuit; & N... de Frotté, morte à S. Georges en 1759, âgée de 91 ou 12 ans.

Gabriel II, de Frotté, mort en 171.. eut Gabriel-Charles, qui ſuit; N... mort ſans alliance; N... mariée à N... Coſtar, Seigneur d'If, & Ménil-Baclai, proche S. Pierre-ſur-Dive, morte en 1771; & N... née en 1695, morte en 1771.

Gabriel-Charles de Frotté, Seigneur de Couterne, mort en 1758, avoit épouſé en 173.. N... de Biron, Dame de Gourfaleur, morte en 1741 ou 2, dont Gabriel-Charles-Daniel, qui ſuit; N... morte ſans alliance, en 175..; & Louiſe, dite Mademoiſelle de Couterne, ſans alliance.

Gabriel-Charles-Daniel, Seigneur de Couterne, épouſa, 1°. en 1771, N... Doſmont, morte un mois après ſon mariage.

La Terre de Couterne relève du Bailliage de la Ferté-Macé.

Il y a dans la Paroisse de Couterne la Terre du Fresne, relevante du Bailliage de la Ferté-Macé.

En 1603, par les partages faits entre les enfans de François Malet, Seigneur du Fresne, & de N... le Cornu, René, comme aîné, eut le Fresne & Jalêne, les cadets eurent la Bermondière.

En 1654, Charles Malet étoit Seigneur du Fresne.

En 1706, il fut rendu, au Bailliage de Falaise, une Sentence de décret du Fief du Frêne, & il fut adjugé à N... Bignon.

En 1756, René-Barbe Bignon vendit le Fief du Fresne, les rentes Seigneuriales, avec un trait de dixme à M. le Comte de la Chaux-Montreul; Gabriel-Charles de Frotté, Seigneur de Couterne, le retira par droit Féodal, pour l'unir à sa Terre de Couterne. *Mémoire de la Chaux.*

Il y a Marché à Couterne tous les Lundis.

M. le Baillif, Curé, m'a fourni un Mémoire.

COUTURE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Poncé, l. $\frac{1}{2}$; Courdemanche, l. 2; Grand-Lucé, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Parigné-l'Evêque, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 3.

Il y a de Couture à Montoire, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Chartre, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Bessé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Château-du-Loir, M. l. 5 $\frac{1}{4}$; Tréhet, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ville-Dieu, l. 1; les Essarts, l. $\frac{3}{4}$; Artins, l. 1; Sougé, l. 1; Ruillé-sur-Loir, l. 1.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 400 Communians.

Il y a à Couture un collége estimé 80 liv.; la chapelle Ste Catherine, estimée 70 liv.; la Prestimonie des Dalorets, estimée 80 liv.; & celle de S. Nicolas-du-Feu, estimée N...

Le 6 Novembre 832, l'Evêque du Mans, François le Jeune, mourut dans la Paroisse de Couture. *Courvaisier, page 275. Bondonnet, p. 362.*

L'Evêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis l'an 1258 à 1269, autorisa l'assignat d'une dixme de blé & de vin que les Exécuteurs Testamentaires de Guillaume Roland, son prédécesseur, avoient achetée dans la Paroisse de Couture des deniers qu'il avoit laissés pour la fondation de son anniversaire. *Courvaisier, page 525.*

L'Evêque S. Bertrand, qui siégea au Mans depuis 587

à 624, donne, par son testament, à son Eglise la moitié du territoire de Couture (*Agrum Culturam*). La Reine Ingoberge avoit donné, à sa sollicitation, l'autre moitié à la même Eglise. *Cenomania.*

En 1249, Matthieu Midi & Jeanne, son épouse, vendirent au Chapitre du Mans pour cinquante-cinq livres tournois, deux parts qu'ils avoient sur la dixme de la Paroisse de Couture. Cette dixme fut donnée à ferme au Curé de ladite Paroisse & à ses successeurs pour cinq liv. tournois de rente; ensuite, savoir en 1264, elle fut donnée de même pour quatre livres dix sols de monnoie courante. En 1256 le Chapitre avoit acheté de Pierre Ponce, pour sept livres tournois une dixmerie dans la même Paroisse. *Regist. du Chap.*

La Paroisse est arrosée au N. par la rivière du Loir, & à l'E. par un petit ruisseau.

Le sol produit du froment, de l'orge, de l'avoine & de bon vin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte d'Estaing.

Pierre Ronsard, Prince des Poëtes François du seizième siècle, nâquit au Château de la Poissonnière, dans la Paroisse de Couture, le 11 Septembre 1524, d'une famille noble, originaire de Hongrie. Le Duc d'Orléans l'employa en diverses négociations. Il accompagna Lazare de Baif à la Diète de Spire; ce fut dans ce voyage qu'il inspira à Ronsard le goût des belles-lettres; il se livra tout entier à la Poésie, & s'y acquit une réputation extraordinaire. Les Rois Henri II, François II, Charles IX & Henri III, le comblèrent de bienfaits; Ronsard mourut à S. Cosme-lès-Tours, qui étoit un de ses bénéfices, le 27 Décembre 1585. On a de lui le Poëme de la Franciade, des Odes, des Sonnets, &c. Claude Binet a écrit sa vie; & du Perron, qui fut depuis Cardinal, prononça son Oraison Funèbre. Les Ouvrages de Ronsard sont aujourd'hui insupportables. *Diction. de Lavocat.*

CRANNE-EN-CHAMPAGNE, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Élection du Mans, à l'O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de Cranne à Vallon, M. l. ½; Loué, M. l. 1 ¾; Conlie, M. l. 3 ½; la Suze, M. l. 2 ½; Brullon, M. l. 3; Athenai, l. 1; Souligné, l. 1; Coulans, l. 1 ½; Brains,

l. 1; Longne, l. 1 ½; Auvers-sous-Montfaucon, l. 1; Taffillé, l. ¼; S. Christophe, l. 1 ½.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbesse du Pré. Il y a 400 Communians.

Cranne est situé sur la rivière de Gée, qui coupe la Paroisse du N. au S.; elle est aussi arrosée au N. par le ruisseau de Doucelle.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de médiocre qualité.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au château du Miral, qui est du temporel de l'Abbaye du Pré.

M. Thomas-François d'Alibart est né à Cranne; nous avons de lui, entre autres, le Catalogue des Plantes qui naissent dans les environs de Paris, *in*-12, 1749; la Traduction des Expériences & Observations sur l'Electricité, faites à Philadelphie, par M. Franklin, Anglois, *in*-12, 1752.

M. d'Alibart vit aujourd'hui à Paris. Voyez *la France Littéraire*.

CRANNES-SUR-FRAUBÉ, petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Bourg d'Averton, l. 1 ½; S. Aubin-du-Désert, l. ¼; Mont-Saint-Jean, l. 2; Pezé, l. 1 ½; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Milesse, l. 3; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Crannes à Villaine-la-Juhée, M. l. 3 ¼; Prez-en-Pail, M. l. 2 ¼; la Posté-des-Nids, M. l. 3; Coupetrain, M. l. 2 ¼; Mâdré, M. l. 3; Gèvres, M. l. 2; Vilpail, l. ½; le Ham, l. 1 ¼; Loufougère, l. 1 ½; la Forêt-de-Pail, l. ¼.

La Cure, estimée 500 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Julien-de-Tours. Il y a 257 Communians.

Il y a à Crannes la chapelle de la Douétée, estimée 65 liv.

La Paroisse est arrosée au S. & à l'O. par le ruisseau de Fraubé; il y a beaucoup de bois & de landes. Il y a au N. de la Paroisse une montagne, du sommet de laquelle on découvre une grande étendue de pays; on découvre aussi du cimetière, qui entoure l'Eglise, plusieurs Paroisses, & le Bois de Pezé, éloigné d'environ sept lieues.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; on y cultive beaucoup de pommiers, dont le cidre est

bon la première année & prend du feu la seconde; le gibier, qui consiste en pedrix grises, peu de rouges, du liévre & du lapin, est excellent.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au domaine de Crannes, qui appartient à M. Achard des Landes, qui en a fait l'acquisition depuis peu de temps, avec la Terre de Villerai, située Paroisse de Javron, qui appartenoit par acquêt au sieur René Duval, né dans la Ville de la Suze, qui dans le temps du systême des billets de banque, avoit fait fortune, laquelle s'est bientôt éclipsée.

Il y a aussi dans la Paroisse le Fief de S. Loup, qui appartient à M. Touchard, & celui de la Cure, dont le Bourg relève; ces Fiefs & la Seigneurie relèvent du Serez, appartenant au Seigneur de Courceriers, d'où à Coupetrain, & par appel à Mayenne.

M. Chevereau, Curé, m'a fourni un Mémoire.

CRISSÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Conlie, l. 1 ¼; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Crissé à Sillé, M. l. 1 ¼; Fresnai, M. l. 3; Beaumont, M. l. 3 ½; Loué, M. l. 4 ¼; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Vernie, l. 1 ½; Pezé, l. ¼; S. Remi de Sillé, l. ¾; Rouez, l. 1.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Chapitre de Sillé. Il y a 500 Communians.

La Paroisse est arrosée au N. à l'E. & au S. par le ruisseau de Longêve, & à l'O. par celui de Berdin.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. La grande carte du Maine de Jaillot marque un combat à Crissé.

La Seigneurie de Paroisse est un membre de la Baronnie de Sillé, qui appartient à M. le Duc de la Vallière. Voyez *la Généalogie à l'article Sillé.*

Il y a dans la Paroisse deux Terres Seigneuriales: la première est celle de Salaine, qui a donné son nom à une ancienne Famille noble qui subsiste encore au Mans & à Noyen; N.... de Salaine l'a vendue à
la seconde est celle de Grillemont.

CROPTE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloig-

gné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre il faut aller à Brullon, l. 4; Vallon, l. 2 ¼; Grand S. Georges, l. 2 ¾; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de la Cropte à Sablé, M. l. 3 ¼; Ballée, M. l. 1; Laval, M. l. 5 ¼; Mellai, M. l. 1; Préaux, l. ½; Chemeré-le-Roi, M. l. ¾; S. Denis du Maine, l. ¾.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 700 Communians.

Il y a à la Cropte la chapelle de Chesnesuelles, estimée 20 liv.

La Paroisse est coupée du N. O. au S. E. par la rivière de Vaige, & arrosée à l'E. par celle d'Erne.

Le sol produit du méteil, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient aux héritiers de M. le Comte de Montesson, décédé en 176

CROUSILLE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Baconnière, l. 3; S. Ceneré, l. 4 ½; Amné, l. 9; Fay, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de la Crousille à Ernée, M. l. 2 ¼; Laval, M. l. 6; Mayenne, M. l. 7 ½; S. Denis de Gastine, M. l. 4 ½; Montaudin, M. l. 4 ¾; Bourgon, l. 1; Bourgneuf-la-Forêt, l. 2; S. Hilaire-des-Landes, l. 2 ¼; Juvigni-Montanadais, l. ½; la Forêt de Mayenne, l. 3 ½; la Bretagne, l. ¼.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Il y a à la Crousille la chapelle de la Salmondière, estimée 170 liv.; celle des Hayes-Morin, estimée 10 liv.; & la Prestimonie des Greffiers, estimée 40 liv. toutes trois à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a aussi la chapelle de S. Jacques, estimée 100 liv., à la présentation du Curé & du Procureur Fabricier, alternativement; celle du Pin, estimée 10 à 30 liv., & celle de la Perranchère, estimée 45 liv., à la présentation de l'héritier du Fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Le Bourg est situé sur un petit ruisseau: la Paroisse est arrosée à l'E. au S. & à l'O. par deux ruisseaux, qui forment la rivière de Villaine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Couasnon de la Barillière.

Environ l'an 1451, les Anglois venant au secours de Ste Suzanne, que les François assiégeoient, furent défaits & taillés en pièces entre le Fort de la Crousille & celui d'Ambrières. *Courvaisier, page 226.*

CURES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est eloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Lavardin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3.

Il y a de Cures à Conlie, M. l. $\frac{3}{4}$; Sillé, M. l. 3; Loué, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Beaumont, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Vallon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; la Quinte, l. 1; Domfront en Champagne, l. $\frac{1}{2}$; Verniette, l. $\frac{1}{2}$; Tennie, l. 1; Neuvi, l. $\frac{3}{4}$; Bernai, l. 1; la Forêt de Lavardin, l. 1.

La rivière de Gée prend sa source dans la Paroisse.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 400 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'orge.

L'Evêque Geoffroi d'Assé, qui siégea au Mans depuis 1269 à 1277, acquit pour son Eglise un droit de dixme dans la Paroisse de Cures. *Cenomania.*

La Seigneurie de Paroisse est un Membre du Marquisat de Lavardin, dont M. le Comte de Tessé est Seigneur.

DAN DAN

DANGEUL, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Ballon, l. 1 $\frac{1}{2}$; Souligné-sous-Ballon, l. 1; Joué-l'Abbé, l. $\frac{3}{4}$; Coulaines, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Dangeul à Ballon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Aignan, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Cosme, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Mamers, M. l. 4; Nouans, l. $\frac{1}{2}$; Dissé, l. $\frac{1}{4}$; Marolle-lès-Braux, l. 1; Aveines, l. 2; Monhoudou, l. 1 $\frac{1}{2}$; Courgains, l. 1; Toigné, l. 1; René, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Doucelle, l. 1; Meurcé, l. 1; Vivoin, l. 1 $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Malherbe, & à l'O. par trois autres petits ruisseaux.

Il y a deux Paroisses à Dangeul, celle de S. Martin &

celle de S. Georges; la Cure de S. Martin, estimée 1100 l., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent; celle de S. Georges, estimée 900 liv., est à celle du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a dans l'Eglise de S. Martin la chapelle de S. Nicolas, estimée 200 liv., à la présentation du Seigneur; & dans celle de S. Georges, celle de l'Annonciation, à la même présentation.

Il y a dans la Paroisse de S. Martin 300 Communians, & dans celle de S. Georges 200.

Le sol produit du froment, du seigle, de l'orge & de l'avoine.

M. de Dangeul a fait de grandes plantations de pommiers, qui produisent d'assez bon cidre.

Il y a, à l'extrémité de la Paroisse, une fontaine dont l'eau est ferrugineuse.

Hélie de la Flèche, Comte du Maine, pour empêcher les courses que Robert Talvas, Comte de Bellême, faisoit dans cette Province, bâtit en 1098 une forteresse à Dangeul, où le Comte de Bellême amena le Duc de Normandie pour s'en emparer: mais le Comte Hélie avoit si bien pris ses mesures, qu'ils échouèrent dans leur entreprise. Peu de temps après, Hélie étant à Dangeul avec sept mille hommes, fut surpris dans une ambuscade que Robert de Bellême lui avoit dressée; ses gens furent taillés en pièces & lui fait prisonnier & conduit dans la grosse tour de Rouen. *Courvaisier, p. 396. Cenomania. Bondonnet, page 446. Trouillart, page 85. Bry, Hist. du Perche.*

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Plumard de Dangeul, Gentilhomme Ordinaire chez le Roi. Voyez *article Mans, parmi les Savans, Paroisse S. Nicolas.*

La maison Seigneuriale est située proche l'Eglise de S. Martin, sur une élévation qui lui procure une vue charmante.

Il y a à Dangeul haute & basse Justice en exercice, qui reporte à Beaumont, & ensuite à la Flèche.

La Seigneurie de Dangeul a appartenu à la Maison d'Angenne, & à passé en celle de Vassé; M. le Marquis de Vassé l'a vendue à M. Plumard, Secrétaire du Roi, père du Seigneur actuel.

Il y a plusieurs taillis ou futaies à Dangeul, le Seigneur en a fait semer un au-dessous de sa Maison Seigneuriale; un autre appelé les Oliviers, qui est du temporel de la chapelle de S. Jean, fondée dans l'Eglise du Mans; & ceux de la Terre de Mésossé, dont il sera parlé ci-après.

Les Pères Bénédictins de l'Abbaye de S. Vincent possèdent dans la Paroisse de S. Martin les deux tiers des grosses dixmes, & la Châtellenie de Magnane.

La Terre de Mésossé, située dans la Paroisse de S. Martin, appartient à.

La Maison Seigneuriale, dans laquelle il y a une chapelle fondée sous l'invocation de S. Jacques, est entourée de grands fossés : on entre du jardin dans un bois de décoration, qui contient environ huit arpens, planté de chênes, frênes & ormeaux, de cinquante à soixante pieds de hauteur, sans branches pour la plus grande partie; sous cette futaie il y a un compartiment de dix à douze allées, toutes plantées de bois de quinze à dix-huit pieds de hauteur; toutes ces allées se rendent à celle du milieu, excepté deux, qui sont derrière la maison. Le Seigneur de Mésossé a encore un bois de haute futaie de quarante-cinq ans de plantation, & un autre de quinze à dix-huit ans.

Outre les Fiefs des Terres ci-dessus rapportées, il y a dans la Paroisse de S. Martin ceux des Terres de Couillée & de Mignerolle, qui appartiennent à M. l'Abbé le Riche, Doyen du Chapitre de S. Marcel à Paris.

Il y a trois taillis dans la Paroisse de S. Georges, dont l'un appartient à M. de Grandchamp, & les deux autres aux Religieux de S. Vincent.

MM. Dufai, Curé de S. Martin, & Chesneau, Curé de S. Georges, m'ont fourni chacun un Mémoire.

DEGRÉ, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, de l'Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues & demie.

Il y a de Degré à Conlie, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Vallon, M. l. 3; Loué, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Ballon, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Chaufour, l. $\frac{3}{4}$; Trangé, l. 1; Aigné, l. 1; Lavardin, l. $\frac{1}{2}$; la Quinte, l. $\frac{1}{2}$; S. Julien en Champagne, l. 1 $\frac{1}{4}$; Coulans, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt de Lavardin, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure, estimée 700 liv., est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a Communians.

Le Bourg de Degré est situé à l'E. d'un petit ruisseau, arrosé à l'E. par deux autres, & au S. par l'étang de Boisoran.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a dans la Paroisse les bois des Boulais & les taillis de Martigné.

La Seigneurie de Paroisse

DEHAUT, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Torcé, l. 3 ¼; Sillé-le-Brûlé, l. ¾; Savigné-l'Evêque, l. 1 ¼; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Dehaut à S. Cosme-de-Vair, M. l. 2 ¾; la Ferté, M. l. 1 ½; Bonnestable, M. l. 2 ¼; Connerré, M. l. 3 ½; Ballon, M. l. 5 ¼; S. Georges-du-Rosai, l. 1 ½; la Bosse, l. 1 ½; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1 ¾; Souvigné, l. 1 ¼, la Chapelle-du-Bois, l. ½; Nogent-le-Bernard, l. 1 ¼; Rouperoux, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

La Paroisse est arrosée au N. & à l'O. par le ruisseau de Dehaut, & au S. & à l'O. par deux petits courans d'eau.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Guerrier.

DENIS-DES-COUDRAIS (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Perrigne, l. 3 ½; Mans, l. 2 ½.

Il y a de S. Denis à la Ferté, M. l. 2 ¼; Bonnestable, M. l. 1 ½; Connerré, M. l. 2; Montfort, M. l. 3; Vibraie, M. l. 4; S. Hilaire-le-Lierru, l. 1; Boessé-le-Sec, l. ¼; S. Aubin-des-Coudrais, l. 1 ½; S. Martin-des-Monts, l. 1 ½; la Bosse, l. ½; Prévelle, l. ¼; la Chapelle-Saint-Célerin, l. 1 ¼; la Chapelle-Saint-Remi, l. 1 ¼; Tuffé, l. ¼.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 350 Communians.

S. Denis est dans une presqu'Isle, formée par deux petits ruisseaux, qui coulent du N. au S.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine. La Paroisse a trois quarts de lieue d'étendue de l'Est à l'Ouest, & cinq quarts du Nord au Sud; elle relève en partie du Maine, & autre partie du Perche. L'Eglise, le Presbytère & la Maison Seigneuriale sont situés dans le ressort du Perche.

Il y a à S. Denis un Collége fondé pour l'instruction des Filles, par le sieur Langlois, Curé du lieu, qui en a donné la présentation aux Curés de S. Denis, de Pré-

velle & de Tuffé, avec trois notables Habitans dudit S. Denis.

Il y a deux fourneaux à tuile & à chaux.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Montécler; il y a une Juriſdiction qui ſe tient dans un pavillon tenant au Château; les deux reſſorts, du Maine & du Perche, ſont ſéparés par un ruiſſeau qui prend ſa ſource dans la Paroiſſe de S. George du Roſai.

M. Foucault, Curé, m'a fourni un Mémoire.

DENIS-DE-GASTINES (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Moulai, l. 4; Aſſé-le-Bérenger, l. 5 ½; Bernai, l. 4 ½; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de S. Denis à Ernée, M. l. 1 ¾; Mayenne, M. l. 4; Gorron, M. l. 2; Montaudain, M. l. 2 ½; Ambriere, M. l. 4; Montenai, l. 1 ½; Vautorte, l. 1; Châtillon-ſur-Colmont, l. 1; Brécé, l. 2; Colombiers, l. 1 ¾; Carelle, l. 1; l'Archamp, l. 2 ¼.

Il y a Marché à S. Denis tous les Lundis.

La Paroiſſe eſt arroſée de tous les côtés par de petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 180 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 288 Communians.

Il y a à S. Denis le Prieuré de la Bayette, eſtimé 2400 l., à la préſentation de l'Abbé de St Michel du Mont; il y a auſſi la chapelle de S. Etienne, eſtimée 20 liv., à la préſentation des héritiers du fondateur.

L'Evêque Nicolas, qui ſiégea au Mans depuis 1214 à 1216, donna à ſon Egliſe la Paroiſſe de S. Denis-de-Gaſtines. *Courvaiſier, page* 485. Il eſt marqué dans les Regiſtres du Chapitre, que ce fut l'Evêque Maurice, ſucceſſeur de Nicolas, qui fit cette donation; il eſt marqué dans les mêmes Regiſtres que cet Evêque donna auſſi à la même Egliſe cent cinquante ſols Mançais de rente, qu'il avoit droit de percevoir ſur celle de S. Denis.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

Jean Portais, Cordelier, né à S. Denis, eſt auteur d'un livre intitulé: la Chrétienne Déclaration de la chûte & ruine de l'Egliſe Romaine, avec une courte Doctrine du Service de Dieu en icelle, & deux Réponſes à certaines Objections contre la Confeſſion & l'Euchariſtie, imp. à

Anvers 1578. Portais vivoit encore en 1584. *La Croix du Maine.*

Il y a à S. Denis le Château de Monflaux, auquel la Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée, qui appartient à Madame la Marquiſe de Créqui Hémond, de la Maiſon de Froulai. Voyez *ſa Généalogie à l'article Beaumont.*

DENIS-DU-MAINE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mareil, l. 5 $\frac{3}{4}$; Crannes, l. 2; Rouillon, l. 3; Mans, l. 1.

Il y a de S. Denis à Brullon, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Sablé, M. l. 4; Ballée, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Laval, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Mellai, M. l. $\frac{1}{2}$; la Cropte, l. $\frac{3}{4}$; Chemeré-le-Roi, l. 1; Arquenai, l. 1; le Bignon, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière de Vaige, au N. par un petit ruiſſeau, & à l'O. par un autre.

La Cure eſtimée 900 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 450 Communians.

Il y a à S. Denis la chapelle de la Ralaiſe, eſtimé 165 liv.; celle de Vauberger, eſtimée 135 liv., à la préſentation du Seigneur de Vauberger; & la Preſtimonie de la Rogerie, eſtimée 280 liv., à la préſentation des Héritiers Pierre Ferrant, & à leur défaut, du Seigneur du Coudrai.

Le ſol produit du méteil, du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Coriſmare.

DENIS-D'ORQUES (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Chaſſillé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Fai, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de S. Denis à Brullon, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Ste Suzanne, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Loué, M. l. 2; Vallon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Conlie, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Evron, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; le Creux Auxilière de Brullon, l. $\frac{1}{2}$; Joué en Charnie, l. 1; Chemiré en Charnie, l. 1 $\frac{1}{4}$; Eſtival en Charnie, l. 1; Blandouet Auxilière de Viviers, l. 1; S. Jean-ſur-Erve, l. 1 $\frac{1}{4}$; Torigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Viré, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. à l'O. & au S. par deux

ruisseaux, qui forment plusieurs étangs, qui appartiennent à la Chartreuse du Parc.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 900 Communians.

Il y a dans la Paroisse de S. Denis la Chartreuse du Parc, dans laquelle il y avoit 25 Religieux en 1700; la Maison de cette Chartreuse a été bien décorée depuis environ trente ans.

En 1235 Raoul, Vicomte de Beaumont, donna, du consentement de ses deux enfans, Richard & Guillaume, son Parc d'Orques, situé dans la Paroisse de S. Denis, à Marguerite, Comtesse de Fif, qui en fit présent aux Chartreux pour s'y établir: cette donation fut ratifiée par S. Louis, suivant ses Lettres-Patentes données à Evreux au mois de Juin 1236; cette donation fut augmentée en 1242 & 43 par Richard, fils dudit Raoul, & par Mathilde, sa femme. En 1244 Geoffroi, Evêque du Mans, fit bâtir la Maison & l'Eglise qu'il dédia à la Ste Vierge. Ce S. Evêque, dont le corps est inhumé & révéré dans cette Eglise, vendit sa Baronnie de Trêves & tous les biens qu'il possédoit en Anjou, pour acquérir des Terres à ce Couvent.

Raoul de Thorigné & Hervé de Chaource, firent aussi des dons considérables à la Chartreuse du Parc, en 1250 & 1252.

A la sollicitation de l'Evêque Geoffroi de Loudon, l'Abbé & les Religieux de N. D. d'Evron donnèrent aux Chartreux du Parc, par emphytéose perpétuelle, le Prieuré de S. Denis d'Orques, avec la moyenne & basse Justice qui en dépendoit, se reservant seulement la suzeraineté & le patronage de l'Eglise. *Courvaisier, p.* 508. *Bondonnet, p.* 578. *Ménage, Hist. de Sablé, p.* 328. *Cenomania.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient aux Chartreux.

Il y a dans la Paroisse de S. Denis un Collége, estimé 100 liv.; & la Prestimonie de la Raguenière, estimée 90 liv., à la présentation du Seigneur de la Raguenière, Terre située dans la Paroisse, dont Madame Deshauts est propriétaire, comme héritière du Marquis des Prez.

DENIS-DE-SABLES (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. N. O. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre,

il faut aller à Courcemont, l. ½; Sargé, l. 3 ¾; Mans, l. 1.

Il y a de S. Denis à Bonnestable, M. l. ¾; Ballon, M. l. 2 ¼; Montfort, M. l. 3 ½; Beaumont, M. l. 4; S. Aignan, M. l. ¾; Briône, l. ½; Terrehaut, l. ¾; Jausé, l. ¾; Mezière-sous-Ballon, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 130 Communians.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Sourches, par la Dame le Vayer, son épouse, héritière de feu M. le Vayer de la Davière, qui acquit, par échange, cette Seigneurie, qui appartenoit au Chapitre de l'Eglise du Mans en 176 . Le Château de la Davière, situé dans cette Paroisse, est bien bâti, & a pour accompagnemens de très-beaux dehors. C'est dans ce Château qu'arriva le funeste accident qui termina les jours de M. le Vayer, comme il est rapporté à l'article Ballon.

Voyez *la Généalogie de Sourches à l'article S. Simphorien.*

DENIS-DU-TERTRE (S.), petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Élection du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-l'Evêque, l. 2; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Denis à Bouloire, M. l. 2 ½; Torigné; M. l. 2; Connerré, M. l. 2; Dollon, M. l. 2 ¾; Montfort, M. l. 1; Ardenai, l. ½; Soulitré, l. ½; le Breil, l. 1; Nuillé, l. 1 ¼; Pont de Gênes, l. ¾; S. Mars de la Bruière, l. ¾; Champagné, l. 1 ¼; Changé, l. 2.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Narais.

La Cure, estimée 250 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 120 Communians.

Il y a à S. Denis une montagne, dont le haut est de bonne terre, qui produit du froment, le bas est un sable qui produit du seigle & du maïs; il y a sur le haut de la montagne à l'O. environ soixante quartiers de vignes, dont le vin n'est pas mauvais. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Bailli, dont le Château est situé dans la Paroisse de S. Mars de la Bruière; il y a plusieurs Fiefs dans la Paroisse qui appartiennent aux Seigneurs de ladite Paroisse, de S. Mars & d'Ardenai.

M. Truillet, Curé, m'a fourni un Mémoire.

DENIS-DE-VILLENETTE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, de la Généralité d'Alençon, au N. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-ſept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Charcigné, l. 3; Villaine-la-Juhée, l. 2 ¼; Sillé, l. 4 ½; Conlie, l. 2 ¼; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Denis à Ambrière, M. l. 3 ¼; Paſſais, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 1; Septforges, M. l. ¾; Madré, M. l. 2 ½; Laſſai, M. l. 2; Genellai, l. ¾; Beaulandais, l. ¾; Loré, l. 1; la Forêt d'Andaine, qui contient environ 11664 arpens, l. 1 ½.

Le Bourg eſt ſitué ſur un petit courant d'eau; la Paroiſſe eſt arroſée au N. & à l'E. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 600 liv. eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 380 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Bailliage de Domfront, qui appartient à Mgr le Duc d'Orléans. Voyez *la Généalogie, à l'article Domfront.*

En 1635 Simeon des Landes, Seigneur de S. Denis, donna déclaration de la Seigneurie de S. Denis de Villenette. *La Chaux.*

DESERTINES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais au Maine, Election de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il eſt éloigné de vingt lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Gorron, l. 1 ¾; Grand-Oiſſeau, l. 2 ¼; Grazé, l. 3 ¼; Roueſſé, l. 5 ¼; Tennie, l. 2 ½; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Deſertines à Paſſais, M. l. 1 ½; Ceaulcé, M. l. 4 ½; Ambrière M. l. 4; Gorron, M. l. 1 ¼; Vieuvi, l. ¼; S. Aubin Foſſelouvain, l. ½; l'Epinai-le-Comte, l. 1; Fougerolle, l. 1 ½; la Dorée, l. 1 ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au N. par quatre petits courans d'eau, & du N. à l'O. par un ruiſſeau.

La Cure eſtimé 1500 l. eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 700 Communians.

Il y a à Deſertines la chapelle des Charlots, eſtimée 120 liv. à la préſentation des héritiers du fondateur.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine, & du carabin.

S. Pavace conſacra l'Egliſe de Deſertines. *Courvaiſier, page 86.*

On trouve parmi les Seigneurs qui se croisèrent pour la Terre-Sainte, avec Geoffroi IV de Mayenne en 1158, un Foulques de Desertines. *Ménage, page* 179.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Dagueau.

DEUX-ÉVAILLES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Evron, l. 2; Voutré, l. 1 ¼; Bernai, l. 4; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Deux-Évailles à Monseurs, M. l. 1 ¾; Ste Suzanne, M. l. 3; Mayenne, M. l. 3 ¼; Laval, M. l. 5; S. Ouen-des-Oyes, l. ½; Brée, l. 1; Neau, l. 1; Mésangé, l. 1 ½; Jublains, l. 1 ¼; Montourtier, l. ½.

La Paroisse est arrosée au N. & au S. par deux ruisseaux, & à l'O. par celui de Deux-Évailles; la forge d'Hermet, appartenante à est située dans cette Paroisse; il y a beaucoup de bois.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 300 Communians.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Montesson.

DISSAI, Bourg & Paroisse de l'Archdiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election du même nom, au S. par E. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller au Château-du-Loir, l. 1 ¼; Ecomoi, l. 4 ¼; Mulsenne, l. 2; Pontlieue, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Dissai à S. Christophe-en-Touraine, M. l. 1; la Chartre, M. l. 3; Grand Lucé, M. l. 4 ½; Ecomoi, M. l. 5 ¼; Marçon, l. 1 ½; Vouvrai, l. 1; Benne, l. ½; Nogent-sur-Loir, l. 1; S. Père, l. ½; Touraine, l. ½.

Le Bourg est situé sur le ruisseau de Gavot.

La Cure, estimée Il y a 800 Communians.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a beaucoup de vignes, dont le vin est de très-bonne qualité

Le méchant Sigefroi, qui fut Evêque du Mans depuis 971 à 994, promit à Geoffroi, Comte d'Anjou, de lui donner la Paroisse de Dissai, pour l'engager à le protéger auprès du Roi de France, pour qu'il le pourvût de l'Evêché du Mans. *Cenomania.*

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Courcillon, dont M. Renouard est Seigneur.

Il y a dans la même Paroisse le Château de Verneil, où il y a une chapelle.

DISSÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. N. E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaines, l. 5 ¾; Mans, l. ½.

Il y a de Dissé à Beaumont, M. l. 3; René, M. l. 1 ¼; Bonnestable, M. l. 2 ½; Ballon, M. l. 1 ¾; S. Cosme-de-Vair, M. l. 2 ¼; S. Aignan, M. l. 1; Marolles-lès-Braux, l. ½; Dangeul, l. ¾; Nouans, l. 1 ¼.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 230 Communians.

Geoffroi de Pannon, homme d'armes, vendit au Chapitre de l'Eglise du Mans, environ l'an 1281, une certaine portion de la dixme de Dissé, dite la dixme Levanda; il vendit aussi la partie de la dixme de vin qu'il avoit droit de percevoir dans la même Paroisse. Le Chapitre afferma la première pour vingt sols Mançais. *Registres du Chapitre.*

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient aux héritiers de la Demoiselle de Clermont S. Aignan.

DOLLON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, faut aller à Torigné, l. ¾; S. Mars de la Bruière, l. 2 ½; Yvré, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Dollon à Bouloire, M. l. 1 ½; Vibraye, M. l. 2 ½; Torigné, M. l. ¾; Connerré, M. l. 1 ¼; Montfort, M. l. 2 ½; S. Michel de Chavaigne, l. ½; Semur, l. 1 ½; le Luard, l. ½.

La Paroisse est arrosée au N. E. par le ruisseau de Longuéve, à l'O. & au S. par celui de Nogue.

Il y a marché à Dollon tous les Mercredis.

La Cure, estimée 1800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 750 Communians.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a de bonnes prairies.

Sous le Pontificat de S. Hadouind, qui siégea au Mans depuis l'an 624 à 654, Alain de Dollon, ou de Douillet, donna à l'Eglise du Mans sa Terre de Dollon. *Cenomania.*

L'Evêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1258 à 1269, affecta au revenu de l'Evêché plusieurs cens qu'il avoit droit de prendre en la Paroisse de Dollon. *Courvaisier, page 522.*

Le même Evêque donna à son Eglise les dixmes de Dollon, dont il avoit fait l'acquisition. *Cenomania.*

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Dollon de la Goupillière.

La Maison de la Goupillière est très-ancienne; le Château de la Goupillière, dont elle porte le nom, est situé dans la Paroisse de S. Hilaire-le-Lierru. Voyez *ce qui le regarde à l'article de cette Paroisse.* Tous ceux de cette Famille ont, de temps immémorial, porté le nom de la Goupillière jusqu'en 1699, que M. Pierre Gaspard, père de M. Pierre-Guillaume-Louis, Seigneur actuel de Dollon, prit le nom de Dollon.

Il y a dans le trésor du Château de la Goupillière plusieurs aveux très-anciens, un entre autres de l'an 1000.

Pour établir une Généalogie constante, M. de Dollon ne peut fournir de contrats de mariage au-delà de l'an 1245.

JEAN de la Goupillière fut marié, par contrat du dernier Septembre 1245, en la Cour du Mans, avec Anne Queulin, fille du Seigneur de la Quantinière: dont Guillaume, qui suit.

GUILLAUME de la Goupillière, épousa, par contrat du 27 Mars 1308, Jeanne de Mussan, fille de Guillemin de Tucé, Seigneur de Mondragon: dont Alinant, qui suit.

ALINANT de la Goupillière fut marié, par contrat en la Cour de Touvoye, du Samedi après Pâque 1367, avec Marguerite de Berlon: dont Guillaume II, qui suit.

GUILLAUME II de la Goupillière, épousa, par contrat du 15 Août 1398, Gillette de Courvalain: dont Pierre, qui suit.

PIERRE de la Goupillière fut marié, par contrat du 19 Juin 1444, avec Marie Thibergeau: dont Jean II, qui suit.

JEAN II de la Goupillière épousa, 1°. par contrat du 24 Novembre 1482, Catherine de Vançai, fille du Seigneur de la Bare & de Constans, sans enfans; 2°. par contrat du dernier Novembre 1502, Anne de Montalais, issue des Seigneurs d'Ornes & de la Maison de Chambelai: dont Pierre II, qui suit.

PIERRE II de la Goupillière épousa, par contrat du 20 Septembre

Septembre 1523, Rolande le Voyer, fille du Seigneur de Peicherai: dont Marin, qui suit.

MARIN de la Goupillière épousa, par contrat du trois Février 1564, Antoinette de Soucelée: dont Pierre III, qui suit.

PIERRE III de la Goupillière, épousa, par contrat du 22 Février 1593, Marguerite Tibergeau: dont Marin II, qui suit.

MARIN II de la Goupillière épousa, par contrat du 24 Avril 1621, Elisabeth Lanet: dont Charles, qui suit.

CHARLES de la Goupillière épousa Judith du Voisin de Vitemval: dont Pierre-Gaspard, qui suit.

PIERRE-GASPARD épousa, par contrat passé à Nogent-le-Rotrou, le 22 Février 1694, Marie Bordel du Plessis, fille de M. du Plessis, Mestre-de-Camp du régiment de Cavalerie de son nom, Brigadier des Armées du Roi: dont Pierre-Gaspard II, qui suit; & Charles-François de la Goupillière, ancien Capitaine de Grenadiers au régiment du Roi, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, né en 1709, demeurant actuellement au Mans, respecté & chéri de tous ceux qui le connoissent.

PIERRE-GASPARD II de Dollon, de la Goupillière, épousa en 1740 Marie Bordel de Viantais: dont M. Pierre-Guillaume-Louis, qui suit; & Adélaïde-Monique-Henriette, mariée à M. Charles de Louvigni, Capitaine au régiment Royal Etranger, Cavalerie.

PIERRE-GUILLAUME-LOUIS de Dollon de la Goupillière, Seigneur de Dollon, Boissé-le-Sec, &c. ci-devant Lieutenant au régiment du Roi, Infanterie, né le 12 Août 1741.

Dollon porte dans ses armes d'argent à trois renards passans de gueule, les supports sont deux lions.

DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans; au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Lavardin, l. 1; Mans, l. 3.

Il y a de Domfront à Conlie, M. l. 1; Sillé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Fresnai, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Cures, l. $\frac{1}{2}$; la Chapelle S. Frai, l. 1; Poché, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mezière-sous-Lavardin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Neuville-Lalais, l. 1 $\frac{1}{4}$; Verniette, l. 1.

Il y a dans la Paroisse plusieurs petits courans d'eau.

La Cure, estimée 800 liv., est un Prieuré de la Con-

grégation des Chanoines Réguliers de Saint Augustin, à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 700 Communians.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin n'a pas de réputation.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Marquisat de Lavardin.

DOMFRONT-EN-PASSAIS, est une ancienne Ville murée, bâtie sur un rocher escarpé, coupé au couchant jusqu'à sa racine par une large & profonde ouverture, au travers de laquelle passe une petite rivière, nommée la Varenne; ce qui forme un abîme affreux.

Domfront est situé sous le 48e degré 36 minutes de latitude septentrionale, & au 2e degré 57 minutes de longitude méridionale, dans le ressort de Normandie.

Ce canton, nommé le Passais, est entouré des Villes d'Alençon, Argentan, Falaise, Vire, Mortain & Mayenne.

La Ville de Domfront est au N. N. O. par O. du Mans, dont elle est éloignée de vingt lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Baroche-sous-Lucé, l. 1 ½; Charchigné, l. 4; Villaine-la-Juhel, l. 2 ¾; Sillé, l. 4 ¼; Conlie, l. 2 ¼; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

La Cure, estimée 400 liv.; est à la présentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 1800 Communians.

La Ville de Domfront tire son nom d'un S. Personnage, nommé Front, qui, du temps de l'Evêque S. Innocent, dans le neuvième siècle, vint s'établir sur le rocher où cette Ville est bâtie. *Courvoisier, page* 139.

Guillaume Talvas, Comte de Bellême, dont il sera parlé ci-après, fit édifier dans un hameau au bas du rocher, une Eglise soutenue par des colonnes, sous l'invocation de la Ste Vierge, d'où ce hameau a été appelé Notre-Dame; dans une des Chapelles de cette Eglise, est un tombeau élevé de marbre blanc, avec une statue couchée, qu'on croit être celle de ce Comte.

Dans les temps les plus reculés les Religieux Bénédictins desservoient l'Eglise de N. D.; il y a encore un Prieuré de leur Congrégation, estimé 400 liv., à la présentation de l'Abbé de Lonlai. Cette Eglise de N. D. a toujours appartenu aux habitans de Domfront; c'est l'Eglise principale de la Ville, où l'on va faire l'Office tous les premiers Dimanches de chaque mois & toutes les Fêtes de la Ste Vierge.

Il y avoit dans la Ville une chapelle dédiée à S. Julien,

Evêque du Mans ; la voyant prête à s'écrouler, les habitans en ont fait construire une autre sous la même dédicace en, 1647, dans un lieu plus commode ; elle sert d'Eglise avec celle de N. D.

L'Evêque Charles de Beaumanoir, qui siégea au Mans depuis 1610 à 1637, approuva la donation que les habitans de Domfront avoient faite, le 19 Janvier 1624, aux Religieux de la Charité, venus d'Argenteuil, de la Maison & Hôpital de S. Antoine, à la charge d'instruire la jeunesse: ces Religieux, après trois ans de possession, la remirent aux habitans au mois de Juin 1627 ; elle a été donnée en 1629 aux Religieuses Bénédictines, qui s'y sont établies sous la conduite de la Dame Catherine-Claire du Bois. *Courvaisier, page* 878 & 880.

Il y a dans l'Eglise de Domfront environ pour onze à douze cents livres de fondations, une entr'autres de 150 liv., faite par M. le Comte de Quincé, Gouverneur de la Ville, Comte du S. Empire ; & une autre de cent livres, par la Dame des Landes du Bois Jossellin. Il y a dans la même Eglise une Confrérie du S. Sacrement, autorisée par le Pape Alexandre VII en 1511, établie à perpétuité par une Bulle du Pape Innocent X, du 29 Janvier 1664, louée & approuvée par le Seigneur Evêque du Mans, Philibert-Emmanuel de Beaumanoir le 9 Juillet 1665. Plusieurs particuliers ont fait des legs à cette Confrérie, entr'autres le sieur Pouchard, Curé & Official de Domfront, qui a fondé l'Office Canonial pendant l'Octave de la Fête-Dieu.

Il y a à Domfront, hors la Ville, dans un endroit nommé la Bruyère, un Collége Royal & un Séminaire, autorisés par Lettres-Patentes de l'année 1719, enregistrées au Parlement de Rouen 1720, & à la Chambre des Comtes en 1723 ; ce Collége & ce Séminaire sont régis depuis 1727 par des Prêtres de la Congrégation des Eudistes. On vient de réunir à ce Séminaire les revenus de la Mense du Prieuré Régulier de S. Ursin, qui a été aboli.

L'Hôpital de Domfront, autorisé par Lettres-Patentes, vient d'être transféré au hameau de N. D., proche la rivière, où l'on a édifié de nouveaux bâtimens.

Le pays des environs de Domfront est coupé de forêts, montagnes, marais, bruyères & rivières.

Le sol est généralement maigre & pesant, produisant naturellement des genêts, des ajons & des ronces. L'expérience apprend que pour disposer la terre à recevoir de

gros blés, il est indispensable d'y faire un ensemencé de carabin, pour la rendre plus légère.

Il y a dans le ressort de Domfront une fontaine minérale, dans un lieu nommé Bagnolles; on y a construit des bains qui sont très-fréquentés; il y a aussi plusieurs forges, le pays fournissant abondamment de la mine de fer.

Il y a à Domfront un grand marché tous les Samedis, & dix foires, dont deux se tiennent dans la Ville, sans exposition de bestiaux; savoir le 17 Janvier & le 28 du même mois; les huit autres se tiennent hors la Ville, le premier Lundi de Carême, le deuxième Lundi de la Semaine Sainte, le Lundi de la semaine des Rogations, le 25 Juin, le premier Lundi d'Août, le 11 Septembre, le premier Lundi d'Octobre & le 8 de Novembre. Le principal commerce est celui des bestiaux.

Dans tout le ressort de Domfront les mesures sont les mêmes; cela a été réglé par un procès-verbal des Juges du Bailliage & de Police, du 14 Novembre 1761. Le nouveau boisseau étalonné sur l'ancien, contient en froment, seigle & orge, 24 pots, mesure de Paris, faisant quarante-huit pintes: le boisseau ou rasière pour le carabin, contient 30 pots, & celui pour l'avoine en contient 36.

Après que Rollo ou Raoul se fut emparé de la Normandie, dont il fut le premier Duc, il distribua différentes Terres à ses Capitaines. Un Comte de Bellême, nommé Yves, eut Domfront pour sa part; ce Comte vivoit sous le règne de Louis IV, dit d'Outremer, au milieu du dixième siècle. Le Comte Yves de Bellême fut père de Guillaume de Bellême, dit Talvas. Ce Guillaume ayant succédé à son père, prit le parti de Robert, Roi de France, contre Robert I, Duc de Normandie, à qui il refusa de faire hommage de ses Terres; & pour se mettre en état de se défendre contre lui, il fit entourer le rocher de Domfront de gros murs & de plusieurs tours de distance en distance, avec quelques ouvrages avancés, dont on voit encore une grande partie; il fit aussi construire sur le bord du rocher, à l'Occident, un Château ou Forteresse inaccessible de toutes parts, outre du côté de la Ville. Les vieilles Chroniques & d'anciens Historiens donnent l'année 1026 pour époque de cette construction.

Sous le Pontificat de l'Evêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036 à 1055, Geoffroi Martel, Comte d'Anjou & du Maine, assiégea la Ville de Domfront & s'en rendit maître: mais il ne la garda pas long-temps;

Guillaume, Duc de Normandie, la reprit. *Courvaisier, page* 343.

Sous le Pontificat d'Adam Châtelain, qui dura depuis 1398 à 1438, Antoine de Craon & le Borgne la Heuse, Capitaine de Louis II, Roi de Sicile, Duc d'Anjou & Comte du Maine, s'emparèrent de la Ville de Domfront sur le Comte d'Alençon, mais le Château tint bon; le Connétable de S. Paul vint au secours des assiégeans, & n'ayant pu forcer les assiégés de se rendre, il fit dresser un fort devant le Château pour incommoder la garnison & l'empêcher de faire aucune sortie. *Courvaisier, page* 664.

Environ l'an 1450, la Ville de Domfront, occupée par les Anglois, fut assiégée par Charles de Culant, Grand-Maître d'Hôtel du Roi Charles VII, frère de Philippe de Culant, Maréchal de France; les Anglois ayant soutenu le siége l'espace de trois semaines, se voyant sans espérance de secours, se rendirent par composition; on leur permit de se retirer en Angleterre, vies & bagues sauves. *Courvaisier, page* 727.

En 1542 la peste ravagea la Ville de Domfront.

Dans le temps des guerres de la Religion, N des Chapelles étoit Capitaine de Domfront, & de la Poulinière étoit son Lieutenant.

En 1570 le Roi Charles IX, Catherine de Médicis, sa mère, Monsieur & Madame arrivèrent à Domfront, d'où ils se rendirent à Argentan.

En 1574 Jacques de Matignon, Comte de Thorigni, Chevalier de l'Ordre du Roi, Lieutenant pour le Roi en Normandie, donna ordre à Michel de Montreul, Seigneur de la Chaux, de mettre sus, assembler & lever le plus promptement que faire se pourroit, le nombre de cent hommes de pied, des meilleurs & plus aguerris soldats qu'il pourroit trouver, pour les commander & employer, pour empêcher les pilleries que les Huguenots commettoient aux environs de Domfront.

Dans la même année, le Comte de Mongommeri, qui s'étoit retiré en Angleterre, après l'accident arrivé par sa main au Roi Henri II en 1559, repassa la mer & se joignit aux Huguenots qui étoient à Domfront, où commandoit le Balafré; ce dernier ne l'ayant pas bien reçu, & lui ayant refusé un logement convenable & des vivres pour lui & sa troupe, le Comte, irrité, le chargea à coups d'épée & le blessa, de sorte qu'il en mourut le lendemain. Mongommeri fut assiégé dans Domfront par Fervaque & par Lavardin; & après une vigoureuse résistance il fut obligé

de se rendre le 26 Mai 1574, à condition qu'on le traiteroit comme prisonnier de guerre: on ne lui tint pas parole; la Reine Mère donna ordre qu'on l'envoyât à Paris, où elle lui fit faire son procès & condamner à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté. Le Château de Domfront fut ruiné par ce siége, & depuis entièrement démoli par ordre de la Cour.

En 1590 le Roi Henri IV se rendit maître de Domfront, dont les Ligeurs s'étoient emparés.

On va voir la suite des Seigneurs de Domfront.

Domfront fut d'abord possédé par les Comtes de Bellême & d'Alençon. Le premier, dont Gilles Bry de la Clergerie fait mention dans son Histoire du Perche, fut Yves, dont il a été parlé au commencement de l'Historique de cet article.

Yves de Bellême, Comte d'Alençon, vivoit sous le règne de Louis IV, dit d'Outremer; il étoit frère de Sigefroi, Evêque du Mans. Il avoit épousé Godéhilde: dont il eut entr'autres, Guillaume, qui suit; Avesgaud, Evêque du Mans; Yves; Hildéburge & Godehilde. Avesgaud & Yves firent des dons à l'Abbaye de S. Vincent. Hildéburge fut mariée à Haimon, Seigneur du Château-du-Loir: dont vint Gervais, Evêque du Mans. Godéhilde fut mère de Albert, qui fut Abbé des Saints Etienne & Maximin.

Guillaume de Bellême, Seigneur de Domfront, épousa Mathilde, qu'une Chronique de Normandie dit être de la Famille de Ganelon: dont Garin ou Guérin, qui épousa la Vicomtesse de Châteaudun; il mourut misérablement. Un vieil Historien crédule, dit que le diable l'étouffa. Quelques Historiens disent que la Maison des Rotrou est descendue de ce Garin; Foulques, qui fut tué dans un combat qu'il donna au Duc de Normandie, dont Guillaume, son père, mourut de douleur; Robert, qui fut assommé dans le Château de Ballon, (Voyez *l'article Ballon*); Guillaume, dit Talvas, qui suit; Yves, qui fut Evêque de Chartres, & qui devint Comte de Bellême & d'Alençon après la mort d'Arnufe, son neveu.

Guillaume, dit Talvas, succéda à Robert, son frère; ce Seigneur fut surnommé Talvas à cause de sa cruauté. Il avoit épousé, 1°. Hildéburge, qu'il fit mourir, parce qu'elle avoit beaucoup de piété; il en avoit eu deux enfans, Arnulphe, qui suit, & Mabile, qui fut mariée à Roger de Montgommeri. Guillaume épousa en secondes nôces la fille du Vicomte de Beaumont, dont il eut Yves,

qui fut Evêque de Sées. Guillaume invita à ses secondes nôces Guillaume Geroyen ou Giroye, qu'il fit emprisonner, aveugler & eunuquer; cet infortuné Seigneur se fit Moine dans l'Abbaye du Bec.

Arnulphe, Comte de Bellême, Seigneur de Domfront, se révolta & fit la guerre à son père, qui fut obligé de se retirer chez Roger de Montgommeri, Comte d'Hiesme, son gendre; Arnulphe mourut sans enfans. Yves de Bellême, Evêque de Sées, son frère, succéda aux Comtés de Bellême & d'Alençon, & à la Seigneurie de Domfront. Ce fut à la sollicitation de cet Evêque que Roger de Montgommeri fonda & bâtit l'Abbaye de S. Martin de Sées; après la mort de l'Evêque Yves, Roger de Montgommeri lui succéda dans ses Seigneuries, à cause de Mathilde, sa femme.

Roger de Montgommeri, Comte de Bellême & d'Alençon, Seigneur de Domfront, outre la fondation de l'Abbaye de S. Martin de Sées, en fit encore plusieurs autres, & entr'autres, celle de l'Abbaye d'Utique, dite de S. Evroul. Il eut de Mathilde de Bellême, sa première femme, Robert, qui suit; Hugues, tué à la guerre; Roger, dit le Poitevin, qui épousa Almodie de la Marche; Arnoul ou Ernoul, marié à la fille du Roi d'Irlande; Philippe, dit le Grammérien; Maurice, selon Orderic Vital; Emme, qui fut Abbesse d'Almeniche; Mabille, mariée à Hugues de Châteauneuf; Mathilde, qui épousa Robert, Comte de Mortain; & Sibile, qui fut femme de Robert, fils de Haimon, dont une fille nommée Sibile ou Mathilde, qui épousa Robert, fils aîné de Henri I, Roi d'Angleterre.

Robert de Montgommeri épousa Agnès de Ponthieu: dont, entr'autres, Guillaume II, dit Talvas.

Environ l'an 1091, les habitans de Domfront, fatigués de la domination de Robert de Montgommeri, se donnèrent à Henri, frère de Guillaume, Roi d'Angleterre, auquel il succéda; Henri mourut en 1135; il avoit épousé Mathilde d'Ecosse: dont deux Princes, Guillaume & Richard, qui se noyèrent en passant de Normandie en Angleterre; & une Princesse nommée Mahaud, qui épousa, 1°. l'Empereur Henri V; 2°. Geoffroi V, Comte d'Anjou & du Maine, dit Plante-Genets. Mahaud, eut de son second mariage Henri II, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, Seigneur de Domfront.

Henri II, Roi d'Angleterre, Seigneur de Domfront, épousa Eléonore de Guienne; dont il eut Guillaume, mort

jeune; Henri, mort sans enfans en 1283; Richard, dit Cœur de Lion; & Jean sans Terre, Roi d'Angleterre, qui suit.

Jean-sans-Terre, Roi d'Angleterre, Seigneur de Domfront, s'étant défait par trahaison d'Artus, Duc de Bretagne, Comte du Maine, le Roi Philippe-Auguste le fit citer à sa Cour, n'ayant pas comparu, tout ce qu'il possédoit en France, à l'exception de la Guyenne, fut confisqué & réuni à la Couronne; cet Arrêt fut exécuté les armes à la main, & le Roi Philippe s'empara d'abord de Falaise & de Domfront; il donna la Châtellenie de Domfront à Renault, Comte de Mortain, en 1210, & il l'en dépouilla en 1212.

Renault, Comte de Mortain, avoit épousé la Comtesse de Boulogne, dont il n'eut qu'une fille, nommée Mahaud, que le Roi Philippe fit épouser à Philippe, dit le Rude, son second fils, & lui donna le Comté de Mortain & Domfront.

Philippe le Rude mourut en 1223, & ne laissa qu'une fille, qui mourut sans enfans.

Domfront fut adjugé à Robert, Comte d'Artois; le Roi l'en dépouilla & le donna à Philippe d'Artois, son fils, en faveur de son mariage avec Blanche de Bretagne; il n'y eut de ce mariage qu'un fils qui mourut sans alliance.

Par Lettres-Patentes de l'an 1373, la Châtellenie de Domfront fut réunie au Comté d'Alençon en faveur de Pierre d'Alençon.

Pierre d'Alençon, Seigneur de Domfront, épousa Marie Chamaillard, fille de Guillaume, Seigneur d'Antenaise: dont Pierre qui mourut jeune en 1404; & Jean, qui suit.

Jean I, Comte d'Alençon, Seigneur de Domfront, en faveur duquel le Roi Charles VI érigea le Comté d'Alençon en Duché, par Lettres-Patentes du premier Janvier 1414, enregistrées au Parlement le 13 Mai 1415. Ce nouveau Duc fut tué au mois d'Octobre de la même année à la bataille d'Azincour, où il commandoit l'armée du Roi, & où il fit des prodiges de valeur, tua de sa main le Duc d'Yorck, & fit tomber d'un coup d'épée une couronne que Henri V, Roi d'Angleterre, avoit attachée à son casque. Jean I d'Alençon avoit épousé Marie, fille du Duc de Bretagne: dont, entr'autres, Jean II, Duc d'Alençon, qui suit.

Jean II, Duc d'Alençon, Seigneur de Domfront, fut

dépouillé de ses Terres par les Anglois. Le Comte de Warwich & le Général Talbot assiégèrent Domfront au mois d'Avril 1417, & s'en rendirent maîtres, par capitulation, au mois de Septembre suivant. Domfront resta au pouvoir des Anglois jusqu'en 1448 que le Duc Jean II, rentra dans ses biens; mais peu de temps après ayant conspiré contre le Roi Charles VII, on lui fit son procès, il fut condamné à mort, & tous ses biens furent confisqués; l'Arrêt de mort ne fut pas exécuté, on se contenta de le retenir prisonnier; & ce ne fut qu'après la mort de Charles VII, en 1461, que le Roi Louis XI lui rendit la liberté & la possession de ses biens. Ce Duc avoit épousé, 1°. Jeanne d'Orléans, sans enfans; 2°. Marie d'Armagnac: dont René, qui suit; & Catherine.

René fut établi, par Lettres-Patentes du Roi Louis XI, dans la possession du Duché d'Alençon, avec distraction de Domfront & de Ste Suzanne, qui furent réunis à la Couronne. René avoit épousé Marguerite de Lorraine: dont Charles, qui suit, & deux filles. René mourut le premier Novembre 1492.

Charles, Duc d'Alençon; il y a apparence que le Roi Louis XII lui vendit le domaine de Domfront, puisqu'il lui en fit foi & hommage le 10 Octobre 1509. Le Duc Charles épousa Marguerite d'Angoulême, dite d'Orléans, sœur du Roi François I, sans enfans. Après sa mort le Duché d'Alençon fut réuni à la Couronne. Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, aïeul du Roi Henri IV, qui avoit épousé Françoise, sœur du Duc Charles, & le Marquis de Montferrat, qui avoit épousé Anne, seconde sœur du même Duc, réclamèrent sa succession; le Roi Henri II leur donna d'autres terres en dédommagement.

Le Roi Charles IX céda à la Reine Catherine de Médicis, sa mère, le Duché d'Alençon, auquel Domfront étoit réuni; elle nommoit aux Offices de ces Terres. En 1566 elle remit le Duché d'Alençon au Roi, qui le donna en apanage à François de Valois, son frère; cet apanagiste recevoit les aveux, pourvoyoit aux Offices, & nommoit aux Bénéfices; il fut le dernier Duc d'Alençon.

Après la mort de François, dernier Duc d'Alençon, les domaines de Domfront, de Verneuil & d'Argentan, furent donnés par engagement au Duc de Joyeuse, sous la la réserve des fortifications & des bois & forêts dépendans de ces domaines. Cet engagement, fait vers la fin du seizième siècle, passa à la Maison de Donadieu, dont un de cette Maison étoit Lieutenant-Général pour le Roi au

Gouvernement & pays d'Anjou, & un autre étoit Evêque d'Auxerre; ce fut ce dernier qui, avec Joachim de Falaise, Comte de la Ferrière, & les principaux Seigneurs de la dépendance de Domfront, fit rendre, le 15 Décembre 1608, au Parlement de Normandie, un Arrêt en réglement, servant d'usage pour toute la dépendance de Domfront, qui fixe les ventes féodales au sixième denier du prix des héritages vendus à la campagne, & au treizième denier des biens en bourgeoisie, & qui fixe aussi les droits de relief, le tout en dérogeant à la coutume générale. Ce réglement fut confirmé contradictoirement avec les habitans du pays, par Arrêt du 24 Juillet 1618, à la réserve des droits de relief, qui furent réduits & appréciés différemment.

M. Donadieu, Evêque d'Auxerre, fit sa légataire universelle Mademoiselle Anne-Marie d'Orléans, Duchesse de Montpensier, après laquelle le domaine de Domfront a passé à Philippe de France, frère unique du Roi Louis XIV; ensuite à Philippe d'Orléans, Régent du Royaume, pendant la minorité du Roi Louis XV; puis à Louis, Duc d'Orléans; & aujourd'hui il appartient à Mgr Louis-Philippe d'Orléans, Premier Prince du Sang, qui y a réuni plusieurs acquisitions. Voyez *sa Généalogie à l'article Maine.*

Il y a à Domfront un Bailliage Royal, de l'extension du grand Bailliage d'Alençon, mais qui relève nuement du Parlement de Normandie, sauf la compétence du Présidial, au chef de l'Edit.

Les anciennes Vicomtés de Domfront & de Passais, dont étoit pourvu un seul & même titulaire, ont été réunies au Bailliage par Edit de 1749; & par un autre de 1753, tous les Officiers de l'ancien Bailliage ont été supprimés, & le Bailliage a été réduit à un Bailli de Robe-Courte, un Lieutenant-Général Civil, Criminel & de Police, un Lieutenant Particulier Civil & Assesseur Criminel, un Procureur du Roi & deux Conseillers, six Procureurs Postulans, & trois Huissiers Audienciers.

Mgr le Duc d'Orléans dispose à son profit de tous les Offices du Bailliage; il donne sa nomination aux Juges pour obtenir des provisions du Roi, il pourvoit lui-même les Officiers subalternes.

Il y a aussi à Domfront une Maîtrise particulière des Eaux & Forêts, qui fait partie de la grande Maîtrise d'Alençon; elle s'étend dans le Bailliage du lieu & dans tout le ressort de celui de Falaise; elle est composée d'un

Maître particulier, d'un Procureur du Roi, d'un Lieutenant, d'un Garde-Marteau, d'un Greffier, de deux Arpenteurs, d'un Receveur des Bois, d'un Receveur particulier des amendes, d'un Garde-Général & de deux Huissiers; tous ces Officiers sont titrés. Il y a dans cette Maîtrise dix forêts appartenant au Roi, qui contiennent ensemble dix-sept mille vingt-cinq arpens.

Il y a à Domfront un siége d'Election; c'est une des neuf de la Généralité d'Alençon; quarante-trois Paroisses en relèvent; elle est composée d'un Président, un Lieutenant, un Procureur du Roi & deux Conseillers.

Le siége des Traites, foraines & carbouillon est composé d'un Président, un Lieutenant & un Procureur du Roi.

Il y a aussi une Officialité pour les Paroisses du Diocèse du Mans, qui relèvent du Parlement de Normandie, & qui sont au nombre de plus de quatre-vingts sous différens Bailliages.

Il y a à Domfront un Gouvernement, & des Officiers Municipaux; les Offices Municipaux ont été réunis au Domaine de Mgr le Duc d'Orléans, par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 20 Mai 1749; un seul sujet est pourvu de provisions pour le tout, mais sans fonctions; la Ville nomme des Sujets au Prince, qui donne son agrément à ceux qu'il juge à propos, & leur expédie des brevets.

M. Leidin de la Challerie, ancien Capitaine de Dragons, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant des Maréchaux de France pour le point d'honneur, est Gouverneur de Domfront. M. de la Challerie est mort en 1770; sa fille unique a épousé N.... de Vassi.

Il y a aussi une Brigade de Maréchaussée qui réside dans la Ville.

La Famille de M. des Moulins, Marquis de Lisle, Maréchal des Camps & Armées du Roi, tué à la bataille de Parme en 1734, est originaire de Domfront.

Raoul, homme de guerre, magnifique & libéral, fut d'abord Archevêque de Manistra (c'est l'ancienne Mopsueste en Cilicie); & après la mort de Bernard, premier Patriarche Latin d'Antioche, il fut élu Patriarche par le peuple, ce qui lui causa bien des traverses de la part du Prince d'Antioche & de la Cour de Rome: il fut enfin déposé dans un Concile particulier, tenu à Antioche sur la fin de l'an 1140. Il mourut deux ans après. *Fleuri, Hist. Ecclés. li. 68. n°. 53 & 74.* Ce Raoul étoit de Domfront.

Suivant Masuille, dans ses Remarques & Additions,

la Ville de Domfront peut disputer à celle du Mans la naissance du célèbre Docteur de Sorbonne, Jean de Courtecuisse, que l'Université députa en 1395, avec d'autres Docteurs, vers les Papes Benoît XIII & Boniface IX, se disputant le Souverain Pontificat, pour les engager à y renoncer. Le Roi Charles V le fit son Premier Aumonier, & lui donna l'Evêché de Paris en 1420. Courtecuisse aima mieux renoncer à ce siége que d'obéir à Henri V, Roi d'Angleterre, qui s'étoit rendu maître de Paris; il se rétira à Genêve, dont il fut Evêque en 1442, & y mourut quelques années après. On a de lui plusieurs Ouvrages: le principal est un Traité de la Foi, de l'Eglise, du Souverain Pontife & du Concile, publié par M. Dupin, dans la nouvelle édition des Œuvres de Gerson. *Lavocat, Diction. Universel.*

Thomas Cormier, Conseiller au Présidial d'Alençon, né à Domfront, fils de Gui Cormier, Vicomte de Domfront, a rédigé un Code Henri.

M. le Tourneur de la Vennerie, Curé & Vice-Gérant en l'Officialité de Domfront, m'a fourni les matériaux pour dresser cet article.

DOMPIERRE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Généralité d'Alençon, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Tessé-le-Comte, l. 2 $\frac{3}{4}$; Couterne, l. $\frac{3}{4}$; les Chapelles, l. 2 $\frac{1}{4}$; Vilpail, l. 3 $\frac{1}{2}$; Montjean, l. 4 $\frac{1}{2}$; Neuville-Lalais, l. 3; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Dompierre à Domfront en Passais, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; la Ferté Macé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; la Ferrière, M. l. $\frac{3}{4}$; Lonlai, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Ceaulcé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Champsegré, l. $\frac{1}{2}$; la Coulonche, l. 1 $\frac{1}{2}$; Banvou, l. $\frac{1}{2}$; S. Bommer, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt d'Andaine, l. $\frac{1}{2}$; Normandie, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée au N. par trois étangs, & à l'O. par la rivière de Varenne. Il y a des bois & des landes.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur de la Ferrière. Il y a 550 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de la Barberie; elle étoit possédée ci-devant par la Famille de Mégaudais. Voyez *l'article Lévaré.*

DORÉE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de

Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Lévaré, l. 1; Colombiers, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mayenne, l. 4; Sainte Jame-le-Robert, l. 4 $\frac{1}{2}$; Neuvi, l. 6; Degré, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a de la Dôrée à Landivi, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Fougerolle, M. l. $\frac{3}{4}$; Gorron, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Montaudin, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Ernée, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Bertevin, l. $\frac{3}{4}$; Vieuvi, l. 1 $\frac{1}{4}$; Desertine, l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Mars-sur-la-Futaye, l. 1; la Tanière, l. 1.

La Paroisse est arrosée au N. à l'E. au S. & à l'O. par quatre petits ruisseaux.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 550 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

L'Evêque Mainard, qui siégea au Mans depuis 951 à 970, donna aux Chanoines de son Eglise tout ce qu'il possédoit dans la Paroisse de la Dorée. *Courvaisier, page* 318, *Cenomania. Bondonnet, page* 390.

L'Evêque Hildebert, qui occupa l'Evêché du Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, affecta pour l'entretien de ses Chanoines la Paroisse de la Dorée. Courvaisier remarque que la Seigneurie & Jurisdiction de cette Eglise & de plusieurs autres ne leur avoit été attribuée que long-temps après par un de ses successeurs. *Courvaisier, page* 415. *Cenomania.*

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de la Belinaye.

Il y a dans la Paroisse de la Dorée la Terre de Langotière qui, en 1450 appartenoit à Jean de Goué, Seigneur du Gué & de Langotière, qui fut tige de la branche de Goué de Langotière, finie dans le fils unique du Comte de Rugle, petit-fils de M. du Plessis Châtillon, Comte de Rugle & de N... de Goué. Voyez *la Généalogie de Goué à l'article Fougerolles.*

DOUCELLE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Teillé, l. 2; la Guerche, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montreuil-sur-Sarte, l. $\frac{3}{4}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Doucelle à Beaumont, M. l. 1; Fresnai, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Ballon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 1; S. Aignan, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Vivoin, l. $\frac{3}{4}$; Meurcé, l. $\frac{1}{4}$; Nouans, l. 1;

siégea au Mans depuis l'an 994 jusqu'à 1036, eut beaucoup à souffrir de la part de Herbert, dit Eveille-Chien, Comte du Maine, qui étoit en guerre avec le Comte de Bellême. Ce Prélat avoit fait fortifier le Château de Duneau, pour lui servir de refuge; le Comte Herbert vint une nuit l'assiéger, il s'en rendit maître & le détruisit avant le jour. Avesgaud se retira au Château de Bellême, d'où il lança les foudres de l'excommunication contre Herbert, & mit tout le Diocèse en interdit. *Courvaisier, page 131. D. Lobineau, Histoire de Bretagne. Cenomania.*

En 1262 le Chapitre de l'Eglise du Mans & le Curé de Duneau étant en contestation au sujet de la dixme de ladite Paroisse, que le Curé prétendoit lui appartenir de droit commun, l'Evêque Geoffroi Freslon assigna la dixme au Curé, à la charge qu'il feroit au Chapitre quatre livres tournois de rente annuelle & perpétuelle. *Livre Blanc du Chapitre.*

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre & Château de Fontenaille, situés dans ladite Paroisse, appartenant à M. des Mazis, par acquisition que M. son père en a faite de M. d'Yel du Parquet, neveu & héritier de M. le Comte de Sorel, ancien Officier d'armée. Cette Terre de Fontenaille relève du Marquisat de Montfort.

Il y a dans la Paroisse, outre les Fiefs du Seigneur, celui des Neux, annexé à la Cure.

M. Franchet, Curé, m'a fourni un Mémoire.

ÉCO ÉCO

ÉCOMOI, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oisé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 3 ½; Mans, l. ½.

Il y a marché à Écomoi tous les Mardis; & foire le Mercredi d'avant la Mi-carême, le Mercredi d'après les Fêtes de Pâques, le 18 Juin, & le 25 Novembre.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Lonc, & par un autre petit qui forme un étang.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbesse du Pré. Il y a 1500 Communians.

Il

Il y a à Écomoi la chapelle de Montvigne, estimée 120 l. à la présentation du Seigneur; & celle de la Conception, au Château de Fontenaille, estimée 55 liv., à la présentation du Seigneur: il y a aussi trois Prestimonies, estimées chacune 5 liv.; celle de Drugeon, celle de François Froger, & celle de Macé Froger.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a beaucoup de landes, dans lesquelles on a cultivé des sapins.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Fontenailles, qui appartenoit à M. Gouin, dit le Marquis de Fontenaille; ses héritiers viennent de la vendre à

Le Château est décoré de belles avenues.

Cette Terre fut érigée en Marquisat l'an en faveur de M. Gouin de Chapiseau, Chef de Brigade des Gardes-du-Roi Louis XIV, Lieutenant-Général d'Armée, enregistré au Château-du-Loir.

Le grand chemin royal du Mans à Tours, par le Château-du-Loir, passe par le Bourg d'Écomoi.

ÉCORPAIN, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouloire, l. 2 $\frac{1}{4}$; Ardenai, l. 2; Yvré-l'Evêque, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1.

Il y a d'Écorpain à Bessé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Calais, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Dolon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Torigné, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Evaillé, l. 1; Ste Cerotte, l. 1; Montaillé, l. $\frac{3}{4}$; Conflans, l. 1 $\frac{1}{4}$; Coudrecieu, l. 1 $\frac{1}{4}$; Maisoncelle, l. 1 $\frac{1}{2}$; les Loges, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée au N. par un ruisseau qui forme deux étangs.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 260 Communians.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Maréchal de Balincourt. Voyez *la Généalogie à l'article Boulloire.*

ÉLIER (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est eloigné de vingt-une lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à l'Archamp, l. 1; Contest, l. 6; Commer, l. $\frac{1}{4}$; Mesangé, l. 3 $\frac{1}{4}$; Bernai, l. 5 $\frac{1}{4}$; Trangé, l. 3; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Élier à Ernée, M. l. 2 ½; Gorron, M. l. 4; Landivi, M. l. 2; Montandain, M. l. 1; S. Denis-de-Gastines, M. l. 3 ¼; la Tanière, l. 1; S. Mars de la Futaie, l. 1; Bretagne, l. ¾.

La Paroisse est arrosée au S. & à l'O. par le ruisseau de Maulson, au N. & à l'E. par un autre; il y a des bois.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a Communians.

Il y a à S. Elier un Prieuré, estimé 800 liv., à la même présentation que la Cure.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est en litige.

M. de la Monnoie, dans ses notes sur les jugemens des Savans de M. Baillet, dit, à l'article de César Egnace du Boullai, que S. Elier n'est autre que S. Hilaire. Il dit aussi que César Egnace du Boullai étoit de ceux qui font de gros livres, faute d'être capables d'en faire de petits qui soient bons.

César Egnace du Boullai, né à S. Elier, fut Professeur d'Humanités au Collége de Navarre à Paris, Greffier, Recteur & Historiographe de l'Université; il a fait l'Histoire de l'Université de Paris, six volumes *in-folio*, (imprimés depuis 1665 jusqu'en 1673); il est aussi Auteur du Trésor des Antiquités Romaines, *in-folio*. Du Boullai répondit en 1667 à la Censure que la Faculté de Théologie avoit faite de son Histoire de l'Université; cette réponse est intitulée: *Nota ad Censuram*, *in-4°*. Du Boullai étoit assé bon Poëte Latin: l'Histoire de l'Université par du Boullai est, généralement parlant, un bon livre, rempli de pièces importantes qu'il seroit difficile de trouver ailleurs si bien ramassées. Du Boullai avoit un parent, nommé Pierre Egasse du Boullai, qui fut Professeur en Humanités au Collége de Navarre, & qui a donné, entre autres, *Gemma Poetarum ex Ovidio, Catullo, Propercio & Tibulo*, *in-8°*. Paris, 1662. César Egnace du Boullai est mort le 16 Octobre 1678. *Baillet, Jugem. des Savans. Morèri, Supplém.* 1735. *Lavocat, Diction. Universel.*

ÉLIER (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Roche-Mabile, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Ferrière-Bouchard, l. 2 ¼; Fresnai, l. 3; Assé-le-Riboul, l. 2 ½; la Basoge, l. 2 ½; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de S. Élier à Lignière-la-Doucelle, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Coupetrain, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Prez-en-Pail, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Pôté-des-Nids, M. l. 3; Alençon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ciral, l. 1; Gandelain, l. 1; Roche-Mabille, l. 1; Normandie, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Sarton, & au N. par le ruisseau de Crotioe. Il y a beaucoup de landes & de rochers.

La Cure, estimée 1400 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Le sol produit du seigle & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Tillière. Voyez *sa Généalogie à l'article Lignière-la-Doucelle.*

Il y a dans la Paroisse de S. Elier la Terre & Fief de la Pihoraye, qui autrefois donna son nom à une Famille éteinte.

On a commencé en 1764 à bâtir à la Pihoraye une belle maison, dans un autre endroit que l'ancienne.

Il y a aussi dans la même Paroisse la Seigneurie du Petit Maine, qui a été exempte de toutes impositions jusques dans notre siècle; on en ignore la raison. La Tradition du Pays dit seulement que c'est parce qu'une Princesse y fit ses couches; on ne sait qui ni quand.

ENTRAMMES, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Basoge de Chémeré, l. 3; Viré, l. 3 $\frac{1}{2}$; Loué, l. 2; Rouillon, l. 4 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1.

Il y a d'Entrammes à Laval, M. l. 2; Mellai, M. l. 3; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Château-Gontier, M. l. 4; Grez-en-Bouère, M. l. 4; Maisoncelle, l. 1; Parenay, l. 1; Forcé l. 1; l'Huisserie, l. 1 $\frac{1}{4}$; Origni, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Entrammes est situé sur la rivière de Jouanne. La Paroisse est arrosée à l'O. par celle de la Mayenne, & au S. & à l'E. par celle de l'Ouette.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 1000 Communians.

Le Prieuré d'Entrammes, estimé 1700 liv. est à la présentation de l'Abbé d'Evron; celui de Port Ringeart, estimé 3000 liv., est à celle de l'Abbé de la Réale.

Le sol produit du méteil, de l'avoine & du carabin.

Du temps de S. Aldric, qui siégea au Mans, depuis 832 à 856 ou 7, il y avoit à Entrammes une Commu-

munauté de Religieuses, à laquelle ce S. Evêque fit un don par son testament; il y avoit consacré 65 Religieuses pendant son Pontificat. *Cenomania.*

Il est rapporté dans les Annales de S. Bertin qu'en l'année 861 le Roi Charles II, le Chauve, vint au Mans, & s'avança jusqu'au Monastère d'Entrammes, où Salomon, Duc des Bretons, le vint trouver, & lui jura fidélité. *Ménage, Histoire de Sablé.*

En l'an 1158 Josselin & Ursin d'Entrammes se croisèrent pour la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne. *Ménage, Histoire de Sablé.*

La Seigneurie de Paroisse, qui est une Baronnie, appartient à M. le Comte de Maillé de la Tourlandri.

La Maison de Maillé est très-ancienne & illustrée, elle florissoit dès le douzième siècle; elle possédoit autrefois la Terre de Maillé, première Baronnie de Touraine, qui avoit droit de porter la bannière de cette Province. Cette Terre fut acquise par le Connétable de Luisne, qui, en 1619, la fit ériger en Duché-Pairie, sous le nom de Maillé Luisne.

GILDUIN de Maillé épousa Agnès: dont Hardouin I, qui suit.

HARDOUIN I de Maillé, qui vivoit en 1084, épousa Béatrix: dont Jacquelin, qui suit.

JACQUELIN de Maillé épousa Adelaïs: dont Hardouin II, qui suit.

HARDOUIN II, laissa Hardouin III, qui suit.

HARDOUIN III, Baron de Maillé, eut pour fils Hardouin IV, qui suit.

HARDOUIN IV, Baron de Maillé, Sénéchal de Poitou, en 1233, épousa Jeanne de Thouars, Dame de Luçon, & de la Roche-sur-Yon, fille unique d'Aimeri & de Béatrix de Machecou: dont Hardouin V, qui suit.

HARDOUIN V, Baron de Maillé, fit le voyage de la Terre-Sainte avec le Roi S. Louis en 1248. Il avoit épousé Jeanne de Bauçai, fille de Hugues, dit le Grand: dont Hardouin VI, qui suit; Païen ou Pean, Chef de la branche des Seigneurs de Maillé Brezé, qu'on trouvera ci-après; N.... mariée à Guillaume, Seigneur de Maulévrier; Isabeau, alliée à Pierre de la Brosse; Catherine, Dame de Chahaignes; & Jean, Seigneur de Clervaux, mort en 1347, laissant de Jeanne de Parthenai, sa femme, Jean, Seigneur de Clervaux, mort sans postérité en 1390, Eustache; Péan, Jeanne, mariée à Bonabes de Rougé; Amaur, alliée, 1°. à Guillaume-Pierre, Seigneur du

Plessis Baudouin, 2°. à Amauri de Bauçai, Seigneur de la Motte, & Thomasse, femme de Imbert Gui.

Hardouin VI, Baron de Maillé, surnommé le Jeune, fut à la bataille de Bouvine en 1340, & mourut la même année, laissant de Jeanne de Montbason, sa femme, fille de Barthelemi & de Marie de Dreux, Hardouin VII, qui suit; Jean, Chef de la branche de la Roche & de Crévant, finie environ l'an 1483, en la personne de Charles de Maillé, Seigneur de Crévant, &c. mort sans postérité de Catherine de Beauvau, sa femme; Amaud, Archevêque de Tours en 1394; & Isabelle, mariée à Jean de Beaumont, Seigneur de Bresuire.

Hardouin VII, Baron de Maillé, vivoit en [illegible] il avoit épousé Mahaud le Voyer, Dame de la Clarté, Bretignolles, &c. fille de Jean: dont Hardouin VIII, qui suit; & Marie alliée à Payen III de Maillé-Brezé.

Hardouin VIII, Baron de Maillé, &c. vivoit en 1466; il avoit épousé en 1412 Perrenelle d'Amboise, Dame de la Roche Corbon, fille d'Ingerger & de Jeanne de Craon: dont Hardouin IX, qui suit; Juhez, qui a fait la branche de Kerman & de la Guéritaude. Celle de Kerman finira en la personne de N... fils de Donatien de Maillé & de Marie Binet, Chanoine de l'Eglise de Tours, & Abbé de Moreaux en 1734. Celle de la Guéritaude est finie en la personne de Hercule de Maillé, Seigneur de la Guéritaude, qui avoit épousé en 1621, en premières nôces, Antoinette Filleul, & en secondes Charlotte de la Barre; Marie, mariée en 1430 à Jean, Sire de Montejan, Seigneur de Sillé-le-Guillaume; Mahaud, qui épousa en 1448 Jean Auger; Françoise, alliée à Guillaume de Penhoet; Renée, dite Marie, mariée en 1452 à Jacques de Surgères; & Perrenelle, mariée, 1°. à Alain IX, Vicomte de Rohan, 2°. à Roland de Rostrenan.

Hardouin IX, Baron de Maillé, Seigneur de la Roche-Corbon, &c. vendit au Roi la Terre de Montils-lès-Tours en 1463, & fonda le Chapitre de Maillé en 1486; il épousa en 1458 Antoinette de Chauvigni, fille de Gui, & de Catherine de Laval: dont Jacques, mort sans postérité; François aîné, Baron de Maillé, qui épousa Marguerite de Rohan, fille de Louis, Seigneur de Guémené, & de Louise de Rieux, dont il eut Françoise, mariée vers 1500 à Gilles de Laval, Seigneur de Loué, &c. & Françoise, dite la Jeune, alliée à François de Bartanai, Baron de Bouchage; Hardouin X, qui suit; Louis, né en 1470;

Françoiſe, Dame de la Châtre, mariée, 1°. en 1480, à François de Beaujen, 2°. en 1484, à Jean, Seigneur d'Aumont; & Claude, alliée à Jean, Sire de Rieux, Comte d'Aumale.

HARDOUIN X, Baron de Maillé, mort en 1524, avoit épouſé, 1°. en 1494, Françoiſe de la Tour, fille & principale héritière de Louis, Seigneur de la Tourlandri, &c. & de Catherine Gaudin, & s'étoit obligé de prendre le nom & les armes de la Tour, ſous peine de cinquante mille écus; le Roi François Premier releva ſes deſcendans de cette obligation, & leur permit de reprendre le nom & ler armes de Maillé, en y ajoutant celui de la Tour. Il épouſa, 2°. en 1518, Antoinette d'Illiers, ſans enfans; il eut de ſon premier mariage Jean, qui ſuit; François & Anne, mariée en 1517 à François d'Eſthuer, Seigneur de Tonneins.

JEAN I de Maillé de la Tour, Baron de la Tourlandri, &c. mort en 1563, avoit épouſé Anne Chabot, fille de Robert & d'Antoinette d'Illiers: dont Jean, mort à l'armée, ſans alliance; Joſeph, Prieur de Réaumur; François, qui ſuit; Paul, Seigneur de la Motte, mort ſans alliance; René, Seigneur d'Ampoigné, mort ſans alliance; Raphael, mort de même; Louis, Seigneur de la Foſſe; Anne, mariée en 1543 à Païen d'Averton, Seigneur de Belin; Antoinette, alliée, 1°. à René le Porc, dit de la Porte, Baron de Vezins, 2°. en 1557, à Claude la Trémoille, Marquis de Noirmoutier, 3°. à Claude Gouffier, Duc de Rouanez; Marie-Vincente, Religieuſe; Françoiſe, femme de Claude Hamelin, Seigneur du Moulin; & Jean qui épouſa Marie de la Palu, dont il eut Jean, marié à Angélique de Kaerbout, en 1629, ſans enfans.

FRANÇOIS de Maillé de la Tour, Comte de Châteauroux, &c. obtint du Roi Henri III, la confirmation de l'érection de la Baronnie de Châteauroux en Comté; il mourut en 1598; il avoit épouſé en 1564 Diane de Rohan, fille de François, Seign[illegible] Gié, & de Catherine de Sillé: dont Charles, [illegible]el à P[illegible]605, ſans enfans, d'Iſabelle de [illegible] ſa fe[illegible]çois & Jean, mort ſans enfans; [illegible]u [illegible]vers; Landri, mort ſans ligne[illegible] qui [illegible]ois, Chevalier de Malte; Paule, [illegible]nne[illegible]; Louiſe, mort[illegible]allianc[illegible]arie[illegible] Porc de la Por[illegible]zins; [illegible]lliée de Branchet, [illegible]de Pe[illegible] épouſa Françoi[illegible] Seig[illegible]

Jean II de Maillé, Baron de la Tour, vendit en 1613 le Comté de Châteauroux au Prince de Condé ; il mourut des blessures qu'il avoit reçues au siége de Négrepelisse en 1635 ; il avoit épousé en 1601 Louise de Châteaubriant, fille & principale héritière de Jean & de Susanne de Montausier : dont Louis, qui suit ; Diane, mariée en 1627 à Aimar Nicolaï, Seigneur de Bernai ; Marie & Madeleine, Religieuses aux Ursulines de Vendôme.

Louis de Maillé, dit de la Tourlandri, Marquis de Gilbourg, &c. épousa, 1°. en 1634, Éléonore de Jalesne, fille de Charles & d'Eléonore de Maillé Brezé ; 2°. en 1649 Louise de Cherité, fille de François & de Catherine de Goubi : les enfans du premier lit furent Charles, qui suit ; Marie-Susanne, Religieuse aux Bénédictines de Laval ; & Susanne, mariée à François d'Avesnes, Seigneur de la Jaille, &c. Les enfans du second mariage furent André, qui épousa Marie-Louise Thieslin : dont Charles-André, appelé le Marquis de Maillé la Tourlandri, marié en 1710 à Susanne-Antoinette de Rancurel, fille d'Alexis-Joseph & d'Eléonore-Dorothée de Walkembourg : dont Anne-Charlotte, née en 1711 ; Charles, fils, aussi du second lit, Comte de la Tourlandri, Seigneur d'Entrammes, marié, 1°. avec Jeanne Pelisson, morte au Château d'Entrammes en 1704, fille de Daniel & de Madeleine le Clerc ; 2°. en 1708 avec Marie Guitton, fille de Robert & de Françoise Guesnier ; & Marie, mariée en 1680 à Charles de Buchepot, Seigneur de Fourmanteau en Berri.

Charles de Maillé, dit de la Tour, Marquis de Jalesne, &c. épousa en 1663 Bonne-Marie-Madeleine de Broc, fille de Michel, Baron de Chemiré, en Anjou, & de Madeleine du Chêne : dont Georges-Henri, qui suit ; Charles-Hardouin & Philippe-Michel, Chevaliers de Malte ; Susanne-Éléonore, mariée à Joseph Cotignon, Seigneur de Chauvri ; Marie-Hélène, mariée à Henri, Comte de Ghaisne ; & Michel.

Georges-Henri de Maillé, Marquis de la Tourlandri & de Jalesne, épousa en 1687 Marie-Anne Fréseau, fille de François, Marquis de la Freselière, Lieutenant-Gé-[illegible]l des Armées, & de Charlotte-Marie Fréseau : dont [illegible]s-Hardouin de la Tourlandri, Marquis de Jalesne, [illegible] Gastines : dont un fils unique, qui suit, & [illegible]is, Comte de la Tourlandri, dont la fille [illegible] fils unique de Charles-Hardouin, son

N..... de Maillé de la Tourlandri, Baron d'Entrammes, marié à N...., fille aînée de Charles-Louis, Comte de la Tourlandri, sa cousine germaine.

Branche de Maillé-Brezé.

PAÏEN ou PEAN de Maillé, troisième fils de Hardouin V de Maillé & de Jeanne de Bauçai, Seigneur de S. Georges du Bois & de Brezé, épousa Jeanne de l'Etang, Dame de Brezé, fille de Macé & de Catherine de Brezé: dont Pean II, qui suit; Eléonore, mariée à Gui de Chausseroye; & Isabeau, Dame de Saumoussai.

PAÏEN II de Maillé, Seigneur de Brezé, &c. épousa, 1°. en 1367 N.... de la Maison du Pui: dont il eut Eléonore, alliée, 1°. à Tristan de la Jaille, 2°. à Robert d'Anjou: Payen II épousa, 2°. en 1379, Jeanne Bouchard, fille de Louis & de Catherine de l'Aubonière: dont Païen III, qui suit; & Jacques, qui, de Marie Taveau, sa femme, eut Jeanne, mariée, 1°. en 1426, à Amauri de Tigné, 2°. à Guillaume de Tucé, 3°. à Gui Frottier.

PAÏEN III de Maillé, Seigneur de Brezé, &c. épousa Marie de Maillé, fille de Hardouin VII & de Mahaud le Voyer: dont Hardouin, qui suit; Gilles, qui a fait la branche des Ducs de Brezé; Jeanne, mariée à Thibaut de Laval, Seigneur de Loué; Marie, alliée à Gilles de Clérembault; Isabeau, mariée à Jean de Brie, Seigneur de Servant; Rose, femme de Jean Fresneau, Seigneur de Crévant; Catherine, qui épousa en 1416 Hugues de Montalais; N.... Abbesse de Bonneval-lès-Thouars; & N.... Abbesse de la même Abbaye, après sa sœur.

HARDOUIN de Maillé, Seigneur de Ruillé & de Bénehart, étoit mort en 1484; il avoit épousé Anne de Villiers, Dame de Champagné, fille de Guillaume & de Jeanne de Mar, Dame de Ruillé & de Bénehart: dont Jacques, qui suit; Renault; & Jean, qui épousa en 1525 N.... de Fromentières, fille du Seigneur de Meslai: dont il eut Louis; Renée, mariée au Seigneur de Rochambault, & N.... Religieuse. Louis fut marié en 1569 à Renée de Baigneux Courcival: dont il eut Antoine, Seigneur de Ruillé, marié en 1615 à Judith du Bosquet, fille de Georges, Seigneur de Cossé, & d'Antoinette le Bailleur, Dame du Bois Cléreau: dont Renée, mariée en 1642 à Joachim de Cervon & Elisabeth; Louis & Renée de Baigneux Courcival, eurent encore Louis, qui épousa

Elisabeth de Baigneux, & Renée, qui fut mariée à Gilles Maillard.

JACQUES I de Maillé, Seigneur de Bénehart & de Champagné, vivoit en 1500; il épousa Jeanne le Berruyer, fille de Lidoire, Seigneur de S. Germain : dont Jacques II, qui suit.

JACQUES II de Maillé, Seigneur de Bénehart & de Champagné, épousa Marie de Villebrême, fille de Jean, Seigneur de Fougères : dont Jacques III, qui suit; Jacques, dit le Jeune; & Anne, mariée à Jacques le Clerc, sans postérité.

JACQUES III de Maillé, Seigneur de Bénehart, &c. Gouverneur du Vendômois, fut fait prisonnier à la prise de Vendôme. Henri IV lui fit trancher la tête; il avoit épousé Renée de Ponce, fille de René & de Catherine de Mauni : dont René, qui suit.

RENÉ de Maillé, Seigneur de Bénehart, &c. épousa Dorothée Clausse, fille de Henri & de Denise de Neuville Villeroi : dont Henri, qui suit; René, tué au service du Roi; Honorat; Nicolas, Baron de Fleuri; Denise, mariée à François Barton.

HENRI de Maillé, Marquis de Bénehart, épousa Françoise de la Barre, Dame Deshayes, de Château Sénéchal, &c. fille de Louis, & de Marguerite de Chambes-Montsoreau : dont René II, qui suit; François, Comte d'Epichelières, qui épousa en 1680 Françoise-Marguerite Bouteiller, fille de Marin, Seigneur de Château-fort : dont un fils, né en 1685; Henri, Chevalier de Malte; Dorothée, Religieuse; & Anne, mariée à René du Gravier, Marquis d'Oleron.

RENÉ II de Maillé, Marquis de Bénehart, &c. Capitaine des Chasses du Roi au Comté du Maine & du Château-du-Loir, épousa, 1°. en 1665, Gabrielle de Guillebert de Siqueville, fille de Louis & de Louise d'Apchon, 2°. Jacqueline-Françoise de Bille, fille d'Antoine & de Françoise de Vipar. Du premier mariage sont venus Louis-Joseph, Baron de Coulonce, &c. né en 1666, mort en 1698; il avoit été marié en 1691 avec Louise-Marie Malier, fille de Claude & de Geneviève de Houdelot : dont Marie-Anne-Geneviève, mariée en 1711 avec Philippe-Claude, Marquis de Montboissier. Du second mariage, de René II de Maillé, sont issus René-François, qui suit; Anne-Honorat, morte jeune, & Constance, Religieuse.

RENÉ-FRANÇOIS de Maillé, Marquis de Bénehart,

Seigneur de la Jaille, &c. épousa en 1720 Françoise-Madeleine de la Luzerne, fille de Gui-César, & de Madeleine-Françoise de Pommereuil: dont plusieurs enfans.

Branche des Marquis & Ducs de Brezé.

Gilles de Maillé, fils puîné de Païen III de Maillé, Seigneur de Brezé, & de Marie de Maillé, avoit épousé Jeanne Amenard, fille de Jean, Seigneur de Bouillé, &c. & de Marie Turpin: dont Hardouin, qui suit; Jacques; Guionne; Marie; & Catherine, mariée à René de Rotrou.

Hardouin de Maillé, Seigneur de Brezé, mort en 1508, avoit épousé en 1480 Ambroise de Melun, fille de Charles & de Philippe de la Rochefoucault: dont Hardouin, mort sans postérité; Gui, qui suit; Marie, mariée à Jean de Brezé Maillé; & Ambroise, mariée à Jacques de Perrières, Seigneur du Bouchet.

Gui de Maillé, Seigneur de Brezé, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1510 Anne de Louan, fille de Jean & de Madeleine Cleret: dont Artus, qui suit; Simon, Archevêque de Tours, mort en odeur de sainteté en 1567; Philippe, Vicomte de Verneuil, tué au camp de Valenciennes, sans postérité de Jeanne de Hangest, sa femme; Jacques, Abbé de Montfaucon & de Marmoutier; Jeanne, Abbesse, du Roncerai; Yvonne, Abbesse après sa sœur; Françoise, Religieuse; Charlotte, mariée, 1°. à Lancelot de la Touche, 2°. à François de Montgommeri; Marie, alliée, 1°. à François Bourré, Seigneur de Jarzé, 2°. à Jean de Leaumont, Seigneur de Puigaillard; Jeanne, femme de Hector de Monteron, & Renée, Abbesse de Noirmoutier.

Artus de Maillé, Seigneur de Brezé, Chevalier de l'Ordre du Roi, mort en 1592, avoit épousé Claude de Gravi, fille d'Ambroise & de Renée-Claude du Bellai Langei: dont Claude, qui suit; & Catherine, mariée en 1572 à Jean de Sansac, Capitaine de la Porte du Roi.

Claude de Maillé, Seigneur de Brezé, &c. tué à la bataille de Coutras, en 1587, avoit épousé en 1558 Robinette Hérisson, fille de Jean & de Jeanne de Pennevaire: dont Charles, qui suit; Jacques, mort en 1610, sans postérité de Julienne d'Angenne, sa femme, fille de Jean; Claude, Chevalier de Malte, tué en duel en 1606, par le Seigneur de Talhoet; Charles, Chevalier de Malte; Jeanne, mariée à Hercule de Charnacé; Simonne, Abbesse du

Roncerai, morte en 1646; Yvonne, Abbesse du Ronceraï, après sa sœur, morte en 1650, & Eléonore, mariée à Charles, Marquis de Jalesne, morte en 1639.

CHARLES de Maillé, Seigneur de Brezé, &c. épousa en 1597 Jacqueline de Thévalle, fille de Jean III, Seigneur de Bouillé, Comte de Créans, Chevalier des Ordres du Roi, &c. & de Radégonde Fresneau : dont Urbain, qui suit; & Charles, mort jeune.

URBAIN de Maillé, Marquis de Brezé, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, avoit épousé en 1617 Nicole du Plessis-Richelieu, sœur puînée du Cardinal, fille de François, Chevalier des Ordres du Roi, Grand Prévôt de France, & de Susanne de la Porte : dont Armand, Duc de Fronsac & de Caumont, Grand-Maître, Chef & Surintendant-Général de la Navigation & Commerce de France, tué au siége d'Orbitelle en 1646, âgé de 27 ans, sans alliance; & Claire-Clémence, qui suit.

CLAIRE-CLÉMENCE de Maillé Brezé, morte en 1694, avoit été mariée en 1641 à Louis II de Bourbon, Prince de Condé, mort en 1686.

Voyez *la suite à l'article Maine, Généalogie de la Maison Royale de France.*

ÉPAIGNÉ, Bourg & Paroisse, de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chahaigne, l. 2 ¼; Brette, l. 5 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a d'Épaigné à la Chartre, M. l. 1 ½; Château-du-Loir, M. l. 3 ½; Grand-Lucé, M. l. 5 ½; Bessé, M. l. 5; Montoire, M. l. 5; Chemillé, l. ¼; Rorthre, l. 1; les Pins, l. 1; Beaumont-la-Chartre, l. 1; Touraine, l. ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Domé, & au S. par un autre petit, qui forme un étang.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de Vaas. Il y a 140 Communians.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin est de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Lusignan.

ÉPINAI (l'), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il est éloigné de

dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Fraimbauld de Priéré, l. 4 ½; Marcillé-la-Ville, l. 1 ¼; Bais, l. 2; Yzé, l. ½; Tennie, l. 5; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de l'Épinai à Gorron, M. l. 1 ½; Paffais, M. l. 1 ½; Ambrière, M. l. 3 ¼; Fougerolles, M. l. 2 ½; S. Denis-de-Gaftines, M. l. 3; S. Aubin-Foffe-Louvain, l. ½; le Bois l. ½; Vaucé, l. 5; Montillé, l. 1 ¼; Defertine, l. 1; Vieuvi, l. 1; Normandie, l. 1.

La Paroiffe eft arrofée à l'O. par la rivière de Colmont.

La Cure, eftimée 500 liv. eft à la préfentation du Seigneur de Domfront. Il y a Communians.

Il y a à l'Epinai la Preftimonie de la Hautelande, autrement l'Aître au Boucher, eftimée 60 liv., à la préfentation des héritiers du Fondateur.

Le fol produit du feigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiffe eft un Membre de Domfront, qui appartient à Mgr le Duc d'Orléans.

ÉPINEU-LE-CHÉVREUIL, Bourg & Paroiffe, l'une des quarante du Chapitre de l'Eglife du Mans, de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. N. O. par E. de la Ville du Mans, dont il eft éloigné de cinq lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulans, l. 2 ¼; Fai, l. 1 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a d'Épineu à Vallon, M. l. 2; Loué, M. l. 1 ¾; Conlie, M. l. 2 ½; Brullon, M. l. 2 ¼; Ste Suzanne, M. l. 4; Bernay, M. l. 1 ½; Montreuil, l. 1; Chaffillé, l. ½; Longne, l. ¼; Amné, l. 1; Ruillé, l. ¼; Chemiré en Charnie, l. 1 ¼.

La Paroiffe eft arrofée au N. & au N. E. par le ruiffeau de Quineau, à l'E. au S. E. & au S. par la rivière de Végre, un autre petit ruiffeau prend fa fource à l'O. de la Paroiffe.

La Cure, eftimée 300 liv., eft à la préfentation du Chapitre de l'Eglife du Mans. Il y a 550 Communians.

Il y a à Epineu la Chapelle de S. Louis, eftimée 270 liv., à la préfentation du Seigneur, (je la crois réunie à celle du Château de Sourches); & celle de la Cour, eftimée 15 liv., à la même préfentation.

Le fol produit du froment, du feigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiffe eft un Membre du Marquifat de Sourches, qui appartient à M. le Marquis de Sourches. Voyez *fa Généalogie, à l'article S. Simphorien.*

L'Evêque Hoel, qui fiégea au Mans depuis l'an 1085

jusqu'à 1097, donna aux Chanoines de sa Cathédrale la Paroisse d'Epineu-le-Chevreuil, qu'il avoit fondée. *Courvaisier, page 382. Bondonnet, page 434. Cenomania.*

De Pallu abandonna au Chapitre du Mans en 1218, la troisième partie de la dixme qu'il avoit droit de prendre dans la Paroisse d'Epineu. *Regiſtre du Chapitre.*

Jean Coffet, Docteur de Paris, Gardien des Cordeliers du Mans, né à Epineu-le-Chévreuil, est Auteur d'un livre intitulé: *La Bataille de Dieu & de Gédéon contre Madian, ſous la deſcription de la bonne & de la mauvaiſe Conſcience.* Impr. au Mans en 1553. *La Croix du Maine.*

ÉPINEU-LE-SÉGUIN, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election du Mans, à l'O. S. O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vallon, l. 5; Souligné, l. 1 ¼; Grand S. Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¾.

Il y a d'Epineu à Loué, M. l. 3 ½; Sablé, M. l. 2 ½; Brullon, M. l. 2; Ballée, M. l. 1; Beaumont-Pied-de-Bœuf, l. 1 ½; Auvers-le-Hamon, l. 1; Coffé-en-Champagne, l. ¼; Sauge, l. 1 ¼; la Cropte, l. 2; Banne, l. 1.

La Paroisse est arrosée au S. & à l'O. par la rivière d'Erve, à l'E. par le ruisseau de Trulon, & au N. par un petit courant d'eau.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 300 Communians.

Il y a à Epineu le Prieuré de Varenne-l'Enfant, estimé 350 liv., à la présentation du Prieur de Châteaux en l'Hermitage.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de la Châtre. Voyez *ſa Généalogie à l'article Malicorne.*

ERMITES (les), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Marcé, l. 1; Tréhet l. 1 ½; Pruillé-l'Eguiller, l. 4 ¼; Brette, l. 2 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a des Ermites à la Chartre, M. l. 3 ¼; Montoire, M. l. 3 ½; Château-du-Loir, M. l. 6; Beffé, M. l. 4 ½; S. Christophe-en-Touraine, M. l. 5, Rorthre, l. 1 ½;

Chemillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montrouveau, l. 1; Marcé, l. 1; la Forêt-de-Gastines, l. demi-quart; Bléfois, l. $\frac{1}{4}$.

Le Bourg est situé sur le ruisseau de Domée, qui coupe la Paroisse de l'E. à l'O. & forme plusieurs étangs.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de Vendôme. Il y a 500 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse appartient à l'Abbé de Vendôme.

ESSARDS (les), petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulture, l. $\frac{3}{4}$; Poncé, l. $\frac{1}{2}$; Courdemanche, l. 2; Grand-Lucé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Parigné-l'Evêque, l. 2 $\frac{1}{2}$; Pontlieue, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a des Essards à la Chartre, M. l. 2 $\frac{1}{2}$, Montoire, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bessé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Calais, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Vildieu, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montrouveau, l. $\frac{3}{4}$; les Hayes, l. $\frac{3}{4}$; Ternai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Tréhet, l. 1 $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Sandrine, & au N. par deux petits courans d'eau.

Il y a dans la Paroisse le Château de la Poissonnière, dont dépendent 1000 arpens de bois & de landes.

Le sol produit du seigle, du froment & du carabin.

La Cure, estimée 200 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 80 Communians. Le Prieuré des Essards, estimé 100 liv., est à la présentation de l'Abbé de Vendôme.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de la Rochebousseau.

ESTIVAL-EN-CHARNIE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chemiré-en-Charnie, l. $\frac{1}{2}$; Epineu-le-Chevreuil, l. 1 $\frac{1}{2}$; Fai, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a d'Estival à Loué, M. l. 2; Brullon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Conlie, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 4; Ste Susanne, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Neuvillette, l. 1; Viviers, l. 1; Blandouet-Auxilière-de-Viviers, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Denis d'Orque, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Palais,

qui forme plusieurs étangs & fait marcher une petite forge, dépendante de l'Abbaye d'Estival.

La Cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'Abbesse d'Estival. Il y a 80 Communians.

Il y a à Estival la chapelle de S. Louis, estimée 110 liv., & celle de S. Nicolas du Parc, estimée 150 liv., toutes deux à la présentation de l'Abbesse.

En l'an 1109, Raoul, Vicomte de Beaumont, Baron de Ste Susanne, fonda, à la sollicitation de S. Aleaume, & commença à bâtir une Abbaye dans la Forêt d'Estival ou Charnie, pour y placer des Religieuses de l'Ordre de S. Benoît, sous la conduite de Godéhilde, sa sœur, qu'il avoit fait venir d'un autre Monastère. S. Aleaume, natif des Pays-bas, menoit une vie pénitente dans cette forêt; après sa mort il fut inhumé dans l'Eglise de cette Abbaye.

Raoul, Vicomte de Beaumont, Fondateur; un autre Raoul, aussi Vicomte de Beaumont, Bienfaiteur, oncle de Marguerite, Comtesse de Fif, Fondatrice de la Chartreuse du Parc, & ses deux enfans Guillaume & Richard, dont le dernier avoit épousé Mathilde, Dame d'Amboise & de Montrichar, qui donna la Paroisse de Livet à l'Abbaye d'Estival, furent tous inhumés dans une des chapelles de cette Abbaye, destinée pour la sépulture des Vicomtes de Beaumont. *Courvaisier, page* 419.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à l'Abbaye.

En 1218, Thibauld VI, Comte de Blois, fonda, auprès de Château Renaud, le Prieuré du Boullai, à la nomination & sous l'obéissance de l'Abbesse d'Estival.

La première Abbesse d'Estival fut, comme nous l'avons dit, Godéhilde, sœur de Raoul, Vicomte de Beaumont.

2. Héremburge, de la Maison de Neuvillette.
3. Basilie de Poillé, fille de Geoffroi.
4. Julienne, depuis 1189 jusqu'à environ 1218.
5. Héremburge.
6. Béatrix.
7. Agnès Payenne, depuis 1270 jusqu'à environ 1300.
8. Hélois de Chemiré, en 1302.
9. Catherine de Laval, fille de Gui & de Jeanne de Beaumont, sœur de Gui, Evêque du Mans, gouvernoit l'Abbaye en 1323 & en 1333; après sa mort l'Abbaye fut vacante jusqu'en 1340.
10. Marie de Beaumont, jusqu'en 1349.
11. Nicole de Rabaud, en 1350.

12. Tiéphaine de Chatenai, en 1371.
13. Béatrix de Brouffin, fille du Seigneur de Brouffin, en la Paroiffe de Fai.
14. Béatrix de Sillé, depuis 1403 jufqu'à 1434.
15. Catherine de Sucé, jufqu'en 1440.
16. Jeanne de la Motte, fille du Seigneur de Vallon, morte en 1461.
17. Marguerite de Bouillé, fille de Foulque, jufqu'en 1477.
18. Jeanne de Laval, fœur de Gilles, Doyen de l'Eglife du Mans, morte en 1513.
19. Antoinette de Souvré, nièce de la précédente, morte en 1533.
20. Anne du Bellai, fœur du Cardinal du Bellai, jufqu'en 1545.
21. Renée Daunai, nièce du Cardinal du Bellai; elle fut nommée par le Roi.
22. Catherine de la Hage, en 1582; elle fut enfuite Prieure de S. Blaife de Quincé.
23. Angélique de Coffé, fille naturelle du Maréchal de Briffac, Prieure de S. Blaife de Quincé, mourut en 1623.
24. Henriette d'Epinai de Saint-Luc; elle réfigna à la fuivante, en fe retenant une penfion.
25. Claire Nau, Religieufe du Pont-aux-Dames, dans le Diocèfe de Meaux, depuis l'an 1627 jufqu'en 1660.
26. Marie-Françoife-Elifabeth de Kerveno; elle réfigna à la fuivante en 1675.
27. Charlotte d'Eftampes de Valançai.
28. . . . . . . de Pezé Courtalvert, depuis 1714 jufqu'en 1726.
29. N. . . de Rabondange : elle s'eft démife.
30.

ESTIVAL-LÈS-LE-MANS, Bourg & Paroiffe dans les Quintes du Mans, Élection du Mans, au S. O. de la Ville du Mans, dont il eft éloigné de deux lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand-Saint-Georges, l. $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a d'Eftival à la Suze, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 4; Malicorne, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Louplande, l. 1; Voivres, l. $\frac{1}{2}$; Pruillé-le-Chétif, l. $\frac{1}{4}$; Souligné, l. 1; Flacé, l. 1.

La Paroiffe eft arrofée à l'E. par le ruiffeau d'Orne, & au S. par un autre petit ruiffeau.

La

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Michel-du-Mont.

S. Bertran, après la mort de l'infâme Evêque Badégisile, fut fait Evêque du Mans; ce S. eut bien de la peine à retirer des mains de la méchante femme de Badégisile, les biens de l'Eglise qu'il avoit envahis; en ayant enfin recouvré une partie, il l'employa à réparer les torts que l'Evêché avoit soufferts, & a établir une Paroisse & un Monastère à Estival. *Courvaisier, page* 176. *Cenomania.*

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Vilenne. Voyez *sa Généalogie à l'article Louplande.*

ÉVAILLÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Changé, l. 6; Mans, l. 1 ½.

Il y a d'Evaillé à Beffé, M. l. 2 ½; S. Calais, M. l. 2; Grand Lucé, M. l. 2 ¼; Bouloire, M. l. 2 ¼; Dolon, M. l. 3 ¼; Ste Osmane, l. ½; Congners, l. 1; Ste Cérotte, l. 1 ¼; Ecorpain, l. 1; Maisoncelle, l. 1 ¼; Tresson, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée au N. E. & à l'E. par le ruisseau de Tusson.

La Cure est estimée 600 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 45 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse est une Baronnie annexée à la Cure.

FAI, Bourg & Paroisse des Quintes du Mans, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la même Ville, dont il est éloigné d'une lieue trois quarts.

La Paroisse est arrosée au N. à l'O. & au S. par le ruisseau d'Orne & par quatre autres petits ruisseaux; il y a des landes & des bois.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Chapitre Royal de S. Pierre de la Cour. Il y a 300 Communians.

Il y a à Fai la chapelle du Coudrai, eſtimée 200 liv.; celle de Thébert, eſtimée 300 liv., toutes deux à la préſentation du Seigneur de la Maſſerie; & celle de la Gaſſelinière, eſtimée 10 liv., à la préſentation des héritiers Jean Lamoureux, & à leur défaut, du Seigneur Evêque du Mans.

Le ſol de la Paroiſſe, qui a environ trois quarts de lieue du N. au S. produit du froment, du ſeigle, de l'orge, du carabin & du chanvre; s'il étoit amélioré par la marne, qu'il ne feroit pas difficile de ſe procurer, il rapporteroit beaucoup plus qu'il ne fait. Il y a pluſieurs clos de vignes, qui donnent du vin rouge de petite qualité. On cultive avec ſuccès des arbres fruitiers. Il y a des bois taillis, qui dépendent des Terres de Brouſſin, de Vandœuvre & de la Maſſerie; & les bois l'Abbé, qui dépendent de l'Abbaye de Beaulieu, ils étoient en futaie qu'on vient d'abattre.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée à la Terre de Brouſſin, qui appartenoit anciennement à la Maiſon de Champlais, enſuite à celle de Brullart, & aujourd'hui à celle de Treſſan, dont on trouvera la Généalogie ci-après.

Brouſſin eſt un vieux Château, accompagné de tours & tourelles, d'où part un chemin ſouterrein, qui ſe rend dans une pièce de terre dépendante de la métairie du Grand Beauvais, à un grand quart de lieue de diſtance du Château: on voit encore dans cette pièce de terre l'ouverture de ce chemin couvert, elle eſt carrée, large d'environ ſix pieds, & murée; le menu peuple appelle cette ouverture la Tour de la Fée.

Il y a dans la Paroiſſe de Fai deux autres Terres fieffées, ſavoir Vandœuvre & la Maſſerie, qui ont chacune une chapelle domeſtique; ces deux Terres ont autrefois appartenu, comme celle de Brouſſin, aux Seigneurs de Champlais.

La Terre de Vandœuvre appartient à M. Louis Cajétan le Vayer, Ecuyer, Seigneur de Faurolle, à cauſe de la Dame Larçonneau de la Jalaiſe, ſon épouſe, dont le père l'avoit acquiſe des créanciers de M. le Vayer de Vandœuvre, mort Conſeiller au Parlement de Paris. Cette Terre a deux Fiefs, celui de Vandœuvre, qui relève de la Baronnie de Pilmi, & celui de la Rouvillière, qui relève de celle de Coulans. La maiſon, bâtie à la moderne ſur une éminence, a tous les agrémens poſſibles,

belles promenades, bois de haute futaie, parterres, potagers, vergers, &c.

La Terre de la Masserie appartient à M. Blondeau des Ardilliers; elle posséde trois Fiefs, dont un reporte au Roi, & les deux autres à la Baronnie de Coulans.

On voit représenté, dans un des vitraux de la chapelle, un ancien Seigneur de Champlais, qui fit le voyage de la Terre-Sainte.

La Commenderie du Guéliand posséde une portion de Fief dans le Bourg de Fai, aussi bien que le Chapitre de S. Pierre de la Cour, qui prétend que la Seigneurie de Paroisse lui appartenoit autrefois.

Il y a dans la Paroisse un canton, nommé les Monneries, autrefois l'Aumônerie, dont les propriétaires devoient l'hospitalité aux passans étrangers.

Il y a aussi dans la Paroisse de Fai plusieurs jolies maisons de campagne, qui appartiennent à différens habitans du Mans, qui y passent tous les ans une partie de l'été & de l'automne: telles sont la Livaudière, qui appartient à M. Champion de la Livaudière, Gentilhomme servant chez la Reine; le Grand Gau, qui appartient à M. Ronsard, de la famille du Poëte Ronsard; Louvrinière, dont M. le Roi, Avocat au Présidial du Mans, est propriétaire; le Grand Beauvais, qui appartient à M. Provôt.

Louvrinière est bâtie à mi-côte d'une éminence d'où partent trois fontaines, dont une est minérale & se teint d'un violet léger, en y infusant de la noix de galle. Il se forme à la superficie une crême légère, si l'on plonge tout doucement dans l'eau une lame de fer; cette crême se retire aux extrémités des bords de la fontaine; mais si l'on y plonge une pièce d'argent ou d'autre métail, cette crême ne fait aucun mouvement: il se forme au fond de cette fontaine une rouille épaisse.

Le Curé de Fai a droit d'avoir une fuie à pied & à boulins. On attribue ce privilége à la réception que fit un Curé de Fai au Connétable de Montmorenci, lequel passant par Fai dîna chez le Curé; le Connétable loua le repas du Curé, mais il lui dit qu'il y manquoit des pigeons; le Curé dit qu'il n'avoit point de fuie: le Seigneur lui répondit que dans peu il en auroit une; & effectivement il lui fit expédier une permission du Roi, pour lui & ses successeurs Curés, d'avoir une fuie à pied.

La perdrix rouge & grise, & le lièvre sont assez communs dans la Paroisse, & d'une qualité passable.

M. le Roi de Louvrinière, Avocat au Présidial du Mans, m'a fourni un Mémoire.

La Vergne de Tressan est une Maison noble, établie en Languedoc au commencement du quinzième siècle.

N... de la Vergne eut pour enfans Pierre; Rigaud, qui suit; Jean, Evêque de Lodève, mort en 1410, il avoit acheté la Seigneurie de Tressan, au Diocèse de Beziers.

Rigaud de la Vergne testa en 1452; il avoit épousé Aignes de Cairac: dont Georges, qui suit; Geniez; Astorg; Béatrix; Jeanne; & Catherine, femme de Pierre de la Salle, Seigneur de Montaigu.

Georges de la Vergne, Seigneur de Tressan, &c. épousa, 1°. en 1431, Jeanne de Voisins, 2°. Jeanne de l'Etang; il eut du premier mariage Jean, qui suit; Rigaud, Chef de la Branche de Montbazen, qui subsiste à la septième génération dans les personnes de N... de la Vergne, Seigneur de Montbazen, né en 1710, marié en 1743 à Marie Roussel, morte en 1744; N... de la Vergne, né en 1713; N... né en 1723; N... né en 1724; N... de la Vergne de la Tour, né en 1725; & N... née en 1725; tous enfans de Jean Lambert de la Vergne, Seigneur de Montbazen, mort en 1739, & de Marie de Lort, sa troisième femme, morte en 1741.

Jean de la Vergne, Seigneur de Tressan, &c. testa en 1740; il avoit épousé Marguerite de Maffred: dont Antoine, qui suit; Joseph, Seigneur de Puilacher; Antoine, Seigneur de Montmalet; Jeanne-Catherine, mariée à Louis-Pierre, Seigneur de Montolivet du lieu de Melgueil; & Vesiade, femme de Pierre de Caylar.

Antoine I de la Vergne, Seigneur de Tressan, testa en 1520; il avoit épousé, en 1475, Galienne de Pouzolles: dont Antoine II, qui suit; Rigaud; Bertran; Jean, Prieur de Tressan, mort en 1520; Jean, Seigneur de la Valette; Catherine; Magdeleine, femme de Sicard Ycheri, ou Yterii; & Marguerite, Religieuse.

Antoine II de la Vergne, Seigneur de Tressan, &c. testa en 1553; il avoit épousé, avant 1520, Marguerite de Montredon, dont François, qui suit; Antoine, Prieur de S. Aignan, & Chanoine de Montpellier en 1553; & Françoise, mariée à Denis Pataut.

François I de la Vergne, Seigneur de Tressan, &c. testa en 1597; il avoit épousé, en 1548, Anne de Montbouton, fille de Fulcrand, Seigneur de Coulombier, & d'Isabelle de Cornillan, dont il eut dix-sept enfans (nous

ne rapporterons que ceux qui ont pris des établissemens) savoir : Antoine, Seigneur de Puilacher, qui épousa, en 1584, Fulcrande de Grégoire des Gardies, dont Marthe, mariée à Jean d'Aireboudouze ; Pierre, Seigneur de Calmetz, marié, en 1612, à Marie d'Auzoles, dont Pierre, Chanoine de l'Eglise de Rouen ; Polidore, qui fut Secrétaire de la Chambre du Roi ; Marie, mariée, en 1637, à Charles de Combas ; Jean, autre fils de François I, Seigneur de Clausels, épousa Jeanne de Challons ; Anne, mariée à N... Arnaud, Seigneur de Haumez ; Marie, alliée à François Arnaud, Seigneur de Neffiez ; Isabeau, mariée à Gaspard-de-Bonpar ; & Jérémie, qui suit :

Jérémie I de la Vergne, Seigneur de Tressan, épousa, en 1598, Anne d'Izarn, fille de François, Seigneur du Villars, & de Marguerite du Lac de Boutenac : dont François II, qui suit ; Louis ; Alfonce, Seigneur d'Agnac, marié, en 1646, à Isabeau de Sarret ; Gabrielle, Abbesse de Clermont de Lodêve ; Anne, femme de N... de Graves ; Henriette, mariée à Barthelemi le Noir ; Fleurette, alliée à Henri le Noir ; Françoise & Marie, Religieuses.

François II de la Vergne, Seigneur de Tressan, &c. testa en 1650 ; il avoit épousé, en 1627, Louise de Montainard, fille d'Antoine, & de Blanche de Seguins : dont Jérémie II, qui suit ; Louis, né en 1638, qui fut premier Aumônier de M. le Duc d'Orléans, Evêque de Vabres, puis du Mans, en 1672, mort le 27 Janvier 1712 ; Guillaume ; Alfonce, Chanoine, Comte de Lyon ; Elisabeth, mariée à Charles de la Motte Houdancourt, morte en 1741, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année ; Madeleine, née en 1636 ; Marie, alliée en 1676, à Jean-Paul de Gourdon, sans enfans.

Jérémie II de la Vergne, Seigneur de Tressan, &c. Maréchal de Camp, épousa, en 1667, Marguerite de Boon, fille de François & d'Agnès de Lévis Mirepoix, dont François III, qui suit ; & Louis, premier Aumônier de M. le Duc d'Orléans, qui fut Prieur de S. Victor du Mans, Chanoine, Comte de Lyon, Abbé de Lépau, Evêque de Vanne, ensuite de Nantes, & enfin mort Archevêque de Rouen en 1743, âgé de 63 ans.

François III de la Vergne, Seigneur de Tressan, épousa Louise Madeleine Brulart, fille de Pierre, Seigneur du Broussin & de Catherine Bouhin, dont N... Comte de Tressan, qui suit. François III avoit été premier Guidon des Gendarmes, de la Garde ; il mourut en 1750, âgé de 93 ans.

N... Comte de Treſſan, Seigneur de Fai, fut d'abord Enſeigne, puis Lieutenant de la Compagnie Ecoſſoiſe des Gardes du Corps, Brigadier d'Armée en 1740, Maréchal de Camp en 1744, & Lieutenant-Général en 1748, Commandant pour Sa Majeſté dans la Lorraine Flamande.

M. le Comte de Treſſan a donné au public pluſieurs Ouvrages de littérature, en proſe & en vers, entr'autres une Lettre ſur quelques ſujets de l'Hiſtoire Naturelle, imprimée à Paris en 1753; elle eſt inſérée dans le mêlange d'Hiſtoire Naturelle de M. Aleon du Lac. Tom. I, pag. 266-281.

Cette Lettre eſt une critique du Catalogue raiſonné des Minéraux, Coquilles, & autres curioſités naturelles contenues dans le Cabinet de feu M. Geoffroi de l'Académie des Sciences (par feu M. Geoffroi, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris) Paris, Guerin 1753, in-12.

M. le Comte de Treſſan eſt de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, & de l'Académie de Berlin. *Bibliothèque Françoiſe, tom. 2, page 138.*

M. de Treſſan a de ſon mariage deux garçons & deux filles. *Etrennes à la Nobleſſe.*

FATINES, petit Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Montfort, Election du Mans, à l'E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues & demie.

Il y a de Fatines à Montfort M. l. 1; Connerré, M. l. 2 1/4; Torigné, M. l. 2 3/4; Dolon, M. l. 3 1/2; Ballon, M. l. 3 1/4; Champagné, l. 1/2; S. Mars-la-Brière, l. 1/2; Pont de Gênes, l. 1; Sauſſé, l. 1; S. Corneille, l. 1/2; Sargé, l. 1 1/4.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière d'Huiſne, & au N. par le ruiſſeau de Merdereau.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe de S. Avi. Il y a 200 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Amellon.

FERCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election de la Flèche, au S. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de quatre lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Voévres, l. 1 3/4; Petit S. Georges, l. 1 1/4; Mans, l. 1/4.

Il y a de Fercé à la Suze, M. l. 3/4; Vallon, M. l. 1 3/4;

Malicorne, M. l. 2 ¾; Loué, M. l. 3; Brullon, M. l. 3 ¾; S. Jean-du-Bois, l. ¾; S. Benoît-sur-Sarte, l. ½; Chemiré-le-Gaudin, l. ¾; Maigné, l. 1; Pilmi, l. 1 ½; Noyen, l. 1 ¾. La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Sarte, à l'O. par celle du Gée, & au N. par le ruisseau de Renon.

La Cure, estimée 550 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Laumer de Blois. Il y a 400 Communians.

Il y a un Prieuré, estimé 600 liv., à la même présentation que la Cure.

Il y a aussi, à Fercé, la chapelle des Rivières estimée 15 liv. à la présentation du Seigneur; au Château de Vaulagé, une Chapelle domestique; & près ledit Château, une Chapelle de dévotion, dédiée à S. Roch. Il y a un Collége fondé pour les garçons. La rivière de Sarte partage la Paroisse du N. au S.; celle de Gée coule à l'Ouest: ces deux rivières nourrissent de fort bons poissons, carpes, perches, brochets, &c. & sont bordées de bonnes prairies; il y a des moulins sur la rivière de Gée.

Le sol est de deux natures; la partie, située à l'Ouest de la rivière de Sarte, produit du froment, du méteil & de l'orge; il y a dans cette partie plusieurs grands clos de vignes, qui produisent de fort bon vin, plus délicat que vigoureux: l'autre partie de la Paroisse, située à l'Est de la même rivière, ne produit que du seigle & du carabin; il y a beaucoup de landes arides.

La Seigneurie de Paroisse a, d'ancienneté, été annexée à la Terre de Vaulogé; mais il y a quelques années que M. le Comte de la Suze l'a revendiquée, & se l'est fait adjuger au Parlement.

La Terre de Vaulogé, située à un quart de lieue du Bourg, appartenante à M. de Vahais de Vaulogé, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & relevante du Comté de la Suze, en partie, & autre partie de la Baronnie de Pilmi, a un Château bâti sur la rivière de Gée, orné de deux bouquets de bois de futaie, d'avenues & de gracieuses promenades.

Outre la Terre de Vaulogé, il y en a dans la Paroisse trois autres fieffées, avec maisons de Maître. La première est celle de Vilclair, qui a pendant très-long-temps été possédée par la Maison de Vahais, d'où elle a passé par alliance en celle de Sallaine, qui vient de la vendre à M. Courte, Avocat à Laval. Cette Terre est décorée d'une avenue & d'une grande pièce de taillis. La seconde est celle de Médmanche, dont M. Jannart est propriétaire, à

cause de Madame le Rouge, son épouse, issue par sa mère de l'ancienne Maison de le Vayer; cette Terre est décorée d'un bouquet de bois de haute futaie. La troisième est celle de la Bussonnière, décorée d'une avenue & d'un bouquet de taillis, bâtie à l'Est & près de la rivière de Sarte; cette Terre appartient à Madame Chapelain, veuve de M. le Boindre, Conseiller au Siége Présidial du Mans.

Il y a encore dans la Paroisse le Fief de la Petite Bussonnière, appartenant à Mademoiselle de Vaulogé.

Vahais est une ancienne noblesse qui a pris ou a donné son nom à la Terre de Vahais, située dans la Paroisse de appartenante à M. des Boisguitton, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, à cause de N.... de Vahais de Vaulogé, son aïeule.

N. . . . de Vahais épousa N. . . . dont Julien, qui suit; & Pierre, Seigneur de Mauni & de la Tersorière.

Julien de Vahais, Seigneur dudit lieu, épousa Renée le Vicomte: dont Gui, qui suit; & Antoine, Seigneur de Forges.

Gui, Seigneur de Vahais & de S. Ouen, épousa Renée de la Dufferie: dont Madelon, qui suit; & Claude, qui fut Religieuse à Laval, & mourut à Fougère.

Madelon de Vahais, Seigneur de Vaulogé, épousa N. . . . dont N. . . de Vaulogé, qui suit; N. . . de Vahais, Seigneur de Vilclair, qui épousa N. . . Morin, dont N. . . Seigneur de Vilclair, qui épousa en 1706 N. . . des Alès, dont N. . . Demoiselle de Vilclair, mariée à N. . . de Sallaine, dont N. . . de Sallaine, mort sans alliance, & qui a vendu Vilclair à N... Courte; N... morte Religieuse à la Visitation du Mans; & N... mariée à N... de Sallaine. N... de Vahais & N... Morin, eurent encore N... de Vahais, qui épousa en 1707 N... des Alès, Bailli de Vallon, & Avocat au Mans.

N... de Vahais, Seigneur de Vaulogé, épousa, 1°. N...... dont un fils, mort sans alliance; 2°. N... de Sallaine, dont N...... Seigneur de Vaulogé, & N... Demoiselle de Vaulogé, tous deux sans alliance.

Sous le Pontificat de l'Evêque Sigeffroi, qui siégea au Mans depuis 971 à 994, Robert de Fercé fut présent à l'acceptation que fit Ascelin, Abbé de la Coulture, de la donation du Prieuré d'Auvers-le-Hamon, qui lui fut faite par Gui d'Avoise, fondateur de ce Prieuré. *Courvaisier, page 327.*

FERRIÈRE (la), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais, en Normandie, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix-neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Nuilli-le-Vendin, l. 4 $\frac{3}{4}$; S. Aignan, l. 1; Vilpail, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Mars-du-Déſert, l. 3; Mont-Saint Jean, l. 1 $\frac{1}{4}$; Pezé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Neuville-Lalais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de la Ferrière à Domfront, M. l. 2; la Ferté-Macé, M. l. 3; Juvigni, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Paſſais, M. l. 5; Madré, M. l. 4 $\frac{3}{4}$; Banvou, l. $\frac{1}{4}$; Dompierre, l. $\frac{3}{4}$; la Coulonche, l. 1; la Forêt-Dandaine, l. $\frac{1}{4}$, la Forêt de Dieufi, l. $\frac{1}{2}$; Normandie, l. $\frac{1}{4}$.

La Ferrière eſt d'une Généralité de Normandie; la Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par un ruiſſeau & deux étangs, & au S. par un autre & deux étangs. Outre les deux forêts dont il eſt fait mention ci-devant, il y a auſſi les bois de la Ferrière.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation du Seigneur du lieu. Il y a 1000 Communians.

Il y a à la Ferrière la chapelle de S. Clair, *aliàs* S. Elier, à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a une verrerie, anciennement établie par Lettres-Patentes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte de Flers.

La Terre de la Ferrière a donné le nom à une ancienne famille qui ſubſiſte encore, quoiqu'elle ne poſsède plus cette Seigneurie; elle relève du Roi, & lui eſt rendue ſous le titre d'ancien Comté. Elle eſt ſuzeraine des Fiefs de Banvou, appartenans à la Maiſon de Neuville, de très-ancienne nobleſſe; de celui de Juvigni, appartenant à M. le Marquis de Lantage, Brigadier des Armées du Roi: du Fief de Juvigni, relèvent deux autres Fiefs, Haleine & Beaulandais; à ce dernier reportent ceux de la Creux & Ménilepalet.

Les Fiefs de Crinais & de la Benardois, ſitués dans la Paroiſſe de S. Fraimbaut relèvent auſſi de la Terre de la Ferrière. *Mémoire du Curé de Domfront.*

En 1429 le Capitaine Talbot, Anglois, s'empara de la Ville de Laval; mais les Sires du Hommet, du Bouchet, Bertran de la Ferrière & Jean de Champchevrier la reprirent bientôt après. *Annales d'Anjou*, *page* 138. *D. Lôbineau*, *Hiſt. de Bretagne.*

Jean, Seigneur de la Ferrière, eut cinq garçons; Guillaume, qui fuit; Geoffroi & Jean, qui vendirent en 1095 le Châtel & Seigneurie de Meſſé, pour faire le voyage de la Terre-Sainte; Henri & Joſſelin, qui ſuivirent le Roi Guillaume le Conquérant en Angleterre, & y demeurèrent.

Guillaume, Baron de la Ferrière, épouſa en 1113, Jeanne Maréchal: dont Roger, qui ſuit; Émée qui fut mariée en 1149 à Robert, Seigneur de Goué; Raoul, qui fut tué à la priſe du Château de Saint-Hillaire-le-Harcourt. *Chartre de l'Abbaye de Savigni, près Saint-Hillaire-le-Harcourt.*

Roger, Seigneur de la Ferrière, épouſa, 1°. en 1147, Berthe, fille de Goſſelin Humelin: dont Valéran, qui ſuit; 2°. Jeanne Dindrai: dont Richard, qui fit le voyage de la Terre-Sainte avec Richard I, Roi d'Angleterre, pour quoi il vendit les Seigneuries de S. Front & de Bois Thibaut en 1171.

Valéran, Baron de la Ferrière, épouſa en 1183 Iſabelle, fille d'Olivier Fretteau, Seigneur de Radepont: dont Gautier, qui ſuit; & Yves, Moine à l'Abbaye du Bec.

Gautier, Seigneur de la Ferrière, défendit le Château de Domfront pour le Roi Jean-ſans-Terre, contre le Roi Philippe-Auguſte, qui l'aſſiégeoit, & qui par ſa lettre l'invitoit à le lui rendre, s'obligeant de le prendre, & tous ſes biens, ſous ſa protection, envers & contre tous. Gautier épouſa en 1220 Mabille Teſſon: dont Jean II, qui ſuit; & Robert, tige de la branche d'Hugueville.

Jean II, Seigneur de la Ferrière, épouſa Mathilde de Harcourt, fille de Robert, Seigneur de Conche, Cures, Beaulandais, &c. dont Philippe, qui ſuit; & Guillaume, qui fut toujours attaché au parti de l'Anglois, & ſe maria en 1331 à Jacquette de Ros, en Angleterre.

Philippe, Seigneur de la Ferrière, Cures, Préaux, &c. épouſa en 1320 Jeanne de l'Aigle, fille de Robert & de Suſanne, fille du Vidame de Paſſais: dont Jean III, qui ſuit.

Jean III, Seigneur de la Ferrière, Vautorte, S. Ouen, Maniljalu, Cures, &c. Gouverneur de Bayeux pour le Roi de Navarre, qu'il défendit contre le Sire de Couci, qui l'aſſiégeoit pour le Roi de France, épouſa en 1354 Jeanne de Malemains, Dame de Saint-Hillaire-le-Harcourt, &c. ils confirmèrent la même année les dons que

leurs prédéceſſeurs avoient faits à l'Abbaye de Savigni: ils eurent ſix ou ſept enfans, dont l'aîné fut Gautier II, qui ſuit.

GAUTIER II, Seigneur de la Ferrière, Gouverneur de Mantes, épouſa en 1427 Alionnette de Paci: dont Chriſtophe, qui ſuit; & Jean, Seigneur de Vautorte.

CHRISTOPHE, Seigneur de la Ferrière, fut père d'Etienne, qui ſuit.

ETIENNE, Seigneur de la Ferrière, épouſa Françoiſe Perrot, fille du grand Sénéchal du Maine, dont Gabriel, qui ſuit.; & Jean, tige de la branche des Barons de Vernie.

GABRIEL, Seigneur de la Ferrière, Cures, &c. épouſa en 1521, Françoiſe de Montchauveau: dont Jeanne, qui ſuit; Pierre, qui épouſa en 1555 Charlotte d'Ortonvilliers, ſans enfans; & Joachim, Protonotaire du Saint Siége.

JEANNE, Dame de la Ferrière après Pierre, ſon frère, épouſa en 1548 Jean de Falaiſe, Seigneur de Bernai & de Batilli: dont Joachim, qui ſuit; &, peut-être, Charlotte qui fut Abbeſſe de Vignats.

JOACHIM de Falaiſe, Seigneur de la Ferrière, vivoit en 1601, il épouſa Roberde de la Vigne, de la Maiſon de Tubeuf: dont Marie, qui ſuit; & Gabriel, Seigneur de la Ferrière, qui épouſa Françoiſe de Froulai, fille de René II de Froulai, Comte de Teſſé, Baron d'Ambrières & de Vernie, & de Jeanne d'Eſcoubleau; il mourut en 1627, ſans enfans. Cette Dame, veuve de la Ferrière, eſt la première fondatrice de la Communauté des Religieuſes de la Viſitation du Mans en 1634.

MARIE de Falaiſe, Dame de la Ferrière, après Gabriel, ſon frère, fut mariée, 1°. à Claude de Goué, Seigneur de Fougerolle, Montreuil, &c. ſans enfans; 2°. à Chriſtophe de Halei, Seigneur de la Chapelle, Boiſnel, Boishellouin, &c. duquel n'ayant point d'enfans, elle lui vendit la Ferrière.

M. de Halei, quelque temps avant ſa mort, vendit la Seigneurie de la Ferrière à Louis Berrier, dont le fils, nommé Jean-Baptiſte, mort Doyen des Maîtres-des-Requêtes, & Miniſtre d'Etat en 1743, voulant fruſtrer M. Nicolas Berrier, Seigneur de Ravenouille, Procureur-Général du Grand-Conſeil, ſon fils, de la Terre de la Ferrière, l'a donna en 17 au Père Fouquet, Oratorien, d'où elle a paſſé à M. Louis-Auguſte Fouquet de Belle-Iſle, Maréchal de France, ſon neveu.

En 175 M. le Maréchal de Belle-Isle vendit la Seigneurie de la Ferrière à M. Dupleix, Fermier-Général, qui en 175 la vendit à MM. Ange-Hyacinthe Ango de la Motte, Comte de Flers, & Thomas de la Barberie, de Falaise; mais en 1764 cette Terre fut saisie en décret sur M. Dupleix, & vendue & adjugée en 1766 par Sentence des Requêtes du Palais, aux mêmes Messieurs de Flers & de la Barberie. *Mém. de Madame de la Chaux. Mém. de M. le Curé de Domfront.*

FERTÉ-BERNARD (la), Ville murée de l'Archidiaconé de Montfort, Chef-lieu du Doyenné de la Ferté, à l'E. N. E. par E. du Mans, Election du Mans, dont elle est éloignée de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Aubin-des-Coudrais, l. 1; la Chapelle S. Remi, l. 2 ½; Mans, l. 4 ¾.

Il y a de la Ferté à Bonnestable, M. l. 3 ½; Vibraie M. l. 3 ¼; Connerré, M. l. 4; S. Côme, M. l. 3 ¾; Montfort, M. l. 5; Cherré, l. ¼; Cormes, l. 1; Avezé, l. 1 ½; Souvigné, l. 1; la Chapelle du Bois, l. 1 ¼; Dehaut, l. 1 ½; S. Georges-du-Rosai, l. 2 ½; la Bosse, l. 2; S. Aubin-des-Coudrais l. 1.

La Ferté est située dans une presqu'Isle, formée par les rivières d'Huisne & de Même, qui se réunissent au Sud; la Paroisse est aussi arrosée au Sud-Sud-Est par le ruisseau de Valmer.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 1700 Communians.

La Ferté-Bernard se nomme en latin *Feritas-Bernardi.*

Le Pape Clément III, dans sa Bulle de l'année 1189, portant la première institution des Religieux de S. Benoît dans l'Abbaye de la Pélice, appelle ce territoire *Feritas Bernardi.* On a donné à ce lieu le nom de Ferté, dérivé du mot latin *Feritas*, parce que tout le pays Fertois est composé de plaines fertiles & de bois, qui nourrissent un grand nombre de bestiaux, de bêtes fauves & de gibier. Aujourd'hui ses bestiaux, son beurre & son fromage sont plus prisés que sa venaison.

On ne doute point que le nom de Bernard ne lui ait été donné par un Seigneur de ce nom; mais on regarde comme une fable ce qui est rapporté dans la Légende Dorée manuscrite de l'Evêché du Mans, que Défensor, Prince ou Gouverneur du Mans, qui fut converti à la foi chrétienne par S. Julien, avoit quatre fils, dont l'aîné, nommé

Bernard, eut en partage la Ferté, & lui donna son nom; le cadet, nommé Guillaume, eut Sillé, auquel il donna le nom de Guillaume; le troisième, appelé Gui, posséda Laval: pourquoi ses successeurs Seigneurs de Laval ont porté le nom de Gui, & la Ville celui de Lavalguion; enfin le quatrième, nommé Judicael ou Juhel, fut apanagé de la Ville de Mayenne, qui depuis lui a toujours porté le nom de Mayenne-la-Juhel ou la Juhée.

Les différentes étymologies qu'on a données au nom de la Ferté, ont donné occasion à l'Auteur d'un Mémoire qui m'a été communiqué sur la Ville de la Ferté par M. de la Taille, de faire l'épigramme suivante:

Lis magna orta fuit, Ferté vox undè veniret.
Hi quod firma sit arx nomen habere putant;
Illi propter plebis bilem, animosque feroces;
Sunt, quia luxuriat fertilitate solum.
Pluribus hinc placuit quod ferrea viscera claudat:
Ast alii quoniam rura referta feris.
Terra ferax, urbs firma, fera, ferraria, vulgus
Corde fero, coeunt omnia, quid statuis?

Jusqu'en l'année 1367 la Ville de la Ferté n'avoit pour Eglise Paroissiale que celle de S. Pierre du Bourg de Cherré, qui en est éloigné d'un quart de lieue, dans laquelle les Seigneurs de la Ferté ont toujours été en possession des droits honorifiques & du patronage de cette Eglise, desservie autrefois par un Religieux de l'Abbaye de la Coulture du Mans, & aujourd'hui par un Vicaire perpétuel, à qui le Prieur de Cherré fait un gros pour sa subsistance. Ces droits des Seigneurs de la Ferté dans l'Eglise de Cherré, font voir qu'ils en sont fondateurs, & que Courvaisier a ajouté foi trop légèrement à un Cartulaire qu'il cite dans la vie de Hamelin, quarantième Evêque du Mans, qui attribue la fondation du Prieuré de Cherré à un Seigneur du Mondagron, petite Terre située dans la Paroisse de la Bosse, qui n'a qu'un Fief partiaire, simple voirie & basse-justice. D'ailleurs, par une transaction, datée du Mercredi d'après l'Octave de S. Pierre & de S. Paul 1233, entre Hugues de la Ferté & le Prieur de Cherré, ledit Seigneur amortit la maison & enclos du Prieuré de Cherré, & renonce à tous droits de prééminence & lucratifs; mais en même temps il se ré-

ferve tous ses autres droits sur le surplus des domaines de ce Prieuré. Il n'y a aussi que les Seigneurs de la Ferté qui ayent pu accorder aux Prieurs de Cherré les droits qu'ils avoient, comme il est porté dans les anciens aveux, de partager la plus grande partie des droits sur la foire de S. Barthelemi avec les Seigneurs de la Ferté.

La Ville de la Ferté d'aujourd'hui n'est pas la même que celle dont on vient de parler; l'ancienne étoit bâtie sur la colline du Fauxbourg de S. Barthelemi, nommée l'ancienne ville dans un dénombrément du Fief de la Mourandière, du 22 Septembre 1472. Les premiers Seigneurs de la Ferté n'avoient pas voulu qu'on bâtît des maisons aux environs de leur Château, parce qu'elles en auroient facilité l'approche aux ennemis: ce ne fut qu'après la paix entre Philippe-Auguste & Richard, Roi d'Angleterre, que les Seigneurs de la Ferté consentirent qu'on édifiât dans l'isle formée par la riviére d'Huisne; c'est ce qui forme aujourd'hui la nouvelle Ville de la Ferté.

Le Fauxbourg de S. Barthelemi étoit, comme on vient de le dire, de la Paroisse de Cherré; on y avoit bâti une chapelle pour la commodité des habitans; les Seigneurs de la Ferté donnèrent pour la desserte de cette chapelle le dixième des mouturages des grains qui seroient moulus à leur moulin du Bouchet, au Fauxbourg S. Julien; il y a au trésor du Château un nouveau titre de cette donation, passé le premier Lundi d'après la S. Barthelemi de l'an 1281, par Hugues, Seigneur de la Ferté, au profit du desservant de cette chapelle, qui y est nommé *Rector Feritatis Bernardi.* Outre cette rétribution, on trouve qu'il fut donné à ce desservant un Presbitère derrière cette chapelle, dont il reste encore quelques masures; la place de cette maison & le jardin, y joignant, qui en dépendoit, nommé autrefois le Champ Quélin, ayant été joint à la Cure de la Ferté, a depuis été donné à rente foncière à différens particuliers, qui nommèrent ces prises les Lotties de la Cure, dont les Curés de la Ferté ont toujours joui, ainsi que des autres domaines & fonds légués à ce desservant. Les habitans ont entretenu cette chapelle, y ont établi une Confrérie & un Prêtre qui célèbre la Messe tous les jours.

La nouvelle Ville de la Ferté se trouvant bâtie & bien peuplée, les habitans firent démolir une chapelle, qui étoit fondée sous le nom de N. D. des Marais; & de S. Sébastien, pour construire au même endroit une Eglise, qui fut érigée en Paroisse le 8 Avril 1367; cette érection est

faite, sans qu'elle puisse préjudicier aux droits de la Cure de Cherré, à laquelle on conserva toutes les dixmes & autres droits qu'elle avoit coûtume de percevoir. Les habitans chargèrent leurs maisons de payer annuellement à leur Curé au jour de Pâque, chacune sept deniers, sous le nom de droiture; les plus zélés les chargèrent de quelques autres rentes; les Seigneurs de la Ferté y ajoutèrent les deniers provenans des sermens judiciaires qui se faisoient & se payoient alors à la Jurisdiction de la Ferté. Marguerite de Flandre, veuve de Guillaume de Craon, Vicomtesse de Châteaudun & Dame de la Ferté, qui vivoit en 1376, légua à cette même Cure la métairie du Rochou, située dans la Paroisse de Boessé. Une déclaration des droits & domaines de la Cure de la Ferté, rendue à cette Baronnie Pairie le 7 Juin 1477, fait mention de ces différentes donations.

Les habitans de Rochefort, du Fauxbourg S. Julien, qui appartenoient à la Paroisse de Cherré, incommodés de la difficulté du chemin pour s'y rendre, firent aussi bâtir une chapelle sous l'invocation de S. Antoine, laquelle fut érigée en Eglise Succursale, du consentement du Curé de Cherré, & sans préjudicier à ses droits, en l'année 1515. On n'a point de titres qui fassent connoître le temps de la première fondation de cette chapelle; mais il y a toute apparence qu'elle fut fondée par Jean Croupet, Ecuyer, habitant de la Ferté, qui vivoit en 1375, parce que les armes qui sont gravées sur un pilier de cette chapelle sont les mêmes que celles qui ont été apposées au bas de son effigie en bas relief à l'Autel de la chapelle de S. Gatien, dans l'Eglise Paroissiale de la Ferté. Ces armes sont d'azur à trois grappes de raisins d'or, deux en chef brisées d'une étoile d'argent & l'autre en pointe.

Comme par l'érection de la nouvelle Eglise Paroissiale de la Ferté tous les droits du Curé de Cherré avoient été réservés, ce Curé a toujours été en possession d'officier dans cette Eglise les quatre Fêtes solennelles de l'année, & le jour de l'Assomption de la Ste Vierge, Patronne de cette Eglise; dans les commencemens il percevoit toutes les oblations & rétributions casuelles; dans la suite, il en donnoit une partie au Curé de la Ferté, ce qui causoit des contestations qui ont été terminées par Arrêt du Parlement du 18 Mars 1675, par lequel la Cour a ordonné que toutes les oblations & casuel de l'Eglise de la Ferté appartiendroient au Curé d'icelle, à la charge qu'il payeroit

tous les ans, le jour de Pâque, vingt-cinq livres de France au Curé de Cherré.

La première Eglise Paroissiale de la Ferté, que les habitans avoient fait bâtir, n'étant pas assez vaste pour les contenir, on fut obligé de la démolir pour en bâtir une plus étendue, qui fut achevée l'an 1576; cette époque est gravée sur une pierre, au haut de l'arcade qui sépare la nef d'avec le chœur: l'on rétablit dans les bas côtés & à quelques-uns des piliers les inscriptions des fondations des chapelles & stipendies qui y ont été faites.

1°. De la chapelle de S. Gatien, estimée 300 liv. de revenu, fondée en 1585 par Jean Croupet, dont il est parlé ci-devant, à la présentation de l'Abbé de la Pélice; cette Chapelle a été réunie au Séminaire S. Charles au mois de Juillet 1731, de même que la Mense Monacale de l'Abbaye de la Pélice, par Lettres-Patentes, enregistrées au Parlement le 7 Août suivant. Voyez *à l'article Cherreau les conditions de cette réunion.*

2°. De la chapelle de S. Nicolas-des-Brières, estimée 220 liv., fondée par Jean Véron & Jeanne Bellenger, sa femme, à la présentation du Seigneur de la Paroisse de Chassillé, dans le Doyenné de Vallon.

3°. De celle de S. Jérôme, autrement des Hullans, estimée 80 liv., fondée en 1549 par Denis Hullant, Conseiller au Siége Présidial du Mans, & augmentée en 1559 par Thomas Hullant, Bailli de la Ferté, à la présentation des héritiers Hullant, originaires de la Ferté.

4°. Celle de S. Nicolas de Rambouillet, fondée par Claude d'Angennes, Evêque du Mans, à la présentation du Seigneur Evêque du Mans: le Poullier dit à la présentation de l'Abbé de la Pélice.

5°. La Stipendie de Ste Catherine, à la présentation du général des habitans de la Ferté.

6°. La Prestimonie du Crucifix, à la même présentation.

Outre les chapelles fondées dans l'Eglise, & la chapelle de S. Barthelemi du Fauxbourg, il y a aussi celle de S. Liphar, bâtie dans la Cour du Château, qu'on dit avoir été construite & fondée par Louis de France, Duc d'Orléans, frère du Roi Charles VI. On ne trouve point de titres de cette anecdote; cette chapelle est à la présentation du Seigneur.

Il y a à la Ferté l'Hôtel-Dieu de S. Julien, si ancien qu'on n'a point de titres de son établissement. Avant l'Edit de Charles

Charles IX en 1561, pour la réformation générale des Hôpitaux, qui en attribue l'administration aux habitans des Villes; cet Hôtel-Dieu étoit administré par les Confrères de N. D. de l'Hôtel-Dieu de Coeffort, près le Mans, fondé par Henri II, Roi d'Angleterre, Comte du Maine, environ l'an 1220. Depuis ledit Edit de Charles IX, les habitans transigèrent avec ces Confrères; & pour les engager à se déporter de leur droit, ils s'obligèrent de leur payer tous les ans cent soixante livres de France; ce qui s'exécute encore aujourd'hui au profit des Prêtres de la Mission, qui ont succédé aux Confrères de Coeffort. On voit, par un appointement du 17 Juillet 1520, que les Enfans-Trouvés doivent être nourris aux dépens de cet Hôtel-Dieu, dans lequel il y a une Prestimonie fondée à la présentation des habitans du Fauxbourg S. Julien.

Il y a aussi à la Ferté la Léproserie de Saint Laurent, d'aussi ancienne fondation que l'Hôtel-Dieu de S. Julien; laquelle, depuis plusieurs siècles, a été régie avec l'Hôtel-Dieu, & par les mêmes Administrateurs; il y a cette différence, qu'il y a titre de bénéfice pour un Chapelain, qui est nommé par la communauté des habitans au Seigneur de la Ferté, qui le présente au Seigneur Evêque du Mans, pour obtenir la collation; cet usage est autorisé par un Arrêt du Grand-Conseil du 11 Septembre 1612. Ces deux Maisons de Charité sont régies par des Administrateurs, choisis par les Seigneurs de la Ferté, qui en sont fondateurs, & par les habitans: ces Administrateurs rendent compte de leur gestion devant les Officiers de la Jurisdiction des Seigneurs, & devant les habitans.

Le 18 Juillet 1687, les habitans, du consentement des Seigneurs, traitèrent avec les Dames Hospitalières de N. D. pour gouverner les malades de leur Hôtel-Dieu, & elles s'y établirent aussi-tôt.

Le 2 Janvier 1608, Charles de Lorraine, Seigneur de la Ferté, fonda le Couvent des Récollets, proche la Ville; leur Maison fut bâtie en 1610, suivant l'inscription mise au haut du portail de leur Eglise, composée par le sieur Rouillet de Beauchamp, Bailli de la Ferté.

Carolus antiquo veniens ex sanguine Regum,
Dux bello insignis, nulli pietate secundus,
Hic collectorum Francisci ex Ordine, sacrum
Cœnobium, proprio tibi, Christe, dicavit in agro.
Posuit Reginaldus Rouillet apud Fertenos juridicus. 1610.

Les Religieuses de la Visitation de Sainte Marie furent appelés à la Ferté par la Dame Marie Heullin, veuve du sieur de Boisrichard, qui obtint le 6 Juin 1631, de M. le Duc de Villars, lors Seigneur de la Ferté, la permission de les établir en cette Ville; mais la communauté des habitans, qui souhaitoient que cette Dame y établit des Religieuses Ursulines pour instruire leurs filles, ayant formé quelques obstacles au dessein de la Dame Heullin, ils ne furent levés qu'en 1733, après la promesse que firent les Visitandines d'instruire les jeunes filles de la Ville: elles se renfermèrent, du consentement de Beaumanoir, Evêque du Mans, & des habitans, le premier Dimanche de Carême 1633, dans une maison au milieu de la rue du Bourgneuf. Ayant trouvé cet emplacement trop étroit, elles achetèrent la maison, où pend aujourd'hui pour enseigne le *Chapeau-Rouge*, au fauxbourg de S. Barthelemi, où elles furent transférées processionnellement par le Clergé de la Ville; ayant ensuite trouvé ce lieu trop humide & mal-sain, elles achetèrent en 1636 les bâtimens & terrein des trois premières lotties du Champ Guillot, au bout du même fauxbourg, où elles ont commencé une très-belle maison, qui, selon les apparences, ne sera jamais achevée, faute de moyens.

Il y a à la Ferté un Collége, dont le revenu est très-peu considérable, & a été réuni au temporel.

Dès le premier établissement de la nouvelle Ville de la Ferté, les habitans se firent autoriser à élire entre eux des Officiers Municipaux; savoir un Capitaine, quatre Echevins, un Syndic, un Greffier, un Huissier, deux Gardes & un Tambour; aujourd'hui les Echevins sont réduits à deux. Le Roi leur accorda la levée des droits d'octroi, dont il s'est, depuis, attribué la moitié.

La Terre de la Ferté n'étoit originairement qu'une simple Seigneurie, faisant partie du Comté du Maine; en 844 Charles II, dit le Chauve, l'unit au Comté du Perche; elle retourna à la Couronne en 1284, par la mort de Hugues, autrement dit Huet de la Ferté, le dernier des Comtes de cette ancienne Maison, qui mourut sans enfans sous le règne de Philippe III, dit le Hardi. Il paroît que ce Roi érigea la Ferté en Châtellenie, & la vendit ensuite, avec ce titre, à Guillaume de Craon, premier du nom, le petit-fils duquel, nommé aussi Guillaume, la vendit, environ l'an 1318, à Philippe de Valois, lors Comte du Maine, & depuis Roi de France; celui-ci la donna à Jean, son fils aîné, qui la vendit peu de temps après à Georges d'Am-

boise & à Marie de Flandre, son épouse; cette Dame étant morte sans enfans, Marguerite de Flandre, sa sœur, femme de Guillaume de Craon, troisième du nom, lui succéda dans la Seigneurie de la Ferté, laquelle après leur mort, échut à Pierre de Craon, Seigneur de Sablé, leur fils puîné, sur lequel elle fut confisquée au profit du Roi Charles VI, à cause de l'attentat commis par ledit Pierre de Craon sur la personne du Connétable de Clisson en 1393; peu de temps après, le Roi la donna à Louis, Duc d'Orléans, son frère, après l'assassinat duquel, par ordre du Duc de Bourgogne en 1407, Marie de Blois, veuve de Louis d'Anjou, étant créancière de cent mille livres de Pierre de Craon, se fit adjuger la Terre de la Ferté par Arrêt de la Cour, & la laissa a sa postérité dans la Maison d'Anjou; il paroît que Louis II d'Anjou, son fils, fit ériger la Ferté en Baronnie en 1411. Voici comment Pierre de Craon devoit 100000 liv. à la Duchesse d'Anjou.

Pierre de Craon étoit frère de l'Evêque Jean de Craon, qui siégea au Mans depuis l'an 1348 jusqu'à 1355. Marie de Blois, femme de Louis I, Duc d'Anjou & Comte du Maine, chargea Pierre de Craon de faire remettre à son mari, occupé à la conquête des Royaumes de Naples & de Sicile, une somme de cent mille livres, qu'elle lui délivra; ce bon Seigneur s'en divertit & la dissipa. *Courvaisier, page 586. Dom Lobineau, Hist. de Bretagne.*

Charles d'Anjou, troisième du nom, Comte du Maine, donna l'usufruit de la Baronnie de la Ferté à Maurice du Maine, l'un de ses enfans naturels; ce Maurice étant mort sans postérité en 1413, Charles d'Anjou, quatrième du nom, le dernier de cette Maison, rentra en possession de cette Baronnie, qui après sa mort, sans enfans, vint au Roi Louis XI, que Charles IV d'Anjou avoit institué son héritier universel. Le Roi Charles VIII, fils de Louis XI, posséda la Ferté pendant quelque temps, & ensuite la donna à Jean d'Armagnac, Duc de Nemours, fils de Jacques d'Armagnac, qui fut décapité, & de Louise d'Anjou. Après sa mort, sans enfans, René de Lorraine, comme héritier & représentant Yoland d'Anjou, sa mère, se mit en possession de la plus grande partie de cette Terre, qu'il partagea avec les héritiers d'Armagnac, qui, dans la suite lui vendirent leur portion; ses successeurs ont joui de cette Terre entière jusqu'au 21 Septembre 1621, que Henri de Lorraine, qui la possédoit, fut tué devant Montauban, sans laisser d'enfans.

Charles de Gonzague de Cléves, Duc de Nevers, fils

de Charles, aussi Duc de Nevers, & de Catherine de Lorraine, sœur de Henri, & Renée de Lorraine, Duchesse d'Ornano, aussi sœur de Henri, héritèrent de la Terre de la Ferté, qu'ils vendirent au Duc de Villars, Pair de France, à la charge d'un décret passé au Châtelet de Paris en 1628; sur lequel elle fut ensuite vendue & adjugée, par autre décret, expédié à la Seconde des Requêtes du Palais, & confirmé par Arrêt de la Cour, du 21 Août 1641, à Armand-Jean, Duc de Richelieu, Cardinal & Ministre d'Etat, dont la Famille la posséde encore aujourd'hui. Voyez *ce qui regarde la Maison de Richelieu à la fin de cet article.*

En 1540, le 15 de Septembre, Claude de Lorraine, Seigneur des Baronnies de Mayenne, de la Ferté & de Sablé, obtint du Roi François I l'érection de ces trois Baronnies en un seul Marquisat Pairie, sous le nom de Marquisat Pairie de Mayenne, avec la clause que les appellations du Siége de la Ferté ne se porteroient point à celui de Mayenne; & pour les en exempter, & en même temps les soustraire au Siége du Mans, il fit donner à sa Baronnie de la Ferté les priviléges de Pairie, pour les porter directement au Parlement de Paris.

Quelques années après, Charles de Lorraine, son fils, obtint du Roi Charles IX l'érection du Marquisat de Mayenne, comprenant la Ferté & Sablé, en Duché Pairie, par Lettres-Patentes du mois de Septembre 1573, avec la clause de pouvoir séparer, toutes fois & quantes, la Terre de la Ferté de ce Duché; ce qui arriva en faveur du mariage de Catherine de Lorraine, fille de Charles, avec le Duc de Nevers, le 22 Septembre 1599; & depuis ce temps-là, la Terre de la Ferté a retenu le nom de Baronnie Pairie: mais comme par l'érection des Présidiaux de la Flèche & de Château-Gontier on démembra du Présidial du Mans plusieurs Siéges & Bailliages, ce dernier Présidial représenta au Conseil du Roi le peu d'étendue qui restoit sous sa Jurisdiction, & il obtint un Arrêt qui remit la Ferté sous le ressort du Mans.

M. le Cardinal de Richelieu ayant acquis, comme on a dit ci-dessus, cette Terre en 1641, obtint du Roi Louis XIII, des Lettres-Patentes datées du 13 Janvier 1642, par lesquelles il confirma, & en temps que besoin seroit, érigea la Terre de la Ferté en Pairie; ces Lettres furent enregistrées au Parlement le cinq de Février de la même année.

Avant l'Ordonnance de Roussillon de l'année 1573,

qui par l'article 34 ordonne que les Seigneurs dans chacune de leurs Terres n'auroient qu'un seul degré de jurisdiction, celle du Châtelain de la Ferté ne s'étendoit que sur la ville & fauxbourgs, & sur deux Bailliages, l'un nommé de la Bourgeoisie, lequel, avec la ville & fauxbourgs, comprenoit le reste de l'étendue de la Paroisse de la Ferté, & l'autre nommé le Bailliage des Chapelles, qui consistoit dans la Jurisdiction des Paroisses de la Chapelle du Bois, de la Chapelle de Dehaut, & de la Chapelle de Gastineau, depuis érigée en Châtellenie, & nommée Préval, par Lettres-Patentes du mois de Février 1679, registrées le 2 Mars suivant. La Jurisdiction de la Plesse comprenoit deux Bailliages; savoir celui de Cherré & celui d'Avezé; le Bailliage de Cherré comprenoit les Paroisses de Cherré, Berfai en partie, Villaine-la-Gonais, Cormes, Duneau en partie, le Luard en partie & Vouvrai; le Bailliage d'Avezé comprenoit les Paroisses d'Avezé en partie, Chevreau & Souvigni, avec cette différence que de temps immémorial la mesure des prés & prairies d'Avezé n'est que de soixante perches par arpent, & que celle des prairies de Souvigni est de cent vingt. Un autre Mémoire qui m'a été communiqué, dit au contraire que l'arpent de pré contient à Avezé cent vingt perches & n'en contient à Souvigni que soixante. La Jurisdiction de la Châtellenie de la Bosse, dont le boisseau & la pinte sont plus grands d'un quart ou cinquième qu'à la Ferté, comprenoit les Bailliages de la Bosse & de Nogent-le-Bernard; le Bailliage de la Bosse renfermoit les Paroisses de la Bosse en partie, d'Aulaine en partie, de Beillé en partie, de Boessé-le-sec, de Bonnestable en partie, de Connerré en partie, de la Chapelle S. Remi en partie, de S. Aubin-des-Coudrais, de S. Denis en partie, de S. Georges-du-Rosai en partie, de S. Hilaire-le-Lierru en partie, de S. Martin-des-Monts, de Tuffé en partie & de Courcemont aussi en partie. Le Bailliage de Nogent-le-Bernard comprenoit le Bourg & Paroisse de Nogent en partie, de Bellou-le-Trichard en partie, & de S. Georges-du-Rosai en partie. Par cette Ordonnance de Roussillon, citée ci-dessus, toutes ces Jurisdictions & Fiefs furent réunis au Bailliage de la Ferté, à la réserve de ceux des vassaux qui servent toujours leur ancien Fief dominant, pour la conservation de leurs mesures.

M. de Hupry, Bailli de la Ferté, a augmenté en l'année l'ancien boisseau, qui ne pesoit que quarante livres, & l'a porté à cinquante pour le marché; mais le procès-

verbal de ce changement porte que les rentes qui se payent en toutes espèces de grains dans toute l'étendue de la Baronnie de la Ferté, la Châtellenie de la Bosse exceptée, ne se payeront à l'avenir, comme par le passé, qu'à la mesure de l'ancien boisseau, qui pèse quarante livres; celui de la Bosse pesoit avant cette augmentation cinquante livres, & avoit quinze pouces dix lignes de diamètre, sur sept pouces onze lignes de profondeur,

Le Roi François I ayant ordonné par un Edit du premier jour de Juin 1541, que le sel seroit vendu à l'avenir au profit de la Couronne, dans toute l'étendue de son Royaume, on établit un Grenier à Sel, avec sa Jurisdiction, à la Ferté-Bernard, & cinq chambres ou magasins où les Officiers du Grenier à Sel de la Ferté alloient distribuer le sel; ces chambres étoient établies à Bouloire, Connerré, Bonnestable, Montdoubleau & Nogent-le-Rotrou, ce qui a duré jusqu'en 1694, que le Roi a établi un Grenier & des Officiers dans chacune de ces chambres.

Le Grenier à Sel de la Ferté est composé d'un Président, un Grenetier, un Procureur du Roi & un Greffier; il s'y consommoit en 1700 dix-huit muids de sel par an. *Mémoire de Miroménil.*

Dans la même année la Paroisse de la Ferté contenoit 365 feux, & payoit 4855 liv. de tailles.

Le marché tient à la Ferté tous les Lundis; il y a foire le quatre Décembre.

Avant l'érection du Grenier à Sel, le sel étant vénal, chaque marchand qui en vendoit dans la ville & fauxbourgs payoit au Seigneur un quart de sel tous les ans; cette redevance se nommoit le petit minot. Ceci est prouvé par un titre du 6 Juin 1460, conservé dans le trésor du Château de la Ferté.

Il y a à la Ferté une Brigade de Maréchaussée.

L'Evêque Avesgaut, qui siégea au Mans depuis l'an 994 jusqu'à 1036, étoit fils puîné d'Yves, Comte de Belléme, & de Godéhilde, & frère de Guillaume II, Comte d'Alençon & du Perche. Le Comte du Maine Herbert, dit Eveille-Chien, le persécuta tant qu'il vécut, & le força de se retirer à la Ferté-Bernard, qui étoit de son patrimoine. Il ajouta quelques fortifications au Château; le Comte Herbert l'y assiégea & l'obligea de se rendre, vie & bagues sauves. Ils se réconcilièrent, mais cette réconciliation ne fut pas de longue durée; ils se querellèrent plus vivement qu'auparavant, & l'Evêque fut réduit à

faire sa résidence dans son Château de la Ferté jusqu'à ce qu'il prit le parti de faire le voyage de la Terre-Sainte, au retour de laquelle il mourut en passant à Verdun. *Courvaisier, page 332. Cenomania.*

En l'an 1189 le Roi Philippe II, dit Auguste, & Henri II, Roi d'Angleterre, se faisoient une guerre cruelle, ce qui retardoit l'exécution de la Croisade, à laquelle ces deux Princes s'étoient engagés; c'est pourquoi le Pape Clément III envoya en France le Cardinal d'Anagnia, son Légat, pour moyenner la paix entre eux; ces deux Princes remirent la décision de leurs différends au Légat & aux Archevêques de Rheims, de Bourges, de Rouen & de Cantorbéri. La ville de la Ferté-Bernard fut choisie pour le lieu de l'assemblée. Le temps de l'assignation étant arrivé, Philippe, Henri & Richard, son fils, le Légat du Pape, & les Archevêques, ci-dessus nommés, avec beaucoup d'autres Evêques, Comtes & Barons, se rendirent à la Ferté. Mais cette assemblée n'ayant produit que plus d'animosité entre ces deux Monarques, l'armée de Philippe, qui étoit à Nogent-le-Rotrou, prit sa route vers le Mans, où l'Anglois s'étoit retiré; & en passant prit d'emblée, la Ferté-Bernard & Montfort, qui étoient sur son chemin. *Courvaisier, page 463. Bondonnet, page 406. Cenomania. Sponde, continuation de Baronius.*

En 1205 Bernard de la Ferté signa, comme témoin, la Chartre de Geoffroi III, Comte du Perche, confirmative des priviléges de l'Abbaye de Tiron. *Ménage, Hist. de Sablé.*

On voit par un titre de l'an 1263, qu'alors la ville de la Ferté n'étoit pas close de murs: on lit dans ce titre que Bernard de la Ferté donna à l'Abbaye de la Pelice la maison de Mauconseil, sur l'emplacement de laquelle est aujourd'hui la chapelle de la Vierge en l'Eglise Paroissiale; il est accordé par ce Seigneur aux Abbé & Religieux de cette Abbaye le droit de passer & repasser par-dessus les fossés de la ville, à la charge que quand ledit Bernard & ses successeurs Seigneurs de la Ferté, voudront enclorre cette ville de murs, ces Religieux ne pourront les en empêcher; il paroît par plusieurs titres, qu'à la fin de ce même siècle la ville de la Ferté étoit enceinte de murs.

Environ l'an 1422, Louis d'Avaugour, Capitaine des Château & Ville de la Ferté, fit construire le moulin du Pavillon dans la ville, afin qu'en cas de siége, l'on y eût facilement de la farine.

Environ l'an 1424, le Comte de Sarisbéri, Anglois,

mit le siége devant la Ferté, où commandoit le vaillant d'Avaugour, dont on vient de parler; il soutint le siége pendant quatre mois entiers, au bout desquels, se voyant sans espérance d'être secouru, il se rendit par composition au Comte de Sarisbéri, qui, contre la foi du traité, le retint prisonnier dans le Château, d'où il se sauva en sautant du haut du donjon dans la rivière, qu'il traversa à la nage, & se rendit sur un cheval de charbonnier au Château de Sablé. *Courvaisier, page 684. D. Lobineau, Histoire de Bretagne. Ménage, Supplément à l'Hist. de Sablé, MS.*

En 1432 il y eut à la Ferté un duel entre un François & un Anglois, nommé le Peintre; ce dernier fut vaincu. Vignoles fut le juge. *Courvaisier, page 702.*

En 1477 les Marguilliers firent construire un aquéduc pour conduire l'eau de la fontaine de la Cougère pardessous la rivière d'Huisne, au carrefour qui est devant l'Eglise, ce qui ne leur coûta que soixante livres, en fournissant des matériaux; l'aqueduc & le bassin de cette fontaine ayant été ruinés, le sieur Robert Hoyau de la Rezandière les fit rétablir & remettre en l'état qu'ils sont aujourd'hui, en 1651, le tout à ses dépens.

En 1486 l'on éleva les premières halles, elles furent construites au dépens des Seigneurs, & les rues furent pavées. Les Seigneurs permirent aux habitans de bâtir les porches de la grande rue, qui, pour cette raison, n'a point été pavée. En 1535 Antoinette de Bourbon, veuve de Claude de Lorraine, premier Duc de Guise, Seigneur de la Ferté, donna ordre, comme mère & tutrice de ses enfans, de construire de nouvelles halles & d'édifier au-dessus un auditoire; elle y fit mettre leurs armes, que l'on voit encore aujourd'hui. Avant ce temps on tenoit la Jurisdiction au-dessus de la porte de S. Julien.

En 1481 le Roi Louis XI confirma les priviléges que ses prédécesseurs avoient accordés aux habitans de la Ferté, à condition qu'ils répareroient les fossés, murs & boulevards de leur ville.

En 1512 le Seigneur de la Ferté donna à rente foncière & inféodée, à différens particuliers, en dix-huit lotties le champ de la Conjère, pour y bâtir des maisons & faire des jardins, à la réserve d'un arpent de terre, destiné pour faire un Cimetière; c'est ce qui forme aujourd'hui les maisons & jardins des Guillotières, au-dessus desquels est le grand Cimetière de la Paroisse de la Ferté, dont les habitans de celle de Cherré se sont emparés. Les rentes sur ces différentes lotties ont été depuis léguées à la

fabrice de la Ferté par Claude de Lorraine, le 4 Octobre 1535.

En 1589 le Roi Henri III érigea une Election particulière dans la ville de la Ferté, pour le Fertois; cette Election fut supprimée au mois de Mars 1654, & réunie à celle du Mans.

Sur la fin de 1589 le Roi Henri IV voulut se rendre maître de la Ferté. Dans ces circonstances, le Bailli Gaudin s'étant rendu suspect aux habitans, qui ne vouloient pas se rendre, ils requirent plusieurs fois M. de Dragues de Comnène, leur Gouverneur, de le mettre hors de la Ville avec ses plus proches parens, amis & associés, ou du moins de s'assurer de leurs personnes. M. de Comnène ne se rendit pas à leur requisition; il se contenta de prendre toutes les mesures pour bien défendre sa ville & la conserver au Duc de Mayenne.

Le 18 Avril 1590, M. le Prince de Conti fit investir la ville par ses troupes, & le 30 du même mois, il se rendit maître, par surprise, du Fauxbourg de S. Antoine.

M. de Comnène fit successivement mettre le feu aux fauxbourgs de S. Barthelemi & de S. Julien, pour empêcher les ennemis de s'y retirer.

Plusieurs femmes, avec leurs familles, avoient abandonné la campagne pour se retirer dans le fauxbourg de S. Julien; elles demandèrent au Gouverneur la liberté de sortir & de se retirer dans leurs villages, ce qu'il leur accorda; étant sorties par le pré du château, des soldats assiégeans coururent à elles pour les cajoler: ceci ayant été rapporté au Gouverneur, le lendemain, environ à la même heure, il fit sortir par le même endroit une troupe de ses soldats déguisés en femmes, bien armés sous leur habits. Quand les ennemis les apperçurent ils firent la même démarche que le jour précédent; mais ils furent mal accueillis: ce qui réjouit les assiégés, & même les assiégeans, témoins de ce stratagême. Ne seroit-ce point cette action qui auroit donné lieu à un proverbe qui court toute la Province; savoir qu'il ne faut qu'une agnelle de la Ferté pour étrangler deux loups?

Le six Mai, M. le Prince de Conti fit donner assaut à la ville; mais les assaillans furent repoussés. Le quatorze pareil assaut & même succès; enfin après une si longue résistance, la ville fut rendue par composition vers le 26.

Le 16 Septembre 1624, la rue du Bourgneuf, dite aujourd'hui la rue Brullée, fut consumée par le feu.

La plus grande partie de cet article a été tirée de deux Mémoires qui m'ont été communiqués par M. Dabon de la Taille, Ancien Officier au Grenier à Sel de la Ferté.

Jean Glapion, né à la Ferté-Bernard, se fit Cordelier en la Maison du Mans. C'étoit un homme d'esprit, d'intrigue & de politique; il étoit Docteur en Théologie; il fut Confesseur de l'Empereur Maximilien, qui le fit Archevêque de Tolède, après la mort de l'illustre Cardinal Ximène, arrivée le 8 Novembre 1517. Glapion composa plusieurs livres Latins & François, tant en prose qu'en vers, que Nicolas Volkir, connu sous le nom de Polygraphe, fit imprimer en 1523. Erasme étoit l'ami de Glapion, quoique Blondeau, dans l'éloge qu'il fait de notre Cordelier Archevêque, se déchaîne avec amertume contre Erasme, qui avoit rapporté que Glapion avoit prononcé de mauvaise grâce une harangue devant l'Empereur, ce qui avoit fait rire l'assemblée. Glapion mourut d'un flux de sang à Vailladolid le 22 Septembre 1522. *La Croix du Maine, Bibliothèque Françoise. Blondeau, hommes illustres.*

Robert Garnier, Poëte François, né à la Ferté-Bernard en 1534, fut premièrement Conseiller; puis Lieutenant-Criminel au Mans, où il mourut en 1590; il s'acquit une grande réputation par ses Tragédies, & par son Poëme intitulé, l'Hymne de la Monarchie. Ses Tragédies sont intitulées: Hippolite, Cornélie, Marc-Antoine, la Troade, Antigône, Bradamante, Sédécias. Etienne Pasquier, dans ses recherches pour la France, liv. 7, p. 618, estime beaucoup les poësies de Garnier. Effectivement c'étoit un grand Poëte pour son temps; on a du nôtre regardé comme médiocres, ou mauvais Poëtes ceux qui se sont contentés de l'égaler. *La Croix du Maine, Bibliothèque Françoise. Baillet, Jugement des Savans, tom. 4, page 480. Lavocat, Dictionnaire historique.*

Mathurin du Rochet, né à la Ferté-Bernard, fut Avocat au Mans; il a composé des Mémoires qui furent présentés aux Etats de Blois en 1576. *La Croix du Maine, Bibliothèque Françoise.*

Barthelemi Poullard, Avocat au Mans, étoit né à la Ferté-Bernard; il avoit composé en Latin, & traduit en François, un discours de l'immortalité de l'âme, & du mépris de la mort; le Latin a été imprimé. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine, Bibliot. Franç. Blondeau, hom. illust.*

Généalogie de Richelieu.

La Maison du Plessis Richelieu tire son nom de la

Terre du Plessis en Poitou, & de celle de Richelieu aussi en Poitou, où le Caldinal de Richelieu fit bâtir une jolie ville, avec un beau château en 1637.

Laurent du Plessis, Seigneur de Lauriaque, en Chipre, se signala sous le règne de Philippe II Auguste.

Guillaume I du Plessis, neveu de Laurent, Seigneur du Plessis, de la Vervolière, &c. eut pour enfans Guillaume II, qui suit, & Jean qui s'établit en Angleterre, où il épousa, 1°. Christine de Sanford, 2°. Marguerite, Comtesse de Vark.

Guillaume II du Plessis, laissa pour enfans, Pierre, qui a continué jusqu'à présent la branche des Seigneurs du Plessis; Sauvage, qui suit; & Jean.

Sauvage du Plessis, Seigneur de la Vervolière, eut Geoffroi, qui suit.

Geoffroi du Plessis, Seigneur de la Vervolière, &c. épousa Pertine-Clérembaut, sœur & héritière de Louis, Seigneur de Richelieu, &c. dont François I, qui suit.

François I du Plessis, eut François II, qui suit.

François II du Plessis, Seigneur de Richelieu, épousa Guionne de Laval, dont François III, qui suit.

François III du Plessis, Seigneur de Richelieu, épousa Anne le Roi, Dame de Chillou, dont Louis, qui suit; Jacques, Aumônier du Roi Henri II, puis Evêque de Luçon; François, Mestre de Camp d'un Régiment, tué au siége du Hâvre-de-Grâce en 1563; & Antoine, dit le Moine, parce qu'il l'avoit été : ayant quitté le froc, il devint Capitaine de deux cents Arquebusiers à cheval, destinés à la garde du Roi.

Louis du Plessis, Seigneur de Richelieu, &c. épousa Françoise de Rochechouart, dont François IV, qui suit; Louis, assassiné à Champigni; Anne, mariée à François de Champbeau, Baron de Pont-Château, en Bretagne; & Françoise qui épousa, 1°. N... de Sauve, 2°. le Baron de Marconnai.

François IV du Plessis, Seigneur de Richelieu, &c. succéda à Louis son frère aîné, dont il vengea la mort; le Roi Henri III, qu'il avoit suivi en Pologne, le fit Grand-Prévôt de France, & Chevalier de ses Ordres en 1586; le Roi Henri IV le fit Capitaine de ses Gardes. Il épousa Susanne de la Porte, dont Françoise, qui suit; Antoine-Louis, qui fut nommé à l'Evêché de Luçon, qu'il remit à Armand son frère, pour se faire Chartreux : ce bon Religieux devint Archevêque d'Aix, ensuite de Lyon,

Cardinal & Grand-Aumônier de France, il mourut à Lyon le 23 Mars 1653; Henri, Maréchal de Camp, tué en duel par le Marquis de Thémine, sans laisser d'enfans de N... Guiot sa femme, Dame d'Ansac; Armand Jean, né à Paris le 5 Septembre 1585. Le Roi Louis XIII érigea en sa faveur, en 1631, la Terre de Richelieu en Duché Pairie, pour lui, ses héritiers, successeurs & ayants-cause, mâles & femelles; Armand devint Abbé-Général de Cluni, de Cîteaux, &c. Pair & Amiral de France, Commandeur, des Ordres du Roi, Cardinal, Grand-Maître, Chef & sur-Intendant-Général de la navigation & commerce de France, Gouverneur & Lieutenant-Général pour le Roi en Bretagne, Secretaire & puis Ministre d'Etat: il mourut à Paris le 4 Décembre 1642; & Nicole, qui fut mariée à Urban-de-Maillé, Marquis de Brézé, Maréchal de France, morte au château de Saumur le 30 Août 1635.

Françoise du Plessis Richelieu, épousa René-de-Vignerot, Seigneur du Pont-de-Courlai, dont Armand Jean, qui suit; Jean-Baptiste Amador, Tige des Ducs d'Aiguillon; & Marie-Madeleine, mariée à Antoine du Bourg, Seigneur de Combalet, dont elle se sépara. Le Cardinal de Richelieu, son oncle, la fit Duchesse d'Aiguillon; elle donna ce Duché à Marie sa nièce, comme il est marqué dans la branche d'Aiguillon, qui suit.

Armand-Jean de Vignerot du Plessis, Duc de Richelieu, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. épousa, 1°. Anne Poussard-de-Fors, sans enfans; 2°. Anne d'Acigné; 3°. Marguerite Rouillé: il eut de son second mariage, Louis-François-Armand, qui suit; Catherine-Armande, qui épousa, en 1714, François du Châtelet, Comte de Clermont, Gouverneur de Vincennes; Marie-Gabrielle, nommée Abbesse du Trésor, au Diocèse de Rouen, en 1724; & Elisabeth, Prieure de la Présentation à Paris.

Louis-François-Armand du Plessis, Duc de Richelieu & de Fronsac, Pair de France, Noble-Génois par décret du Sénat de Gènes de 1748, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, premier Gentilhomme de sa Chambre, &c. né le 13 Mars 1696, épousa, 1°. en 1711, Anne-Catherine de Noaille, morte sans enfans en 1716; 2°. en 1734, Elisabeth-Sophie de Lorraine, sœur du dernier Prince de Guise, morte en 1740, dont Louis-Antoine-Sophie, qui suit; & Jeanne-Sophie, née en 1740, mariée en 1756 au Comte d'Egmond.

Louis-Antoine-Sophie, titré Duc de Fronsac, Noble-Génois, Maréchal de Camp en 1756, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, en survivance, est né en 1736.

Branche d'Aiguillon.

Françoise du Plessis Richelieu, épousa, comme on voit ci-dessus, René-de-Vignerot, dont Armand-Jean, Duc de Richelieu; Jean-Baptiste Amador, qui suit; & Marie-Madeleine, Duchesse d'Aiguillon.

Jean-Baptiste Amador du Plessis Vignerot, Marquis, substitué au Duché de Richelieu, épousa Jeanne de Beauvau, dont Louis-Armand, qui suit; & Marie-Thérèse, Duchesse d'Aiguillon, par le don que lui en fit Marie-Madeleine, sa tante, morte sans enfans d'Antoine de Beauvoir du Roure, Seigneur de Combalet.

Louis-Armand, Marquis de Richelieu, Duc d'Aiguillon, en 1704, après la mort, sans alliance, de Marie-Thérèse sa sœur; épousa Marie de la Porte-Mazarin, dont Armand-Louis, qui suit. Louis-Armand mourut en 1730.

Armand-Louis de Vignerot, Duc d'Aiguillon, mort en 1740, avoit épousé, en 1718, Anne-Charlotte de Crussol, fille du Marquis de Fronsac d'Uzès, dont Emanuel-Armand, qui suit.

Emanuel-Armand de Vignerot, substitué aux nom & armes du Plessis Richelieu, Duc d'Aiguillon, Pair de France, Noble-Génois, dans la même année que M. le Duc de Richelieu, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses armées, & au Gouvernement du Comté Nantois, &c. né en Juillet 1720, épousa, en 1740, Louise-Félicité de Bréant-Mauron, fille du Comte de Plélo, & d'une sœur de M. le Duc de la Vrillière, Ministre & Secrétaire d'Etat, dont Armande-Elisabeth-Félicité, née en 1746.

Innocente-Aglaé, née en 1747.

Armande-Amélie, née en 1752.

LA FERTÉ-MACÉ, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Roche-Mabille, Election de Normandie, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Calais du Désert, l. 3; Gesvres, l. 3 $\frac{1}{2}$; Montreuil le Chétif, l. 3 $\frac{1}{4}$; Vernie, l. 1 $\frac{3}{4}$; Milesse, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de la Ferté à Lignière, M. l. 3; Domfront, M.

l. 4 ½; Juvigni, M. l. 2 ½; Laſſai, M. l. 4 ½; Madré, M. l. 2 ¼; Bagnole, l. 1 ¼; Magni le Déſert, l. ½; Antoigné, l. 1 ½; S. Maurice, l. ½; Normandie, l. ½; la Forêt d'Andaine, l. 1 ¼; la Forêt du Mont-de-Here, l. 1 ¼.

Il y a marché à la Ferté tous les Jeudis, & foire le 22 Septembre & le 29 Octobre.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. & à l'O. par le ruiſſeau de le More, & à l'Eſt par un autre petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Julien de Tours. Il y a 1980 Communians.

Il y a à la Ferté un Prieuré, eſtimé 2500 liv. à la même préſentation que la Cure; il y a auſſi la Chapelle de Beziers, eſtimée 75 liv. à la préſentation du Seigneur, Evêque du Mans; & celle de la Dronnière, eſtimée 110 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Outre les deux forêts, dont il eſt parlé ci-deſſus, il y a les bois de la Ferté, qui contiennent 1681 arpens.

La Ferté-Macé eſt une ancienne Baronnie, ſituée en Normandie pour le temporel; elle a une Sergenterie & une Juriſdiction, compoſée d'un Bailli, un Procureur du Roi, &c. Pluſieurs Paroiſſes en relèvent: ſavoir, Magni le Déſert, S. Ouen le Brifoul, (la partie de cette Paroiſſe qui eſt au Maine, relève de la Seigneurie de Boishamelin, & reporte à Laſſai) Méhoudin, Antoigné, Couterne, la Coulonge, la Sauvagère & S. Maurice. Cette Baronnie relève du Roi, comme il paroît par une Enquête faite en 1224.

Robert du Bouchet, Seigneur de la Ferté-Macé, S. Léonard des Bois, &c. eut Robert II, qui ſuit.

Robert II du Bouchet, fit le voyage de la Terre-Sainte; il épouſa en 1263 Gabrielle de Lonvai, dont Pierre du Bouchet. Voyez *à l'article S. Simphorien la Généalogie du Bouchet.*

Le Roi eſt actuellement Seigneur de la Ferté-Macé; j'ignore comment cette Terre a paſſé à la Couronne.

Madame de Montreul de la Chaux m'a fourni un Mémoire.

FIEZ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Freſnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Germain-de-la-Coudre, l. ½; Beaumont, l. 1 ½; S. Marceau, l. 1 ¼; la Baſoge, l. 2; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Fiez à Freſnai, M. l. 1 ½; Aſſé-le-Boiſne, M.

l. 1 $\frac{1}{2}$; René, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Mamers, M. l. 5; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1; Roessé-Fontaine, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bourg-le-Roi, l. 1; Beron, l. $\frac{3}{4}$; S. Victeur, l. $\frac{1}{4}$; la Forêt de Perseigne, l. 2.

La Paroisse est arrosée au N., à l'E., au S. & à l'O. par deux ruisseaux. Il y a deux grandes pièces de bois dépendantes du Château de Cohardon.

La Cure estimée 1200 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 787 Communians.

Il y a à Fiez le Prieuré de Cohardon, estimé 200 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers; il y a aussi la chapelle de S. Jacques, estimée 5 liv., à la présentation des Paroissiens; & celle de S. Nicolas-la-Marre, estimée 35 liv.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Vidame de Vassé.

FILLÉ, Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, sur la rivière de Sarte, Election du Mans, au S. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Arnage, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Fillé à la Suze, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Vallon, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Ecomoi, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 5; Roezé, l. 1; Parigné-le-Polin, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Gervais-en-Blin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Moncé, l. 1; Spai, l. $\frac{1}{2}$; Voévres, l. 1.

La rivière de Sarte coupe la Paroisse du N. E. au S., elle est arrosée à l'O. par un petit ruisseau. Le grand chemin royal du Mans à Angers traverse la Paroisse du N. au S.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture.

Il y a à Fillé la prestimonie Gaupuceau, estimée N....

Le sol produit de bon seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des vignes, dont le vin est médiocre, le rouge n'est pas mauvais. Il y a à Fillé beaucoup de landes, entre autres une partie de la grande lande du Bourrai.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château du Gros Chesnai, dont M. Daniel de Beauvais a fait l'acquisition des héritiers de N.... le Boindre, Conseiller à la Grande-Chambre du Parlement de Paris, mort à la fin de l'année 1757, sans laisser d'enfans de N.... Tiraqueau, son épouse & sa cousine.

Le Château du Gros Chesnai, dans le Paroisse de Fillé, est bien bâti, décoré d'une chapelle, de belles avenues, de

plusieurs pièces d'eau, de parterres & jardins, & de bois de futaies & taillis.

Cette Terre a été possédée pendant plusieurs générations par la famille de le Boindre, originaire du Mans, dont il y en a encore du même nom dans cette ville. Le père & l'aïeul du dernier le Boindre, Seigneur du Gros Chesnai, sont morts Doyens du Parlement de Paris.

FLACÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand S. Georges, l. 1 ½; Mans, l. 1 ¾;

Il y a de Flacé à Vallon, M. l. 1 ¼; Loué, M. l. 3; la Suze, M. l. 1 ½; Chemiré-le-Gaudin, l. ¾; Louplande, l. ½; Estival, l. 1; Souligné, l. 1 ¼; Athenai, l. ½.

La Paroisse est arrosée de l'E. au S. par le ruisseau de Renon, & à l'O. par un autre petit ruisseau.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 160 Communians.

Le Prieuré de Roésé, à présent réuni au Séminaire de S. Charles du Mans, a droit de percevoir la moitié des grosses dixmes de la Paroisse.

Il y a à Flacé la chapelle de S. Jean de la Richardière, estimée 15 liv., à la présentation du Curé; & celle de la Picoulière, estimée 70 liv., desservie au Château du Bois de Maquillé, à la présentation du Seigneur; cette dernière chapelle a été fondée en 1476 par Dame Perrine de Champagne, veuve de Jean du Bois, & par Thibaut du Bois, son fils, sous l'invocation de Ste Anne.

Le sol produit du froment & de l'orge; il y a quelques vignes dont le vin est de très-médiocre qualité.

La Seigneurie de Paroisse est attachée à la Châtellenie de Maupertuis, qui appartient à M. Amiot de Viviers; le Seigneur fait sa demeure au Château du Bois de Maquillé, situé dans la Paroisse.

La Terre du Bois de Maquillé est composée de plusieurs Fiefs, dont les uns relèvent de la Baronnie de Pilmi, & les autres de Sourches, de Lavardin, du Gros Chesnai, de la Verrerie, de Louplande & des Epichelières; la Châtellenie de Maupertuis relève de Pilmi. Les autres Fiefs de la composition de cette Terre, & situés dans la Paroisse sont celui de la Richardière, relevant de Sourches; celui de Bonveu, relevant des Epichelières, & ceux d'Auvers & du Bois, relevant de Louplande.

La Terre du Bois de Maquillé a été possédée anciennement par la famille du Bois, de cette Province, qui a ajouté à son nom celui de Maquillé, par l'alliance d'un Seigneur du Bois avec une Dame de Maquillé en Anjou. Il ne subsiste plus que deux branches de cette famille du Bois; l'une est celle de M. du Bois de Courceriers (voyez *l'article Courceriers*); & l'autre est celle du Bois de Maquillé de Vaujours, établie en Anjou.

La branche de cette famille qui possédoit le Bois, est fondue par alliance dans celle de Couterne; & le Bois y a demeuré, jusqu'à ce qu'une veuve du Comte d'Estival Couterne se fit adjuger cette Terre pour ses reprises, & la porta dans la famille de la Rivière, d'où elle a passé par une alliance dans la Maison de Mailli d'Aucourt. Voyez *l'article Requil.* M. le Comte de Mailli l'a échangée avec une Terre située en Picardie, appartenant à Madame de Baillon, femme de feu M. Amiot d'Inville, après le décès duquel, sans enfans, cette Terre est passée à M. Amiot de Viviers, frère du défunt sieur d'Inville, par licitation avec ladite Dame veuve Amiot d'Inville.

Le Château du Bois de Maquillé est bien bâti & décoré d'une grande & belle avenue, qui part du chemin qui conduit du Mans à Maigné; il est environné d'autres avenues & de promenades percées dans des taillis dépendans de cette Terre.

M. Amiot de Viviers & feu M. Juré, Curé de Flacé, m'ont fourni un Mémoire.

FLÉE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du Château-du-Loir, Election de même, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Toiré. l. $\frac{1}{2}$; Jupille, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Mars d'Oustillé, l. 2; Pontlieue, l. 3; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Flée au Château-du-Loir, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; la Chartre, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Grand-Lucé, M. l. 3; Ecomoi, M. l. 4; Bessé, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; Luceau, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ste Cécile, l. $\frac{3}{4}$; Chahaigne, l. 1; Toiré, l. $\frac{1}{2}$; Quincampoix, l. 1; la Forêt de Bersai, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Dinan, & à l'O. par celui d'Yvre.

La Cure, estimée 500 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 400 Communians.

Il y a à Flée la chapelle de Boiscamus.

Le sol produit du froment & de l'orge.

L'Evêque Geoffroi de la Chapelle, qui siégea au Mans depuis 1338 jusqu'à 1347, acheta pour son Eglise le Fief de la Villette, situé dans la Paroisse de Flée, avec toutes ses justices, droits & appartenances. *Courvaisier, page* 571. *Bondonnet, page* 608.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Courceriers. Voyez *la Généalogie à l'article Courceriers.*

FONTAINES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Congners, l. 3 ½; Ste Osmane, l. 1; Volnai, l. 2 ½; Changé; l. 3 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Fontaines à Montoire, M. l. 1 ½; Bécé, M. l. 2; S. Calais, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 6 ½; la Chartre, M. l. 5; Troo, l. ¾; S. Quentin-de-Varenne, l. ¾; les Roches-l'Evêque, l. 1 ¼; Lunai, l. 1 ¼; Sellé, l. 1 ¼; Bonnevau, l. 1 ½.

Fontaines est situé sur un petit ruisseau, qui prend sa source dans la Paroisse.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 400 Communians.

Il y a à Fontaines le Prieuré de Grandri, estimé 400 liv.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Fredureau, Officier à la Chambre des Comptes.

FONTAINE-SAINT-MARTIN (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oizé, Election du Château-du-Loir, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Serens, l. 1 ¾; Parigné-le-Polin, l. ¾; Arnage, l. 2 ¾; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de la Fontaine-Saint-Martin à Malicorne, M. l. 2 ½; la Suze, M. l. 2 ½; Ecomoi, M. l. 3 ½; Mansigné, M. l. 1 ¾; Pontvalain, M. l. 2; Ligron, l. 1; S. Jean de la Motte, l. 1; Réqueil, l. 1 ½; Oisé, l. 1; Courcelles, l. 1 ¾; Mezeré, l. ½.

La Paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau qui forme l'étang de la Rochelle; elle est bornée à l'O. par la forêt du Défais, & au S. par celle de la Chausse Paillère.

Le grand chemin royal du Mans à Angers passe par la Fontaine-Saint-Martin.

La Cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'Abbesse de S. Sulpice de Rennes. Il y a 300 Communians.

Il y a à la Fontaine un Prieuré Conventuel de Religieuses de l'Ordre de S. Benoît, estimé 4000 liv. de revenu. La Prieure, à qui on donne le nom d'Abbesse, est perpétuelle, & à la nomination de l'Abbesse de S. Sulpice de Rennes, du même Ordre.

Ce Prieuré est régi depuis long-temps par des Prieures de la Maison de Broç.

Je ne rapporterai point ici la rencontre miraculeuse de S. Martin & de S. Démétrie à la Fontaine-Saint-Martin; ceux qui seront curieux de la savoir la trouveront dans Courvaisier, *page* 90 & 95.

Sous le Pontificat de l'Évêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis l'an 1097 jusqu'à 1125, Foulques, Comte d'Anjou & du Maine, & Héremburge, fille de Hélie, Comte de la Flèche, sa femme, dotèrent le Prieuré de la Fontaine-Saint-Martin, & y mirent des Religieuses de l'Ordre de S. Benoît, qu'ils assujettirent à l'Abbesse de S. Sulpice de Rennes. Ils donnèrent droit à ce nouveau Couvent de pernage & chauffage, sans marque ni mesure dans leur forêt de Longaulnai; & lui octroyèrent plusieurs priviléges & immunités, qui se trouvent dans l'acte de fondation, donné au Mans dans la salle de leur Palais, en date du 11 Novembre 1117. Cette donation fut approuvée au Château de la Flèche par Geoffroi, leur fils, qui investit les Religieuses du Prieuré, par l'entremise d'un Moine, nommé Raoul, auquel il donna son anneau, pour les mettre en possession. *Courvaisier, page* 420.

L'acte de la fondation du Prieuré de la Fontaine-Saint-Martin est rapporté dans le *Cenomania* de D. Denis Briant, *MS*. Voici comment il finit : *hujus donationis testes sunt Fulcouis Dapifer, Gaufridus filius Garniri, Hugo filius Beraldi, Gaufridus de Ramaforti, Salomon de Brione, Gaufridus Eleemosinarius, Radulphus monacus, Gervasius de Trocu, Hugo de Cleers, Odo de Villers, Rodulphus Torellus, Josselinus Summuris, Turreus de Rotundo Colducio.* † Sig. *Fulconis Comitis.* † Sig. *Gaufridi Comitis.*

Henri, Duc de Normandie, Comte d'Anjou & du Maine, Roi d'Angleterre, confirma le don de soixante liv. que Geoffroi, son père, avoit légué au Prieuré de la Fontaine; & en outre lui assigna 20 liv. de rente, à prendre sur son revenu d'Anjou, & pareille somme de 20 liv. sur celui de Touraine, le tout payable au jour S. Nicolas.

L'acte de cette donation fut passé à Beaugé l'an 1151, en présence d'Angelbert, Archevêque de Tours; Guillaume, Evêque du Mans; Norman, Evêque d'Angers; Gui de Sablé, Geoffroi & Guillaume de Sillé, ses neveux; Thomas, son Chapelain; Héselin de Tours, Guillaume, fils d'Amon; Geoffroi de Cléers, Hugues de Cléers, Pepin de Tours, Simon du Château, Durand Burel, Burcard des Machoires. *Cenomania, MS.*

Raoul Vicomte de Beaumont, donna au Chapitre de S. Pierre de la Cour cinquante sols de rente annuelle pour retour de vignes qui furent abandonnées au Prieuré de la Fontaine, en échange d'autres vignes que ce Prieuré possédoit près de l'endroit où l'on a bâti le Convent des Cordeliers du Mans; & ce afin d'agrandir le terrein de ce Couvent. Ceci se passa environ l'an 1237. *Cenomania, MS.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; on y recueille aussi beaucoup de marons. Il y a une grande étendue de landes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Prieuré, dont Madame de Broc est Prieure.

Louis Aubri, Seigneur du Maurier, fils de Benjamin Aubri, Ambassadeur en Hollande, & qui mourut Protestant en sa Terre du Maurier en 1636, petit-fils de Jean Aubri, Seigneur du Maurier, qui mourut en 1585; Louis, dis-je, étant fort jeune, accompagna son père en Hollande, d'où il passa à Berlin, ensuite en Pologne, & de-là à Rome, enfin il repassa en France, & fixa sa demeure à sa Terre du Maurier, où il fit imprimer, en 1680, par Jacques Laboë, Imprimeur de la Flèche, ses Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande, qu'il dédia à M. de Tressan, Evêque du Mans: ces Mémoires sont estimés. Louis Aubri fut toujours Catholique, & mourut à sa Terre du Maurier en 1687, ne laissant qu'une fille qui fut mariée à M. d'Orvaux.

Le Maurier est une petite Terre fieffée, bâtie près le Bourg de la Fontaine-Saint-Martin.

Charles Ancillon imprima, *in*-12 en 1709, à Berlin, Mémoire concernant la vie & les ouvrages de Benjamin Aubri, Conseiller d'Etat, Ambassadeur du Roi Louis XIII en Hollande. *Goujet, Supplém. de Moréri. Bibliot. Histor. de la France. Article* 32699.

FONTENAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de

sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantenai, l. 1 ½; Maigné, l. 1 ½; Grand S. Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Fontenai à Sablé, M. l. 2 ½; Malicorne, M. l. 2 ¼; Brullon, M. l. 1 ½; Vallon, M. l. 3; Loué, M. l. 2 ½; Asnières, l. ½; Avoise, l. ¼; Tassé, l. 1; S. Ouen-en-Champagne, l. 1; Chevillé, l. 1; Poillé, l. ¼.

La Paroisse est arrosée à l'O. & au S. O. par la rivière de Végre, qui produit d'excellent poisson, & à l'E. par le ruisseau de Noyom.

La Cure estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 400 Communians.

Il y a à Fontenai un Prieuré, estimé 510 liv., à la présentation de l'Abbé de la Coulture; la Chapelle de la Fontaine Bouel, estimée 70 liv., à la présentation de l'héritier du fondateur; celle de la Tremblai, estimée 15 liv., à la présentation du Seigneur; celle de S. Yves, estimée 50 liv. à la présentation des héritiers du fondateur; & la prestimonie Rossignol, estimée 5 liv., à la présentation du Seigneur.

Le sol produit du froment & de l'orge.

En l'an 1409 il y eut Arrêt du Parlement qui adjugea au Seigneur Evêque du Mans la correction du Prieur de Fontenai, membre dépendant de l'Abbaye de la Coulture; cette Arrêt est rapporté dans le Cartulaire rouge de l'Evêché, *fol.* 81. *Cenomania*, *MS.*

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Bastar, appelé M. de Fontenai, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis.

FORCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Jean-sur-Erve, l. 5; Joué-en-Charlie, l. 3; Chassillé, l. 1 ¼; Fai, l. 3 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Forcé à Laval, M. l. 1 ½; à Châteaugontier, M. l. 5; à Cossé-le-Vivien, M. l. 4 ¼; à Monseurs, M. l. 3 ¼; à Sablé, M. l. 7 ½; Entrames, l. 1; Parenai, l. 1; Basougers, l. 1 ¼; Sougé-le-Bruant, l. 2 ¼; Louvigné, l. 1 ¼; Bonchamp, l. 1; Avenières, l. 1 ¼; Montigné, l. 2.

Forcé est situé sur la rivière de Jouanne, qui coupe la Paroisse du N. E. au S. O.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Seigneur, Evêque du Mans. Il y a 250 Communians.

On révère dans l'Eglise de Forcé, les reliques de S. Placide, Martyr.

Il y a à l'Hôtel-Dieu de Laval, dit l'Hôpital de S. Joseph, un lit, fondé en 1732, par la Dame Jeanne Langlois, veuve de François Bidaut, Seigneur de Jutigné, pour un pauvre malade de la Paroisse de Forcé.

Le sol est aride, & produit du froment, du seigle, de l'orge & du carabin; les arbres fruitiers sont de bonne qualité; le pommier est l'espèce qui domine: il y a le taillis de Brétizon, d'environ cinquante arpens, qui appartient au Seigneur de la Terre de Poligni. La Paroisse a un tiers de lieue d'étendue de l'Est à l'Ouest, & demi-lieue du Nord au Sud. Le gibier, savoir la perdrix rouge & grise, le lièvre & le lapin, y est assez abondant & de bonne qualité. La rivière de Jouanne fournit de fort bon poisson; savoir, du brochet, de la carpe, de la perche & de la brême. On vient de construire sur cette rivière, une arche de trente-six pieds d'ouverture, pour le grand chemin Royal qui conduit par Sablé à la Flèche & à Tours.

Le commerce de la Paroisse est celui du bétail & des toiles de lin.

On a établi à Forcé en 1767, une blanchisserie, dont les toiles qui en sortent sont du plus beau blanc: on attribue cet avantage à la qualité des eaux de la Jouanne, qui sont douces & savonneuses.

On fabrique dans le Bourg, une espèce de feuillance.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Poligni, appartenant à M. le Marquis de Croissi, par Madame de Cogni, fille du Maréchal de Cogni, son épouse. Voyez *la Généalogie à l'article Sablé.*

En 1686, la Terre de Poligni appartenoit à René de Monbouchet, Marquis du Bordage, qui avoit épousé N... de la Houssaye; ils professoient l'un & l'autre la Religion prétendue réformée, qu'ils abjurèrent ensuite. M. Boivier, Curé de Forcé m'a fourni un Mémoire.

FORTAN, petit Bourg de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election de Vendôme, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Savigné-sur-Braye, l. 2; Sainte-Cerotte, l. 2 $\frac{1}{4}$; Changé, l. 7; Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Fortan à Montoire, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Vendôme, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Bessé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Calais, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Montdoubleau, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Lunai, l. $\frac{1}{4}$; S. Martin-de-Sargé,

l. 2 $\frac{3}{4}$; Sellé, l. 2 $\frac{1}{2}$; Fontaine, l. 1 $\frac{1}{2}$; le Bléfois, l. $\frac{1}{4}$.

La Cure eft un Prieuré régulier de l'Ordre de S. Benoît; elle eft eftimée 600 liv., & eft à la préfentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 160 Communians.

L'Eglife eft dédiée à S. Calais : ce n'étoit autrefois qu'une Chapelle, dédiée à S. Blaife, que l'on regarde encore aujourd'hui comme fecond Patron. La nef a été ajoutée à cette Chapelle, qui forme aujourd'hui le chœur, & chancel. Ce Bénéfice faifoit autrefois partie de l'Abbaye de S. Calais : ce qui paroît par les anciens aveux rendus aux Seigneurs de Vendôme. On ignore le temps de fon érection en Prieuré-Cure. Il y avoit un Prieur-Curé au commencement du quinzième fiècle.

Le fol eft maigre & ne produit qu'à force d'engrais, qui eft rare, n'y n'ayant aucune fontaine ni ruiffeau qui puiffe entretenir des prairies : on n'y recueille que du froment & de l'avoine; l'orge n'y réuffit pas; le froment eft d'une excellente qualité : on en recueilleroit une plus grande quantité fi l'on avoit foin de marner les terres; on feroit bientôt dédommagé de la dépenfe, une marne d'affez bonne qualité fe trouvant dans le tiers de la Paroiffe. Il y a beaucoup de vignes, dont le vin feroit beaucoup meilleur fi l'on vouloit changer l'efpèce de fepage, qui n'a de qualité que de produire beaucoup de fruit : le vin rouge domine fur le blanc.

Il n'y a point de métairies dans la Paroiffe, qui a demi-lieue du Nord au Sud, & un tiers de lieue de l'Eft à l'Oueft; il y a feulement dix à douze petits bordages, & des terres que plufieurs propriétaires & autres particuliers font valoir.

On cultive beaucoup d'arbres fruitiers de toutes bonnes efpèces pour la table, dont on porte les fruits au marché de Vendôme.

Le menu gibier de toutes efpèces, outre le lapin, y eft affez abondant & de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiffe eft annexée au Prieuré; le Fief de Fortan, qui la donne, eft régi par la Coutume d'Anjou, avec moyenne & baffe Juftice, qui reporte directement au Roi, à caufe de fon Duché de Vendôme. Ce Fief contient les deux tiers de la Paroiffe, & s'étend dans celle de Savigné-fur-Braye, de Lunai & de Malangé : cette dernière Paroiffe eft du Diocèfe de Blois. Il y a auffi dans la Paroiffe de Lunai, deux Fiefs attachés au Prieuré de Fortan; favoir, celui de Perle & celui de Cibot.

Il y a à Fortan trois autres Fiefs, celui de Chemiron,

faisant partie de la Terre de la Molntelière en Lanai, appartenant à M. de Kervasegan, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis; celui de Malitourne, annexé à la Terre du Châtelier, en Savigné; & celui de Peleteau.

M. Lambron, Prieur-Curé, m'a fourni un Mémoire.

FOUGEROLLES, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-deux lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Gorron, M. l. 2 ¾; Airon, l. 5; Hambers, l. 2 ¾; Neuvi, l. 7 ¾; Trangé, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Fougerolles à Landivi, M. l. 1; Montaudain, M. l. 2; Passais, M. l. 4 ½; Teilleul, M. l. 2 ½; la Dorée, l. ¾; S. Mars-sur-la-Futaye, l. 1 ½; Desertine, l. 1 ½; Normandie, l. ¼.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 1200 Communians.

Il y a à Fougerolles la Chapelle de Ste Geneviève, estimée 20 liv.; & celle de S. Jacques Lantonnière, estimée 45 liv. à la présentation du Seigneur de Lantonnière.

La Paroisse est arrosée à l'Ouest & au Sud par le ruisseau de Cambre, & au Nord par un autre.

Le marché tient à Fougerolles tous les Samedis; il y a Foire le Samedi d'après la Purification, le Samedi d'après l'Annonciation, le Samedi d'après l'Assomption, le Samedi d'après la Nativité de la Sainte Vierge & le 26 Juin.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a beaucoup de bois dans la Paroisse.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Goué, située dans ladite Paroisse, appartenant à Madame Eugénie de Baugi, veuve de M. le Marquis de S. Poix. Cette Terre a donné le nom à une très ancienne famille qui l'a possédée jusqu'à l'extinction de la branche aînée, à la fin du dix-septième siècle. Les armes de Goué étoient d'or au lion de gueule.

L'Evêque Jean de Tanlai, qui, selon nos histoires, siégea au Mans depuis 1279 jusqu'à 1294 (M. l'Archidiacre Belin, dans son abrégé de l'histoire des Evêques du Mans, a corrigé ces dates, & démontré que Jean de Tanlai est mort en 1692.); cet Evêque ayant fait enfermer dans les prisons de l'Evêché, par Guillaume de Blanchelande, son Ecuyer, ou son Bailli, les Fermiers d'Amauri de Juillé, qui avoient enlevé quelques dixmes dans la Paroisse de S. Victor, qu'il prétendoit

lui appartenir, celui-ci lui fit demander inutilement la liberté de ses gens: ce refus le porta à vomir des injures & des menaces contre l'Evêque, qui, pour l'en punir, fit appréhender Amauri au corps, & garder dans une chambre du château de Touvoye. Jean de Mondamer, Seigneur de Sept-Forges, & Jordan de Beaupreaux, Seigneur de Fougerolles, beaux-frères d'Amauri, pour venger l'affront que l'Evêque lui faisoit, se liguèrent avec grand nombre de Gentilshommes, leurs parens, ou alliés, & firent une petite armée avec laquelle ils ravagèrent les Terres de l'Evêque, minèrent le château de Ceaulcé, qu'ils abattirent & assiégèrent les maisons d'Yvré & de Touvoye; ils se mirent en embuscade pour prendre l'Evêque lui-même, mais ils manquèrent leur coup. L'Evêque les excommunia. On ignore quelle fut l'issue de cette affaire. *Courvaisier, page* 536.

Généalogie de Goué.

ARNULPHE de Goué, étoit père de Héroult, qui vivoit dans le dixième siècle.

HEROULT de Goué, fut père de Edmond.

EDMOND de Goué, épousa en 1010, Mahée de la Vauguion, de la Maison de Laval: dont Robert, qui suit; Arnoul, qui fut Seigneur du Feu, & marié à Anne de Husson de Montaban; Hélène, qui épousa Rellot de Montaban de Brie; & Danielle, mariée à Roger de Brecé, Seigneur de Montaut.

ROBERT de Goué, épousa en 1031, Cécile de Bellesme: dont Guillaume, qui suit; Thomas, Guyon & Alain qui passèrent en Angleterre avec Roger de Bellesme leur oncle; & Cécile, mariée à Maurice du Gast, Seigneur de Pierrefitte.

GUILLAUME de Goué, épousa, 1°. Jeanne Duval: dont il eut Tiennot, on ne sait s'il fut marié; 2°. Peronnelle du Plessis: dont Gorgon, qui suit; Jeanne, mariée en 1080, à Roger Painel; Antoinette, qui épousa N... Seigneur de la Vairie.

GORGON de Goué, épousa en 1102, Catherine de Montillet: dont Robert II, qui suit; Perrot, tué à la guerre contre les Anglois au service du Roi Louis-le-Gros; & Hugues, Seigneur de Longbois.

ROBERT II de Goué, épousa en 1149, Emmine de la Ferrière: dont il eut Alain, qui suit; Louise, mariée à Charles du Pont, Seigneur des Fontaines; Georges, tige

des Seigneurs de Lorci & de la Fosse; Jeanne, mariée en 1189, à Geoffroi de Nantreil; & Anne, qui épousa le Seigneur d'Yvoi.

Alain de Goué, avoit commandé cinq navires sur les côtes de Bretagne & d'Angleterre, comme il paroît par les lettres à lui adressées, l'an 1193, signés Louis, Roi de France. (Il y a erreur dans cette date, parce que Philippe II Auguste a été Roi de France depuis l'an 1180 jusqu'à 1223). On trouve dans la liste des Seigneurs qui se croisèrent avec Geoffroi IV de Mayenne pour la Terre Sainte en 1158, Gosselin de Goué, Alain de Goué, dit de Flandre, & Paulin de Goué. Alain de Goué, épousa en 1181, Denise d'Antenaise, qui étant veuve, fit plusieurs dons aux Abbayes de Fontaines-Daniel, de Clermont & de Lonlai: ils eurent de leur mariage Galoran, qui suit; & Philippe, qui fit le voyage d'outremer avec le Roi S. Louis.

Galoran de Goué, épousa en 1224, Marie Painel, fille de Julien, Seigneur d'Aubigni: dont Jean, qui suit; Florent, qui épousa Péronne de Gié, sans enfans; Marcelin, marié à Susanne Achard en 1253; & Jeanne, qui épousa le Seigneur de Limille.

Jean de Goué, fut Valet Tranchant du Roi Philippe-le-Hardi; il épousa Gilette de Nolant: dont Antoine, qui fut Chevalier de l'Ordre du Croissant par Lettres-Patentes de 1299, dans lesquelles Philippe-le-Bel, dont il étoit favori, le traite de cousin; il fut tué à la guerre contre les Flamands, sans laisser d'enfans de Raimonde du Verger, Dame de Goron & d'Ambrières, qu'il avoit épousée en 1297; & Perrot, qui suit:

Perrot de Goué, épousa Antoinette de la Hautonnière, fille de Raoul & de Julienne d'Ernée: dont Robert, qui suit; & Gillot.

Robert III de Goué, épousa, 1°. en 1331, Bonne de Landivi: dont Guillaume, qui suit; un autre Guillaume, Seigneur de Pont-Méchain, qui épousa Perronelle de Grigni; Jeanne, mariée au Seigneur de Montigni. Robert épousa 2°. Claudine... dont sortirent Jean de Goué, Seigneur d'Averton; Marie, & Simonne.

Guillaume II de Goué, épousa en 1393 Jeanne Prévôt de Harcourt: dont Robert, qui suit; & Jeanne, mariée à Robin du Parc.

Robert IV de Goué, épousa en 1424, Jeanne des Vaux, fille de Samson & de Léonore d'Avaugour-du-Parc: dont Thomas, qui suit; Jean, Seigneur du Gué & de Langostière, en la Paroisse de la Dorée, tige de la branche

de Goué de Langostière, finie dans le fils unique du Comte de Rugle, petit-fils de M. du Plessis Châtillon, Comte de Rugle, & de N... de Goué; Françoise, mariée à Louis de Grigni, Seigneur de la Mordantière; Marguerite, femme d'Alain, Seigneur d'Yvoi; & Guillemette, mariée à Jean de Launai-Balure.

THOMAS de Goué, épousa en 1460, Marguerite de Boisgamas, fille du Seigneur de Montaudin: cette Marguerite avoit pour sœurs N... mariée au Seigneur de Montecler, & N... qui épousa N... de Bouillé. Thomas & Marguerite eurent Patrice, qui suit; Jean, Seigneur de Moulignes & de Clivoi, tige de la branche de Clivoi, continuée dans les Seigneurs de la Roche & de la Guyonnière, sortis de Jacques de Goué, qui avoit épousé, en Poitou, Louise Pharon; Patrice épousa Gui du Domaine, Seigneur du Rocher; Anne, épousa en 1509, Robert de Vauborel, Seigneur du Plessis; Marie, alliée à Jean de la Bunache, Seigneur du Rocher & de la Gaudonnière; Louise, femme de Richard Cheradame, Seigneur de la Motte de Goulet; Guillemette, mariée à Gilles de la Touche-sur-Lair; & Jeanne, femme de Gilles II de Vauborel, Seigneur de Lapenti.

PATRICE de Goué, épousa en 1480, Ambrosine d'Antenaise: dont Jacques, qui suit; & Roberte, mariée à Guillaume de Hercé.

JACQUES de Goué, Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1545, Gabrielle d'Aulnai, fille de Charles, Seigneur d'Aulnai, & de Louise du Bellai: dont Jean, Seigneur de Goué, qui fut tué à Paris au massacre de la S. Barthelemi 1572, aux pieds de l'Amiral Châtillon, son parent, laissant Anne de Ville, qu'il avoit épousée en 1568, grosse d'une fille qui ne fut point mariée; & Charles, qui suit:

CHARLES de Goué, épousa Marie Privot de S. Cir: dont Jean-Baptiste, tué à Buais, sans alliance; Claude, qui suit; Henri, Religieux Cluniste; Roberte, morte jeune; Madeleine, Abbesse de Villechasson; & Marie, Prieure de Moret.

CLAUDE de Goué, Seigneur de Fougerolles, Montreuil, Villeneuve, la Guerre en Bourgogne, &c. épousa en 1610, Marie de Falaise, fille de Joachim, Baron de la Ferrière, & de Roberde de la Vigne: dont Jean, qui suit; Anne, mariée, 1°. à Louis de Guerlai, Seigneur de Bellefontaine, &c. 2°. à Maurice de la Hautonnière; N... mariée à Bernard de Champigni; Renée, qui épousa, 1°. Yve de

Pontavice, 2°. Jean du Bois, Seigneur de Bouvet; Gabriel, Chevalier de Malte.

JEAN II de Goué, épousa en 1640, Françoise de la Hautonnière, fille de Jean, Seigneur dudit lieu, de Ghaine, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi: dont Jean, qui suit; Charles, Prieur de Vauxmanges; Gilles, Chevalier de Malte, tué en 1691; & Gabrielle, mariée à Guillaume de Baugi.

JEAN III de Goué, Seigneur de Fougerolles, fut Conseiller au Grand-Conseil; il épousa Françoise Martineau, fille de N... Conseiller au Parlement de Paris, & de Françoise Bordeaux: dont un fils mort jeune, & une fille morte en 1690, âgée de treize ans, sans alliance. Eugène, Marquis de Baugi, son cousin, fils de Gabrielle de Goué & de Guillaume de Baugi lui succéda, comme devenu aîné de la Maison de Goué; il épousa en 1695, Anne Bonne-Caille, fille d'Honoré, Seigneur de Fourni, & de Anne Parent: dont Eugénie, qui suit; trois filles Religieuses; un fils mort Pensionnaire au Collége de la Flèche; & Marie-Anne-Madeleine Charlotte, mariée en 1723, morte en 1757, à Anne-Jacques Tuffin, Marquis de la Roguerie, mort en 1730, Vicomte des Portes, Seigneur de Carnet, dont deux garçons: l'aîné a épousé en 1750, N... de la Belinais, dont deux garçons; le cadet, nommé le Vicomte de la Roguerie, a épousé N... de Farci.

EUGÉNIE de Baugi, Dame de Goué, épousa en 1719, Benoît Daurai, Marquis de S. Prix, Seigneur de Fougerolles, mort en 1757, laissant trois garçons, & une fille, mariée à N... de Valori.

Il y a aussi dans la Paroisse de Fougerolles, la Terre, Fief & Seigneurie de la Hautonnière; cette Terre a donné le nom à une très-ancienne famille. Dès le neuvième siècle, les Seigneurs de la Hautonnière tenoient un rang très-distingué; leurs armes sont d'or au sautoir noué de sable, cantonné de quatre étoiles de gueule.

RAOUL de la Hautonnière, donna beaucoup de biens à l'Abbaye de Savigni; il se croisa en 1158, avec Geoffroi IV de Mayenne, pour le voyage de la Terre-Sainte. En 1218, Guillaume son fils fit plusieurs donations à l'Abbaye de Fontaine-Daniel; ce Guillaume fut père de Robert, qui suit:

ROBERT de la Hautonnière, donna en 1239, une Terre considérable & des Fiefs à l'Abbaye de Savigni; il y a apparence qu'il fut père de Raoul II, qui suit:

RAOUL II de la Hautonnière, Chevalier, fit aussi plu-

ſieurs dons à l'Abbaye de Savigni en 1269, & ratifia ceux de ſes aïeuls; il épouſa Julienne d'Ernée de la Maiſon de Mayenne : dont Guillaume II, qui ſuit :

GUILLAUME II de la Hautonnière, Chevalier, épouſa Jeanne de Coetquen, fille de N... de Coetquen & de N... de Rohan : dont Guillaume III, qui ſuit. On voit dans l'Égliſe de S. Elier, les armes de la Hautonnière avec celles de Coetquen, qui ſont d'argent à trois bandes de gueule.

GUILLAUME III de la Hautonnière, Chevalier, épouſa Agnés de la Ferrière, fille de Guillaume, Seigneur de Vautorte : dont Jean, qui ſuit. Ils donnèrent 15 liv. de rente, tant en argent que blé, à prendre ſur le Bourg de Souvigné, Paroiſſe de Montaudin, pour augmenter la fondation de la Chapelle de la Hautonnière. Les armes de la Ferrière ſont d'or à ſix fers de mulet d'azur, cloués d'argent 3, 2, 1.

JEAN de la Hautonnière, épouſa Philippote de Guépré, fille de Renaut & d'Iſabelle de Champrond : dont Guillaume IV, qui ſuit. Les armes de Guépré ſont d'azur à la face d'or.

GUILLAUME IV de la Hautonnière, Chevalier, épouſa Guillemette de la Pihoraye, fille de Guérin & de Gillette de Boisgamas : dont Pierre, qui ſuit. Les armes de la Pihoraye ſont de ſable au lion rampant d'or, & celles de Boisgamas ſont de gueule au chef d'argent, chargé de trois ralles béqués & membrés de gueules.

PIERRE de la Hautonnière, Chevalier, Seigneur de la Pihoraye, épouſa Jeanne de Poillé : dont Almot, qui ſuit. Les armes de Poillé ſont parti d'argent & d'azur, au lion paſſant de gueule.

ALMOT de la Hautonnière, Chevalier, Seigneur de la Pihoraye, épouſa Gillette de Champagne : dont Hector, qui ſuit; Robert, qui fut tué à la bataille de Cartelain, contre les Anglois, ſous le Roi Charles VII; & Guillemette, mariée à Guillaume de Chaſné. Les armes de Champagne ſont écartelées au premier & quatrième d'azur à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices potencées & entrepotencées d'or, au ſecond & troiſième fretté d'argent & de ſable, au chef d'argent chargé d'un lion naiſſant de gueule. Leurs armes ſont dans la Chapelle de la Pihoraye.

HECTOR de la Hautonnière, Chevalier Capitaine de Domfront, ſous le commandement du Duc d'Alençon, épouſa Macée de Chaſné, fille de Samſon, Seigneur du Pleſſis en Bretagne, ſœur du mari de Guillemette : dont

Pierre, qui suit; & Mathurine, mariée à Robert du Bailleul. Les armes de Chasné sont au lion coupé d'or & d'azur, armé & lampassé de gueule.

Pierre II de la Hautonnière, Chevalier, épousa en 1486, Guionne d'Antenaise, fille de Charles & d'Isabeau des Eglantiers: dont Charles, qui suit; & Guillaume, tué. Les armes d'Antenaise sont d'argent à trois doubles cotices de gueule; celles des Eglantiers sont vairé d'or & de sable.

Charles de la Hautonnière, Chevalier Seigneur de la Pihoraye, &c. épousa en 1515, Marie de la Vairie, fille de Guillaume & de Mathurine du Bois de Monbourcher: dont Gilles, qui suit; Renée, mariée à Joachim Pitard, Seigneur de S. Hilaire; Louise, qui épousa Gui Achard, Seigneur de Beauregard; & Françoise, Religieuse. On voit dans le chœur de l'Eglise de Fougerolles, le tombeau élevé, & les armes de Charles. Les armes de la Vairie sont d'azur à six macles d'argent, trois en chef, deux en face & une en pointe; celles de Monbourcher sont d'or à trois marmites de gueule.

Gilles de la Hautonnière, Chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1547, Léonarde le Féron, fille de Guillaume, Seigneur de la Poupardière, & d'Hélène de Fontenailles: dont Jacques, qui suit; Jean, mort sans alliance; Bartholomée, mariée en 1570, à Gilles de Gaulai; Marie, qui épousa N... de Verdun. On voit dans le chœur de l'Eglise de S. Elier, le tombeau de Gilles, avec ses armes & le collier de l'Ordre du Roi.

Jacques de la Hautonnière, Chevalier de l'Ordre du Roi, Seigneur de la Pihoraye, la Ferrière, Primaudon, la Beucherie, la Poupardière, Ghaine, le Val, la Hérouse, Rouillon, Heussé, &c. épousa en 1578, Jeanne de la Ferrière, fille de Jean, Baron de Tessé, d'Ambrières, &c. & de Françoise de Raveton: dont Jean, qui suit; César, tué au siége de Montauban; & Françoise, morte sans alliance. Les armes de Raveton sont d'azur à la face d'argent, chargées d'un lion passant d'or: Jacques fut inhumé dans le chœur de l'Eglise de Heussé en Normandie, & Jeanne de la Ferrière dans celui de l'Eglise de Montaudin: on voit dans ces deux Eglises leurs tombeaux & leurs armes.

Jean de la Hautonnière, Chevalier de l'O[...] Seigneur de la Pihoraye, &c. G[...] bre du Roi, épousa en 1619, Fr[...] de François, Comte de Guérim[...] nier: dont René, qui épousa [...]

técler, sans enfans; Charles, qui suit; Françoise, mariée à Jean, Seigneur de Goué; Marie, qui épousa Brandelis de Valori, Seigneur de la Motte; & Eléonore, Religieuse. Les armes de Trémigon sont d'or à trois écussons de gueule, chargés chacun de trois fusées d'or; celles de Bonnier sont d'argent à trois tréfles de sinople.

CHARLES II de la Hautonnière, Seigneur de Montaudin, &c. épousa Guyonne de Miniac, fille de Pierre, Seigneur de la Moinerie, morte en 1721, âgée de quatre-vingt-treize ans: dont Joseph, qui suit; Charles, mort Lieutenant au Régiment des Gardes-Françoises; Jean, Religieux Capucin; Marie, Religieuse; Françoise, qui devint héritière principale de sa Maison, & mourut saintement à la Pihoraye en 1731, âgée de quatre-vingt-un ans; Eléonore, qui épousa Louis René de Courtalvert de Pézé, sans enfans. Les armes de Miniac sont de gueule à l'aigle à deux têtes, éployée d'argent, accompagnée de sept billettes d'argent, quatre en chef & trois en pointe.

JOSEPH, Marquis de la Hautonnière, Seigneur de la Pihoraye, &c. Gouverneur de la Ville de Rennes, mort en 1720, avoit épousé ...... sans enfans; sa succession échut à Françoise sa sœur, & après Françoise aux petits enfans de Marie de la Hautonnière, femme de Brandelis de Valori.

MARIE de la Hautonnière, & Brandelis de Valori, Seigneur de Pommeraye, eurent N... qui suit:

N... de Valori, Seigneur de la Pommeraye, épousa N... dont Paul-Gervais, qui suit:

PAUL-GERVAIS de Valori, Seigneur de la Pommeraye, la Roé, les Chapelles, &c. mort en 1720, avoit épousé en 1703, Renée-Catherine d'Argentré, morte en 1750, dont Alexis, né en 1705; Paul, né en 1708; Annibal, né en 1711; Eugène, né en 1716; Jean-Baptiste, né en 1717: tué à la Bataille d'Ettinguen en 1743; N... Prévôt de Lille; Pauline, née en 1704, Religieuse; Elisabeth, jumelle de Paul; Emilie, née en 1709; Julie, née en 1713; Angélique, née en 1714; Séraphine, née en 1715; & Mélanie, née en 1719. *Mémoire de Madame de la Chaux.*

FRAIMBAULD-SUR-PISSE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, à , du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Cigné, l. 2; Montreuil-du-Gast,

L. 1 ½; Champgenéteux, l. 3 ¾; Trans, l. 1; S. Martin-de-Connée, l. 2; Cures, l. 4 ½; Mans, l. 4.

Il y a de S. Fraimbauld à Passais, M. l. 1; Ceaulcé, M. l. 1 ½; Sept-Forges, M. l. 1 ½; Ambrières, M. l. 2; Gorron, M. l. 2 ½; Vaucé, l. 1; Couesmes, l. ½; Soucé, l. ½; Loré, l. 2; Epinai-le-Comte, l. 2.

La Paroiſſe eſt arroſée au Nord par le ruiſſeau de Piſſe, qui forme un étang, & à l'Eſt par la rivière de Varenne.

La Cure eſt un Prieuré Régulier de l'Ordre des Chanoines de S. Auguſtin; elle eſt eſtimée 1800 liv. à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a Communians.

Il y a à S. Fraimbauld, la preſtimonie Bilheuſt, eſtimée 5 livres.

Cette Paroiſſe tire ſon nom d'un S. Solitaire, nommé Fraimbauld, Auvergnat de nation, qui, du temps de l'Evêque S. Innocent, s'établit dans la forêt de Nuz, au Bas-Maine, & mourut & fut inhumé dans un Village voiſin, qui eſt aujourd'hui la Paroiſſe de S. Fraimbauld-ſur-Piſſe. L'Egliſe Collégiale de Senlis lui eſt dédiée, & poſsède ſes Reliques : ſon aube & la chaſuble dont il ſe ſervoit, ſe ſont conſervées ſans altération. L'Evêque de Senlis s'en ſert tous les ans, lorſqu'il officie dans l'Egliſe de S. Fraimbauld, le jour qu'on célèbre ſa fête. *Courvaiſier, p.* 133. *Bondonnet, p.* 165. *Cenomania, MS.*

Geoffroi, Comte du Maine, donna à l'Abbaye de Beaulieu, pour augmenter ſa fondation, la Terre de S. Fraimbauld-ſur-Piſſe, franche & quitte de toute redevance. *Courvaiſier, page* 421.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe

Il y a dans la Paroiſſe de S. Fraimbauld, le Fief & Seigneurie de Teſſé, qui a donné ſon nom à une famille éteinte depuis long-temps.

En 1515, Teſſé appartenoit à Jean de la Ferrière.

Etienne de la Ferrière, Seigneur de Teſſé, épouſa Françoiſe Perrot, Dame de Vernie, fille de Chriſtophe, Grand-Sénéchal du Maine.

Jean de la Ferrière, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme Ordinaire de ſa Chambre, Seigneur Baron de Teſſé; Vernie & Ambrière, épouſa Françoiſe de Rafeton: dont René, mort ſans enfans; Thomaſſe, mariée en 1567, à André, Seigneur de Froullai; Jeanne, mariée à Jacques, Baron de la Hautonnière, Chevalier de l'Ordre du Roi; & Julienne, qui épouſa N... de la Corbinaye,

Seigneur de Bourgon. *Mémoire de Madame de la Chaux.*

La Terre de Tessé a été érigée en Comté en faveur de René de Froulai, Baron d'Ambrières & de Vernie, aïeul de feu M. le Maréchal de Tessé, Chevalier des Ordres du Roi. En 1697, Tessé appartenoit à M. de Bonnetos. *Mémoire Miroménil.*

FRAIMBAULD-DE-PRIERES (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Jauron, Election de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues & demi. Pour s'y rendre, il faut aller à Marcillé-la Ville, l. 1 ¾; Bais, l. 2; Rouessé, l. 3 ¼; Tennie, l. 2 ½; la Quinte, l. 2 ½; Mans, l. 3.

Il y a de S. Fraimbauld à Mayenne, M. l. 1; Ambrières, M. l. 1 ¼; Lassai, M. l. 2 ¼; Bais, M. l. 3 ¼; Villaine-la-Juhel, M. l. 4 ¼; Airon, l. 1 ¼; Marcillé-la-Ville, l. 1 ¾; la Chapelle-au-Riboul, l. 2 ½; Hardange, l. 2 ¼; Champéon, l. 1; Grand-Oisseau, l. 1 ½.

S. Fraimbauld est situé sur la rivière de Mayenne, qui coule du Nord au Sud; la Paroisse est arrosée au Nord & au Sud par deux ruisseaux.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Il y a, à S. Fraimbauld, la Chapelle de l'Isle du Gast, estimée 200 liv. à la présentation du Seigneur de l'Isle.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Eliant d'Ampoigné.

FRESNAIS (la) Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Lesinées, l. 2 ¼; René, M. l. 1; Nouans, l. 1; S. Ouen-sous-Ballon, l. 1 ½; Montreuil-sur-Sarte, l. 1 ½; Coulaines, l. 1 ½; Mans, l. ¼.

Il y a de la Fresnais à Alençon, M. l. 2. ¼; Mamers, M. l. 3; Fresnai, M. l. 5 ½; le Mesle, M. l. 2 ¾; Linières-la-Carelle, l. 1 ½; S. Rigomer-des-Bois, l. 2; Ancines, l. 2 ¼; Neuf-Châtel, l. 1 ½; Villaine-la-Carelle, l. 2; Aillières, l. 1 ¼; Beauvoir, l. 2 ½; les Auneaux, l. 3 ¼; Roullée, l. 3; S. Paul-le-Vicomte, l. ¾; Chassé, l. 1; la Forêt de Perseigne, l. ¼.

La Paroisse est arrosée à l'Est par un ruisseau qui forme un étang, au Nord & à l'Ouest par deux petits ruisseaux.

La Cure, estimée 900 livres, est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y 000 Communians.

Il y a à la Fresnais le Prieuré de Louie, estimé 300 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Martin de Sées.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

On travailloit autrefois à la Fresnais plusieurs petits ouvrages de buis, comme cuillers, gobelets, &c. J'ai vu ces petits ouvrages fort à la mode ; aujourd'hui on les méprise.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Duchesne, Procureur du Roi au Bureau des Finances d'Alençon.

FRESNAI, petite Ville de l'Archidiaconé de Sonnois, chef-lieu du Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont elle est éloignée de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Assé-le-Riboul, l. 2 ½; S. Jean d'Assé, l. 1; la Basoge, l. 1 ½; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Fresnai à Beaumont, M. l. 1 ¼; Assé le-Boisne, M. l. 2 ½; Sillé, M. l. 4 ½; René, M. l. 2; Ballon, M. l. 4 ½; Douillet, l. 1 ¼; S. Aubin de Loquenai, l. ¼; Moitron, l. ¼; S. Germain-de-la-Coûdre, l. 1 ½; Fié, l. 1 ½; S. Victeur, l. 1; S. Ouen-de-Mimbré, l. ½.

Fresnai est situé sur la rivière de Sarte, qui coupe la Paroisse du N. O. au S. E. Il y a Marché tous les Samedis, & Foire le Samedi de la Passion, le Lundi d'après l'Ascension, le 14 Février, le 26 Juillet, & le 25 Novembre.

La Cure, estimée 5 à 600 livres, est à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Fresnai le Prieuré du Château, estimé 500 liv., à la même présentation que la Cure; la Chapelle de S. Gilles, estimée 60 livres; celle de S. Jean, estimée 105 livres : ces deux Chapelles sont à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; il y a aussi la Chapelle de Saint Ladre ou S. Lazare.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Jurisdiction de Fresnai est composée d'un Bailli, un Lieutenant, un Procureur, un Greffier, &c. Elle reporte par appel au Présidial de la Flèche.

Il y a à Fresnai un Grenier à Sel, composé d'un Président, d'un Grenetier, d'un Procureur du Roi, & d'un Greffier; en 1700, on y consommoit 20 muids de sel par an.

La Paroisse contenoit, en la même année, 152 feux, & payoit 3800 livres de tailles. *Mémoire Ms. omesnil.*

La Ville & Baronnie de Fresnai appartenoit, anciennement, aux Vicomtes de Beaumont, d'où elle a passé à la Couronne. Voyez l'article Beaumont.

Sous le Pontificat d'Arnaud, qui siéga au Mans depuis l'an 1067 à 1084, la Province du Maine fut agitée de cruelles guerres, & ravagée par Guillaume le Batard, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, qui s'étoit emparé de la ville du Mans; celle de Fresnai fut assiégée deux fois par ce Prince, & chaque fois il s'en rendit maitre. *Hist. des Comtes du Maine, par Trouillard, pag.* 68. *Courvaisier, pag.* 359 & 365. *Bondonnet, pag.* 423. *D. Lobineau, Hist. de Bretagne.*

Sous le Pontificat de Hoel, qui succéda à Arnaud, la Province du Maine ne fut pas plus tranquille. Fresnai, qui appartenoit à Hubert de Sainte Susanne, fut pris par Guillaume-le-Bâtard; enfin la paix se fit entre ce Prince & Hubert, auquel on restitua Fresnai. *Courvaisier, p.* 375.

Après la mort de Guillaume-le-Batard, arrivée l'an 1087, Guillaume-le-Roux, son fils & successeur, amena une armée de cinquante mille hommes dans le Maine; & en passant, il assiéga dans Fresnai Raoul de Beaumont, qui demanda à composer, & supplia le Roi de lui accorder une surséance d'armes, afin qu'il ne lui fût pas reproché de s'être lâchement rendu le premier, sans se défendre. *Couvaisier, pag.* 397. *Trouillard, pag.* 85.

En 1417, les Anglois s'emparèrent de Fresnai & de plusieurs autres places de la Province, que Ambroise de Loré leur reprit. *Courvaisier, pag.* 699. *Cenomania.*

Les Anglois reprirent Fresnai, & le premier de Mai de l'année 1432, ou 33, les Anglois qui y étoient en garnison, sortirent pour aller planter le Mai devant le Chateau de S. Ceneric. Ambroise de Loré, qui y étoit, monta à cheval pour leur donner la chasse, à quoi il réussit, & envoya de ses soldats reporter le Mai, & le planter devant Fresnai; lui il s'étoit mis en embuscade, afin de combattre les Anglois, au cas qu'ils sortissent pour s'opposer à la plantation du Mai: effectivement ils sortirent, & de Loré les environna si bien, qu'ils furent tous tués ou faits prisonniers. *Courvaisier, pag.* 703. *Trouillard, pag.* 167.

M. le Comte de Tessé, Grand d'Espagne, premier Ecuyer de la Reine, Brigadier des Armées du Roi, Lieu-

tenant au Gouvernement des Comtés du Maine, du Perche & de Laval, est Seigneur actuel de Fresnai, ainsi que de Beaumont. Voyez *sa généalogie à l'article Beaumont.*

Voici comment Beaumont & Fresnai sont entrés dans la Maison de Froulai de Tessé. M. le Maréchal de Tessé acquit, par un contrat d'échange immuable, du Roi Louis XIV, en date du 25 Mai 1701, les Ville & Domaine de Beaumont-le-Vicomte, & les Ville, Baronnie & Domaine de Fresnai, châteaux, fiefs & dépendances, pour plusieurs fiefs, droits de Seigneurie, censives, justice haute, moyenne & basse, maisons, fermes, terres, prés, bois, châtellenie & héritages, situés dans les parcs de Versailles & Marli, appartenans à mondit sieur Comte de Tessé, acceptés en échange par le Roi; il y a un décret fait au Parlement de Paris le 12 Janvier 1706, des héritages cédés au Roi. M. le Maréchal de Tessé a obtenu des Lettres-Patentes du 12 Septembre, même année, & autres du mois d'Avril 1703, enregistrées au Parlement le 13 Mai suivant, & à la Chambre des Comtes le 9 Fevrier 1715, par lesquelles le Roi a uni en un seul & même corps de fief la Baronnie de Vernie, les fiefs, châteaux, domaines & métairies en dépendants; les châtellenies de Clermont-le-Mont, la Seigneurie de Cussonnière, la Chauvières, les terres, fiefs & seigneuries de Ségrie, S. Christophe du Jambet, leurs appartenances & dépendances; les terres & seigneuries de Beaumont-le-Vicomte & Fresnai, érigé en titre & dignité de de Comté, sous la dénomination de Froulai, pour relever de Sa Majesté à une seule & même foi & hommage, à cause de la grosse tour du Louvre.

Le Roi a assis le titre de la Grandesse d'Espagne, accordé au Maréchal de Tessé, par Philippe V, Roi d'Espagne, sur le Comté de Froulai. *Almen. Manc.* 1764, *pag.* 22.

FROIDEFONT, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, Election de Château Gontier, à l'O. p. S. S. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont-pied-de-Bœuf, l. 3 $\frac{1}{4}$; S. Ouen en Champagne, l. 3 $\frac{1}{2}$; Vallon, l. 2 $\frac{1}{4}$; Grand S. Georges, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Froidefont à Château-Gontier, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Gréez en Boire, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Sablé, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Ballée, M.

L. 3 ½; Mellai, M. l. 2; Fromentières, l. 1; Longuefuie, l. ½; S. Charles, l. 1 ¼; Ruillé en Anjou, l. ½; S. Germain-de-l'Hommeau, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée au Sud-Eſt par le ruiſſeau de Vilette, & au Nord & à l'Oueſt par un autre petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbeſſe du Pré. Il y a 80 Communians.

Le ſol produit du méteil, du froment & de l'orge. La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Cumont.

FROMENTIÈRES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en deçà de l'Ouette, Election de Château-Gontier, à L. O. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de 14 lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Gréez, l. 2 ½; Auvers-le-Hamon, l. 2 ¾; Ballée, l. 2 ½; Chantenai, l. 1 ¾; Maigné, l. 2 ½; Grand S. Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Fromentières à Château-Gontier, M. l. ¾; Sablé, M. l. 5 ¼; Mellai, M. l. 3 ¼; Grez-en-Boire, M. l. 2 ½; Evron, M. l. 4 ½; Gênes, l. 1; Froidefont, l. 1; Longuefuie, l. 1; S. Germain-de-l'Hommeau, l. ¾; Anjou, l. ¼.

La Paroiſſe eſt coupée du N. au S. O. par le ruiſſeau de Manſoue, arroſée au N. E par celui de Taude, & à l'E. par celui d'Aillières.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Cerge d'Angers. Il y a 800 Communians.

Il y a à Fromentières le Prieuré, eſtimé 200 liv., à la même préſentation que la Cure; la Chappelle de Sainte Anne, fondée par Gervais Hérouin en 1526, eſtimée 50 l.; celle de Baubigné, eſtimée 20 liv., à la préſentation du Seigneur de Baubigné; celle de Sainte Barbe, eſtimée 5 liv., & celle de Sainte Marguerite-la-Canterie, eſtimée 120 liv. Le Collége de Buel d'Angers & la Chapelle de l'Annonciation, dite de Beaucheſne, fondée dans l'Egliſe de la Chapelle Rainſouin, à la préſentation du Seigneur de la Chapelle, dont je ſuis Titulaire, ont droit de percevoir en commun la plus grande partie des dixmes de bled de la Paroiſſe de Fromentières, & font au Curé un gros de quarante ſetiers. La Chapelle de Beaucheſne, eſtimée 20 l. ne prend rien dans la dixme du vin; ce n'eſt pas dommage, car je ne crois pas qu'on en puiſſe boire de plus mauvais.

Le ſol produit du méteil, du froment, de l'orge & de l'avoine. Il y a beaucoup de vignes.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée au Château, dont M. de Martineau de Fromentières eſt Seigneur.

Il y a dans la Paroiſſe la Terre & Fief des Étoubles.

FRONT (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais en Normandie, Généralité & Election de Normandie; tout le topographique de cet article eſt le même que celui de Domfront, dont il n'eſt éloigné que d'un quart de lieue.

La Cure eſtimée 1000 liv., eſt un Prieuré Régulier des Chanoines de S. Auguſtin, de la Congrégation de France, à la préſentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 1500 Communians.

Un Saint Hermite nommé Front, s'établit dans le Paſſais, ſur les extrémités de la Forêt d'Andaine, du temps de l'Evêque S. Innocent; il a donné le nom à la Paroiſſe de S. Front. *Courvaiſier, pag.* 139. *Bondonnet, pag.* 167. *Cenomania.*

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

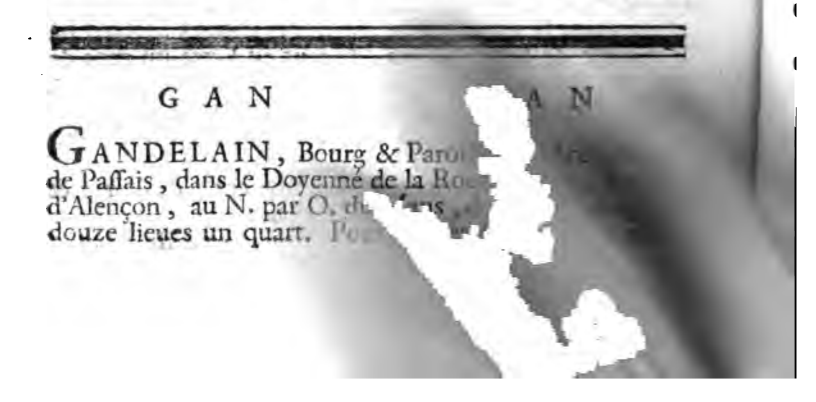
La Seigneurie de Paroiſſe eſt ~~en~~ litige.

Il y a à S. Front pluſieurs Fiefs, qui relèvent de Domfront, entr'autres celui de Collières. En 1430, Guillaume Leſné, Seigneur de la Motte de Drouge, en Bretagne, avoit épouſé, ſuivant toutes les apparences, une fille de Robert Roger, Seigneur de Collières, &c. Car dans les partages de la ſucceſſion dudit Robert, il eut pour ſa moitié du tiers la Terre de Collières. Roland de Chauvigné, Seigneur de Sept-Forges, étoit Seigneur de Collières, par Françoiſe Leſné, ſa femme, fille de François Leſné, Seigneur de la Motte de Drouges.

Celui de Vilaines, qui eſt un Fief de Haubert, appartenant à M. de Ménisbeufs.

Celui de la Renaudière, qui appartient à M. de Torchamp.

Mémoires de Madame de la Chaux & du Curé de Domfront.



GAN GAN

GANDELAIN, Bourg & Paroi... de Paſſais, dans le Doyenné de la Ro... d'Alençon, au N. par O. du Mans... douze lieues un quart. Po...

Ravigné, l. 1; Moulins, l. 2; Fresnai, l. 2; S. Jean d'Assé, l. 3 ½; la Basoge, l. 1 ½; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de Gandelain à Lignière-la-Doucelle, M. l. 2; Coupetrain, M. l. 3 ¼; Prez-en-Pail, l. 1 ¼; la Pôté-des-Nids, M. l. 2; Alençon, M. l. 3 ½; la Lacelle, l. ¼; Rochemabile, l. ¼; la Forêt d'Ecouve, l. 1; Ciral, l. ¼; Normandie, l. ½.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Chandon, celui de la Patrie prend sa source dans la Paroisse.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 800 Communians.

Il y a à Gandelain la chapelle de S. Jean de Bassonnet, estimée 20 liv., à la présentation de l'Abbé de la Pelisse.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des landes & des montagnes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Folleville.

GASTINEAU. Voyez *Préval.*

GASTINES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Asnières, l. 2 ¼; Chantenai, l. 1 ½; Maigné, l. 1 ½; Grand S. Georges, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de Gastines à Sablé, M. l. ½; Brullon, M. l. 5 ¼; Loüé, M. l. 4 ¼; Ballée, M. l. 1 ¼; Gréez, M. l. 2 ¼; Juigné Verdelle, l. 1 ¼; Auvers-le-Hamon, M. l. 1; S. Loup, l. 1; Boessai, l. ¼; S. Brice, l. 1 ½; Souvigné, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière d'Erve, & à l'O. par celle de Végre.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 150 Communians.

Il y a à Gastines la chapelle de S. Jean, estimée 30 liv.

Le sol produit du méteil, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Marquisat de Sablé. Voyez *la Généalogie du Seigneur à l'article Sablé.*

GAUD ou GAULT (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Sulpice, l. 1; Préaux, l. 4 ¼, Epineu-le-Seguin, l. 1 ½; Avessé, l. 1 ½; Vallon, l. 3 ¼; S. Georges, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a de S. Gaud à Laval, M. l. 4; Cossé-le-Vivien, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Mellai, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Château-Gontier, M. l. 2; Craon, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Houssai, l. 1; Origni, l. 1 $\frac{1}{2}$; Quelaine, l. $\frac{1}{2}$; Anjou, limitrophe.

S. Gaud est situé sur le ruisseau d'Hière, qui coupe la Paroisse du N. au S.

La Cure, estimée 400 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 200 Communians.

Il y a à S. Gaud la chapelle de la Villate, estimée 115 liv.

Le sol produit du méteil, du froment, & de l'avoine; il y a des vignes, dont je ne connois point la qualité du vin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. du Buat.

GENELLAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Généralité de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Baroche-Gondouin, l. $\frac{1}{2}$; Villaine-la-Juhel, l. 3 $\frac{1}{4}$; Sillé, l. 4 $\frac{1}{4}$; Conlie, l. 2 $\frac{1}{2}$; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Genellai à Sept-Forges, M. l. 1; Lassai, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Mâdré, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Ceaulcé, M. l. 2; Juvigni-sous-Andaine, M. l. 1; Rennes, l. $\frac{1}{4}$; Tubeuf, l. $\frac{1}{2}$; Halaines, l. $\frac{1}{2}$; S. Denis de Villenette, l. $\frac{1}{4}$; Etrigé, l. $\frac{1}{2}$; la Forêt d'Andaine, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est coupée du N. au S. par le ruisseau de la Cour, arrosée au S. par la rivière de Mayenne, & à l'O. par un autre ruisseau.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 600 Communians.

Il y a à Genellai la chapelle de la Rebourière, estimée 25 liv., à la présentation du Curé de Tubeuf.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre & Seigneurie de Tessé, qui appartient à M. de Bercin, Grand-Audiencier de France. Voyez *l'article Tessé*.

Il y a à Genellai le Fief de Coulonge, qui relève du Marquisat de Lassai, & qui s'étend dans la Paroisse de Halaine.

GENEST (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, l. 2; Lou-

vigné, l. 2 $\frac{1}{4}$; Vaiges, l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Denis d'Orque, l. 3 $\frac{1}{4}$; Chaſſillé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Fai, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de le Geneſt à Coſſé-le-Vivien, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; S. Ouen-des-Toits, M. l. 1; Loiron, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Monſeurs, M. l. 5 $\frac{1}{4}$; S. Avi, l. $\frac{1}{2}$; S. Bertevin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Grenou, l. 1 $\frac{1}{2}$; Changé, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Germain-le Fouilloux, l. 2; Olivet, l. 1; la Brulatte, l. 1.

Le Geneſt eſt ſitué ſur la rivière de Vicoin, & arroſé à l'E. par un petit ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 1300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 700 Communians.

Il y a à le Geneſt la chapelle de la Rouſſelinière, eſtimée 60 liv.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. l'Abbé de Chalut.

GENEST-DE-LAVARDIN (S.), gros Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il eſt eloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Montoire, M. l. $\frac{1}{2}$; Troo, l. 1; Challes, l. 7 $\frac{1}{4}$; Changé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Geneſt à S. Calais M. l. 5; Beſſé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Bouloire, M. l. 8; la Chartre, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; S. Arnoul, l. 1 $\frac{1}{4}$; Sanières, l. 1; Villavard, l. $\frac{1}{2}$; S. Ouſtrille, l. $\frac{1}{2}$; Ambloi, l. 1 $\frac{1}{4}$.

S. Geneſt eſt ſitué ſur la rivière du Loir, & arroſé à l'E. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, à la préſentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois. Il y a 250 Communians.

Il y a à Lavardin un Hôtel-Dieu, & la chapelle de S. Laurent, eſtimée

S. Geneſt-de-Lavardin ſe nommoit anciennement Lavardin; cette Terre a appartenu à la Maiſon d'Aſſé, d'où elle a paſſé dans celle de Beaumanoir. Voyez *l'article Lavardin-Tucé*. Elle appartient aujourd'hui à M. de Querrhoent. Voyez *la Généalogie, à l'article Montoire*.

Le ſol produit du froment, de l'orge & de l'avoine; il y a des vignes, dont le vin eſt de bonne qualité.

Les Anglois occupoient la Ville du Mans en 1447. Le Roi Charles VII les fit aſſiéger par le Comte de Dunois,

l'Amiral de Coétivi, le Maréchal de Culant, les Seigneurs de Lohéac & de Brezé, & Jean Bureau, Maître de l'Artillerie; pendant ce siége le Roi se tenoit à Lavardin & à Montoire, avec grand nombre de noblesse & de Gendarmerie. La ville fut rendue par composition & remise à Charles d'Anjou, Comte du Maine. *Courvaisier, page 725.*

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 jusqu'à 1125, étoit né à Lavardin, de parens d'honnête condition, mais médiocre. On a de lui, *Vita S. Hugonis Abbatis;* cette vie est imprimée dans la *Bibliotheca Cluniacensis, page 413. Parisiis 1614, in-fol.* & entre les Œuvres d'Hildebert. *Parisiis 1708, in fol.*

Eadem cum Commentario Danielis Papobrochi, dans le recueil de Bolandus, au 29 Avril. L'Abbé Hugues est mort en 1109. *Bibliot. Françoise, le Long, Tome I. page 738.*

Hildeberti Episcopi Cenomanensis Epistolæ Historicæ quæ ad res Gallicas pertinent sub Philippo I; ces Lettres sont imprimées avec toutes les Œuvres du même auteur *Parisiis*, 1708, *in-fol.*

Le Père Beaugendre, Bénédictin, a donné au Public les Œuvres de Hildebert, à l'exception de trois pièces que M. Baluze a publiées dans le Tome VII de ses Miscellanea. Hildebert est mort en 1132. *Bibliot. Françoise, Tome III, article 29770. Lavocat. Diction. Histor. Blondeau, Hom. Illus.*

GEORGES-DE-BALLON (S.), Succursale de Saint Mars-de-Ballon, estimée 400 liv. de revenu, à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 450 Communians.

Le topographique est le même que pour Ballon.

GEORGES-DU-BOIS OU LE GRAND S. GEORGES (S.), Bourg & Paroisse dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au S. O. par S. de la même Ville, dont il est éloigné d'une lieue trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Georges-du-Plain, *aliàs* le petit S. Georges, l. 1; Mans, l. $\frac{3}{4}$.

Il y a de S. Georges à la Suze, M. l. 2; Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Loué, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Conlie, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Estival, l. $\frac{1}{2}$; Louplande, l. 1 $\frac{1}{4}$; Voévres, l. $\frac{3}{4}$; Alonne, l. $\frac{1}{4}$; Pruillé-le-Chétif, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau d'Orne, & à l'E. par la ravine de S. Martin.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbesse du Pré. Il y a 180 Communians.

Il y a dans l'Eglise de S. Georges trois fondations, la pre-

mière, faite par Jean Dubois en 1530, d'une Messe par an ; la seconde, faite par Edin Epineau, Curé, en 1650, de deux Messes par semaine ; la troisième, faite par Julienne Courcelle, veuve le Meusnier, en 1689, de huit grandes Messes par an, précédées de Vigiles des Morts.

Il y a dans la Paroisse, qui a trois quarts de lieue du N. au S., & demi-lieue de l'E. à l'O. quatre métairies & trente-trois bordages, cent journaux de taillis, nommés les Fouillets, dépendans de la Terre de Broussin, en la Paroisse de Fai; cent journaux de landes & ving-quatre quartiers de vignes, dont le vin est de petite qualité ; il y a des perdrix, du liévre & du lapin d'assez bonne qualité. Une partie des bois des Teillais est située dans la Paroisse de S. Georges.

L'eau est très-rare dans le Bourg, & de mauvaise qualité, on en manque entièrement dans les temps de sécheresse.

Le sol produit du seigle, & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse, qui relève de la Sénéchaussée du Mans, est annexée à la Crosse de l'Abbaye du Pré.

Courvaisier & D. Bondonnet ont cru qu'une chapelle que S. Innocent fit bâtir, & dans laquelle il déposa un bras de S. Georges, laquelle dans la suite fut dotée par le Roi Childebert, & Ultrogothe, sa femme, & qui devint un Monastère, est aujourd'hui l'Eglise Paroissiale du Grand S. Georges. *Courvaisier, page* 116. *Bondonnet, p.* 162.

L'Evêque Aigilbert, qui siégea au Mans depuis l'an 679 jusqu'à 707, fit rendre à l'Eglise le Monastère de S. Georges-du-Bois, dont des usurpateurs s'étoient emparés ; il releva les bâtimens qui avoient péri entre leurs mains, & y rétablit les Moines qu'ils en avoient chassés. *Courvaisier, page* 248. *Bondonnet, page* 336.

Dom Denis Briant, dans le *Cenomania*, pense avec plus de vraisemblance que le Monastère de S. Georges-du-Bois, dont il est parlé ci-dessus, est l'Abbaye de S. Georges-du-Bois, possédée aujourd'hui par des Chanoines Réguliers de l'Ordre de S. Augustin, dans la Paroisse de S. Pierre-des-Bois, sur les confins du Vendômois.

M. Rousset, Curé, m'a fourni un Mémoire.

GEORGES-DE-BUTAVANT (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Belgéard, l. 2 $\frac{1}{4}$; Jubleins, l. 1 ; Ste Jame-

le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 ½; Trangé, l. 5 ¾; Mans, l. 1 ½.

Il y a de S. Georges à Mayenne, M. l. 1 ½; Ambrières, M. l. 2 ½; Ernée, M l. 4; Gorron, M. l. 3 ¾; Monſeurs, M. l. 4 ½; Châtillon, l. 1; Vautorte, l. 2 ½; Placé, l. 1 ¼; S. Baudelle, l. 1; Parigné-ſous-Braye, l. ½; Grand Oiſſeau, l. 1 ¼; la Forêt de Mayenne, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. & au N. par le ruiſſeau d'Anvore, & à l'E. par un autre.

La Cure eſtimée 2400 liv. eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 900 Communians.

Il y a à S. Georges la chapelle de Torbeichet, eſtimée 120 liv. à la préſentation du Seigneur de Torbeichet; la preſtimonie de Guinefolle, eſtimée 30 liv.; & celle de la Hellonnière, eſtimée 15 liv.

L'Abbaye de Fontaine-Daniel, eſtimée 12800 liv., avec la Menſe des Religieux, fondée par Juhel III de Mayenne en 1204, eſt dans la Paroiſſe de S. Georges de Butavant; cette Abbaye eſt de l'Ordre de Cîteaux. Juhel III ſe croiſa en 1210 contre les Albigeois; il paſſa depuis en Afrique contre les infidèles, & il y mourut, ſelon du Pas, en 1220. Son corps fut apporté en France, & inhumé dans l'Egliſe de Fontaine-Daniel, où l'on voit encore ſon tombeau, qui eſt de cuivre doré, ſur lequel on lit ces vers:

Quem tegit hac tellus, dictus fuit ille Juhellus;
Vir benè famoſus dum viveret, & generoſus,
Dapſilis in menſis: clypeus fuit orbis, & enſis;
*Mace * triumphator; Procerum caput, & dominator;*
Et per eum nota Meduana natio tota;
Fontis fundator Danielis, & ejus amator.
Qui legis hæc; ora tenebroſi temporis horâ:
Regnet cum Chriſto, tumulo qui dormit in iſto.

Le Pape Gregoire IX ratifia en 1226 la fondation de cette Abbaye.

En 1431 N.... Dame de Vitre & de Châtillon, femme de Gui XII ou XIII du nom, Baron de Laval, fit bâtir le chœur de l'Egliſe Abbatiale de Fontaine-Daniel, que l'Evêque Adam Châtelain bénit dans la même année. *Courvaiſier, page* 482, 650. *Ménage, Hiſtoire de Sablé, page* 186.

---

* La Ferté-Macé.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine, & du carabin.

Du temps de l'Evêque Pierre de Longueil ou Gougeul, qui ſiégea au Mans depuis 1312 juſqu'a 1326, l'Egliſe de S. Georges de-Butavant fut dédiée. L'acte de cette dédicace, daté du jour de la Pentecôte 1313, a été ſcellé du cachet de cet Evêque, dans lequel il y avoit ſix roſes gravées. *Courvaiſier, page* 554.

Dom Denis Briant prouve dans le *Cenomania*, contre l'opinion de Courvaiſier, qu'il n'y a point eu au Mans d'Evêque du nom de Longueil, mais qu'il y en a eu un du nom de Gougeul.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt un membre du Duché de Mayenne, qui appartient à M. le Duc de Mazarin. Voyez *ſa Généalogie à l'article Mayenne.*

GEORGES-DE-DANGEUL (S.), Voyez *Dangeul.*

GEORGES-SUR-ERNE ou DE FOLTORTE (S.), petit Bourg de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Laval, au N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Neuvi, l. 4 ½; Trangé, l. 2 ½; Mans, l. 1 ½.

Il y a de S. Georges à Sillé, M. l. 2 ½; Evron, M. l. 2; Bais, M. l. 2 ½; Ste Suſanne, M. l. 2; Conlie, M. l. 4 ½; Aſſé-le-Bérenger, l. ½; Voutré, l. 1; Roueſſé, l. 1 ½; Vimarcé, l. 1 ¼; S. Martin-de-Connée, l. 1 ½; Yſé, l. 1 ½; Ste Jame-le-Robert, l. 1 ½; la Forêt neuve de Sillé, l. ½.

S. Georges eſt ſitué ſur la rivière d'Erne, qui coupe la Paroiſſe du N. O. au S. E.; une partie des montagnes des Coévrons eſt dans cette Paroiſſe.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 700 Communians.

Il y a à S. Georges la chapelle du Château de Foltorte, eſtimée 330 liv., à la préſentation du Seigneur; & celle de la Faucherie, eſtimée 20 liv., à la préſentation du Seigneur de Thuré; une Confrérie du S. Nom de Jeſus, établie en 1663, & autoriſée par le Pape Alexandre VII.

L'Abbé Hardi, ancien propriétaire de la Terre de Foltorte, a légué par ſon teſtament, il y a environ quatre-vingts ans, une rente de deux cents livres aux pauvres de la Paroiſſe, cette ſomme eſt diſtribuée par le Curé en préſence des habitans.

L'étendue de la Paroiſſe eſt de cinq quarts de lieue de l'Eſt à l'Oueſt, & de trois du Nord au Sud; elle renferme

vingt-quatre métairies & cent dix bordages; on y nourrit beaucoup de moutons & de cochons qu'on engraisse & qu'on envoye à Paris.

Le sol, qui a peu de profondeur, & dont le fond est pierreux, produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Les bois taillis de Crun, dépendans de la Terre du Plessis Buret, de la Paroisse de Ste Jame, sont en partie dans la Paroisse de S. Georges; il y a aussi quelques petits taillis & quelques bouquets de futaie qui dépendent du Château de Foltorte.

Il y a beaucoup de montagnes dans la Paroisse, qui nourrissent du gibier abondamment, comme perdrix grises, liévres, lapins & quelques perdrix rouges, le tout excellent; il y a aussi beaucoup de landes; & des rochers escarpés, qui fournissent une pierre grise très-dure & très-belle lorsqu'elle est taillée, mais dont on fait peu d'usage.

Il y a plusieurs bonnes fontaines, même au sommet des montagnes, qu'on nomme Montagnes du feu.

On cultive du chanvre qui réussit assez bien.

La Seigneurie de Paroisse étoit autrefois un membre de la Terre de Vassé, dont elle a été séparée il y a environ cent ans, & acquise au décret par l'Abbé Hardi, avec le Château de Foltorte, auquel elle est annexée. Cet Abbé Hardi légua par son testament la Terre de S. Georges à M. Pénon Davor, Ancien Maître-des-Requêtes, avec substitution, jusqu'à la majorité du fils aîné dudit Seigneur Pénon, qui la posséde aujourd'hui.

Le Château de Foltorte est d'une ancienne, mais très-belle architecture; il est décoré d'une grande & magnifique doûve, dans laquelle passe la rivière d'Erne, qui nourrit beaucoup d'anguilles & d'écrevisses, mais peu d'autre poisson.

Il y a à S. Georges une Jurisdiction qui relève en partie de celle d'Evron & une autre partie de celle de Sainte Susanne.

Outre le Fief de la Seigneurie, qui contient la plus grande partie de la Paroisse, il y a plusieurs autres Fiefs voisins qui s'y étendent; savoir celui du Plessis Buret, de la Paroisse de Ste Jame-le-Robert; celui de Rouperroux, de la Paroisse d'Assé-le-Bérenger; celui de Fontaineroux; celui de Grillemont, de la Paroisse de Vimarcé; celui de la Géraudière; celui de la petite Sourdrie & celui de Montarebours.

Le Château de Foltorte fait quelques redevances à la Baronnie de Sillé & à celle de Ste Susanne.

Du temps que les Seigneurs de Sillé & d'Evron se faisoient la guerre, le premier des deux qui se rendoit à Foltorte devoit y être reçu, & y demeurer tant qu'il jugeoit à propos.

Feu M. Ragot, Curé, m'a fourni un Mémoire.

GEORGES-LE-FLÉCHART (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouëtre, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller a Vaiges, l. $\frac{3}{4}$; Joué-en-Charnie, l. 4 $\frac{1}{2}$; Chassillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Fai, l. 3 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de S. Georges à Mellai, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Laval, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Ste Susanne, M. l. 3; Monseurs, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Evron, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Basougers, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Basoge de Chemeré, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Léger, l. 1 $\frac{1}{2}$; Nuillé-sur-Ouette, l. $\frac{3}{4}$; Sougé-le-Bruant, l. $\frac{3}{4}$; Lovigné l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Vaigette, à l'O. par celle d'Ouette, & au S. par un petit ruisseau qui prend sa source dans le Bourg.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 280 Communians.

Le sol produit du méteil, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Comté de Laval, dont M. le Duc de la Trémoille est Seigneur. Voyez *sa Généalogie à l'article Laval.*

GEORGES-LE-GAUTIER (S.), Bourg & Paroisse, de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Mezières, l. 4; la Chapelle S. Frai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Milesse, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de S. Georges à Fresnai, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Sillé, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; la Pôté-des-Nids, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Villaine-la-Juhel, M. l. 3; Beaumont, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; S. Germain-de-Goulamer, l. 1 $\frac{1}{4}$; Douillet, l. 1; Mont-Saint-Jean, l. 1; Sougé-le-Ganelon, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Paul-le-Gautier, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Mars-du-Désert, l. $\frac{3}{4}$; la Forêt de Chemasson, l. 1; la Forêt de Pail, l. 1; la Forêt de Sillé, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. & au S. par le ruisseau de la Vaudelle, & au N. par celui de Merdereau & par un autre petit. Il y a une chaîne de montagnes à l'Est & au Sud.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 900 Communians.

La première Messe des Dimanches est fondée, & la fondation décrétée.

L'Evêque Gui d'Estampes, qui siégea au Mans depuis l'an 1126 jusqu'à 1136 racheta pour 40 liv. Mançais & retira des mains de Gautier, fils de Gautier de Saint-Georges, l'Eglise de cette Paroisse avec le Presbytère & les dixmes, & les remit en la possession des Chanoines de sa Cathédrale. *Courvaisier, page 429, Cenomania.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte d'Argouge.

GEORGES-DE-LACOUÉ (S.) Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Challe, l. 4; Changé, l. 2 ½; Pontlieue, l. 1 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de S. Georges à Bessé, M. l. 2 ½; Montoire, M. l. 5; la Chartre, M. l. 3; le Grand-Lucé, M. l. 2 ¾; S. Calais, M. l. 3 ¼; Courdemanche, l. ¾; Vancé, l. 1; Congners, l. 1 ¼; Moutreuil-le-Henri, l. ¾; S. Vincent-du-Lorouer, l. 1 ¼.

S. Georges est situé sur le ruisseau d'Etangfort, qui coupe la Paroisse du N. au S. & arrosé au N. E. par un autre petit ruisseau.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 550 Communians.

Le sol produit du froment & de l'orge. Il y a des vignes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Courtenvaux. Voyez *la Généalogie à l'article Bonnevau.*

GEORGES-DU-PLAIN (S.), petit Bourg & Paroisse des Quintes du Mans, Election du Mans, au S. O. par S. de la Ville, dont il est éloigné de trois quarts de lieue.

Il y a du Petit-Saint-Georges à Vallon, M. l. 3 ¾; la Suze M. l. 3; Ecomoi, M. l. 3 ¼; le Grand-Saint-Georges, l. 1; Alonne, l. ½; Pontlieue, l. ¾; Rouillon, l. ½; Pruillé-le-Chétif, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. & au S. E. par la rivière de Sarte, au N. & à l'O. par deux petits courans d'eau.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 150 Communians.

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis l'an 1097 jusqu'à

jusqu'à 1125, retira de la possession laïque l'Eglise de S. Georges-du-Plain avec les dixmes, & les donna aux Chanoines de sa Cathédrale. *Cenomania.*

Le sol produit du seigle, du froment & de l'orge. Il y a beaucoup de vignes, dont le vin, sans être excellent, est assez bon.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans.

GEORGES-DU-ROSAI (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de Bonnestable, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Torcé, l. 2 ¼; Sillé-le-Brûlé, l. ¾; Savigné, l. 1 ¼; Mans, l. 2 ¼.

Il y a de S. Georges à Bonnestable, M. l. 1; la Ferté, M. l. 2 ½; S. Cosme, M. l. 2 ¼; S. Aignan, M. l. 2 ½; Connerré, M. l. 3 ¼; la Bosse, l. ¾; de Haut, l. 1; Nogent-le-Bernard, l. 1; Rouperroux, l. 1; Aulaine, l. 1.

S. Georges est sur les confins de la forêt de Bonnestable; la Paroisse est arrosée à l'E. & à l'O. par deux petits ruisseaux.

La Cure, estimée 1600 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 700 Communians.

Il y a à S. Georges le Prieuré de Moncaulin, estimé 400 liv. à la présentation de l'Abbé du Gué de Laune.

Il est porté dans un Cartulaire du Chapitre, appelé le Livre-blanc, qu'en 1234, Guillaume de Baugenci ayant acheté la moitié de la dixme de S. Georges-du-Rosai, il la donna au Chapitre, à la charge qu'on en distribueroit dix sols mançais aux Clercs qui célébreroient son anniversaire dans le chœur avec les Chanoines, & que le restant leur seroit donné pour le service de Matines. Dans le même Cartulaire, il est dit qu'en 1235 la dixme de S. Georges-du-Rosai fut vendue au Chapitre par Guillaume, Seigneur de S. Georges, pour 43 liv. 15 sols; & que sa femme autorisa cette vendition: enfin, il y est rapporté que Agnès, veuve de Hervé de Courbelen, vend au Chapitre, pour dix livres Tournois, le droit qu'elle a de prendre par an six setiers de blé-seigle sur la dixme de S. Georges-du-Rosai; cette vendition faite en 1259.

Courvaisier, dans son histoire des Evêques du Mans, p. 522, dit que l'Evêque Geoffroi Freslon, qui siégea au Mans depuis 1258 jusqu'à 1269, laissa au Chapitre de son

Église toute la dixme de S. Georges-du-Rosai. Tout ce récit auroit besoin d'un commentaire, qui n'est pas du ressort de notre Dictionnaire.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est un membre de celle de Bonnestable, qui appartient à M. le Duc de Chevreuse. Voyez *sa Généalogie à l'article Bonnestable.*

GERMAIN-D'ANXURE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, Election de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Martigné, l. 1; la Basoge-des-Aleux, l. $\frac{3}{4}$; S. Ouen-des-Oyes, l. 1 $\frac{1}{4}$; Néau, l. $\frac{3}{4}$; Neuvillette, l. 4 $\frac{1}{2}$; Ruillé, l. 2; Chaufour, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de S. Germain à Mayenne, M. l. 3; Laval, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Monseurs, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Ernée, M. l. 4; S. Denis-de-Gâtines, l. 3 $\frac{3}{4}$; Alexain, l. $\frac{1}{2}$; S. Germain-le-Guillaume, l. 1 $\frac{1}{2}$; Andouillé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Monfoulour, l. 1; Sacé, l. 1; Commer, l. 1 $\frac{3}{4}$; Contest, l. 1 $\frac{1}{2}$; Placé, l. 1 $\frac{3}{4}$; la Forêt-de-Mayenne, l. 1.

S. Germain est situé sur le ruisseau d'Anxure, qui coupe la Paroisse du N. O. au S. E. La rivière de Mayenne arrose la Paroisse à l'Est; elle est arrosée au S. par un ruisseau.

La Cure, estimée 600 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 380 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Duc de Mazarin. Voyez *la Généalogie à l'article Mayenne.*

GERMAIN-DE-CORBIE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linière, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Béton, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Germain-de-la-Coudre, l. 1 $\frac{1}{2}$; Beaumont, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Marceau, l. 1; la Basoge, l. 2; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Germain à Alençon, M. l. $\frac{1}{2}$; Fresnai, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Mamers, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; la Pôté-des-Nids, M. l. 3; Assé-le-Boisne, M. l. 3; Hellou, l. 1; Arçonnai, l. 1; Champfleur, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Paterne, l. $\frac{3}{4}$; la Forêt-de-Perseigne, l. 1 $\frac{1}{2}$.

S. Germain est situé sur la rivière de Sarte; la Paroisse est arrosée à l'E. par un petit courant d'eau.

La Cure, eſtimée 800 liv., eſt préſentée alternativement par le Chapitre de l'Egliſe du Mans, & par l'Abbé de la Coulture. Il y a 250 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il y a des landes & des bois: la Paroiſſe confine à la Normandie.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de l'Iſle.

GERMAIN-DE-LA-COUDRE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Freſnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Marceau, l. 1; la Baſoge, l. 2; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Germain à Freſnai, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Aſſé-le-Boiſne, M. l. 2; René, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Ballon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Piacé, l. $\frac{3}{4}$; Doucelle, l. 1 $\frac{1}{2}$; Cherencé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Fié, l. $\frac{3}{4}$; S. Ouen-de-Mimbré, l. 1.

S. Germain eſt ſitué ſur le ruiſſeau de Roſai, qui coupe la Paroiſſe du N. au S.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 450 Communians.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

Herbert de la Porte, qui prétendoit que l'Egliſe de S. Germain-de-la-Coudre lui appartenoit, en fit démiſſion au Chapitre de l'Egliſe du Mans. Le Sénéchal d'Anjou en dreſſa acte, en 1137, en préſence de Geoffroi, Sénéchal du Maine. *Cartul. de l'Egli. du Mans. Cenomania MS.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Perrochel.

GERMAIN-DE-COULAMER (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Sillé, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Conlie, l. 2 $\frac{1}{4}$; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de S. Germain à Conlie, M. l. 4; Bais, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Villaine-la-Juhel, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Freſnai, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; S. Thomas-de-Courceriers, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Martin-de-Connée, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Pierre-la-Cour, l. 1 $\frac{1}{2}$; le Grez, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mont-Saint-Jean, l. 1; S. Georges-le-Gautier, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Forêt-de-Sillé, l. $\frac{3}{4}$; S. Mars-du-Déſert, l. $\frac{1}{2}$; S. Aubin-du-Déſert, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par la rivière d'Orthe, à l'O. par le ruiſſeau de la Vaudelle, & au N. par un petit ruiſſeau qui forme trois étangs.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 800 Communians.

Il y a à S. Germain, la chapelle de la Bardouandière, estimée N.... celle de la Chauvière, estimée 80 liv. à la présentation du Curé; celle de Ste-Croix, estimée 15 liv. à là présentation du Seigneur Evêque du Mans; & celle du Château-de-Roufrançois à la présentation du Seigneur.

Michel Molière, & Marguerite Carré sa femme, ont fondé une Messe à être célébrée tous les premiers Dimanches du mois à l'autel du Rosaire.

Alexandre Gaude, & Jean Marmion, tous deux Curés de S. Germain, ont doté la Fabrice; le premier d'un bordage, nommé les landes, à charge d'une Messe du S. Sacrement tous les Jeudis de l'année; le second donna, dans le quinzième siècle, environ cent vingt livres de rente, en partie pour la fondation de la première Messe des Dimanches. Le monument de cette fondation est inscrit sur une pierre incrustée au haut d'un pilier, proche lequel on voit son tombeau. Nous le rapportons ici pour faire connoître l'état de la Poësie Françoise de ce temps-là.

Ici en bas gist en dormition
En chair & os Maistre Jean Marmion,
Vénérable homme sage & bien discret,
Licentié en son temps en décret;
De céans fut Curé longue saison
Et de Sillé Doïen en bon renom;
Franc, libéral à tout homme de bien,
Comme celui qui du sien n'auroit rien;
Qui par décret . . . a fondé
Une Messe dite à soleil levant,
En cette Eglise, pour Dieu estre prié
Pour son ame. Aussi dorénavant
Le Procureur de la Fabrique cyans
Un Chapelain mettra célébrateur
Sans appeller nul des Paroissiens
De la ligne de ce dit Fondateur;
Et en deffaut de trouver parens
De mœurs, de fait & de sience:
Instituera Chapelain à sa conscience,

Prions à Dieu qu'il lui donne ſauvement
Et qu'il ſoit du tout mis à délivrance.
Natif étoit de la Cour ſans dubitance.

Ambroiſe du Freſne, Prêtre, a légué huit journaux de terre & trois charretées de foin pour la dotation d'une chapelle, qui a été réunie à la fondation de la première Meſſe.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin; il produit auſſi de bon chanvre, qui eſt une grande reſſource pour les Cultivateurs qui s'occupent pendant l'hiver à le préparer, & les femmes à le filer.

On féconde la terre avec des terriers faits de feuilles de fougère; on brûle auſſi de ces feuilles, & leurs cendres ſont très-propres à faire produire du carabin; on fait auſſi beaucoup d'écobues qui rapportent beaucoup de ſeigle (écobuer, c'eſt peler la terre & en faire des fourneaux).

Il y a dans la Paroiſſe, des veſtiges d'anciennes carrières d'ardoiſe : on en exploite encore deux, dont on tire environ deux cents milliers d'ardoiſes par an.

Il y a ſur la rivière de Vaudelle, qui nourrit beaucoup de bonnes truites, un moulin à blé, & un à foulon.

La Paroiſſe a cinq quarts de lieue du Nord au Sud, & trois quarts de l'Eſt à l'Oueſt. La perdrix griſe, le lièvre & le lapin, y ſont aſſez communs & ſont de bonne qualité. Chaque Fermier & Bordager nourrit des moutons, à proportion de ſon moyen & de ce qu'il fait valoir de terre. La laine en eſt de fort bonne qualité.

La Seigneurie de Paroiſſe a été poſſédée d'ancienneté par la Maiſon de Courtalvert : aujourd'hui elle appartient à M. le Comte d'Argouge, par ſon mariage avec une Demoiſelle de Courtalvert.

On voit dans la Paroiſſe les reſtes de deux anciens Châteaux; le premier ſe nomme Roufrançois, auquel il y a de beaux Fiefs attachés : il y a environ quatre-vingts ans que cette Terre étoit poſſédée par Françoiſe de Bonac de Navaille, veuve de Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf; elle appartint enſuite à N.... Abot, Gouverneur de Mortagne, Commandant de la Nobleſſe du Perche & du Maine; d'où elle a paſſé à M. du Mouſſet, Préſident au Parlement de Rouen, comme héritier de la Dame veuve Abot.

Le ſecond Château ſe nomme Claſſé, & fut démembré de la Terre de Vaſſé, pour faire le partage d'un cadet, qui ayant dérangé ſes affaires, ſa Terre de Claſſé fut ven-

due par décret, & adjugée à la fin du dix-septième siècle à N..... Ghaisne, sieur du Gennetai, qui fut d'abord Conseiller au Présidial du Mans, puis Secrétaire du Roi, du Grand-Collége: elle passa à Henri son fils unique, qui, comme son père, fut d'abord Conseiller au Présidial du Mans, & Secrétaire du Roi; quand il fut vétérant, il se défit de ces deux charges, & vendit la dernière au sieur Brunot, dont la postérité est établie dans cette Province.

Henri, Seigneur de Classé, dont on vient de parler, épousa N..... le Gendre, Dame de Thomasin, dans la la Paroisse de Chantenai: dont il eut trois garçons & trois filles; l'aîné épousa N..... Dadi de la Reinière, sans enfans. Le cadet, Capitaine dans le Régiment de fut tué au siége de sans alliance. Le troisième est mort Curé de S. Pierre-de la-Cour. L'aînée des Demoiselles de Classé a été mariée, 1°. à N....... de Pontosme, Ecuyer: dont un garçon mort jeune avant son père, 2°. à N....de l'Etang, premier Avocat du Roi du Présidial du Mans. La cadette a épousé, 1°. N.... de Caillau, Capitaine dans le Régiment de tué à la bataille de : elle a eu de ce mariage un garçon & une fille; la fille est morte jeune; le garçon est né en 17 : elle a épousé 2°. N.... Maulni.

La Paroisse de S. Germain relève directement de la Baronnie de Sillé, pour la plus grande partie, & par appel du Duché de Mayenne.

M. le Plat de Quincé, Curé de S. Germain, Doyen de Sillé, m'a fourni un Mémoire.

GERMAIN-LE-FOULLOUX (S.)*, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de même, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Louverné, l. 1; Chames, l. 5 ¼; Brains, l. 5 ¾; Coulans, l. ½; Fai, l. 1 ¼; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de S. Germain à Laval, M. l. 1 ½; Loiron, M. l. 3; Monseurs, M. l. 4; Ernée, M. l. 4 ½; Mayenne, M. l. 5 ¼; Changé, l. ¾; le Genest, l. 1 ¾; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2; Andouillé, l. 1; la Baconnière, l. [illegible]

La Paroisse est arrosée à l'E. par les rivières de M[illegible] & d'Ernée, au N. & au S. par trois ruisseaux.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présen[illegible] l'Abbé d'Evron. Il y a 600 Communians.

Il y a à S. Germain, la chapelle du Château, à [illegible]sentation du Seigneur, & celle des Saiboets, estimée

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.
La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Foulloux, qui appartient à Madame de la Chapelle.

GERMAIN-LE-GUILLAUME (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Mayenne, Election de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Monseurs, M. l. 4 ½; Sainte-Susanne, l. 2 ¾; Amné, l. 5; Fai, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¼.
Il y a de S. Germain à Mayenne, M. l. 4 ¼; Laval, M. l. 3 ¼; Ernée M. l. 3 ½; S. Denis-de-Gâtines, M. l. 3 ½; la Baconnière, l. 1; Andouillé, l. ¾; S. Germain-d'Anxure, l. 1 ½; Alexain, l. 1 ¼; la Bigottière, l. ½; Chaillant, l. 1.
La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Ernée, & à l'E. par un petit ruisseau.
La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 900 Communians.
Il y a à S. Germain, la chapelle de S. Louis, estimée 45 liv. à la présentation du Seigneur de Monguerre & de la Cicorie.
Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.
La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Beaufort.

GERMAIN-DE-LOMMEAU (S.), petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de Châteaugontier, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Charles, l. 2; Chevillé, l. 5 ½; Souligné, l. 4; Mans, l. 3.
Il y a de S. Germain à Châteaugontier, M. l. 1 ½; Sablé, M. l. 5 ½; Mellai, M. l. 2 ¾; Grez-en-Bouère, M. l. 2 ½; Craon, M. l. 4 ¼; Fromentière, l. 1; Longuefuye, l. 1 ½; Froidefont, l. 1, Ruillé-en-Anjou, l. ¼; S. Sulpice, l. ¼; Anjou, l. ½.
La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Mayenne, à l'E. par le ruisseau de Mansoue, & à l'O. par un autre petit ruisseau.
La Cure, estimée 450 liv., est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Reguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de Toussain d'Angers. Il y a 100 Communians.
Le Chapitre de l'Eglise du Mans a droit de percevoir une partie des dixmes de la Paroisse.
Le sol produit du méteil, du froment & de l'avoine.
Le Seigneurie de Paroisse appartient à Mademoiselle de

Montecler. Voyez *la Généalogie à l'article Villiers, Charlemagne.*

GERVAIS-EN-BELIN (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oissé, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de deux lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Pontlieue, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Gervais à la Suze, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Ecomoi, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Grand-Lucé, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Malicorne, M. l. 5; Laigné, l. demi-quart; Moncé, l. $\frac{1}{2}$; S. Ouen-en-Belin, l. 1; Teloché, l. $\frac{1}{4}$; Mercenne, l. $\frac{1}{4}$; Spai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Fillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Parigné-le-Polin, l. 1 $\frac{1}{4}$; Yvré-le-Polin, l. 1 $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'O. par le ruisseau du Rône, au N. & au S. par deux petits courans d'eau.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent

Il y a un Prieuré, estimé 400 liv., à la même présentation que la Cure.

Il y a à S. Gervais la Chapelle du Château du Plessis, estimée 60 liv., à la présentation du Seigneur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine, peu de froment, du carabin & beaucoup de chanvre, qui est de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château du Plessis, & fait partie de l'ancien Comté de Belin, qui appartient aujourd'hui à M. Rottier de Madrelle, ancien Secrétaire du grand Collége.

La terre de Belin est si ancienne, qu'on ne connoît point sont origine; elle a donné son nom à un canton du Maine, qu'on nomme le Belinois, & qui comprend les Paroisses de S. Ouen, S. Gervais, Moncé, Laigné, Teloché, & S. Biez.

Le Château de Belin, suivant un ancien manuscrit, conservé dans le trésor de la Seigneurie de Belin, a été bâti du temps de Jules-César, environ 98 ans avant la naissance de Jesus-Christ. La tradition du pays est qu'on a vu sur des pierres de ce Château des épitaphes gravées du temps de cet Empereur. Peut-on n'avoir pas conservé des monumens si précieux?

Le Château de Belin, situé dans la Paroisse de S. Ouen, étoit anciennement une forteresse, qui a soutenu plusieurs siéges faits par les Anglois; il est aujourd'hui presque entiérement ruiné & détruit; ce qui en reste marque son antiquité. Celui du Plessis, situé dans la Paroisse de

S. Gervais, bâti en partie par le Cardinal de Richelieu, qui avant l'an 1630, fit l'acquisition par décret de la Terre de Vaux, qu'il réunit à la Terre de Belin, en ladite année 1630, sert depuis long-temps d'habitation aux Seigneurs de Belin.

Le Château de Vaux, situé en la Paroisse de Moncé, avoit été détruit par les Anglois sur la fin du treizième siècle, Jacques de Maridor en étant alors Seigneur.

Les Seigneurs de Belin possédoient autrefois les terres d'Averton, Courcité; Prez-en-Pail, la Forêt, Chevaigné, Ségréal, Orte, Tessé, le Grand Perrai, &c.

Baudouin & Gui de Belin, frères, accompagnèrent le Roi S. Louis à la Terre-Sainte en 1250, l'un étoit Sénéchal & l'autre Connétable de Chipre.

Guillaume d'Orne étoit Seigneur de Belin en 1282: on croit qu'il avoit épousé une fille, ou de Baudouin ou de Gui, dont il est fait mention ci-dessus, & qu'elle mourut sans enfans, parce que la Terre de Belin passa à André d'Averton, qui suit. Guillaume d'Orne donna au Chapitre de l'Église du Mans, les dixmes de S. Biez avec des vignes & des maisons.

André d'Averton, Sire de Belin, par héritage en 1312, épousa Isabeau de Brainville: on voit leurs tombeaux dans un caveau situé sous le grand autel & partie sous le sanctuaire de l'Eglise de S. Ouen en Belin, avec une inscription gravée sur une tombe, transportée en 1768 dans la chapelle de Belin, attenante l'Eglise, à la requisition du Seigneur de Belin, par Ordonnance du Seigneur Evêque du Mans, pour la décence du sanctuaire & la commodité du Service Divin. André d'Averton & Isabeau de Brainville, eurent André II, qui suit.

André II d'Averton, Seigneur de Belin, épousa, avant l'an 1315, N.... Chamaillard: dont Geoffroi, qui suit. André II se présenta en 1347 à l'assise de Jupilles, pour réclamer son droit de pâcage dans la forêt de Bersey. En 1358 Guillaume Chamaillard, Sire d'Antenaise, donna à André d'Averton, par perpétuelle aumône, pour lui & ses héritiers la haute-justice de Belin.

Geoffroi I d'Averton, Seigneur de Belin, épousa Jeanne Lenfant: dont Payen, qui suit. Jeanne eut en partage, en 1376, la Terre de Fontenaille en Ecomoi.

Payen I d'Averton possédoit la Terre de Belin en 1381; il eut Payen II, qui suit.

Payen II d'Averton, Sire de Belin, épousa en 1394

Jaanne de Chaources de Rabestan, qui lui apporta pour dot les Herveries; ils eurent Jean, qui suit.

Jean I d'Averton, Sire de Belin, fit faire, en 1456, une enquête pour prouver que la Terre de Belin avoit une haute-justice avant le don que Guillaume Chamaillard, Sire d'Antenaise & de Vaux en avoit fait à André II d'Averton; dans cette enquête il paroît par la déposition de plusieurs témoins qu'avant 1358 le Bailli de Belin avoit condamné juridiquement une truie à être pendue aux fourches patibulaires de Belin, près l'étang Hay, pour avoir étranglé un enfant; tout le procès de cette truie est dans le trésor de la Seigneurie de Belin. Jean I d'Averton eut Jean II, qui suit.

Jean II d'Averton, Sire de Belin & du Pertai, près le Château-du-Loir, épousa en 1507 Marguerite de Laval: dont Jean III, qui suit.

Jean III d'Averton, Sire de Belin, épousa Françoise d'O: dont André III, qui suit; & N.... qui, en 1528 étoit Grand-Chantre de l'Eglise du Mans & Légat du Pape; il eut un procès avec le Chapitre, prétendant que sa qualité de Légat le dispensoit de résidence. Les armes des Seigneurs de Belin sont sculptées à l'autel de la chapelle de N. D. du Chevet de l'Eglise du Mans.

André III d'Averton succéda à Jean III dans la Seigneurie de Belin.

Payen III d'Averton, Seigneur de Belin, succéda à André III; il épousa en 1543 Anne de la Tourlandri: dont François, qui suit; André, Jean, Jacques, Nicolas, Marguerite, qui épousa Adolphe de Beauvau; Renée, qui fut mariée à Jacques d'Humières, Chevalier de l'Ordre du Roi, & son Chambellan ordinaire, Gouverneur de Péronne, &c. fameux Ligueur; & Jeanne, qui épousa René de Foix, Seigneur de Marcei & de Chavagnac. Voyez *la Généalogie de Faudoas à l'article Chérencé.*

François I d'Averton, Seigneur, Comte de Belin, Gouverneur de Paris, fameux Ligueur, eut François II, qui suit.

François II d'Averton, Comte de Belin, épousa Catherine de Thomasin, fille de René, Duc de S. Barthelemi: dont il eut deux filles; Catherine, qui épousa Emmanuel de Savoye, Marquis de Villars, & Eléonore, qui suit. François II d'Averton fonda en 1635 la chapelle du Plessis Belin en S. Gervais, dédiée à la Ste Vierge & à S. François pour y être célébré à perpétuité une Messe tous les Di-

manches & Fêtes de l'année; il mourut en 1638. La Terre de Belin fut possédée en 1639 par Emmanuel d'Averton, ensuite par Emmanuel René, en 1641 par René d'Averton & en 1649 par Jean.

ÉLEONORE d'Averton épousa François de Rochechouart, Marquis de Bonnivet: dont Eléonore, qui suit.

ÉLÉONORE de Rochechouart, Marquise de Bonnivet, fut mariée à Louis-Jacques de Megrigni, Conseiller d'Etat. Ils fondèrent une Mission pour être faite de cinq ans en cinq ans par les Prêtres de la Congrégation de S. Lazare du Mans, dans les six Paroisses du Comté de Belin. Ils eurent de leur mariage Eléonore, qui suit; & Romain-Luc, qui épousa, 1°. N.... Turpin de Brissac de Vihiers: dont Eléonore, qui fut mariée à Alexis Chateigner, Marquis de S. Georges. Romain-Luc épousa, 2°. N.... de Bescé de Lusignan: dont il eut Eléonore, qui épousa Benjamin Frottier, Comte de la Cote.

ÉLEONORE de Mégrigni, Dame de Belin, épousa, 1°. Charles Turpin, Comte de Vihiers: dont Agnès, qui fut mariée au Marquis de Croux de Montaigu. Eléonore épousa, 2°. Jean-Ferdinand, Comte de Poitiers: dont Eléonore, qui suit.

ÉLÉONORE de Poitiers, Dame de Belin, fut mariée à Maximilien Bleikard, Comte d'Halmstat, Baron du Saint Empire: dont Bleikard-Maximilien-Augustin, qui suit. Eléonore de Poitiers, Comtesse d'Halmstat, vendit en les Comté & Seigneuries de Belin & Vaux à M. Marin Rottier de Madrelle, Ecuyer, & à Madame Louise-Renée de Maridort, son épouse.

BLEIKARD-MAXIMILIEN-AUGUSTE, Comte d'Halmstat, Baron du Saint-Empire, a épousé Mlle Henriette-Louise de Laval-Montmorenci, Dame de Châtains, dans la Paroisse de Parigné-l'Evêque, fille de feu M. le Maréchal de Laval.

La Terre de Belin a été dans la Famille d'Averton pendant environ 500 ans.

M. Marin Rottier de Madrelle & Madame Louise-Renée de Maridort, son épouse, Seigneurs de Belin, ont de leur mariage Marin-Louis, qui suit; Joseph-Auguste-Emmanuel, Ecclésiastique; & Dame Marine-Françoise-Emélie, mariée à Charles-Félix Moreau, Seigneur de la Poissonnière, Courillon, &c. dont on trouve la Généalogie à l'article S. Ouen-en-Blin; aussi bien que celle de Maridort à l'article S. Vincent-du-Lorouer.

MARIN-LOUIS Rottier de Belin, Conseiller du Roi,

Président, Lieutenant-Criminel en la Sénéchaussée du Maine.

Le Seigneur de Belin doit foi & hommage au Seigneur Evêque du Mans, à cause de sa Baronnie de Touvoye, & est tenu d'aider à le porter, en la compagnie de ses autres vassaux, le jour de sa première entrée dans l'Eglise Cathédrale, depuis l'Eglise de Saint Ouen sur les fossés jusqu'à l'issue du chœur de ladite Eglise Cathédrale; & pour ce faire, lui appartient le drap d'or ou de soie, ou autre honnête & suffisant, duquel la chaise où ledit Seigneur Evêque est porté, est couverte.

Il y a dix Fiefs qui relèvent de Belin; la Jurisdiction s'étend sur sept Paroisses, & est exercée par un Bailli, un Procureur-Fiscal & un Greffier. *Mémoire de Miroménil.*

Tout cet article de Belin est tiré du trésor du Comté de Belin, & m'a été fourni par M. de Madrelle, Seigneur de Belin.

GÊNES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Monseurs, l. $\frac{1}{2}$; Ste Susanne, l. 2 $\frac{3}{4}$; Amné, l. 5; Fay, l. 2 $\frac{1}{2}$, Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Gênes à Laval, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Mayenne, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Evron, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Bais, M. l. 4; S. Ceneré, l. $\frac{3}{4}$; Brée, l. 1; S. Ouen-des-Oyes, l. $\frac{1}{2}$; la Basoge des Aleux, l. 1; Châlon, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée au S. par la rivière de Jouanne, au N. & à l'E. par un ruisseau.

La Cure, estimée 550 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a Communians.

Il y a à Gênes un Prieuré, estimé 1100 liv., à la présentation de l'Abbé de la Coulture.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Abbaye d'Evron.

GÊNES-LE-GANDELAIN, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Victeur, l. 1; S. Ouen-de-Mimbré, l. $\frac{3}{4}$; Assé-le-Riboul, l. 2 $\frac{1}{2}$; S. Jean-d'Assé, l. 1; la Basoge, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Gênes à Alençon, M. l. 2; Fresnai, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Beaumont, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; la Pôté-des-Nids, M. l. 2; Assé-le-Boisne, M. l. 1; Moulins du Carbonet, l. $\frac{1}{2}$; S. Léonard-des-Bois, l. 1 $\frac{1}{2}$; Petit-Oisseau, l. 1; Béton, l. 1 $\frac{1}{4}$; Bérus, l. $\frac{3}{4}$; Hellou, l. 1.

Gênes est situé sur un petit ruisseau qui coule au N. E. & qui forme trois étangs.

La Cure, estimée 900 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Montesson.

GENNES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de Château-Gontier, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Bouère, l. 1 $\frac{1}{4}$; Chantenai, l. 5 $\frac{1}{2}$; Maigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Grand S. Georges, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Gennes à Grez-en-Bouère, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Sablé, M. l. 4; Mellai, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Château-Gontier, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Ballée, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Charles, l. 1 $\frac{1}{2}$; Froidefont, l. $\frac{1}{4}$; Louguefuïe, l. $\frac{1}{2}$; Fromentières, l. 1; Anjou, l. $\frac{1}{2}$.

Gennes est situé sur le ruisseau d'Aillière. Il y a des vignes dont le vin n'est pas bon.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers. Il y a 900 Communians.

Il y a à Gennes un Prieuré, estimé 900 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Nicolas d'Angers; la chapelle de la Gigonnière, estimée 10 liv.; celle de S. Jean, estimée N.... celle du Petit-Bois Hubert, estimée 50 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur; & celle de la Pinellière, estimée 30 liv.

Le sol produit du méteil, du froment & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse

GESVRES, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Fresnai, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Paul-le-Gautier, l. 1; Montreuil-le-Chétif, l. 2; Mézière-sous-Lavardin, l. 2 $\frac{1}{2}$; la Chapelle-Saint-Frai, l. 1 $\frac{1}{2}$; Milesse, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Gesvres à la Pôté-des-Nids, M. l. 1; à Prez-en-

Pail, M. l. 2 ½; à Villaine-la-Juhel, M. l. 2 ¼; à Fresnai, M. l. 3 ½; à Coupètrain, M. l. 4; à Villepail, l. 2 ¼; Crennes-sur-Fraubé, l. 2 ¾; à Moulins, l. 2; à S. Ceneric, l. 2; à la Forêt-de-Pail, l. ½.

Gesvres est situé sur un petit ruisseau qui forme un étang; la Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Sarte & au N. par le ruisseau d'Avette.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a à Gesvres la chapelle de Ste Catherine, estimée 40 liv.; & la Prestimonie-Baligen, estimée 40 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Gesvres a été érigé en Marquisat, en faveur de Louis Potier, Maréchal des Camps & Armées du Roi, fils aîné de René Potier, Duc de Fresnai, Gouverneur du Maine.

La Jurisdiction s'étend sur deux Paroisses, & est exercée par un Bailli, un Procureur & un Greffier. En l'année 1700, la Paroisse contenoit 275 feux, & payoit 2660 liv. de tailles. *Mémoire Miroménil. MS.*

Le Marquisat de Gesvres appartient à la Maison de Potier, qui s'est rendue recommendable dans l'épée & dans la robe.

Simon Potier, Seigneur de Groslai & de Blancménil, vivoit sous le règne de Charles VI; il épousa Catherine Aubri: dont Nicolas, qui suit; Catherine, mariée à Jean Fortier, morte en 1488; & Alix, qui épousa Philippe de Nanterre, Conseiller au Parlement.

Nicolas Potier, Seigneur de Groslai, &c. Général de la Chambre des Monnoïes, épousa Madeleine de Merle: dont, entr'autres, Nicolas, qui suit.

Nicolas II Potier, Seigneur de Blancménil, &c. Général des Monnoies, fut deux fois Prévôt des Marchands; il avoit épousé Marie Chevalier, fille de Jacques & de Jeanne Picart: dont Jacques, qui suit; Nicolas Seigneur de Groslai, mort en 1502; Denis, Avocat au Parlement, mort en 1502; & Marie, femme de Louis de Besançon, Conseiller au Parlement

Jacques Potier, Seigneur de Blancménil, reçu Conseiller au Parlement en 1524, mort en 1555; il avoit épousé Françoise Creillette, Dame de Gesvres, fille de Jean, Contrôleur Général des Finances en Languedoc, & de Jeanne Roland: dont Nicolas, Denis & Guillaume, morts jeunes; Nicolas III, qui suit, Louis, qui a fait la branche de Gesvres; Madeleine, mariée à Bernard Prévôt, Président au Parlement de Paris; Françoise,

Abbesse de Longchamp-lès-Paris ; Anne, morte jeune ; Marie, alliée à Claude le Roux ; Jeanne, morte jeune ; Françoise, Abbesse de Fontaine-lès-Nonains ; Jeanne & Renée, Religieuses ; Guillemette, morte jeune ; & Marthe, mariée à Nicolas Moreau, Trésorier de France à Paris.

NICOLAS III Potier, Seigneur de Blancménil, Président au Parlement de Paris, Chancelier de la Reine Marie de Médicis, mort en 1635, avoit épousé Isabeau Baillet, fille de René, Seigneur de Sceaux, Tresmes, &c. Président au Parlement de Paris, & d'Isabeau Guillard : dont René, Evêque Comte de Beauvais, mort en 1616 ; Bernard, Seigneur de Silli, Président au Parlement de Bretagne, mort en 1610, laissant de Marguerite Guyot, sa femme, René, mort jeune ; Nicolas IV, qui suit ; André, qui a fait la branche de Novion ; Augustin, Evêque Comte de Beauvais, après son frère, mort en 1650 ; Renée, mariée à Oudard Hennequin, Maître des Requêtes de l'Hôtel ; & Madeleine, alliée à Théodore Choart de Busenval.

NICOLAS IV Potier, Seigneur d'Ocquère, fut Secrétaire d'Etat, & mourut au siége de la Rochelle en 1628 ; il avoit épousé Marie Barré, fille d'Antoine & de Jeanne Tardif : dont Nicolas, mort jeune, René, qui suit ; Augustin, Conseiller au Parlement, mort en 1704, sans alliance ; Renée, morte jeune ; Jeanne, mariée à Michel de Marillac ; Marie, Religieuse ; & Madeleine, alliée à Guillaume de Lamoignon, Premier Président du Parlement de Paris, morte en 1705.

RENÉ Potier, Seigneur de Blancménil, fut Président en la première des Enquêtes, mort en 1680 ; il avoit épousé Marie de Grimonville : dont Marie Renée, morte sans alliance en 1700, âgée de 22 ans.

Branche de Novion.

ANDRÉ I Potier, Seigneur de Novion, quatrième fils de Nicolas III, Seigneur de Blancménil, & d'Isabeau Baillet, fut Président au Parlement de Paris, & mourut en 1645 ; il avoit épousé, 1°. Anne de Lauzon, fille de Michel, Conseiller au Parlement, & d'Isabelle d'Amours, sans enfans ; 2°. Catherine Cavellier : dont Nicolas, qui suit ; & Catherine, mariée à Jacques Jubert, Maître des Requêtes.

NICOLAS Potier, Seigneur de Novion, &c. Premier Président du Parlement de Paris en 1678, mourut en 1693 ; il avoit épousé Catherine Gallard, fille de Claude, Secré-

taire du Roi, & de Marguerite Mandat: dont André II, qui suit; Jacques, Evêque de Sisteron en 1674, puis d'Evreux en 1681, mort en 1709; Claude, Comte de Novion, Brigadier d'armée, marié, 1°. à Anne Broussamin: dont deux garçons; 2°. en 1710, à Madeleine le Cousturier de Neuville; Marguerite, mariée à Charles Tubeuf, Baron de Blanzac, Maitre des Requêtes; Catherine, alliée à Antoine de Ribéyre, Seigneur d'Homme, Conseiller d'Etat; & Marie-Agnès, mariée à Arnaud de la Briffe, Procureur-Général du Parlement.

André II Potier, Seigneur de Novion, &c. Président au Parlement de Paris, mort en 1677; il avoit épousé Catherine-Anne Malon, fille de Charles-Henri, Seigneur de Berci, Maitre des Requêtes, & de Françoise Bertelin: dont André, qui suit; Louis Nicolas-Anne Jules, Brigadier d'armée, qui a laissé de Antoinette le Comte, Louis-Anne Jules, Marquis de Novion, mort en 1758, & Antoinette, mariée à Gaspard de Clermont-Tonnerre; N... Potier, dit le Chevalier de Novion; & Marie, mariée à Jean-Baptiste Berrier, Comte de la Ferrière.

André III Potier, Seigneur de Novion, &c. Premier Président du Parlement de Paris, en 1723, se démit de sa charge en 1724, & mourut en sa Terre de Grignon en 1731; il avoit épousé en 1680, Anne Berthelot: dont Nicolas, qui suit; Antoinette, mariée à Charles Adolphe de Lyons, Comte d'Espaux; & Anne, alliée en 1713, à François de Montholon, Intendant de S. Domingue.

Nicolas Potier, Comte de Novion, &c. Conseiller au Parlement de Paris en 1715, mort en 1720; avoit épousé en 1708, Anne-Marguerite Gallard, fille de François Galliot, & d'Anne-Jeanne Auzanet: dont André IV, qui suit.

André IV Potier de Novion, Marquis de Grignon, Président à Mortier au Parlement de Paris en 1732.

Branche des Ducs de Tresmes & de Gesvres.

Louis Potier, Seigneur de Gesvres, Secrétaire d'Etat, second fils de Jacques, Seigneur de Blancménil, & de Françoise Cueillette, mort en 1730, avoit épousé Charlotte Baillet, sœur puînée d'Isabeau sa belle-sœur: dont René, qui suit; Bernard, mort sans postérité de Charlotte de Vieuxpont, son épouse; & Antoine, Seigneur de Sceaux, Secrétaire d'Etat, mort en 1621, sans enfans d'Anne d'Aumont sa femme.

René Potier, Duc de Tresmes, Pair de France, Chevalier

valier des Ordres du Roi; sa Terre de Tresmes en Valois, qui avoit été érigée en Comté en 1608, le fut en Duché-Pairie en 1648, sous le nom de Gesvres; ce qui fut vérifié au Parlement en 1663. Ce Duc mourut en 1670; il avoit épousé Marie de Luxembourg (Blanchard, dit Marguerite) fille de François, Duc de Pinei, & de Diane de Lorraine: dont Louis, Marquis de Gesvres, accablé sous une mine au siége de Thionville en 1643, âgé de 43 ans; il avoit mérité le brevet de Maréchal de France; François, Marquis de Gandelus, Maréchal de Camp, tué au siége de Lérida en 1646; Léon, qui suit; Louise-Henriette, mariée, 1°. à Emanuel de Faudoas d'Averton, Comte de Belin, 2°. à Jacques de Saulx, Marquis de Tavanes; Marguerite, femme de Henri de Saulx, Marquis de Tavanes; Louise, Abbesse de la Barre; & Anne-Madeleine, morte en 1705.

Léon Potier, Duc de Gesvres, &c. Gouverneur du Maine, Laval & le Perche, mort en 1704, avoit épousé, 1°. en 1651, Marie-Françoise-Angélique Duval, fille unique de François, Marquis de Fontenai-Mareuil, & de Susanne de Monceaux d'Auxi; 2°. en 1703, Marie-Renée de Romillé, fille de Louis, Marquis de la Chénelais, & de Renée-Gabrielle de Belleforière Soyecourt. Du premier lit, il a eu Bernard-François, qui suit; Léon, Cardinal de Gesvres, Archevêque de Bourges, mort en 1744; Louis, Marquis de Gandelus, tué au siége d'Oberkirck en 1689; Jules-Auguste, Chevalier de Malte, mort en 1741; François, Chevalier de Malte, tué au siége de Coron, dans la Morée en 1685; Charles, mort jeune; Marie-Thérèse, morte en 1669; Marie-Jeanne, morte sans alliance en 1740; Susanne-Angélique, Religieuse; & Charlotte-Julie, mariée en 1707, à Charles-Amédée de Broglio, Chevalier des Ordres du Roi.

Bernard-François, Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris, Chevalier des Ordres du Roi, mort en 1739, avoit épousé en 1690, Marie-Madeleine de Séglière de Boisfranc, fille de Joachim: dont François-Joachim-Bernard, qui suit; Louis-Léon, Duc de Tresmes, Lieutenant-Général d'armée, qui a épousé en 1729, Eléonore-Marie de Montmorenci-Luxembourg, fille de Christian-Louis, Prince de Tingri, dont Louis-Joachim Paris, appelé Marquis de Gesvres, né en 1733, & marié en 1758 à Françoise-Marie du Gesclin, fille de Bertrand César, & de Marguerite Bosc; Etienne-René, Cardinal, Evêque de Beauvais, né en 1697; il vient de se démettre de son Evê-

ché ; Marie-Françoise, mariée à Louis-Marie-Victoire, Comte de Béthune.

François-Joachim-Bernard, Duc de Gesvres, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de Paris, mort en 1757, sans postérité.

GILLES-DES-MARAIS (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Election d'Alençon, au N. N. O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Sept-Forges, l. 3 ½ ; le Ribai, l. 3 ; Courcité, l. 3 ; Sillé, l. 3 ¼ ; Conlie, l. 2 ½ ; Lavardin, l. 2 ; Mans, l. 3.

Il y a de S. Gilles à Domfront, M. l. ¾ ; Passais, M. l. 2 ; Ceaulcé, M. l. 2 ½ ; Lonlai, M. l. 1 ½ ; Juvigni, M. l. 3 ; S. Marc-d'Egraine, l. 1 ; Torchamp, l. 1 ; S. Brice. l. 1 ; la Haute-Chapelle, l. ¾ ; S. Jacques-de-la-Brasse, l. 1.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Seigneur de la Motte. Il y a 330 Communians.

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière d'Egraine, & à l'E. par le ruisseau de Varenne.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. d'Eterville.

Il y a à S. Gilles le Fief de Boudé, qui appartient à M. Pitard ; ce Fief s'étend dans les Paroisses de la Haute-Chapelle & de N. D. sur l'eau.

GLATIGNI, petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Monfort, dans le Doyenné de S. Calais, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre il faut aller à Vibraye, M. l. 1 ½ ; Dolon, M. l. 1 ½ ; Torigné, l. ¾ ; S. Mars-la-Brière, l. 2 ½ ; Yvré, l. 1 ½ ; Mans, l. 1.

Il y a de Glatigni à Mondoubleau, M. l. 2 ; S. Calais, M. l. 3 ¼ ; Bouloire, M. l. 5 ; Valaine, l. 1 ½ ; Forêt-de-Vibraye, l. 2 ; Blaisois, l. ¾.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Paroisse est coupée du N. E. au S. O. par le ruisseau de Coitreron, & arrosée à l'O. par un autre petit ruisseau.

La Cure, estimée 300 liv., est à la présentation du Seigneur. Il y a 25 Communians.

Il y a la chapelle de Glatigni, estimée 600 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Chenevière.

GORRON, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Brecé, l. $\frac{1}{2}$; Grand-Oisseau, l. 2 $\frac{1}{4}$; Hambers, l. 4 $\frac{1}{2}$; Neuvi, l. 7 $\frac{1}{4}$; Trangé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Gorron à Ambrières, M. l. 3; Mayenne, M. l. 4; Céaulcé, M. l. 4; Passais, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Ernée, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Hercé, l. $\frac{1}{2}$; Colombiers, l. $\frac{3}{4}$; Vaucé, l. 1 $\frac{1}{4}$; le Bois, l. $\frac{1}{2}$; S. Aubin-Fosse-Louvain, l. 1; Vieuvi, l. 1.

Gorron est situé sur la rivière de Colmont, qui coupe la Paroisse du N. au S. E. Il y a plusieurs autres ruisseaux.

Il y a à Gorron marché tous les Mercredis, & foire le premier Mercredi de la Passion.

La Cure, estimée 1600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a Communians.

Il y a à Gorron la chapelle de S. Etienne, estimée 80 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans; celle de la Haye, estimée 280 liv., à la présentation du Seigneur du Colombiers; & celle du Verger, estimée 80 liv., à la présentation du Curé & du Procureur Fabricier.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Artus, Duc de Bretagne, que Jean-sans-Terre, Roi d'Angleterre, son oncle, assassina en 1205, donna la Seigneurie de Gorron à Juhel III de Mayenne, en reconnoissance de son attachement inviolable à son parti. *Ménage, Hist. de Sablé.* Gorron avoit déjà appartenu aux Seigneurs de Mayenne; Guillaume-le-Conquérant, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, s'en empara, & Geoffroi-le-Bel, Comte de Touraine, d'Anjou & du Maine, le rendit en 1135, à Juhel II de Mayenne. Artus, Duc de Bretagne, renouvela cette donation en faveur de Juhel III en 1199; le Roi Philippe-Auguste confirma cette donation. Juhel III de Mayenne fonda l'Abbaye de Fontaine-Daniel en 1204, il y est inhumé; il fonda aussi le Prieuré de Berné en 1205, celui de Fontaine-Géhard & celui de Monguion. *Ménage, Hist. de Sablé. D. Lobineau, Hist. de Bretagne. Mémoire Miromenil. MS.*

En l'an 1100, Ruellon de Gorron donna l'Eglise de Brecé à l'Abbaye de Marmoutier. On voit par cette donation que dans le onzième siècle il y avoit une Famille qui portoit le nom de Gorron. *Mém. la Chaux.*

En 1297, la Baronnie de Gorron étoit dans la Maison du Verger, comme on peut voir dans la Généalogie de Goué,

article Fougerolles, par l'alliance de Antoine de Goué avec Raimonde du Verger, Dame de Gorron, en 1297.

La Seigneurie de Paroiffe de Gorron eft entrée dans la Maifon du Bailleul par l'acquifition qu'en fit Pierre II, Seigneur du Bailleul, de Belleplante, Crefmes, Lucé, &c. en 1659. Cette Terre avoit déjà été dans cette Maifon; en 1451, Jean du Bailleul fit offre au Roi de l'hommage de Gorron; & en 1500 Jean de Gripel, à caufe de Madeleine du Bailleul, fon époufe, fit la même offre d'hommage. Voyez *la Généalogie du Bailleul à l'article Hercé*.

M. l'Abbé Garnier, né à Gorron, reçu à l'Académie des Infcriptions & Belles-Lettres en 1761, Profeffeur d'Hébreu au Collége Royal, a donné un Traité de l'origine du Gouvernement François; où l'on examine ce qui eft refté en France fous la première race de nos Rois, de la forme du Gouvernement qui fubfiftoit dans les Gaules fous la domination Romaine. Paris, chez Ventes, 1765, *in-8°*. L'Auteur s'étend principalement fur les Officiers & Magiftrats comme fur les différentes fortes d'impofitions. Cet Ouvrage eft curieux & intéreffant. *Bibliot. Franç. article* 15603, 27163. On a auffi de lui un Traité du commerce remis à fa place. Vol. *in-12*; & un Traité de l'Education civile, *in-12*. Le même Auteur donne la continuation de l'Hiftoire de France par l'Abbé Véli, & travaille, avec M. l'Abbé Pichon, à l'Hiftoire du Mame. *Alm. Manceau, p.* 47.

GRANDCHAMP, Bourg & Paroiffe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Sonnois, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eft éloigné de fept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Teillé, l. 3; la Guierche, l. 1 ½; Mans, l. 2 ½.

Il y a de Grandchamp à Mamers, M. l. 3 ¼; Beaumont, M. l. 2; Frefnai, M. l. 2 ¼; René, M. l. ¼; Ballon, M. l. 3 ¾; Chérencé, l. ½; Toigné, l. 1 ¼; les Mées, l. 1; Toité, l. ½; Coulombiers, l. 1; la Forêt-de-Perfeigne, l. 1 ½.

Grandchamp eft fur le ruiffeau de Bienne, qui coupe la Paroiffe du N. E. au S.

La Cure, eftimée 700 liv., eft à la préfentation du Seigneur. Il y a 300 Communians.

Il y a à Grandchamp la chapelle de S. Chriftophe, eftimée N. & celle de S. Louis, eftimée ..... à la préfentation du Prieur de Lonjoux.

Le fol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroiffe appartient à M. de Grandchamp.

GRAVELLE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est eloigné de dix-neuf lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, M. l. 4; Louvigné, l. 2 $\frac{1}{4}$; Vaige, l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Denis-d'Orque, l. 3 $\frac{1}{2}$; Montreuil, l. 1 $\frac{1}{2}$; Fai, l. 4 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Laval à Loiron, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Ernée, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; Cossé-le-Vivien, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; S. Pierre-la-Cour, l. 1; S. Cir-le-Gravelais, l. 1; Ruillé-le-Gravelais, l. 1; la Brulatte, l. 1; Olivet, l. 2; Launai-Villiers, l. 1 $\frac{1}{2}$; Bretagne, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a dans la Paroisse deux étangs au Sud-Est, & deux autres au N. E.

La Cure, estimée 450 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 300 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Comté de Laval.

GRAZÉ, ou GRAZAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Jauron, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouessé, l. 5 $\frac{1}{4}$; Tennie, l. 2 $\frac{1}{2}$; la Quinte, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 3.

Il y a de Grazé à Mayenne, M. l. 2; Villaine, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Bais, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Monseurs, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Evron, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Airon, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Basoge-Montpinçon, l. 1 $\frac{1}{2}$; Jublains, l. 1 $\frac{1}{4}$; Hambers l. 1 $\frac{1}{4}$; le Teil, l. 1; Champgenéteux, l. 2; la Chapelle-au-Ribou, l. 1; Marcillé-la-Ville, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Couillot, au N. par un autre qui forme un étang, & à l'O. par celui de Vorière, qui forme l'étang de Beaucoudrai.

La Cure, estimée 1800 liv., est une des quarante du Chapitre, à sa présentation. Il y a 800 Communians.

Il y a à Grazai la chapelle de S. Jean-Baptiste, & celle de S. Nicolas, dite de la Ragottière, estimée 45 liv., à la présentation du Seigneur de la Cour, qui est M. de Basougers, & à la collation du Chapitre de l'Eglise du Mans.

Le sol produit du seigle, de l'avoine, du carabin & de très-bon lin.

La Paroisse a demi-lieue d'étendue du N. au S. & autant de l'E. à l'O.; elle renferme sept Métairies, & grand nom-

bre de bordages. Il y a environ deux cents arpens de landes.

Le ruisseau qui passe au N. de la Paroisse, nourrit de belles & bonnes truites, quelques brochetons, & d'autre petit poisson; il fait tourner un moulin à blé, qui dépend du Château de la Cour.

La perdrix grise, le lièvre & le lapin, sont assez communs dans la Paroisse, & sont de bonne qualité.

On trouve dans la Paroisse beaucoup de pierres de grain, qui se taillent à la pointe, dont la couleur tire sur le bleu à la sortie de la carrière, & qui changent de couleur à l'air, en conservant toujours une bonne qualité.

M. de Chappe-de-Laine, gendre de M. de Basougers, a fait une découverte sur la Terre de la Cour; il y a trouvé des pierres de moulage, qui ressemblent à celles de Chatelleraut; les Juindres donnent de belles espérances sur cette découverte.

Il y a proche le Bourg de Grazé une fontaine minérale ferrugineuse; on voit sur la superficie de l'eau, de petits globules, comme si elle bouilloit. Dans les plus grandes chaleurs de l'été, les Cultivateurs en boivent, quoique mouillés de sueur, sans en ressentir aucun mauvais effet.

L'Evêque Gui d'Estampes, qui siégea au Mans depuis l'an 1126 jusqu'à 1136, racheta & retira de la puissance laïque, l'Eglise de Grazé, & la remit au Chapitre de son Eglise. *Courvaisier, page 429. Cenomania.*

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre du Bourgneuf, qui appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans depuis l'acquisition qu'il en a faite du Seigneur de Bouillé, Comte de Créance.

Il y a dans la Paroisse de Grazé deux Châteaux qui ont des Fiefs annexés; l'un se nomme la Cour & appartient à M. de Basougers; & l'autre le Bois, possédé par M. Deschamps. Outre les Fiefs du Chapitre, de la Cour & du Bois, il y a d'autres parties de Fiefs qui dépendent de Terres voisines & qui percent dans la Paroisse; comme celui de la Terre de Villaines & de la Brisollière, appartenant à M. le Duc de Praslin; celui de la Tour-d'Arron, à M. de Rosné; celui de Vaugois, à M. Tréton de Vaugois; celui des Ecotais, à M. Poisson des Ormeaux; celui de Chesnecut, à M. Poiret de la Blinière; celui de Vivoin, à Madame de l'Hommois; celui du Rocher, aux héritiers, ou représentans Eshard; celui de Beauchesne, à M. Bischain de Montigni; celui de la Terre du Hor, aux héritiers Poullard; celui de Beuleux, à M. de Chappe-de-Laine, par acquisition qu'il en a faite de M. de Domagné; celui de

l'Abbaye de Champagne, & celui de la Cure de Grazé, qui reporte à Assé-le-Bérenger, d'où le Presbytère & le temporel de la Cure relèvent.

M. de Rézeux, Curé, m'a fourni un Mémoire.

GREEZ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Château-du-Loir, à l'E. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Lamenai, l. 2; Duneau, l. 3 $\frac{1}{4}$; Connerré, l. $\frac{1}{4}$; Montfort, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 3 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Greez à Montmirail, M. l. 1; Vibraye, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Connerré, M. l. 5 $\frac{1}{4}$; la Ferté, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Auton, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Ulface, l. $\frac{1}{4}$; Téligni, l. 1; Courgenard, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Jean-des-Echelles, l. 1 $\frac{1}{4}$; le Bléfois, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée au N. & à l'O. par la rivière de Braye, & au S. par le ruisseau de S. Almer. Il y a des montagnes.

La Cure, estimée 1100 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 550 Communians.

En 1180, Eustache, Archidiacre, fonda une prébende qu'il dota de beaucoup de biens, entr'autres des dixmes qui lui appartenoient dans la Paroisse de Greez, &c. à la charge que le Chanoine qui en sera pourvu, serve assiduement à l'autel de S. Julien, qu'il supplée toujours au Chapitre, & aux Oraisons des Heures, au défaut des Hebdomadiers.... que celui que l'Evêque nommera à cette prébende, soit actuellement Prêtre, ou du moins Diacre, qui sera élevé au Sacerdoce à la première ordination: cette fondation a été confirmée par les Papes Luce & Alexandre, *Cartulaire blanc du Chapitre*.

Au bas du Bourg de Greez est une chapelle, non décrétée, sous l'invocation de N. D. On croit qu'elle étoit autrefois l'Eglise Paroissiale, parce que tout ce qui vient de l'Intendance est adressé à N. D. de Greez.

Il y a à Greez le haut & le bas-Bourg; à demi-quart de lieue du haut-Bourg est une autre chapelle décrétée, qui porte le nom de Gomasse; on y voit encore des fonts baptismaux; elle fut érigée en Cure l'an 1625, par les soins & dotation de Lancelot de Kerbourg, Seigneur de Gomasse: elle fut réduite en chapelle en 1681. Cette chapelle est à la présentation de M. Maliot, dont le père avoit acheté la Terre de Gomasse, de Louis-Georges, Comte de Moi, arrière petits-fils dudit Lancelot de Kerbourg.

La Paroisse a deux lieues & demie de l'E. à l'O. & fort

peu d'étendue du N. au S. Elle contient trente Métairies & autant de bordages; il y a environ les deux tiers de la Paroisse en broussis, bruières & montagnes; aussi le gibier de toutes espèces y est commun & de très-bonne qualité.

Le sol dans les deux tiers de la Paroisse est froid & maigre, & ne produit que de petit seigle & de l'avoine; l'autre tiers produit du seigle, du méteil, peu de froment & du chanvre. Les propriétaires font vingt sols de rente par arpent à la Seigneurie de Vibraye.

Il y a à Greez quatre moulins à blé, un fourneau à chaux, & un taillis dépendant de la Terre de la Pinellière, située dans la Paroisse.

La Seigneurie de Paroisse est un membre de la Baronnie de Courgenart, qui appartient au Chapitre de l'Eglise du Mans. Aux Prières nominales de l'Eglise, on nomme M. le Marquis de Vibraye après les Chanoines; il est fondé dans ce droit par un Arrêt du Parlement, rapporté par Maréchal dans son Traité des droits honorifiques.

Outre le Fief du Chapitre, il y a encore dans la Paroisse, celui de la Cresonnière, qui appartient à M. le Marquis de Vibraye; celui de la Pinellière, appartenant à M. le Févre d'Yvri; & le Fief noir, dépendant de l'Abbaye du Gué de Launay.

Du temps de S. Innocent, Evêque du Mans, S. Almer, Auvergnat, choisit sa solitude au bas d'une colline entourée de bois, au-dessous du Bourg de Greez, nommée dans les anciens titres, *Cellula Abniri. Courvaisier, page* 128. D. Denis Briant dit que ce S. Solitaire bâtit dans ce lieu un Monastère en l'honneur de la Ste Vierge & de S. Pierre, & que S. Andric fit un don à ce Monastère.

M. le Mercier, Curé, m'a fourni un Mémoire.

GRENOUX, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de même, à l'O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, M. l. ½; Louvigné, l. 2 ¼; Vaiges, l. 2 ¼; S. Denis-d'Orque, l. 3 ½; Chassillé, l. 2 ¼; Auvers-sous-Montfaucon, l. ¾; Fai, l. 2 ¾; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Grenoux à Cossé-le-Vivien, M. l. 5; Loiron, M. l. 2 ½; S. Ouen-des-Toits, M. l. 2 ¼; Monseurs, M. l. 4 ¼; le Genest, l. 1 ½, S. Bertevin, l. ½; S. Etienne, l. ¼; Changé, l. ¼; la Forêt de Concise, l. ¾.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Mayenne. Trois petits courans d'eau prennent leurs sources dans la Paroisse.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 700 Communians.

Il y a à Grenoux la chapelle de la Bouverie, estimée 500 liv., à la présentation des Religieuses de Patience de Laval.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Mademoiselle de Maulne de Roessé.

GREZ (le), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de sept lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Conlie, M. l. 2 ¾; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a du Grez à Sillé, M. l. ¾; Beaumont, M. l. 4 ¾; Villaine, M. l. 4; Fresnai, M. l. 3 ½; Rouessé, l. 1; Mont-Saint-Jean, l. 1 ½; S. Pierre-de-la-Cour, l. 1; Vimarcé, l. 1, sur les confins de la forêt de Sillé.

La Paroisse est arrosée à l'O. par un petit ruisseau.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 250 Communians.

Il y a au Grez un Prieuré Régulier, estimé 300 liv., à la présentation de l'Abbé de la Coulture; il est possédé depuis long-temps par des séculiers: il y a aussi la chapelle de Ste Marie, fondée par Philippe le Censier, Curé du Grez, estimée 80 liv., à la présentation du Curé & du Procureur Fabricier.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. La bruière croît presque dans toute la Paroisse; il y a quantité de landes qu'on escobüe pour les ensemencer environ tous les vingt ans; il y a quatre quartiers de vignes qui dépendent de la Cure. M. le Curé, dans le Mémoire qu'il m'a communiqué, pense que c'est la vigne du monde la plus proche du Nord, vu la qualité du vin qu'elle produit. Il y a un moulin à blé qui est presque toujours au chommage d'eau; on cultive des arbres à cidre; on nourrit quelques troupeaux de petite espèce de brebis & de chèvres. La Paroisse a environ demi-lieue de l'E. à l'O. & autant du N. au S.

La Seigneurie de Paroisse est un Membre de la Baronnie de Sillé, qui appartient à M. le Duc de la Vallière.

M. Tarot, Curé, m'a fourni un Mémoire.

GREZ-EN-BOUÈRE, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà

de l'Ouette, Election de Château-Gontier, à l'O. S. O. du Mans, dont il eſt éloigné de douze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Loup, l. 1 $\frac{3}{4}$; Auvers-le-Hamon, l. 1; Poillé, l. 1 $\frac{1}{2}$; Chantenai, l. 1 $\frac{3}{4}$; Maigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Grand-Saint-Georges, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Grez à Sablé, M. l. 3; Mellai, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Ballée, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Brullon, M. l. 5 $\frac{1}{4}$; Château-Gontier, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Longue-Fuye, l. 1 $\frac{1}{2}$; Gênes, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Brice, l. 1; Bouère, l. $\frac{1}{2}$; Beaumont-Pied-de-Beuf, l. 1 $\frac{3}{4}$; le Buret, l. 1; S. Charles, l. 1; Froidefont, l. 1 $\frac{1}{2}$; Anjou, l. 1.

Le ruiſſeau de Taude coupe la Paroiſſe du N. E. à l'E. S. E.

Il y a marché tous les Jeudis, & foires le jour de S. Mathurin, le premier jour de Juin & le jour des SS. Simon & Jude.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 800 Communians.

Il y a au Grez la chapelle de N. D., eſtimée 105 liv., à la préſentation de l'héritier du Fondateur; & celle du Pleſſis, eſtimée 75 liv., à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du méteil, du froment, & de l'avoine; il y a des landes.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame la Marquiſe du Pleſſis-Châtillon. Voyez *la Généalogie, à l'article Châtillon-ſur-Colmont.*

GUÉ-CESLARD, petit Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné d'Oiſé, Election du Château-du-Loir, au S. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Arnage, l. 1 $\frac{1}{2}$; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Gué-Ceſlard à la Suze, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Vallon, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ecomoi, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Pontvalain, M. l. 3; Manſigné, M. l. 3; Parigné-le-Polin, l. $\frac{1}{2}$; S. Gervais-en-Belin, l. 1 $\frac{1}{2}$; Moncé-en-Belin, l. 1 $\frac{1}{2}$; Fillé, l. $\frac{3}{4}$; Roéſé, l. $\frac{3}{4}$.

Cette Paroiſſe, ſituée dans la grande lande de Bourrai, eſt arroſée au N. & à l'E. par un ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 200 liv. eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 40 Communians.

Le ſol produit du ſeigle & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Marquis de Broc, Lieutenant-Général des Armées du Roi.

GUIERCHE (la), Bourg & Paroiſſe dans les Quintes du Mans, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de deux lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil-ſur-Sarte, l. $\frac{1}{4}$; Coulaines, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{3}{4}$.

Il y a de la Guierche à Montfort, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Ballon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonneſtable, M. l. ; Beaumont, M. l. 3; Souillé, l. $\frac{1}{2}$; la Baſoge, l. $\frac{3}{4}$; Joué-l'Abbé, l. $\frac{1}{2}$; S. Remi-des-Bois, l. 1 $\frac{1}{4}$; Courcebeufs, l. 1 $\frac{1}{4}$; Souligné-ſous-Ballon, l. $\frac{3}{4}$; Montbiſot, l. $\frac{1}{4}$; Ste Jame-ſur-Sarte, l. $\frac{3}{4}$.

La Guierche eſt ſituée ſur la rivière de Sarte, qui coupe la Paroiſſe du N. au S.; un petit ruiſſeau l'arroſe au S.: la rivière produit de bon poiſſon, & fait tourner un moulin à blé.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 350 Communians.

Il y a dans l'Egliſe de la Guierche deux Confréries, érigées, l'une en l'honneur de Ste Anne, & l'autre du Roſaire; celle-ci a été autoriſée par une Bulle du Pape Clément X, en date du 13 Juillet 1670.

L'Égliſe de la Guierche étoit anciennement la Succurſale de Joué-l'Abbé: en 1204 le Seigneur de la Guierche la fonda & la fit ériger en Cure par l'Evêque Hamelin.

En 1456 Jeanne de Tucé, Dame de la Guierche, fit conſtruire & fonda dans l'intérieur de ſon Château une chapelle dédiée à S. Jacques; l'Evêque Martin Bervier la décréta; cette chapelle étant tombée en ruine, le Service a été transféré dans l'Egliſe Paroiſſiale.

Le ſol eſt maigre, pour la plus grande partie; les terres ſituées le long des prairies de la rivière produiſent du froment, de l'orge & beaucoup de chanvre; dans le reſte on recueille du ſeigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a dans la Paroiſſe beaucoup de prés, & entre autres deux prairies le long de la rivière, l'une appelée la Prée du Carreau, & l'autre la Prée de la Boucelle, qui contiennent environ ſoixante hommées, dont pluſieurs particuliers poſsèdent des portions.

L'étendue de la Paroiſſe eſt d'environ une lieue du N. au S. & de demi-lieue de l'E. à l'O.

La Seigneurie de Paroiſſe eſt une Baronnie, dont la Juriſdiction eſt exercée par un Bailli, un Procureur; elle relève du Préſidial du Mans, & appartient à M. le Comte de Teſſé. Voyez *ſa Généalogie à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

Le premier Seigneur de la Guierche, dont on ait connoissance, est Baudouin, Sire de Tucé, qui vivoit en 1403.

Jean de Tucé, Chevalier de Malte, étoit Seigneur de la Guierche en 1444.

Jeanne de Tucé étoit Dame de la Guierche en 1456; elle fut mariée à François de Beaumanoir, fils de Jean, Baron de Lavardin, Chambellan du Roi Charles VIII, Gouverneur de Melun, commis à la garde du Château de Sablé par Artus, Duc de Bretagne, Connétable de France; ce Jean de Baumanoir étoit fils de Gui, Baron de Lavardin, Seigneur de Landemont & de Jeanne d'Estouteville. *Ménage, Supplém. de l'Histoire de Sablé. MS.*

Jean Carbonnel, Chevalier, Chambellan du Roi Charles VIII, étoit Seigneur de la Guierche en 1489; il avoit fait ériger un marché, qui ne subsiste plus, dans le Bourg de la Guierche.

Tristan de Rostaing, Chevalier, Chambellan du Roi Charles IX, étoit Seigneur, Baron de la Guierche en 1568.

Jacques Huraut, Chevalier, Marquis de Vibraye, Conseiller d'Etat, étoit Seigneur, Baron de la Guierche en 1655; cette Seigneurie est demeurée dans la Maison de Huraut, jusqu'en 1734 que le Seigneur, Marquis de Vibraye, la vendit à M. Michel Coupar de la Blotterie, qui l'a revendue à M. le Comte de Tessé, qui la possède aujourd'hui.

Outre le Fief de la Guierche, qui s'étend en plusieurs Paroisses jusque dans la Ville du Mans, il y a encore dans la Paroisse le Fief du Buisson, annexé à la Terre de ce nom, possédée par les Prêtres de la Congrégation de S. Lazare du Mans; celui de S. Marceau, annexé à la Seigneurie de Montreuil-sur-Sarte, dont M. Dagues de la Touche est propriétaire; & celui annexé à la Terre de la Troinardière, appartenant à M. Goussaut de Paluau.

En l'an 1158 Henri de la Guierche se croisa pour le voyage de la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne. *Histoire de Sablé, page 179.*

M. Goyet, Curé, m'a fourni un Mémoire.



HAIES (les), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Élection du Château-du-Loir, au Sud-Est du Mans, dont il est éloigné de onze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Courdemanche, l. 4; Grand Lucé, l. 2 ¾; Parigné-l'Evêque, l. 2 ½; Pontlieue, l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a des Haïes à Montoire, M. l. 1 ½; la Chartre, M. l. 3 ½; Grand-Lucé, M. l. 6 ¼; Bessé, M. l. 3; S. Calais, M. l. 4 ¾; les Essarts, l. ¾; Montrouveau, l. 1; Croixval, l. ½; S. Arnoul, l. 2 ¼; S. Oustrille, l. 1 ½; Ternai, l. ½.

Le Bourg des Haïes est sur le ruisseau de Sandrine, qui coupe la Paroisse du N. au S. O.

La Cure est un Prieuré Régulier, estimé 500 liv., à la présentation de l'Abbé de l'Etoile. Il y a 250 Communians.

Il y a dans la Paroisse le Prieuré de Croixval, estimé 1200 liv., à la présentation de l'Abbé de Tiron.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Montigni.

HALLAINES, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Généralité de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de seize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Javron, l. 3; Villaine-la-Juhel, l. 2; S. Germain-de-Coulamer, l. 2 ½; S. Remi de Sillé, l. 2 ¾; Crissé, l. ¾; Domfront-en-Champagne, l. 2 ¾; Lavardin, l. 1; Mans, l. 3.

Il y a de Hallaines à la Ferté-Macé, M. l. 2 ¼; Domfront, M l. 3 ½; Sept-Forges, M. l. 1 ½; Coupetrain, M. l. 2 ½; Madré, M. l. 1 ½; Couterne, l. ½; Tessé, l. ½; la Chapelle-Moche, l. 1 ½; S. Denis de Villenette, l. 1 ½; Etrigé, l. 1 ¼; Genellai, l. ¾; Tubeuf, l. ½.

La Paroisse est arrosée au S. par la rivière de Mayenne, à l'E. & à l'O. par deux petits ruisseaux.

La Cure estimée 400 livres, est à la présentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 267 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse, qui appartient au Seigneur de la Jamminière en la Paroisse de la Haute-Chapelle, relève de la Seigneurie du Juvigni-sous-Andaine, qui la reporte à celle de la Ferrière.

En 1635 Georges le Hérissé donna déclaration au Roi du Fief de Hallaines. *Mémoire de la Chaux.*

HAM (le), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Villaine-la-Juhel, l. 1 ½; Courcite l. 1; Sillé, l. 3 ¼; Conlie, l. 2 ¼; la Quinte, l. 1 ¾; Mans, l. 3.

Il y a du Ham à la Pôté-des-Nids, M. l. 4; Lassai, M. l. 2 ¼; Prez-en-Pail, M. l. 3 ¼; Madré, M. l. 2 ½; le Ribai, l. ½; Hardange, l. 1 ½; Loufougère, l. 1; Crenne-sur-Fraubé, l. 1 ¼; Villepail, l. 1 ½; Javron, l. 1; Charchigné, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. au N. & à l'O. par deux petits ruisseaux, dont celui qui est à l'O. forme deux étangs; il y a beaucoup de landes & des bois au S. O. de la Paroisse.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 600 Communians.

Il y a au Ham la prestimonie de Notre-Dame de Piété, estimée 5 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Duc de Praslin. Voyez *sa Généalogie à l'article Ste Susanne.*

HAMBERS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de onze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Tennie, l. 6 ½; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Hambers à Mayenne, M. l. 3 ¼; Evron, M. l. 2 ¼; Monseurs, M. l. 3 ¼; Bais, M. l. ¾; Villaine, M. l. 3 ¼; Grazé, l. 1 ¼; Jublains, l. 1; Deux-Evailles, l. 2; Mélangé, l. 1 ½; Ste Jame-le-Robert, l. 1 ½; Yzé, l. 1 ½; Champgenéteux, l. 1 ½; le Teil, l. ½.

Le Bourg est situé sur un petit ruisseau qui forme deux petits étangs; la Paroisse est arrosée à l'E. & à l'O. par deux autres ruisseaux. Il y a à Hambers la montagne de

Montaigu, au sommet de laquelle est l'Hermitage de S. Michel.

La Cure, estimée 1800 livres, est à la présentation de l'Abbé de Champagne. Il y a 1400 Communians.

Il y a à Hambers la chapelle de la Boulinière, estimée 30 liv.; celle de Chelé, estimée 100 liv., à la présentation du Seigneur; & la prestimonie de S. Eustache, estimee 55 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur.

Le sol produit du seigle, du meteil, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient au Sieur Nicolais, commerçant, par acquisition qu'il en a faite des héritiers de M. Einard, Grand-Maître des Eaux & Forêts de la Généralité de Tours.

HARDANGE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Pierre-la-Cour, l. 4 ¼; Conlie, l. 3 ½; la Quinte, l. 1 ¾; Mans, l. 3.

Il y a de Hardange à Villaine, M. l. 2; Mayenne, M. l. 3 ¾; Lassai, M. l. 1 ¾; Bais, M. l. 2; Ambrières, M. l. 3 ¾; Montreuil-du-Gast, l. 2 ¾; Poullai, l. 2; Champéon, l. 1 ¾; S. Fraimbauld-des-Prières, l. 2 ¾; la Chapelle-au-Ribou, l. ½; Champgenéteux, l. 1; Loufougère, l. 1.

La Paroisse est arrosée du N. E. au S. par un petit ruisseau, & du N. N. O. au S. par un autre qui forme deux étangs.

La Cure, estimée 2000 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 530 Communians.

Il y a à Hardange la chapelle de la Mariette, estimée 100 liv., à la présentation du Seigneur de la Vaudelle; & le Prieuré de l'Hermitage, estimé 220 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Faron de Meaux.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Duc de Praslin. Voyez *sa Généalogie à l'article Sainte Susanne.*

HAUTE-CHAPELLE (la), petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais, en Normandie, Généralité de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Domfront, M. l. ½;

la Baroche-sous-Lucé, l. 1 ½; S. Denis-de-Villenette, l. 1; Villaine-la-Juhel, l. 5 ¼; Sillé, l. 4 ¼; Conlie, l. 2 ½; la Quinte, l. 1 ¾; Mans, l. 3.

Il y a de la Haute-Chapelle à Ceaulcé, M. l. 2 ¼; Juvigni, M. l. 3; Lonlai, M. l. 1; la Ferrière, M. l. 2 ½; Rouelle, l. 1 ¼; S. Gilles-des-Marais, l. ½; N. D. sur l'Eau, l. ½; S. Bomer, l. 1.

La rivière d'Egraine arrose la Paroisse au N. & à l'O. elle fait tourner deux moulins à seigle & à carabin; celle de Varenne sépare la Haute-Chapelle d'avec la Paroisse de S. Front au S. E. & au S. O. & d'avec celle de Domfront au S. ces deux rivières nourrissent d'excellent poisson, savoir de la truite saumonnée, du brochet, quelques carpes, &c. Le ruisseau de Baudouet sépare au N. E. la Paroisse de la Haute-Chapelle d'avec celle de Lonlai. Il y a trois petits étangs dans la Paroisse, dont un, nommé de Vausoudet, fait tourner deux moulins, situés dans la Paroisse.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 215 feux & 734 Communians.

On use de sel blanc dans la Paroisse de la Haute-Chapelle, on le tire des salines de Corri, près Avranches; il revient, voituré, à deux sols la livre.

Quatre grands chemins royaux passent dans la Paroisse, dont l'un conduit à Alençon, un autre à Mayenne, un autre à Vire, & un autre à Falaise & à Caen.

Il y a quatre chapelles dans la Paroisse, 1°. celle de la Saufferie, qui n'est point fondée; 2°. celle de la Challerie, fondée de 48 liv. de revenu, sans titulaire; 3°. celle de l'Hermitage, non fondée; il n'y a point eu d'Hermites depuis 1742; en 1628 le Pape Urbin VIII donna une Bulle pour l'établissement d'une Confrérie dans cette chapelle, à l'honneur de Ste Anne; cette Bulle n'ayant point été approuvée par les Seigneurs Evêques du Mans, la Confrérie n'a point eu lieu; 4°. celle de la Guétousière, non fondée & en ruine. Il y en avoit anciennement une à la maison de la Guiardière, dont on ne voit aujourd'hui que les débris.

L'Eglise de la Haute-Chapelle est très-ancienne. Guillaume Talvas, Comte du Perche, Duc d'Alençon, Vicomte de Domfront & Comte de Mortain, donna pour partie de la dotation de l'Abbaye de Lonlai, qu'il fonda, l'Eglise de la Haute-Chapelle, avec la dixme qui en dépendoit alors. Voici les termes de la Chartre de cette fondation faite en présence de l'Evêque Avesgaud, qui siégea

au

au Mans depuis l'an 994 jusqu'à 1036 : *Damus Ecclesiam Capella cum tota decima ad eam pertinente, prout dividit pulcher dictilis (Baudouet) usque in fluvium Varenna, qui discurrit ad radicem Donofrontensis castri* ; *l'Auteur du Neustriapia.*

En 1613 André Martin, Curé de S. Bomer, fit une fondation de 34 liv. pour faire célébrer des Messes par un Prêtre, qui sera choisi par l'aîné de la famille des Laister. Ces Messes doivent être dites dans l'Eglise de la Haute-Chapelle, à l'autel de S. Etienne. Il y a dans la même Eglise la Confrérie du Rosaire, fondée en 1714 par Jean Chalaust, qui en étoit Curé. Lémé a aussi donné en 1745 14 livres de rente foncière pour aider à fonder un Collége pour les filles; la Maîtresse à la nomination du Curé & du Vicaire.

La présentation de la Cure de la Haute-Chapelle est en litige entre l'Abbé de Lonlai & M. Ledin, Seigneur de la Challerie. M. de la Challerie prétend être Patron spirituel & temporel de l'Eglise & de la Paroisse, fondé sur une transaction de 1661, par laquelle un de ses ancêtres a échangé une Terre qu'il avoit dans la Paroisse de Lonlai avec l'Abbé de Lonlai, qui lui céda en contre-échange le droit de présenter la Cure de la Haute-Chapelle & le patronage honoraire de l'Eglise, avec le Fief de la Challerie pour servir de glèbe. Nonobstant cette transaction l'Abbé a toujours présenté & a été maintenu en sa possession par une Sentence du premier Juin 1680, dont il n'y a point eu d'appel.

M. de la Challerie est aussi en procès au sujet de la Seigneurie temporelle de la Paroisse (1767).

L'étendue de la Paroisse est de trois quarts de lieue du N. au S., & autant de l'E. à l'O. mais elle a quatre angles presque opposés, où il y a environ une lieue & demie de l'extrémité de l'un jusquà' l'extrémité de l'autre. Il y a dans cette étendue 24 ou 25 taillis, tant grands que petits, qui nourrissent des moutons, des couleuvres, &c. sans vipères ni aspics. Le gibier y est assez commun, sur-tout la perdrix grise, qui est excellente. Les bestiaux sont de petite espèce. Les laines sont de qualité médiocre; on ne les dixme point, non plus que les fruits & les carabins.

Le sol est maigre, & produit du seigle, de l'avoine, & sur-tout beaucoup de carabin ; on ne dixme point cette dernière espèce de blé dans toutes les Paroisses du Bailliage de Domfront, dont relève la Haute-Chapelle; on cultive beaucoup de pommiers & poiriers, qui rap-

portent de bon cidre, qui fait un des principaux revenus de la Paroisse.

Il y a beaucoup de tertres, petites espèces de montagnes, qui ne produisent que de la bruière ; au bas de ces tertres, il y a de bonnes fontaines, entre lesquelles il y en a une minérale, dont l'eau est fort saine ; celle du Presbytère est aussi un peu minérale. Il y a dans le tertre de l'Hermitage une carrière de bonnes pierres qui ressemblent au tuffeau, pour la couleur, mais qui sont beaucoup plus dures. On a tiré des tertres de la Haute Chapelle plus de six mille charretées de pierres, pour raccommoder les grands chemins.

En 1767, on a trouvé de la mine de fer sur un côteau du tertre de l'Hermitage. On trouva aussi, il y a quelques années, une carrière de marne, de bonne qualité ; il n'y a que le Propriétaire du fonds qui en fasse tirer pour marner sa terre aux extrémités de la Paroisse, sur un côteau d'un tertre nommé Ruanst ; la surface de la terre est une matière noire, gluante & sulfureuse, qui donne à penser qu'on pourroit trouver dans le fond une mine de charbon de terre, ce qui paroît d'autant plus vraisemblable, qu'un jour un Maréchal en mit dans sa fournaise, elle s'enflamma, & mit son fer en état d'être battu au marteau.

Il y a beaucoup de terre-à-pot dans les villages du Fresne, de Launai, de la Picaudière & de la Bouderie; cette terre est sur le fief de la Goulande; on en voiture depuis le commencement de Mars jusqu'à la Toussaint plus de cent sommes par jour, qu'on conduit aux potteries de Juvigni sous Andaine, de S. Gilles des Marais, de S. Mars d'Egrenne & de Ger, qui est une Paroisse du Diocèse d'Avranche. On vend cette terre quatre ou cinq sols la somme. Les vases qu'on en fabrique ont cette singulière propriété, qu'ils conservent la saumure du beurre, ou des viandes salées, sans qu'il en transpire une seule goutte par les pores. On embarque beaucoup de cette terre pour l'Angleterre, la Hollande, & autres pays étrangers, pour les salaisons ; les fosses d'où on la tire sont profondes ; quand les Bêcheurs sont parvenus à quinze ou vingt pieds de profondeur, ils font des chambres en forme de voûtes des quatre côtés, sans jamais trouver d'eau, cette terre étant si compacte, qu'elle n'en transmet point du tout.

Ces fosses ne durent tout au plus qu'une année, elles

s'empliſſent d'eau de pluie, & enſuite il s'y trouve beaucoup de poiſſon de deux eſpèces, qui eſt de bonne taille, & d'un bon goût, ſavoir du brochet & de la tanche; il eſt à remarquer que ces foſſes n'ont communication avec aucunes eaux, ni de rivières, ni de ruiſſeaux, ni de foſſés. Quelques Phyſiciens ont dit que les loutres ou les hérons prenoient du poiſſon dans la rivière, qu'il l'apportoient & venoient le manger ſur le bord de ces foſſés, que les œufs tomboient dans l'eau, où ils ſe fécondoient & formoient le poiſſon; mais les loutres ſuivent le courant des eaux & les bords des étangs, & ne peuvent aller dans ces foſſes, & l'on n'y en a point apperçu; on n'y a point vu non plus ni hérons, ni autres oiſeaux pêcheurs. D'ailleurs, il y a dans le canton de plus grandes foſſes, d'où l'on a tiré de la mine de fer, de la marne, de la terre pour faire de la tuile & de la brique; & dans ces foſſes on n'y a jamais vu de poiſſon; quand on y en a mis, il eſt mort auſſi-tôt, ou du moins il n'y a point multiplié.

Voici une autre ſingularité auſſi ſurprenante que celle dont on vient de parler. Il y a dans un côté de la Paroiſſe, & dans preſque toute la Paroiſſe de S. Gilles, limitrophe de la Haute-Chapelle, des foſſés qui ſont pleins d'eau depuis la Touſſaint juſqu'aux environs de la S. Jean, dans leſquels on trouve beaucoup de brochets, ſans aucune autre eſpèce de poiſſon: ces foſſés ſe deſsèchent tous les ans pendant l'été, & n'ont aucune communication avec d'autres eaux. Les Naturaliſtes ont dit que les œufs des brochets ſe conſervoient pendant l'été dans la terre de ces foſſés, & qu'ils ſe fécondoient lorſqu'ils ſe rempliſſoient d'eau. Mais on leur objecte qu'il y a de ſemblables foſſés dans un autre côté de la Paroiſſe, & dans les Paroiſſes voiſines, où les brochets ne ſe reproduiſent point quand ces foſſés ont été deſſéchés.

Outre la terre à pot, il y a auſſi à la Haute-Chapelle de la terre propre à dégraiſſer les étoffes, qu'on appelle terre à Foulon; elle ſe vend comme la terre à pot.

Il y a pluſieurs Fiefs dans la Paroiſſe de la Haute-Chapelle. Le plus étendu & le plus ancien eſt celui de Aveline-le-Maignan, qui a pour glèbe la Baronnie de la Picaudière, ſituée en la Haute-Chapelle; il appartenoit au commencement du onzième ſiècle à Guillaume Talvas, Comte du Perche, &c.; il paſſa dans la ſuite à Aveline-le-Maignan, dont il porte le nom. En 1680, il appartenoit au Comte de la Ferrière; ce fief a été confiſqué,

& réuni au Domaine du Roi. Il y a cinq ans (1772) Mgr le Duc d'Orléans, Apanagiste de la Baronnie Domfront, M. le Comte de Flers & M. de la Bar' étoient en parole de partager le fief d'Aveline-le-gnan.

Le Fief le plus ancien après celui dont on vient de ler, est celui de la Saufferie, terre située dans la Par de la Haute-Chapelle, dans laquelle il n'a pas une gr étendue, mais dans celles de S. Gilles, de S. Mars grenne, de Mantilli & de Vaucé.

Les Terre & Seigneurie de la Saufferie furent don à Robert Sauffier par Eléonore, ou Aliénor, Reine d gleterre, Duchesse de Normandie. Voici les terme la donation, tels qu'ils sont rapportés dans une ch du trésor de la Saufferie ; *Alienor Dei gratiâ humilis gina, Ducissa Normanniæ, omnibus ad quos presens scri pervenerit, salutem : sciant nos dedisse & concessisse & pr charta nostra confirmasse Roberto Salcevio servitori nostri* les lons *forestæ de Domfront in passaïo & terram quam Val de Roïli .... & aquam & piscatrias quas... idem tenuit.* C chartre fut confirmée en 1195, par Richard, Roi d'An terre, Duc de Normandie, fils d'Eléonor.

Robert Sauffier n'eut qu'une fille, nommée M leine, qui fut mariée au Bègue de Villaine : de ce mar sortit Pierre de Villaine, qui eut trois filles, dont l'aî nommée Guillemette, fut mariée à Jacques Doynel qui elle porta les terres de la Saufferie & de Rubena en Mantilli. Ce Jacques Doynel, Seigneur de la Gra rie & de Montécot, étoit fils de Jean Doynel, Seign de la Graverie, du grand & petit Montécot, du B Allain, & du Fief de la Courteille. Ce Jean Doynel é fils de Bertrand Doynel, Seigneur de la Doynellerie. croit Bertrand fils de Richard Doynel, qui tiroit origine d'une noble famille d'Irlande.

Jacques Doynel & Guillemette de Villaine eur. Gilles Doynel.

Gilles Doynel Seigneur de la Saufferie, Monte & Rubenard, qualifié Colonel de 500 hommes à pie eut de son mariage Gilles II, qui suit.

Gilles II Doynel, Seigneur de la Saufferie, &c. f député de la Noblesse de Normandie aux Etats tenus Rouen en 1548, & nommé Commissaire du Ban & A rière-Ban du Bailliage d'Alençon, au mois de Nover bre 1561. Il eut de Marie-le-Moyant, sa femme, Jean qui suit.

JEAN Doynel, Seigneur de la Saufferie, &c. épousa Jeanne de la Berterie, dont Claude, qui suit.

CLAUDE Doynel, fut Lieutenant d'une Compagnie de cinquante hommes d'armes, des Ordonnances du Roi, l'un de ses Maîtres-d'Hôtel ordinaires, & Chevalier de son Ordre; il épousa Dame Charlotte de Beauvès, (je pense que c'est Beauvau), par où il devint allie aux plus grandes familles du Royaume, & même avec la Famille Royale; de ce mariage sortit Anne, qui suit.

ANNE Doynel, Seigneur de la Saufferie, &c. Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, épousa Marie de Poillé, dont Charles, qui suit.

CHARLES Doynel, Seigneur de la Saufferie, &c. épousa Hélène de Hérici, petite-fille d'Auguste, Vice-Amiral, dont Jean-Baptiste, qui suit.

JEAN-BAPTISTE Doynel, Seigneur de la Saufferie, de Pontpierre, de Rubenard, du Mesnil-au-Grain, de Vieux & d'Olivet, épousa Marie-Françoise de Cairon, dont Jean-Claude, qui suit.

JEAN-CLAUDE Doynel, Seigneur de la Saufferie, &c. épousa Catherine Salion de Chef-de-Bois, fille de Jean, Conseiller au Parlement de Bretagne, dont René-François-Jean, qui suit.

RENÉ FRANÇOIS-JEAN Doynel, Seigneur de la Saufferie & de Rubenard, né en 1739, Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Noailles.

C'est sur les titres de cette famille qu'on a fait la généalogie d'une Chanoinesse de Rémiremont, qui doit avoir seize quartiers de Noblesse.

Messieurs Doynel, Comtes de Montécot & Montigny, Seigneurs du Hamel, de la Courbe, &c. sont venus d'une branche cadette des Doynel de la Saufferie, par le second fils de Claude Doynel, mari de Charlotte de Bauvès, ou Beauvau.

Il y a auprès du Château de la Saufferie un bois planté en avenues, dans lequel on voit un chêne d'une grosseur prodigieuse; on prétend que c'est un ancien arbre de la forêt de Passais.

Au Sud-Ouest du même Château, il y a un bois de haute-futaie, dont les arbres, qui sont fort gros, servent pour les gros marteaux de plusieurs Forges du canton.

La Maison de Doynel porte dans ses armes, d'argent à un chevron de gueule, accompagné de trois merlettes de sable, deux en chef & une en pointe.

Le banc de la Saufferie est placé dans le chœur de l'E-

glise de la Haute-Chapelle, du côté de l'Evangile. Il y a au-dessus de ce banc une table de marbre noir, sur laquelle est gravée en lettres d'or l'épitaphe qui suit, du cœur de Henri de Doynel, Chevalier de Malte, dit de la Saufferie, qui mourut à l'âge de dix-neuf ans.

Ce cœur dans les combats se faisoit admirer,
Bapaume & la Bassée avoient vu sa vaillance;
Guise & ses habitans pouvoient se reposer,
Puissamment assurés dessus sa vigilance;
Ses bonnes qualités nous donnoient espérance,
Si le sort l'eût souffert plus long-temps respirer,
De le voir quelque jour dignement posséder
Les titres glorieux des héros de la France.
Tant de rares exploits que promettoit sa vie,
Dedans deux assassins ont fait naître l'envie
D'en arrêter le cours en finissant son sort.
Mais ce funeste coup a couronné sa gloire;
Car n'ayant pas vingt ans, qui le pourra croire?
Comme un autre Sénèque il brava la mort.

Un autre Fief dans la Paroisse de la Haute-Chapelle, est celui de la Challerie, qui appartient à M. Ledin de la Challerie, par lequel il prétend la Seigneurie de Paroisse, ce fief ayant autrefois fait partie de la Baronnie de Lonlai; il fut donné en contre-échange par un Abbé de Lonlai à un des ancêtres de M. de la Challerie.

En 1611 vivoit René Ledin, qui eut pour fils François, qui suit.

François Ledin, Vicomte de Domfront, eut pour fils Jacques, qui suit.

Jacques Ledin, Seigneur de la Challerie, Maître des Eaux & Forêts de Domfront & de la Grurie de Falaise, eut deux enfans, Pierre, qui suit, & Charles, à qui son père donna sa charge, & qui fut Gouverneur de Domfront.

Pierre Ledin, dit M. de la Haute-Chapelle, épousa Catherine-Thérèse de Croisille: il devint par cette alliance Seigneur Patron de S. Remi sur-Orne, Haut-Justicier de Clessi, la Vilette, la Landelle, & de ce mariage est venu Pierre-François, qui suit.

M. Pierre-François, Seigneur de la Saufferie, &c.

Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Gouverneur de Domfront, Maître des Eaux & Forêts de Domfront & de la Grurie de Falaise, Lieutenant des Maréchaux de Franc epour le Bailliage de Falaise, a épousé sa cousine-germaine, fille de Charles-Ledin son oncle, dont une fille âgée d'environ dix-sept ans.

Le banc de M. de la Challerie est dans le chœur de l'Eglise de la Haute Chapelle.

Il y a encore dans la Paroisse le Fief du Bresil, qui appartient au Seigneur de Jumilli en S. Bomer; celui de Dame-Luce, qui appartient à l'Abbaye de Savigni; & quelques autres Fiefs, dont la glèbe est en d'autres Paroisses, & qui s'étendent en celle-ci.

M. de S. Elier, Curé de la Haute-Chapelle, Doyen rural & Official de Domfront, m'a fourni les matériaux de cet article.

HELLOU, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Linières, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Victeur, l. 1 ½; S. Ouen de Mimbré, l. ¼; Assé-le-Riboul, l. 2 ½; S. Jean d'Assé, l. 1 demi-quart; N. D. des Champs, l. demi-quart; Mans, l. 3 ½.

Il y a de Hellou à Alençon, M. l. 2 ½; la Pôté-des-Nids, M. l. 2; Prés-en-Pail, M. l. 4; Fresnai, M. l. 2 ½; Gesvres, M. l. 3; Mieucé, séparé par la rivière; S. Cénéric, l. 1; Moulin du Carbonnet, l. 1; Génes-le-Gandelin, l. ¼; Bérus, l. ¼; Arconnai, l. ¼; S. Germain de Corbie, l. 1; Normandie, confins.

Hellou est situé sur la rivière de Sarte, qui coupe la Paroisse du N. au S. O.

La Cure, estimée 7 à 800 livres, est à la présentation alternative du Chapitre de l'Eglise du Mans, & de l'Abbé de la Coulture. Il y a 300 Communians.

Il y a à Hellou la Prestimonie Péan, estimée 60 liv., à la présentation du Seigneur.

En 1280, Hugues, Seigneur de la Ferté-Bernard, restitua au Chapitre de l'Eglise du Mans les dixmes de Champaissant, de Vilaines & de Hellou, qu'il convient avoir usurpées: le même jour il donna acte, par lequel il reconnoît que le Chapitre lui a fait compter 15 liv.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine, & du carabin. Il y a des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Villiers.

HERCÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Paſſais au Maine, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de dix-neuf-lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Airon, l. 5 ½ ; Hambers, l. 2 ¼ ; Neuvi, l. 7 ½ ; Trangé, l. 2 ¼ ; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Hercé à Paſſais, M. l. 3 ; Fougerolles, M. l. 2 ¼ ; Gorron, M. l. ½ ; Ambrières, M. l. 2 ½ ; Montaudin, M. l. 2 ½ ; Vieuvi, l. ¾ ; Levaré, l. ¼ ; Carelle, l. 1 ¼ ; Colombiers, l. ¾ ; les Bois, l. 1 ; S. Aubin Foſſe-Louvain, l. ¾.

La Paroiſſe eſt arroſée du N. O. au S. E. par le ruiſſeau de Dourdé.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 500 Communians.

Il y a à Hercé la Chapelle de S. Roch, fondée au Château du Bailleul, à la préſentation du Seigneur.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine & du carabin. Il y a beaucoup de landes dans la Paroiſſe.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Mde la Marquiſe de Montécot-Doynel. Cette Seigneurie, ainſi que celle de Lévaré, du Boisbrault & Deſvaux appartenoit aux enfans de Pierre-René Gilbert Deſvaux, leſquels étant tous morts ſans alliance, Mde la Marquiſe de Montécot & Madame la Baronne de Jupille, leurs tantes, toutes deux de la Maiſon Deſvaux, en furent héritières. Madame la Marquiſe de Montécot-Doynel eut la Terre de Lévaré avec ſes dépendances, & Madame la Baronne de Jupille a eu les Terres de Boisbrault & Deſvaux.

Voyez *la Généalogie Deſvaux à l'article Lévaré.*

Il y a dans la Paroiſſe de Hercé la Terre de Bailleul, qui a donné ſon nom à une ancienne famille, qui la poſſède encore.

Les armes de cette Maiſon ſont d'argent, à trois têtes de loup de ſable, arrachées & lampaſſées de gueule.

ALAIN du Bailleul, Seigneur dudit lieu, épouſa Jeanne du Bois de Pacé, dont Jean, qui ſuit.

JEAN du Bailleul épouſa Iſabeau du Val, fille de Roland, & de Marie d'Averton, dont Alain II, qui ſuit.

ALAIN II du Bailleul épouſa en 1402 Jeanne de Bénéhard, fille de Jean & de Janne le Porc, dont Jean, qui ſuit.

JEAN II du Bailleul épouſa en 1440 Michelle du Bouchet, fille de Jean & de Jeanne de Marville, dont Jean, qui ſuit.

Jean III du Bailleul épousa Guillemette de S. Brice, fille de René & de Marguerite du Chatelier, dont Gilles, qui suit.

Gilles du Bailleul épousa Marie de Germaincourt, fille d'Ambroise & de Thébaude de la Potière, dont Guillaume, qui suit.

Guillaume du Bailleul épousa en 1535 Françoise de Boisbérenger, fille de ... & de N... Dame de Couterne, dont Pierre, qui suit.

Pierre du Bailleul épousa en 1678 Marguerite, ou Marquise Desvaux, fille de Jean IV, Marquis de Lévaré, &c., & de Charlotte de Cornillau : dont Pierre, qui suit ; N... du Bailleul, Seigneur de la Pierre, qui se maria en Anjou, dont il ne reste que des filles ; N... Chevalier de Malte ; N... Seigneur des Noyers ; & N... mariée à N... de Saint Germain, Seigneur de Larchat.

Pierre II du Bailleul, Seigneur dudit lieu, de Belleplante, &c. épousa en 1614, Julienne de Borac, fille de N... Seigneur de S. Germain, & de Catherine de Palu : dont Pierre, qui suit ; & Jean-Baptiste, mort sans alliance.

Pierre III du Bailleul, Seigneur du Bailleul de Belleplante, Coesmes, Lucé, &c., acheta en 1659 la Terre de Gorron : cette Terre avoit déjà été dans la Maison du Bailleul ; car en 1451, Jean du Bailleul fit offre au Roi de l'hommage de Gorron ; & en 1500 Jean de Gripel, à cause de Madeleine du Bailleul son épouse, fit la même offre d'hommage au Roi. Pierre III épousa en 1663 Marguerite le Féron, fille de N... Président au Parlement de Paris, & de Marguerite Gallard, dont Pierre, qui suit.

Pierre IV du Bailleul, Baron de Gorron, mort en 1714, avoit épousé en 1706, Catherine Barin, morte en 1728, fille du Marquis de la Galissonnière, & de Léonore Bidé : dont Pierre-Gilbert-Anne, qui suit ; N... Prêtre, Abbé de Barzelle, mort en 1769 ; & N... retiree au Couvent des Ursulines, à Rennes.

Pierre-Gilbert-Anne du Bailleul, Baron de Gorron, dit le Marquis du Bailleul, mort à Mayenne en 1737, avoit épousé en 1728 Françoise-Thérèse de Montécler, fille du Marquis de Montécler, & de N... de la Matrais, dont trois Demoiselles ; une des Demoiselles est Religieuse à Château-Gontier.

HERMITES (les), Bourg & Paroisse de l'Archidia-

coné du Château du Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château du Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Marcé, l. 1; Trahet, l. 1 ½; Pruillé-Léguiller, l. 4 ¾; Brette, l. 2 ½; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½. Il y a des Hermites à la Chartre, M. l. 3 ¾; Montoire, M. l. 3 ½; Château du Loir, M. l. 6; Bessé, M. l. 4 ½; S. Christophe en Touraine, M. l. 5; Rorthre, l. 1 ½; Chemillé, l. 1 ¾; Montrouveau, l. 1; la Forêt de Gatines, l. demi-quart.

Le Bourg est situé sur le ruisseau de Domée, qui coupe la Paroisse de l'O. à l'E. & qui forme plusieurs étangs.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de Vendôme. Il y a 500 Communians.

Il y a la Chapelle de S. Jean des Hermites, estimée 40 liv., & celle de Sainte Marguerite, estimée 50 liv., à la présentation du Seigneur des Vautourneux.

Il y a aux Hermites un Prieuré estimé 350 liv., à la présentation de l'Abbé de Vendôme.

Le sol produit du froment, du seigle, & de l'avoine; il y a des vignes.

Sous le Pontificat de l'Evêque Jean de Tanlai, qui siégea au Mans depuis 1279 jusqu'à 1292, Tancrède le Gantier, Seigneur des Hermites, fut un de ceux qui se liguèrent avec Jean de Mondamer, Seigneur de Sept-Forges, & Jourdan de Beaupreaux, Seigneur de Fougerolles, pour venger l'insulte faite par l'Evêque qui avoit fait emprisonner au Château de Touvoie Amauri de Juillé, leur beau-frère. *Courvaisier, page 536*

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Abbaye de Vendôme.

HILAIRE-DES-LANDES (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Chaillant, l. 1; Sace, l. 2 ¾; Gênes, l. 2; Sainte Susanne, l. 3 ½; Amné, l. 5; Fay, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de S. Hilaire à Ernée, M. l. 1 ½; Laval, M. l. 4 ¾; Montaudin, M. l. 4; Mayenne, M. l. 5 ¼; S. Denis de Gâtines, M. l. 2 ¾; Dompierre-des-Landes, l. 1 ½ Juvigni-Montanadais, l. 2; Bourgon, l. 2 ½; Bourgneuf-la-Forêt, l. 1 ½; la Templerie, l. ¾; Montenay, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. par l'étang de Courgé,

au N. par un petit ruiſſeau, & au S. par un autre qui forme deux étangs.

La Cure, eſtimée 2000 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 886 Communians.

Il y a à S. Hilaire la Chapelle de Vaumorin, eſtimée 30 liv., à la préſentation du Seigneur dudit lieu; & celle la Tour, eſtimée 55 liv., à la préſentation de M. de Raimond.

Le ſol produit du ſeigle, de l'avoine, & du carabin.

Drogon de Malemouche, parent de Geoffroi de Mayenne, donna au commencement du douzième ſiécle, à Hildebert, Evêque du Mans, & à ſes ſucceſſeurs, le droit qu'il avoit de préſenter l'Egliſe de S. Hilaire des Landes, à la charge que Drogon, Richard & Lançelin, ſes enfans, en jouiroient pendant leur vie ſeulement. *Courvaiſier, page* 414.

La Seigneurie de la Paroiſſe de S. Hilaire des Landes étoit au commencement du ſeizième ſiècle dans la Maiſon Deſvaux de la Tourémond; elle appartient aujourd'hui à M. le Comte de Précinx.

HILAIRE-LE-LIERRU (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Mans, à l'E. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Lombron, l. 2 ¼; Sauſſé, l. ½; Mans, l. 3 ¼.

Il y a de S. Hilaire à Connerré, M. l. 1 ½; Montfort, M. l. 2 ¼; la Ferté, M. l. 2 ½; Dolon, M. l. 2; Bonneſtable, M. l. 2 ½; Tuffé, l. ¼; la Chapelle S. Remi, l. 1 ¼; Baillé, l. 1; Vouvrai, l. ¼; Seaux, l. ¼; Villaine-la-Gonais, l. 1 ¼; Boiſſé-le-Sec, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière d'Huiſne, à l'E. par le ruiſſeau de Vimel, & à l'O. par un autre ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 200 Communians.

Il y a, à S. Hilaire, la Chapelle du Château de la Goupillière, eſtimée 150 liv., à la préſentation du Seigneur dudit lieu; cette Chapelle a été bâtie en 1702, ſous l'invocation de Sainte Catherine. Pierre Rogier de Crévi, qui a tenu le ſiége Epiſcopal du Mans depuis 1712 juſqu'à 1723, a transféré dans cette Chapelle une fondation, faite en 1345 au Château de S. Aubin-des-Coudrais, dont M. de la Goupillière eſt Seigneur, par Pierre de la Roche, Curé de Boiſſé.

En 1622, René Trouillet, Chanoine de l'Eglise du Mans, originaire de S. Hilaire, a fondé dans l'Eglise une Messe de Sainte-Croix, pour être célébrée tous les Vendredis; & pour cette fondation, il a légué 35 livres de rente, à prendre sur ses biens.

En 1686, Jean Moquereau, Curé de S. Hilaire, a légué un bordage, de 45 liv. de revenu, aux pauvres de la Paroisse.

En 1613, Marie-le-Voyer, Dame de la Paroisse, à légué à la Cure un bordage de 75 liv. de revenu pour la rétribution d'une première Messe tous les Dimanches & Fêtes de l'année.

Jean Biou, originaire de la Paroisse, Secrétaire de la Chambre du Roi, a légué 90 liv. de rente annuelle pour un Maître-d'École, qui doit être choisi en la famille, par un de la famille du Fondateur, ou à défaut, par le Seigneur, le Curé & les Habitans, pour instruire *gratis* les enfans de la Paroisse & ceux de la famille du Fondateur, & pour dire une oraison tous les Dimanches au soir, & célébrer une Messe basse le 7 Mai de chaque année. Les parens actuellement en droit de nommer le Maître-d'École, sont le sieur Mathurin Couronne, Notaire à Nogent-le-Bernard, issu de Anne Pineau, & Mathurin Avice, issu de Marie Pineau.

La Paroisse ne contient qu'environ cinquante feux, cinq métairies, & quelques bordages.

Le sol, froid & humide, produit du froment & de l'orge: il y a un canton, nommé le Pays-Haut, contenant huit ménages, éloigné de demi-lieue de l'Église, & entouré de toutes parts des Paroisses de Tuffé & de Boissé; ce terrein est aride, & ne produit que du seigle & de l'avoine. Il y a beaucoup de prairies qui bordent la rivière d'Huisne, qui sépare la Paroisse d'avec celles de Vouvrai & de Seaux. Il y a quelques petits bois-taillis; peu de gibier & de petite qualité.

La Seigneurie de Paroisse, qui est une Baronnie, régie par la Coutume locale de la Ferté, est annexée au Château de la Cour, dans la Paroisse, & appartient à la Maison de Montécler. Voyez *la Généalogie à l'article*.

Il y a aussi dans la Paroisse l'ancien Château de la Goupillière, appartenant à M. de Dolon. Cette Terre est dans la Maison de la Goupillière de temps immémorial, & les Propriétaires en ont toujours porté le nom, jusqu'en 1699, que M. de la Goupillière, père du Propriétaire actuel, prit celui de Dolon, qu'il a toujours porté jusqu'en

1749, qu'il eſt décédé. Ce Château, quoi qu'en belle ſituation, n'eſt point habité depuis 1722. L'on y voit encore la ſépulture de ces anciens Seigneurs qui faiſoient profeſſion de la Religion Proteſtante, ſans cependant s'être jamais ſouſtraits à l'obéiſſance dûe au Roi.

L'on ne ſait ſi cette famille a donné ſon nom à la Terre de la Goupillère, ou ſi elle l'a reçu de cette Terre; les titres les plus anciens du tréſor ne remontent pas au-delà de l'an 1050; cette Terre étoit alors dans la famille, & y a toujours demeuré. On voit ſur les cheminées des appartemens du Château les armes de cette Maiſon, qui portent d'argent à trois renards de gueule; elles ſont accolées de pluſieurs écuſſons de ſes alliances.

La branche aînée de la Goupillière ſubſiſte en la perſonne de M. Pierre Guillaume-Louis de la Goupillière de Dolon, Chevalier, Seigneur de Dolon, Boiſſé-le-ſec, &c. ci-devant Lieutenant au Régiment du Roi Infanterie, né le 12 Août 1741, & en celle de M. Charles-François de la Goupillière, ſon oncle, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, ancien Capitaine de Grenadiers au Régiment du Roi, né en 1709. Il y a dans l'Egliſe de S. Hilaire, immédiatement au-deſſous de la première marche du chœur, une tombe, avec un banc, & ſur le mur l'épitaphe qui ſuit, gravée ſur une table de pierre, avec les armes de la Maiſon de la Goupillière.

Patiendo Vinces.

En l'an 1508,

Celui qui gît, paſſant, ſous ce marbre en la bière,
C'eſt l'honneur des Manceaux, Marin de la Goupillière,
Qui, ſerré en ce pourpris étroitement enclos,
L'honneur & la vertu, auteur de ſon repos,
Qui le feront jouir d'éternelle lumière,
De ce tombeau ſacré, de laurier revêtu,
Apprends d'être vaillant & ſuivre la vertu,
Paſſant, & crois qu'ici de l'homme ne demeure
Rien d'heureux, rien de beau, ni durable, ni fort,
Que la ſeule vertu qui reſte après la mort,
Bienheurant nos eſprits d'une vie meilleure.

Les Seigneurs de la Goupillière ont droit de banc &

de sépulture en ce lieu, le tout *gratis*, au moyen d'un droit de dixme qu'ils avoient de temps immémorial sur la Terre de la Goupillière, & qu'ils ont cédé à la Cure & à la Fabrique : ce droit de banc & de sépulture leur a été confirmé en 1401, par une Sentence de l'Officialité du Mans, en faveur de Guillaume de la Goupillière, Porte-Ecusson, Seigneur dudit lieu. Cette Sentence est dans le trésor du Château de la Goupillière, & dans celui de la Fabrique.

Voyez la généalogie à l'article Dolon.

HOMME (l'), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château du Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Mans, au S. S. E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pruillé-Léguiller, l. 3 $\frac{1}{4}$; Brette, l. 2 $\frac{1}{2}$; Ruaudin, l. 1; Pontlieue, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de l'Homme à la Chartre, M. l. $\frac{1}{2}$; Château-du-Loir, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Grand-Lucé, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ecomoi, M. l. 5 $\frac{3}{4}$; Bessé, M. l. 4; Chahaigne, l. $\frac{3}{4}$; Sainte Cécile, l. 1 $\frac{1}{2}$; Marçon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Châtillon, l. 1; Trehet, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ruillé-sur-Loir, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Forêt de Bersal, l. 1.

La Paroisse est arrosée au S. par la rivière du Loir, & par le ruisseau de Boire, & à l'O. par la rivière de la Veuve.

La Cure estimée 1200 liv., est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers, à la présentation de l'Abbé de Vaas. Il y a 800 Communians.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Il y a beaucoup de vignes, qui produisent de fort bon vin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Gauville.

HORP (le), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Javron, Election de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Loufougère, l. 2; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 $\frac{1}{2}$; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a du Horp à Villaine, M. l. 3; Ambrières, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Lassai M. l. 1; Bais, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Mayenne, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Chantrigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Montreul-du-Gast, l. 1 $\frac{1}{4}$; Poulai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Champeon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Hardange, l. 1 $\frac{1}{4}$; le Ham, l. 1 $\frac{1}{2}$; le Ribai, l. 1; Charchigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Courberie, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau d'Englenne,

qui prend sa source dans la Paroisse, & au S. par trois petits ruisseaux qui forment deux étangs.

La Cure estimée 1200 liv, est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a Communians.

Il y a au Horp la Chapelle de la Haye, estimée 50 liv., à la présentation du Seigneur, & la prestimonie Charchisi, estimée 5 liv.

Guillaume Passavant, qui fut Evêque du Mans depuis 1145, jusqu'à 1187, donna aux Chanoines de sa Cathédrale l'Eglise du Horp. *Cartul. blanc du chap. Cenomania, MS.*

La Seigneurie de Paroisse a été dans la famille de Pennart de Chantepie. En 1666 elle appartenoit à Louis de Madillan, Marquis de Lassai. *Mém. la Chaux.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine, & du carabin.

HOUSSAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Villiers-Charlemagne, L. 1; Epineu-le-Seguin, L. 5; Brullon, L. 2; Vallon, L. 3; Souligné, L. 1 $\frac{1}{4}$; Grand S. Georges, L. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, L. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Houssai à Laval, M. L. 3 $\frac{3}{4}$; Château-Gontier, M. L. 2; Cossé-le-Vivien, M. L. 3; Mellai, M. L. 3; Chemeré-le-Roi, M. L. 4 $\frac{1}{4}$; Quelaine, L. 1 $\frac{1}{4}$; S. Gaud, L. 1; S. Sulpice, L. $\frac{1}{2}$; Origni, L. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Mayenne, au N. par un ruisseau, & à l'O. par un étang.

La Cure estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 650 Communians.

Il y a à Houssai le Prieuré d'Origni, estimé 1000 liv. à la présentation de l'Abbé de Marmoutier; la Chapelle des Toucherons, estimée 25 liv, réunie au Secrétariat; & celle de la Cormière, estimée 70 liv.

Le sol produit du méteil, du froment, & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient par indivis à Messieurs de Montécler & de Preaux.

Il y a dans la Paroisse de Houssai la Terre de la Rongère, bien bâtie, & dans une belle situation; cette Terre fut achetée en 1293 de Hardouin de Fougères pour 12000 liv. par Matthieu de Quatrebarbes, Seigneur de la Membrolle, &c. qui épousa Jeanne de Brochesac; ils sont enterrés tous deux dans l'Eglise de Miez. Cette Terre a passé par alliance de la Maison de Quatrebarbes dans

celle de Montécler, qui la posséde aujourd'hui. Voyez la *généalogie de Montécler à l'article.*

HOUSSÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller aux Roches-l'Evêque, l. 1; Congners, l. 4 ¼; Sainte Osmane, l. 1; S. Mars de Loquenai, l. 2 ¼; Changé, l. 3 ½; Pontlieue, l. 1 ¼; Mans, l. ½.

Il y a de Houssé à Vendôme, M. l. 2; Montoire, M. l. 1 ¾; Bessé, M. l. 4 ½; S. Calais, M. l. 5 ¼; S. Rimé, l. ½; Villavard, l. ¼; Villierfaux, l. ¾; Thoré, l. ¼; Lunai, l. 1 ½; Bléfoi, l. ¾.

Houssé est situé sur un petit ruisseau, la Paroisse est arrosée au N. par la rivière du Loir, & à l'E. par le ruisseau de la Brisse.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation de l'Abbé de Vendôme.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'orge. Il y a des vignes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Abbaye de Vendôme.

HOUSSEAU, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Lassai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Lassai, M. l. ¾; Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Housseau à Madré, M. l. 2; Ambrière, M. l. 2 ½; Javron, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. 1 ¾; Bretignole, l. ¼; Mellerai, l. 1; Niort, l. ½; Sainte Marie-du-Bois, l. ½; Sept-Forges, l. ¾.

La Cure est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin, à la présentation de l'Abbé de Beaulieu. Il y a 360 Communians.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Chastenai, deux autres petits ruisseaux y prennent leurs sources. L'Eglise est construite dans la Province de Normandie, de la Généralité d'Alençon, du Vicomté de Domfront.

La Paroisse relève en partie du Conseil-Supérieur de Rouen, & autre partie du Marquisat de Lassai, qui reporte au Mans.

Le

Le canton de Normandie est arrosé au N. par la rivière de Mayenne, nommée dans cet endroit la rivière de Sept-Forges.

Le sol est montagneux & de petit rapport; il produit du seigle, de l'avoine & du carabin; on y cultive beaucoup de pommiers, dont le cidre est bon; on ne nourrit de bestianx que de la petite espèce; la perdrix grise, le liévre & le lapin ni sont pas abondans, mais d'assez bonne qualité.

La Paroisse a environ une lieue d'étendue du N. au S. mais de l'E. à l'O. elle n'a qu'environ mille pas communs.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Cheviers, situé dans la Paroisse de Sept-Forges, appartenant à Madame de Royers, Marquise de la Brisollière: cette Dame a épousé M. Jacques Pitard, son proche parent, dont est issu M. le Comte de la Brissollière.

La partie de la Paroisse située dans le Maine, relève en partie du Marquisat de Lassai, de celui du Bois Thibault & du Seigneur de la Rivière, nommé de Vaufleuri. M. Daniel, Prieur-Curé, m'a fourni un Mémoire.

JACQUES-DE-LA-BRASSE (S.). Voyez *S. Roch.*

JACQUES DES GUÉRETS (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de Troo, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de onze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Vancé, l. 5; Montreuil-le-Henri, l. 1¼; Challe, l. 3; Pont-lieue, l. 3¼; Mans, l. ½.

Il y a de S. Jacques à Montoire, M. l. 1; Vendôme, M. l. 4½; la Chartre, M. l. 1¼; Bessé, M. l. 2; S. Calais, M. l. 3¼; Sougé, l. 1¼; Artin, l. 1; Ternai, l. 1; S. Oustrille, l. 1; S. Quentin de Varenne, l. 2; Troo, l. ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. au N. & à l'O. par la rivière du Loir, au S. E. & au S. O. par deux ruisseaux, l'un dit Maderon, & l'autre Sandrine.

La Cure, estimée 250 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Georges-du-Bois. Il y a 95 Communians; ce

Bénéfice est un Prieuré de l'Ordre des Chanoines-Réguliers

Le sol produit du froment, de l'orge, & de l'avoine. Il y a des vignes, dont le vin est bon.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Vernage.

JAME-LE-ROBERT (Ste), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Parenne, l. 3 ½; Bernai, l. 2 ¼; Frangé, l. 3; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Sainte Jame à Evron, M. l. 1; Sainte Suzanne, M. l. 2 ¼; Bois, M. l. 1 ¼; Monfeurs, M. l. 3. Sillé, M. l. 4; Assé-le-Bellenger, l. 1 ¾; S. Georges-de-Foletorte, l. 2 ½; S. Martin de Connée, l. 2 ½; Vimarcé, l. 2 ½; S. Thomas-de-Courceriers, l. 2 ½; Trans, l. 2; Jublains, l. 2; Hambers, l. 2 ½; Izé, l. 1 ¼; Deuxévailles, l. 3 ¼; Mesangé, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. par un petit ruisseau, qui forme un étang, au S. par la rivière de Jouanne, à l'O. par le ruisseau du Rocher, & par deux autres petits ruisseaux. Il y a à Sainte Jame la lande de Rochart, qui a une lieue & demie de large, & une lieue de long.

La Cure estimée 900 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 1600 Communians.

Il y a plusieurs Chapelles dans l'étendue de la Paroisse; celle du Château de Villiers, estimée 230 liv., à la présentation du Seigneur de ladite Terre; celle de Champfleuri, dépendante de l'Abbaye d'Estival, celle de Remme, estimée 230 l. à la présentation du Seigneur de Vivoin, Madame de l'Hommois, celle d'Etivau, estimée 30 liv., à la présentation des héritiers du Fondateur; & celle de Pierre-Fontaine, appartenant aux Chartreux du Parc.

On voit au Village de Crun, dans la Paroisse, les débris d'une ancienne Chapelle; une ancienne, mais incertaine tradition, dit que cette Chapelle étoit autrefois l'Eglise Paroïssiale. Il y a plus d'apparence qu'elle étoit la chapelle du Château du Plessis-Buret, dont ce village est peu éloigné.

Vers le commencement de notre siècle, le sieur Dioré de la Mermandière, Prêtre habitué dans l'Eglise de Ste Jame, laissa en mourant plus de six mille livres pour fonder une Charité en faveur des pauvres malades: cet établissement a été augmenté depuis d'un fonds de 1600 liv. légué par la Demoiselle Pénotier: il y a environ vingt ans que la

Demoiselle Duval de la Gripacière donna 1200 liv. & ensuite 800 liv. M. de la Porte, Seigneur de la Paroisse, donna 500 livres, & la Demoiselle Pénorier, dont on vient de parler, 500 liv. Au moyen de tous ces legs, & d'autres faits par Madame de l'Hommois & par le sieur Légall, alors Curé de Ste Jame, on a formé l'établissement de deux Sœurs de la Communauté de la Chapelle-au-Riboul, dites Tullardines, pour instruire les jeunes filles de la Paroisse, & médicamenter les pauvres malades.

En 1766 un pieux Ecclésiastique, qui ne veut pas être nommé, a fait remettre à l'administration de la Charité, une somme de 2300 liv., pour, du revenu de cette somme, établir un magasin de linge pour les pauvres.

Dans environ un tiers de la Paroisse du N. au S. le sol produit du froment, de l'orge & des pois; dans les parties qui sont à l'E. & à l'O. on recueille du seigle, de l'avoine & du carabin, du chanvre, du lin & du cidre, qui est de bonne qualité.

Comme il y a plusieurs petits ruisseaux dans la Paroisse, il y a de bonnes prairies qui nourrissent des bêtes à cornes, qui sont le principal commerce de la Paroisse.

Les bois de Crun, dépendans du Plessis-Buret, sont pour la plus grande partie dans la Paroisse de Ste Jame; l'autre partie pénètre dans les Paroisses d'Assé-le-Bérenger, S. Georges, Ysé & Evron.
Les bois de Crun contiennent environ 400 arpens.

Il y a aussi dans la Paroisse les bois de Bréhon, dépendans de l'Abbaye d'Evron, & plusieurs petits taillis qui dépendent de la Terre de Villiers, appartenant à M. du Bois, Maître de Forge.

Le sommet de la montagne de Rochard est une lande qui contient plus de 300 arpens. La perdrix rouge, la grise, le liévre & le lapin, sont assez abondans, & de très-bonne qualité; on trouve aussi dans les bois quelques sangliers.

L'étendue de la Paroisse du N. O. au S. E. est d'environ deux lieues, & du N. E. au S. O. d'une lieue; il y a dans cette étendue quarante métairies, plus de quatre-vingt bordages & neuf moulins.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château du Plessis-Buret. Cette Terre a appartenu pendant long-temps à la Maison de Champagne la Suze; elle est passee dans la famille de la Porte, par l'acquisition qu'en fit en 1706 René de la Porte, Juge ordinaire & Maire perpétuel de la ville de Laval. Ce René de la Porte, qui mourut en 1707,

avoit épouſé Jeanne Greſſin : dont entre autres Thomas-René-François, qui ſuit.

THOMAS-RENE-FRANÇOIS de la Porte, Ecuyer, Officier en Cour, Seigneur de Ste Jame-le-Robert, mort en 1752, avoit épouſé Françoiſe de Blanchardon : dont François-Louis, qui ſuit ; Honorat-Bonaventure de la Porte de la Houſſaye, Aſſeſſeur au Siége Préſidial du Mans, qui a épouſé en 1767 Jeanne-Louiſe Hériſſon d'Auvour : dont Jeanne, née en 1768 ; Charles-Louis de la Porte de Loiſillière, Ecuyer, Officier en Cour, marié en 1767 avec Marguerite-Françoiſe-Claude le Paige, ma nièce, fille de Charles le Paige, Capitaine d'Infanterie, mort à S. Malo en 1756, & de Henriette Soris : dont Charles, né en 1768 ; Marguerite, née en 1769, & Louiſe, morte au berceau ; Louis-Clément de la Porte de d'Hommiers, paſſé aux Iſles ; Thomas-François de la Porte de la Thébaudière, Conſeiller, Procureur du Roi à l'Election, au Grenier à Sel du Mans, & à la Subdélégation du Conſeil établi à Saumur ; Françoiſe-Marguerite de la Porte ; & Marie-Anne-Louiſe de la Porte de Montguion.

FRANÇOIS-LOUIS de la Porte, Seigneur de Ste Jame, Ecuyer, Officier en Cour, a épouſé en 1766 Gabrielle-Perrine-Renée Joüye des Roches, dont un fils, mort au berceau, & Gabrielle-Louiſe, née en 1772.

On découvre au Pleſſis-Buret les ruines d'un très-grand château, dont il ne ſubſiſte qu'un ancien morceau de maiſon qui ſert de boulangerie au Fermier, & une vieille étable, appelée le Prêche, parce que, dit-on, elle a ſervi de prêche aux Huguenots ; on y voit encore quelques peintures rouges ſur les murs.

Un grand étang qui baignoit les murs de ce château, entretenoit une Forge, dont il ne reſte plus que quelques débris ; l'étang eſt à ſec.

Outre la châtellenie du Pleſſis-Buret, il y a pluſieurs autres Fiefs dans la Paroiſſe ; ſavoir ceux de la Cour & de Vivoin, qui ſont depuis long-temps dans la Maiſon du Rivau, & qui appartiennent à Madame Marie-Charlotte-Catherine-Jeanne-Renée du Rivau, épouſe de M. Henri de Biars, Seigneur de l'Hommois. Il y a de ce mariage quatre Demoiſelles : Marie-Renée mariée à N.... de Gaignon, Comte de Vilenne, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Meſtre de Camp de Cavalerie, dont une fille ; Louiſe-Hyacinte, Religieuſe à la Viſitation de la Flèche ; Perrine-Geneviève, Abbeſſe des Religieuſes de Ste Claire d'Alençon ; & Jacquine-Pérrine, mariée en 1770

à N.... le Maire, Seigneur de Cordouan, Lieutenant au Régiment de Bourbon, Infanterie.

Celui de Villiers, qui eſt conſidérable, & que M. le Marquis de Jarzai a vendu à M. du Bois, Maître de Forges.

Celui de Pierre-Fontaine, qui appartient à la Chartreuſe du Parc d'Orque.

Celui d'Etivau, appartenant aux Bénédictins d'Evron.

Celui de Courmontais, dont M. de la Cheſnais de Paris eſt propriétaire.

Et celui de Cordouan, dont M. le Maire de Cordouan eſt Seigneur.

A mi-côte de la montagne de Rochard, au Sud, près le hameau des Buttes, on trouve des ruines d'anciennes fortifications, qu'on nomme le château Rubricaire; il y a apparence que ce château étoit un ouvrage des Romains; ce poſte à deux lieues de diſtance du camp qu'ils avoient établi à Jublains, leur étoit très-avantageux. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt que ce château Rubricaire n'a point de glèbe que ſon emplacement, & qu'il ne relève d'aucun Fief.

On voit dans le bois de Crun une pierre qui peut être regardée comme un ancien monument; elle eſt longue de douze pieds, large de ſept, & épaiſſe d'environ un pied; pluſieurs pierres dreſſées debout tout autour la ſoutiennent, elle paroît avoir été briſée & abattue d'un bout. On croit que c'étoit un autel ſur lequel les Druides, ou du moins les Romains, offroient des ſacrifices. On nomme aujourd'hui cette pierre la pierre aux Renards.

M. Margerie, Curé, m'a fourni un Mémoire.

JAME-SUR-SARTE (Ste), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de trois lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Montbiſot, l. $\frac{1}{4}$; la Guierche, l. $\frac{3}{4}$; Montreuil-ſur-Sarte, l. $\frac{3}{4}$; Coulaine, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Ste Jame à Ballon, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 2; Conlie, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; S. Aignan, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Bonneſtable, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Souillé, l. $\frac{3}{4}$; Souligné-ſous-Ballon, l. 1 $\frac{1}{4}$; Teillé, l. 1; Chevaigné, l. $\frac{3}{4}$; S. Jean-d'Aſſé, l. $\frac{3}{4}$; N. D. des-Champs, l. $\frac{3}{4}$; Ste Sabine, l. 1 $\frac{1}{4}$; Poché, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Chapelle-Saint-Frai, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Le Bourg eſt ſitué ſur la rivière de Sarte, qui coupe

la Paroiſſe du N. au S. E., un courant d'eau l'arroſe au Sud.

La Cure, eſtimée 600 liv. eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 180 Communians.

L'Evêque Gervais, qui ſiégea au Mans depuis l'an 1036 juſqu'à 1055, donna, entre autres, au Chapitre de ſa Cathédrale l'Egliſe de Ste Jame, (Courvaiſier dit la Seigneurie) à la charge de faire tous les jours mémoire de lui à l'autel, & de pluſieurs anniverſaires. *Courvaiſier, page 350. Cartul. blanc du Chapitre, MS.*

Par une convention ſignée dans le Chapitre, par Audrand de la Guerche, Geoffroi, Doyen, qui vivoit en 1080, Fulcrède, Chantre, & autres, l'Egliſe de Ste Jame, dont une partie étoit poſſédée par ledit Audrand, retourna toute entière au Chapitre, dont Audrand reconnoît le droit: ce même Audrand donna quelques Terres au Chapitre, *in vico ad campos. Cartul. blanc du Chapitre, MS.*

Le ſol produit du froment, de l'orge & de bon chanvre; on marne les terres, ce qui produit un très-bon effet.

La Paroiſſe a environ demi-lieue d'étendue du N. au S. & trois quarts de lieue de l'E. à l'O.; elle contient ſix métairies & environ cinquante bordages.

Il y a une forge conſidérable, dont le fer eſt fort eſtimé pour ſa douceur & ductilité; on la nomme la forge d'Antoigné, nom qu'elle tire du château d'Antoigné, auquel la Seigneurie de Paroiſſe eſt annexée, & une Baronnie qui fait partie du Marquiſat de Lavardin, appartenant à M. le Comte de Teſſé.

Il y a dans la Paroiſſe un grand taillis qui dépend de la forge, & quelques petits taillis qui appartiennent à différens particuliers.

La grande route du Mans à Alençon, nouvellement formée, traverſe à l'O. une des extrémités de la Paroiſſe.

M. Chevalier, Curé, m'a fourni un Mémoire.

JAVRON, gros Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, Chef-lieu du Doyenné de Javron, Election du Mans, dont il eſt éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Crennes-ſur-Fraubé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mont-Saint-Jean, l. 4; Neuville-Lalais, l. 3; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Javron à Villaine-la-Juhel, M. l. 2; Mayenne, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; Prez-en-Pail, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Madré, M. l. 1 $\frac{1}{4}$;

Coupetrain, M. L. 1 ¾; Chevaigné, L. 1; Charchigné, L. 1; le Ribai, L. 1 ¼; le Ham, L. 1; Vilpail, L. 1; S. Cir, L. 1 ½; les Chapelles, L. ½.

Javron est situé sur la rivière d'Aine; la Paroisse est arrosée de tous côtés par de petits ruisseaux; il y a marché.

La Cure estimée 650 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Julien-de-Tours. Il y a 1000 Communians.

Il y a à Javron un Prieuré, estimé 1800 liv., à la même présentation que la Cure; la chapelle de la Goupillère, estimée 40 liv.; celle du Petit Bonmesnil, estimée 85 liv.; celle de la Pingoyère estimée 25 liv.; & la prestimonie Boissé, estimée 40 liv.

Sous le Pontificat de S. Innocent, qui siégea au Mans depuis 515 à 560, S. Constantien établit sa cellule dans le territoire de Javron, où le Roi Clotaire I le visita en allant en Bretagne pour châtier la révolte de Cramne, son fils, en 560. Ce Prince lui donna des Terres de son Domaine, où ce Saint bâtit un Monastère, qui est aujourd'hui le Prieuré de Javron: ce Saint y mourut, & fut inhumé dans l'Eglise de Javron, où son corps est demeuré jusqu'au temps des guerres des Normands, qu'il fut transporté dans l'Eglise Cathédrale du Mans, d'où il fut transféré à l'Abbaye de Notre-Dame de Breteuil, dans le Diocèse de Beauvais, du temps de l'Evêque Avesgaud, qui siégea au Mans depuis 994 jusqu'à 1036 *Bondonnet, page* 166. *Courvaisier, page* 137. *Cenomania, MS.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Prieuré.

Il y a plusieurs Fiefs dans la Paroisse, entre autres le Fief de la Serais, qui appartenoit en 1716 à la Famille de la Motte de Vaucour.

Le Fief de Lezi, qui depend du Marquisat de Villaine.

Le Fief de Fontenai, de la dépendance de Villaine.

En 1561 Françoise des Echerets & N... Renard de Chalment, son mari, vendirent le Fief de Fontenai à François Regnard, Seigneur de la Brainière. Louis & Claude Regnard, ses enfans, lui succédèrent. *Mémoire de la Chaux.*

Le sieur Regnard de la Brainière, mort au Mans il y a plusieurs années, a laissé plusieurs enfans, entre autres trois garçons, morts sans alliance, dont un étoit Avocat au Parlement, un aîné marié à N...... un garçon, dit le Romain, qui épousa N.... Chesneau de Vieumont, dont une fille unique âgée d'environ dix-neuf ans, ac-

tuellement pensionnaire à l'Abbaye du Pré; une Demoiselle, mariée à M. de Sallaines, Seigneur de Sallaines, dans la Paroisse de Crissé: dont plusieurs enfans, entre autres N.... de Sallaines, marié à N.... de Vahaye, Dame de Vilclair, en la Paroisse de Fercé, & celle de Chemiré-le-Gaudin, en Tournes; N.... de Sallaines, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, marié à N..... Pousset, sans enfans. Le sieur de la Brainière eut une seconde fille, qui fut mariée à M. des Chapelles, Seigneur des Chapelles: dont deux Demoiselles; l'aînée a épousé M. du Buat, à qui elle a apporté la Seigneurie de Souligné-sous-Vallon, avec le château des Epichelières; de leur mariage est issu un garçon. La cadette n'a point pris d'alliance.

Le sieur de Sallaine, mari de N.... de Vahaye, Dame de Vilclair, a eu de son mariage un fils, Officier dans le Régiment , mort en 1774; & trois Demoiselles, dont une morte Religieuse à la Visitation du Mans, une autre Religieuse à l'Abbaye de la Perrigne, & la troisième Pensionnaire dans ladite Abbaye.

Le Fief de Villerai, qui s'étend dans la Paroisse de Crennes-sur-Fraubai, au moyen de quoi le Seigneur de Villerai en prétend la Seigneurie; le Curé de Crenne prétend au contraire que la Seigneurie de sa Paroisse lui appartient par le Fief de qui a toujours été du temporel de sa Cure.

En 1452 Jean d'Antenaise étoit Seigneur de Villerai.

En 1510 Méri d'Antenaise étoit Seigneur de Villerai.

En 1565 Jean d'Antenaise étoit Seigneur de la même Terre.

En 1729 Nepveu, Seigneur de Villerai, vendit cette Seigneurie à N.... Duval Agiotteur, originaire de la petite ville de la Suze.

Guillaume Plancius, né à Javron, étoit un savant Théologien & fameux Médecin. Le Cardinal de Rambouillet, qui siégea au Mans depuis 1556 à 1587, le pourvut d'une prébende dans son Eglise Cathédrale. Plancius a corrigé les Lettres Grecques de Budée, commenté les Aphorismes d'Hippocrate; traduit les Œuvres de Philon, les Homélies de Sinésius & quelques traités de S. Chrysostôme. Courvaisier dit qu'il fut inhumé dans l'Eglise du Mans en 1611. Il devoit être bien âgé; car en 1555 Martin le jeune imprima à Paris, *in*-24, la traduction latine avec le grec des Aphorismes d'Hippocrate, par Guillaume Plancius. *Courvaisier, page* 856.

JAUZAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Ballon, Election du Mans, au N. N. E. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sable, l. $\frac{1}{2}$; Courcemont, l. $\frac{1}{2}$; Coulaine, l. 4 $\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Jauzai à S. Aignan, M. l. $\frac{1}{2}$; Bonnestable, M. l. 1; Ballon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; Saint Cosme, M. l. 2; Mezières, l. 1 $\frac{1}{2}$; Terrehaut, l. $\frac{1}{2}$; Rouperroux, l. 1; Courcival, l. $\frac{1}{2}$.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 200 Communians.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de Sourches, à cause de la Dame le Vayer, son épouse. Voyez *la Généalogie à l'article Saint Simphorien.*

JEAN-D'ASSÉ (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Notre-Dame-des-Champs, l. $\frac{1}{4}$; Mans, l. 3 $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Jean à Beaumont, M. l. 2; Ballon, M. l. 2; Fresnai, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Sillé, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Conlie, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; le Tronchet, l. 1; S. Cheron, l. 1 $\frac{1}{4}$; Poché, l. $\frac{3}{4}$; Ste Sabine, l. $\frac{1}{2}$; Ste Jame-sur-Sarte, l. $\frac{3}{4}$; Chevaigné, l. 1; S. Marceau, l. $\frac{3}{4}$.

S. Jean est borné au N. & à l'O. par un petit ruisseau, & à l'E. par la rivière de Sarte.

La Cure, estimée 5 à 600 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 650 Communians.

Il y a à S. Jean la chapelle de S. Thuribe, estimée 160 l. à la présentation du Seigneur de la Forêt.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 à 1125, affecta pour l'entretien des Chanoines de son Eglise la Paroisse de S. Jean-d'Assé.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Montheard.

Jean-Baptiste le Vrai, Chanoine Régulier, Prieur de S. Ambroise de Melun, né à S. Jean-d'Assé, fut Théologien & Prédicateur; il a composé des Homélies; il avoit été Cordelier. *Alman. Men. page* 33.

JEAN-DU-BOIS (S.), petit Bourg & Paroisse de l'Ar-

chidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Suze, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Petit S. Georges, l. 3; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Jean à Malicorne, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Vallon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Pontvalain, M. l. 4; Noyen, l. 1; Mezéré, l. 1; Oisé, l. 2 $\frac{1}{2}$; Parigné-le-Polin, l. 2 $\frac{1}{4}$; Fercé, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Sarte, & au S. par deux grands étangs.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Memin d'Orléans. Il y a 250 Communians.

Il y a le Prieuré de S. Jean-du-Bois, estimé 550 liv., à la même présentation que la Cure.

Le sol est maigre, & produit du seigle & du carabin. Il y a le long de la rivière de bonnes prairies; une partie de la Paroisse est en landes, où l'on nourrit beaucoup de brebis. Il y a une petite vigne du temporel de la Cure.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de la Houssais, dont dépendent des bois taillis & deux grands étangs, dont le poisson est bon, leur fond étant de sable. Cette Terre appartenoit autrefois à la Famille de le Prêtre, d'où elle a passé par alliance dans la Maison de Gagnon; elle a été vendue à un Commerçant de Laval, ensuite à un Particulier de la Flèche, & enfin à M. Saucaire, Officier de la Maison du Roi, qui en est actuellement propriétaire, & y a fait bâtir une grande maison en belle situation.

Il y a dans la Paroisse un fourneau qui cuit de la tuile de très-bonne qualité.

JEAN-DES-ÉCHELLES (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Château-du-Loir, à l'E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Seaux, l. 2 $\frac{1}{4}$; Vouvrai-sur-Huisne, l. $\frac{1}{4}$; Beillé, l. $\frac{1}{2}$; Fatines, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 2 $\frac{1}{2}$.

Il y a de S. Jean à Montmirail, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; la Ferté, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Vibraye, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Dolon, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Connerré, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Cherré, l. 1 $\frac{1}{4}$; Villaine-la-Gonais, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Maixent, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Quentin, l. 1 $\frac{1}{2}$; Lameuai, l. $\frac{3}{4}$; Courgenard, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par l'étang de Breil, au N. par le ruisseau de Gradon, à l'O. par un petit ruisseau qui forme deux étangs, & au S. par un autre petit ruisseau.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 230 Communians. Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

L'Evêque Mainard, qui siégea au Mans depuis l'an 951 jusqu'à 970, donna l'Eglise de S. Jean-des-Echelles au Chapitre de son Eglise.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Courtangie, qui appartient à Madame de Blanchardon, veuve de M. de Foisy.

JEAN-SUR-ERVE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de Mayenne, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Joué-en-Charnie, l. 3; Rouillon, l. 5 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1.

Il y a de S. Jean à Brullon, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; à Mellai, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Monseurs, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Ballée, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Loué, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Vaïge, l. 3 $\frac{1}{2}$; S. Pierre-d'Erve, l. $\frac{1}{4}$; Torigné, l. $\frac{3}{4}$; Blandouet, l. 1 $\frac{1}{4}$; Chames, l. 1.

S. Jean est bâti sur la rivière d'Erve, qui coupe la Paroisse du N. au S. y fait tourner cinq moulins, & nourrit du brochet, de la perche, de la carpe, de la tanche, &c. de bonne qualité.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 600 Communians.

Il y a à S. Jean la Chapelle de Launai, estimée 70 liv., à la présentation des Seigneurs du Bourgneuf, propriétaires du Château de la Raguenière, situé en la Paroisse de S. Denis d'Orque ; celle de la Raudière, estimée 70 liv., à la présentation du Seigneur de Ruigné en Sainte Colombe, près la Flèche ; celle de la Margerie, estimée 150 liv., à la présentation du Seigneur de Thévalle ; & celle de la Touche-Martineau, estimée 15 liv., à la présentation des Lemesle.

Il y a dans l'Eglise quatre fondations, la première faite en 1634, par François-Godefroi ; la seconde en 1660, par Louis Davoust ; la troisième en 1734, par Pierre-le-Moine, Curé ; & la quatrième par François Gruau & Julienne Chartier son épouse en 1739 : les deux premières qui produisent environ 90 liv. de rente annuelle, & sont chargées de deux messes par semaine, sont destinées pour l'instruction de la jeunesse ; les deux autres sont abandonnées à la Frabrique, à la charge d'entretenir une lampe ardente jour & nuit devant le S. Sacrement.

En 1704, Jeanne Triboudet, femme d'Augustin Champagnette, a légué une somme de 1000 liv. pour fonder l'Ecole des Garçons.

Françoise de la Porte, veuve de Crisante le Clerc, Chevalier, Baron de Sautré, Lieutenant des Maréchaux de France, Doyen de l'Ordre de S. Lazarre, Dame de la Terre de la Jaguésière, en la Paroisse de S. Jean, a fondé l'Ecole des Filles en 1738; la fondation est en faveur des Sœurs Tullardines de la Chapelle au Riboul; la même Dame a fondé deux places à perpétuité à l'Hôpital des Incurables à Angers, pour deux pauvres de la Paroisse de S. Jean. Pendant que la Terre de la Jaguésière, possédée aujoud'hui par M. François-Louis de la Porte, Seigneur de Ste Jame-le-Robert, neveu de ladite Dame, appartiendra à la Famille de la Porte, le possesseur de cette Terre nommera à ces deux places, & à défaut de parens, le Curé y nommera. Voyez *l'article Ste Jame-le-Robert.*

Le sol est inégal, ce qui en rend la culture difficile; il produit du froment, du méteil, peu d'orge & beaucoup de carabin; il y a quelques landes & beaucoup de prairies, ce qui fait que le principal commerce est celui des bestiaux.

Les femmes & filles s'occupent à filer & y réussissent parfaitement. Le chanvre & le lin cueillis dans la Paroisse n'étant pas de bonne qualité, on tire des poupées de lin de Picardie, qui se vendent au marché d'Evron; on achette aussi au marché de Sougé, éloigné de trois lieues de S. Jean, du lin du Craonois; & on vend le fil à ces deux marchés, pour fabriquer les toiles de Laval.

On recueille à l'Ouest de la Paroisse de fort bon cidre, qui prend du feu la seconde année.

On nourrit des moutons, dont la laine est fort estimée pour la fabrique des étamines du Mans.

M. des Portes de Linière, Maître de Forge de Moncorp, a fait fouiller dans un petit hameau, situé au Sud du Bourg de S. Jean, sur l'indice d'une fontaine minérale; il en a tiré de la mine excellente, mais extrêmement coûteuse à tirer. La fontaine existe, son eau est salutaire, plusieurs personnes en ont fait usage avec succès; elle divise les humeurs, passe bien, & on pourroit lui attribuer les propriétés de l'eau de Balaruc; il y a une autre fontaine chaude, nommée Vaugodet, à un quart de lieue du Bourg.

La perdrix rouge & grise, le lièvre & le lapin sont assez communs ici & de bonne qualité.

L'étendue de la Paroisse est d'environ deux lieues de l'E.

à l'O. & de trois quarts de lieue du N. au S. Le nouveau chemin du Mans à Laval, qui fut commencé au mois d'Octobre 1766, traverse la Paroisse de l'E. à l'O.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre du Châtelet, située à demi-lieue du Bourg; cette Terre étoit anciennement possédée par la Maison de la Taille, d'où elle passa par échange en celle de Biars, qui y a annexé la Terre & Fief de Launai, acquise de M. Duloir; elle appartient aujourd'hui aux enfans de M. de la Chapelle Fouilloux, par la cession qu'en ont faite Messieurs de l'Hommois à Renée de Bouessai, veuve René-François de Biars, dernier Seigneur, épouse en premières nôces dudit sieur de la Chapelle.

La Paroisse de S. Jean relève, pour la plus grande partie, du Siége Royal de Ste Susanne; une autre partie relève de la Baronnie d'Evron & reporte à Laval; enfin une autre partie relève du Fief de Montoron, qui appartient à M. de la Porte de Sainte-Jame, & reporte à la Châtellenie de Brée.

On voit à l'extrémité de la Paroisse, au midi, les ruines d'un château avec une chapelle, nommé le Moulin aux Moines, situé sur la rivière d'Erve, faisant le Chef-lieu de la Terre Ste Marie, appartenant à l'Abbé d'Evron. Sous le règne du Roi Hugues Capet, Yves, Sire de Laval, donna à l'Abbé d'Evron cette Terre de Ste Marie & le Bourg de S. Jean-sur-Erve; pour quoi cette Abbaye fait aux Seigneurs de Laval une redevance de trente béliers, exigibles le Jeudi d'après la S. Jean.

Jean d'Estrées, Archevêque, Duc de Cambrai, Abbé d'Evron, a légué un fonds pour fournir du bouillon aux pauvres malades de la Paroisse de S. Jean: le revenu, qui peut être aujourd'hui d'environ 240 liv. a été augmenté par les soins de Messieurs le Moine & le Roux, derniers Curés.

M. Poirier, Curé, m'a fourni un Mémoire.

JEAN-SUR-MAYENNE (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Louverné, l. $\frac{3}{4}$; Chames, l. 5 $\frac{3}{4}$; Epineu-le-Chevreuil, l. 4 $\frac{3}{4}$; Brains, l. 1 $\frac{1}{2}$; Coulans, l. $\frac{3}{4}$; Fai, l. 1 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Jean à Laval, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Mayenne, M. l. 9;

S. Ouen-des-Toîts, M. l. 2 ¾; Monſeurs, M. l. 3 ½; Loiron, M. l. 3 ¼; S. Germain-le-Fouilloux, l. ¼; Changé, l. ¾; Monfoulour, l. 1 ¼; Andouillé, l. 1; la Chapelle-Antenaiſe, l. 1 ½.

S. Jean eſt ſitué dans une preſqu'iſle, formée par la rivière de Mayenne à l'E., & par celle d'Ernée à l'O. La Paroiſſe eſt arroſée au S. O. par deux petits ruiſſeaux.

La Cure, eſtimée 700 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de S. Tugal de Laval. Il y a 1000 Communians.

Il y a à S. Jean la chapelle de la Barbatière, eſtimée 170 liv. à la préſentation du Seigneur; celle de la Cohue, eſtimée 30 liv.; celle de la Houllière, eſtimée 100 liv.; celle de la Héaulle, eſtimée 40 liv., à la préſentation du Chapelain de la Cohue, qui doit préſenter à un parent du Fondateur; & celle des Merveilles, eſtimée 75 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur.

Le ſol produit du méteil, du ſeigle & de l'avoine.

Sous le Pontificat de l'Evêque Robert, qui ſiégea au Mans depuis 857 juſqu'à 883, Sidéric, couſin de Bierdit, dit Coſte de Fer, Capitaine Normand, brûla l'Egliſe de S. Jean-ſur-Mayenne. *Courvaiſier, page* 303.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Madame de la Chapelle.

JEAN-DE-LA-MOTTE (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Oiſé, l. 2; Arnage, l. 3; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de S. Jean à Pontvalain, M. l. 2; Malicorne, M. l. 2 ¼; le Lude, M. l. 2 ¼; la Suze, M. l. 3 ½; Ecomoi, M. l. 4; Ligron, l. ¼; Clermont, l. 1 ¾; Pringé, l. 1; Luché, l. 1 ¾; Mancigné, l. 1 ¼, la Fontaine Saint Martin, l. 1.

Le ruiſſeau de Charpentras coupe la Paroiſſe du N. E. au S. O. elle eſt arroſée à l'E. par un autre ruiſſeau.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Memin d'Orléans. Il y a 1000 Communians.

Il y a à S. Jean un Prieuré, eſtimé 500 liv., à la même préſentation que la Cure; la chapelle de la Branlière, eſtimée 35 liv., à la préſentation du Seigneur de la Rafrère, en Malicorne; celle du Collége, eſtimée 30 liv.; celle de Ste Catherine-Gormier, eſtimée 15 liv.; celle de

Grimaut, estimée 10 liv., à la présentation du Curé; & celle de la Petite-Motte, estimée 145 liv., à la présentation du Seigneur.

Le sol est maigre, & produit du seigle, peu de froment & d'orge, & beaucoup de carabin; il y a quelques vignes, dont le vin est de fort bonne qualité. Une partie des bois taillis de la Chausse Paillière est dans la ntroiss de S. Jean. Il y avoit autrefois des cerfs, il ne s'y trouve plus aujourd'hui. Il y a un petit étang qui est de peu de produit; il y a beaucoup de landes. Le gibier y est assez commun & bon.

Il y a dans la lande des Fauconnières deux grandes pierres debout, dont l'une est beaucoup plus haute que l'autre; on les nomme de mère & de fille; il y a apparence que c'est quelque ancien monument.

Un Capitaine, nommé Suavis, donna, du consentement de l'Evêque Avesgaud, qui siégea au Mans depuis 994 à 1036, & de Herbert Eveille-Chien, Comte du Maine, au Monastère de S. Mémin, & à Francon, qui en étoit Abbé, l'Eglise de S. Jean de la Motte, que Achard & Héluise, ses père & mère, avoient construite. *Cenomania.*

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame la Duchesse de Brancas, de la Maison de Clermont Galerande. Voyez *la Généalogie à l'article Clermont.*

JOUÉ-L'ABBÉ, Bourg & Paroisse des Quintes du Mans, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de deux lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Coulaine, l. 2; Mans, l. ½.

Il y a de Joué à Ballon, M. l. 1 ¼; Beaumont, M. l. 3 ½; Bonnestable, M. l. 3 ½; Montfort, M. l. 3 ¼; Souillé, l. ¼; la Basoge, l. 1 ½; Montreuil-sur-Sarte, l. ½; S. Remi-des-Bois, l. ¼; la Guierche, l. ½.

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Sarte, & au S. par le ruisseau de Penias, qui forme un étang.

La Cure, estimée 500 liv. est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 200 Communians.

Il y a à Joué la chapelle de la Bellengerie, estimée 80 liv., à la présentation de l'Abbé de la Coulture; cette chapelle a été fondée en 1521 par le P. René Beaudrier, Religieux Bénédictin. On y lit cette inscription:

Frère René Beaudrier, Religieux,
Prieur de Prez, vers Dieu dévotieux,

Fit conſtruire de neuf cette chapelle
Fort dévote, très-excellente & belle;
Etant Fermier de Joué, à chacun
Agréable, l'an 1521.
Priez pour lui qu'à la fin Dieu lui faſſe
Cette grâce, que tous ſes maux efface. *Amen.*

Le ſol produit à l'E. de la Paroiſſe du froment & de l'orge, & à l'O. du ſeigle, de l'avoine & du carabin; au Nord il n'y a preſque que de la bruière.

Il y a dans la Paroiſſe, qui a environ trois quarts de lieue de l'E. à l'O., & autant du N. au S. un petit bois de futaye & beaucoup de taillis, appartenant preſque tous aux Religieux de la Coulture.

Le gibier, perdrix rouge & griſe, liévres & lapins y ſont aſſez abondans, & de bonne qualité. On trouve quelques bêtes fauves dans les bois, comme cerfs, biches, ſangliers, beaucoup de loups, de renards & de bléreaux.

Le Seigneurie de Paroiſſe eſt une Châtellenie qui appartient aux Religieux de l'Abbaye de la Coulture, par la réunion qui en fut faite en 1615.

M. Piſſot des Marais, Curé, m'a fourni un Mémoire.

JOUÉ-EN-CHARNIE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Montreuil, l. ¼; Chaſſillé, l. 1; Rouillon, l. 4 ¼; Mans, l. 1.

Il y a de Joué à Loué, M. l. 1; Brullon, M. l. 1 ½; Vallon, M. l. 2 ½; Conlie, M. l. 4; Ste Suſanne, M. l. 3 ½; S. Denis-d'Orque, l. 1; le Creux, l. 1; Viré, l. 1 ¼; Mareil, l. 1; Epineu-le-Chevreuil, l. 1 ¼; Chemiré-en-Charnie, l. 1; Eſtival, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Palais, qui fait tourner un moulin; les écreviſſes y ſont communes. Il y a beaucoup de bois & de landes.

La Cure eſt un Prieuré Régulier de l'Ordre de S. Benoît, non-réformé; elle eſt eſtimée 1000 liv., à la préſentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 500 Communians.

Autrefois ce Prieuré a été poſſédé par des Religieux qui

qui y vivoient en communauté, cela a duré jusqu'à environ le milieu du quinzième siècle qu'ils se retirèrent dans le Monastère de l'Abbaye de la Coulture. Dans ce temps le Prieur ou Prévôt dudit Monastère étoit titulaire du Prieuré de Joué, ce qui a duré jusqu'au temps où les réformés de la Congrégation de S. Maur sont entrés dans le Monastère de la Coulture; depuis ce temps le Prieuré de Joué a été possédé par un Bénédictin non-réformé qui y a résidé.

Le sol produit du méteil, du seigle, de l'avoine, peu de froment, peu d'orge, beaucoup de carabin, & du lin d'assez bonne qualité.

Il y a à Joué la Lande, dite de Joué, contenant environ cinquante journaux, qui, lorsqu'elle est ensemencée, produit de toutes espèces de grains.

Il y a dans la Paroisse, qui a environ demi-lieue du Nord au Sud, & trois quarts de lieue de l'Est à l'Ouest dix-huit métairies, 74 bordages & 62 maisons habitées. La Paroisse est environnée dans la moitié de sa circonférence d'environ quatre à cinq cents arpens de bois taillis: dont l'un, appelé le Bois de Joué, dépend de la Terre de Bouillé; l'autre nommé le Bois de l'Isle, dépend de la Terre de S. Oüen en Champagne.

Le gibier de toutes espèces, même de bêtes fauves, est assez abondant & parfaitement bon.

Il y a à Joué un fourneau à chaux, la pierre qu'on y calcine rapporte au marbre, ce qui fait que la chaux que l'on en tire donne un fort beau blanc.

La Seigneurie de Paroisse, qui a haute, moyenne & basse-justice, sans exercice actuel, & qui relève du Marquisat Pairie de Sablé, est annexée au Prieuré-Cure.

Outre la Seigneurie de Paroisse, il y a trois Terres considérables, la première est celle de Lommois, qui de temps immémorial a été possédée par la Maison de Biars, très-ancienne parmi la Noblesse du Maine. Cette Terre vient d'être vendue par M. Henri de Biars de Lommois, mari de Dame Marie-Charlotte-Catherine-Jeanne-Renée du Rivau. Voyez *l'article Ste Jame-le-Robert.* Cette Terre, dont M   vient de faire l'acquisition, a à sa porte environ 200 arpens de bois taillis.

La seconde Terre est celle de Beaumont, qui appartient aux enfans du défunt sieur Chenon du Boullai, qui l'avoit eue d'Alexandre Chenon du Boullai, son père, lequel l'avoit acquise.

La troisième est celle de la Crespinière, composée des

Fiefs de la Crespinière, de Baubigné & du Pui; cette Terre a été démembrée de celle de Coulaine, située dans la Paroisse de Loué, & est possédée aujourd'hui par la Dame de Fragen, épouse de M. de Létang.

Il y a encore plusieurs autres Fiefs, dont les principaux sont ceux du Plessis & des Isles, Terres situées dans les Paroisses de Mareil & de S. Ouen en Champagne, appartenantes au Seigneur actuel de S. Ouen; & celui de la Terre de Bouillé, située dans la Paroisse de Torcé en Charnie, & appartenante à M. Portail, Président à Mortier au Parlement de Paris; ce Seigneur a droit d'être recommandé aux prières nominales de l'Eglise de Joué, à cause des Sieur & Dame de Loré, Seigneurs de la Terre de Bouillé, qui donnèrent droit d'usage aux habitans de Joué dans leur bois taillis, dits de Joué.

Celui qui m'a fourni un Mémoire pour cet article ne veut pas être nommé.

JUBLAINS, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Ste Jame-le-Robert, l. 2; Parenne, l. 3 ½; Neuvi, l. 2 ½; Trangé, l. 2 ¼; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Jublains à Mayenne, M. l. 2 ½; Bais, M. l. 2; Evron, M. l. 2 ¼; Monseurs, M. l. 2 ½; Villaine, M. l. 4 ¼; la Basoge-Montpinçon, l. 1 ½; Commer, l. 2; Montourtier, l. 1 ¼; Deux-Evailles, l. 1 ¼; Mésangé, l. 1 ½; Hambers, l. 1; Grazé, l. 1 ¼.

Le ruisseau de la Vorière prend sa source dans la Paroisse & coule au Nord; quatre ou cinq autres petits ruisseaux y prennent aussi leur source, & coulent au Sud.

La Cure, estimée 2000 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans.

Il y a à Jublains la chapelle de Ste Agnès du Bourgneuf, estimée 70 liv., à la présentation du Chapitre du Mans; celle des Geslins, estimée 120 liv., à la présentation du propriétaire du Coudrai; celle de Lantepoustre, estimée 15 liv., à la présentation du Seigneur de Lantepoustre; celle des Turcans, estimée 80 liv.; le Collége, estimé 300 liv., à la présentation du Procureur de Fabrice.

L'Evêque Hildebert, qui siégea au Mans depuis 1097 à 1125, retira de la possession des Laïques plusieurs Eglises qu'ils avoient usurpées, & les rendit aux Chanoines de sa

Cathédrale; Jublains en étoit une. *Cenomania*, *MS*. *Courvaisier*, *page* 415.

Les Historiens sont partagés sur la position des Diablintes, dont il est parlé dans les Commentaires de César.

M. l'Abbé Lebeuf, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre, dans ses Dissertations sur l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissemens sur l'Histoire de France, imprimées à Paris chez Lambert & Durant en 1739, s'est proposé de prouver la position d'un ancien peuple nommé Diablintes. Il paroît, dit cet Historien, qu'on a cru qu'il y a eu autrefois dans les Gaules deux peuples de ce nom, l'un dans la Gaule Lionnoise, l'autre dans la Gaule Celtique. M. Lebeuf laisse aux antiquaires le soin de prouver qu'il y a eu des Diablintes en plus d'un endroit des Gaules, & s'attachant au sentiment de ceux qui trouvent dans le Maine un peuple de ce nom, il fixe sa position entre les villes du Mans & d'Avranche, & croit que Jublains étoit la ville capitale de ce peuple. Il apporte plusieurs raisons probables au soutien de son sentiment; on peut les voir dans son Ouvrage & dans le Journal Historique de Verdun, au mois d'Août de l'année 1740, *page* 84 & suivantes.

On voit à Jublains, dit l'Abbé Lebeuf, des vestiges d'une ville assez considérable, bâtie par les Romains; il tenoit ceci de D. Antoine Rivet, Bénédictin de l'Abbaye de S. Vincent du Mans, très-célèbre dans la littérature, & de M. Tessier, alors Curé de Jublains. La ville étoit de forme quarrée, située sur une éminence; les restes de l'enceinte paroissent encore aujourd'hui, de même que ceux d'un château, flanqué de quatre tours & de quelques autres forteresses. Aux environs se voit un bloc de pierre, élevé sur un petit tertre, dans une commune plantée de vieux hêtres; ce bloc est taillé en forme de fauteuil, & sur le marche-pied est l'empreinte de deux pieds en griffes. Les habitans du lieu l'appellent la Chaire au Diable. Il seroit plaisant que cette Chaire au Diable eût donné le nom de Diablintes aux habitans de ce canton, comme il le seroit, dit l'Abbé Lebeuf, que cette expression, ils travaillent comme des Diables; tirât son origine du village de Jublains, dont les habitans passent pour les plus laborieux du pays du Maine.

Outre ces vestiges d'antiquité qu'on trouve à Jublains, on y découvre encore des restes de bains & d'étuves, des fragmens de vases de terre rouge, & des tuiles anciennes,

des cercueils faits d'une matière friable ; &, ce qui est plus digne d'attention & assure en ce lieu la position d'une ville Romaine, ce sont les médailles des Empereurs, depuis Jules-César jusqu'à Constantin qu'on y trouve, tant en or & en argent qu'en bronze.

L'Abbé Lebeuf prétend qu'on doit écrire Jublent, & non pas Jublains, fondé sur ce qu'en la vie de l'Evêque Hildébert, écrite dans le douzième siècle, on a mis Jublent.

La même année que parut la dissertation de l'Abbé Lebeuf sur la situation des Diablintes, le sieur Pottier, Procureur-Fiscal de Parrai, en Berri, envoya au Journaliste de Verdun des remarques sur le sentiment de l'Abbé Lebeuf, qui établit Jublains pour la ville capitale des Diablintes ; cet Abbé envoya en 1744 au même Journaliste sa réponse à ces remarques. Ceux qui seront curieux de voir cette dispute littéraire la trouveront dans le Journal Historique de Verdun, au mois de Novembre 1740 *page* 332 & suivantes, & de Février 1741, *page* 108.

Il n'y a pas d'apparence que depuis plus de trente ans que l'Abbé Lebeuf a donné ses dissertations, on n'ait pas découvert quelques curiosités dans le territoire de Jublains.

Si le sieur Lair, qui en est Curé, eût voulu se donner la peine de répondre à la lettre circulaire que je lui ai envoyée, le Public lui en sauroit gré.

JUIGNÉ-VERDELLE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Brullon, Election de la Flèche, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Pilmi, l. 3 ¼; Chemiré-le-Gaudin, l. 1 ½; le Grand S. Georges, l. 2 ; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Juigné à Sablé, M. l. ¾; Ballée, M. l. 2 ½; Mellai, M. l. 4 ½; Brullon, M. l. 2 ½; Grez-en Bouère, M. l. 3 ¾; Gâtines, l. 1 ¾; Solesme, l. ¼; Avoise, l. 1 ¼; Anières, l. 1; Poillé, l. 1 ¼; Auvers-la-Hamon, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée à l'E. & au S. par la rivière de Sarte ; un petit courant d'eau prend sa source au Nord de la Paroisse.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 500 Communians.

Il y a à Juigné un Prieuré, estimé 300 liv., à la même présentation que la Cure ; la chapelle de Saint Michel la

Bouchardière, estimée 55 l. à la présentation du Seigneur; celle de la Rivaudière, estimée 30 liv.; & celle du S. Sacrement Bourgonnière, estimée 15 liv., à la présentation du Seigneur.

Le sol est varié, il y a à l'O. beaucoup de landes, & au S., le long de la rivière, des rochers de marbre, qui retirent beaucoup d'aspics & quelques vipères; dans le reste de la Paroisse on recueille du méteil, du froment & de l'orge; il y a aussi des vignes dont le vin n'est pas mauvais, & quelques bois taillis, dont une partie dépend du Prieuré. Le Bourg est situé sur une élévation par rapport à la rivière. Il y a au château & à la Cure deux terrasses, d'où l'on voit la ville de Sablé & la belle façade du château, ce qui fait un spectacle charmant lorsque le soleil luit sur les croisées du château, qui paroît alors une architecture enrichie de diamans dans toute sa face.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Juigné, dont M. le Clerc, Marquis de Juigné, Maréchal des Camps & Armées du Roi en 1762, est Seigneur.

Le plus ancien le Clerc, dont il est parlé dans l'Histoire de Sablé par Ménage, est Jean le Clerc, Seigneur de S. Sauveur, mort en 1392; ce Jean épousa Marie de Craon, dont il eut Jean le Clerc, qui fut Seigneur de Lusarche en 1421, & Chancelier de France en 1420. *Histoire de Sablé par Ménage, page 295.*

On trouve dans le Supplément MS. de la même Histoire, que Pierre le Clerc, Ecuyer, Seigneur des Roches en Moranne, Lieutenant du Château de Sablé, épousa, 1°. Marie Sibelle, Dame de la Pousse Millière, en la Paroisse de Dan; 2°. Jeanne de Domme, Dame de la Braudière & de Valaubron: (la Maison de Domme est alliée à celles de Scepeaux & de Montalais) De ce second mariage sont issus les le Clerc de la branche des Roches, dits Sautrai; Pierre le Clerc des Roches eut encore, je ne sais duquel de ses deux mariages, Méri, qui suit, & Guillaume; ce qui paroît par la procuration que ledit Pierre donna le 14 Août 1480. On trouve parmi la noblesse de l'arrière-ban d'Anjou, convoqué devant Jean de Lorraine, Gouverneur & Sénéchal d'Anjou en 1470, Pierre le Clerc, Seigneur des Roches.

Méri le Clerc, Seigneur des Roches, épousa en 1493 Jeanne de Gonzolle, dont Jean, qui suit.

Jean le Clerc, Seigneur des Roches.

Ménage, dans son Supplément, ne pousse pas plus loin la filiation des ces Seigneurs des Roches.

Ce qui suit fait connoître comment la Terre de Juigné est entrée dans la Maison de Messieurs le Clerc de Juigné.

GERVAIS Poussin, Seigneur de Juigné, épousa Macée, Dame de Souligné, fille de Jean de Neuvillette & de la sœur du Vicomte de Beaumont, dont il eut Pierre Poussin, qui épousa Jeanne, Dame de la Chartre & de Moison, sans enfans; Thiéphaine, qui épousa Nicolas Lessillé, dont Jean Lessillé, qui épousa Catherine la Gallière, sans enfans; & N.... Lessillé, qui fut mariée à Roland le Clerc, qui vivoit vers la fin du treizième siècle, sous le règne de Philippe-le-Bel.

ROLAND le Clerc & N.... Lessillé eurent Nicolas le Clerc, qui succéda à Jean Lessillé dans les Terres & Seigneuries de Juigné, de Coulaine, de la Motte d'Artezé, d'Hierré & de la Nouillère.

Je n'ai point de Mémoires sur les descendans de Nicolas le Clerc.

Jean Lessillé & Catherine la Gallière, son épouse, furent enterrés dans l'Eglise de S. Martin de Sablé en 1384. Il fit son testament le 11 Novembre 1382, par lequel il augmente le revenu des Curés de N. D. & de S. Martin de Sablé; il fit aussi des legs aux Curés de Juigné, d'Artezé & de Malicorne; le tout à la charge de Divin Service: il donna aussi une Maison, située au fauxbourg de S. Nicolas de Sablé, pour faire une aumônerie à héberger les Pauvres.

Amauri IV de Craon, Seigneur de Sablé, qui mourut en 1373, établit pour un de ses exécuteurs testamentaires Jean Lessillé, dont il est parlé ci-dessus. *Ménage, Histoire de Sablé, page* 388.

Nicolas le Clerc, dit de Juigné, Gentilhomme Manceau, a traduit de Grec en François la Description des Misères & Calamités des derniers temps de la consommation du Monde, du Royaume de l'Antechrist, & du second avénement de notre Seigneur Jesus-Christ, &c. le tout écrit en Grec par S. Hippolite, Evêque & Martyr, imprim. à Paris chez Nicolas Chesneau en 1566, & chez Colombel en 1579. Nicolas le Clerc vivoit en 1566. *La Croix du Maine.*

Madelon Jarri, Gentilhomme Manceau, Sieur de Vrigni, en la Paroisse de Juigné, est auteur de diverses Poësies & d'une épigramme latine sur le livre de Pierre Airault, Lieutenant-Criminel d'Angers, intitulé, 1°. *Decretorum*, & ensuite, *Rerum judicatorum Petri Ærodii quæsitoris Andegavensis.* Madelon Jarri étoit petit-fils de Robert Jarri,

Conseiller & Maître des Comptes de René, Duc d'Anjou, Roi de Sicile, Seigneur de Sablé, & fils de Pierre Jarri, Seigneur de Douetnard, duquel sont descendus les Seigneurs de S. Loup & de Mené, du nom de Jarri, dont des filles alliées aux Maisons de Duhardas, de Chevigné, de Milon, de la Rigaudière, &c. La Famille des Jarri fut anoblie en 1491. *La Croix du Maine. L'Abbé Goujet, Supplément de Moréri.*

Matthieu Cointerel, Cardinal de l'Eglise Romaine, du titre de S. Etienne, étoit, selon quelques auteurs, né dans la Paroisse de Juigné, fondés sur ce que son père & sa mère y possédoient quelque petit bien, comme il paroît par des aveux rendus aux Seigneurs de Juigné; d'autres, comme Claude Ménard dans son Histoire d'Anjou, disent qu'il étoit né à Moranne, fils d'un Maréchal ou d'un Serrurier. Frison, dans le *Gallia Purpurata*, dit qu'il étoit né à Moranne en 1519, & qu'il avoit pour père Hilaire Cointerel, & pour mère Guyonne Vivan. Courvaisier, dans son Histoire des Evêques du Mans; Blondeau, dans ses Portraits des Hommes Illustres du Maine; & Ménage, dans son supplément MS. de l'Histoire de Sablé, soutiennent que le Cardinal Cointerel étoit né à Sablé. François Rémont, Jésuite, dans l'Oraison Funèbre de ce Cardinal qu'il prononça à Rome, en présence des Cardinaux, en 1586, peu de temps après sa mort, dit qu'il étoit du Mans.

Matthieu Cointerel fut Boursier au Collége de Bué, fondé à Angers pour des étudians Normands & Manceaux, par Grégoire Langlois, Evêque de Sées, qui étoit Manceau; il étudia ensuite en droit, puis il se mit à la pratique chez un Avocat, son parent; étant allé à la maison de campagne de cet Avocat, il y commit beaucoup de désordres, & n'osant pas revenir chez lui, il alla à Rome, de-là à Bologne, où il se mit au service d'André de Bori, célèbre Professeur en Droit. Bori fut appelé à Rome par le Pape Paul III; Cointerel l'y suivit, & Bori ayant été envoyé au Concile de Trente, il donna Cointerel à Hugues Boncompagnon, son parent & son ami, qui dans la suite devint Pape, sous le nom de Gregoire XIII. Cointerel, sous le Pontificat de Paul IV, fut fait d'abord Secrétaire des Brefs, & ensuite Auditeur de la Légation du Cardinal Hippolite d'Est de Ferrare; sous le Pontificat de Pie IV, il fut Référendaire; Pie V le donna à son neveu maternel Michel Bonelli, dit le Cardinal Alexandrin, pour lui servir de Conseil dans ses Légations

d'Eſpagne, de Portugal & de France, (c'eſt le Cardinal Alexandrin qui eſt le premier Moine qui a porté la calotte rouge); enfin le Pape Grégoire XIII, ſon ancien patron, après l'avoir fait Dataire, le fit Cardinal en 1583.

Le Cardinal Cointerel mourut à Rome le 28 Novembre 1585, il fut inhumé dans l'Egliſe de S. Louis, en la chapelle de S. Matthieu, qu'il avoit fait conſtruire, & qu'il avoit fondée; il fit ſon héritier Virgilio Creſcentio, Gentilhomme Romain.

M. l'Abbé Belin de Béru, Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe du Mans, dont le cabinet curieux eſt ouvert à tous les Amateurs, & viſité par tous les ſavans qui viennent au Mans, poſsède le portrait du Cardinal Cointerel, apporté de Rome par le ſieur Nicolas Buttier de parent de ce Cardinal. Il y a écrit ſur ce portrait, *Mattheus Contarellus Gallus, Cardinalis Sancti Stephani in monte Celio, atque Datarius 12 Decembris* 1583 Au-deſſous de ces paroles ſont ſes armes, dont l'écuſſon porte écartelé au premier & dernier quartier de ſable, au au ſecond & troiſième de ſable à la croix d'argent.

JUILLÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Beaumont, M. l. $\frac{1}{2}$; S. Marceau, l. 1; la Baſoge, l. 2; Mans, l. 2 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Juillé à Ballon, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Freſnai, M. l. 2; Bonneſtable, M. l. 5 $\frac{1}{4}$; René, M. l. 2; Moitron, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Chriſtophe-du-Jambet, l. 1 $\frac{1}{2}$; Vivoin, l. $\frac{1}{2}$; Doucelle, l. $\frac{1}{4}$; S. Germain-de-la-Coudre, l. 1; Coulombiers, l. 1 $\frac{1}{2}$; Pincé, l. $\frac{1}{4}$.

Juillé eſt ſitué ſur la rivière de Sarte, qui coupe la Paroiſſe du N. O. au S. E. arroſée au N. par le ruiſſeau de Bienne.

La Cure, eſtimée 1200 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 300 Communians.

Il y a Juillé la chapelle de S. Etienne la Falaiſe, eſtimée 170 liv., à la préſentation de l'Abbé de S. Jean, près Falaiſe; & celle de S. Louis du Bouchet, eſtimée 10 liv.

Sous le Pontificat de S. Hadoind, qui ſiégea au Mans, depuis 624 juſqu'à 654, un puiſſant Seigneur, nommé Alain, ayant perdu ſon fils unique, qui périt à la chaſſe d'une chûte de cheval, donna à l'Egliſe du Mans douze

Paroisses ou Terres (*villas*), entre lesquelles étoit Juillé. *Cenomania, MS.*

Il y en a qui prétendent que S. Thuribe, Evêque, successeur de S. Julien, pendant une sédition qui s'éleva dans son Diocèse contre la religion Chrétienne, voulut par ses exhortations arrêter l'insolence de quelques mutins de la Paroisse de Juillé, qu'ils le blessèrent à coups de pierres, & qu'il mourut de ses blessures. D'autres disent qu'il tomba entre les mains de quelques Payens qui lui tranchèrent la tête; mais la tradition de ce martyre est fausse. *Courvaisier, page* 77.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est un membre du Comté de Sérillac, qui appartient à M. de Faudoas, Comte de Sérillac.

La Maison de Faudoas tire son nom d'un Bourg & Baronnie qui étoit anciennement du Diocèse de Toulouse, & aujourd'hui de celui de Montauban, depuis l'érection de cet Evêché. Cette Maison est une des plus distinguées de la Guyenne par son antiquité, par ses alliances & par ses emplois militaires. Les Seigneurs de Faudoas ont porté de tout temps la qualité de premier Baron Chrétien de la Guyenne.

Le plus ancien des Seigneurs de Faudoas dont on ait connoissance est Raimond d'Arnaud de Faudoas, qui vivoit en 1091, & qui eut un fils qui fut père de Raimond Aner, qui suit.

Raimond Aner de Faudoas, vivoit en 1161 & 1180; il eut pour enfans Arsivus & Ainard, qui confirmèrent la donation que leur père avoit faite à l'Abbaye de Grandselve.

Arnaud de Faudoas permit aux Religieux de l'Abbaye de Grandselve de faire paître leurs bestiaux dans toute sa Terre d'Aversac: on lui attribue la fondation du grand Couvent des Frères Mineurs de Toulouse en 1222; les Barons de Faudoas ont leur tombeau dans l'Eglise de ce Monastère.

Béraud I, Baron de Faudoas, Hauterive, Sarrant, Cadours, &c. fit son testament en 1283; il avoit épousé en 1260 Alix de Bordeaux, sœur de Marthe, femme d'Amanjeu, Sire d'Albret, de laquelle descendoit Jeanne d'Albret, mère du Roi Henri IV. Béraud laissa Bertrand, qui suit.

Bertrand, Baron de Faudoas, &c. avoit épousé dès 1269 Condorine de Saboulies, fille de Hugues: dont

Aissin, qui suit; Béraud, tige de la branche d'Aversac, éteinte en 1684 par la mort de Jean de Faudoas, sans enfans; Bertrand, Abbé du Masgannier; & Ainard, Abbé de Clairac en 1326.

Aissin de Faudoas, épousa Obrie de Lomagne: dont Beraud, qui suit.

Béraud II de Faudoas, mort en 1373, avoit épousé en 1326 Hélène de Balaguier en Querci, fille de Hugues: dont Béraud III, qui suit; & Ainard, qui a fait la branche des Comtés de Sérillac.

Béraud III, Baron de Faudoas & de Montégat, a continué la postérité de la branche aînée, fondue dans la Maison de Rochechouart, par le mariage de Catherine de Faudoas avec Antoine de Rochechouart, Seigneur de S. Amand, à la charge de porter le nom & les armes de Faudoas; cette Catherine de Faudoas descendoit en ligne directe d'Arnaud Guilhem de Faudoas, Seigneur de Barbasan, surnommé le Chevalier sans Reproche, à qui le Roi Charles VII accorda la permission de porter dans ses armes trois fleurs de lys sans barre, & d'être enterré à S. Denis au tombeau des Rois, par Lettres-Patentes données à Paris le 10 Mai 1334.

Voyez *Ménestrier*, *Origine des Ornemens extérieurs des Armoiries.*

Branche de la Motte & des Comtes de Sérillac.

Ainard de Faudoas, Damoiseau, Seigneur de la Motte, second fils de Bérard II, & d'Hélène de Balaguier, épousa Baleine d'Astrarac, fille de Barthelemi, dont Aissin, qui suit.

Aissin, dit Eichuet de Faudoas, Damoiseau, Seigneur de la Motte, épousa en 1450 Oudine de Monlexun, dont Hélie, qui suit; & Jean, mort sans enfans de Marguerite de Revignan.

Hélie de Faudoas, Seigneur de la Motte, épousa en 1493 Clairette de Revignan, fille d'Arnaud, dont Olivier, qui suit.

Olivier de Faudoas, Baron de Sérillac, mort en 1553, épousa en 1540 Marguerite de Sédillac ou Sérillac, dont Gilles-Antoine, tué au siége de Rouen en 1562, âgé de vingt-un ans; Jean, qui suit; Jean-Gilles, mort sans alliance, d'une blessure reçue au siége de la Rochelle en 1573; Bernard, tué au siége de la Rochelle; Jean-François, tige des Comte de Belin; Madeleine, mariée à Mi-

chel de Bouzet; Marguerite, qui épousa, 1°. Gilles de Gaudons, 2°. Pierre de Béan; Antoinette, mariée à Bernard de Patras; & Catherine, qui épousa: 1°. Carbon Maraft, 2°. Jacques de Beon.

JEAN de Faudoas, seigneur de Sérillac, &c. épousa en 1567, Brandelise de Bons, & fille de Pons, Seigneur de Roquépine, & de Marguerite de Madirac: dont François, qui suit; Pierre, mort en 1628; Jean-François, tué au combat de Veillane, en Piémont en 1630, sans alliance; Jean, Prieur d'Igie, au Maine; Jean, Seigneur de la Serre, tige des Seigneurs de Sérillac, en Gascogne; Marguerite, mariée à Antoine d'Esparbois; Antoinette & Olympe Religieuses.

FRANÇOIS de Faudoas, Baron de Sérillac, s'établit dans le Maine, où il épousa en 1592 Renée de Brie, fille unique de Claude, & de Denise de Billi: dont Jean, qui suit; René, mort sans enfans de Renée de Barrat; Fançois, Ecclésiastique; Catherine, mariée; & Françoise, qui épousa 1°. N... le Court, Seigneur de Camus, 2°. Philippe de Bonenfant, Seigneur de Magni, 3°. Renaud de Belle-mare, Seigneur Valhébert.

JEAN III de Faudoas, Comte de Sérillac, au Maine. Le Roi érigea en sa faveur, par Lettres-Patentes de 1653, les Terres & Seigneuries de Courteille, Juillé, Doucelle, Chévancé, Maulai, Chaunai, le petit Courteille, &c. en Comté, sous le nom de Sérillac. Il avoit épousé en 1636, Marguerite Pié-de-Fer, fille de François & de Catherine de Châteauneuf: dont Pierre, qui suit; Jean, mort Ecclésiastique en 1687; Claude, mort sans postérité; René, qui a fait la branche de Curlu; & Catherine, morte sans alliance.

PIERRE de Faudoas, Comte de Sérillac, épousa en 1679, Marie-Charlotte de Courtarvel, fille de René, Marquis de Pezé, & de Marie le Gros, dont Jacques-Antoine-Pierre, qui suit; Jean-Joseph-Omer-Anne, mort sans alliance; René; Louise & Charlotte.

JACQUES-ANTOINE-PIERRE de Faudoas, Comte de Sérillac, s'établit en Normandie, & vendit à Charles-René, son cousin-germain, son Comté de Sérillac. Il épousa 1°. en 1707, Jeanne-Thérèse-Dorotée du Prat, fille de Pierre, Seigneur de Rouez, & de Dorotée-le-Maire de Millière, morte l'année suivante, âgée de 19 ans, 2°. en 1709, Marie-Hervée de Carbonnet, fille de René, Marquis de Canssi, & de Catherine-Madeleine de de Sillans: du premier lit, il eut Charlotte, mariée à

Michel Eon de la Baronnie, Comte de Céli; du second lit, il eût Marie-Charles-Antoine, qui suit; Renée-Bonne-Françoise, mariée à Michel d'Argouges, Marquis de Graſtot, Michelle.

Marie-Charles-Antoine de Faudoas, Marquis de Faudoas, Lieutenant de Roi en Baſſe-Normandie, a épouſé en 1734, Marie-Thérèſe de Boran de Caſtilli, fille & héritière de Pierre & de Catherine-Thérèſe Senot de Morſalline, dont Auguſtin Hervé; Léonor; Marie-Jacques-Léonor, Chevalier de Malte; Marie-Thérèſe, mariée à Georges-René de Clével; Marie-Anne; & Michelle.

Branche des Seigneurs de Curlu.

René de Faudoas, dit le Chevalier de Sérillac, quatrième fils de Jean III de Faudoas, & de Marguerite de Pié-de-Fer, épouſa en 1692, Nicole Carrei de Bellemare, fille de Marie-Pierre & de Marie Dubois, dont Charles-René, qui ſuit.

Charles-René de Faudoas, Seigneur de Curlu, Comte de Sérillac, acheta de Jacques-Antoine-Pierre, ſon couſin-germain, le Comté de Sérillac, au Maine. Il avoit épouſé en 1721 Louiſe-Catherine-Henriette de Moulins, fille de Jean & de Louiſe-Catherine de Bourgis, dont Louis-Hervé-Charles-René de Faudoas, qui ſuit.

Louis-Hervé-Charles-René de Faudoas, Comte de Sérillac, né en 1725, a épouſé N..... de la Rouſſière, dont entr'autres un garçon.

Branche des Comtes de Belin & d'Averton.

Jean-François de Faudoas-Sérillac, dit le Comte de Belin & d'Averton, Gouverneur de Paris, Chevalier des Ordres du Roi, fameux Ligueur, étoit cinquième fils d'Olivier de Faudoas, Seigneur de la Motte & de Marguerite de Sérillac. Il épouſa 1°. Françoiſe de Warti, fille de Joachim & de Madeleine de Suze; 2°. Renée d'Averton, Dame de Belin, du Bourg d'Averton, &c. Il eut du premier mariage, Louiſe, Dame de Warti, alliée à Claude Gruel, Seigneur de la Frette, Chevalier des Ordres du Roi, Conſeiller-d'Etat: du ſecond lit ſortirent François, qui ſuit; Madeleine, mariée à Louis de Lamet; Françoiſe, qui épouſa François de Vaugrelin; duquel étant veuve, elle ſe fit Religieuſe dans l'Abbaye de Vignats, & y mourut en odeur de ſainteté en 1655.

Sa vie a été donnée au Public par le sieur Lami, Prêtre, son Directeur.

François de Faudoas-Averton, Comte de Belin, Seigneur d'Averton, épousa Catherine de Thomassin, fille de René, Chevalier de l'Ordre du Roi, & de Jeanne de Vauditar de Persan: dont François, mort en 1630, sans alliance; Emanuel, qui suit; René, allié à Claude-Catherine le Bouthiller de Rancé; Louis mort sans postérité; Léonore, mariée à François de Rochechouart, Marquis de Bonnivet; Catherine Abbesse de Vernon; Anne & Marie, Religieuses.

Emanuel de Faudoas-Averton, Comte de Belin, &c. épousa en 1633, Louise-Henriette Potier, fille de René, Duc de Tresme, Marquis de Gêvres, &c.; & de Marguerite de Luxembourg, dont Emanuel René, qui suit.

Emanuel-René de Faudoas-d'Averton, Comte de Belin, épousa Antoinette de Faudoas-Averton, sa cousine-germaine, sans enfans; il mourut d'une blessure, reçue au siége de Douai en 1667.

Il y a encore en Gascogne une branche de la Maison de Faudoas Sérillac, qui subsiste en Joseph-Marie de Faudoas, dit le Comte de Faudoas, marié à Georgette de Beaulieu, fille de Bonaventure Georges, & de Catherine-Thomas de Montroger: dont Marie-Joseph, né en 1751; N.... mort sans avoir été nommé; & Marie-Marguerite-André, né en 1754.

JULIEN-EN-CHAMPAGNE (S.) ✠, petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, au N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chaufour, l. 1 ¾; Mans, l. 2.

Il y a de S. Julien à Conlie, M. l. 1 ¼; Sillé, M. l. 4; Vallon, M. l. 2 ½; Loué, M. l. 3; Brullon, M. l. 4 ½; Amné, l. 1; Brains, l. 1; Coulans, l. 1; Degré, l. 1 ¼; la Quinte, l. ¼; Cures, l. 1; Neuvi, l. ¼; Bernai, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Gée, & au S. O. par celui de Doucelle.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Seigneur, Evêque du Mans.

Il y a la Chapelle de la Renaudière, de S. Louis, à la présentation du Seigneur. Cette Chapelle a été fondée en 1518, par René d'Orvaux, & décrétée la même année par le Cardinal de Luxembourg.

Le sol produit du froment, du méteil & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse est anciennement annexée à la Terre de la Renaudière, dont M. Rivault, Conseiller en la Cour des Monnoies de Paris, est Propriétaire, par l'acquisition qu'en a faite sur la fin du dernier siècle de feu M. Rivault, son aïeul, des Seigneurs de Milon en la Paroisse d'Amné, qui ont possédé peu de temps cette Terre & qui, par le contrat de vendition, se sont réservés le droit de patronage dans l'Eglise de S. Julien, tous les autres droits & fiefs demeurant en entier à l'acquéreur.

En 1400, Jean Turpin possédoit la Terre de la Renaudière, qui passa à Jeanne de Mouchi, laquelle la vendit en 1461, avec la Terre d'Eporcé, en la Paroisse de la Quinte, à René de Hallai, & Anne du Bois de Maquillé, sa femme, aïeuls maternels de René d'Orvaux. En 1638, Jean-Sanson de Milon acquit cette Terre de Pierre d'Orvaux; ses successeurs l'ont vendue, comme il est dit ci-dessus, à l'aïeul de M. Rivault, Propriétaire actuel.

La famille de Rivault est noble d'ancienneté; elle est originaire de Bretagne, & porte dans ses armes d'argent à la face d'azur, surmontée d'une fleur-de-lys de gueule. Voyez *l'armorial de Bretagne*, *de l'an* 1681, *pag.* 249.

En 1377, Olivier de Clisson, Lieutenant de Roi de Bretagne, avoit une Compagnie de 200 lances, dans laquelle on remarque, entr'autres les Sires de Beaumanoir, Rivault, du Bouchet, S. Aignan, Launay, Tessé, la Rivière, Crespin, &c.

En 1391, Jean Rivault, Ecuyer, ratifia à Redon le traité de paix entre le Roi Charles VI & Jean Duc de Bretagne.

En 1419, on trouve parmi les Capitaines & gens d'Armes de l'armée commandée par Richard de Bretagne, Jean de Lamboul, Pierre de Bouillé, Jamet Nepveu, Guillaume Nepveu, Guillaume Rivault, Eon Guillart, &c.

En 1420, on trouve dans la Montrée du Sire de Rieux pour le recouvrement de la personne du Duc de Bretagne, parmi les 230 hommes d'armes, Guillaume Rivault & Guillaume Rivault d'Ancenis; & parmi les 16 Arbalêtriers, Benoît Rivault.

En 1466, Gilles Rivault, eut un habit de deuil à la mort de Madame d'Estampes, mère de François, Duc de Bretagne, avec les autres Seigneurs de sa Cour.

En 1474, dans la Montrée des gens de guerre du Duc de Bretagne, tenue à Nantes par le Maréchal de Rieux, on trouve Gilles Rivault.

En 1484, Gilles Rivault fut du nombre des Seigneurs qui entreprirent de se saisir de la personne de Pierre Landais, Trésorier, Receveur-général de Bretagne, & qui furent obligés de se retirer à Ancenis. La même année, François II, Duc de Bretagne, fit saisir les biens de ces Seigneurs.

En 1490, Gilles Rivault, les sieurs Dapremont & du Mas furent commis par Lettres-Patentes du Roi Charles VIII, pour réparer, munir, avitailler & pourvoir à la défense des places, cités, villes & châteaux du pays d'Anjou, Poitou, Maine, & lisière de Bretagne, avec ordre aux Capitaines & aux Habitans des lieux de leur obéir.

On trouve tous les articles ci-dessus dans l'histoire de Bretagne de Dom Lobineau, qui a vu les titres au soutien dans la Chambre des Comptes de Nantes, où ils sont déposés; à l'exception du dernier, qui est la commission de 1490, dont l'original est entre les mains de M. Rivault, descendant de Gilles Rivault, auquel elle est adressée.

Gilles Rivault, Seigneur de Kerisac, en Bretagne, & autres lieux, après la confiscation de ses biens, comme il est marqué ci-dessus, se retira en France, & s'attacha au service du Roi Charles VIII, qui le fit son Echanson, & l'employa, comme porte l'armorial de Bretagne, en plusieurs Commissions & Ambassades honorables; il eut pour fils Gilles, qui suit.

Gilles II Rivault, s'établit à Laval, au Maine: il fut père de Pierre, qui suit; de David, dont il sera parlé ci-après; & de Jean.

Pierre Rivault fut père de Marc, qui suit; il avoit épousé Madeleine de Panard, dont une fille, qui fut mariée à Pierre Maulni, d'où M. Maulni, Conseiller au Présidial du Mans.

Marc Rivault, épousa Marguerite Bouju, dont Jacques, qui suit; René, Seigneur d'Ivrai, qui fut marié à Marie le Paige, fille de Charles le Paige, Sieur des Touches, Avocat au Présidial du Mans.

Jacques Rivault fut père de François, qui suit.

François Rivault, Seigneur des Fiefs de S. Julien, en Champagne, du Mée, &c. fut marié deux fois; il eut du premier mariage plusieurs enfans, morts sans alliance; il eut du second Jean-Augustin, qui suit; & Jacques, mort Curé de S. Nicolas du Mans.

Jean-Augustin Rivault, Conseiller au Siége Présidial

du Mans, Seigneur desdits Fiefs de S. Julien, en Champagne, la Renaudière, le Mée, fut père de Jean-Etienne, qui suit; & de deux Demoiselles, mortes sans alliance.

Jean-Étienne Rivault, Conseiller en la Cour des Monnoies, & ci-devant au Présidial du Mans, Seigneur desdits Fiefs de S. Julien, &c. épousa en 1757 Marie-Anne de Monceaux, Dame de Monceaux, la Sauvagère, Champfleuri, &c. morte en 1770, fille unique d'Etienne de Monceaux, Ecuyer, & de Dame Marie-Anne du Bosc, originaire de Normandie. Jean-Etienne Rivault a de son mariage deux garçons & deux filles.

David Rivault, Seigneur de Fleurance, dans la Paroisse de S. Léger, à six lieues de Laval, fils de Gilles Rivault, deuxième du nom, né à Laval vers 1471, fut élevé auprès de Gui, vingtième Comte de Laval; il prit d'abord le parti des armes, où il se distingua. Il voyagea ensuite dans les pays étrangers, & s'adonna à l'étude des langues & des mathématiques; il fut en liaison avec les Savans de son temps. Le Roi Henri IV le fit Gentilhomme de sa Chambre en 1603; il servit dans les troupes de l'Empereur contre les Turcs, & fut dangereusement blessé aux environs de Comore. De retour en France, il fut fait Sous-Précepteur du Roi Louis XIII, avec une pension de 300 liv. Nicolas le Fevre, Précepteur du Roi, étant mort en 1612, David Rivault lui succéda dans cet emploi, & fut fait Conseiller-d'Etat la même année. M. Rivault, Conseiller en la Cour des Monnoies possède tous les originaux de ces brevets, lesquels, ainsi que ses services, ont été reconnus par le Roi dans les Lettres qu'il lui a accordées en 1770.

David Rivault, Seigneur de Fleurance, mourut à Tours en 1616, âgé d'environ 45 ans, à son retour d'Espagne, où il avoit, par commission de la Cour, accompagné Elisabeth de France, mariée à Philippe IV, Roi d'Espagne,

David Rivault a donné au Public divers ouvrages. Le premier est intitulé les États esquels il est discouru du Prince, du Noble, & du Tiers-État, conformément à notre temps... par D. R. de Fleurance. Lyon, chez Rigaud, 1596, *in*-12.

2°. Les Élémens d'Artillerie, concernant, tant la théorie que la pratique du canon, Paris 1605, *in*-8°. Cet ouvrage fut beaucoup augmenté par l'Auteur trois ans après, & enrichi de l'invention d'une nouvelle Artillerie, qui ne se charge que d'air ou d'eau pure, & a néanmoins une force

force incroyable : plus, d'une nouvelle façon de poudre à canon très-violente, qui se fait d'or : plus, du progrès & des premiers usages des armes à feu. Paris 1608.

3. Lettre à Madame la Maréchale de Fervaque, sur la mort du Comte de Laval, son fils. Paris 1607, *in*-12.

4. L'art d'embellir, tiré du sens de ce sacré paradoxe, (la sagesse de la personne embellit la face), étendu à toutes sortes de beautés, & ès moyens de faire que le corps retire en effet son embellissement des belles qualités de l'ame. Paris 1603, *in*-12.

Malherbe fit sur ce livre le Sonnet suivant:

Voyant ma Caliste si belle,
Que l'on n'y peut rien desirer,
Je ne me pouvois figurer
Que ce fût chose naturelle.
J'ignorois ce que pouvoit être
Qui lui coloroit ce beau teint,
Où l'Aurore même n'atteint
Quand elle commence de naître:
Mais Fleurance, ton docte écrit,
M'ayant fait voir qu'un bel esprit
Est la cause d'un beau visage;
Ce ne m'est plus de nouveauté,
Puisqu'elle est parfaitement sage,
Qu'elle soit parfaite en beauté.

5. Le dessein d'une Académie, & de l'introduction d'icelle en la Cour. Paris 1612, *in*-8°. On trouve dans le même volume la leçon faite à la première ouverture de l'Académie au Louvre; précepte d'Agapetus à Justinian, mis en François pour le Roi très-Chrétien Louis XIII : le tableau de Cebes-Thébain.

6. Remontrance de Basile, Empereur des Romains, à Léon, son fils. Paris 1612.

7. *Rivaldi à Flurancia de conjungendis Litteris & Armis, Oratio. Romæ* 1610, in-8°.

8. Discours du point d'honneur, dans Epilli, Plaidoyer 30. Paris 1599, *in*-12.

9. *Archimedis opera quæ extant, &c. Parisiis* 1615. Voyez *Dom Liron, Singularités Histor.* tom. 1, *Mémoires du P. Niceron*, tom. 27, pag. 316. *Lavocat, Diction. Hist. nouvelle*

Bibliot. Franç. du P. le Long, 2e vol. art. 27215, 3e vol. art. 40197.

M. Rivault & Madame la Comtesse de la Roche-Lambert, Dame de Fleurance, de la même Famille, posfèdent les tableaux de David Rivault & ses ouvrages; entr'autres les leçons qu'il donnoit au Roi, écrites de sa main, en deux manuscrits *in*-8°. qui contiennent soixante-seize discours, qu'il fit depuis le premier Janvier 1613, jusqu'au second jour de Mars 1614.

JULIEN-DU-TERROUX (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Lassai, Election du Mans, au N. N. O par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de seize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Javron, l. 3; Crennes-sur-Fraubé, l. 1 ¼; Bourg d'Averton, l. 1 ½; S. Aubin-du-Désert, l. ¾; Pezé, l. 3 ¾; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Aigné, l. 3; M. l. 2.

Il y a de S. Julien à Madré, M. l. ½; Coupetrain, M. l. 1 ½; Sept-forges, M. l. 2; Lassai, M. l. 1 ¼; Juvigné, M. l. 2; Tubeuf, l. ¾; Rennes, l. 1 ½; Sainte Marie-du-Bois, l. 1 ¼; la Baroche-Gondoin, l. ½; Neuilli-le-Vendin, l. 1; Méhoudin, l. ¾; Couterne, l. 1.

La Paroisse est arrosée au N. par la rivière de Mayenne, à l'E. par le ruisseau d'Englenne, & à l'O. par celui de Courberi.

La Cure, estimée 1500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de la Bermondière, relevante du Fief de la Motte-en-Madré, dans la Châtellenie de Lassai. La Bermondière appartient à M. de Barberé.

Le Vendredi d'après le Dimanche qu'on chante *Lætare* 1372, Robert, Seigneur de S. Julien, donna à Jeanne de la Chapelle, sa femme, après lui, le domaine, hébergement, & bois de S. Julien, à foi du Seigneur de Prez-Madré.

En 1313, le même Robert acheta de Robert de la Baroche les obéissances qu'il avoit dans les Paroisses de la P·'a & Linières, sous la dépendance de la Dame de Doucel.e.

A la fin du seizième siècle, François Malet, Seigneur de Bois-Malet, Coultru, la Bermondière & S. Julien, &c. étoit mari d'Anne le Cornu; il eurent plusieurs enfans, savoir René, Pierre, Nicolas, Gabrielle, Marie & Per-

ronnelle, qui en 1603, partagèrent la ſucceſſion de leurs père & mère; René, comme aîné, prit le Fief du Freſne en Normandie, & S. Julien au Maine; les cadets partagèrent le reſte.

Charles Malet, qui étoit Seigneur de S. Julien en 1644, avoit épouſé Anne de Charnière; cette Dame, qui mourut au Mans, ſur la Paroiſſe de S. Benrit, en 1773, ſe fit adjuger la Terre de la Bermondière pour ſes remplois dotaux. Meſſieurs de l'Etenduère, ſes héritiers, vendirent cette Terre à Pierre Jaroſſon, Secrétaire du Roi, qui a fait rebâtir la maiſon, telle qu'on la voit aujourd'hui; il y paſſoit les étés, & l'hiver à Paris. Ledit ſieur Jaroſſon épouſa, étant vieux, Madeleine Bonfils, fille unique du Seigneur de Lagny, de l'Académie des Sciences de Paris; il en eut un fils, qu'on fit mourir de faim, faute de connoître ſon mal, qu'on traitoit de ſcorbut, quoique ce ne fût qu'un ennui d'être dans une penſion à Paris.

M. Jaroſſon mourut à Paris, & fit le fameux M. de Réaumur ſon Légataire univerſel; M. de Réaumur, dont le nom étoit René-Antoine Ferchaut, fit pluſieurs voyages à la Bermondière, où il ſe plaiſoit fort; il y fut attaqué d'apoplexie, au mois de Septembre 1757, & y mourut le 8 Octobre ſuivant, âgé de 76 ans; ſon corps fut inhumé dans l'Egliſe de S. Julien.

On a de M. de Réaumur pluſieurs ouvrages ſur l'Hiſtoire Naturelle; entr'autres une Diſſertation ſur la Soie des Araignées, & ſur leur incommodité; des principes pour la converſion du Fer en Acier; le ſecret d'empêcher la Rouille; des Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Inſectes; un Mémoire ſur la manière de faire éclorre des poulets dans des couches de fumier; une diſſertation ſur la conſtruction des Nids des Oiſeaux, &c.

Madame de Nantia, héritière de M. de Réaumur, donna la Terre de la Bermondière à M. du Paſtré, ſon neveu, & ſon héritier, en partie, avec Madame Chauvelin; ils vendirent cette Terre en 1763 à M. René-Joſeph de Barberé, qui en 1761 épouſa à Paris la Demoiſelle Pantor, dont il a trois garçons.

Il y a dans la Paroiſſe de S. Julien la Terre des Heaux, qui avant 1652 étoit dans la famille des Eſnault.

Charles Eſnault, Seigneur des Heaux & d'Aſſeline, Conſeiller au Préſidial du Mans, épouſa Anne le Bert, dont il eut Roland, Seigneur d'Aſſeline & des Heaux, Conſeiller du Roi, ſon Procureur à l'Election

du Mans, qui épousa Marie Courtin, dont Robert Esnaut, Seigneur d'Asseline & des Heaux, Capitaine dans le Régiment de Laval, qui a été marié à : dont N.... Esnault, mariée à N.... le Bourdais, Conseiller au Siége Présidial du Mans, Seigneur de Chassillé, dont N.... le Bourdais, Seigneur de Chassillé, Mousquetaire de la Garde du Roi; N.... le Bourdais de Chassillé, de la Congrégation de l'Oratoire, mort en ; & N.... mariée à M. de Tilli, Ecuyer, morte en , dont un garçon, nommé

Mémoire de la Chaux.

JUPILLE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, Doyenné du même nom, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Mars d'Oustillé, l. 2; Pontlieue, l. 3; Mans, l. ½.

Il y a de Jupille au Château-du-Loir, M. l. 2 ¼; Ecomoi, M. l. 2; Grand-Lucé, M. l. 2; la Chartre, M. l. 4; Bouloire, M. l. 4 ½; Marigné, l. 1; Beaumont-pié-de-boeuf, l. ¾; S. Vincent-du-Lorrouer, l. 2; Pruillé-Leguiller, l. 1.

Jupille est situé à l'O. de la Forêt de Bersai; la Paroisse est arrosée à l'O. & au S. par le ruisseau de Dinan, & par celui d'Ive, qui forme plusieurs étangs.

La Cure estimée 500 liv. est à la présentation du Prieur du Château-du-Loir. Il y a 600 Communians.

Il y a à Jupille le Prieuré du Houx, estimé 35 liv. à la présentation ; & la Chapelle de Sainte Catherine, estimée 20 liv. à la présentation du Seigneur.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine.

La Terre de Jupille a donné son nom à une très-ancienne Famille, qui subsiste en les personnes de Messieurs & Mademoiselle de Jupille de Moulins.

La Seigneurie de Paroisse appartient aujourd'hui à M. Jamin, Procureur du Roi du Château-du-Loir.

JUVIGNI-SOUS-ANDAINE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais, en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Moche, l. ½; S. Julien-du-Terroux, l. 1 ½; Javron, l. 2;

Crennes-sur-Fraubé, l. 1 ¼; Bourg d'Averton, l. 1 ½; S. Aubin-du-Désert, l. ¾; Pezé, l. 3 ¼; Neuville-Lalais, l. 1 ½; Aigné, l. 3; Mans, l. 2.

Il y a de Juvigni à Domfront, M. l. 2 ¼; Passais, M. l. 4; Céaulcé, M. l. 1; Sept-Forges, M. l. 1 ½; la Ferté-Macé, M. l. 2 ½; Lucé, l. 2 ½; la Baroche-sous-Lucé, l. 1; Baulandais, l. ½; Tessé-le-Comte, l. ¾; Bagnoles, l. 1 ¾; la Forêt d'Andaine, l. ½.

La Paroisse est coupée du N. N. O. au S. par le ruisseau de la Cour, & du N. E. au S. E. par un autre ruisseau, qui forme un étang.

Il y a Marché à Juvigny tous les Mardis, & Foire les premiers Mardis de Mai & Juillet, le 2 Octobre & le 6 Décembre.

La Cure, estimée 1000 liv., est à la présentation des Seigneurs de Sept-Forges & de Juvigni, alternativement. Il y a 1775 Communians.

Il y a à Juvigni la Chapelle de la Visitation, estimée 50 liv.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Fief de Juvigni, qui relève de la Ferrière; le Seigneur actuel est M. le Marquis de Lantage, Brigadier des Armées du Roi.

Cette Seigneurie étoit au commencement du dix-septième siècle dans la famille de le Royer.

Fabien le Royer, Seigneur de la Brisolière, mort en en 1487, avoit épousé N.... de la Bunache, dont Ambroise, qui suit.

Ambroise le Royer, Seigneur de la Brisolière, épousa Jeanne, Dame de la Rovencestre: dont Charles, qui suit; Louise, mariée 1°. à Guyon Achard, Seigneur de S. Bomer, 2°. à Gilles de Vauborel, Seigneur de Longuère.

Charles I le Royer, Seigneur de la Brisolière, épousa 1°. Yolande de Prunelai, fille de Gilles, Seigneur de la Porte, S. Germain, &c. dont Renée, mariée, 1°. au Seigneur de S. Bomer, 2°. en 1587, à Hercule Desvaux, Seigneur de Boisbrault, &c. Charles I épousa 2°. en 1584 Jeanne de Pont-Bellenger, fille du Baron de Maimbray, dont Charles II, qui suit.

Charles II le Royer, obtint le changement du nom de Royer en celui de Royers, & les droits honorifiques dans les Eglises de Domfront, de N. D. sur l'Eau, & de Lucé. Il épousa Françoise de Chambes, fille de Charles, Comte de Montsoreau, & de Anne de Maridort, dont

Charles III, qui suit; & Jacques, qui fut Curé de Juvigni, puis de Madré.

CHARLES III de Royers, Seigneur de la Brisolière, Rovenceſtre, Juvigni, &c. épouſa 1°. Catherine de Bonne-Iſle, dont Jacques, qui ſuit; 2°. N.... de Bouchet, veuve du Seigneur de Villerai; dont Jacques; Chevalier de Malte.

JACQUES de Royers, Seigneur de la Briſolière, &c. Conſeiller au Parlement de Normandie, obtint en 1672 des lettres d'érection en Marquiſat, des Fiefs de Sept-Forges, Boulai, Juvigni, Rovenceſtre, les Defais, &c. ſous le nom de la Briſolière. Il épouſa Nicole de Champagne, Comteſſe de la Suze, fille de Gaſpard, Comte la Suze, & de Louiſe de Clermont-Galerande, dont Louiſe, qui ſuit.

LOUISE de Royers, Marquiſe de la Briſolière, &c. épouſa Jacques Pitard, Seigneur de Boudé, ſon couſin-germain, mort en 1761, laiſſant ſix enfans, dont deux garçons, & quatre filles; l'une mariée en 1754 à N.... de la Ville-Gontier; & une autre à N.... de la Fitte, en Poitou; une morte ſans alliance 1770, chez les Religieuſes de Domfront.

La Terre de Rovenceſtre eſt dans la Paroiſſe de Juvigni; elle a anciennement donné le nom à une famille de grande diſtinction.

En 1272, Richard de Rovenceſtre comparut à Tours, & marcha à l'armée pour l'Evêque de Bayeux.

La Terre de Rovenceſtre paſſa dans la famille d'Endeline, dont François, Ecuyer, Lieutenant du Bailli d'Alençon à Domfront, eut Nicolas, qui ſuit.

NICOLAS Endeline, Lieutenant du Bailli d'Alençon à Domfront, rendit une Sentence en 1572 à Domfront, où il ſupprima le nom d'Endeline, & ne prit que celui de Rovenceſtre; il n'eut qu'une fille, nommée Jeanne, qui fut mariée à Ambroiſe le Royer, Seigneur de la Briſolière, comme il eſt dit ci-devant.

La Terre de Bonvouloir eſt dans la Paroiſſe de Juvigni; cette Terre fut inféodée au commencement du ſeizième ſiècle à Guyon-Eſſirart, Maître-d'Hôtel du Duc d'Alençon. Guyon Eſſirart n'eut d'enfans que Françoiſe, qui fut mariée: 1°. à Michel de Froulay, ſans enfans: 2°. avant 1515, à Guillaume de Courtarvel.

JUVIGNI-MONTANADAIS, Bourg & Paroiſſe de

l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Germain-le-Guillaume, l. $3\frac{3}{4}$; Monseurs, l. $4\frac{1}{2}$; Sainte Suzanne, l. $2\frac{3}{4}$; Amné, l. 5; Fai, l. $2\frac{1}{2}$; Mans, l. $1\frac{3}{4}$;

Il y a de Juvigni à Ernée, M. l. 2; S. Denis de Gastine, M. l. $3\frac{3}{4}$; Mayenne, M. l. $3\frac{1}{4}$; Laval, M. l. 3; la Croisille, l. $\frac{1}{2}$; Bourgon, l. $1\frac{1}{2}$; Bourgneuf, l. 2; S. Hilaire-des-Landes, l. 2; Dompierre-des-Landes, l. 1; la Pélerine, l. $1\frac{1}{4}$; Bretagne, l. $\frac{1}{4}$. La Paroisse est arrosée de tous côtés par un ruisseau qui forme quatre étangs.

La Cure estimée 500 liv. est à la présentation de l'Abbé de S. Cerge d'Angers. Il y a 600 Communians.

Il y a à Juvigni un Prieuré estimé 1000 liv., à la même présentation que la Cure.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a beaucoup de bois & de landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. l'Abbé de Corbière.

IZÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouessé, l. $2\frac{1}{2}$; Tennie, l. $2\frac{1}{2}$; la Quinte, l. 1; Mans, l. 3.

Il y a d'Izé à Bais, M. l. $\frac{3}{4}$; Villaine, M. l. $2\frac{3}{4}$; Sillé, M. l. $3\frac{1}{2}$; Evron, M. l. $2\frac{1}{4}$; Monseurs, M. l. 4; Sainte Suzanne, M. l. $3\frac{3}{4}$; Sainte Jame-le-Robert, l. $1\frac{1}{4}$; S. George-de Foultorte, l. $1\frac{1}{2}$; Vimarcé, l. 2; S. Martin-de-Connée, l. $1\frac{3}{4}$; S. Thomas-de-Courceriers, l. 1; Trans, l. $\frac{3}{4}$; Hambers, l. $1\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée au N. E. par un petit ruisseau qui forme trois petits étangs, & à l'E. par un autre, qui prend sa source dans le bois d'Izé.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 1300 Communians.

Il y a à Izé la Chapelle des Chainons, estimée 300 liv., à la présentation des parens du Fondateur, & la prestimonie des Baignardières, estimée 40 liv., à la présentation des héritiers Fourmont.

Le sol produit du seigle, de l'avoine, du carabin; il y a beaucoup de bois & de landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Courceriers. Voyez *sa généalogie à l'article Courceriers.*

LACELLE (la), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Roche-Mabille, Election de Normandie, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de douze lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à la Pôté-des-Nids, M. l. 2; S. Léonard-des-Bois, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ségrie, l. 3 $\frac{3}{4}$; Poché, l. 2; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de la Lacelle à Gesvres, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; la Roche-Mabille, M. l. $\frac{3}{4}$; Prez-en-Pail, M. l. $\frac{3}{4}$; Linière-la-Doucelle, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Samson, l. $\frac{1}{2}$; Champfrémont, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ravigni, l. 1 $\frac{1}{2}$; Gandelain, l. $\frac{3}{4}$; Ciral, l. $\frac{3}{4}$.

La Lacelle est sur un petit courant d'eau, arrosée au S. E. par les sources de la rivière de Mayenne, au S. par deux étangs, dont sort la même rivière, & à l'E. par les sources du Ruisseau de Chandon.

La Cure, estimée 900 liv. est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Il y a à la Lacelle un Collége fondé sous l'invocation de S. Roch & de S. Sebastien, estimé 100 liv., à la présentation des parens du Fondateur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Salé de Falaise.

LAIGNÉ, Bourg & Paroisse de [illegible]aconé du Château-du-Loir, Election du Mans, [illegible]. par S. de [illegible] Ville du Mans, dont il est éloigné [illegible]es & de[illegible] Pour s'y rendre, il faut aller à Pont[illegible] Mans, [illegible]

Il y a de Laigné à Ecomoi, M. l. [illegible], M. l. Grand-Lucé, M. l. 4 $\frac{1}{4}$; le Lude, M[illegible]teau-du-Loir, M. l. 5 $\frac{1}{2}$; S. Gervais-en-Belin [illegible]uen-en-Belin, l. 1; Oustillé, l. 1; Teloché, l. [illegible], l. $\frac{1}{4}$; Moncé-en-Belin, l. 2.

La Cure estimée 700 liv., est à la présen[illegible]an-tre en digni[illegible]église du Mans, qui [illegible]re né de cette [illegible]Il y a 600 Communi[illegible]

M. le Ch[illegible]lie maison près l'E[illegible] beaux dehors[illegible]e; il a droit de p[illegible]

partie des dixmes de cette Paroisse, dans laquelle il possède une métairie. La dignité de Chantre est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans.

Il y a à Laigné la Chapelle de S. Jean, à la présentation du Chantre en dignité de l'Eglise du Mans; & celle de la Chapellerie, estimée 185 liv. à la présentation ; deux prestimonies, l'une fondée en 1598, par Nicolas Heuzard, & l'autre en 1658, par Jacques Chevalier, tous deux Curés de Laigné. En 1705, Jean Trouvé, ancien Soldat de Milice, a fondé l'*Exaudiat*, le Répons & l'Oraison pour le Roi, qui doivent être chantés aux principales fêtes de l'année; le même a légué trente sols de rente annuelle, pour être distribués le jour de Pâques aux Pauvres de la Paroisse.

En 1748, Vincent du Tertre, Curé de Laigné, a légué un Bordage pour instruire les garçons de la Paroisse.

La Paroisse de Laigné a environ deux lieues d'étendue de l'Est à l'Ouest, & cinq quarts de lieue du Nord au Sud.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'orge, du carabin & beaucoup de chanvre, qui est de bonne qualité. Il y a cinq ou six quartiers de vignes, & beaucoup de voliers, dont le vin est de petite qualité.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Chanterie de l'Eglise du Mans, qui possède un Fief dans la Paroisse; cette Seigneurie est contestée par le Seigneur de Belin, dont le Fief s'étend dans le Bourg de Laigné, & dans une grande partie de la Paroisse.

L'Evêque Gervais, qui siégea au Mans depuis 1036, jusqu'à 1055, donna au Chapitre de sa Cathédrale, entr'autres, la Seigneurie de Paroisse de S. Martin de Laigné. *Courvaisier*, p. 351; *Dom Mabillon Analect.* pag. 308.

M. Renaudin, Curé, m'a fourni un Mémoire.

LAMNAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté, Election du Château-du-Loir, à l'E. du Mans, dont il est éloigné de huit lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Duneau, l. 3 $\frac{3}{4}$; Connerré, l. $\frac{1}{2}$; Montfort, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 3 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Lamnai à Montmiral, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; la Ferté, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Connerré, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Vibraïe, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Dolon, M. l. 3; Villaine-la-Gonais, l. 1 $\frac{1}{2}$; Seaux, l. 2; S. Maixent, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Quentin, l. 1; S. Jean-des-Echelles, l. $\frac{1}{2}$; Bléfois, l. $\frac{3}{4}$.

La Paroisse est arrosée au Nord & à l'O. par le ruisseau de Barbe-d'Orge; le ruisseau de Queune, & un autre petit courant d'eau prennent leur source dans la Paroisse.

La Cure, estimée 1200 liv., est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 440 Communians.

Il y a à Lamnai la Chapelle de Sainte Marguerite, à la présentation du Seigneur.

Au commencement du treizième siècle, Pierre Rhanne, donna à l'Evêque & au Chapitre de l'Eglise du Mans, tous les droits qu'il avoit dans l'Eglise de Lamnai, avec les dixmes; il fit sceller l'acte de cette donation du sceau des Templiers. *Cartul. blanc du Chapitre, MS.*

Le sol produit du froment, du seigle, & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Marquis de Vibraie.

LANDIVI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-deux lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à la Dorée, l. 2 $\frac{1}{4}$; Lévaré, l. 1; Colombiers, l. 1; Mayenne, l. 4; S. Georges-de-Fouletorte, l. 6; Neuvi, l. 4 $\frac{1}{2}$; Trangé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{1}{2}$.

Il y a de Landivi à Fougerolle, M. l. 1; Montaudain, M. l. 2; Gorron, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Teilleul, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Ernée, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Passais, M. l. 5; S. Mars sur la Futaïe, l. 1; Bretagne, l. $\frac{1}{2}$; Normandie, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Cambre, & à l'O. par celui de Mausson.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Jouin-des Marnes. Il y a 1150 Communians.

Il y a Marché à Landivi tous les Lundis, & Foire le Lundi d'après le 4 Juillet & le 12 Novembre.

Cette Paroisse a donné le nom à une Famille illustre, qui est éteinte depuis long-temps.

Philippe & Guillaume de Landivi se trouvent au nombre des Seigneurs Manceaux, qui se croisèrent en 1185 pour le voyage de la Terre-Sainte avec Geoffroi IV de Mayenne.

Grimoald de Landivi vivoit en 1096 avec Délicate sa femme. En 1105, Gui de Landivi donna trois masures à l'Abbaye Blanche.

En 1157, Philippe de Landivi approuva une fondation faite par Pierre de S. Hilaire, Comte de Mortain.

On trouve au nombre des Chevaliers de l'armée navale de 1295 un Jean de Landivi.

Les Seigneurs de Landivi étoient bienfaiteurs de l'Abbaye de Savigni; on y voit leurs tombeaux dans la Chapelle de Sainte Catherine, avec leurs armes, qui étoient burelé d'or & de gueule de huit pièces.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Il y avoit à Landivi un ancien château, qui n'existe plus, à la place duquel on a bâti celui de Mausson, qui est devenu la demeure des Seigneurs, & auquel la Seigneurie de Paroisse est annexée.

La Seigneurie de Landivi a passé dans la Maison de la Marzelière, puis en celle de Scepeaux, par le mariage de Charlotte de la Marzelière avec Gui de Scepeaux; de celle de Scepeaux en celle de Roumilli en 1558, par le mariage d'Ester de la Marzelière avec Raoul de Roumilli, Seigneur d'Ardenne, fils de Georges & de René de Montécler.

François de Roumilli, Comte de Mausson, Maréchal-de-Camp en 1649, fit ériger en 1641 les Terres de la Chénelais & d'Ardenne en Marquisat; cette érection fut enregistrée au Parlement de Bretagne en 1644; il avoit épousé Françoise, ou Charlotte de Poillé, dont il eut Louis, qui suit.

Louis de Roumilli, Marquis de la Chénelais, épousa 1°. N.... Dentremont, dont il eut une fille, mariée à Guillaume-François, Marquis de l'Hôpital, Comte de S. Mesme, morte en 1737: 2°. Elisabeth-Gabrielle de Belle-Ferrière, de Soïecourt, dont Adolphe-Charles, qui suit; le Comte de Pretot, mort sans enfans en 1742; Renée-Elisabeth, mariée en 1703, à Léon Potier, Duc de Gesvres, sans enfans; N.... Religieuse Ursuline.

Adolphe-Charles de Roumilli, Marquis de la Chénelais, mort en 1767, avoit épousé en 1713 Louise-Marguerite, mariée au Marquis de Pont S. Pierre, morte sans enfans en 1760. Adolphe-Charles se remaria à Anne-Diane Dauvet-des-Marais. Après la mort du Marquis de la Chénelais, la Seigneurie de Landivi a passé dans la Maison de l'Hôpital, & est possédée aujourd'hui par le Comte de l'Hôpital.

LARCHAMP, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Contest, l. 6; Commer;

l. $\frac{3}{4}$; Mesangé, l. 3; Bernai, l. 6 $\frac{3}{4}$; S. Julien-en-Champagne, l. 1; Chaufour, l. 1 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 2.

Il y a de Larchamp à Montaudin, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Ernée, M. l. 2; Mayenne, M. l. 6 $\frac{1}{2}$; S. Denis-de-Gastine, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Goiron, M. l. 4 $\frac{3}{4}$, S. Elier, l. 1; la Pélerine, l. 1 $\frac{1}{2}$; Carelle, l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Bertevin, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée à l'E. & au S. par trois petits ruisseaux, qui forment trois étangs.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1500 Communians.

L'Evêque Gui-de-Laval, qui siégea au Mans depuis l'an 1326 jusqu'à 1338, remontra au Pape Jean XXII, que le revenu de sa Mense Episcopale n'excédoit pas 1000 liv. tournois, & lui demanda la réunion à sadite Mense des Cures de S. Pierre-des-Landes, de Larchamp & de Ségrie, dont le revenu n'excédoit pas 230 liv. Le Pape lui accorda sa demande; la Bulle est datée d'Avignon, le 14 de son Pontificat, (c'est l'année 1329), à la charge qu'il laisseroit une portion congrue pour les Vicaires qui résideroient & serviroient ces Cures. *Courvaisier*, p. 568. *Cenomania.*

L'Evêque Adam Chastelain, qui siégea au Mans depuis l'an 1398 jusqu'à 1438, voyant que ses Châteaux d'Yvré, de Larchamp & d'Ambrière, ou de Ceaulcé, avoient été entièrement ruinés pendant les désordres des guerres qui avoient désolé son Diocèse pendant son Pontificat, craignant qu'après sa mort ses héritiers ne fussent condamnés de les rebâtir, il obtint une Bulle du Pape Benoît XII, ou XI, qui étoit alors à Tarascon, qui s'adressoit aux Abbés de S. Vincent & de Beaulieu, par laquelle il les commit pour descendre sur les lieux, & ordonner ce qu'ils jugeroient juste. Ces deux Commissaires, après avoir fait leur visite & reçu les offres de l'Evêque, qui s'obligeoit de faire rétablir les granges, étables & quelques maisons manables pour les Fermiers ou Receveurs, le déchargèrent & ses héritiers de toutes les recherches qu'on pourroit leur faire pour les réfections de ces châteaux, même celles de la ville; depuis ce temps-là les châteaux de Larchamp & d'Ambrière n'ont point été rebâtis. *Courvaisier*, *page* 651.

Le sol de la Paroisse produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Madame la Marquise de Créqui, de la Maison de Froulai. Cette Seigneurie est entrée dans cette Maison par le mariage de

Charles-Philippe, Comte de Froulai, Seigneur de Monflaux, qui épousa en 1680 Marie-Anne de Mégaudais, Dame de Larchamp. Voyez *la Généalogie de Froulai à l'article Beaumont, celle de Créqui à l'article S. Denis-de-Gastines, & celle de Mégaudais à l'article Lévaré. Mémoire de la Chaux.*

LASSAI, Ville & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, Chef-Lieu du Doyenné de Lassai, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de quinze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Loufougère, l. 3; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Lassai à Ambrières, M. l. 2 ½; Mayenne, M. l. 3 ½; Madré, M. l. 2; Ceaulcé, M. l. 2 ½; Sept-Forges, M. l. 1 ¾; Niort, l. ½; Chantrigné, l. 1 ¼; Courberie, l. ¼; Charchigné, l. 1 ½; S. Fraimbauld, l. ¼; Ste Marie du Bois, l. ¼; le Houffeau, l. ½.

La Paroisse est arrosée au S. par le ruisseau de Chastenai, qui forme un étang, & au N. par un autre petit ruisseau qui en forme aussi un.

Il y a marché à Lassai tous les Mercredis, & Foire le 15 Mai, le premier Septembre, le trente Novembre & le dernier jour de l'année.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Prieur de Géhard. Il y a 1500 Communians.

L'Eglise Paroissiale de Lassai est dédiée à S. Etienne & à S. Fraimbauld; ce dernier, dit-on, la fit bâtir vers le milieu du sixième siècle, dans un petit Bourg nommé S. Fraimbauld, éloigné d'un quart de lieue de la Ville, qui ne contient que huit à neuf feux, y compris le Presbytère & la maison du Vicaire. On conserve dans cette Eglise le chef de S. Fraimbauld, dont le corps a été transféré à Senlis.

Depuis un temps immémorial les habitans de Lassai possédoient dans la ville une Eglise succursale, nommée la chapelle de Notre-Dame du Rocher, ce qui se prouve par les regiftres de baptêmes, mariages & sépultures, & par les visites des Archidiacres: les ornemens, les vases sacrés & les cloches ont été fournis par les habitans: les réparations & réfections ont été faites à leurs dépens, & depuis peu, celles occasionnées par le tonnerre, qui le 5 Juin 1765, écrasa le clocher avec partie du chœur & de la nef. Cependant le Seigneur de Lassai a prétendu que cette chapelle étoit celle de son château, & en conséquence il a obtenu en 1767 au Siége de la Sénéchaussée du Mans, une

Sentence par défaut ; par laquelle cette chapelle est déclarée appartenir au Seigneur, & est fait défense de la nommer succursale, à l'avenir, d'y nommer aucuns Procureurs onéraires que de son consentement, sous le titre de premier Marguillier honoraire, d'affermer aucuns bancs & d'y faire aucune sépulture que de son consentement ou de celui de ses Officiers. On fait cependant l'Office Paroissial dans cette chapelle, excepté aux Fêtes de Pâque, de la Pentecôte, de l'Assomption de la Ste Vierge, de Noël & du Patron, jours auxquels on va faire l'Office dans l'ancienne Eglise, ce qui occasionne quatre nombreuses assemblées dans le petit bourg de S. Fraimbauld, surtout le Lundi de la Pentecôte que le Clergé & les habitans vont processionnellement avec la relique de S. Fraimbauld autour de la Paroisse: dans le cours de cette Procession se rencontrent le Clergé & les habitans de huit autres Paroisses limitrophes; cette Procession dure tout le jour, la marche est d'environ cinq lieues; il y a beaucoup de confusion, à laquelle on n'a pu remédier jusqu'à présent.

Il y a à Lassai trois chapelles fondées; celle de S. Blaise, estimée 60 liv.; celle de S. Joseph, qui doit être possédée par le plus proche parent du Fondateur; & celle de Ste Catherine, au château de Boisthibaut.

Le château de Boisthibaut est situé dans la Paroisse, & à un quart de lieue de la ville de Lassai; il appartient à M. de Tournesli, *alias* de Thou: ce château est en ruine; on y admire encore un escalier en spirale de près de cent pieds de hauteur, bâti de pierres de taille, par lequel les chevaux peuvent monter commodément jusqu'aux greniers. C'est dans ce château qu'est bâtie la chapelle de Ste Catherine, dont il est fait mention ci-dessus. Cette chapelle a été maintenue dans ses droits par une Ordonnance de Charles-Louis de Froulai, Evêque du Mans, du premier Décembre 1769, insinuée, contrôlée & enregistrée au Bureau des insinuations Ecclésiastiques le 4 du même mois & an. Cette Sentence oblige le titulaire de célébrer la Messe tous les Dimanches & Fêtes, à l'exception des quatres Fêtes annuelles & du Patron, permet au Seigneur de s'y faire inhumer, lui, sa famille & ses domestiques par le Curé de Lassai, sous la réserve de leurs honoraires. Sous l'une des croix peintes sur le mur, dans l'intérieur de cette chapelle, (ces croix marquent qu'elle a été consacrée par un Evêque) on lit: Indulgences Plénières accordées par le Pape à ceux qui visiteront & donneront de leurs biens à ladite chapelle, approuvées

par le Cardinal de Bourbon, Evêque du Mans. Ces Indulgences ont été accordées à Louis du Bellai, Grand Archidiacre de Paris, Conseiller au Parlement, Seigneur de Boisthibaut. On voit dans cette chapelle, au côté droit de l'autel, un mausolée, dont la statue, brisée en plusieurs morceaux, représente l'Archidiacre du Bellai. Dans le fond de ce mausolée on lit : Ici gît le cœur de haut & puissant Messire Louis du Bellai, Abbé de Reuge, & Grand Archidiacre de Paris, fondateur de cette auguste & Sainte Eglise, qui fut consacrée par les Eminentissimes Cardinaux de Bourbon, Evêque du Mans, & du Bellai, & par le Révérendissime Evêque de Sez, dans laquelle fut érigée la Paroisse de Boisthibault, avec droit de toutes fonctions Curiales au Chapelain, & de conserver le Très-Saint-Sacrement de l'Autel ; ce qui a été interrompu par les fureurs des Hérétiques. Priez Dieu de donner la paix éternelle à son ame.

A la tête du même mausolée est écrit : Les Hérétiques après avoir brisé les figures des Saints qui étoient dans cette Eglise, brisèrent en même-temps la statue de Louis du Bellai, qui le représentoit à genoux sur ce monument. Au pied de ce monument est la figure d'un cœur. Dans la nef sont huit tombes, avec des croix de Malte, des bustes & des épées.

La Seigneurie de Boisthibault est fort étendue, & comprend une partie des maisons de Lassai, avec un four à ban.

Le sol de la Paroisse produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Le gibier de toutes espèces y est excellent.

Le principal commerce qui se fait à Lassai est de fil de lin de Flandre & de Picardie, & de bestiaux du pays. Les Étrangers vendent la poupée de lin aux habitans du lieu & des environs, qni ont un talent particulier pour la bien filer.

La Ville de Lassai ne consiste qu'en une grande rue, qui s'étend du Levant au Couchant, & en quelques petites rues de traverse. Au milieu de la grande rue est une des plus belles halles du Royaume ; sa charpente fait l'admiration des Etrangers.

Il y a à Lassai un Collége où l'on enseigne les Humanités & la Réthorique ; il est tenu par deux Régens, & a été fondé par un Seigneur de Lassai, de la Maison de Madaillan, qui a aussi fondé trois Sœurs de Charité pour l'instruction des jeunes filles. Il y a aussi deux petites écoles pour l'instruction des jeunes garçons, dont une a été

fondée par Jean-Baptiste Bignon, Curé & Doyen de Lassai.

Il y a à Lassai deux Jurisdictions, qui se tiennent sous la halle; savoir celle du Seigneur, composée d'un Bailli, d'un Avocat, d'un Procureur Fiscal & d'un Greffier : de cette Jurisdiction relèvent trente Paroisses, en tout, ou en partie, savoir d'Averton, la Baroche-Gondouin, Champéon, Chantrigné, les Chapelles, la Chapelle-Moche, Charchigné, Courberie, Couterne, le Genelai, le Ham, Hallaine, Hardange, le Horp, le Housseau, Lassai, Lévaré, Madré, Mellerai, Montreuil, Sainte Marie-du-Bois, Neuilli-le-Vandin, Niort, Poulai, le Ribai, Tessé, Tubeuf, &c. Les appels sont portés au Siége Présidial & à la Sénéchaussée du Mans.

La seconde Jurisdiction de Lassai est celle du Grenier à Sel, composée d'un Président, & autres Officiers ordinaires; quarante-trois Paroisses relèvent de ce Grenier; en l'année 1700, il s'y consommoit dix-neuf muids de sel.

En 1700, la Paroisse de Lassai contenoit 352 feux, & payoit 4900 liv. de taille. *Mémoires Miroménil.*

Il y a à Lassai, un Bureau du Contrôle, un des Aides, & un du Tabac.

Le Château de Lassai, fortifié de cinq grosses tours & de remparts crennelés, avec des souterreins, est très-ancien; il est situé à l'extrémité de la Ville au couchant.

Il y avoit anciennement à un quart de lieue de la Ville un Château, nommé Boisfroul, lequel est détruit. Il paroît par l'aveu rendu au Roi par M. le Comte de Lauragais, Marquis de Lassai, en 1769, que ce Château étoit considérable, & décoré de beaux & grands jardins, d'avenues, de bois de futaies, de bassins & jets-d'eau, de prairies & de bois taillis.

En 1329, le Roi Philippe VI de Valois, Comte du Maine, & Jeanne de Bourgogne son épouse, en ratifiant & parachevant la fondation de la Chapelle Royale du Gué-de-Maumi, donnèrent aux Chapelains, cinquante livres de rente, que Jean de Vendôme leur faisoit tous les ans sur le péage de Lassai. *Courvaisier, page* 556.

Environ l'an 1433, Ambroise de Loré ayant été informé qu'un Capitaine Anglois, nommé Venables, faisoit de grands dégâts aux environs de Lassai; il s'y rendit avec André de Laval, & le Capitaine le Porc, attaqua Venables, lorsqu'il y pensoit le moins, l'enveloppa de tous côtés, & le défit entièrement. *Courvaisier, p.* 705.

En

En 1631, la Dame de la Croffonnière introduifit à Laffai les Religieufes Bénédictines.

La Terre & Seigneurie de Laffai appartenoit en 1460 * à Amauri de Vendôme, Seigneur de la Chartre-fur-Loir, & à Marie de Dreux, fon époufe; en 1592, elle appartenoit à Brandelis de la Ferrière; de la Maifon de la Ferrière, elle a paffé dans la Maifon de Madaillan de Lefpare, & de cette dernière en celle de Brancas de Lauragais. Elle eft poffédée aujourd'hui par M. Louis Léon, Félicité de Brancas, Comte de Lauragais, Marquis de Laffai, &c. qui dans l'aveu qu'il a rendu au Roi, à caufe de fon Comté du Maine, le 12 Avril 1769, prend la qualité d'unique héritier, quant aux propres paternels de Léon de Madaillan de Lefpare.

Les Terres de Laffai, du Boisfroult, du Horp & de Lamboux furent réunies, fous le titre de Baronnies, & érigées en Marquifat, par Lettres-Patentes, expédiées au mois d'Août 1647, à relever du Comté du Maine, à une feule foi & hommage lige, avec dérogation, qu'à faute d'hoirs mâles, ledit Marquifat de Laffai, avec fes annexes réunies, feroit fujet à réunion à la Couronne, & fans augmentation d'aucuns droits; lesdites Lettres-Patentes ont été regiftrées où befoin a été. *Aveu rendu par M. le Comte de Lauragais en* 1769. L'érection de Laffai en Marquifat fut faite en faveur d'Ifaac de Madaillan, Seigneur de Montataire.

La Maifon de Madaillan eft originaire de Guyenne, où elle a poffédé de grandes Terres, entre autres la Baronnie de Madaillan, fituée dans l'Agenois, & qui fait maintenant partie du Duché d'Aiguillon, la Sirerie de Lefpare, dans le Médoc, dont la capitale eft Lefpare, les Terres de Vauren, Virac, Pujols, Cançon, Montriel, Ste Liérade & Cieutat.

Cette Maifon porte dans fes armes tranché d'or & de gueule: elles ont été écartelées de Lefpare, qui porte d'azur au lion d'or.

Les anciens Seigneurs de Lefpare fondèrent l'Abbaye de l'Ifle en Lefpare.

GUILLAUME de Madaillan, Sire de Lefpare, époufa en 1220 la fille d'Aimeri VIII, Vicomte de Rochechouart & de Alix, fille de Gui V, Vicomte de Limoge: dont Ponce, qui fuit.

* Les Mémoires de M. de Miromênil difent 1350.

PONCE Amanjeu, Baron de Madaillan, Sire de Lefpare, &c. eut Amanjeu, qui fuit.

AMANJEU de Madaillan, &c. eut N... qui fuit.

N... de Madaillan, Sire de Lefpare, époufa Cécile de Durfort : dont Guillaume Amanjeu, qui fuit ; & Amanjeu, Sire de Cançon, tige des Seigneurs de Madaillan Montataire, qui fuivront.

GUILLAUME Amanjeu de Madaillan s'attacha au parti des Anglois ; il fut à la bataille de Poitiers, où le Roi Jean fut fait prifonnier en 1356 ; il eut pour fils Guillaume Aramon, qui fuit.

GUILLAUME Aramon de Madaillan fuivit, comme fon père & fon ayeul, le parti de l'Anglois ; il époufa Ifabeau de Pons, fille du Comte de Bigorre : dont Guillaume Amanjeu II, qui fuit.

GUILLAUME Amanjeu II de Madaillan de Lefpare, époufa en 1408 Jeanne, fille de Jean, Comte d'Armagnac, & de Marguerite, Comteffe de Cominge, & petite-fille de Jean, Comte d'Armagnac, & de Béatrix de France, fille de Robert, fils de S. Louis ; dont Lancelot, qui fuit.

LANÇELOT de Madaillan fervit les Anglois contre le Roi Charles VII ; ayant été fait prifonnier, il eut la tête tranchée à Poitiers en 1454, & fes biens furent confifqués ; il avoit époufé Jeanne d'Eftiffac : dont Jean, qui fuit, & une fille qui fut mariée à Gafton de Gontaut Biron.

JEAN de Madaillan étant fans biens, Amauri Fergeant d'Eftiffac & Marguerite de Harcourt, fa femme, l'inftituèrent leur héritier par acte de 1458, à la charge de porter le nom & les armes d'Eftiffac ; il époufa Jeanne de la Brouffe : dont Bertrand, qui fuit, & Geoffroi, Evêque de Maillezais.

BERTRAND de Madaillan d'Eftiffac, époufa N... de Jarnac Chabot : dont Louis, qui fuit ; & Arnold, Evêque de Maillezais, après fon oncle.

LOUIS de Madaillan d'Eftiffac, mort en 1565, avoit époufé Louife de la Béraudière : dont Claudine, qui fuit, & une autre fille.

CLAUDINE de Madaillan d'Eftiffac, époufa François de la Rochefoucault, à qui elle porta la Seigneurie d'Eftiffac, prefque aux mêmes conditions qu'elle étoit entrée dans la Maifon de Madaillan de Lefpare.

Seconde Branche de la Maison de Madaillan, connue sous le nom de Montriel & de Montataire.

AMANJEU II de Madaillan, Sire de Cançon, second fils d'Amanjeu de Madaillan, Sire de Lespare, & de Cécile de Durfort, suivit le parti de France, quoique son père se fût donné à celui d'Angleterre : il eut pour fils Amanjeu III, qui suit.

AMANJEU III de Madaillan, Seigneur de Montriel, épousa Jeanne de Lambertie : dont Arnaulton, qui suit ; & Gilberton.

ARNAULTON de Madaillan, Seigneur de Montataire en Picardie & de Montrul en Gascogne, se trouva en 1415, âgé de 15 ans, dans le parti de France, à la bataille d'Azincour. Il acheta en 1460 la Terre de Montataire, & en fit bâtir le château ; il mourut âgé de près de cent ans. Il avoit épousé Cécile de Pulchs, d'une Maison de Guyenne : dont Guichard, qui suit ; & Etienne, qui fut Seigneur de Montriel, que sa postérité a possédé jusqu'au commencement du dernier siècle, que le seul qui restoit de cette branche fut tué en duel par le Maréchal de Thémines.

GUICHARD de Madaillan, Seigneur de Montataire, épousa Jeanne de Marcouville : dont Guillaume, qui suit ; & Jeanne, mariée en 1513 à Jacques de Pas, Seigneur de Feuquière.

GUILLAUME de Madaillan, Seigneur de Montataire, épousa Charlotte de la Roque : dont Louis, qui suit ; & Ester, mariée en 1557 avec Louis de Tissart, Seigneur de Mazères.

LOUIS I de Madaillan, Seigneur de Montataire, Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roi, &c. épousa en 1556 Marguerite de Fai, fille du Seigneur de Château-rouge ; elle étoit proche parente de l'Amiral de Coligni ; elle entraîna son mari dans la Religion Protestante, & y éleva ses enfans, qui furent Jean, qui suit ; & Elisabeth, mariée à Jean du Puis, Baron de Caze.

JEAN de Madaillan, Seigneur de Montataire, &c. persévéra opiniâtrément jusqu'à la mort dans la religion Protestante ; il se signala à la bataille d'Arque, près Dieppe, en 1589, & à celle d'Ivri en 1590 ; il battit conjointement avec le Baron de Lertré, une armée de la Ligue auprès d'Alençon, commandée par le Seigneur du Bellai, il demeura 800 des ennemis sur la place ; ensuite il soumit tout le pays au Roi & reprit le château de Lassai, il quitta la

Cour après la conversion de Henri IV. Le Roi Louis XIII lui donna 8000 liv. de pension par deux brevets datés de 1611 & 1614. Jean de Madaillan épousa en 1590 Judith de Chauvigné: dont Isaac, qui suit; & Philippe, Chef de la branche des Seigneurs de Madaillan, Chauvigné, d'Anjou, qui a laissé plusieurs enfans morts sans postérité, excepté le Comte de Chauvigné, dont le fils étoit Lieutenant des Gardes du Roi en 1724.

Isaac de Madaillan, Seigneur de Montataire, premier Marquis de Lassai, servit le Roi dès sa plus tendre jeunesse; pour récompense, il obtint une pension de 4000 liv. en 1622, laquelle fut augmentée de 3000 liv. en 1644. Après la paix il servit chez les Hollandois: à son retour il se fit Catholique. Il épousa Jeanne de Varignies, fille de Tannegui, Seigneur de Blainville: dont Louis, qui suit; & René, Capitaine au régiment d'Enguein, tué âgé de 18 ans dans une action en Bourgogne.

Louis II de Madaillan, Marquis de Lassai, &c. il s'attacha au Prince de Condé, lequel étant passé en Espagne, le Marquis de Lassai s'attacha au service du Roi. Il épousa, 1°. Susanne de Vipar, fille héritière du Marquis de Ste Croix: dont Armand, qui suit; 2°. Marie-Thérèse de Rabutin, fille de Roger, Comte de Bussi: dont Roger Constant de Madaillan de Lespare, Brigadier des Armées du Roi, marié en 1723 à N.... de Tillières, mort la même année sans postérité; & Reine, mariée à Léon de Madaillan de Lespare, son neveu, fils d'Armand, qui suit.

Armand de Madaillan de Lespare, Marquis de Lassai, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général des Provinces de Bresse, Bugei, Valromi & Gex; après avoir été blessé plusieurs fois dans des combats & attaques de villes, il épousa Julie, légitimée de Bourbon, fille de Henri-Jule, Prince de Condé: dont Léon, qui suit.

Léon de Madaillan, Marquis de Lassai, &c. épousa Reine de Madaillan, sa tante, comme il est marqué ci-dessus.

Généalogie de la Maison de Brancas.

La Maison de Brancas est originaire du Royaume de Naples, où elle porte le nom de Brancacio.

Bufile Brancacio fut le premier qui s'établit en France environ l'an 1399; il mourut en 1416, & fut inhum. dans

une chapelle que Nicolas, Cardinal, Evêque d'Albane, avoit fait bâtir en l'Eglise des Dominicains d'Avignon; il avoit épousé Mariette de Amorosis: dont entre autres Barthélemi, qui suit; Jean de Brancas, Seigneur de Vilosc, qui de Clémence d'Agout, fille de Raimond, Seigneur de Mison, & de Louise de Glandèves, eut Jean-Baptiste, qui laissa postérité; & Marguerite, mariée à Louis de Grimaldi, Seigneur de Lérens.

Barthelemi de Brancas, Seigneur d'Oise, épousa en secondes nôces Isabelle de Saluce: dont entre autres Gaucher, qui suit.

Gaucher de Brancas, Seigneur d'Oise, Maubec, &c. épousa en 1471 Antoinette de Villeneuve, fille d'Arnaud & de Honorée de Bachi: dont Gaucher II qui suit.

Gaucher II de Brancas, Seigneur d'Oise, &c. épousa en 1501 Isabeau de Montauban, fille de Claude, Seigneur de S. André, & de Catherine de Pierre: dont entre autres Gaspard, qui suit; Ennemond, qui a fait la branche des Ducs de Villars; & Marguerite, mariée à Jean de Pontévez.

Gaspard de Brancas, Seigneur de Forcalquier, Baron de Céreste, mort avant son père, avoit épousé Françoise d'Ancezune, fille de Jean & de Marie de Crussol: dont, entre autres, Jean, qui suit; Jeanne, mariée en 1560 à Claude de Grasse.

Jean de Brancas de Forcalquier, épousa Catherine Grimaldi, fille de Gaspard, Baron d'Antibes, & de Jeanne de Quiqueran: dont Henri, qui suit.

Henri de Brancas de Forcalquier, Baron de Céreste, avoit épousé Renée d'Oraison, fille d'André & de Jeanne d'Arces, Dame de Livaro: dont Honoré, qui suit; Toussaint, Seigneur de Castelet; Marguerite, femme de Sextius d'Ecalis; Anne, mariée à Henri de Porcelet; & François, tige de la branche de Villeneuve.

Honoré de Brancas Forcalquier, Baron de Céreste, &c. épousa, 1°. Marie Adhémar, fille de Louis-François, Comte de Grignan, & de Jeanne d'Ancezune; 2°. Françoise de Cambis, fille de Paul & de Gabrielle de Rodulf: il a eu du premier lit Henri, qui suit: & du second, entre autres, André-Joseph, Comte de Courbons, qui a formé la branche de Courbons; & Gabrielle, mariée en 1674 à Joseph de Valbelle, Marquis de Tourves.

Henri II de Brancas de Forcalquier, Marquis de Céreste, &c. mort en 1700; il avoit épousé en 1671 Dorothée de Cheilus de S. Jean, fille de Spirit & de Jeanne du

Chastelier: dont Louis, qui suit; François Eléazar, (ou Elzéar) mort Capitaine de Cavalerie; Esprit-Joseph, mort Colonel en 1709, âgé de 27 ans; Henri-Ignace, Evêque de Lisieux en 1715; Paul-Esprit, tué à la bataille d'Almanza en 1707; Jean-Baptiste-Antoine, Evêque de la Rochelle en 1725, transféré à Aix en 1729; Basile-Hyacinte-Toussaint fut Plénipotentiaire au Congrès de Cambrai, transféré à Soissons en 1728; Anne-Thérèse, mariée à Pierre-Baltasar de Fogasse, Marquis de la Bastie; Marthe-Thérèse, mariée à François de Cantelme des Rolands; Henriette-Dorothée, alliée avec un Seigneur de la Maison d'Agoult, Marquis de Chanouse; & trois filles Religieuses.

Louis de Brancas de Forcalquier, Maréchal de France en 1741, Grand d'Espagne de la première classe en 1730 Chevalier des Ordres du Roi en 1724, mort en 1750, avoit épousé en 1696 Elisabeth-Charlotte Candide de Brancas, fille de Louis-François, Duc de Villars, morte en 1741, dont César-Antoine, mort en 1698, âgé de huit mois; Louis-Henri, mort en bas âge; Marguerite Candide, morte sans alliance, âgée de quinze à seize ans; Susanne-Dorothée, morte en bas âge; Françoise-Gabrielle, mariée en 1723 à François-Louis le Tellier, Marquis de Louvois; (l'Abbé d'Estrées dit qu'elle fut Abbesse de Préaux, Diocèse de Lisieux en 1732, & que Marie-Gabrielle, née en 1705, épousa le Marquis de Louvois; il donne encore au Maréchal de Brancas Marie-Thérèse, née en 1716, mariée en 1736 à Jean-Anne Vincent de Larlan de Kercado, Comte de Rochefort.); Louis-Basile, Comte de Forcalquier, né en 1710, a épousé en 1742 Marie-Françoise Renée de Carbonnel de Canisi, née en 1725; Charles-François, Marquis de Céreste, & Louis-Paul, Marquis de Brancas, né en 1718, Maréchal de Camp en 1748, a épousé Marie-Anne-Renée-Jacqueline Grandhomme, dont Françoise-Renée Candide, née en 1751.

Branche des Ducs de Villars & Lauragais.

Ennemond de Brancas, fils de Gaucher II, fut Baron d'Oise & de Villars; il épousa en 1553 Catherine de Joyeuse, dont Gaspard, mort sans postérité de Françoise Adhémar de Castellane, ni de Diane Gérard, ses deux femmes; André, Amiral de France en 1594, tué près de Dolens par les Espagnols en 1595, sans alliance;

Georges, qui suit; Anne, mariée à Fulcrand de Montfaucon; Silvie, mariée en 1576 à Paul de Mistral, Seigneur de Mondragon; Marguerite, qui épousa en 1590 Clément de la Salle, Seigneur de Bédaride; & Victoire, Religieuse.

GEORGES de Brancas, Duc de Villars, Baron d'Oise; le Roi Louis XIII, pour récompenser ses services, érigea sa Baronnie d'Oise en Duché, sous le nom de Villars, par Lettres du mois de Septembre 1627; il mourut en 1657, âgé de 92 ans. Il avoit épousé en 1597 Julienne-Hippolite d'Estrées, fille d'Antoine & de Françoise Babou de la Bourdaisière: dont Louis-François, qui suit; Marie, mariée à Henri de Castellane; Hippolite, Religieuse, fondatrice des Ursulines de Narbonne; Françoise, morte jeune; & Charles, qui épousa Susanne Garnier, dont il eut Françoise, mariée en 1667 à Alfonce-Henri-Charles de Lorraine, Prince de Harcourt; & Marie, alliée à Louis, Duc de Villars, son cousin.

LOUIS-FRANÇOIS de Brancas, Duc de Villars, mort en 1679, avoit épousé 1°. en 1649 Madeleine-Claire de Lénoncour, fille d'Antoine & de Marie d'Angenne; 2°. en 1662 Marthe-Madeleine Girard, fille de Louis; 3°. en 1678 Louise-Catherine-Angélique de Fautereau de Mainière. Il eut de son second mariage Louis, qui suit; Louis-Etienne-Joseph, mort sur mer; Louis, dit le Chevalier de Villars, Abbé de Notre-Dame des Alleux, mort en 1716; & Marie-Madeleine, mariée en 1694 à Louis-Gabriel-Henri de Beauvau, Marquis de Montgavier; Louis-François eut de son troisième mariage Elisabeth-Charlotte Candide, mariée à Louis-Henri de Brancas, Marquis de Céreste.

LOUIS de Brancas, Duc de Villars, Pair de France. Il se démit de son Duché en 1709, & se retira en l'Abbaye du Bec en Normandie en 1721; il y resta jusqu'en 1731, qu'il vint faire sa résidence dans la Maison de l'Institution de l'Oratoire à Paris; il mourut en 1739. Il avoit épousé, 1°. Marie de Brancas, sa cousine: dont Louis-Antoine, qui suit; & Marie-Joseph, appelé Marquis d'Oise, qui fut Maréchal de Camp en 1734, sans alliance. Le Duc de Villars Brancas épousa en secondes nôces en 1738 Louise-Diane Françoise de Clermont Gallerande, dite la Duchesse de Brancas, laquelle avoit été ci-devant mariée au Comte de Clermont Saint-Aignan, son cousin, sans postérité.

LOUIS-ANTOINE de Brancas, Duc de Villars, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, épousa en 1709

Marie-Angélique Frémin de Moras, fille de Guillaume & de Marie-Angélique Cadeau: dont Louis, qui suit; Adélaïde-Louise Candide, née en 1710, morte en 1740, avoit épousé en 1730 Claude-Gustave-Chrétien des Salles, & une autre fille morte âgée de deux ans.

Louis II de Brancas, Duc de Lauragais, Chevalier de la Toison d'Or, Lieutenant-Général des Armées du Roi, épousa, 1°. en 1731 Adélaïde-Géneviève-Félicité d'O, fille unique de Simon-Gabriel, morte en 1735; 2°. En 1742 Diane-Adélaïde de Mailli Nesle, née en 1714; il a eu du premier mariage Louis-Léon-Félicité, qui suit; & Antoine-Basile de Brancas, né en 1735.

Louis-Léon-Félicité, Duc de Lauragais, a obtenu en 1755 un brevet portant concession des honneurs de Duc; il a épousé en 1755 Elisabeth-Pauline de Gand de Mérode, née en 1737: dont Antoinette-Candide-Pauline de Brancas, née en 1758. *Diction. Moréri, dernière édition.*

M. Bottu, Avocat à Lassai, a composé plusieurs Ouvrages, entre autres les Amusemens Philosophiques sur le langage des Bêtes. Objections faites à M. Gilbert sur l'étymologie du nom des François. Une Lettre à l'Auteur du Journal de Verdun, sur la question, faite par M. Dreux du Radier, si une femme peut faire les fonctions d'Avocat. *Bibliot. Françoise, 2 vol. artic.* 15886. *Idem 3 vol. article* 33007. *Journal de Verdun, Avril* 1745. *Idem Décembre* 1755, *page* 428. *Alm. Manceau*, 1769, *page* 58.

LAVAL, Ville considérable, Chef-Lieu de l'Archidiaconé, du Doyenné & de l'Election du même nom, à l'O. du Mans, dont elle est éloignée de quinze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Louvigné, l. 2 ¾; Vaige, l. 2 ¼, S. Denis-d'Orque, l. 3 ½; Chassillé, l. 2 ¼; Auvers-sous-Montfaucon, l. ¾; Fai, l. 2 ¾; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Laval à Cossé-le-Vivien, M. l. 4; Loiron, M. l. 3; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3; Monseurs, M. l. 4; Mellai, M. l. 4 ½; Grenou, l. ½; S. Bertevin, l. 1; Avesnières, l. ½; Bonchamp, l. 1 ¼; S. Melaine, l. ¼; S. Etienne, l. ¼; Changé, l. ¼.

Il se tient tous les ans cinq Foires à Laval; savoir le Mardi d'après la Mi-carême, le dernier Mercredi d'Avril, le Mardi avant la S. Jean, le 9 Septembre & le Mercredi d'après la S. Simon.

Le Marché tient les Mardis, les Jeudis & les Samedis.

Il y a à Laval trois Paroisses, celle de la Trinité, estimée 1000 liv., contient 12000 Communians; celle de S. Vé-

nérand en contient 6000, elle est de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette; S. Vénérand se nommoit autrefois S. Melaine: & celle de Saint Tugal, 150.

La Cure de la Trinité est à la présentation de l'Evêque du Mans & de l'Abbé de la Coulture alternativement; celle de S. Vénérand, estimée 1100 liv., est à la présentation de l'Abbé de Toussaints d'Angers; & celle de Saint Tugal, estimée , est présentée par le Chapitre de S. Tugal.

Courvaisier dit dans son Histoire des Evêques du Mans, que l'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1145 à 1187, donna à ses Chanoines l'alternative ou moitié du droit de présentation & de patronage de l'Eglise de Laval, qu'il avoit acquis. Dom Denis Briant, dans son *Cenomania MS.* rapporte le titre de cette donation. *Régistre du Chapitre.*

Le Chapitre de l'Eglise du Mans a cédé son droit de présentation aux Evêques du Mans; & Louis de Tressan, Evêque, à qui cette cession fut faite, donna en échange au Chapitre la présentation de la Cure d'Ahuillé.

Il faut observer qu'il y avoit alors deux Curés de l'Eglise de la Trinité, & que ces deux portions de Cure ont été réunies en une, par décret de Charles-Louis de Froulai, Evêque du Mans; ce décret a été homologué au Parlement depuis l'an 1745.

Il y a treize Chapelles fondées dans l'Eglise; celle de la Bigottière, estimée 250 liv., à la présentation du Curé; celle de la Carterie, estimée 85 liv.; celle de la Caillebourdière, estimée 120 liv., à la présentation du Propriétaire de Lépine; celle des Guerins-la-Baudière, estimée 340 liv, à la présentation des héritiers du Fondateur; celle des Gaudens, à la présentation des héritiers du Fondateur; celle du Hai, à la présentation des héritiers du Fondateur; celle de S. Jacques de la Bouverie, estimée 140 liv., à la présentation des Bâtonniers de la Confrairie de S. Jacques; celle de S. Jacques Pautonniers, estimée 25 liv., à la même présentation que celle ci-dessus; celle de la Lardois, estimée 110 liv., à la présentation de l'aîné de la famille Anjubaut; celle de S. Louis Foucher, estimée 250 liv.; celle de Lanvrillère; celle de la Limbaudière, à la présentation du Propriétaire d'une maison à Laval, dite les Guérins; celle de la Morinière, *aliàs* du Chesnai, estimée 400 liv., à la présentation du plus proche parent de la famille Raier.

Il y a dans l'Eglise de S. Venerand la Chapelle de la Rabinière, estimée 110 liv. & celle de S. Etienne, estimée 120 liv.

En 1110, les habitans de la Ville de Laval n'ayant point d'Eglises dans l'enceinte de leurs murs, & étant obligés d'aller entendre le Service Divin dans l'Eglise de N. D. des Périls, qui est aujourd'hui le Prieuré de S. Prix, demandèrent à leur Seigneur un emplacement pour bâtir une Eglise dans la Ville; il leur donna le Mont de Jupiter, dont le fort tomboit en ruine, & ils y firent construire l'Eglise, qui fut consacrée à la Sainte Trinité, & desservie alors par les Bénédictins de la Coulture.

Le Chœur de l'Eglise de la Trinité est ancien, mais la voûte de la nef ne fut achevée qu'environ l'an 1460, par la libéralité de Gui XIV de Laval. *Chronique du Doyen, MS.* Cette Eglise avoit un beau clocher, couvert de plomb, qui fut détruit par le feu du ciel en 1383, il fut réédifié de même; mais en 1562, ou 63, il fut une seconde fois détruit par le tonnerre, & ensuite rétabli, comme on le voit aujourd'hui. Il y a dans la nef de l'Eglise le sépulcre d'un nommé le Chat, Bourgeois, qui est de l'année 1366. Les Chapelles ne furent achevées que du temps de Gui XVI de Laval, qui On voit dans une vitre son effigie, & celle de Claude de Foix, son épouse, héritière de la Maison de Lautrec.

Le grand portail fut achevé en 1590. Les nouvelles décorations du grand autel, & le grand escalier ont été exécutés depuis 1730; la grosse cloche a été fondue en 1563.

En l'an 1170, Gui V de Laval, & Edme, sa femme, fondèrent un Chapitre de douze Prébendes dans la Chapelle de leur Château de Laval, & en 1208, ce Chapitre fut transféré dans l'Eglise de N. D. du Bourg Chevreau, édifiée dès l'an 1046: c'est aujourd'hui le Chapitre de S. Tugal. En 1416, les Reliques de S. Tugal, Evêque de Tréguier, furent apportées dans cette Eglise; & le Chapitre des trois Maries, qui avoit été fondé dans la Chapelle du Château de Monseurs en 1386, par Jean de Laval, père de Gui XII, fut transféré dans l'Eglise du Bourg-Chevereau, & réuni à celui qui y avoit aussi été tranféré, comme on l'a dit ci-devant. Après cette réunion, qui fut approuvée par Adam Châtelain, Evêque du Mans, l'Eglise fut réédifiée & dédiée à S. Tugal; cette Eglise est Paroissiale. Le Seigneur de Laval présente & confère toutes les Prébendes de S. Tugal. Ce Chapitre est composé

d'un Doyen, d'un Chantre, & de quatorze Prébendes.

La Messe, dite la Messe de Madame, qui se dit tous les jours à S. Tugal, a été fondée pour Charlotte d'Arragon, fille aînée & héritière de Dom Frédéric, Roi de Naples & d'Arragon, femme de Gui XVI, & pour Anne de Montmorenci, seconde femme du même Gui XVI; Charlotte mourut à Vitré en 1509, & Anne mourut à Laval le 9 Juin 1525, & est inhumée à S. Tugal.

Amelin d'Antenaise approuva en 1170 la fondation des Arcis, faite au Chapitre, qui est à présent de S. Tugal, par Hurebert-de-Bos : il est dit par le titre, qui est dans le trésor de S. Tugal, que le Seigneur de Laval lui prêta son sceau.

Le Chapitre du Cimetière-Dieu de Laval, fut fondé en 1420 ou 21, dans le Fauxbourg, par Jean Ouvrouin, Seigneur Châtelain de Poligni; il est composé de huit Prébendes, sans aucune dignité, & de trois Chapelles; c'est aujourd'hui le Chapitre de S. Michel. Le Seigneur de Poligni présente ces Prébendes & Chapelles. M. Colbert Croissi, Seigneur de Sablé est Seigneur de Poligni. Adam Châtelain, Évêque du Mans approuva cette fondation, en 1441. *Bondonnet, p. 631, Mémoire Miroménil.*

En 1493, Gui XV de Laval, fit ériger dans le Fauxbourg de Laval la Paroisse de S. Vénérand. *Courvaisier, p. 752.*

Il y a dans un des Fauxbourgs de Laval le Prieuré de S. Martin, estimé 1800 liv., fondé dans le quatorzième siècle par Gui III de Laval.

Il paroît, par des titres qui sont dans le trésor de l'Hôtel-Dieu de Laval, que cet Hôpital a été fondé par un Seigneur de Laval avant l'an 1207; & que celui des Incurables a été établi avant l'an 1546, & bâti tel qu'on le voit aujourd'hui en 1712.

En l'an 1396 ou 97, l'Anti-Pape Benoît XIII ayant été supplié par Gui XII de Laval & Jeanne de Laval-Châtillon, sa femme, d'approuver l'établissement qu'ils vouloient faire des Religieux Cordeliers dans leur Ville de Laval; ce Pape, en conséquence, adressa une Bulle aux Abbés de Clermont & de Belle-Branche, & les chargea d'examiner s'il étoit utile qu'on édifiât à Laval une Maison pour l'établissement des Frères Mineurs, & qu'au cas qu'ils le jugent utile, ils le fassent savoir aux Seigneurs & Dame de Laval, sans cependant préjudicier à la Bulle de Boniface VIII, qui en pareil cas ordonne qu'il faut avoir le consentement de l'Évêque du lieu. Sur le rapport

desdits Commissaires, Gui XII & sa femme fondèrent le Couvent des Cordeliers. *Cartul. rouge*, *fol.* 77. Cette fondation fut approuvée par Pierre de Savoisi, Evêque du Mans; l'Eglise fut dédiée à S. Sebastien, & consacrée par l'Evêque Adam Châtelain. Les Fondateurs y sont inhumés. En 1700, il y avoit dans ce Couvent 60 Religieux. *Bondonnet*, *p.* 626. *Courvaisier*, *p.* 611. *Mémoire Miroménil.*

En 1488, Gui XV de Laval fit bâtir, & fonda dans sa Ville l'Eglise & Couvent des Religieux de S. Dominique, dits Jacobins; leur revenu étoit en 1700 d'environ 1500 liv., ils étoient alors vingt Religieux. *Mémoire Miroménil. MS.* En 1489, le Cardinal de Luxembourg, Evêque du Mans, dédia l'Eglise des Jacobins, sous le titre de N. D. de Bonne-Rencontre.

Avoise de Craon, veuve de Gui VI de Laval, fonda en 1224 le Prieuré de Sainte Catherine pour les Chanoines Réguliers de S. Augustin, de la Congrégation de France; en 1700, il y avoit dans cette Maison quatre Chanoines; le revenu du Prieur est de 2000 liv., & celui de la Mense de 1200 liv. *Mémoire Miroménil. MS.*

En 1524, Gui XVI & Anne de Montmorenci, sa femme, sœur du Connétable, fondèrent & établirent dans le Monastère de Patience les Religieuses de Sainte Claire, dite Urbanistes; cet établissement fut approuvé la même année par Louis de Bourbon, Cardinal Evêque du Mans, *Courvaisier*, *p.* 816, *Bondonnet*, *p.* 662.

En 1585, on fonda un Collége à Laval.

En 1614, les Capucins, après avoir essuyé quelques difficultés, s'établirent à Laval, par la libéralité des Doyen & Chapitre de S. Tugal, qui leur donnèrent un emplacement, dans lequel ils bâtirent une Eglise, & formèrent un enclos; Charles de Beaumanoir, Evêque du Mans, fit la dédicace & la consécration de leur Eglise en l'honneur de Sainte Genevieve le 24 Septembre 1622. *Courvaisier, p.* 876. En 1700, il y avoit quarante Religieux. *Mémoire Miroménil.*

En 1616, les Religieuses Ursulines vinrent de Bordeaux à Laval, du consentement de l'Evêque du Mans, Charles de Beaumanoir; elles achetèrent un fonds, appelé la Valette, où elles commencèrent à bâtir une Eglise & un Couvent en 1620. L'Eglise fut dédiée à Sainte Hélène. *Courvaisier*, *p.* 878. Cinquante Religieuses en 1700, 6000 liv. de revenu. *Mémoire de Miroménil. MS.*

En 1621, Charles de Beaumanoir, Evêque du Mans, signa les décrets d'établissement des Religieuses Bénédic-

tines à Laval. *Courvaisier, p.* 879. En 1700, il y avoit trente Religieuses, qui avoient environ 1400 liv. de revenu. *Mémoire Miroménil, MS.*

Les Filles Hospitalières, sous la règle de S. Augustin, furent établies à Laval en 1648. En 1700, elles étoient 30, & avoient 3000 liv. de revenu. *Mémoire Miroménil. MS.*

En 1678, le Duc de la Trémoille, Comte de Laval, fonda l'Hôpital-Général, qui avec ce qu'on retire de la Manufacture qui y est établie, pouvoit produire en 1700 environ 2700 liv. de revenu. *Mémoire Miroménil. MS.*

Les Ecoles de Charité furent établies en 1740.

En l'année 1197, Gui VI convoqua à Laval une assemblée du Clergé, où se trouvèrent Barthelemi, Archevêque de Tours; Hamelin, Evêque du Mans; les Abbés d'Evron, de Clermont & de Bellebranche; Pierre d'Antenaise, Doyen de Sablé, & plusieurs autres Signeurs. Le Comte Gui leur remit, & abolit le droit de mortemain, que Gui V avoit établi dans ses Terres.

En 1241 ou 42, il y eut un Concile Provincial assemblé à Laval, auquel assistèrent l'Archevêque de Tours, & Geoffroi de Loudon, Evêque du Mans. *Courvaisier, p.* 509. *Bondonnet, p.* 582. *Cenomania.*

Laval étoit originairement une Baronnie, qui fut érigée en Comté en 1429, par le Roi Charles VII, en faveur de Gui XIV de Laval, & d'Isabeau de Bretagne, son épouse, nièce du Roi, en reconnoissance des services signalés que ce Seigneur lui avoit rendus dans la guerre qu'il avoit avec les Anglois; cette érection fut confirmée par le Roi Louis XI en 1481, en faveur de Gui XV; ce dernier Roi sépara le Comté de Laval de celui du Maine, pour relever à l'avenir immédiatement de la Couronne & du Louvre; en conséquence de quoi les Seigneurs de Laval se prétendent Comtes, Pairs, & jouissent de ce privilége. *Courvaisier, p.* 650. *Mémoire Miroménil.*

Le Comté de Laval est une des plus grandes Seigneuries du pays, elle a cent quarante hommages, dont il y en a quatre titrés, & trente-six châtellenies; on estimoit, en 1700, ces Terres quelques-unes de dix à douze mille livres de revenu, les moindres de mille livres, & cent Fiefs, chacun de 300 liv. de rente, le fort portant au foible. *Mémoire Miroménil.*

Le Comté de Laval est un Gouvernement particulier; mais il a toujours été possédé par les Gouverneurs & Lieutenans-Généraux pour le Roi, de la Province du Maine, qui portent le titre de Gouverneurs du Maine,

du Perche & de Laval. Par une déclaration faite à M. Chauvelin, Intendant de Tourraine, Anjou & Maine, au mois de Mars 1711, à l'occasion du dixième denier, signée Charles de la Trémoille, il paroît que le Comté de Laval est composé :

1°. De deux Châteaux, le vieil & le neuf, de dix Châtellenies, qui sont Montjean, Courbeveille, la Gravelle, Meslai, Monseurs, Basougers, Vaiges, Olivet, S. Ouen & S. Charles, &c.

2°. De la Terre de Boisjousse & de S. Ceneré, de celle de S. Bertevin, de la Forge du Port-Brillet, de la Terre des Moulins-neufs, de la forêt de Concise, du droit de marc de quatre sols pour pièce de toile, de l'Office du Greffier ordinaire, de celui d'Alivreur & Visiteur des poids, aunes, balances & pintes du Comté, du grand poids, du droit de minage, des halles, de la grande & petite Prévôté, de neuf moulins, & deux fours à ban. Le tout estimé produire de revenu annuel, déduction faite des dépenses à faire sur lesdits objets, la somme de 20998 liv.; sur quoi le Seigneur doit à différentes Communautés Ecclésiastiques 1322 liv. de rente annuelle, partant ne reste de revenu que 19678 liv. *Mémoire Miroménil.*

Autrefois les Seigneurs de Laval avoient pour Juges Généraux en leur Comté des personnes qualifiées, qui venoient de temps en temps juger les causes d'appel des Juges Châtelains. On trouve dans les anciens registres, que vers l'an 1380, Jean Beudin étoit Sénéchal de Laval; & depuis René Hennier est qualifié Lieutenant du Juge de Laval, dans le procès-verbal de la réduction de la Coutume du Maine, en 1508.

Robert le Brest est le premier qui a pris la qualité de Juge-Général de Laval; avant lui il y eut un nommé le Maçon, ou Maxon, qui fut Juge pendant quelque-temps. Après le Bret, le Seigneur de Martinnes fut pourvu de la charge de Juge; il étoit en même-temps Conseiller au Parlement de Bretagne.

Olivier Gaultier, Seigneur des Coyers, succéda à de Martinnes. Ce Gaultier fut fait prisonnier dans une sortie des habitans de Laval, qui tenoient pour le Roi; il fut conduit à Nantes, où, contre le droit des gens, M. le Duc de Mercœur le fit pendre, après l'avoir mis à rançon, par représaille d'une capitulation mal gardée.

Daniel Hay, Ecuyer, Seigneur de la Motte & du Châtelet, succéda à Olivier Gaultier, & vendit sa charge a

Louis Cazet, Seigneur de Vautorte, qui fut depuis Président au Parlement de Bretagne; le sieurCazet la revendit en 1648 au sieur François Marest.

La justice du Seigneur s'exerce par un premier Juge, par un Lieutenant-Général, un Juge-Criminel, un Lieutenant-Particulier & Enquêteur, & un Juge de Police, un Avocat-Fiscal, & un Procureur-Fiscal; ils tiennent l'audience les Lundis & Samedis, jours de marché.

Le Seigneur de Laval a aussi des Officiers de ses Eaux & Forêts; sçavoir un Grand-Maître, un Lieutenant-Général, un Greffier, un Sous-Garde, & plusieurs Sergens de Forêts pour les rapports.

Il y a aussi une Chambre des Comptes, composée d'un Président, & de quatre Maîtres ou Auditeurs, à 50 liv. de gages, & un Greffier. Cette Chambre fut établie du temps de Gui XII de Laval.

Il y a à Laval, outre ces Jurisdictions Seigneuriales, une Justice Royale, composée d'un Président, Juge, Lieutenant, Assesseur, Avocat & Procureur; cette Jurisdiction fut établie pour exempter les habitans du Comté d'aller plaider au loin: cette Jurisdiction relève de la Sénéchaussée du Château Gonthier, en cas Royaux, & afin que les Juges du Maine n'en eussent point connoissance, & ce en conséquence de la distraction du Comté de Laval d'avec celui du Maine, dont on a parlé ci-devant.

Il y a à Laval une Election, une Maréchaussée, & un Grenier à Sel; l'Election, qui fut établie en 1480, contient soixante-quatorze Paroisses, dans lesquelles il y avoit en 1700 14302 feux, & 607500 ames; dans la même année, on comptoit dans la Ville de Laval 3000 feux, & 25000 Communians; on payoit 14000 liv. de taille.

La Maréchaussée étoit composée en 1700 d'un Prévôt, un Assesseur, un Procureur du Roi, un Greffier, & six Archers; il n'y a plus de Prévôt, mais un simple Brigadier. Le Grenier à Sel étoit composé en 1700 d'un Président, un Grenetier, un Contrôleur, un Procureur du Roi & un Greffier; il s'y consommoit 47 muids de sel par an; on y a réuni le Grenier à Sel de grand impôt de la Gravelle, où il se consommoit 39 muids de sel par an. Il y a plusieurs Officiers du Grenier qui paultent au Seigneur de Laval, qui a dans son Comté la nomination des Officiers Royaux.

Les Seigneurs de Laval permirent autrefois aux Notaires du Bourg-Nouvel d'instrumenter en leur Ville, & par succession de temps ils y sont demeurés, de sorte qu'il y

en a six d'établis, dont la nomination appartenoit ci-devant aux Chapelains de la Chapelle Royale du Gué de Maulni, par concession que leur en fit le Roi Philippe de Valois l'an 1329. Ces Chapelains ont été réunis à l'Eglise Royale, Collégiale de S. Pierre du Mans en 1741. *Mémoire Miroménil.*

En 1415, Jacques Tahureau, Juge du Maine, se transporta dans la Ville de Laval pour faire la réduction du nombre des Notaires dans tout le Comté de Laval; il réduisit les Notaires Royaux au nombre de 15, & les subalternes à 25. Gui XVI de Laval s'opposa à ce réglement, & lui fit remontrer par Pierre d'Argentré, père de Bertran, Historiographe & Jurisconsulte, qu'il ne le connoissoit qu'en qualité de Commissaire de Sa Majesté, & non en qualité de Juge de Madame Louise de Savoie, mère du Roi, Comtesse du Maine, d'autant que le Comté du Maine & celui de Laval étoient deux Comtés séparés, (*pares dignitates in curia Principis*), & que comme Juge du Maine, & de ladite Dame, il n'avoit aucun ressort ni jurisdiction dans le Comté de Laval. Jean Berault, lors Procureur-Fiscal du Comté de Laval, forma l'opposition. Ce Berault étoit savant; il fut inhumé dans l'Eglise des Cordeliers, où son épitaphe est assez remarquable; elle est en vers, &, entr'autres on y lit celui-ci.

Actor ego fisci, nunc reus ante Deum.

Il étoit fils de Simon Berault, riche Commerçant, Seigneur des Essards, la Vignole, la Popelinière & autres Terres que le Roi Charles VII affranchit des francs-fiefs, pour un prêt qu'il lui fit de 400 écus d'or, vers l'an 1426; mais n'ayant point fait enregistrer ce privilege à la Chambre des Comptes, ses enfans & successeurs ont été troublés par les Adjudicataires des francs-fiefs. *Mémoire du sieur le Blanc de la Vignole.*

Par Edit de l'an 1733, le Roi créa à Laval un Maire & des Officiers municipaux; ils furent réunis aux Communautés des Villes par Arrêt du Conseil de l'année 1747. Le sieur Hardi de Lévaré fut le premier Maire de Laval, élu par la Communauté.

Le Tarif fut accordé à la Ville de Laval, en commutation de la taille & capitation, par Arret du Conseil du 25 Juillet 1742; renouvelé & perfectionné par un autre du 22 Mai 1753.

Les ponts & les moulins de Bellailé furent construits par

par Bellailé, Seigneur de Laval, vers l'an 920. Les curieux observent, sur-tout, la dernière arche sur laquelle il y a deux petites tours qui partent du fond de la rivière, qui est extrêmement profonde dans cet endroit, & qui ont résisté pendant tant de siècles aux injures des temps, & aux inondations fréquentes de cette rivière.

Autrefois les Seigneurs de Laval étoient si puissans, qu'ils faisoient la guerre à leurs voisins. Hiret rapporte que vers l'an 1085, du temps de Gui III, il y eut guerre entre les habitans de Laval & ceux de Château-Gontier.

En 1122, Gui de Laval étoit en guerre avec Lisiard de Sablé. *Ménage contin. de l'Hist. de Sablé. MS.*

Le Beau, dans la vie d'André de Vitré, deuxième du nom, fait mention de la guerre qui se fit entre ledit André & Gui VI de Laval, laquelle fut terminée par leurs amis l'an 1198. On remarque que dans le traité de pacification entre ces deux Seigneurs, on y comprenoit leurs amis & alliés, comme on fait dans les traités entre les Couronnes.

Les murs de la Ville de Laval ont été édifiés par Gui V de Laval, environ l'an 1180.

L'ancien palais où se rendoit la Justice fut bâti au Marchys en 1251. Le palais d'aujourd'hui ne fut bâti que long-temps après par Gui XVI & Charlotte d'Arragon, son épouse. Les armoiries qui sont sur les murailles le prouvent. La chambre de dessus le Roquet n'a été bâtie qu'environ 1630. Le palais pour les Justices Royales, & le Greffe pour le Siége ordinaire, ont été bâtis dans la grande salle du palais en 1741.

En 1432, il y eut à Laval un combat singulier devant Olivier de Feschal, qui en étoit Gouverneur, entre Finot, Seigneur de Bretignoles, & Artus de Cliffaton, Anglois; ce dernier tomba vaincu sur la place. *Courvaisier, p. 702.*

En 1251, les anciennes Halles furent bâties; celles pour le commerce des toiles en 1730 dans le champ de Foire, ou place du Gast; celles pour la Poissonnerie & pour le Minage en 1741. Le Marché qui se tenoit dans le Fauxbourg de S. Martin, fut transféré dans le champ de Foire en 1732.

En 1427, la Ville de Laval fut prise par Talbot, Anglois, & reprise par les François en 1429. *Courvaisier, p. 689.*

En 1485, le Cardinal Philippe de Luxembourg, Evêque du Mans, inhuma dans l'Eglise Collégiale de S. Tugal le corps d'André de Laval, Seigneur de Lohéac, Maréchal de France, & en 1486, celui de Gui XIII ou XIV

de Laval, fils de Jean, Comte de Montfort, en Bretagne, mort à Châteaubriant; & de Anne de Laval. *Courvaisier, p.* 749.

En 1487, le Roi Charles VIII passa plusieurs semaines à Laval, & fit des dons aux Eglises, sur-tout à celle de S. Tugal.

En 1516, les habitans de Laval se révoltèrent contre leur Seigneur, & l'obligèrent d'abandonner la Ville & de se retirer à Vitré; ils lui contestoient le patronnage de l'Eglise; ils furent réprimés & obligés d'aller implorer sa miséricorde, & lui demander grâce.

En 1537, la rivière de Mayenne fut rendue navigable depuis Château-Gontier jusqu'à Laval, en vertu des Lettres-Patentes du Roi François Premier. *Ménage supplém. de l'Hist. de Sablé, MS.*

En 1545, Gui XVII de Laval, & Claude de Foix, sa femme, firent bâtir les galeries du Château de Laval. Gui XVII mourut à Saint Germain-en-Laye le 15 Mai 1547, âgé de 25 ans trois mois, sans enfans; gît à S. Tugal.

En 1549, on découvrit à Laval des carrières de marbre jaspé, qui entretiennent plusieurs atteliers.

En 1584, 1628, & les années suivantes, la peste fit de grands ravages à Laval, le Clergé & les Habitans firent des processions à N. D. d'Evron, qui est éloignée de La Ville de Laval, qui avoit tenu le parti de la ligue contre le Roi Henri IV, se soumit à ce Prince en 1589.

Laval est une des Villes du Royaume où il se fait un des plus grands commerces de toiles. Piganiol de la Force, dans sa description historique de la France, dit qu'en 1299, des Ouvriers Flamands ayant suivi Béatrix, femme de Gui IX de Laval; ils enseignèrent aux habitans de Laval la façon de fabriquer des toiles, qu'ils ignoroient, & leur apprirent à les blanchir. Les habitans s'appliquèrent à cette branche de commerce avec tant de soin, qu'en peu de temps les Manufactures grossirent. Aujourd'hui la plus grande partie des habitans de cette Ville fait ce commerce, qui produit tous les jours des fortunes considérables. Ce fut en 1470, qu'on commença à faire les Lavanderies pour blanchir les toiles. Au sujet de cette Manufacture, il y a un Réglement du Conseil du Roi du 19 Août 1789; ce qui entretient le plus ce commerce, c'est que toutes les toiles vendues se payent comptant.

La Seigneurie de Laval a été possédée successivement & sans aliénation par les descendans de Gui-Valla, qui

bâtit dans le neuvième siècle le Château de Laval, pour s'opposer aux courses fréquentes que les Bretons Armoriques faisoient dans le Maine. Un de ses descendans bâtit des murs & une ville, qui est celle de Laval; il fit aussi construire sur le Mont, dit de Jupiter, un fort, vis à-vis le grand chemin de Nantes; ce fort étoit défendu par une redoute qui subsiste encore, & par un autre fort, qui étoit sur le territoire nommé le Marchis, & qui avoit correspondance avec le Bourg Hersant, par des souterreins, dont on voit encore des vestiges. Ce fort du Mont Jupiter ayant été presque entièrement détruit par les guerres, fut réparé par Gui, en 1003. Il a depuis été donné aux habitans pour construire une Eglise, comme on a dit ci-devant.

Les Mémoires qu'on m'a fournis remontent l'origine de la Maison de Laval jusqu'à Marcomire, l'un des trois Chefs des Francs qui secouèrent le joug des Romains sous l'Empire de Valérien, environ l'an 259 de l'Ere Chrétienne. Ce qu'on rapporte à ce sujet est plein de fables & d'anacronismes; c'est pourquoi je ne commencerai cette généalogie qu'à Yves Sire de Laval, qui vivoit du temps du Roi Hugues-Capet.

Le Pape Pascal II, (mal nommé Urbain II par Courvaisier, *pag.* 353), accorda à Gui IV de Laval le privilége de faire appeler du nom de Gui tous ses descendans; ce privilége fut confirmé par le Roi Philippe I. Gui VII de Laval ratifiant ce privilége, ordonna par son testament, de l'an 1268, que tous les aînés de la Maison de Laval porteroient le nom de Gui, avec les armes de Laval; que la Seigneurie de Laval seroit indivisible, & cela à peine de privation du droit d'aînesse dans les successions, lequel droit, en cas de non-observance de toutes ces choses seroit déféré aux puînés. *Ménage, Hist. de Sablé, p.* 160.

Dom. Denis Briant, dans le *Cenomania*, donne pour origine des Gui de Laval, Gui qui vendit à Maynard, Abbé de S. Michel-du-Mont, & aux Moines de cette Abbaye les deux parts qui lui appartenoient de l'Eglise, *Centrannensis*; & ce, du consentement de Hugues, Comte du Maine, & de l'Evêque Sigéfroi, qui vivoit vers la fin du dixième siècle.

Le Seigneur actuel de Laval est M. Jean-Bretagne-Charles-Godefroi, Sire de la Trémoille, Duc de Thouars, Pair de France, Comte de Laval & de Montfort en Bretagne, Baron de Vitré, dans la même Province, & en cette qualité premier Baron & Président de la Noblesse

aux Etats de cette Province, alternativement avec le Baron de Léon.

La Maison de Laval a été divisée en cinq races ou branches.

La première commence à Gui premier, fils de Valla, dans le neuvième siècle, & finit à Gui VI, mort en 1218, laissant pour héritière, Edme sa fille, qui fut mariée en 1220, à Matthieu de Montmorenci, à condition que le premier enfant qu'ils auroient prendroit le nom & les armes de Laval. Matthieu de Montmorenci, que le Roi Philippe-Auguste fit Connétable de France, ne voulut point quitter les armes de sa Maison, il les brisa seulement de cinq coquilles d'argent sur la croix.

La seconde race commence à Matthieu de Montmorenci, & finit à Gui XII, qui mourut en 1412, laissant pour héritière Anne, qui avoit épousé en 1403 ou 1404, Jean de Montfort, Seigneur de Kergolon, lequel s'obligea par son contrat de mariage, lui & ses successeurs, *in infinitum*, de prendre le nom & les armes de Laval.

La troisième race commence à Jean de Montfort, dit Gui XIII de Laval, qui mourut en 1415, & finit par Gui XVII, qui mourut en 1547, âgé de vingt-cinq ans, trois mois, sans laisser d'enfans de Claude de Foix, son épouse.

La quatrième race commence par Louis de Ste Maure, dit Gui XVIII, qui avoit épousé Renée de Rieux, fille de Claude de Rieux, mari de Catherine ou Jeanne de Laval, fille aînée de Gui XVI. Louis de Sainte Maure & Renée de Rieux avoit une sœur, nommée Anne, qui épousa en 1547 François de Coligni, Seigneur Dandelot, qui fut Gui XIX. Cette race finit par Gui XX, tué en Hongrie l'an 1605, sans alliance.

La cinquième race commença par Henri de la Trémoille, par représentation d'Anne de Laval, sa bisaïeule, seconde fille de Gui XVI, qui avoit épousé en 1521 François de la Trémoille, dont Louis III de la Trémoille, qui épousa en 1549 Jeanne de Montmorenci, dont Claude de la Trémoille, mort en 1604, & qui laissa de Charlotte-Barbantine de Nassau, son épouse, Henri de la Trémoille, Duc de Thouars, Prince de Talmont, Comte de Laval, &c.

Généalogie de la Maison de Laval.

Yves, Sire de Laval, qui vivoit du temps du Roi Hu-

gues-Capet, épousa Avoise de Matefélon, dont Geoffroi, qui suit.

Geoffroi, dit Gui premier, Sire de Laval, épousa Berte, dont il eut Gui II, qui suit.

Gui II de Laval épousa Hildeburge de Bellesme, dont Hamon, qui suit; Gui; Hubert; Gervais; Agnès, & Hildéburge. Gui II & sa femme fondèrent le Prieuré de S. Martin d'Avesnière & l'Hôpital de Thévalle.

Hamon, Sire de Laval, épousa Hersende: dont Gui III, qui suit; & Hugues, qui épousa Agnès de Mayenne, dont étant devenu veuf sans enfans, il fut Chanoine de l'Eglise du Mans.

Gui III, Sire de Laval, vivoit vers 1090; il épousa, 1°. Denise de Mortain, 2°. Cécile: il eut Gui IV, qui suit; Agnès, qui fut mariée à Hugues, Sire de Craon, & Gervaise.

Gui IV de Laval, fit le voyage de la Terre-Sainte en 1096; il fonda en 1100 le Prieuré de la Madeleine, dit le Plessis; il mourut en 1140. Il avoit épousé Emme: dont Gui V, qui suit; Hamon, mort en 1152; & Emme, qui fut mariée à Geoffroi de Champagne.

Gui V de Laval fonda en 1152 l'Abbaye de Clermont, & en 1178 le Chapitre de S. Tugal; il mourut en 1192. Il avoit épousé Emme: dont Gui VI, qui suit; Geoffroi, qui fut Evêque du Mans en 1231, & mourut en 1234; & Agnès, qui épousa Eméri, Vicomte de Thouars.

Gui VI de Laval fonda en 1198 le Prieuré d'Olivet, il mourut en 1212; il avoit épousé Avoise de Craon: dont Emme, qui suit; Gui, mort jeune en 1213; & Isabeau, qui épousa Bouchard de Montmorenci, Seigneur d'Escouen, Conflans, &c.

Emme de Laval épousa, 1°. en 1214, Robert, Comte d'Alençon; 2°. en 1218, Matthieu II de Montmorenci; 3°. en 1231, Jean IV de Toci: elle eut de son second mariage Gui VII, qui suit.

Gui VII de Laval, chef de la seconde race de Laval, mort en 1268, avoit épousé, 1°. Philippine de Vitré, qui porta la Baronnie de Vitré dans la Maison de Laval; 2°. Thomasse de Matefelon: il eut Gui VIII, qui suit; Gui, qui fut Evêque du Mans en 1326, & qui mourut en 1338; Bouchard, qui fit la branche d'Attichi, qui finit en Gui d'Attichi, son petit-fils, mort sans enfans de Jeanne de Nesle Clermont en 1440; Matthieu, mort sans postérité; Emme; & Catherine, mariée à Hervé de Léon.

Gui VIII de Laval, mort en 1275, épousa, 1°. Isabelle,

fille héritière de Guillaume de Beaumont ; 2°. Jeanne, fille de Louis de Brienne ou d'Acre, Vicomte de Beaumont : il eut Gui IX, qui suit ; Guillaume, mort sans postérité ; Gui, Sieur d'Olivet ; Louis, Sieur d'Aubigné ; Thibaut, tué à la bataille de Poitiers en 1356 ; Matthieu, Sieur de Brée ; Philippine, qui épousa Guillaume le Voyer, Seigneur de Paulmi ; Agnès & Catherine, Religieuses ; & André, Seigneur de Châtillon, Monseurs, Meslai, Olivet, Aubigné, &c. André vivoit en 1356, il avoit épousé Eustache du Boulai, & a été la tige des Laval-Loué, Laval-Bois-Dauphin, Laval-Lezé, Laval-Brée, Laval la-Faigne, & Laval-Montmorenci.

Gui IX de Laval mourut en 1323 ; il avoit épousé Béatrix de Gaure, fille unique de Razo, Seigneur de Gaure, en Flandre : dont Guise, qui suit ; Jean, Seigneur de Pacy, qui épousa Aliénor le Bigot, d'où Gui, dont la fille épousa Jean de Villiers, Sieur du Homet ; Pierre, Evêque de Rennes, mort en 1357 ; Isabeau, qui fut mariée à Jean de Lohéac ; Catherine, qui épousa Gérard Chabot, quatrième du nom, Seigneur de Raiz ; Fouque, Seigneur de Chaloiau, qui épousa Jeanne Chabot, sœur de Gérard, mari de sa sœur. Fouque étoit aïeul de Gui II, Seigneur de Raiz & de la Suze, de Gilles, Seigneur de Raiz ; &c. Maréchal de France, brûlé à Nantes pour crime de magie, par Sentence de l'Evêque de Nantes & du Sénéchal de Rennes en 1440, & de René, Seigneur de la Suze, qui épousa Anne de Champagne.

Gui X de Laval, tué au combat de Rochederien en 1347, avoit épousé Béatrix, fille d'Artus II, Duc de Bretagne, dont il eut Gui XI de Laval, qui épousa Isabelle de Craon, & mourut sans enfans en 1348 ; Gui XII, qui suit ; & Béatrix, qui épousa le Connétable de Clisson.

Gui XII de Laval, mort en 1412, avoit épousé, 1°. Louise de Châteaubriant, sans enfans ; 2°. Jeanne de Laval, veuve du Connétable du Guesclin, dont Gui, Seigneur de Gaure ; qui, dans le temps qu'il étoit fiancé avec Catherine d'Alençon, tomba dans un puits au bas de la grande rue de Laval, en jouant à la paulme, & mourut de cette chûte en 1412 ; & Anne, qui suit.

Anne de Laval succéda à Gui, son frère ; elle fut mariée à Jean de Montfort, Seigneur de Kergolai, qui prit le nom & les armes de Laval, & fut nommé Gui XIII, il est le chef de la troisième race de Laval : ils eurent Gui XIV, qui suit ; Louis, Seigneur de Compet & de Châtillon, mort sans enfans en 1489 ; Jeanne qui épousa en

1424 Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, d'où les Ducs de Bourbon, devenus Rois de France; Catherine, qui fut mariée à Gui de Chauvigni, Seigneur de Châteauroux; & André, Seigneur de Lohéac & de Raiz, Amiral de France en 1437: le Roi Louis XI, après l'avoir disgracié, le fit Maréchal de France & Chevalier de son Ordre. Il épousa Marie de Laval Raiz, fille de Gilles, brûlé à Nantes; il mourut sans enfans en 1486.

Gui XIV de Laval, en faveur duquel le Roi Charles VII érigea la Baronnie de Laval en Comté, épousa Isabeau, fille de Jean VI, Duc de Bretagne: dont François, dit Gui XV, qui mourut en 1500, sans enfans, de Catherine, fille de Jean II, Duc d'Alençon; & Jean, qui fuit.

Jean de Laval, Seigneur de la Roche-Bernard, mort en 1476, avoit épousé Charlotte du Perrier, Dame de Quintin: dont Nicolas, qui fuit.

Nicolas, dit Gui XVI, Comte de Laval, mort en 1531, épousa, 1°. Charlotte d'Arragon, fille de Frédéric, Roi de Naples; 2°. Anne de Montmorenci; 3°. Antoine de Daillon, Seigneur du Lude. Gui XVI mourut en 1531: il eut de son premier mariage Gui & Louis, morts jeunes; François, Comte de Montfort, tué à la Bicoque en 1522; Catherine, qui épousa en 1517 Claude, Sire de Rieux: dont Renée, dite Guione XVIII, Comtesse de Laval, qui fut mariée à Louis de Sainte-Maure, sans enfans; Claude de Rieux, qui épousa François de Coligni, Sieur d'Andelot, dont Paul de Coligni, Comte d'Harcourt, de Laval, &c. dit Gui XIX, mort en 1586, laissant Gui XX, tué en Hongrie, sans enfans. Gui XX laissa sa succession à Henri de la Trémoille, du chef d'Anne de Laval, sa bisaïeule, femme de François de la Trémoille; Anne de Laval, qui fut mariée en 1521 à François de la Trémoille: dont Louis, qui fut père de Claude, Duc de Thouars. Nicolas eut, de son second mariage, Claude de Laval, dit Gui XVII, qui épousa Claudine de Foix, fille d'Odet, Comte de Lautrec, & mourut sans postérité en 1547; Catherine de Laval, qui fut mariée à Louis de Rohan de Guémené Montbason; Anne, qui épousa Louis de Silli, Seigneur de la Rocheguion. Nicolas eut de son troisième mariage Charlotte, qui fut mariée au Maréchal de Coligni, tué à la S. Barthelemi en 1572.

Henri de la Trémoille, Duc de Thouars, Comte de Laval, &c. succéda à Gui XX de Laval, comme arrière-petit-fils d'Anne de Laval & de François de la Trémoille.

Généalogie de la Maison de la Trémoille.

Tout le monde sait que la Maison de la Trémoille est une des plus illustres du Royaume; elle subsistoit dans le treizième siècle. Les deux premiers, du nom de Gui, ne sont pas bien connus; mais on trouve Gui III, Sieur de la Trémoille, dans les listes de la haute noblesse, qui possédoit de grandes Terres en 1316. On voit son tombeau & celui de sa femme dans l'Eglise de l'Abbaye de la Colombe, Ordre de Citeaux.

Gui III, Sire de la Trémoille, Seigneur de Château-Guillaume, de Lussac-les-Eglises, & de Rochefort, en Berri, fut père de Gui IV, qui suit & de Guillaume, qui fut Seigneur de Rochefort.

Gui IV de la Trémoille, Seigneur de Château-Guillaume, de Vouhec, de Vazois, de Pressac, de Fontmorant & de Lignac, épousa en 1315 Alix de Vouhec: dont Gui V, qui suit: & Amiel ou Aimé, Seigneur de Fromencour, qui fut tige des Seigneurs de Fromencour qui ont subsisté jusqu'en 1536. Gui IV mourut en 1360.

Gui V de la Trémoille, Seigneur de Vazais, de Lussac, &c. Grand Panetier de France, mort en 1350, avoit épousé Radégonde Guenant: dont Gui VI, qui suit; Guillaume, Seigneur d'Uson, Grand Chambellan du Roi Charles V, & Chancelier de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, fut tué en 1396; & Philippe, Seigneur de Dours, qui a fait la branche des Seigneurs de ce nom.

Gui VI de la Trémoille, Seigneur de Sulli, de Craon, de Jonvelle, Comte de Guines, Baron de Darci, de Sainte-Hermine, de Mareuil, &c. Chambellan, Panetier & Porte-Oriflame de France, surnommé le Vaillant, épousa Marie, Dame de Sulli & de Craon, environ l'an 1382: dont Georges, qui suit; Jean, Seigneur de Jonvelle, Chambellan de Bourgogne, Chevalier de la Toison d'Or, mort sans enfans de Jacquine, fille de Georges d'Amboise; Isabelle, femme, 1°. de Pierre Torzel, Seigneur d'Aligre, 2°. de Charles de la Rivière, Comte de Dammartin, 3°. de Guillaume de Châteauvilain; Marie, mariée à Louis de Chelon, Comte d'Auxerre & de Tonnerre; Marguerite, mariée à Renaut, Sire de Pons, d'où les Seigneurs de Pons Mirebeau; Guyot & Gui, morts jeunes.

Georges de la Trémoille, Comte de Guines, de Boulogne & d'Auvergne, Baron de Sulli, &c. mort en 1446.

épousa, 1°, Jeanne, Comtesse d'Auvergne & de Boulogne, veuve de Jean de France, Duc de Berri, dont il n'eut point d'enfans; 2°. en 1425, Catherine, Dame de l'Isle Bouchard, de Rochefort, de Doué, de Selles & de Grancé : dont Louis I, qui suit; Georges, Seigneur de Craon, Jonvelle & Rochefort, Chambellan de Bourgogne, Gouverneur de Champagne, Chevalier de l'Ordre du Roi; & Louise, qui fut mariée à Bertran VI, Sire de la Tour, Comte d'Auvergne & de Boulongne, morte en 1494; gît à l'Abbaye du Bouchet, qu'elle avoit fondée avec son mari.

Louis I de la Trémoille, Comte de Guines & de Benon, Vicomte de Thouars, Prince de Talmont, Baron de Sulli & de Craon, &c. Chambellan héréditaire de Bourgogne, mort 1483, avoit épousé en 1446 Marguerite d'Amboise, fille de Louis d'Amboise, Vicomte de Thouars, Prince de Talmont: dont Louis II, qui suit; Jean, qui fut Archevêque d'Auch en 1490, Evêque de Poitiers en 1505, & Cardinal en 1506, mort en 1507; Jacques, qui épousa Avoye, fille de Jean de Chabane, Comte de Dammartin, sans enfans; Georges, Seigneur de Jonvelle, Gouverneur de Bourgogne, épousa Madeleine d'Azay, dont Jacqueline, qui épousa en 1529 Claude Gouffier, Duc de Rouanez, Grand Ecuyer de France, Anne, qui fut mariée, 1°. à Louis d'Anjou, bâtard du Maine, 2°. à Guillaume de Rochefort, Chancelier de France, 3°. à Jacques de Rochechouart; Antoinette, qui épousa en 1473 Charles de Husson, Comte de Tonnerre; Catherine, Abbesse du Roncerai d'Angers; & Jean, bâtard, légitimé en 1485.

Louis II de la Trémoille, Vicomte de Thouars, Prince de Talmont, Comte de Guines & de Benon, Baron de Sulli, de Craon, de Montagu, &c. Amiral de Guienne & de Bretagne, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur & Lieutenant-Général de Bourgogne, surnommé le Chevalier sans Reproche. Guichardin le nomme le premier Capitaine du Monde, & Pauljore ajoute qu'il fut la gloire de son siècle & l'ornement de la Monarchie Françoise; il portoit pour devise une roue, avec ces mots: *sans sortir de l'ornière*. Il épousa, en 1485, Gabrielle de Bourbon, fille de Louis, Comte de Montpensier: dont Charles, qui suit. Louis II fut tué à la bataille de Pavie, en 1524.

Charles de la Trémoille, Prince de Talmont, Vicomte de Thouars, &c. tué à la bataille de Marignan, en Italie, en 1515, âgé de 29 ans, avoit épousé en 1501

Louise de Coëtivi, fille unique de Charles, Comte de Taillebourg, Baron de Royan: dont François, qui suit.

FRANÇOIS de la Trémoille, Prince de Talmont, Vicomte de Thouars, Comte de Taillebourg, Baron de Royan, &c. Chevalier de l'Ordre du Roi, mort en 1541, épousa, 1°. en 1521, Anne de Laval, fille & héritière de Gui XV; 2°. Françoise du Bouchet, fille de Charles du Bouchet, Seigneur du Puigreffier: il eut de premier mariage Louis III, qui suit; & du second, entre autres, Georges, Baron de Royan, duquel sont descendus les Marquis de Royan; & Claude, Baron de Noirmoutier, qui a fait la branche des Ducs de Noirmoutier.

LOUIS III de la Trémoille, premier Duc de Thouars, Prince de Talmont, &c. mort en 1577. Le Roi Charles IX érigea, en considération de ses services, le Vicomté de Thouars en Duché, par lettres du mois de Juillet 1563, enregistrées au Parlement le 21 Octobre de la même année. Louis III épousa en 1549 Jeanne de Montmorenci, fille de Anne, Connétable de France: dont Claude, qui suit; Anne, aîné, mort jeune; Charlotte, qui fut la seconde femme de Henri I de Bourbon, Prince de Condé, mort en 1629; Louis & Louise, morts jeunes.

CLAUDE de la Trémoille, Duc de Thouars, Prince de Talmont; le Roi Henri IV le créa Pair de France par Lettres du mois d'Août 1595, registrées au Parlement le 7 Décembre 1599. Claude se fit Protestant; il mourut en 1604; il avoit épousé en 1598 Charlotte-Barbantine de Nassau, fille de Guillaume, Prince d'Orange, & de Charlotte de Bourbon-Montpensier: dont Henri, qui suit, & Frédéric, Comte de Benon, mort à Venise en 1642, dans un combat particulier, contre du Coudrai de Monpensier.

HENRI de la Trémoille, Duc de Thouars, Prince de Talmont, Comte de Laval: le Roi ayant envoyé des Plénipotentiaires à Munster en 1648, pour traiter de la paix, permit à Henri de la Trémoille d'y envoyer une personne de sa part, pour y représenter les droits & prétentions qu'il avoit sur le Royaume de Naples, à cause de Anne de Laval, sa bisaïeule, fille cadette de Gui XV ou XXI de Laval, & de Charlotte d'Arragon, fille de Ferdinand, Roi de Naples & de Sicile. Henri mourut en 1674; il avoit épousé en 1619 Marie de la Tour de Bouillon, dont Henri-Charles, qui suit; Louis, mort Abbé de Charoux; Marie-Charlotte, mariée en 1662 à Bernard de Saxe, Duc de Wimar; Armand & Elisabeth, morts jeunes.

HENRI-CHARLES de la Trémoille, Duc de Thouars, Prince de Tarente & de Talmont, Chevalier de l'Ordre de la Jarretière, mort en 1672, epousa en 1648 Emilie de Hesse-Cassel, dont Charles Belgique, qui suit.

CHARLES-BELGIQUE-HOLLANDE, Duc de Thouars, le premier appelé Duc de la Trémoille, Comte de Laval, &c. premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Chevalier de ses Ordres, mort en 1709, épousa Madeleine de Créqui, dont Charles-Louis, qui suit ; & Frédéric-Guillaume, Prince de Talmont, Seigneur du Duché de Chatelleraut, par acquisition, qui épousa Elisabeth-Anne-Antoinette de Bullion, dont Anne-Charles-Frédéric, Duc de Chatelleraut, par brevet du mois d'Octobre 1730, lequel a épousé la même année Marie Jablonouski, Palatine de Russie, dont N.... né en 1731.

CHARLES-LOUIS-BRETAGNE, Duc de Thouars, Comte de Laval, &c. premier Gentilhomme de la Chambre, mort en 1719, épousa Marie, fille de René, Marquis de la Fayette, & de Madeleine de Marillac, dont Charles-Armand, qui suit.

CHARLES-ARMAND-RENÉ de la Trémoille, Duc de Thouars, Comte de Laval, &c. mort en 1741, avoit épousé en 1725 Marie-Hortense-Victoire de la Tour-d'Auvergne, dont Jean-Bretagne-Charles-Godefroi, qui suit.

JEAN-BRETAGNE-CHARLES-GODEFROI, Sire de la Trémoille, Duc de Thouars, Pair de France, Comte de Laval & de Monfort, Baron de Vitré; en cette qualité, premier Baron, & Président de la Noblesse aux Etats de Bretagne, alternativement avec le Baron de Léon ; né le 5 Février 1737, a épousé le 18 Février 1751 Marie-Geneviève de Durfort, fille unique du Duc de Randan & de Lorge, née le 3 Février 1735

Bibliographie de Laval.

AVOST (Jérôme d'), né à Laval, vivoit en 1584 ; il étoit Officier de Marguerite de France, Reine de Navarre, sœur du Roi Henri III ; il a traduit plusieurs sonnets de Pétrarque, imprimés à Paris, tant en Italien qu'en François, chez Abel l'Angelier en 1584, avec plusieurs poésies de sa façon, mises sur la fin de la traduction desdits sonnets. Il a traduit d'Italien en François le Dialogue des Grâces, & Excellences de l'Homme, ensemble de ses misères & disgrâces, imprimé à Paris, chez P. Che-

villot en 1583. Il a traduit d'Italien en François les Amours d'Ismène, écrits premièrement en Grec. A Paris, chez N. Bonfons en 1582. Il a traduit le quatrième volume des Epitres de Guérare; il a écrit plusieurs Quatrains de la Mort, imprimés chez Jean Lecler, à Paris. Il a aussi traduit d'Italien en François un livre intitulé, les Elites & les plus belles Fleurs recueillies de toutes les œuvres spirituelles du R. P. Frère Louis de Grenade, de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Il a aussi traduit d'Italien en François une Comédie de Louis Domenichi, qu'il a intitulée, les deux Courtisanes; ces derniers ouvrages n'étoient pas imprimés quand la Croix du Maine donna sa Bibliothèque Françoise.

Guillaume Colletet, dit p. 178 de son discours de la poésie morale, que les Quatrains de Jérôme d'Avost furent intitulés de la Vie & de la Mort. *M. de la Monnoie.*

L'Abbé Goujet, dit, tom. 12 de sa Bibliothèque Françoise, que d'Avost fut assez bon Traducteur de Pétrarque pour son temps: ibid. tom. 7, pag. 314. *La Croix du Maine, Bibliot. Franç. Blondeau, Hom. Illust. du Maine.*

ARCHAMBAULT (la Demoiselle) née à Laval, à composé une dissertation sur la question, de savoir lequel de l'Homme ou de la Femme est plus capable de consistance, ou la Cause des Dames. *Alman. Manceau, 1769, pag. 58, Journal Histor. Janvier 1755.*

BAULD (Pierre le), Chantre & Chanoine de l'Eglise Collégiale de S. Tugal de Laval, a composé un discours sur l'origine & antiquité de la Ville de Laval. Cet ouvrage est manuscrit. *Bibliot. Françoise*, n°. 35519. La Croix du Maine, dans sa Bibliothèque Françoise, dit que Pierre le Bauld étoit Orateur & Historiographe de Jeanne de Laval, Reine de Jérusalem, & qu'il a écrit l'histoire de la noble & ancienne Maison de Laval, au Maine, Seigneurs de Victrai, en Bretagne; laquelle s'appelle autrement la chronique de Victrai, &c. La Croix dit qu'il posséde ces deux manuscrits; le Bauld vivoit en 1538.

BARRIER, né à Laval, fut un des plus fameux Graveurs en pierre qu'il y eût en France; il fut Graveur du Roi. Ses ouvrages sont conservés dans le cabinet de ce Monarque; il en est passé plusieurs chez les Souverains Etrangers: Barrier est mort à Paris en 1746 ou 47. *Alman. Manceau, 1768, pag. 55.*

BIGOT (Guillaume), né à Laval, étoit Médecin & Philosophe; il fut fort estimé des Savans de son temps: on a de lui, *Guillelmi Bigotii Lavallensis Carmina, Basileæ,*

1536.; *Guillelmi Bigotii Lavallensis, Christiana Philosophia praludium, &c. Tolosa* 1549, *in*-4°. *Guillelmi Bigotii Lavallensis, somnium de expulsione Imperatoris Caroli Quinti è Gallia. Parisiis* 1537, *in*-8°. Bigot est aussi l'Auteur de quelques vers François, imprimés avec les poésies de Charles de Sainte Marthe. Il est mort peu après l'an 1550. *La Croix du Maine, Bibliot. Françoise, Blondeau, Hommes Illustres du Maine. Dom Liron, singularités Littéraires. Le Long, Bibliot. Franç. 2 vol. art.* 17566.

COUASNIER (Henri Charles) des Landes, né à Laval, Professeur au Collége de la Marche, étoit savant dans les Langues Grecques & Hébraïques; on a de lui l'Eloge de Mgr le Duc de Bourgogne; Paris, 1762: celui de Maximilien de Béthune, Baron de Rosni, puis Duc de Sulli, Maréchal de France, & premier Ministre sous Henri IV; Paris 1763, *in*-8°. & celui de M. Descartes. Il est mort au Mans en 1766. *Le Long, Bibliot. Franç. 2 vol. art.* 25775, *troisième vol. art.* 31817. *Alman. Manceau* 1768, *p.* 49.

FRERE (Jean le) né à Laval, étoit Principal du Collége de Bayeux à Paris. On a de le Frère, la vraie & entière histoire des troubles & des guerres civiles avenues de notre temps pour le fait de la religion, tant en France, Allemagne, que Pays-Bas, réduite en 19 livres, par Jean le Frère de Laval, Paris 1572, *in*-8°. Cette histoire commence en 1370, & finit en 1573. Les quatre premiers livres ne traitent que de l'Histoire d'Allemagne; ce qui regarde la France commence au 5e livre sous François II.

La même Histoire augmentée jusqu'en 1575 par le même Auteur, Paris 1576, *in*-8°. 4 vol.

La même augmentée jusqu'en 1582, recueillie de plusieurs Auteurs François & Latins, & réduite en 38 livres, Paris, de la Noue 1584, *in*-8°. 2 vol.

Antoine du Verdier-Vaupriras, dans sa Bibliothèque Françoise, dit que cette Histoire est celle de la Popelinière, corrigée par Jean le Frère, qui l'a fait imprimer sous son nom. La Popelinière s'en plaint vivement dans la Préface de sa grande Histoire, imprimée en 1581.

L'Histoire de France (ou l'Histoire Françoise de notre temps, contenant les plus notables occurrences & choses mémorables advenues en ce Royaume de France & ès Pays-Bas de Flandres, soit en paix, soit en guerre, tant pour le fait Séculier qu'Ecclésiastique, sous les règnes de Henri & François II, Charles IX & Henri III, recueillie de divers mémoires, instructions & harangues d'Ambassadeurs, négociations d'affaires, expéditions de guerre,

& autres avertissemens particuliers,) Paris, Poupi & Chesneau 1582, *in-fol.*

La Popelinière attribue cette Histoire, qui commence en 1547, & finit en 1580 à Jean le Frère de Laval, mort en 1583, & à Paul-Emile-Piguerre, du pays Chartrain, Conseiller au Mans. Antoine du Verdier, pag. 782 de sa Bibliothèque, la donne à la Popelinière. La Croix du Maine, dit qu'elle a été écrite par le Frère & par un nommé Piguerre. Du Haillan dit que Jean le Frère de Laval nous a laissé une histoire du temps, presque tirée mot à mot de la Popelinière. Enfin André du Chesne, dans sa Bibliothèque des Historiens de France, attribue cette histoire à Paul-Emile Piguerre. Il paroît que le sentiment de la Popelinière, qui étoit intéressé dans cette affaire, doit prévaloir.

Le Frère a traduit en François la chronique d'Eusèbe, imprimée à Paris; plusieurs vies des Saints & Saintes imprimées avec les trois grands volumes de l'histoire des Saints.

Il est Auteur d'un livre intitulé le Charidême, ou du Mépris de la Mort, imprimé en 1579; de plusieurs Noels imprimés à Angers; il a aussi beaucoup augmenté le Dictionnaire François & Latin après Jean-Thiéri de Beauvais. *La Croix du Maine, Biblioe. Franç. Blondeau, Hommes Illust. du Maine. Le Long, Biblioe. Franç. vol.* 2, *nos.* 18193, 18418, 18420.

GARNIER (Jean), Seigneur de la Guiardière, né à Laval, a composé plusieurs poésies Françoises manuscrites; entr'autres un Poëme intitulé, la Mer-Rouge. Il vivoit en 1584. *La Croix du Maine, Biblioe. Franç.*

GUERREAU (Vincent), Avocat à Laval, a fait l'Histoire du Monde; & celle de Laval & de ses Seigneurs. *Alman. Manceau* 1768, *p.* 29.

HAYNEUVE (Julien) Jésuite, né à Laval, a donné des Méditations pour tous les jours de l'année, *in-4°*. Une Philosophie Chrétienne, & un Traité, intitulé: de la Conduite, de la Vie & des Mœurs, qui mènent au Salut. Il mourut en 1663. *L'Abbé Goujet, Suppl. de Moréri.*

MAGISTRI (Yves de), Religieux de l'Ordre des Frères Mineurs né à Laval, a composé un Ouvrage intitulé: Bastion, défence & mirouer des Professeurs de la vie régulière de l'Abbaye & Ordre de Fontevrauld, ou Chronique de l'Ordre de Fontevrauld; la Vie de Robert d'Arbrisselles, son Oraison Funèbre par Léger, Archevêque de Bourges; un Traité de *Exemptione Ordinis Fontisebraldi*, &c. par Yves

de Magistri, de Laval, Frère Mineur. Angers, Esnault, 1586, *in-4°*. Le Père Jean Chevalier, Jésuite, a traduit l'Ouvrage latin; la Flèche, Griveau, 1647, *in-8°*. De Magistri a aussi composé la Guide Ecclésiastique; Paris, 1580 & le Miroir Chrétien, Paris, 1580. *La Croix du Maine Bibliot. Franç. Le Long, Bibliot. Franç. art.* 13936.

Meslé (André), né à Laval, a composé différentes Poësies, des Cantiques, des Noëls, des Sonnets, &c. il a aussi traduit quelques Poëtes; il mourut à Angers en 1570. *La Croix du Maine, Bibliot. Franç. Blondeau, Hommes Illust. du Maine.*

Paré (Ambroise), né à Laval, fut Premier Chirurgien des Rois Henri II, François II, Charles IX & Henri III; on a de lui un grand volume *in-folio* de Traités sur la Chirurgie & sur l'Histoire Naturelle, imprimé avec des figures en 1579 & 1584. Il mourut, suivant le Moréri, en 1590. M. Devaux, qui a fait son éloge, le fait vivre jusqu'en 1592. *La Croix du Maine, Bibliot. Françoise. L'Abbé Goujet, Supplément de Moréri.*

Piconneau (Pierre), Sieur de la Brochardière, né à Laval, a composé 64 Sonnets, des Odes, des Elégies, des Stances, des Chansons, & autres Poësies Françoises; il vivoit en 1584. *La Croix du Maine, Bibliot. Franç.*

Pirard (François), né à Laval, Chirurgien, a composé la Description des Voyages qu'il a faits aux Indes Orientales, aux Moluques & au Brésil, avec la Description des Mœurs, Loix, &c. un vol. *in-12*, dédié à la Reine Mère; Paris, chez Dalain, 1615. *Alm. Manceau*, 1768, *page* 30.

Rivault (David), Sieur de Fleurance, né à Laval, ou aux environs, vers 1571, étoit issu d'une Maison noble de Bretagne. Gilles Rivault, Ecuyer, sortit de Bretagne, en conséquence d'une Déclaration du Duc François II, contre ceux qui s'étoient ligués contre Landais, son Ministre; il passa en France, & servit le Roi Charles VIII, qui le fit son Maître d'Hôtel & Capitaine du Château de la Cropte, près Laval. David fut élevé auprès de Gui XX, Comte de Laval; il prit d'abord le parti des armes, & prit le surnom de Fleurance, qui est une petite Terre dans la Paroisse de S. Léger, à six lieues de Laval; il voyagea dans les pays étrangers, & s'adonna à l'étude des langues & des mathématiques; il fut en liaison avec les Savans de son temps. Le Roi Henri IV le fit Gentilhomme de sa Chambre en 1603; il servit l'Empereur contre les Turcs, & fut dangereusement blessé aux environs de Comore;

de retour en France, il fut fait Sous-Précepteur du Roi Louis XIII en 1611, sous M. des Yveteaux: on lui donna une pension de 3000 liv. & Nicolas le Févre, Précepteur du Roi, étant mort, David Rivault lui succéda en 1612; il avoit été fait Conseiller d'Etat la même année. M. Rivault, Conseiller à la Cour des Monnoyes de Paris, dont on peut voir la parenté avec David Rivault, à l'article de S. Julien en Champagne, & qui possède les titres de sa Généalogie, conserve deux manuscrits *in*-8°. qui contiennent soixante-seize discours, que le nouveau Précepteur fit au Roi, depuis le premier Janvier 1613 jusqu'au second jour de Mars 1614.

David Rivault a donné divers Ouvrages au Public. Le premier est intitulé: les Etats, ès quels il est discouru du Prince, du Noble & du Tiers-Etat, conformément à notre temps, par D. R. de Fleurance; Lyon, 1596.

Le second, les Elémens de l'Artillerie, concernant, tant la Théorie que la Pratique du canon; Paris 1605, *in*-8°. Cet Ouvrage fut beaucoup augmenté par l'Auteur trois ans après, & enrichi de l'invention d'une nouvelle Artillerie qui ne se charge que d'air ou d'eau, & a néanmoins une force incroyable: plus, d'une nouvelle façon de poudre à canon très-violente, qui se fait d'or: plus du progrès & des premiers usage des armes à feu, Paris, 1608.

Le troisième, Lettre à Madame la Maréchale de Fervaques, sur la mort du Comte de Laval, son fils; Paris, 1607.

Le quatrième, l'Art d'Embellir, tiré du sens de ce sacré paradoxe, la sagesse de la personne embellit sa face, étendu à toutes sortes de beautés, & ès moyens de faire que le corps retire en effet son embellissement des belles qualités de l'ame, Paris, 1608.

Le cinquième, le dessein d'une Académie, & de l'introduction d'icelle en la Cour; Paris, 1612, *in*-8°. On trouve dans le même volume la Leçon faite à la première ouverture de l'Académie au Louvre. Précepte d'Agapétus à Justian, mis en François par le Roi Très-Chrétien Louis XIII. Le Tableau de Cébes Thébain.

Le sixième, Remontrance de Basile, Empereur des Romains, à Léon, son fils,

Le septième, *Rivaldi à Flurancia de conjungendis Litteris & Armis, oratio. Romæ*, 1610, *in*-8°.

Le huitième, *Archimedis opera quæ extant, &c. Parisiis*, 1615, *in-fol.*

Le

Le neuvième, Discours du Point d'Honneur, touchant les moyens de le bien connoître & pratiquer, par David Rivault, Sieur de Fleurance; Paris, Bertault, 1599, *in*-12; David Rivault mourut en 1616. *Dom Liron, Singularit. Histor. & Littér. Lavocat, Dictionnaire Univer. Le Long, Bibliot. Franç. artic.* 27215, 40197.

Sergeant (Dominique), né à Laval, Docteur en Théologie à Paris, de l'Ordre des Jacobins au Couvent du Mans, a composé deux livres du Baptême contre Pierre Viret, imprimés à Avignon, 1566; il vivoit encore en 1584. *La Croix du Maine, Bibliot. des Auteurs Dominicains, page* 270 *du second volume. Blondeau, Hommes Illustres.*

Tauvri (Daniel), fils d'un Médecin de Laval, né en 1669, n'eut point d'autre Précepteur que son père pour apprendre le latin & la philosophie; il fit des progrès si surprenans qu'à l'âge de dix-huit ans il donna au Public son Anatomie raisonnée, & à vingt-un son Traité des Médicamens. M. de Fontenelle le choisit pour son élève à l'Académie des Sciences, dont il devint Associé en 1699. On a encore de Tauvri un Traité de la Génération & de la Nourriture du Fœtus; & une nouvelle Pratique des Maladies Aiguës, & de toutes celles qui dépendent de la Fermentation des Liqueurs. Tauvri mourut au mois de Février 1701. *Goujet, Supplément de Moréri de* 1735.

Cet article de la Ville de Laval a été tiré, pour la plus grande partie, des Mémoires de Pierre le Baud, Chanoine, Chantre de S. Tugal, de Vincent Quervau & de Pierre le Censier, Chanoine de S. Tugal, qui m'ont été communiqués par

LAVARDIN, *alias* TUCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Sillé, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues.

Il y a de Lavardin à Conlie, M. l. 1 ¼; Sillé, M. l. 4 ¾, Vallon, M. l. 3 ½; Ballon, M. l. 4; la Quinte, l. ½; Degré, l. ¾; Aigné, l. 1; la Basoge, l. 1 ¾; la Chapelle Saint Fray, l. 1; Domfront en Champagne, l. 1; Cures, l. 1 ¼.

Lavardin est situé sur le bord de la Forêt qui porte son nom, arrosée à l'E. au S. & à l'O. par trois petits ruisseaux.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation du Seigneur. Il y avoit en 1700 deux cents soixante-cinq feux, qui payoient 403 liv. de tailles; on y compte aujourd'hui 240 Communians.

Il y a à Lavardin deux chapelles à la présentation du

Seigneur, celle de S. Laurent, estimée 300 liv. elle se dessert dans la chapelle du Château; & celle de S. Nicolas, estimée 30 liv.

Le sol produit du froment, du seigle, & de l'orge; une partie de la forêt de Lavardin est dans la Paroisse.

Tucé étoit une Baronnie qui possède des Fiefs d'une grande étendue, elle entra dans la Maison de Beaumanoir, par le mariage de François de Beaumanoir, Baron de Lavardin, avec Jeanne de Tucé, en 1500 & tant; il y a apparence que ce fut après ce mariage que Tucé prit le nom de Lavardin.

La Baronnie de Lavardin fut érigée en Marquisat en 1601, en faveur de Jean de Beaumanoir, Maréchal de France, Chevalier de l'Ordre du Roi, mort en 1614.

La Jurisdiction du Marquisat de Lavardin se tient à Conlie, & ressortit pour le tout au Présidial du Mans. *Mémoire de Miroménil.*

Guillaume le Roux, Roi d'Angletetre, passa par Tucé en venant pour assiéger la ville du Mans. *Trouillard, Comtes du Maine.*

Le Seigneur actuel du Marquisat de Lavardin est M. René Mans de Froulai, Comte de Tessé, &c. Grand-d'Espagne, Premier Ecuyer de la défunte Reine, Lieutenant-Général au Gouvernement des Comtés du Maine, du Perche & de Laval, &c. marié en 1755 avec Adrienne-Catherine de Noailles, fille du Duc d'Ayen, née le 14 Décembre 1741. M. le Comte de Tessé est né le 9 d'Octobre 1736. Voyez *la Généalogie de Beaumanoir & de Froulai à l'article Beaumont-le-Vicomte.*

LAVARAY, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné de la Ferté-Bernard, Election de Mayenne, à l'E. par S. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de six lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Torigné, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; S. Mars-de-la-Bruière, l. 2 $\frac{1}{2}$; Yvré-l'Evêque, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. 1.

Il y a de Laverai à Dolon, M. l. 1; Connerré, M. l. 2; Montfort, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Vibraye, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; le Luard, l. $\frac{3}{4}$; Semur, l. $\frac{1}{4}$; S. Maixent, l. $\frac{1}{4}$; Bouair, l. $\frac{1}{2}$.

Lavaray est situé sur le ruisseau de Crose, qui coupe la Paroisse de l'E. à l'O.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 460 Communians.

Il y a à Lavaray la Chapelle de Tronquesnault, estimée 80 liv., à la présentation de l'Abbé de la Coulture.

Le sol produit du froment, de l'orge & de l'avoine.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Mense des Religieux de la Coulture.

LAVENAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de la Chartre, Election du Château-du-Loir, au S. E. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-Gaugain, l. $\frac{1}{2}$; S. Georges-de-Lagoüé, l. 2; Parigné-l'Evêque, l. 4 $\frac{1}{4}$; Pontlieue, l. 2 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Lavenai à Bessé, M. l. 1; Montoire, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; la Chartre, M. l. 3; S. Calais, M. l. 3; Grand-Lucé, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Vancé, l. 1 $\frac{1}{4}$; Courdemanche, l. 2 $\frac{1}{4}$; Poncé, l. 1; Sougé, l. $\frac{1}{2}$; Bonnevau, l. 1.

Le Paroisse est arrosée à l'E. par la riviere de Braye, & au S. par le ruisseau de Tusson.

La Cure, estimée 6 à 700 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 300 Communians.

Il y a à Lavenai un Collége, estimé 80 liv., fondé par Antoine Huau, Curé de la Paroisse, à la présentation du Curé & du Procureur de la Fabrice; & la chapelle de Fillette ou de Ste Croix, fondée en 1517 par Benoît Fillette, Prêtre, approuvée la même année par Philippe, Cardinal de Luxembourg, Evêque du Mans; elle est à la présentation du Procureur de Fabrice.

L'Evêque Pierre le Royer, qui siégea au Mans depuis 1295 jusqu'à 1296, n'étant encore que Chanoine de l'Eglise du Mans, acheta d'un habitant de Malicorne une dixme de blé & de vin, avec le triturage & les pailles qu'il avoit droit de prendre en la Paroisse de Lavenai, qu'il posséda pendant sa vie, & qu'il légua à son Chapitre pour la célébration de son anniversaire. *Cartul. blanc du Chapitre. Courvaisier, page* 541.

Le sol de la Paroisse produit du froment, du méteil, de l'orge & le fameux vin de la Flotte, il y a d'autres vignes dont le vin est inférieur à celui de la Flotte; la marne est commune dans presque toute l'étendue de la Paroisse; en quelques endroits elle est à fleur de terre. Il y a un moulin à blé sur la riviere de Braye & deux sur le ruisseau de Tusson. Le poisson que ces deux rivieres nourrissent assez abondamment est de bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de la Flotte, qui y est situé, à cause du Fief Mouton, qui a été uni à ce Château, par la vendition qu'en fit le Sieur Descoutis à un du Bellai, propriétaire de la Baronnie de la

Flotte: cette Baronnie a passé de la Maison du Bellai en celle de Hautefort, & M. le Marquis d'Hautefort l'a vendue à M. le Coigneux, dont la fille unique est mariée à M. de la Rocheboisseau, Seigneur actuel de Lavenai. Il y a une jurisdiction qui relève de Vendôme. Il y a plusieurs Fiefs qui composent cette Baronnie; celui de Thuri en la Paroisse de Poncé, celui des Roches en celle de Sougé, celui de Bréhant & le Fief Mouton, dont on a parlé, en celle de Lavenai; plusieurs grands taillis dépendent de cette Baronnie; on les nommoit autrefois la Forêt de la Flotte.

Il y a dans le Château de la Flotte une chapelle dédiée à S. Jean-Baptiste, & fondée en 1492 par Jean du Bellai, Chevalier, Seigneur de la Flotte; elle fut décrétée en 1493 par le Chapitre de l'Eglise du Mans; cette fondation fut augmentée en 1517 par Jacques Lejart, Prêtre, & en 1547 par Jean Nevault, Prêtre. Jean du Bellai, en fondant cette chapelle, y donna les dixmes inféodées qu'il avoit droit de prendre, comme Seigneur du Fief de Thuri, en la Paroisse de Poncé: les Curés de Poncé sont les Chapelains nés de cette chapelle.

M. Vavasseur, Curé, m'a fourni un Mémoire.

LAVERNAS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du même nom, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ecomoi, l. 3; Mercenne, l. 2; Pontlieue, l. 1 $\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Lavernas au Château-du-Loir, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; la Chartre, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Pontvalain, M. l. 2 $\frac{1}{2}$; Grand-Lucé, M. l. 4; Aubigné, l. 1 $\frac{1}{4}$; Vaas, l. 1; Montabon, l. 1; Luceau, l. 1; Quincampois, l. 1 $\frac{1}{2}$; Verneil-le-Chétif, l. $\frac{1}{2}$.

Le ruisseau de Brault prend sa source dans le Bourg, & coule au Sud.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Prieur du Château-du-Loir. Il y a 400 Communians.

Le sol produit du froment, du méteil & de l'orge. Il y a des vignes, dont le vin est de très-bonne qualité.

La Seigneurie de Paroisse appartient à Milord Thomon. Voyez *l'article Beaumont-Pied-de-Beuf.*

LAUNAI-VILLIERS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de

Laval, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Changé, l. 3 ½; Argentré, l. 2 ¼; Blandouet, l. 5; Brains, l. 4 ½; Coulans, l. ½; Fai, l. 1 ¼; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Launai à Ernée, M. l. 4; Laval, M. l. 4; Cossé-le-Vivien, M. l. 4 ¾; Loiron, M. l. 2; S. Ouen-des-Toîts, M. l. 1 ½; S. Pierre-la-Cour, l. ½; la Gravelle, l. 1 ½; la Brulatte, l. 1 ¼; Olivet, l. 1; la Baconnière, l. 2; Bourgneuf, l. 1 ¼; Bourgon, l. 1 ¼; Bretagne, l. 1 ¾.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a dans l'Eglise la prestimonie des Feltiers, estimée 10 liv.; la Paroisse contient environ 300 Communians.

Le sol est maigre & aquatique, il produit du seigle, de l'avoine, & du carabin; on y cultive aussi du lin; les prairies, outre celles du Seigneur, ne produisent que de mauvais foin; les pommiers qu'on élève sont sujets à la stérilité, causée par les brouillards empoisonnés qui s'élèvent dans le temps de la fleuraison; les châtaigniers y réussissent assez bien, & sont d'un grand secours pour les paysans, qui s'en nourrissent plus d'un quart de l'année, quand ils ne manquent pas de produire. Il y a presque un tiers de la Paroisse en landes, qui fournissent beaucoup de liévres, de perdrix grises & quelques rouges. Les étangs nourrissent beaucoup de canards sauvages, qui font leur ponte dans les landes.

L'Eglise est aujourd'hui située au milieu de la Paroisse; elle étoit auparavant à l'extrémité sur les bords de l'étang de la Forge du Port Brillet; M. de Mazarin en étoit Seigneur, mais il y a plus de 80 ans que M. Goddard, Conseiller au Parlement de Bretagne, Seigneur de la Terre de Villiers, représenta en Cour que le bruit de la Forge troubloit les Prêtres dans leurs fonctions; on lui permit de détruire l'ancienne Eglise, & d'en faire bâtir une autre sur son Fief; ce qu'il fit, au moyen de quoi il est devenu Seigneur patron, & la Seigneurie de Paroisse a été annexée au Château de Villiers. Ce Château est entourré de bois de haute futaye, de trois grands étangs & de plusieurs avenues; il y a de grands Fiefs, qui s'étendent dans les Paroisses de Bourgneuf-la-Forêt, de Bourgon & de Saint Pierre-la-Cour.

Le ruisseau de Vicoin, qui se rend dans l'étang de la Forge du Port Brillet, fournit peu de poisson; mais beau-

coup d'écreviſſes. Il y a un autre ruiſſeau qui ſe décharge dans les étangs du Château de Villiers, & qui fait tourner deux moulins à blé appartenant au Seigneur.

Le Seigneur actuel de la Paroiſſe eſt M. Farci.

M. Barré, Curé, m'a fourni un Mémoire.

LÉGER (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election d'Anjou, à l'O. N. O. par O. du Mans, dont il eſt éloigné de onze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Chames, l. 1; Blandouet, l. 1; Brains, l. 5; Coulans, l. $\frac{1}{2}$; Fai, l. 2; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de S. Léger à Ste Suſanne, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; Evron, M. l. 2; Monſeurs, M. l. 2; Mellai, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Laval, M. l. 5; la Chapelle-Rainſoin, l. 1; Nuillé-ſur-Ouette, l. 1 $\frac{1}{4}$; Sougé-le-Bruant, l. 2; S. Georges-le-Fléchart, l. 1 $\frac{1}{2}$; Vaige, l. 1; Livet, l. $\frac{1}{4}$.

Le ruiſſeau de Vaigette prend ſa ſource dans la Paroiſſe, qu'il coupe du N. N. O. au S. S. E.; celui de Mouillebraye l'arroſe à l'E.

La Cure, eſtimée 400 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé d'Evron. Il y a 250 Communians.

Il y a à S. Léger une chapelle fondée en 1608 par Marin le Rouge, Sieur du Fé, on l'a nomme la chapelle de la Haute-Foucherie, elle eſt à la préſentation de M. du Bois du Pin, de Laval.

Vers la fin du dix-ſeptième ſiècle, Julien Béaſſe, Curé de S. Léger, légua des fonds pour les pauvres de la Paroiſſe; ces fonds, qui peuvent produire cent livres par an, ſont adminiſtrés par le Procureur de la Fabrice.

Joſeph-Gabriel Dioré, Curé de la Paroiſſe, a fondé, il n'y a pas long-temps, une école pour les filles; pour ce, il a donné une maiſon & un jardin avec des fonds, adminiſtrés par le Procureur de Fabrice, qui délivre tous les ans cinq livres à la Maîtreſſe d'Ecole.

Le ſol conſiſte en un tiers de bois, un tiers de landes, & l'autre tiers eſt cultivé, & produit du ſeigle, du mellot, de l'avoine & du carabin.

Il y a dans la Paroiſſe trois étangs, dont un fait tourner un moulin à blé.

Les Fiefs de la Chapelle Rainſoin & ceux de Montecler partagent la Paroiſſe, dont la Seigneurie appartenoit à la Maiſon de Montecler. Voyez *la Généalogie à l'article*

M. Gigan, Curé, m'a fourni un Mémoire.

LÉONARD-DES-BOIS (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Freſnai, Élection du Mans, au N. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de neuf lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Ségrie, l. 3 ¼; Poché, l. 2; Mileſſe, l. 2; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Léonard à Freſnai, M. l. 2 ¼; Gêvres, M. l. 1 ¼; Villaine, M. l. 3 ½; Aſſé-le-Boiſne, M. l. 1; la Pôté-des-Nids, M. l. 1 ¼; S. Paul-le-Gautier, l. 1; Sougé-le-Ganelon, l. 1; Gênes-le-Gaudelain, l. 1 ½; S. Cénéric, l. 1; Normandie, l. ½.

La Cure, eſtimée 6 à 800 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 1000 Communians. L'Egliſe eſt décorée d'un bel Autel de marbre; il y a une châſſe de tuffeau doré qui renferme les Reliques de S. Léonard.

Il y a à S. Léonard la chapelle des Alouettes, eſtimée 10 liv.; celle de Rahard; un Prieuré Régulier appartenant à l'Abbaye de S. Vincent; la preſtimonie des Fébures, eſtimée 35 liv.; & celle de S. Martin-les-Comtes, eſtimée 15 livres.

Léonard Cruchet, Prêtre de la Paroiſſe, a légué un fonds de quarante livres de revenu pour ſoulager les pauvres. Il y a auſſi une fondation de 20 liv. de rente pour une école de filles.

Guillaume, dit le Boerne, vendit au Chapitre du Mans pour cinquante-quatre livres le droit de dixmes qu'il poſſédoit dans la Paroiſſe de S. Léonard-des-Bois; enſuite le Chapitre la donna à ferme audit Guillaume, pour cinq livres de rente annuelle. L'inſcription porte que c'eſt pour l'anniverſaire de Geoffroi d'Aſſé. *Cartul. blanc du Chapitre.*

L'Evêque Geoffroi d'Aſſé, qui ſiégea au Mans depuis 1269 juſqu'à 1277, céda au Chapitre de ſon Egliſe les dixmes qu'il avoit droit de prendre dans la Paroiſſe de S. Léonard-des-Bois. *Courvaiſier, page* 552.

S. Léonard, ſous l'Epiſcopat de S. Innocent, qui dura depuis 515 à 560, choiſit ſa retraite dans un affreux déſert, où eſt aujourd'hui la Paroiſſe de S. Léonard-des-Bois; il s'aſſocia un grand nombre de compagnons & bâtit un Monaſtère. Sous le règne du Roi Robert, ſon corps fut tranſporté à Bellême par Guillaume, qui en étoit Comte, & qui y fit bâtir une Chapelle pour le dépoſer; ce Seigneur y fonda une Collégiale, qui porte le nom de ce Saint. Voyez *l'Hiſtoire de ſa Vie dans Courvaiſier, page* 152. *Bondonnet, page* 167. *Cenomania.*

Le ſol de la Paroiſſe eſt maigre, & ne produit que du

du seigle & du carabin, il nourrit beaucoup de brebis de la petite espèce & de fort bon gibier; savoir la perdrix, le lièvre & le lapin. On y cultive des poiriers & des pommiers, du chanvre & du lin. Le principal commerce est de clous de toutes espèces.

Le Bourg de S. Léonard est environné de quatre montagnes qui en rendent l'habitation désagréable: ces montagnes se nomment, l'une Hautfourché, l'autre Narbonne, une autre Chamasson, & la quatrième le Déluge. Au bas du Bourg coule la rivière de Sarte: il y a aussi dans la Paroisse deux petits ruisseaux qui nourrissent de la truite, deux petits étangs, cinq moulins à blé & un à foulon, une fenderie, dépendante de la Forge de la Gaudinière, & une platinerie, vendue par M. Moloré de Glatigni à un particulier. La meilleure partie de la forêt de Chamasson, qui appartient au Seigneur, est dans la Paroisse.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Marquisat de Gêvres, appartenant à M. le Duc de Trême. Voyez *l'article Gêvres*.

La Paroisse de S. Léonard, qui a environ sept lieues de circuit, relève de plusieurs jurisdictions; la partie qui est du côté de la rivière, vers Fresnai, relève de la Baronnie de Touvoye & de la Châtellenie d'Assé-le-Boisne; l'autre partie, qui est de l'autre côté de la rivière, relève du Duché Pairie de Mayenne. Il y a un ancien château ruiné & une petite Terre, nommé l'Inche, qui fut à la Maison du Hardas, & qui appartient à M. de Vassé.

Au milieu du treizième siècle, Robert I du Bouchet étoit Seigneur de S. Léonard.

M. la Nos, Curé, m'a fourni un Mémoire.

LESBOIS, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, au N. O. du Mans, dont il est éloigné de dix-neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Marcillé-la-Ville, l. 6; le Teil, l. 1 ½; Rouessé, l. 4 ½; Tennie, l. 2 ½; la Quinte, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Lesbois à Gorron, M. l. ½; Ambrières, M. l. 3; Passais, M. l. 2; Ceaulcé, M. l. 3 ½; Fougerolles, M. l. 2 ½; S. Aubin-Fosse-Louvain, l. ½; Vieuvi, l. 1; Hercé, l. 1; Brecé, l. 1; le Pas, l. 1 ½; Couesme, l. 1 ¾; Vaucé, l. 1 ½; Epinai-le-Comte, l. ½.

La Paroisse est arrosée à l'O. par la rivière de Colmont, & au S. par un petit ruisseau.

La Cure, estimée 400 liv., est à la présentation du Seigneur de Mayenne ou du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 500 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Gasté.

LÉVARÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Ernée, Election de Mayenne, au N. O. par E. du Mans, dont il est éloigné de vingt lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Colombiers, l. 1; Mayenne, l. 4; S. Georges-de-Fouletorte, l. 6; Neuvi en Champagne, l. 4 ½; Degré, l. 2; Trangé, l. 1; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Lévaré à Gorron, M. l. 1 ½; Passais, M. l. 3 ¾; Montaudin, M. l. 1 ½; Fougerolle, M. l. 2 ½; Ernée, M. l. 3; la Dorée, l. 1; S. Bertevin, l. ½; Carelle, l. 1; Hercé, l. ¾; Vieuvi, l. 1.

Il y a à l'E. de la Paroisse le ruisseau d'Ourde; au S. trois petits étangs qui forment un ruisseau; & au N. N. E. un autre étang qui forme aussi un ruisseau.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Michel-du-Mont. Il y a 400 Communians.

Il y a à Lévaré une chapelle fondée dans le Château, à la présentation du Seigneur.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse, qui étoit anciennement en la Maison de Benoît, a passé en celle des Vaux, par le mariage de Jean II des Vaux, qui vivoit au commencement du quinzième siècle, avec Marie de Benoît, Dame & unique héritière des Terres de Lévaré & de Boisbrault; elle appartient aujourd'hui à Madame la Marquise de Montécot, de la Famille des Vaux, comme on verra par la Généalogie qui suit.

La Terre des Vaux est située dans la Paroisse de Champéon; cette Terre est considérable, & relève de Mayenne; elle fut substituée en 1429. Voyez *l'article Champéon*.

Les armes des Vaux sont coupé d'argent & de sable, au lion passant de l'un en l'autre, armé & lampassé d'or.

Cette Maison a fait plusieurs dons à l'Eglise, entre autres aux Abbayes de Sauvigni, d'Evron & de Fontaine-Daniel; on y voit ses armes; elle a une chapelle dans l'Eglise de Fontaine-Daniel, fondée en 1250 par Guillaume des Vaux; on y voit son tombeau avec celui de Geoffroi des Vaux, son fils, & ceux de plusieurs descendans dudit Guillaume,

dont a été dressé procès-verbal le 2 Février 1502, à la requête de Georges de Chauvigni.

Dom Lobineau, dans son Histoire de Bretagne, parle d'un Radulfe des Vaux, qui possédoit des Fiefs en Bretagne l'an 1100; il y a apparence qu'il étoit père de Roland des Vaux, qui suit.

Roland des Vaux vivoit en 1117; il avoit épousé Adélaïde, dont Arnulfe, qui suit.

Arnulfe des Vaux, on croit qu'il fut père de Geoffroi premier, Seigneur des Vaux, qui suit.

Geoffroi Premier, Seigneur des Vaux, épousa Marthe, sa parente, dont Geoffroi II, qui suit, & un autre fils.

Geoffroi II des Vaux, Capitaine des Ville & Château de Mayenne en 1272, épousa Anne de Courtenai, dont Guillaume, qui suit, & Marguerite, mariée en 1311 à Jeannin de Valer-Mongier. Geoffroi II est enterré à Fontaine-Daniel.

Guillaume des Vaux, Capitaine de Mayenne, épousa Annette de Couterne, Dame de la Barre du Horp, Poulai & Montreuil: dont Geoffroi III, qui suit; Guillaume, qui suivra; Turgon & Jourdain, morts sans enfans; Foulques, Prieur de Changé; & Gervais, qui fit la branche des des Vaux du Bois-du-Pin.

Geoffroi III des Vaux, Capitaine de Mayenne, épousa 1°. Marguerite le Riche, dont Guillemette, Baronne de Sept-Forges, mariée en 1429 à Gui, Seigneur de Boisfrout, d'où par les mères descendent les Seigneurs de Chauvigni, Madaillan, Lavardin & du Bouchet; 2°. Marguerite d'Avaugour, dont Jeanne, mariée à Guillaume de la Palud; Jean, qui suit, & Geoffroi, mort sans enfans.

Jean des Vaux, Chambellan du Roi, fit des dons aux Abbayes d'Evron & de Fontaine-Daniel; il augmenta le revenu de la Chapelle que ses ancêtres avoient fondée dans l'Eglise de cette dernière Abbaye, où il voulut être enterré auprès de Jeanne de Vendôme, sa femme; son testament est de l'an 1429. Il substitua à perpétuité sa Terre & Seigneurie des Vaux, dans toute son étendue, au plus proche lignager mâle portant le nom & les armes des Vaux, sans que ladite Terre pût être ni partagée, ni démolie; il donna aux possesseurs de ladite Terre le droit de présentation à la Chapelle de l'Hôtel des Vaux, dont il augmenta la fondation, y annexant les grandes dixmes de la Paroisse du Horp, & ce qu'il avoit dans les Pa-

roisses de Airon & de Marcillé-la-Ville. Jean des Vaux & Jeanne de Vendôme, sa femme, eurent un fils unique, nommé d'abord Gervais, puis Jean, qui étant mort sans enfans, occasionna un grand procès entre Guillaume, qui suit, & les Seigneurs de Chavigni, issus de Guillemette, nièce de Gervais des Vaux.

GUILLAUME II des Vaux, frère cadet de Geoffroi III, succéda à Gervais, ou Jean II, à cause de la substitution; il donna à l'Abbaye de Fontaine-Daniel beaucoup de Fiefs & des Bois qu'il avoit auprès de la Forêt des Vaux. Il avoit épousé Marguerite des Roches-Baribault, dont il eut Jean, qui suit. Guillaume II est enterré dans le chœur de l'Eglise de S. Médard de Champéon.

JEAN II des Vaux, Seigneur de Poulai & de Montreuil, accompagna le Roi Charles VII à son sacre à Rheims, en 1429; il épousa Marie de Benoît, Dame & unique héritière des Terres de Lévaré & du Boisbrault: dont Samson, qui suit; Catherine, mariée à Guillaume de Favière, dont descendent par les femmes les Seigneurs de Vassé; Marie, femme de Guillaume de Brée, Seigneur du Rocher; Jeanne, mariée à Raoul de Cordouan; Radulphe, Abbé du Mont S. Michel; & Marguerite, qui épousa Raoul & Girard.

SAMSON des Vaux, Seigneur de Lévaré, de Boisbrault & de Hervé, épousa 1°. 1404 Aliénor d'Avaugour, fille de Juhel, Seigneur du Parc; 2°. Marguerite de Racapé, sans enfans: il eut de son premier mariage Guillaume, qui suit; Marguerite, qui épousa Guillaume de Mégaudais; & Jeanne, mariée en 1424 à Robert de Goué.

GUILLAUME III des Vaux, Seigneur de Lévaré, de Boisbrault, & de Hervé, &c. épousa 1°. Mathurine de Montbourcher, dont Olive, mariée en 1455 à Jean Aupaïs, Seigneur de S. Aignan; 2°. Jeanne de Falaise, dont Gui, qui suit; Guillaume, qui fut Prêtre; Sainte, mariée à Guyon-Hoguerel, Seigneur de la Poterie; Louis, tige de la branche de Vaudernusson; & Françoise, mariée en 1465 à Pierre de la Bunache, Seigneur de Fontenai.

GUI des Vaux, Seigneur de Lévaré, &c. épousa 1°. Louise de Valleaux, dont Jean, qui suit; 2°. Marguerite le Porc, veuve d'Olivier Elisson, dont René, tige de la Tourhémont; Jeanne, mariée à Pierre le Porc, Seigneur de Boisbéranger; & Julienne, qui épousa Eustache le Ferron, Seigneur de la Poupardière.

Jean III des Vaux, Seigneur de Lévaré, &c. Lieute-

nant pour le Roi en la Province du Maine, Chevalier de l'Ordre du Roi, & Gentilhomme de sa Chambre, tué devant Pavie en 1525, avoit épousé en 1510 Marie de Couasnon, fille de Bertrand & d'André de Sourches: dont Jean qui suit; François, tige de la branche de Boisbrault; Mathurin, Prêtre; Françoise, mariée en 1531, à Mathurin de Loré, Seigneur de Fresnai; Jeanne, qui épousa N.... du Guesclin; Marquise & Marguerite, Religieuses.

JEAN IV des Vaux, Seigneur de Lévaré, &c. renouvela, autant que de besoin seroit & pourroit être, la substitution de la Terre des Vaux. En 1554, il fut exempté de l'arrière-ban, à cause des services qu'il rendoit au Roi dans la Province du Maine. Jean IV, fut créé Chevalier de l'Ordre du Roi en 1571, & Gentilhomme de la Chambre en 1577. Il avoit épousé en 1541 Charlotte Cornillau, Dame de la Charbonnelière: dont Antoine, mort sans enfans; César, qui suit; Renée, femme de N.... Marquise, mariée en 1578 à Pierre premier, Seigneur du Bailleuil; Charlotte, accordée à Paul, Seigneur de l'Isle du Gast, puis mariée avec le Seigneur de Villerai; & Françoise, Religieuse.

CÉSAR des Vaux, Baron de Lévaré, &c. mort en 1627, âgé de 72 ans, enterré dans l'Eglise de Lévaré, avoit épousé en 1698 Michel de Sesmaisons, Dame de la Berrière, proche Nantes: dont Jean V, qui suit; Bertrand, Seigneur de la Berrière, marié à Nantes sans lignée; Gabriel, Chevalier de Malte; Julienne, mariée en 162 à Claude du Hardas, Seigneur d'Hauteville, &c. & Françoise, Religieuse au Roncerai d'Angers.

JEAN V des Vaux, Baron de Lévaré, premier Lieutenant de la Grande Venerie de France, mort en 1667, épousa en 1627 Eléonore d'Avrai, fille du Baron de Saint-Pois, & de Jeanne de la Bigne, Dame de Lambonne, près Vire: dont Jean-Baptiste, qui suit; Jacques, Comte de Lévaré, Seigneurs de Lambonne, &c. mort à Paris en 1703, sans enfans de N..., de Prix, sa femme, son cœur fut apporté à Louvigni; & Anne, mariée en 1661 à Henri de Boulène, Marquis de Saint-Remi, près Dreux.

JEAN-BAPTISTE des Vaux, Marquis de Lévaré, Seigneur de Vieuvi, l'Epinotière, Mégaudais, Saint-Bertevin, Hervé, &c. Lieutenant de la Grande Vennerie de France, mort à Paris en 1684, son cœur fut apporté à Lévaré; il avoit épousé en 1669 Susanne de Nargonne, qui se remaria au Comte de Broc, sans enfans, dont il eut Jacques-

François des Vaux, tué malheureusement à Mayenne en 1702, sans alliance; Bertrand Léonor, mort en 1707, sans alliance; Susanne; & trois filles, Religieuses. Bertrand avoit renouvelé la substitution de la Terre des Vaux, & à ce moyen elle passa à René-Gilbert des Vaux, Seigneur de Boisbrault, comme on verra par ce qui suit.

Branche des Vaux de Vaudernusson.

LOUIS des Vaux, fils puîné de Guillaume III des Vaux & de Jeanne de Falaise, Seigneur de Vaudernusson, épousa Elie de Sahur, fille du Seigneur de Torbeschet, sœur de Guillemine, femme de Charles de Montecler, Seigneur de Bourgon: dont Thomas, mort sans enfans; François, qui suit; Jean; Guillaume; Catherine; Jeanne; Jacquine & Renée, dont on ne connoît point de postérité.

FRANÇOIS des Vaux, Seigneur de Vaudernusson, &c. épousa Anne de Périers: dont Bernard, qui suit; Jean, qui suivra; & Marie.

BERNARD des Vaux, Seigneur de Vandernusson, épousa Renée de Hercé, fille unique de Guillaume & de Jacquine de Vassé, dont Marguerite, qui fut mariée, 1°. en 1583, à Jean de Saint-Maurice; 2°. à Charles de Roumilli; Anne-Urbanne; Antoine; & Charlotte, tous morts sans enfans.

JEAN des Vaux, fils de François & de Anne de Perriers, épousa Marie de Saint-Baumer, dont François, qui suit.

FRANÇOIS II des Vaux, Sieur de la Bonnerie, épousa Urbanne de Monnoyer, Dame du Plessis en Colombiers: dont César, qui n'eut point d'enfans; Anne, Dame du Plessis, mariée, 1°. à N.... du Boulai, Seigneur de la Présais, dont M. du Boulai, Seigneur de la Présais, marié à N.... le Maire de Courtemanche, & N.... du Boulai, veuve de N.... de Vahais, Seigneur de la Rondelière. Anne, Dame du Plessis, épousa, 2°. Jean de Hercé, dont des enfans. François des Vaux de la Bouverie eut aussi Renée, qui fut mariée à Julien de Hercé, Sieur de Rubernard, dont deux filles mariées à MM. de Pennart de la Haye & de Peau de Loup.

Branche des Vaux de la Tour-Emond & de Loresse.

RENÉ des Vaux, Baron de la Tour-Emond, Seigneur de S. Hilaire-des-Landes, fils puîné de Gui des Vaux &

de Marguerite le Porc, sa seconde femme, veuve d'Olivier de Clisson, épousa Jeanne Quatre Barbes: dont Pierre, qui suit.

PIERRE des Vaux, Seigneur de la Tour-Emond, épousa Marie Vivien, dont Gabriel, qui suit; & François.

GABRIEL des Vaux, Seigneur de la Tour-Emond, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme de sa Chambre, épousa, 1°. Anne de Mortelesne, sans enfans; 2°. Françoise d'Antenaise, dont Anne, mariée à René du Bois le Houx, dont un fils & une fille, morts sans postérité; & Marie, qui suit.

MARIE des Vaux épousa Gilles du Gras-Ménil, Conseiller au Parlement de Bretagne, dont René, Marquis de Boisbelin, qui n'eut qu'une fille, mariée, 1°. à Pierre de la Haye, Seigneur de Raiseux; 2°. à Charles de Vahaye, Seigneur de la Sicorie; & Jean de Gras-Ménil, qui épousa Françoise de Mégaudais, dont deux filles; Olive, mariée en 1670 à Gilbert des Vaux, Seigneur de Boisbraut; & Marie-Agnès, qui épousa Charles de Meaulne.

Branche des Vaux de Boisbrault.

FRANÇOIS des Vaux, second fils de Jean III, Seigneur des Vaux, & de Marie de Couasnon, épousa Urbanne de Quincé, fille d'Urbain, Seigneur de S. Victor en Anjou, & de Marguerite Fournier: dont Hercules, qui suit; Gui, tige de la branche de Loresse; & Antoine, dont la branche a fini en Bretagne par des filles.

HERCULES des Vaux, Seigneur de Boisbrault, &c. mort en 1604, & enterré dans la chapelle de Lesbois, avoit épousé en 1587 Renée de Royers, Dame de Sainte-Jame-le-Robert, fille du Baron de la Brisolière, morte & enterrée à Sainte-Jame-le-Robert en 1625: dont Charles, qui suit; César, mort jeune, Mathurin, mort jeune; François, Seigneur de Brémorin, mort sans enfans; & Marguerite, mariée à Guillaume le Verrier, Seigneur des Moulins.

CHARLES des Vaux, du Boisbrault, &c. mort & enterré dans l'Eglise de Lesbois en 1663; avoit épousé en 1629 Marie Desnos, morte en 1639: dont Gilbert, qui suit; Gui, son frère jumeau, mort jeune; Charles, dit le Chevalier de Boisbrault, tué malheureusement dans la cour du château, âgé de 12 à 13 ans, par un laquais; Léonore, mariée à César de Vaubourel, Seigneur de Longuêve; Françoise, Religieuse au Ronceraí d'Angers, morte

en 1708; & Julienne, mariée à N.... de Chapedelaine, Seigneur de la Guiberdière.

Gilbert des Vaux, Seigneur de Boisbrault, &c. mort d'une goutte remontée en 1684, âgé de 54 ans, avoit épousé en 1670 Olive-Angélique de Grasménil, morte à Lévaré en 1715, où elle fut enterrée, & son cœur porté à Lesbois; dont onze enfans morts presque en naissant, & René-Gilbert, qui suit.

René prit, en recevant la Confirmation, le nom de Gilbert; il est connu sous le nom de René-Gilbert, Marquis de Boisbrault; il devint aîné de sa Maison à la mort de Bertrand-Léonor des Vaux, d'abord Ecclésiastique, puis Marquis de Lévaré, arrivée en 1707; ce Bertrand étoit fils de Jean-Baptiste des Vaux & de Susanne de Nagonne. La Terre de Lévaré fut mise en direction; le Marquis de Saint-Remi, qui en avoit hérité, la vendit à Madame la Comtesse de Broc, sur laquelle René-Gilbert la retira en 1713, & en prit le nom; il eut aussi la Terre des Vaux en vertu de la substitution. René-Gilbert mourut au Manoir en 1728; il avoit épousé en 1697 Marie-Thérèse Caille: dont Pierre-René-Gilbert, qui suit; Honorée-Thérèse-Olive, née en 1698, morte à Lévaré en 1769, ayant été mariée en 1714 à Jacques Doisnel, Marquis de Montécot, Seigneur de Husson, Montigni, Bouleil, &c. dont Madame la Marquise de Montreuil de la Chaux, épouse de M. le Marquis de Montreuil de la Chaux, laquelle s'est donné la peine de me fournir un très-grand nombre de bons Mémoires sur la noblesse du Bas-Maine. René-Gilbert des Vaux eut encore cinq autres enfans; savoir, Bon-Léonor-Gilbert, dit l'Abbé de Lévaré, mort à Paris en 1720, âgé de dix-huit ans; Bonne-Angélique, mariée en 1726 à Alexandre-Eléonor de Jupilles, Seigneur dudit lieu, Oisseau, Alonne, le Champ à la Louve, &c. mort en 1742, laissant trois filles, dont l'aînée est mariée à de Jupilles, son cousin; la cadette a épousé & la plus jeune est mariée à M. Marie-Louise-Henriette, morte en 1712; François-Gilbert, Chevalier de Malte, mort âgé de 16 ans; & Michel-Gilbert, mort au berceau.

Pierre-René-Gilbert des Vaux, Marquis de Lévaré, mort à Lévaré en 1747, avoit épousé Françoise Onzerai, fille du Marquis de Courvaudan, Président à Mortier au Parlement de Normandie, dont un fils mort âgé de deux ans; Françoise-Marie-Renée, morte en 1746, âgée de vingt ans, sans alliance; Pierre-Gilbert-Honoré, qui suit;

Catherine-Léonore, morte en 1753, âgée de 18 ans, sans alliance; Jacques-François-Gilbert, Chevalier de Malte, mort Page de la Grande Ecurie du Roi en 1752, âgé de 17 ans; & une fille, morte en naissant.

Pierre-Gilbert-Honoré des Vaux, Marquis de Lévaré, né en 1734, mourut à Lévaré en 1754 d'une maladie contagieuse qui venoit d'emporter sa mère, & Catherine-Léonore, sa sœur unique.

Madame la Marquise de Montécot, Honorée-Thérèse-Olive des Vaux, & Madame la Douairière de Jupilles, Bonne-Angélique des Vaux, tantes des enfans de Pierre-René-Gilbert des Vaux, furent héritières de Pierre-Gilbert-Honoré des Vaux; la Terre de Lévaré & dépendance est échue à Madame de Montécot, & celles des Vaux & de Boisbrault à Madame de Jupilles; la substitution n'ayant point été renouvelée par les trois derniers possesseurs.

Plusieurs personnes du nom des Vaux en Bretagne, portant les mêmes armes, se prétendent de cette Maison, ce qu'ils n'ont pas encore prouvé.

Branche des Vaux de Loresse.

Gui des Vaux, fils puîné de François des Vaux & de Urbaine de Quincé, épousa N.... de Loresse, qui l'engagea à embrasser la Religion Prétendue Réformée; il se remaria en 1662 avec Judith de Laufferai: dont Gui, qui suit; & Jacques, Seigneur de Durcy, marié en 1651 à Marie de la Chevalerie, fille de René & de Susanne Dandigné, dont il eut des enfans; le dernier de leurs descendans est mort en 1747, ne laissant que des filles.

Gui des Vaux, Seigneur de Saint-Victor & de Loresse, épousa, 1°, en 1652, Marie Pantin, fille du Seigneur de la Hamilière: dont Samuel, qui suit; 2°. Marie de Madaillan de l'Espare, fille du Comte de Chavigni, dont Gui-Philippe, Seigneur du Boulai, Comte de Loresse, marié en 1708 à Pélagie Giffard, mort en 1753, sans enfans.

Samuel I des Vaux, Seigneur de Loresse, se retira en Hollande, où il servit dans les armées de la République; il passa ensuite au service du Roi de Prusse, où il mourut de ses blessures en 1714. Il avoit épousé Marie de Courault du Portail: dont Samuel, qui suit; Marie, mariée au Seigneur de Létard, en Picardie, sans enfans; & Judith, morte sans alliance.

Samuel II des Vaux, Seigneur de Loresse, alla joindre son père en Hollande, où il mourut, sans alliance.

Il y a dans la Paroisse de Lévaré la Terre de Mégaudais, qui a donné le nom à une Famille considérable.

Jean de Mégaudais épousa Charlotte de Montguerré: dont Guillaume, qui suit.

Guillaume de Mégaudais épousa en 1428 Marguerite des Vaux, fille de Samson, Seigneur de Lévaré, Hercé, &c. & d'Aliénor d'Avaugour: dont Jean, qui suit.

Jean de Mégaudais, Seigneur du Parc, épousa Marie d'Avaugour, sa cousine germaine, veuve d'Olivier le Porc: dont Guillaume, qui suit.

Guillaume II de Mégaudais, Seigneur de l'Epinotière, &c. épousa Briande de Couasnon: dont Guillaume, qui suit; Jean; & Ambroise, qui suivra.

Guillaume III, Seigneur de Mégaudais, l'Epinotière, &c. Chevalier de l'Ordre de S. Michel, épousa, 1°. Mathurine de Brée, sans enfans; 2°. Françoise de Courtalvert, fille de Foulques, Seigneur de Pezé & de la Lucasière, & de Françoise d'Avaugour: dont Louis, qui suit; & Françoise, mariée à Ambroise de la Jaille, Seigneur de la Cochardière.

Louis, Seigneur de Mégaudais & des Alleux, épousa fort jeune Renée de la Dinaye, fille de François, Seigneur de Dompierre des Landes, & de Marguerite Grasménil: dont Jacques, qui suit; & Françoise, mariée à Charles de la Corbière. Louis fut assassiné par Tristan de Cornillau, qui, pour ce crime, eut la tête tranchée, & fut condamné à quatre mille écus de réparation.

Jacques, Seigneur de Mégaudais, l'Epinotière, Lalmois, la Jousserie & Forges, épousa Marie Nepveu, fille puînée de Nicolas, Seigneur de Laulne, Charné, Marolles, Laulnai & la Perrière, nommé Grand Prévôt de l'Hôtel, & de Françoise le Porc; Renée Nepveu, sa sœur aînée, Dame de Charné, épousa Louis de Montecler; ladite Nepveu se remaria à François Desnos, Seigneur de la Tannière, d'où descendent les Seigneurs Desnos, Tendraye & de Brémotin. Jacques eut Julien, qui suit.

Julien de Mégaudais, de l'Epinotière, &c. épousa, 1°. Claude de Bois le Houx, sans enfans; 2°. en 1621, Olive de Jonchère, fille de Bertrand, Seigneur du Fougerai, & de Renée le Jeune: dont Bertrand, qui suit; Julienne, morte sans alliance; Françoise, mariée à Jean du Grasménil; Julien, Seigneur du Fougerai, mort sans alliance, il fut trouvé noyé dans un ruisseau près de

Longué, dans la Paroisse de Dompierre ; & Marie, femme de.... le Royer, Seigneur de la Jaminière.

Bertrand de Mégaudais, Baron de Marolles, &c. Conseiller à la Cour des Aides de Paris, épousa en 1648 Catherine de Langhan, fille de Pierre, Baron de Boisferrière, Seigneur de Montgirou, Gouverneur du Perche, & de Sainte le Févre des Roussières : dont N.... mort sans alliance à la fleur de son âge ; & Marie-Anne, qui suit.

Marie-Anne de Mégaudais, Dame de Marolles, &c. morte au Couvent d'Ernée en 1744 ; âgée de 85 ans, épousa en 1680 Charles-Philippe, Comte de Froulai, Seigneur de Monflaux, &c. mort en 1697, dont le Comte de Froulai, Ambassadeur à Venise ; Charles Louis, Evêque du Mans ; le Bailli de Froulai, Ambassadeur de la Religion de Malte en France ; & N.... Marquise de Créqui.

Ambroise de Mégaudais, Seigneur de Lalmois, frère cadet de Guillaume II, dont l'article est ci-devant, épousa Catherine de Chauvigni, veuve de Guillaume de Froulai, à qui elle avoit été mariée en 1492, & en avoit un fils, nommé Jean ; & Françoise, mariée à Jacques, Seigneur d'Antenaise. De cette Catherine de Chauvigni descendoit au sixième degré le Maréchal de Tessé. Ambroise de Mégaudais & Catherine de Chauvigni eurent Jean ; Christophe ; François, Curé de S. Elier ; Ambroise, & N....

Le Pape Léon X accorda en 1516 plusieurs priviléges à Raoul de Mégaudais, Seigneur de Lalmois, à Ambroise de Mégaudais, Seigneur de l'Epinotière, à Guillaume Seigneur de Mégaudais, & Jean, Seigneur de Froulai.

LHUISSERIE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de Laval, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est eloigné de quinze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Basogers, l. 3 ; S. Pierre-d'Erve, l. 2 ¼ ; Torigné, l. ¾ ; Loué, l. 3 ¼ ; Rouillon, l. 4 ¾ ; Mans, l. 1.

Il y a de Lhuisserie à Laval, M. l. 1 ¼ ; Cossé-le-Vivien ; M. l. 3 ; S. Ouen-des-Toits, M. l. 3 ¼ ; Monseurs, M. l. 4 ¾ ; Sainte Susanne, M. l. 6 ¼ ; S. Bertevin, l. 1 ½ ; Ahuillé, l. 2 ; Montigne, l. ¼ ; Nuillé-sur-Vicoin, l. 1 ; Entrames, l. 1 ; Forcé, l. 1 ¼ ; Parenai, l. 1 ¾ ; Avenières, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Mayenne, & à l'O. par celle de Vicoin.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 400 Communians.

Il y a à Lhuisserie la chapelle de Sainte Croix, estimée 100 liv., à la présentation de l'Abbesse de Nid Oiseau; celle de la Chevalerie, estimée 50 liv., à la présentation des parens du Fondateur; celle de S. Jacques-des-Landes, estimée 90 liv., à la présentation des Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Laval; & la Prestimonie des Loges, estimée 45 liv.

Le sol produit du méteil, du froment & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse est un Membre du Comté de Laval. Voyez *la Généalogie à l'article Laval*.

LIGRON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de six lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Foultourte, l. 1 ¾; Guécélar, l. 1 ½; Arnage, l. 1 ½; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Ligron à Malicorne, M. l. 1 ¾; la Suze, M. l. 3; Pontvalain, M. l. 2 ¼; la Flèche, M. l. 2 ½; le Lude, M. l. 3 ½; Courcelles, l. ½; Clermont, l. 1 ¼; Pringé, l. 1 ¾; S. Jean de la Motte, l. ¾; la Fontaine S. Martin, l. 1; la Forêt de Defais, l. demi-quart.

La Paroisse est arrosée au N. O. par un petit ruisseau.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 500 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

Il y a à Ligron une fameuse Poterie.

De vielles Chroniques rapportent que S. Demetrie, qui mourut en 454, portant avec soi la Sainte Eucharistie, donna la fuite à une grande troupe de démons qui s'étoient retirés dans la forêt de Longaunai, où l'on voit à présent les Molières du Gallier, d'où ils tourmentoient les passans & les habitans de Mezéré, de Ligron & de Courcelles. *Courvaisier, page 93*.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de la Suze.

LIGNIÈRES-LA-CARELLE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, Chef-Lieu du Doyenné de même nom, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ancines, l. 1 ½; Grandchamp, l. 1 ½; Dou-

celle, l. 1; Teillé, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Guierche, l. 1 $\frac{1}{4}$; Montreuil, l. $\frac{1}{2}$; Neuville, l. $\frac{1}{2}$; Coulaine, l. 1; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Lignières à Alençon, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; la Roche-Mabille, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Mamers, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Fresnai, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Sées, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Aillières, l. 2; Beauvoir, l. 2; Louze, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Frénais, l. 1; Chenai, l. $\frac{1}{2}$; le Chevain, l. $\frac{1}{2}$; la Forêt de Perseigne, l. 1; Normandie, l. 1;

La Paroisse est arrosée au N. O. par la rivière de Sarte.

La Cure est estimée 800 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 100 Communians.

Le sol produit du froment, du méteil & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Chabot.

LIGNIÈRE-LA-DOUCELLE, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de la Roche-Mabille, Election d'Alençon, au N. par O. du Mans, dont il est éloigné de quatorze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à la Lacelle, l. 1 $\frac{1}{4}$; la Pôté-des-Nids, l. 2; S. Léonard-des-Bois, l. 1 $\frac{1}{4}$; Ségrie, l. 3 $\frac{1}{4}$; Poché, l. 2; Milesse, l. 2; Mans, l. 1 $\frac{1}{4}$.

Il y a de Lignières à la Ferté-Macé, M. l. 3; Madré, M. l. 3 $\frac{3}{4}$; Coupetrain, M. l. 2; Prez-en-Pail, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; la Pôté-des-Nids, M. l. 3 $\frac{1}{4}$; Orgères, l. $\frac{1}{4}$; S. Patrice, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Palu, l. 2; S. Calais-du-Désert, l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Samson, l. 1 $\frac{1}{4}$; Cirail, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Elier, l. 1 $\frac{1}{4}$; Rouperroux, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Martin-des-Landes, l. 1; Normandie, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroisse est arrosée au N. par deux petits courans d'eau qui y prennent leur source, & à l'E. & au S. par un ruisseau qui forme quatre étangs; il y a beaucoup de bois & de landes dans la Paroisse.

La Cure, estimée 2000 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 1500 Communians.

Il y a à Lignières le Prieuré de Resné, *alias* S. Maurice, estimé .... à la présentation de l'Abbé d'Evron; & celui de S. Jacques de Pelouse, estimé, 400 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Calais.

Guillaume de Doucelle logea & fonda en 1307, au Manoir de S. Ursin, dans la Paroisse de Lignières, des Religieux Prémontrés de Sainte Croix de la Bretonnière, à la charge de célébrer chaque jour une Messe pour le repos de son ame. Suivant l'inscription posée sur une porte de la chapelle de Sainte Madeleine à Coupetrain, Thiéphaine de Doucelle, Dame de Ferrière & de Resné, femme de Bernard de la Ferté, donna en 1362 la chapelle de la Ma-

deleine de Coupetrain aux Religieux de S. Urfin; ce que le Pape Gregoire XII confirma. Il eft porté dans la même infcription qu'en 1723 ladite chapelle a été rebâtie. *Mémoire de la Chaux.*

Courvaifier, *page* 559 de fon Hiftoire des Evêques du Mans, rapporte autrement l'établiffement des Religieux de S. Urfin; il dit: que l'Evêque Pierre de Longueil, qui fiégea au Mans depuis 1312 jufqu'à 1326, donna à quelques Religieux de l'Ordre de S. Auguftin, qui étoient venus du Monaftère de Ste Croix de la ville de Caen, l'Hermitage de S. Urfin, fitué en la forêt de Monnoye, dans la Paroiffe de Lignières, à la requête de Guillaume, Seigneur de Doucelle; que le Curé confentit cet établiffement, à condition qu'ils ne célébreroient point la Meffe & ne feroient aucun Office les Dimanches & les Fêtes Solennelles, qu'après la fin du Service dans l'Eglife Paroiffiale; qu'ils ne feroient point l'eau bénite, n'adminiftreroient point les Sacremens, n'inhumeroient perfonne dans leur chapelle, qu'ils garderoient les offrandes qui leur feroient faites pour les remettre aux Curés, & qu'ils payeroient les dixmes de leurs héritages fitués dans la Paroiffe & de ceux qu'ils acheteroient ou qui leur feroient donnés.

Le Prieuré Conventuel des Urfins n'eft eftimé dans le Pouillier Manceau, dont je me fers, que 600 liv. de revenu. Cette Communauté vient d'être fupprimée.

Le fol produit du feigle, de l'avoine & du carabin; il eft montagneux.

On voit encore à Lignières les veftiges d'un vieux château.

La Seigneurie de Paroiffe eft annexée à la Châtellenie de Refné, qui y eft fituée. Cette Terre a été poffédée pendant très-long-temps par la Famille de Doucelle.

La Chronique d'Anjou rapporte: qu'après la bataille entre le Roi Artus de Bretagne & le Géant Paradas, Artus fit chercher les corps des Chevaliers qui avoient été tués, pour les faire tranfporter dans leur pays, au nombre defquels fe trouva celui du Seigneur de Doucelle.

En 1407 la Seigneurie de Refné appartenoit à la Famille de Montauban, d'où elle paffa en 1443 dans la Maifon de Rohan, par le mariage de Marie de Montauban, fille unique de Jean, Amiral de France, avec Louis I de Rohan, Vicomte de Rohan. Louis II de Rohan, Seigneur de Refné, confirma en 1480 la fondation du Prieuré de S. Urfin.

Louis IV de Rohan & Marie de Rohan, fon époufe,

vendirent en 1530 la Terre de Refné, Lignières, &c. à Jean le Venneur, Seigneur du Homme, &c.

JEAN le Venneur, Seigneur du Homme, &c. époufa Jeanne, qui hérita de Bornia, Baron de Tillière, fon neveu : dont Philippe, qui fuit.

PHILIPPE le Venneur, Seigneur du Homme, Baron de Tillière, époufa Marie Bloſcet, Dame de Carouge : dont François, qui fuit; Charles; Gabriel, Prieur du Pleffis, Doyen de Lifieux; Ambroife, Evêque d'Evreux; & Jean Cardinal, Evêque de Lifieux.

FRANÇOIS le Venneur, Baron de Tillière, Seigneur de Lignières, &c. époufa Marie Hellande : dont Jean, qui fuit.

JEAN le Venneur, Seigneur de Lignières, &c. époufa Gilonne de Monrjean, fœur & héritière de Louis, Maréchal de France : dont Tannegui, qui fuit; Gabriel, Evêque d'Evreux; Renée, mariée à Jean de Mennemare, Baron de Bellegarde; & Marguerite, femme d'André de Prunelai.

TANNEGUI le Venneur, premier Comte de Tillière, &c. Chevalier des Ordres du Roi, époufa Madeleine de Pompadour : dont Tannegui II, qui fuit; Jacques Tannegui, qui fuivra; Jacques, Seigneur du Homme; Diane, mariée, 1°. à Jacques de Rouville, 2°. à Etienne de la Roque; Marie, qui étoit l'aînée, époufa Paul, Comte de Salm, dont les Princes de Lorraine de Vaudemont, les Princes d'Orléans, iffus de Louis XIII, & les Ducs de Savoye.

TANNEGUI II, Comte de Tillière, Chevalier de l'Ordre du Roi, époufa Charlotte Chabot : dont Tannegui III, qui fuit; Jacques, Baron de Bécon; Jean, Abbé de Silli; Anne, mariée à François de Fiefque; & Léonore, Religieufe.

TANNEGUI III le Venneur, Comte de Tillière, &c. époufa Catherine de Baffompierre : dont Henri, qui fuit; François, Abbé de Silli & de Fontaine Daniel; Charles, Chevalier de Malte; Madeleine, mariée à Antoine de la Luzerne; & trois filles, Religieufes.

HENRI le Venneur, Comte de Tillière, Chevalier des Ordres du Roi, époufa Claude Rouhaut : dont François, Comte de Carrouge; Catherine; & Marie.

Branche de Lignières.

JACQUES Tannegui le Venneur, Comte de Tillière, Seigneur de Lignières, fils de Tannegui I, & de Madeleine

de Pompadour, mort Brigadier des Armées du Roi en 1748, âgé de 78 ans, avoit épousé Michelle-Gabrielle du Gué de Bagnots, morte en 1756: dont Jacques Tannegui II, qui suit; Anne-Gabrielle, mariée en 173 à Alexis-Madeleine-Rosalie, Duc de Châtillon, mort en 1754.

JACQUES Tannegui II le Venneur, Comte de Tillière, Seigneur de Lignières, Maréchal-de-Camp des Armées du Roi, &c. a épousé Michelle-Julie-Françoise Bouchard d'Aubeterre de Jansac, morte en 1757, âgée de 32 ans: dont François-Jacques Tannegui, qui suit; Louis-Gabriel; Alexis, mort en 176 ; & Michelle Perrette, mariée en 1758 à Jean-Pierre de Damas, Marquis de Thianges.

FRANÇOIS-JACQUES Tannegui le Venneur, nommé le Marquis le Venneur, né en 1737, a épousé en 176 N.... de Nicolaï. *Mémoire de la Chaux.*

LIVET, petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné d'Evron, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de dix lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Amné, l. 6 ½; Fai, l. 2 ½; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Livet à Monseurs, M. l. 1 ½; Sainte Susanne, M. l. 1; Evron, M. l. 1 ½; Laval, M. l. 5 ¾; Mellai, M. l. 4 ½; Châtre, l. ½; la Chapelle Rainsoin, l. 1; S. Léger, l. ¾.

La Cure, estimée 200 liv., est à la présentation de l'Abbesse d'Estival. Il y a 220 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Un petit ruisseau prend sa source dans la Paroisse; il y a des bois & des landes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Abbaye d'Estival.

LIVET, petit Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné du même nom, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Louvigné, l. ½; Lucé-sous-Ballon, l. 3 ½; Montreuil-sur-Sarte, l. 3; Coulaine, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Livet à Mamers, M. l. 2 ¼; Alençon, M. l. 2 ¼; Fresnai, M. l. 3 ¾; Beaumont, M. l. 3 ½; Ballon, l. ; Ancines, l. ¾; Rouessé-Fontaine, l. 1 ¼; Moulins, l. ½; S. Remi-du-Plain, l. ¾; le Val, l. 1; Neuchâtel, l. ¾; la Forêt de Perseigne, l. ¼.

La Paroisse est arrosée du N. au N. O. par le ruisseau

de Semelle, qui forme trois étangs, & à l'E. par un autre petit ruisseau.

La Cure, estimée 200 l. est à la présentation de l'Abbé de Tiron. Il y a 80 Communians.

Le sol produit du méteil, du froment & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse est en litige entre M. de Lorgerie & M. de Valbrai.

LOGES (les), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné du même nom, Election du Château-du-Loir, à l'E. S. E. du Mans, dont il est éloigné de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Ardenai, l. 2 ½; Changé, l. 2; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a des Loges à Bouloire, M. l. ½; Montfort, M. l. 3; Connerré, M. l. 2; Vibraye, M. l. 3; S. Calais, M. l. 3; Maisoncelle, M. l. 1; Ecorpain, l. 1; Coudrecieux, l. ½; Surfond, l. 2.

La Paroisse est arrosée au N. par le ruisseau de Nogue, au N. O. par un autre ruisseau, qui prend sa source près du Bourg, forme un étang & fait tourner un moulin à blé, & au S. par un autre, & cinq étangs. Les landes du Fou sont au S. E. de la Paroisse.

La Cure, estimée 500 liv., à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 220 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

Drogon de Malemouche résigna entre les mains de l'Evêque Hildébert, qui siégea au Mans depuis 1097 à 1126, & à ses successeurs, le droit qu'il avoit de présenter l'Eglise de S. Martin-les-Loges, à condition que Drogon, Richard & Lancelin, ses enfans, en jouiroient pendant leur vie seulement. Drogon étoit parent de Geoffroi de Mayenne, qui, avant de s'embarquer pour la Terre-Sainte, fit présent à l'Eglise du Mans de tous les ornemens de sa chapelle, qui consistoient en une table d'or, sur laquelle étoit gravée la figure de S. Démétrie; une châsse couverte de lames d'argent, qui renfermoit une des côtes de Saint Etienne, Martyr; deux livres d'Evangiles & deux missels couverts d'or massif; deux urseules & un encensoir d'argent doré, avec le calice & la croix de pareille matière; le tout décoré de pierres précieuses; & plusieurs autres ornemens. *Courvaisier, page* 413.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de la Tour-du-Pin.

LOIRON, Bourg & Paroiffe de l'Archidiaconé de Laval, dans le Doyenné de même nom, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il eft éloigné de dix-huit lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Laval, M. l. 3; Louvigné, l. 2 $\frac{1}{4}$; Vaiges, l. 2 $\frac{1}{4}$; S. Denis d'Orque, l. 3 $\frac{1}{2}$; Chaffillé, l. 2 $\frac{1}{4}$; Auvers-fous-Montfaucon, l. $\frac{3}{4}$; Fai, l. 2 $\frac{3}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Loiron à Coffé-le-Vivien, M. l. 3; Ernée, M. l. 5 $\frac{3}{4}$; S. Ouen-des-Toîts, M. l. 2; Monfeurs, M. l. 6 $\frac{3}{4}$; Ruillé-le-Gravelais, l. $\frac{1}{2}$; Montjean, l. 1 $\frac{3}{4}$; Ahuillé, l. 1 $\frac{1}{4}$; S. Avi, l. $\frac{1}{2}$; S. Bertevin, l. 2; la Gravelle, l. 1 $\frac{1}{4}$.

La Paroiffe eft arrofée à l'E. & au S. E. par deux étangs. Il y a beaucoup de landes.

La Cure, eftimée 650 liv. eft à la préfentation de l'Abbé de Marmoutier.

Il y a à Loiron la chapelle de Chantepie, eftimée 65 liv., & celle de la Carlerie, *aliàs* la Tatinaifière, eftimée 80 liv.

Le fol produit du feigle, de l'avoine & du carabin. Le marché tient à Loiron tous les Mardis; il y a foire le Mardi d'après la S. Georges, le premier Mardi de Juin, le Mardi d'après la S. Jacques, le Mardi d'après la mi-Août, le Mardi d'après la S. Matthieu, & le Mardi d'après la Touffaint.

La Seigneurie de Paroiffe appartient à M. le Clerc.

LOMBRON, Bourg & Paroiffe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné du même nom, Election du Mans, à l'O. S. O. par S. de la Ville du Mans, dont il eft éloigné de trois lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Corneille, l. 1; Mans, l. 2 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Lombron à Montfort, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Connerré, M. l. 1 $\frac{1}{4}$; Bonneftable, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; Torigné, M. l. 2; Ballon, M. l. 4; Beillé, l. 1 $\frac{1}{2}$; la Chapelle Saint Remi, l. 1 $\frac{1}{4}$; Torcé, l. 1 $\frac{3}{4}$; Sillé-le-Brûlé, l. 1; Sauffé, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiffe eft arrofée à l'O. par le ruiffeau de Crocieux, & à l'E. S. E. par un autre, qui forme deux étangs.

La Cure, eftimée 1600 liv., eft à la préfentation de l'Abbé de S. Calais. Il y a 800 Communians.

Il y a à Lombron le Prieuré de Brefteau, *aliàs* S. Jean de la Peloufe, eftimé 330 liv, à la préfentation de l'Abbé de S. Calais.

L'Evêque Geoffroi d'Affé, qui fiégea au Mans depuis 1269 jufqu'à 1277, donna une fomme d'argent au Chapitre de fon Eglife, pour acheter des dixmes dans la Paroiffe de Lombron. *Courvaifier, page 529.*

En 1275 Gui de Galerande, Ecuyer, de la Paroisse de Beaufai, donna à l'Eglise du Mans, toutes les dixmes, tant grosses que menues, qu'il avoit droit de prendre dans la Paroisse de Lombron, avec une grange pour les retirer; il donna aussi deux autres traits de dixmes, & la moitié des pailles qu'il percevoit, tant à Lombron qu'à Braetel, pour augmenter la dotation d'une chapelle fondée par Azon, autrefois Chantre de l'Eglise du Mans. *Courvaisier, page 548.*

L'Evêque Guillaume, qui siégea au Mans depuis 1255 jusqu'à 1258, consentit que le Chapitre de son Eglise abandonnât au Curé de Lombron la dixme de sa Paroisse, à la charge de payer tous les ans dix livres tournois au Chapitre. *Cartul. blanc du Chapitre.*

Ceci ne s'accorde pas à la date que Courvaisier donne à la donation faite au Chapitre par Gui de Galerande.

Le sol produit du seigle, du froment, de l'avoine & du carabin. Il y a beaucoup de landes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Pescherai, qui a été jusqu'à nos jours dans la Maison de Broc, d'où elle est passée par acquisition à M. de Biré, Officier dans les vivres. La Terre de Pescherai est située dans la Paroisse du Breil.

Il y a à Lombron la Terre de la Grandmaison, qui appartient à M. Guyonneau, Officier en Cour.

LONGIS (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné du même nom, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de neuf lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Dissé, l. 3, Coulaine, l. 5 $\frac{3}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de S. Longis à Mamers, M. l. $\frac{1}{2}$; S. Cosme de Vair, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; René, M. l. 2 $\frac{3}{4}$; S. Aignan, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Beaumont, M. l. 4 $\frac{3}{4}$; Marollette, l. $\frac{1}{2}$; Villaine-la-Carelle, l. $\frac{3}{4}$; Vezot, l. $\frac{3}{4}$; Panon, l. 1.

La Paroisse est arrosée à l'E. par la rivière de Dive, & à l'O. par le ruisseau de Rutin.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de S. Vincent. Il y a 300 Communians.

Il y a à S. Longis un Prieuré, estimé 1530 liv., à la présentation de l'Abbé de S. Vincent; & la prestimonie Gilbert, estimée 45 liv., à la présentation du Curé.

Du temps de l'Evêque S. Hadoin, qui siégea au Mans depuis 624 jusqu'à 644, un Gentilhomme Allemand, nommé Lonegesilus, que nous disons Longis, vint s'établir dans le Maine, & fixa sa demeure dans le Sonnois, près

d'un village appelé *Buxidum* ou *Buxiacum*, où est aujourd'hui la Paroisse de S. Longis, dans laquelle il y a un hameau de maisons, qu'on nomme la Boisselière; ce Saint Solitaire y bâtit un Monastère & une Eglise qu'il dédia à S. Pierre. Une fille pieuse s'attacha à ce S. Pénitent, & lui rendoit tous les services dont elle étoit capable, ce qui donna occasion à ses ennemis de le calomnier: mais leur innocence fut prouvée au Roi Clotaire II par un miracle. Onoflette, c'est ainsi que cette Sainte Fille se nommoit, fit un voyage à Vernon, où elle mourut; Longis alla querir son corps & l'inhuma près de son Oratoire, où l'on a bâti depuis l'Eglise Paroissiale de S. Longis, qui étoit auparavant située, où l'on voit encore les débris d'une ancienne Eglise qui s'appeloit S. Pierre-des-Bons-Hommes. Hadoin donna à Longis & à ses Compagnons tout le territoire adjacent, à la charge d'une redevance à son Eglise Cathédrale. Longis fut enterré dans son Eglise. *Courvaisier, prge* 224.

L'Oratoire que S. Longis avoit bâti en l'honneur de S. Pierre, existoit dans le neuvième siècle; ce qui paroît par les Diplômes de Charlemagne & de Louis-le-Débonnaire. *Bondonnet, page* 325, *Cenomania.*

Le sol produit du seigle, du froment & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Vienné.

LONGNE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, à l'O. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de trois lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Brains, l. ½; Coulans, l. ½; Chaufour, l. 1; Mans, l. 1 ½.

Il y a de Longne à Vallon, M. l. 1 ½; Loué, M. l. 1; Brulon, M. l. 1 ½; Conlie, Marché, l. 2 ½; la Suze, M. l. 3 ¼; Bernai, M. l. 1; Amné, l. ½; Epineu, l. ¼; Ruillé, l. 1; Chassillé, l. ¼; Auvers, l. ½.

La nouvelle grande route du Mans à Laval passe par Longne.

La Paroisse est arrosée à l'O. par un courant d'eau, & à l'E. par le ruisseau de Doucelle, & par un autre courant d'eau.

La Cure estimée 600 liv. est à la présentation du Chapitre de l'Eglise du Mans. Il y a 240 Communians.

Au commencement du treizième siècle, Pierre de Chassillé abandonna au Chapitre de l'Eglise du Mans la moitié des dixmes de la Paroisse de Longne, & le Chapitre lui

donna treize livres dix sols mançais ; cette moitié fut affranchie de toute servitude par le Seigneur de Fief. *Cartul. blanc du Chapitre, MS.*

L'Evêque Guillaume Passavant, qui siégea au Mans depuis 1143 jusqu'à 1187, fit restituer au Chapitre de son Eglise le patronage de l'Eglise de Longne. *Courvaisier, page* 451. *Cartul. de l'Eglise du Mans, fol.* 45. *Cenomania.*

Le sol produit du froment, du méteil & de l'orge; il y a quelques arpens de vignes dont le vin est de médiocre qualité.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre des Bordeaux, dont le château est situé dans la Paroisse d'Amné, & rebâti de nouveau par M. du Bois, Seigneur de S. Thomas de Courceriers & des Bordeaux. Voyez *l'article de S. Thomas de Courceriers.*

LONGUEFUIE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en-deçà de l'Ouette, Election de Château-Gontier, à l'O. S. O. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Grez-en-Bouère, M. l. 1 $\frac{1}{2}$; S. Loup, l. 1 $\frac{3}{4}$; Chantenai, l. 4 $\frac{1}{2}$; Maigné, l. 1 $\frac{1}{2}$; Grand-Saint-Georges, l. 2 $\frac{1}{4}$; Mans, l. 1 $\frac{3}{4}$.

Il y a de Longuefuïe à Château-Gontier, M. l. 1 $\frac{3}{4}$; Ballée, M. l. 3 $\frac{1}{2}$; Mellai, M. l. 2 $\frac{1}{4}$; Sablé, M. l. 4 $\frac{1}{2}$; Fromentière, l. 1; Gênes l. $\frac{1}{2}$; S. Charles, l. 1 $\frac{1}{4}$; Froidefont, l. $\frac{1}{2}$; S. Germain-de-l'Hommeau, l. 1 $\frac{1}{4}$; Anjou, l. $\frac{1}{4}$.

La Paroisse est arrosée du N. E. au S. O par le ruisseau d'Aillière, & à l'O. par celui de Villette.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 400 Communians.

Il y a à Longuefuïe la chapelle de S. Avertin, estimée 20 liv.; & celle de la Jeunarde, à la présentation de l'héritier du Fondateur.

Le sol produit du méteil, du froment & de l'orge. Il y a quelques vignes qui produisent de mauvais vin.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de dont M. de Bois-Jourdan est Seigneur.

La Maison de Bois-Jourdan est d'une très-ancienne noblesse, & ne porte d'autre nom que celui de Bois-Jourdan, qu'elle a reçu de la Terre de Bois-Jourdan, située dans la Paroisse d' ou lui a donné le sien.

Dans les Montres de l'Election d'Angers de l'année 1471, par-devant Gui de Laval, Seigneur de Loué, il est

parlé d'un Jean de Bois-Jourdan, en ces termes : Pierre de Bois-Jourdan, Ecuyer, son père, a déclaré tenir de sept à huit vingt livres de rente, dont il dit devoir trente livres de rente aux Seigneurs de Fiefs, quinze livres de rente à Béatrix de Bois-Jourdan sa fille, mariée à Jean Ganeuille ; dix livres de rente à Catherine sa fille, Religieuse à l'Abbaye d'Estival, & à trois autres filles à marier ; & servira le Roi de deux chevaux... en Brigandines. *Ménage, Supplém. à l'Histoire de Sablé, MS.*

En 1468, on trouve dans le dénombrement de l'armée du Marquis de Pont-à-Mousson, fait à Ancenis, Fouques de Bois-Jourdan, Chevalier, qui avoit sous lui vingt-deux hommes d'Armes, & cent quatre-vingt-onze Archers & Brigadiers. *D. Lombineau, Hist. de Bretagne.*

Environ l'an 1563, vivoit Jean de Bois-Jourdan, qui, selon Brantôme, fut Mestre-de-Camp d'Infanterie, & Lieutenant de M. de Martigue, Colonel d'Infanterie ; il fut aussi Capitaine de la garnison du Château de Sablé. *Ménage, Supplém. à l'Hist. de Sablé, MS.*

LONLAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais, en Normandie, Election de Normandie, au N. N. E. par E. du Mans, dont il est éloigné de vingt-une lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Domfront, M. l. 1 ½ ; la Baroche-sous-Lucé, l. 1 ¾ ; Charchigné, l. 4 ; Villaine-la-Juhel, l. 2 ¼ ; Sillé, l. 4 ¾ ; Conlie, l. 2 ½ ; Lavardin, l. 2 ; Mans l. 3.

Il y a de Lonlai à la Ferté-Macé, M. l. 5 ½ ; la Ferrière, M. l. 3 ; Passais, M. l. 3 ½ ; Céaulcé, M. l. 4 ; Rouellé, l. 1 ¼ ; Haute-Chapelle, l. 1 ; S. Bomer, l. 1 ½ ; Normandie sur les confins.

Il y a foire à Lonlai le 29 Août, & le 16 Octobre.

Le Bourg est situé dans une isle que forme la rivière d'Egrennes, qui coupe la Paroisse du N. O. au S. E. ; elle est arrosée à l'E. par S. par le ruisseau de Boudouet, & au S. S. O. par le grand étang ; il y a aussi plusieurs petits courans d'eau.

La Cure estimée 300 liv., est à la présentation de l'Abbé de Lonlai. Il y a 2400 Communians.

Environ l'an 1025, Guillaume premier, Comte de Bellesme, fonda & bâtit l'Abbaye de Lonlai, & y mit des Religieux de l'Ordre de S. Benoît. Voici les termes de la chartre de cette fondation.

In nomine S. Trinitatis, &c. Ego itaque Guillelmus Bellismensis Provinciæ principatum gerens, &c. in B. V. M. ho-

nore, assensu meæ conjugis & filiorum meorum, Fulconii, Garini, atque Guillelmi, quoddam Monasterium sub nomine Abbatiæ, in loco qui dicitur Longiledum, de propriis facultatibus construximus, &c. Cette Abbaye est estimée 7000 liv., & la Mense des Religieux 4000 liv.

Guillaume, Moine Bénédictin de S. Florent, fut le premier Abbé de Lonlai.

Le deuxième fut Hugue, Moine de ce Monastère, sous lequel, Robert, Comte Mortagne, frère de Guillaume, Roi d'Angleterre, donna à ce Monastère des droits dans la forêt de Lande-Pourrie; l'Abbé Hugue vivoit encore en 1074, ce qui paroît par une lettre de Roger de Montgommeri.

Le troisième fut Garin, Moine d'Evron.

Le quatrième fut Ranulfe, Moine de Caen, sous lequel en 1095, le Monastère de Sainte Eanswite de Forkesten, en Angleterre, fut donné à cette Abbaye, du consentement de l'Archevêque Anselme.

Le cinquième fut Lamfred.

Le sixième fut Jean.

La septième fut Bermund, jusqu'à 1160.

Le huitième fut Geoffroi, qui fut tiré du Monastère d'Evron.

Le neuvième fut Jean.

Le dixième fut Guillaume, jusqu'à l'an 1209.

Le onzième fut Nicolas, jusqu'à 1219.

Le douzième fut Gervais, qui fut tiré du Monastère d'Evron, sous lequel Henri d'Avaugour, Seigneur de Mayenne & d'Ambrières, donna à cette Abbaye en droit dit *souffagium*; & Henri de Gournai lui donna la dixme des Bois de Gail, du consentement de la Dame d'Almenesche, sœur de Robert, Comte d'Alençon, en 1236.

Le treizième fut Raoul, jusqu'à 1247.

Le quatorzième fut Robert, jusqu'à 1271.

Le quinzième fut Pierre, jusqu'à 1312.

En 1229, les Religieux renoncèrent au droit de chasser deux cerfs dans la Forêt de Lande-Pourrie.

Le seizième fut Guillaume de Tremblai.

Environ l'an 1400, que les Anglois ravageoient la France, le Monastère de Lonlai fut détruit par le feu.

Le dix-septième fut Nicolas, qui assista à l'Échiquier, (*Scacario*) d'Alençon en 1402 & 1406.

Le dix-huitième fut Pascal Huguenot, qui d'Abbé de Lonlai, fut fait Abbé de la Coulture.

Le dix-neuvième fut Thomas, qui fut présent à l'Échiquier d'Alençon en 1474.

Le premier Abbé Commandataire de Lonlai, fut Etienne Blouet, Evêque de Lisieux en 1522.

En 1533, au mois de Fevrier, le Monastère de Lonlai fut par un accident entièrement incendié.

Le deuxième fut Louis de Bailleul, depuis 1546 à 1583.

En 1574, le Monastère de Lonlai, fut pillé & incendié par les Huguenots.

Le troisième fut Jean Surhomme, Jacobin, mort en 1620, & inhumé dans la Chapelle derrière le chœur. Les Religieux l'obligèrent de réparer l'Eglise.

Le quatrième fut Pierre Poule.

Le cinquième fut Eustache de Conflans-d'Armentières, jusqu'à 1628.

Le sixième fut Claude de Fiesque, jusqu'à 1655.

Le septième fut Jule Gor de Rouillac-d'Epernon, jusqu'à 1679. Le 2 Octobre 1657, les Religieux de la Congrégation de S. Maur entrèrent dans le Monastère de Lonlai, qui a été rebâti depuis ce temps-là.

Le huitième fut Louis Berrier, Archidiacre de Paris, Prieur & Comte de Perci; après 1690, il remit son Abbaye au Roi, & se retira dans son Prieuré de Perci, où il mena une vie très-pénitente avec ses Religieux.

Le neuvième fut François Bodin; nommé en 1691.

Le dixième fut Jean-Armand de Cotte, nommé en 1716.

Le onzième fut N.... de Cléri de Serans 1738. *Cenomania.*

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin. Il y a beaucoup de bois & de landes.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à l'Abbaye de Lonlai. C'est une ancienne Baronnie, qui relève nuement du Roi, dont les aveux lui sont rendus en la Chambre des Comptes de Normandie. *Mémoire du Doyen de Domfront.*

Il y a à Lonlai le Fief de Frédebise, qui relève du Marquisat de la Brisolière. *Mémoire du Doyen de Domfront.*

Dom Tassin, Bénédictin, né dans la Paroisse de Lonlai, a donné le nouveau Traité des Diplomatiques, en six volumes *in*-4°. qu'il a présenté au Roi.

LORÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais au Maine, Election de Mayenne, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-sept lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Lassai, M. l. 1 ½; Loufougère, l. 3 ¼; Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Loré à Céaulcé, M. l. 3 ; Juvigni, M. l. 2 ; Ambrières, M. l. 2 ¼ ; Soucé, l. 1 ½ ; Mellerai, l. ¼ ; Bretignole, l. ¾ ; Sept-Forges, M. l. ¾ ; Etrigé, l. ½ ; S. Denis de Villenette, l. 1.

La Paroisse est arrosée au S. par la rivière de Mayenne, à l'O. par le ruisseau d'Ortelle, & à l'E. par un courant d'eau.

La Cure, estimée 700 liv., est à la présentation des Seigneurs du Boulai, du Bois, & de Mayenne. Il y a 500 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Comte de la Brisolière.

En 1566, Roland de Chauvigni rendit aveu à Catherine de Médicis, Reine Douairière de France, Duchesse d'Alençon, par lequel il déclare tenir la Terre & Baronnie de Sept-Forges, par un plein Fief de haubert ; le manoir se nommoit Cheveries, & avoit droit de patronage des Cures des Sept-Forges & de Loré, & en étoit tenu le Fief de Couterne, assis dans la Paroisse de Loré. *Mémoire de la Chaux.*

Quelques Particuliers ont assuré avoir vu des médailles anciennes, d'or & de cuivre de Corinthe, qu'ils disoient avoir été trouvées dans les ruines de quelques vieux édifices de la Paroisse de Jublains, & dans une isle de la rivière de Mayenne, située en la Paroisse de Loré ; sur le revers desquelles, on voit d'un côté l'effigie d'un Prince ayant la tête ceinte d'un diadême, ou bandeau royal, avec une inscription en vieux caractères, qui portoit le nom de *Défensor*, & quelques lettres capitales hiéroglifiques, si effacées, qu'on avoit peine à les connoître : de l'autre côté étoit gravé un simulacre de la Gloire, ou de la Victoire, tenant un trophée dans sa main, & élevé sur un autel, ou piédestal, chargé d'une victime & d'un brandon de feu. *Courvaisier, p. 54.*

LOUÉ, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election de la Flèche, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Rouillon, l. 4 ¾ ; Mans, l. 1.

Il y a de Loué à Vallon, M. l. 1 ½ ; Brullon, M. l. 1 ½ ; Conlie, M. l. 4 ; Sillé, M. l. 5 ; la Suze, M. l. 4 ; Joué-en-Charnie, l. 1 ; Viré, l. 2 ; Mareil, l. ¼ ; S. Christophe en Champagne, l. ¾ ; Cranne, l. 1 ¾ ; Tassillé, l. 1 ; Chassillé, l. ¾ ; Montreuil, l. ¼.

Il y a Marché à Loué tous les Mardis, & Foire le Lundi d'après la Fête-Dieu, & le 25 d'Août.

La Cure estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 700 Communians.

En 1218, Raoul, Vicomte de Beaumont, fonda le Prieuré de Loué, & le donna à l'Abbaye de la Coulture. *Courvaisier, p.* 486. Le Prieuré de Loué est estimée 700 liv. de revenu.

Il y a aussi à Loué le Prieuré de Bastin, estimé 250 liv.; à la présentation du Prieur de Châteaux en l'Ermitage; la Chapelle de la Pepinière, estimée 150 liv., à la présentation du Curé, qui doit présenter au plus proche parent du Fondateur: le Chapelain est chargé de nourrir & instruire ; il y a aussi la Chapelle de la Renardière, *aliàs* l'Ecole, estimée 5 liv.

Loué est situé sur la rivière de Végre, qui traverse la Paroisse de l'E. à l'O. & qui nourrit d'excellent poisson, comme carpe, brochet & perche. Il y a sur cette rivière un moulin à papier, & moulins à bled.

Le sol produit du froment, du méteil, & de l'orge; il y a quelques quartiers de vignes, qui produisent du vin de médiocre qualité.

Il y a à Loué un Grenier à Sel.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de Coulaine, qui appartient à Madame veuve d'Assé. Voyez *la Généalogie de le Clerc de Juigné, à l'article Juigné, & celle d'Assé à l'article Auvers sous Montfaucon.*

La Seigneurie de Loué, qui reporte à Beaumont-le-Vicomte, appartenoit autrefois à l'ancienne Maison de Beaumont, d'où elle a passé dans celle de Laval, dont une branche a pris le nom de Laval-Loué.

Abel Foulon, né à Loué, a composé, l'usage & la description de l'Holomètre, imprimé en 1567; il a traduit les huit livres de Vitruve, que ses amis ont fait imprimer sous leur nom; les Satyres de Perse, à Paris 1544. On croit qu'il mourut de poison à Orléans en 1563.

LOUFOUGÈRE, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il est éloigné de douze lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Sillé, l. 5; Conlie, l. 2 ½; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Loufougère à Villaine la Juhel, M. l. 1; Bais, M. l. 2 ½; Lassai, M. l. 3; Mayenne, M. l. 4 ½; Ambriè-

res, M. l. 4 ½; Hardange, l. 1; Champgenetreux, l. 1 ¾; Crennes-sur-Fraubé, l. 1 ½; le Ham, l. 1; le Ribai, l. 1 ¼.

Trois petits ruisseaux prennent leur source dans la Paroisse, qui a beaucoup de landes, & quelques petits taillis.

La Cure est un Prieuré Régulier des Chanoines de S. Augustin; elle est estimée 1500 liv., & à la présentation de l'Abbé de Baulieu. Il y a 600 Communians.

La Paroisse a d'étendue demi-lieue de l'E. à l'O. & trois quarts de lieue du N. au S.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin: on y cultive des pommiers & beaucoup de chanvre; le gibier n'y est pas abondant, mais ce qu'il y en a est de très-bonne qualité.

Environ l'an 1433, Guillaume de S. Aubin, un des Lieutenans d'Ambroise de Loré, qui avoit avec lui soixante où quatre-vingt combattans, vint loger à Loufougère, ou deux cents Anglois de la garnison de Mayenne vinrent le charger; S. Aubin se défendit si courageusement, qu'il défit les Anglois. *Courvaisier*, *p*. 701.

La Seigneurie de Paroisse est annexée au Château de Lamboul, qui appartient à la Dame veuve de Pannart de Chantepie. Lamboul est un petit Château dans la Paroisse de Loufougère, à demi-lieue du Bourg, dans une belle situation, & qui relève de M. le Duc de Praslin. Il y a très-long-temps que la Maison de Pannart de Chantepie possède la Terre de Lamboul & la Seigneurie de Loufougère. On trouve dans une Montre de M. Alain de la Houssaie, faite en 1378, Garin & Raoul de Chantepie. *D. Lobineau*, *Hist. de Bretagne*.

Outre la Terre de Lamboul, il y a à Loufougère deux autres Terres Seigneuriales, savoir celle de la Brisoulière, appartenante à M. le Duc de Praslin; & celle des grandes Ridelières, aux héritiers de M. le Marquis de Montesson.

M. Dubois, Prieur-Curé, m'a fourni un Mémoire.

LOUP (S.), Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, en deçà l'Ouette, Election de la Flèche, à l'O. S. O. pà. S. du Mans, dont il est éloigné de dix lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Chantenai, l. 4 ½; Maigné, l. 1 ½; Grand S. Georges, l. 2 ¾; Mans, l. 1 ¼.

Il y a de S. Loup à Sablé, M. l. 1 ½; à Ballée, M. l. 1; Mellai, M. l. 2 ¾; Brullon, M. l. 3 ½; Grez-en-Bouère, M. l. 1 ¼; Bouère, l. 1 ¼; S. Brice, l. 1; Boessai, l. ½; Auvers-le-Hamon, M. l. 1; Beaumont-pied-de-bœuf, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E par la rivière de Végre, & à l'O. par un petit courant d'eau, qui forme l'Étang-au-Loup.

La Cure, eſtimée 300 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 300 Communians.

Il y a à S. Loup un Prieuré, eſtimé 500 liv., fondé par Gui de Grez, à la même préſentation que la Cure.

Le ſol produit du méteil, du froment & de l'orge.

En l'an 1122, Liziard de Sablé, étant en guerre avec Gui de Laval, demanda permiſſion aux Moines de Marmoutier de faire conſtruire un Château dans le Village de S. Loup, en un lieu qui dépend, à cauſe du Prieuré, de l'Abbaye de Marmoutier, ce qu'il obtint à certaines conditions : enſuite de cette permiſſion, il fit fortifier la maiſon d'un de ſes vaſſeaux, nommé le Normand. *Ménage, Supplément à l'Hiſt. de Sablé.*

En 1173, Maurice II de Craon, commandant l'armée de Henri II, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & d'Aquitaine, & Comte du Maine & d'Anjou, s'empara de Sablé, de S. Loup & de S. Brice. *Ménage, Supplém. à l'Hiſt. de Sablé.*

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. de Cri-des-Haies.

LOUP-DU-GAST (S.), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Paſſais, dans le Doyenné de Javron, Election du Mans, au N. N. O. par O. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de quinze lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à la Chapelle-au-Riboul, l. 2 ¾; Vimarcé, l. 4 ¾; Rouez, l. 2; Verniette, l. 1 ½; Mans, l. 4 ¼.

Il y a de S. Loug-du-Gaſt à Ambrières, M. l. ¾; Mayenne, M. l. 1 ¾; Laſſai, M. l. 2 ½; Villaine-la-Juhel, M. l. 5; Bais, M. l. 4 ½; S. Mars-ſur-Colmont, l. 1 ½; Grand Oiſſeau, l. 1 ½; S. Fraimbauld-des-Prières, l. ¾; Champéon, l. 1; Poulai, l. 2 ½; Montreul-du-Gaſt, l. 1; Chantrigné, l. 1; Cigné, l. 1.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'O. par la rivière de Mayenne, au N. par le ruiſſeau de Vienne, & au S. par celui de Perrai.

La Cure, eſtimée 1000 liv., eſt à la préſentation du Chapitre de l'Egliſe du Mans. Il y a 650 Communians.

Il y a à S. Loup la Chapelle des Rouvres, ſous l'invocation de N. D. de Piété, fondée ou augmentée par Marin de Rouault, Prêtre, eſtimée 80 liv., à la préſentation des héritiers du Fondateur.

On a ajouté au nom de S. Loup celui du Gast, à cause du Village nommé le vieux Gast, dont partie est dans la Paroisse de S. Loup, & l'autre dans celle de Montreuil-du-Gast. Ce Village du Gast fut autrefois renommé par une Foire qui s'y tenoit, & qui a été transférée à Lassai, où elle se tient le premier de Septembre. Avant la translation de cette Foire, les Curés de S. Loup, avec d'autres Seigneurs avoient droit de coutume dans cette Foire; c'est pourquoi, par forme de dédommagement les Seigneurs de Lassai font à la Cure de S. Loup 20 liv. de rente annuelle & perpétuelle, à la charge que le Curé chantera pour eux une Messe de la Vierge le Samedi qui suit la Foire de Lassai.

Il y a dans l'Eglise de S. Loup une Confrairie, érigée en 1427, & autorisée, en l'honneur de S. Loup. La vigile de S. Loup, le 21 Août, tous les habitans cessent de travailler à midi; on apporte de tous les lieux circonvoisins grand nombre d'enfans, au-dessous d'un an, pour être préservés de la peur & du mal-caduc. Le Curé fait distribuer de la bouillie aux enfans. Autrefois on en apportoit un si grand nombre, qu'on avoit peine à leur fournir une nourriture convenable, ce qui porta un Particulier a léguer demi-boisseau de farine bluttée. Les femmes de la Paroisse apportent le lait, & le Curé fait faire la bouillie. Les Curés par leur foi & hommage au Seigneur de l'Isle, reconnoissent qu'il a droit de prendre le jour de la Fête de S. Loup & S. Gille une havée de chandelles de cire sur l'autel de S. Loup, c'est-à-dire, plein les deux mains, à condition que ledit Seigneur fournira un demeau de farine de froment bluttée pour aider à nourrir les enfans qu'on apporte la vigile de S. Loup.

Le sol produit du seig'e, de l'avoine & du carabin, & peu de chanvre; on cultive des poiriers & des pommiers. Les deux tiers de la Paroisse sont cultivés, l'autre tiers consiste en landes, taillis & mauvaise terre. Le gibier; savoir perdrix, lièvre & lapin, est assez abondant & de très-bonne qualité.

Outre le labourage presque tous les habitans sont Poupeliers ou Tisserands.

La Paroisse a une lieue de l'E à l'O. & autant du N. au S.

La Seigneurie de Paroisse est annexée à la Terre de l'Isle-du-Gast, qui appartient à M. d'Ampoigné; une partie de la Paroisse relève de la Jurisdiction de Lassai, & l'autre de celle de Fontaine-Daniel, qui s'exerce à Mayenne.

Il y a dans la Paroiſſe un moulin à bled, qui appartient au Seigneur de Teſſé.

L'Evèque Gui d'Eſtampes, qui ſiégea au Mans depuis 1126, juſqu'à 1136, racheta de la puiſſance laïque l'Egliſe de S. Loup, qu'il remit au Chapitre de l'Egliſe. *Courvaiſier*, *p*. 419.

M. Ponthault, Curé, m'a fourni un Mémoire.

LOUPLANDE, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Vallon, Election du Mans, au S. O. par S. de la Ville, dont il eſt éloigné de trois lieues. Pour s'y rendre, il faut aller au Grand S. George, l. 1 ¼; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Louplande à la Suze, M. l. 1; Vallon, M. l. 1 ¾; Loué, M. l. 3 ¼; Ecomoi, M. l. 4 ¼; Malicorne, M. l. 3 ½; Souligné, l. ¾; Flacé, l. ½; Chemiré-le-Gaudin, l. 1; S. Benoît-ſur-Sarte, l. ¼; Roéſé, l. 1; Voivres, l. ¾; Eſtival-lès-le Mans, l. 1.

Un petit ruiſſeau prend ſa ſource au N. de la Paroiſſe.

La Cure eſtimée 800 livres, eſt à la préſentation du Chapitre de S. Pierre du Mans. La Paroiſſe, dont l'étendue eſt de trois quarts de lieue de l'E. à l'O. & de cinq du N. au S. contient 450 Communians. Selon le Mémoire de M. de Miroménil, il y avoit en 1700 cent cinquante-neuf feux qui payoient 1526 liv. de taille. Il y a aujourd'hui onze métairies, environ quatre-vingt bordages, & quatre fourneaux à tuiles & à chaux.

Il y a à Louplande trois Chapelles fondées dans l'Egliſe en 1411, par Jean Pélerin, Chevalier, Seigneur de Louplande, & Iſabelle, ſa femme; la première dite de la grande Courbe, eſtimée 160 liv.; la ſeconde de la petite Courbe, eſtimée 190 liv.; & la troiſième de l'Epinai, eſtimée 250 liv., toutes trois à la préſentation du Seigneur. Il y a auſſi une Chapelle fondée au Château de Vilenne.

Il y a à un quart de lieue au N. O. du Bourg de Loup-Lande, un gros Village, nommé S. Léonard, à cauſe d'une grande Chapelle, dédiée à ce Saint, & bâtie au milieu de Village, dans le Cimetière de Louplande. Il y a apparence que cette Chapelle a été conſtruite pour la commodité des habitans, l'Egliſe Paroiſſiale étant ſituée à l'extrémité, & au S. de la Paroiſſe; auſſi y célèbre-t-on tous les Dimanches la première Meſſe: il n'y a pas long-temps que la grand'Meſſe, & la première ſe célébroient alternativement dans l'Egliſe de Louplande & dans la Chapelle de S. Léonard, & que le S. Sacrement étoit

toujours conservé dans les tabernacles des deux Eglise & Chapelle. L'Eglise Collégiale, Royale de S. Pierre du Mans, qui perçoit la moitié des dixmes de la Paroisse, possédoit autrefois un Fief à S. Léonard, lequel a été réuni à la Baronnie de Louplande.

Le sol produit du seigle, peu de froment, de l'avoine & du carabin; il y a quelques arpens de vignes, dont le vin est médiocre. Le gibier, savoir la perdrix grise & rouge, le lièvre, & sur-tout le lapin, y est abondant & délicat.

Il y a à Louplande plus de six cents arpens de bois taillis, qui dépendent de la Terre de Vilennes, & qui forment un ensemble charmant par la régularité de leurs allées, leur propreté & la beauté du bois. Il y a en outre plusieurs autres bois taillis, dont une grande partie dépend de la Terre du bois de Maquillé, en Flacé; le reste appartient à différens Particuliers.

On voit, joignant le Bourg de Louplande, quelques restes d'un ancien Château, ou fort, bâti sur une motte entourée de larges fossés.

La Terre & Château de Vilennes étoient autrefois de la Paroisse de Chemiré-le-Gaudin. Voyez *l'article Chemiré-le-Gaudin*. Louplande, en Latin *Lupilanda*, étoit anciennement une Châtellenie, qui a long-temps appartenu aux Seigneurs du nom de la Suze; de la Maison de la Suze, elle passa dans celle de Sablé; de celle de Sablé, en celle des Roches; de celle des Roches, en celle de Châteaudun; de celle de Châteaudun, en celle de la Ferté; & le Cardinal Pierre de la Forêt, Chancelier de France, l'acheta de Guillaume de la Ferté, qui l'avoit eue de la succession de son père. Comme dans ce temps-là la charge de Chancelier n'anoblissoit pas, & que les roturiers ne pouvoient posséder de biens nobles, le Chancelier de la Forêt obtint du Roi Jean des lettres d'anoblissement, datées du mois d'Octobre 1354. Ces lettres sont imprimées dans les preuves de l'histoire des Cardinaux François, par François du Chesne, p. 622. Voyez *l'article de la Suze, suite Cardinal de la Forest*. La Châtellenie de Louplande étoit possédée par Jean Pélerin, de la Ville de Senlis, Capitaine du Château-du-Loir, & Maître-d'Hôtel de Louis premier, Duc d'Anjou, & Comte du Maine, à cause, dit le savant Olivier, Avocat du Mans, de Jeanne, sa femme, héritière du Cardinal de la Forest. Un Seigneur de la Suze, de la Maison de Champagne, acheta la Châtellenie de Louplande des

héritiers Pélerin, & ce fut en sa faveur qu'elle fut érigée en Baronnie; la Baronnie de Louplande passa de la Maison de Champagne en celle de Gaignon, par l'acquisition qu'en fit en 1699 Jacques de Gaignon, Marquis de Villennes, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de la Ville & Château de Niort.

Par Lettres-Patentes du Roi, datées du 22 Avril 1767, la Terre de Villennes a été érigée en Comté, en faveur de Louis-Jacques-Armand de Gaignon, Marquis de Villennes, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Mestre-de-Camp, commandant le Régiment Royal-Pologne, Cavalerie.

Le Roi par ses lettres joint, unit & incorpore à ladite Terre & Seigneurie de Villennes, les Terres, Fiefs, Seigneuries & Justices de Louplande, S. Léonard, Voévres, Préaux, S. Benoît-sur-Sarte, Chemiré-le-Gaudin & Estival-lès-le Mans, pour ne faire & composer à l'avenir qu'une seule & même Terre & une seule Justice, haute, moyenne & basse, sous la dénomination de Villennes, pour en jouir lui, ses hoirs, & ses successeurs, tant mâles que femelles.

Il paroît par les anciens aveux que la Maison de Gaignon possédoit la Terre & Seigneurie de Villennes dès l'an 1315. En 1379 Jean de Bourbon, Comte de la Marche & de Vendôme, Baron de Pilmi, &c. qui mourut en 1393, affranchit cette Terre de tous devoirs en faveur de Marquet de Gaignon, pour en jouir à titre de franc-aleu; ce Marquet de Gaignon avoit un neveu qui fut son héritier, & de ce neveu, nommé Marquet, comme son oncle, descend M. Louis-Jacques-Armand, Comte de Villennes.

Marquet de Gaignon, Seigneur de Villennes, vivoit en 1412; des Lettres d'Etat du Roi du six Juillet de cette même année, portent qu'il étoit Ecuyer en la Compagnie dudit Seigneur Roi; il fut père de Jean, qui suit.

Jean de Gaignon, Seigneur de Villennes au Maine, Connans & S. Bohaire en Bléfois, fit, en 1450, deux fondations, l'une aux Jacobins du Mans, l'autre à l'Eglise Cathédrale de S. Julien; il épousa en 1462 Marguerite d'Angenne: dont Etienne, qui suit.

Etienne de Gaignon, Chevalier, Seigneur de Villennes, Connans & S. Bohaire, épousa en 1502 Louise de Villiers, Dame de l'Isle Adam: dont Jean, Seigneur de Saint-Bohaire, la Sellé & Connans, qui épousa en 1524 Mar-

guerite Châtaigner de la Rochepoſai: dont Marie, qui fut mariée en 1559 à Claude de Gouffier, Duc de Rouanais, Grand Ecuyer de France; & Jeanne, alliée à Amblar de Chaudieu, Vicomte d'Azai. Etienne eut encore François, qui ſuit; & François qui épouſa Marie-Henriette de la Loupe, dont Jeanne, mariée, 1°, à Charles de Balzac, Seigneur d'Entragues & de Marcouſſi, ſans enfans, 2°. en 1631, âgée de 66 ans, à Charles du Liſcoüet, Capitaine de Vaiſſeaux, auquel elle donna, par ſon contrat de mariage, les Terres de Connans & de S. Bohaire. Voyez *l'Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne, page* 1667.

François de Gaignon, Seigneur de Villennes, épouſa en 1531 Marie de Tournai: dont François-Marie, qui ſuit.

François-Marie de Gaignon, Seigneur de Villennes, épouſa en 1569 Claudine le Cornu, fille d'Ambroiſe, Seigneur de Launay, Peloquin & de la Courbe en Brée, & de Madeleine de la Jaille: dont Claude, qui ſuit. Claudine le Cornu avoit pour frères Nicolas le Cornu, Evêque de Xaintes, & Simon, Commandeur de l'Ordre de S. Jean de Jéruſalem.

Claude de Gaignon, Seigneur de Villennes, Gentilhomme de la Chambre & Maître-d'Hôtel du Roi, épouſa en 1617 Jeanne Raoul de la Guibourgère, fille de Guillaume, Premier Préſident de la Chambre des Comptes de Bretagne: dont Louis, qui ſuit.

Louis de Gaignon, Seigneur de Villennes, Gentilhomme de la Chambre & Maître-d'Hôtel du Roi, Colonel du régiment de Médoc, Infanterie, épouſa en 1650 Marie le Prêtre de Châteaugiron: dont Jacques, qui ſuit; Joachim, Capitaine au régiment de Piémont, tué en 1669; Louis, Chevalier de Malte, tué en 1679 dans un combat des galères de la Religion contre les Salentins.

Jacques I de Gaignon, Seigneur de Villennes, Lieutenant des Gardes-du-Corps, & Brigadier des Armées, épouſa en 1684 Anne Antoinette le Prêtre, Dame de la Chapelle Rainſouin & de S. Jean-du-Bois, ſa couſine germaine: dont Jacques, qui ſuit.

Jacques II de Gaignon, Seigneur, Marquis de Villennes, Baron de Louplande, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur des Villes & Château de Niort, mort en 1738, avoit épouſé, 1°. Marie le Prêtre; dont François, dit le Comte de Villenne, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Meſtre-de-Camp de Ca-

valerie, Lieutenant des Gens-d'Armes Ecossois, mort sans alliance en 1750; & une fille morte Religieuse à la Fontaine S. Martin. Jacques épousa en secondes noces, au mois de Septembre 1725, Antoinette-Claude d'Assé, sœur d'Armand, Marquis d'Assé, Seigneur de Montfaucon, mort en 1751, le dernier du nom de l'ancienne Maison d'Assé : de ce mariage sont issus Louis-Jacques Armand, qui suit; & mariée à M. le le Marquis de Lor: dont un garçon.

Louis-Jacques-Armand de Gaignon, Comte de Villennes, Baron de Louplande, Mestre-de-Camp de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, épousa en 1766 Marie-Rénée-Henriette de Biars, fille de Henri-François, ci-devant Seigneur de l'Hommois, & de Marie-Renée du Riveau : dont Henriette-Antoinette.

Les titres au soutien de cette Généalogie, dont j'ai lû la meilleure partie, entre autres le franc-aleu donné à la Terre de Villennes, & les contrats de mariage & autres pièces concernant l'alliance de la Maison de Gaignon avec celle de la Rochefoucault, sont dans le trésor de Villennes.

Alliance de la Maison de Gaignon avec celle de la Rochefoucault.

Par contrat du 25 Février 1531, passé devant Nicolas de Villiers, Notaire à la Ferre en Picardie, François de Gaignon, Seigneur de Villennes, épousa Marie de Ternai, seconde fille de Macé & de Jeanne de Ronsard; Jeanne, sœur aînée de Marie de Ternai, épousa Guillaume du Plessis Liancourt, dont Charles du Plessis Liancourt, Chevalier des Ordres du Roi, qui fut marié à Antoinette de Pons, dont Roger du Plessis Liancourt, Marquis de Guercheville, Chevalier des Ordres du Roi, Premier Gentilhomme de Sa Chambre, en faveur duquel la Terre de la Rocheguïon fut érigée en Duché en 1663; & Gabrielle du Plessis Liancourt, qui fut mariée en 1611 à François, cinquième du nom, premier Duc de la Rochefoucault, Gouverneur, Lieutenant de Roi en Poitou. Cette Gabrielle de Liancour étoit bisaïeule d'Alexandre, Duc de la Rochefoucault, Grand-Maître de la Garderobe du Roi, né en 1690, & mort en 1762; étant veuve elle se retira dans un Couvent, après avoir marié son petit-fils François VII, Duc de la Rochefoucault, avec sa petite nièce Jeanne-Charlotte du Plessis Liancourt, fille unique & héritière du Duc de Liancourt. Jeanne de Ternai eut une troisième

sœur qui fut mariée à N.... des Caseaux, Seigneur de Rosai.

La Maison de Gaignon porte dans ses armes, d'hermine à la croix de gueules.

LOUVERNAI, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. S. O. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à Chames, l. 5 ¼; Epineu, l. 4; Brains, l. 1; Coulans, l. ½; Fai, l. 1 ¼; Mans, l. 1 ¾.

Il y a de Louvernai à Laval, M. l. 1 ½; Monseurs, M. l. 2 ¾; Evron, M. l. 5; S. Ouen-des-Toîts, M. l. 3; Loiron, M. l. 4; S. Jean-sur-Mayenne, l. ¾; Changé, l. 1 ¼; Grenoux, l. 1 ¾; Bonchamp, l. 1 ¼; Argentré, l. 1 ½; la Chapelle Antenaise, l. ½; Monfoulour, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée du N. au S. par le ruisseau de Barbé, & du N. O. au S. par un autre ruisseau.

La Cure, estimée 800 liv., est à la présentation de l'Abbé de Toussaint d'Angers. Il y a 800 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. Bignon.

LOUVIGNÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Sablé, au-delà de l'Ouette, Election de Laval, à l'O. par S. du Mans, dont il est éloigné de treize lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Vaige, l. 2 ¼; Montreuil, l. 4 ¼; Chassillé, l. 1; Auvers, l. ¼; Rouillon, l. 3 ½; Mans, l. 1.

Il y a de Louvigné à Laval, M. l. 2 ¼; Monseurs, M. l. 2 ½; Evron, M. l. 4 ½; Ste Susanne, M. l. 4 ¼; Mellai, M. l. 3; Bonchamp, l. 1; Forcé, l. 1 ¼; Parenai, l. 1 ¼; Basogers, l. 1 ¼; Sougé-le-Bruant, l. ¾; Argentré, l. 1.

La Paroisse est arrosée du N. au S. O. par la rivière de Jouanne, & au N. par un petit courant d'eau.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation de l'Abbé de Marmoutier. Il y a 400 Communians.

Il y a à Louvigné un Prieuré, estimé 1500 liv., à la même présentation que la Cure; & la Chapelle de Villechien, estimée 92 liv., à la présentation du Curé & des habitans.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse est un Membre du Marquisat de Sablé.

LOUVIGNÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de même nom, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de huit lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à Meurcé, l. $2\frac{1}{2}$; la Guierche, l. 3; Coulaine, l. $2\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Louvigné à Mamers, M. l. $2\frac{3}{4}$; René, M. l. $1\frac{1}{4}$; Beaumont, M. l. 3; Alençon, M. l. 3; Freſnai, M. l. $3\frac{1}{2}$; Moulins, l. $\frac{1}{2}$; Livet, l. $\frac{1}{2}$; Ancines, l. 1; Roueſſé-Fontaine, l. 1; Toiré, l. $\frac{1}{2}$; les Mées, l. $\frac{1}{2}$.

La Paroiſſe eſt arroſée à l'E. par le ruiſſeau de Bienne, & à l'O. par un petit courant d'eau & un étang.

La Cure, eſtimée 1300 liv., eſt à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans. Il y a 250 Communians.

Il y a à Louvigné une Maiſon-Dieu, eſtimée....

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'orge, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Bouvet de Louvigné.

LOUZES, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné du même nom, Election du Mans, au N. par E. de la Ville du Mans, dont il eſt éloigné de dix lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller au Val, l. $1\frac{1}{2}$; Toigné, l. $1\frac{3}{4}$; Dangeul, l. 1; Ballon, l. $1\frac{1}{4}$; Souligné, l. 1; Joué-l'Abbé, l. $\frac{3}{4}$; Coulaine, l. $2\frac{1}{4}$; Mans, l. $\frac{1}{4}$.

Il y a de Louzes à Mamers, M. l. $2\frac{1}{4}$; Alençon, M. l. $3\frac{1}{2}$; René, M. l. $3\frac{1}{2}$; les Auneaux, l. $\frac{1}{2}$; Roullée, l. ?; la Freſnaïe, l. $\frac{3}{4}$; Beauvoir, l. $\frac{3}{4}$; Bléves, l. 1; la Forêt de Perſeigne, confins.

La Paroiſſe eſt arroſée par un petit ruiſſeau qui forme un étang.

La Cure, eſtimée 600 liv., eſt à la préſentation du Prieur de Belléme. Il y a 180 Communians.

Il y a à Louzes la chapelle de S. Claude, eſtimée 35 l.; & celle du Roſaire, eſtimée 200 liv.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine & du carabin.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. Bertin, Grand Audiencier de France.

LUARD (le), Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Montfort, dans le Doyenné du même nom, Election du Château-du-Loir, à l'E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné

de six lieues. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Mars la Brière, l. 3 ½; Yvré-l'Evêque, l. 1 ½; Mans, l. 1.

Il y a du Luard à Connerré, M. l. 1 ¼, Montfort, M. l. 2 ¼; Vibraye, M. l. 2 ½; Torigné, M. l. 1; Bonnestable, M. l. 3 ¼; Bouair, l. ¾; Seaux, l. ¼; Vouvrai, l. ¼; Duneau, l. 1; Dolon, l. ½; Lavarai, l. ¼.

La Paroisse est arrosée de l'E. au S. O. par N. par un petit ruisseau qui forme un étang, à l'O. par autre qui en forme aussi un, & au S. par les ruisseaux de Crossé & de Longuêve; il y a beaucoup de bois & de landes.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation de l'Abbé de la Coulture. Il y a 450 Communians.

Le sol produit du seigle, du froment & du carabin.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. le Gras.

LUCÉ-SOUS-BALLON, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Sonnois, dans le Doyenné de Beaumont, Election du Mans, dont il est éloigné de quatre lieues trois quarts. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Ouen-sous-Ballon, l. ½; Montreuil-sur-Sarte, l. 2 ½; Coulaine, l. 1 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Lucé à Ballon, M. l. ¼; Beaumont, M. l. 1 ¾; Bonnestable, M. l. 3 ½; René, M. l. 1 ¼; S. Saint Aignan, M. l. 2 ½; Nouans, l. ½; Meurcé, l. ¼; Marêché, l. 1; Teillé, l. ¼; Congé, l. ¾; Pontouin, l. 1 ½; Dissé, l. 1 ¼.

La Paroisse est arrosée du N. au S. par un ruisseau, & du N. E. au S. par deux autres, Il y a beaucoup de bois.

La Cure, estimée 600 liv., est à la présentation du Seigneur. Il y a 260 Communians.

Il y a à Lucé la Prestimonie le Villain, estimée.... à la la présentation des parens du Fondateur.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'orge.

La Seigneurie de Paroisse appartient à M. de Touchepres, par son épouse.

LUCÉ-LE-GRAND, gros Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné du même nom, Election du Château-du-Loir, au S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de cinq lieues trois quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Pafigné-l'Evêque, l. 2 ¾; Pontlieue l. 2 ½; Mans, l. ½.

Il y a de Lucé à Bouloire, M. l. 2 ½; Bessé, M. l. 4 ½; Château-du-Loir, M. l. 4; Ecomoi, M. l. 3 ½; la Chartre, M. l. 4; Montreuil-le-Henri, l. 1 ½; Tresson, l. 1 ¾; S.

Mars-de-Loquenai, l. 1 ¼; Volnai, l. 1 ½; Challes, l. 2; S. Mars d'Oustilé, l. 2 ¼; Marigné, l. 2 ¼; Pruillé-Léguiller, l. 1; le Lorouer, l. 1 ½; Courdemanche, l. 2 ½; Villaine-sous-Lucé, l. demi-quart; la Forêt de Bersai, l. ½.

La Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Vauve, & à l'O. par un autre ruisseau. Il y a des landes & quatre étangs.

La Cure, estimée 900 liv., est à la présentation du Seigneur. Il y a 1200 Communians.

Il y a à Lucé le Prieuré de Vazon, estimé 300 liv., à la présentation de l'Abbé de Vaas; la chapelle de Valencière, estimée 170 liv.; & celle de S. Martin, fondée au Château, estimée 70 liv., à la présentation du Seigneur.

On lit dans le Registre du Pontificat que S. Liboire consacra l'Eglise de Lucé, *de Luciaco*.

Le sol produit du froment, du seigle & de l'avoine. Le marché tient tous les Mercredis à Lucé; il y a foire le 25 Février, le premier Mercredi de Mai, le 22 Juillet, le 24 Août, le 16 Octobre & le 21 Décembre. En 1700 la Paroisse étoit composée de 367 feux, & payoit 1260 liv. de tailles.

En 1521 on leva dans le Maine & dans l'Anjou une compagnie de Francs-Archers, qui firent beaucoup de mal dans les campagnes. Charles de Coesme, Seigneur de Lucé, fut fait Capitaine de ces Francs-Archers. *Annales d'Anjou, page* 198.

La Seigneurie de Paroisse; qui est aujourd'hui une Baronnie, a été anciennement dans la Maison du nom de Lucé; d'où elle passa en celle de Chelles, dont Marie de Chelles, fille unique de Pierre, Chevalier, Seigneur de Montreuil, la porta en dot à Brisgaut de Coesme; elle fut érigée en Baronnie en faveur de Nicolas de Coesme; Jeanne de Coesme, fille de Louis, la porta dans la Maison de Montafié, avec la Baronnie de Bonnestable, d'où ces deux Terres passèrent dans la Maison Royale de Bourbon-Soissons; elles appartenoient en 1697 au Comte de Soissons, à cause de son aïeule Anne de Montafié, femme de Charles de Bourbon, Comte de Soissons. *Mémoires de Miroménil MS*. Elle appartient aujourd'hui à M. de Vienné.

La Jurisdiction de Lucé s'étend en cinq ou six Paroisses.

Ambroise le Gauffre, né au Grand Lucé en 1568, fut Chanoine, Trésorier, Grand Vicaire de Bayeux, & Vice-Chancelier de l'Université de Caen; il fut député de la

Province de Normandie aux Etats-Généraux du Royaume; il mourut en 1635 âgé de 67 ans. On a de lui : *Ambrosii le Gauffre sinopsis decretalium, seu ad singulos decretalium titulos methodica juris utriusque mutationum distinctio* ; Paris 1656, *in-fol.* Supplément de Moréri par Goujet, 1735.

LUCÉ, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé de Passais, dans le Doyenné de Passais en Normandie, Election de Normandie, au N. N. O. par O. du Mans, dont il est éloigné de dix-huit lieues & demie.. Pour s'y rendre, il faut aller à S. Denis de Villenette, l. $1\frac{3}{4}$; Charchigné, l. 3; Villaine-la-Juhel, l. $2\frac{1}{4}$; Sillé, l. $4\frac{1}{4}$; Conlie, l. $2\frac{1}{2}$; Lavardin, l. 2; Mans, l. 3.

Il y a de Lucé à Domfront, M. l. $1\frac{1}{4}$; Passais, M. l. $2\frac{3}{4}$; la Ferrière, M. l. $2\frac{1}{4}$; Lonlai, M. l. 3; Ceaulcé, M. l. $1\frac{1}{2}$; S. Brice, l. $\frac{3}{4}$; Juvigni, M. l. $1\frac{1}{4}$; Arrilli, l. $\frac{1}{4}$; la Baroche-sous-Lucé, l. $\frac{1}{4}$; Champsegré, l. $1\frac{1}{2}$; la Forêt d'Andaine, l. 1.

La Paroisse est arrosée au N. par un petit ruisseau qui forme deux étangs, à l'E. par un autre, à l'O. par un autre, & au S. par deux étangs.

La Cure, estimée 500 liv., est à la présentation du Seigneur de Domfront. Il y a 400 Communians.

Le sol produit du seigle, de l'avoine & carabin.

La Seigneurie de Paroisse est une ancienne Baronnie, laquelle a été reunie au Domaine de Domfront. Avant cette réunion elle étoit dans la Maison du Bailleul. En 1663 Pierre III du Bailleul étoit Seigneur de Belleplante, Coesme, Lucé, &c.

LUCEAU, Bourg & Paroisse de l'Archidiaconé du Château-du-Loir, dans le Doyenné de même nom, Election du Château-du-Loir, au S. S. E. par S. du Mans, dont il est éloigné de sept lieues un quart. Pour s'y rendre, il faut aller à Teloché, l. $4\frac{1}{4}$; Mersenne, l. $\frac{1}{2}$; Pontlieue, l. $1\frac{1}{2}$; Mans, l. $\frac{1}{2}$.

Il y a de Luceau au Château-du-Loir, M. l. $\frac{3}{4}$; la Chartre, M l. $1\frac{1}{2}$; Pontvalain, M. l. $3\frac{1}{2}$; Grand-Lucé, M. l. $3\frac{1}{2}$; Ecomoi, M. l. $3\frac{1}{2}$; Vouvrai, l. $1\frac{1}{4}$; Ste Cécile, l. $1\frac{1}{2}$; Flée, l. $1\frac{1}{4}$; Toiré, l. $1\frac{1}{4}$; Quincampoix, l. 1; Verneil-le-Chétif, l. $1\frac{1}{2}$; Laverna, l. 1.

Le Bourg est situé sur un ruisseau qui coule du N. N. O. au S.; la Paroisse est arrosée à l'E. par le ruisseau de Yre.

La Cure, estimée 1100 liv., est à la présentation de

l'Abbé de Vaas. Il y a 1100 Communians. C'est un Prieuré Régulier de l'Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin.

Il y a à Luceau le Prieuré de Rahard, eſtimé 300 l., à la préſentation

Le ſol produit du froment, de l'orge & de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin eſt très-bon.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à Milord Thomon. Voyez *l'article Laverna.*

LUCHÉ, Bourg & Paroiſſe de l'Archidiaconé de Sablé, dans le Doyenné de Clermont, Election de la Flèche, au S. S. E. par S. du Mans, dont il eſt éloigné de ſept lieues & demie. Pour s'y rendre, il faut aller à Yvré-le-Polin, l. 3 ¼; Arnage, l. 2 ¼; Pontlieue, l. 1; Mans, l. ½.

Il y a de Luché au Lude, M. l. 1 ¼; Pontvalain, M. l. 2 ¼; Malicorne, M. l. 3 ½; la Suze, M. l. 4 ½; la Flèche, M. l. 2 ½; Coulongé, l. 2; Manſigné, l. 1 ½; Saint Jean-de-la-Motte. l. 1; Pringé, l. ¼; Mareil, l. 1 ¼; Anjou, l. ½.

La Paroiſſe eſt arroſée au S. par la rivière du Loir, qui coule de l'E. à l'O. & à l'E. par le ruiſſeau de Lone. Il y a des vignes dont le vin eſt très-bon.

La Cure, eſtimée 500 liv., eſt à la préſentation de l'Abbé de S. Aubin d'Angers. Il y a 1600 Communians.

Il y a à Luché un Prieuré, eſtimé 1200 liv., à la même préſentation que la Cure; ce Prieuré étoit poſſédé par les Jéſuites de la Flèche, & eſt aujourd'hui réuni au Collége Royal de la même ville. Il y a auſſi la chapelle de Ste Anne-la-Renaudière, eſtimée 15 liv., à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans; celle de S. Gilles du Petit-Poillé, eſtimée 15 liv., à la préſentation du Curé; celle de S. Jacques, eſtimée.... à la préſentation du Seigneur Evêque du Mans; & celle de N. D. eſtimée 15 liv., à la préſentation de l'héritier du Fondateur.

Le ſol produit du ſeigle, du froment, de l'avoine. Il y a des vignes dont le vin eſt de bonne qualité.

Voyez *l'article Lucé-le-Grand, au ſujet de la retraite de Guillaume le Roux-Lycé.*

Raoul de Beaumont, Vicomte du Mans, qui vivoit en 1061, & Emmeline de Montrouveau, ſa première femme, donnèrent en partie & vendirent en partie l'Egliſe de Luché aux Religieux de S. Aubin d'Angers.

La Seigneurie de Paroiſſe appartient à M. le Comte du Lude.

